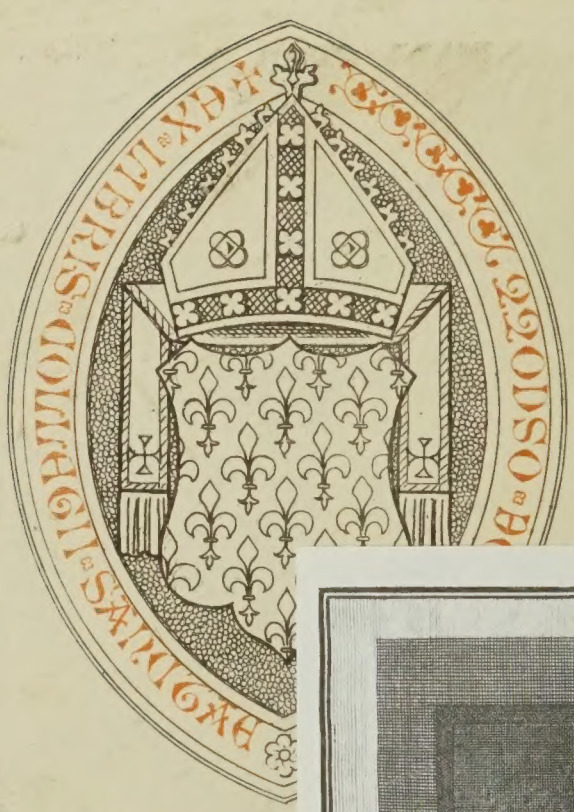

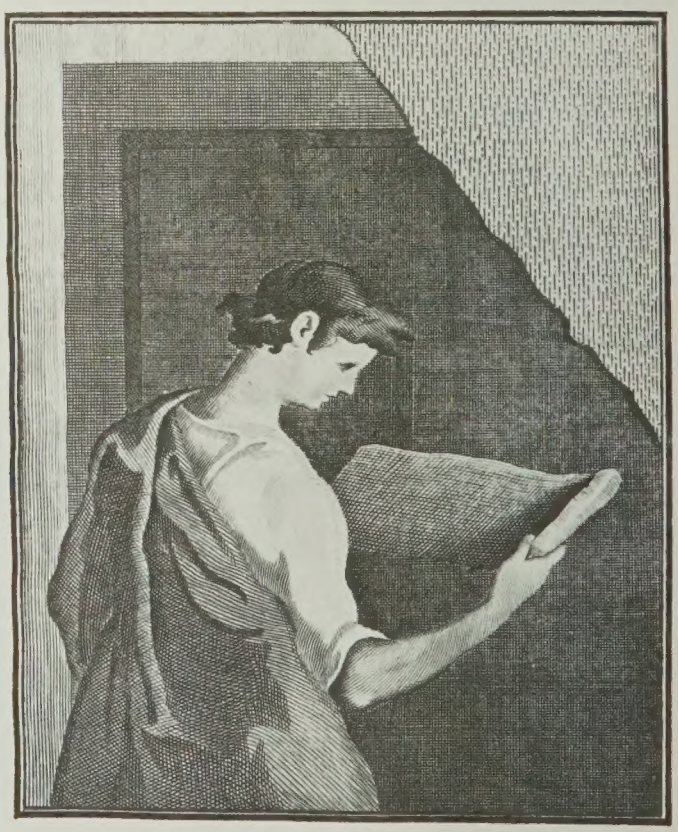

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

N.69.

REVUE

NUMISMATIQUE.

Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/revuenumismatiqu1840unse

Daniel Ity Haigh.

REVUE

NUMISMATIQUE,

DIRIGÉE

Par E. Cartier et L. de la Saussaye,

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS ARCHÉOLOGIQUES
FRANÇOISES ET ÉTRANGÈRES.

Ostendite mihi numisma census, ... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?
MATH., XXII, 19 — 20.

ANNÉE 1840.

BLOIS,

A LA DIRECTION DE LA REVUE,

QUAI DU DÉPARTEMENT, N° 11;

PARIS,

TECHENER, PLACE DU LOUVRE.

THE J. PAUL GETTY CENTER

REVUE

NUMISMATIQUE

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

SUR L'ORIGINE

DE L'ALPHABET CELTIBÉRIEN,

et sur la valeur de quelques-uns des caractères qui le composent (1).

Les caractères vulgairement appelés *celtibériens* paroissent avoir une origine phénicienne.

Cette écriture, qui se lit sur les médailles autonomes de l'Espagne, procède, dans le plus grand nombre de cas, de gauche à droite, comme l'écriture des peuples occidentaux et comme celle des Éthiopiens; la forme des caractères celtibériens témoigne aussi d'une transmission très ancienne de l'alphabet phénicien, à une époque où la forme des lettres phéniciennes n'avoit pas encore été altérée.

(1) Ce travail a été sténographié à l'une des leçons d'histoire ancienne professées, en 1838, à la Sorbonne, par M. Ch. Lenormant. Grâce à la pureté d'élocution de notre savant collaborateur, nous n'avons rien eu à changer à cet extrait que nous présentons aux numismatistes, comme jetant une lumière nouvelle sur un sujet aussi obscur qu'intéressant, la lecture et le classement des médailles de l'Espagne antique. — M. de Saulcy prépare, sur le même sujet, un autre travail que nous ferons prochainement connoître à nos lecteurs.

N. des D.

On peut donc, sans crainte de témérité, admettre l'origine phénicienne des deux modes d'écritures de gauche à droite et de droite à gauche, et peut-être aussi de l'écriture boustrophède. Sans doute, cette conclusion semble se trouver en contradiction manifeste avec toutes les inscriptions phéniciennes qu'on possède: mais on n'ignore pas que, par suite d'une fatalité vraiment déplorable, les inscriptions phéniciennes que nous connoissons sont toutes d'une époque récente; il n'en est pas une seule que nous puissions faire remonter au-delà du IVe siècle avant notre ère (1). Quant à savoir pourquoi les Phéniciens, après avoir écrit en boustrophède, ont mieux aimé, plus tard, ne plus écrire que de droite à gauche, on en trouve la raison dans le besoin nouveau de régularité et de clarté qui se fait sentir chez les peuples, à mesure qu'ils avancent dans la pratique de l'écriture et de la lecture.

Je n'ignore pas la défaveur jetée par des esprits d'une haute autorité sur les recherches qui ont pour objet l'origine de l'alphabet celtibérien. J'aurois, il est vrai, à alléguer en ma faveur l'opinion d'un savant illustre, M. Gesenius, qui a admis, dans son tableau harmonique des alphabets dérivés du phénicien, l'alphabet vulgairement nommé celtibérien (2). Mais, par un hasard que je ne m'explique pas, ses rapprochements sont à peu près tous inexacts: il y a très peu de lettres dans les inscriptions espagnoles auxquelles on doive conserver la valeur qu'il leur a donnée; ces erreurs accroîtront sans doute le discrédit dans lequel est tombée la recherche de cet alphabet.

Le premier savant qui s'en soit occupé sérieusement est Velasquez qui, en 1752, publia son *Essai sur les inscriptions*

(1) *Gesenius*, *mon. phoen.*

(2) Mon. Phoen., p. II, tab. 2.

en lettres inconnues des monuments monétaires de l'Espagne (1); mais il a procédé par une mauvaise méthode. Frappé de l'analogie des alphabets espagnols primitifs avec les anciens caractères grecs ou phéniciens, il s'est mis, d'après cette analogie seulement, à déterminer la valeur des lettres, indépendamment des inscriptions que ces lettres étoient destinées à expliquer, et a ensuite appliqué aux inscriptions ces valeurs arbitraires; il n'est résulté de là que de mauvaises lectures. En outre, Velasquez insistant sur l'analogie de l'écriture grecque primitive avec l'écriture espagnole, en a conclu la ressemblance des langues, et a voulu expliquer par le grec les anciennes inscriptions celtibériennes, ce qui a produit des résultats absurdes. Eckhel qui, en général, avoit peu de goût pour les recherches paléographiques, a profité de cette conclusion pour condamner tout le travail. Cet arrêt a porté coup; mais on sait maintenant combien étoit injuste celui qui avoit frappé les travaux de Barthélemy, lorsque le numismatiste allemand rejetoit presque toutes les lectures de médailles phéniciennes proposées par l'illustre garde du cabinet des médailles; ce qui n'a pas empêché que les savants n'en aient reconnu l'exactitude et que ces explications de Barthélemy ne forment aujourd'hui le fond de l'étude des antiquités phéniciennes. Cet insuccès de Velasquez a effrayé d'autres savants, tels que Florez, qui s'est occupé des médailles espagnoles; Perez Bayer auroit été fort en état d'amener un progrès véritable dans la connoissance des inscriptions celtibériennes, mais il s'en est peu occupé. Enfin, depuis Eckhel jusqu'à Sestini, personne ne s'est aventuré dans cette recherche. Sestini, après un demi-

(1) *Ensayo sobra los alfabetos de las letras desconocidas que se enquentran en las mas antiguas medallas y monumentos de España*, Madrid, 1752, in-4°.

siècle de silence, a publié un travail, en apparence complet, sur ces inscriptions (1); mais ce travail, qu'il fût réellement son ouvrage ou qu'on doive l'attribuer, comme on l'a prétendu, à Puertas, médecin espagnol de peu d'érudition et de peu d'ordre dans l'esprit, ce travail, dis-je, offre toutes les traces de l'inconséquence et de la légèreté. Tantôt on y voit cinq ou six formes différentes attribuées à une seule et même articulation; tantôt cinq ou six articulations sont représentées par une seule et même lettre; à chaque lecture d'une médaille nouvelle que propose Sestini, il a un nouvel alphabet à sa disposition. Tout cela résulte d'une prétention insoutenable et extraordinaire: celle de tout expliquer d'un seul coup; aussi les numismatistes, en général, ont-ils porté un jugement sévère de ce livre, et ce jugement a-t-il été confirmé par une importante autorité, celle de Guillaume de Humboldt, dans son travail sur l'ancienne langue espagnole (2).

Cependant, je suis loin de condamner absolument les recherches qui ont eu pour objet la restitution de l'alphabet celtibérien; l'obstacle principal à la connoissance de cette écriture résulte de l'ignorance où nous sommes de la langue dont se servoient les anciens Espagnols. Guillaume de Humboldt a fait des applications heureuses de la langue basque aux noms des diverses localités de l'ancienne Espagne; mais il suffit de lire son livre pour voir que ces applications, bien qu'ingénieuses, ne peuvent s'étendre à des textes développés. Il en est donc des anciennes inscriptions espagnoles comme des inscriptions étrusques, dont l'interprétation a été jusqu'à présent incomplète, parce que nous ne connoissons plus l'ancienne langue des Étrusques.

(1) *Descrizione delle medaglie spagnuole*, etc., 1818, in-4°.

(2) *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens vermittelst der Vaskischen Sprache*, Berlin, 1821, in-4°.

En quoi consistent les légendes des monnoies celtibériennes? Sont-ce des noms de lieux, de chefs ou de divinités? C'est ce qu'on ne peut décider *à priori*, et l'on est exposé à prendre, comme le singe de la fable, le Pirée pour un nom d'homme. Est-ce une suite d'initiales ou de mots abrégés? Ce sont là autant de soupçons qu'on doit avoir, avant de s'appliquer à la lecture d'une légende dans un alphabet et dans une langue inconnus. Enfin, sommes-nous bien sûrs de la transcription des noms espagnols, telle qu'elle nous a été transmise par les Grecs et les Romains qui, en général, sacrifioient l'exactitude à l'euphonie? On peut se faire une idée des obstacles qui s'opposent à la lecture des légendes celtibériennes, par ce qui arrive à l'égard des légendes phéniciennes dont la langue ne nous est pas cependant inconnue; on n'a pas pu s'entendre pour y reconnoître le nom des localités dont les médailles proviennent. Quelle difficulté doivent donc présenter les légendes celtibériennes dont nous ignorons et l'alphabet et la langue! Tout cela explique comment les savants qui ont voulu du premier bond toucher le but ont succombé dans leur entreprise. Il y a cependant des médailles qui offrent d'un côté un nom latin et de l'autre un nom celtibérien. Sans doute, comme l'observe Velasquez, l'inscription celtibérienne n'est pas toujours l'équivalent de l'inscription latine; mais elle peut l'être, et lorsque cette coïncidence se présente, alors la comparaison doit produire un bon résultat. Ce résultat sera à peu près assuré, si d'une part la transcription latine a pu être faite exactement sans manquer aux lois de l'euphonie, et si de l'autre la ressemblance, qu'on ne peut nier, entre les caractères dits celtibériens et les caractères grecs primitifs ou phéniciens, vient faciliter le travail. Sous ce dernier point de vue, l'indication donnée par Velasquez est incontestable. Il y a bien quelques lettres complètement différentes du phénicien; mais des

disparates de même nature se rencontrent dans d'autres systèmes graphiques d'origine évidemment phénicienne; sans doute on a voulu ainsi figurer des articulations étrangères à l'organe phénicien et qui existoient chez les anciens Celtibériens; ou si ces lettres sont nombreuses, on peut les considérer comme les débris d'un autre alphabet. Selon la proportion plus ou moins forte du mélange des éléments étrangers avec l'élément phénicien ou grec primitif, on sera autorisé à admettre ou à rejeter la distinction que Velasquez et Sestini ont établie entre les différentes écritures espagnoles. On sait qu'ils en ont reconnu principalement deux, l'une qui appartenoit au sud de l'Espagne, et qu'ils ont appelée *turditaine*, et l'autre qui est du nord, et qu'ils désignent par le nom de *celtibérienne*.

Je ne crois pas que la dernière de ces deux dénominations soit parfaitement exacte. Il est prouvé que la population celtique n'a jamais fait d'établissement sur les côtes de la Méditerranée. Or, parmi les attributions probables, il en est un grand nombre qui se rapportent à la Catalogne et à Valence, où les Celtes n'ont jamais pénétré. Il seroit plus régulier de donner à ces deux alphabets le nom commun d'*ibériques*. Au reste, ces différences signalées dans l'écriture espagnole ne pénètrent pas dans le fond des choses; la distinction consiste dans le mélange plus ou moins grand de caractères étrangers au système phénicien; mais dans tous les cas on reconnoît que le principe originairement phénicien, c'est-à-dire le principe purement alphabétique, a présidé à la composition de l'un et de l'autre systèmes.

Quelle peut être l'origine des caractères différents de ceux des Phéniciens qu'on découvre dans les différentes écritures espagnoles, surtout dans l'écriture propre à la Bétique, et tout particulièrement sur les médailles d'Obulco ?

On trouve, par exemple, ces deux caractères Ƶ, Ƶ, qui ne

rappellent pas des formes phéniciennes; on les rencontre encore sur une inscription, malheureusement presque unique, qui décore un monument des environs de Tucca, ancienne ville libyenne (1); elle présente d'un côté plusieurs lignes d'écriture phénicienne et de l'autre une écriture qu'on a appelée libyenne, et dont on ne connoît presque pas d'autre exemple. C'étoit sans doute dans un système semblable d'écriture, qui devoit remonter à l'Asie centrale, qu'étoient conçus les livres turditains proprement dits, dont parle Strabon (2); et l'on comprend aisément, si les lettres turditaines ou bétiques participent de l'alphabet libyen, qu'elles doivent être plus nombreuses dans les inscriptions espagnoles qui appartiennent au sud de la Péninsule, c'est-à-dire, au pays le plus voisin de l'Afrique.

Maintenant, quelle est la différence qui distingue les inscriptions dites celtibériennes des turditaines? c'est que là les caractères analogues à ceux que je viens de figurer deviennent beaucoup plus rares, et qu'au contraire les lettres semblables aux phéniciennes ou grecques primitives prédominent. Nous expliquons ainsi pourquoi l'interprétation des médailles celtibériennes offre plus de chances de succès que celle des médailles turditaines, où les caractères non phéniciens sont les plus nombreux. Me restreignant donc aux premières, j'ai voulu voir si les médailles bilingues pourroient me fournir des résultats probables; j'ai d'abord appliqué le système développé plus haut aux médailles de Sagonte et à celles d'Emporiæ, et je n'ai trouvé sur ces pièces aucune analogie entre les légendes celtibériennes et les légendes latines. Mais Emporiæ étoit purement grecque, et *Saguntum* étoit le nom de *Zacantha* ou *Zacynthus*, altéré

(1) III, p. 139.

(2) Strabon, III, p. 159, Μασσαλιωτῶν κτίσμα.

par les Espagnols et par les Latins; par conséquent, si ces deux villes avoient des noms grecs, elles devoient porter des noms espagnols différents, et on explique ainsi que les légendes celtibériennes ne ressemblent pas aux latines. Mais pour d'autres villes de l'intérieur, comme Bilbilis, patrie de Martial, et Celsa, en Aragon, dont les médailles sont aussi bilingues, le parallèle peut être établi très naturellement. On trouve dans les légendes de Bilbilis, le même nombre de lettres que dans le mot latin, à l'exception des deux voyelles, ce qui laisse supposer que les Celtibériens avaient comme les peuples de l'Orient, supprimé les voyelles. Le point remarquable et qui peut conduire à la découverte, c'est que le nom de Bilbilis, ᚴᚾᚴᚾᚴᛋ, offre un redoublement de deux consonnes. Maintenant, le caractère ᚴ qui devroit être B est peut-être un P; or, ce caractère se trouve placé par sa forme à peu près à égale distance du Π grec et du P latin. Le second caractère ᚾ est à peu de chose près un Λ grec primitif, la lettre finale ᛋ est l'S primitif des Grecs. Enfin l'avant-dernier ᚴ est l'*iod* phénicien retourné. Il y a mieux, le caractère celtibérien reproduit ici bien plus exactement la forme phénicienne qu'aucun caractère grec ou italien.

La médaille de Celsa offre d'un côté le nom en latin, et de l'autre le nom en caractères celtibériens ᚲᚢᛋᚲ. On reconnoît le Λ des Grecs encore plus clairement écrit que dans la médaille de Bilbilis, et le ᚲ qui a reçu la valeur d'un K dans l'alphabet étrusque, analogue au ᛈ lunaire qu'on remarque sur les médailles de Rhegium. Pour la troisième lettre on retrouve le *samech* du nom de Bilbilis, et enfin la quatrième est évidemment une transcription de l'E primitif avec la barre supérieure de moins, comme on le trouve dans l'alphabet grec. A peu de distance de Celsa, s'élevoit une ville celtibérienne qui a porté un nom presque analogue, Cissa; si ce nom se trouve sur ces médailles, la transcription doit en

être peu différente du mot que nous avons lu *Kelse*. Il y a des médailles qui offrent un nom analogue à celui de Celsa, sauf l'L, ᐸᔭᐸ; ce doit être *Kse* ou *Cissa*.

Cette analyse doit suffire pour montrer que tout, dans l'ouvrage de Sestini, n'est pas dépourvu de vraisemblance; il a proposé une quarantaine de leotures de médailles phéniciennes, on peut en admettre à peu près dix, et joindre à ces dix quelques autres dont il n'a pas parlé. Ainsi, il est question dans les auteurs anciens, d'une ville du sud de la Catalogne, *Ileosca;* or, on trouve une légende celtibérienne ainsi conçue: ᛗᛅᛘᛦᛗ; elle offre à peu près tous les éléments du nom d'Ileosca, l'י, le ל et le ש à peu près analogue à la forme que lui donnent les Hébreux; le ק y est presque identiquement reproduit; puis vient une lettre qui ne doit pas être un X grec, mais une transcription du ח.

On ne peut donc guère se refuser à croire, comme Velasquez et Sestini, à l'origine phénicienne de l'alphabet celtibérien; cette origine a-t-elle été médiate ou immédiate? Il y a des raisons pour et contre. Ceux qui voudroient faire considérer l'écriture celtibérienne comme transmise directement par les Phéniciens peuvent observer que les lettres données par Velasquez et Sestini comme identiques aux lettres que les Grecs ajoutèrent à l'alphabet phénicien, sont précisément celles dont on ne peut tirer une bonne lecture. Il y a une lettre qu'on a prise pour un Ω, ᛟ; une autre pour un Ψ, ᛘ; et une autre pour un x, ᛝ; ces trois lettres qu'on a considérées comme des preuves positives de l'origine grecque de cet alphabet, n'offrent que des ressemblances trompeuses avec le grec et doivent avoir eu une autre origine. Ensuite, il est à remarquer que certaines lettres dont la valeur est connue offrent plus d'analogie avec le type phénicien qu'avec le type grec; ᛗ, cette lettre qui a la valeur d'*m*, dans l'alphabet celtibé-

rien n'offre, que très peu d'analogie avec le μ primitif des Grecs; les inscriptions démontrent qu'elle n'a pris cette dernière valeur chez les Grecs qu'après qu'on eut pris l'habitude de relever le *schin* au lieu de le coucher comme dans l'origine. Le ש, reconnu par Bayer, Ψ, offre bien plus d'analogie avec le type phénicien pur, qu'avec la manière dont les Grecs ont reproduit la même lettre. Le *phe*, Γ, n'est précisément ni le Π grec ni le P des latins: c'est une forme intermédiaire et qui doit remonter aux Phéniciens. Celle-ci ↑ paroît être plutôt dérivée du phénicien que de la lettre grecque qui a une barre horizontale au sommet τ. Tout cela peut démontrer l'origine directement phénicienne des lettres celtibériennes. On peut croire aussi que l'établissement des Grecs en Espagne est postérieur à celui de Marseille. Quelques-uns regardent comme fabuleuses les colonies plus anciennes des Rhodiens et des Zacynthiens sur les côtes d'Espagne. La ville d'Emporiæ n'a pu être fondée plus tôt que le Ve siècle avant J.-C., époque à laquelle le système phénicien étoit déjà profondément modifié chez les Grecs établis au sud de la Gaule et au nord de l'Espagne. Or si l'alphabet grec avoit pris déjà définitivement la forme qu'il a conservée, comment les Celtibériens seroient-ils revenus sur leurs pas et auroient-ils rapproché leur écriture du type phénicien?

Il y a pourtant aussi des arguments en faveur de l'origine médiate de l'alphabet celtibérien, c'est-à-dire, de sa transmission par les Grecs aux Ibères. Si nous trouvons des lettres différentes du type grec primitif, il y en a d'autres qui nous offrent les formes de l'alphabet grec, c'est-à-dire les formes phéniciennes déjà fort altérées; ainsi, nous y trouvons le *samech* grec et étrusque (ϟ) différent du *samech* phénicien, nous y trouvons le K étrusque (ᐸ) différent du *kaph* phénicien; le Λ grec (ᒋ Λ), qui diffère profondément, aussi, du *lamed* phénicien.

On peut soutenir aussi que l'alphabet phénicien n'auroit pu pénétrer dans le nord de la Péninsule que par les établissements des bords du Guadalquivir, et nous trouvons, pour en barrer le passage, les traces de l'écriture punique qui a laissé des vestiges si nombreux dans les inscriptions du midi de l'Espagne. Si les Ibères de la Bétique avoient d'abord pratiqué cette écriture et l'avoient conservée avec prédilection, comment se feroit-il que dans le nord de la Péninsule on trouvât plus de lettres phéniciennes que dans le voisinage des établissements eux-mêmes ?

On peut raisonnablement soutenir que les Grecs avoient des villes sur les côtes de l'Espagne avant l'établissement d'Emporiæ; ainsi, la ville de Rhoda a pu être fondée par les Rhodiens avant Marseille (1); on a des traditions fort obscures, de l'établissement d'habitants de l'île de Zacynthe à Sagonte (2); enfin, les Phocéens avoient touché les côtes de l'Espagne avant de s'établir à Marseille. Il n'y a rien qui nous empêche de croire à l'établissement des Grecs sur le sol de Valence et de la Catalogne avant la fondation d'Emporiæ; par cette voie l'alphabet phénicien a pu être propagé de très bonne heure dans le nord de l'Espagne.

En tout cas, il faut considérer la fabrique des médailles sur lesquelles on trouve des inscriptions celtibériennes, comme très récente; les plus anciennes monnoies de l'Espagne sont évidemment les monnoies d'argent des villes de Rhoda et d'Emporiæ, sur la côte de Catalogne; on remarque dans les plus anciennes de ces pièces le travail simple et la régularité du flaon qui appartiennent aux beaux temps de l'art chez les Grecs; je n'en connois pas une seule qui ait pu être frappée

(1) Strab., III, p. 160. Τινὲς δὲ κτίσμα Ῥοδίων φασί. Cette opinion est confirmée par le nom de la ville et le type de ses médailles.

(2) Strabon, III, p. 110. Sil. Ital., II, 603.

plus tôt que le IVe siècle av. J.-C. Celles des Phéniciens du sud, la plupart en bronze, sont postérieures aux médailles d'Emporiæ et de Rhoda. Les médailles dites celtibériennes avec légendes espagnoles, comparées aux médailles grecques d'Emporiæ, sont évidemment des imitations grossières de ces dernières pièces: on y voit une tête de femme avec des poissons à l'entour. Quand le type s'éloigne de celui d'Emporiæ, on retrouve celui des médailles carthaginoises frappées en Sicile ou en Afrique, et qui n'a pu être introduit que par les Carthaginois eux-mêmes, lors de leur lutte avec les Romains sur le sol de l'Espagne. Les médailles de la Bétique, qui offrent des légendes turditaines, procèdent par le même système d'imitation grossière des monnoies phéniciennes frappées dans les villes du sud de la Péninsule. Sans doute, pour les yeux peu exercés à l'étude des monnoies, les médailles espagnoles ont une certaine roideur qui peut les faire prendre pour des productions très anciennes; mais on trouve là un nouvel exemple de l'illusion si souvent produite par les travaux des peuples barbares. Quand on examine avec soin ces monuments, on y découvre toujours et avec certitude l'imitation d'un type grec ou latin, produit d'un art perfectionné. Quant d'après ce principe, on a déterminé le principe des figures représentées sur les médailles espagnoles, on ne peut croire à leur extrême antiquité. D'ailleurs, il y a un fait certain, c'est que les médailles romaines des empereurs, surtout celles d'Auguste et de Tibère, frappées en Espagne peu après la conquête romaine, offrent le caractère de roideur qu'on remarque sur les monnoies purement espagnoles, d'où il résulte, encore une fois, que ces dernières ont été frappées dans un temps voisin de celui où les Romains se sont emparés de l'Espagne, c'est-à-dire au milieu des besoins que firent naître, soit les rapports des Carthaginois avec les Celtibériens, soit la lutte de ceux-ci avec les Ro-

mains. La physionomie tout-à-fait antique de l'ecriture tracée sur ces médailles ne doit pas non plus faire méconnoître l'époque récente de leur fabrication. Les systèmes d'écriture se modifient très vite, très souvent chez les peuples qui en font un grand usage; mais au contraire le système graphique reste immuable, presque inaltéré, chez les nations qui ne font qu'un emploi restreint de l'écriture; les Ibères étoient de ce nombre. Ainsi, nous voyons que tandis que le système phénicien s'étoit modifié d'une manière notable, au moins quant à la direction de l'écriture, le système grec avoit dû rester assez long-temps immobile, pendant les siècles qui s'étendent depuis la colonie de Cadmus jusqu'au retour des Héraclides.

D'un autre côté, il ne faudroit pas conclure, de la fabrication comparativement moderne des monnoies, que l'écriture tracée sur ces monnoies fût d'une origine alors récente en Espagne; il n'en est pas de l'importation de la monnoie comme de celle de l'écriture; presque tous les peuples ont senti le besoin d'une écriture, et ils ont dû en pratiquer l'usage bien long-temps avant que le commerce par monnoie n'eût été substitué au commerce par échanges.

Ce n'est pas à dire que les Ibères aient possédé des inscriptions qui auroient remonté, selon eux, à six mille ans; dans le passage de Strabon (1) où l'on a cru lire cette assertion, il est question seulement des *lois en vers* que possédoit un peuple de la Péninsule-Ibérique; l'existence de lois en vers paroît signaler un usage traditionnel et avoir précédé l'usage de l'écriture. Ainsi, il est probable que les Ibères possédoient

(1) III., p. 139, Σοφώτατοι δὲ ἐξετάζονται τῶν Ιβήρων οὗτοι, καὶ γραμματικῇ χρῶνται, καὶ τῆς παλαιᾶς μνήμης ἔχουσι τὰ συγγράμματα, καὶ ποιήματα, καὶ νόμους ἐμμέτρους ἑξακισχιλίων ἐτῶν ὥς φασί. Il est clair qu'ici les *six mille* ans de date s'appliquent à la composition des lois et non à leur transcription qui a dû être très postérieure.

des monuments poëtiques transmis par la tradition avant l'introduction de l'écriture, des monuments qui remontoient à une antiquité respectable; qu'à la tradition pure avoit pu succéder une écriture d'origine libyque, et qu'enfin cette écriture avoit dû, surtout dans le nord, céder l'empire à un second système imité de celui des Phéniciens. Nous admettrons donc l'existence, dans l'Espagne primitive, de plusieurs systèmes d'écriture : le plus ancien a dû y être porté par des peuples arrivés de l'intérieur de l'Asie, et dont le souvenir s'est conservé chez Salluste (1), chez Varron (2) et même chez Isidore (3). Ce système a laissé une trace profonde dans les écritures du sud de la Péninsule; vint ensuite le système phénicien ou grec primitif, qui s'est mélangé avec le premier système et a produit, ici l'écriture turditaine, là l'écriture dite celtibérienne. Si ce sont les Phéniciens qui ont agi directement sur les Espagnols, ils ont dû le faire avant l'arrivée des Celtes. Par l'ordre dans lequel Varron énumère les envahisseurs de l'Espagne, les Ibères d'abord, ensuite les Perses, puis les Phéniciens, les Celtes, et enfin les Carthaginois, on doit juger que la domination des Phéniciens avoit précédé l'arrivée des tribus celtiques; mais si cette écriture vient des Grecs, il faut croire que déjà le mélange des Celtes et des Ibères avoit eu lieu, et que c'est à des peuples composés ainsi d'éléments divers que l'écriture phénicienne a été transmise par les Grecs.

Dans tous les cas, à l'appui de l'opinion qui considéreroit l'écriture celtibérienne comme transmise par les Grecs, on peut faire valoir cette raison que les monuments qui of-

(1) *Jugurth.*, XXI; cf. Strab., XVII, p. 828. Τοὺς τὲ Μαυρουσίους ἔνιοι φασὶν Ινδοὺς εἶναι, τοὺς συγκατελθόντας Ἡρακλεῖ δεῦρο

(2) Origin., IX, 2, 118—122.

(3) *Ap.* Plin. *H. N.*, *III*, 3, *In universam Hispaniam M. Varro pervenisse Iberos, et Persas, et Phœnicas, Celtasque et Pœnos tradit.*

Noms de villes.		Celtibérien.	Phénicien	Grec ancien	Grec postérieur	Hébreu	Latin
	Beleia					א	a
	Bersical					ב	b
	Bursaba					ג	g
	Etobesa					ד	d
	Kelmantica					ה	e
	Aspaluca?					ו	z
	Ibe					ח	ch
	Ilduri					ט	th
	Ileosca					י	i
	Emanici					כ	k
	Ipagro					ל	l
	Celse					מ	m
	Cissa					נ	n
	Libisona					ס	o
	Lobetum					פ	p
	Merobriga					ק	q
	Nerii					ר	r
	Orospeda					ש	s
	Scrabi					ת	t
	Setelsis						
	Spalis						
	Bilbilis						
	Rhoda?						
	Sisipo						

Imp. Lith. E. Dezairs à Blois.

frent le plus grand nombre de caractères grecs primitifs se rapportent à Valence, à l'Aragon, aux contrées les plus voisines des colonies grecques, soit postérieures comme celles d'Emporiæ, soit primitives comme celles de Zacynthe et de Rhoda.

Le tableau ci-joint offre la récapitulation et l'application des opinions développées dans notre mémoire.

Ch. Lenormant.

MAGUSA OU MAGUSUM,

VILLE DES BATAVES.

MAGVS. Tête jeune, casquée, à droite, avec un collier de perles.

℞. Cheval marin, à droite.

L'attribution de cette médaille inédite, que je dois à la bienveillante amitié de M. Millingen, ne sera pas difficile à chercher; ce travail se trouve tout fait dans les explications qu'on a données de la légende HERCVLI MAGVSANO qu'on lit au revers de plusieurs médailles de Postume, ainsi que sur quelques inscriptions lapidaires rapportées par Murator (pl. LXIV, n°s 1 et 2) et par Keysler (p. 200), etc. *Magus* et *Magusanus* ont un rapport si évident, qu'il n'est pas douteux que ces deux mots ne peuvent avoir que la même origine. Les savants qui se sont occupés de rechercher la signification de *Magusanus*, sont d'accord que ce nom est celui d'un lieu où Hercule devoit être particulièrement honoré. Eckhel rejette l'idée du P. Hardouin, qui vouloit y reconnoître *Magusa*

d'Éthiopie. En effet, comment le culte local d'une ville aussi éloignée, et dont il n'existe de trace nulle part, auroit-il été répandu et adopté uniquement dans la Gaule, puisque c'est dans le nord de cette contrée que toutes les inscriptions d'*Hercules Magusanus* ont été trouvées, et que les monnoies de Postume ont été frappées? On remarque aussi sur d'autres médailles de ce prince la légende HERCVLI DEVSONIENSI. Selon toute apparence, les surnoms de *Magusanus* et de *Deusoniensis* viennent de quelques lieux renommés dans la contrée, et par le culte d'Hercule, et par quelque victoire de Postume, qu'on aura voulu célébrer par ces médailles, en faisant allusion au surnom d'Hercule Gaulois qui avoit été décerné à cet empereur. Selon Tristan et Adrien Valois, *Deuso* est actuellement Duyts près de Cologne. M. Van Alpen (Mém. de la soc. des ant., vol. VII, p. 60) croit que c'est plutôt le camp de *Deusone*, Duisbourg, dans le duché de Clèves.

Les inscriptions d'*Hercules Magusanus* ayant été découvertes dans la Batavie, c'est certainement dans cette partie de la Gaule qu'il faut chercher la position de *Magusa* ou *Magusum*. La plupart des auteurs qui se sont occupés de cette question sont de cet avis; mais ils ne s'accordent pas sur la situation à lui donner dans cette contrée. Ortellius, Vaillant, Banduri, Oisellius la placent à West-Capel, vers l'embouchure de l'Escaut; leur seul motif est qu'en 1514 on a découvert en cet endroit une des inscriptions rapportées par Keysler. Adrien Valois et Stephens, à cause d'une certaine analogie dans les noms, croient que *Magusa* est maintenant *Ancusa*, Enchuisen, à huit lieues d'Amsterdam. Selon Cuper, au rapport de Murator, ce pourroit avoir été le nom abrégé de *Noviomagus*, Nimègue. L'Anonyme de Ravenne, parmi les villes situées près de la Moselle, cite *Mecusa*, qui pourroit bien avoir été notre *Magusa*; c'est le sentiment d'Eckhel. Malheureusement

on ne sait pas davantage ce que c'étoit que *Mecusa;* dans les notes de l'Anonyme de Ravenne, on présume qu'il faudroit lire *Metusa*, et qu'on auroit peut-être voulu désigner *Mettis*, Metz. Tristan croit que *Maguntia*, Mayence, a pu, dans un temps, être appelée *Magusa*. Cette supposition n'est guère probable, du moins à l'époque de Postume, puisqu'il est fait mention de cette cité sous son nom ordinaire, dans l'histoire de cet empereur, qui fut assassiné par ses soldats sous les murs de Mayence, dont il leur avoit refusé le pillage. Il est difficile de reconnoître quelle est la meilleure de toutes ces opinions; cependant les attributs de Neptune que porte l'effigie d'*Hercules Magusanus* représenté sur l'inscription rapportée par Keysler, Murator, etc., et le type du cheval marin qu'on remarque sur le Revers de notre médaille, paroissent s'accorder pour faire présumer que *Magusa* devoit avoir une situation maritime. Il ne resteroit alors à choisir qu'entre la position de West-Capel et d'Enchuisen, et l'espèce de rapport qui existe entre les noms de *Magusa* et d'*Ancusa*, Enchuisen, sembleroit devoir faire accorder la préférence à cette dernière situation.

On trouve fréquemment des monnoies gauloises d'argent sans légende, mais avec les mêmes types de la tête casquée et du cheval marin, comme la médaille qui fait le sujet de cet article. J'en possède plusieurs qui ont été découvertes dans le midi de la France. Ce gisement, il faut l'avouer, ne viendroit pas à l'appui de l'attribution à *Magusa* des Bataves de la médaille avec la légende MAGVS. Mais, on peut le dire, la fabrique de cette dernière pièce n'est pas exactement semblable à celle des anépigraphes. On y remarque un relief beaucoup plus fort et une plus grande rudesse d'exécution. Nous trouvons des exemples dans la numismatique gauloise, que, soit à cause d'une alliance particulière, soit à cause d'une confédération pour la défense commune, divers peuples éloignés

avoient quelquefois adopté les mêmes types monétaires. Il n'est pas douteux aussi que souvent les monnoies peuvent avoir été transportées d'un lieu dans un autre. J'ai trouvé dans les fouilles de *Glanum*, à Saint-Remy, des pièces d'argent avec la légende DVRNACOS; cela ne donnera cependant l'idée à personne de contester leur attribution à *Tornacum*, malgré l'éloignement de cette ville du lieu de la découverte de ces médailles.

Pour donner plus de poids à cette attribution, il ne sera pas inutile d'ajouter à cet article, écrit depuis long-temps, ce que M. le baron Walckenaër vient de publier sur le même sujet, dans son nouvel ouvrage sur la géographie des Gaules (1er vol. p. 499). On verra que ce savant auteur connoissoit déjà la médaille MAGVS et le lieu où elle a été découverte.

« Une inscription antique, et des médailles récemment » trouvées, semblent démontrer qu'il existoit dans la Batavie » une ville nommée *Magusa* qui reconnoissoit Hercule pour » son fondateur; alors cette ville seroit peut-être la même que » *Mecusa*, placée dans la Belgique par l'Anonyme de Ravenne, » la même que *Mahusenham* du moyen-âge, que l'examen » attentif du local porte à placer à Muiswinkel, près Wik- » Durchstaede.

» L'inscription antique est celle d'un magistrat, *civitatis Ba-* » *tavorum*, de la ville des Bataves; c'est une sorte de dédicace » à HERCVLI MACVSANO. On en a trouvé de semblables à » West-Capel, en 1514, et ailleurs; mais toujours dans l'éten- » due de la Batavie. Dans ces inscriptions, il est fait toujours » mention d'*Hercules Macusanus:* on trouve sur le revers de » quelques médailles de Postume l'inscription *Herculi Macu-* » *sano*. On doit penser d'après cela qu'il y avoit une ville de » la Batavie nommée Macusa ou Machusen, qui avoit péri » dans les dévastations des IIIe, IVe et Ve siècles.... M. Mil-

» lingen a trouvé à Chambéry un certain nombre de médailles
» antiques avec le nom de MAGVSA, comme nom de ville...
» L'existence de cette ville paroît donc assez bien démontrée,
» et la position qu'on lui assigne, d'après les monuments du
» moyen-âge comparés avec la carte moderne, devient extrê-
» mement probable. »

Le marquis DE LAGOY.

MEDAILLES DE SYRACUSE.

La variété et le nombre des monnoies de Syracuse est ce qui frappe d'abord tous ceux qui s'occupent de la numismatique sicilienne. Un examen plus attentif permet de reconnoître ensuite les nuances de style de ces médailles, d'en rapprocher les caractères d'archaïsme, d'en comparer les poids, et de les classer en différentes séries que déterminent avec certitude les noms des graveurs, souvent associés et si connus, Evænète, Cimon, Euclide, Euthyme. A l'aide de ce guide certain, on peut attribuer aux mêmes artistes quelques médailles qui ne sont point signées, mais qui se reconnoissent facilement à leur travail. Ainsi, par exemple, l'on ignoroit à qui l'on devoit cette belle médaille d'or syracusaine, représentant une tête de femme coiffée d'un réseau orné d'étoiles, et au Revers, Hercule étouffant le lion de Némée. Cependant l'ajustement, le caractère de la tête, son travail ample et soutenu, donnoient lieu de penser que cette monnoie appartenoit à l'école créatrice des admirables médaillons de Syracuse. Cette conjecture est devenue une certitude depuis que le cabinet de France s'est enrichi de deux médailles d'or portant l'une les initiales KI, l'autre les initiales EYAINE, derrière la tête de femme. Identiques pour le type, ces deux statères gravés, sans doute, en concurrence, par les premiers artistes de Syracuse, offrent pourtant toute la différence de relief, de

pose de tête, et de traits que l'on observe entre les médaillons d'Evænète et ceux de Cimon. La monnoie d'or gravée par ce dernier étoit déjà connue par la publication de Torremuzza, mais tellement défigurée par l'impéritie du dessinateur, qu'elle ne conservoit aucune ressemblance avec son modèle.

Une autre médaille publiée par Torremuzza et dans le musée Hunter, est une drachme d'argent signée d'Eumènes, ΕΥΜΗΝΟΥ, portant d'un côté une tête de femme, de l'autre le héros *Leucaspis*, coiffé d'un casque avec deux plumes verticales et une aigrette, combattant l'épée à la main. La signature du graveur se lit tout entière auprès de la tête de femme; au revers elle est abrégée par les initiales ΕΥ, placées à l'exergue ou dans le champ. Au reste, la tête de cette drachme est identique avec celle d'un tétradrachme d'Eumènes; seulement, elle est tournée du côté opposé.

Les archéologues connoissent, soit par les publications italiennes, soit par le travail de M. Raoul Rochette, sur les noms de graveurs, le beau tétradrachme signé d'Euclide, représentant la tête de Minerve casquée et vue de face; au revers est un quadrige au galop. La même tête, trait pour trait, sauf le nom, se trouve sur une drachme de la même main ayant, comme la précédente, au revers, *Leucaspis* combattant, avec cette différence qu'il est armé d'une lance et passe devant un autel. Un bélier est renversé à ses pieds. Un tétrobole du même artiste, mais aussi sans signature, offre à son tour exactement le type du tétradrachme, pour la face et le Revers.

Le même Euclide a gravé un tétradrachme, devenu assez commun, où il a inscrit son nom ΕΥΚΛΕΙ . . dans les replis de la coiffure d'une femme. Cette tête est d'un caractère fin, assez naturel et tout particulier, surtout pour le bas du visage; les cheveux frisés ressortent de leur réseau en masses légères sur le derrière de la tête.

Au revers est un quadrige dont les chevaux ont des attitudes très diverses; à l'exergue on voit une roue couchée. Les mêmes types se reproduisent exactement avec la roue à l'exergue sur un tétrobole dont le travail est manifestement celui d'Euclide, puis, le revers, changeant suivant les différentes divisions de la drachme, on reconnoît toujours la même tête sur l'obole qui a pour Revers un polype, et sur le quart d'obole caractérisé par une roue à quatre rayons.

On connoît également le plus beau médaillon tétradrachme de Syracuse, celui qui fut gravé par Cimon et qui porte une tête d'Aréthuse de face, avec les noms ΑΡΕΘΟΣΑ et ΚΙΜΩΝ. La même tête est répétée avec de légères variantes et quelque infériorité, sur une drachme ayant au Revers *Leucaspis*, comme celles d'Euclide et d'Eumènes.

Nous venons de voir que Cimon avait gravé pour les Syracusains des monnoies d'or, des médaillons décadrachmes, des tétradrachmes (1) et une drachme; qu'Euclide avoit gravé toute la série, depuis le tétradrachme jusqu'au quart d'obole (2); Eumènes le tétradrachme et la drachme. Evænète, auteur d'un tétradrachme et d'une drachme de Catane, a produit pour Syracuse des médaillons décadrachmes; s'il a gravé un tétra-

(1) Il paroît certain qu'un médaillon punique, tétradrachme, du cabinet de France, est une réduction d'un médaillon décadrachme du même artiste, d'un travail très fin et élégant, fort différent de son autre médaillon de Syracuse. Celui dont nous parlons a dû être fabriqué plus tard, dans une nouvelle manière, moins noble et moins grandiose. Il est gravé dans les monuments inédits de l'institut archéologique, t. I. Les médaillons d'Evænète furent aussi imités sur des tétradrachmes puniques de Sicile.

(2) La fabrication des didrachmes cesse à Syracuse avec le style archaïque; au moins les didrachmes de beau style me sont inconnus. Ceux de Syracuse, avec la tête de Pallas au revers du Pégase, semblent avoir pris la place des didrachmes aux deux chevaux, lorsque l'influence des Corinthiens en Sicile y fit imiter leur monnoie par les Léontins, les Tauroménitains et les Carthaginois eux-mêmes.

drachme, ce doit être celui qui représente la même tête que sur ses médaillons et un quadrige au revers, souvent accompagné du triskèle dans le champ et du monogramme Æ à l'exergue. Cependant le travail n'est pas d'une parfaite identité. Evænète a, de plus, gravé et signé la médaille d'or décrite plus haut; le beau style, l'air de tête et jusqu'aux détails de ses médaillons, se trouvent encore sur les monnoies d'or d'*Hicetas*. Deux petites monnoies de Syracuse, l'une ayant un taureau, l'autre un polype au revers, sont évidemment de la même main. Il est bon d'ajouter que le nom d'*Hicetas* sur une monnoie du travail d'Evænète fixeroit l'époque où vivoit ce graveur et, par là même, celle des autres artistes syracusains, ses rivaux et ses associés de talent et de renommée.

Si l'on remonte à des temps plus reculés, on voit encore que les médailles d'ancien style offrent des têtes variées, mais se répètent dans chaque multiple ou division de la drachme, autant que la richesse de nos collections nous permet de le constater. Les revers sont ainsi répartis. Le tétradrachme porte un char à *quatre* chevaux, le didrachme un cavalier conduisant *deux* chevaux, la drachme *un* cavalier, l'obole un polype, le quart d'obole une roue. Lorsque sur les tétradrachmes très anciens, la tête de femme porte une chevelure annelée et pendante, retenue par une bandelette unie, un collier uni, et au-dessous une rangée de perles avec le koph au lieu du kappa dans la légende, les mêmes particularités et la plus parfaite similitude dans le travail signalent le didrachme. Si la tête a les cheveux relevés en masse courbe aplatie et soigneusement peignée avec un diadême de grosses perles, on la retrouve religieusement copiée dans toutes les divisions jusqu'au quart d'obole, suite complète que nous avons pu réunir. Cette remarque semble confirmée par toutes les investigations auxquelles nous nous sommes livré. Si elle est fondée, il faudroit en conclure qu'à Syracuse, jusqu'au règne d'Hiéron II, on

régla sagement, qu'à chaque émission le graveur reproduiroit dans tous les modules la tête exécutée par lui sur le tétradrachme, et que si l'on découvre une nouvelle tête sur une pièce quelconque, les autres pièces de la série, avec la même tête, existent dans les collections, ou viendront s'y ranger quelque jour.

Le duc DE LUYNES.

MÉDAILLES ROMAINES

INÉDITES.

La numismatique romaine est une mine si explorée, qu'à peine sur mille médailles, en trouve-t-on une seule qui ne soit pas encore décrite. Le plaisir que j'ai eu à voir éditer dans la Revue quelques unes de ces pièces, si rares à rencontrer, me fait espérer que ses lecteurs y verront avec intérêt la publication de plusieurs médailles romaines inédites que j'ai été assez heureux d'acquérir. Si mon travail obtient l'approbation des antiquaires, je pourrai faire connoître, par la même voie, d'autres pièces, également inédites, qui se trouvent dans les collections de quelques-uns de mes amis. (V. la pl. 1re.)

GORDIEN III.

1. IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Tête laurée de Gordien III.

   ℞. AETERNITATI AVG. Soleil nu, debout. Quinaire d'or.

M. Mionnet, dans son excellent ouvrage sur la rareté des médailles romaines, donne la description d'un quinaire d'argent qui porte l'inscription AETERNITAS AVG. Le seul quinaire d'or qu'il décrive porte au Revers, Vénus debout, et la légende VENVS VICTRIX; il est coté 200 francs et R8.

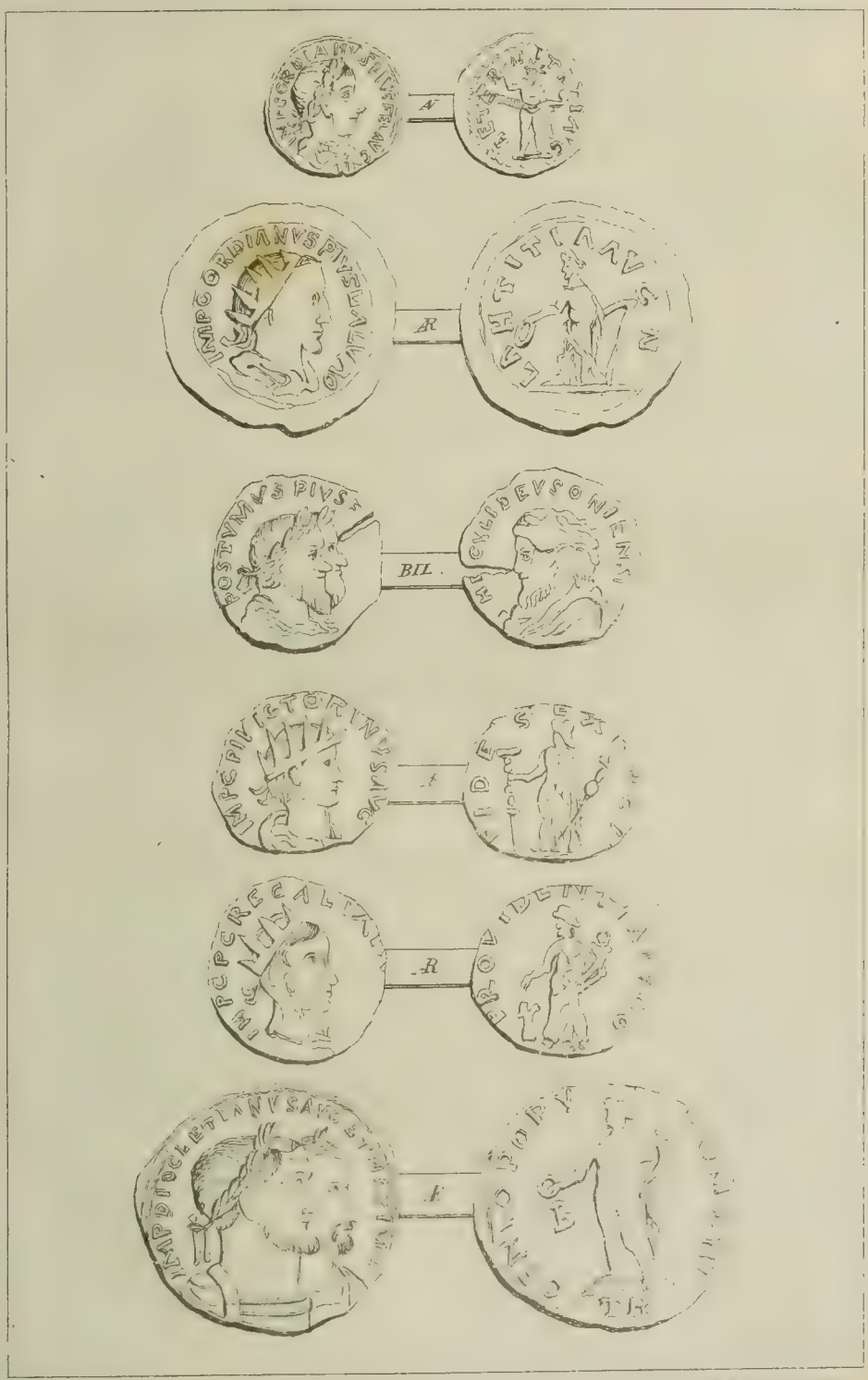

MÉDAILLES ROMAINES.

2. IMP . GORDIANVS PIVS LALVAO (*sic*). Tête radiée.

℞. LAHTITIA (*sic*) AVG . N. Femme debout tenant une couronne et une ancre. — Argent pur.

Ce médaillon barbare paroît être de la même fabrique que ceux en or de Gordien et de Philippe. Voyez l'ouvrage de M. Mionnet, t. I, p. 394 et 404.

3. POSTVMVS PIVS F..... Têtes accolées et laurées de Postume et d'Hercule.

℞. HERCVLI DEVSONIENSI. Buste d'Hercule couvert de la peau de lion. — Billon.

M. Mionnet fixe la valeur des billons de Postume, aux deux têtes, de 48 à 150 francs. Le troisième buste qu'offre notre médaille doit en augmenter beaucoup la valeur.

VICTORIN JEUNE.

4. IMP. C. PI. VICTORINVS AVG. Tête imberbe et radiée.

℞. FIDES EXERCI. Femme debout, tenant deux enseignes militaires. — Petit module.

Je ne puis attribuer cette médaille qu'à Victorin fils, la tête étant absolument imberbe et offrant des traits d'enfant, tandis que sur toutes les médailles de Victorin père, la tête est barbue et paroît d'un âge assez avancé. En effet, sa réputation, comme général, étoit-elle déjà ancienne quand il fut associé à Postume.

Quoique Trebellius Pollion ne donne que le titre de César au jeune Victorin, celui d'Auguste peut cependant se trouver sur ses médailles, comme sur celles de Salonin Valérien, qui n'avoit pas eu non plus le titre d'Auguste. Peut-être Victorin, avant de s'associer son fils, a-t-il fait battre monnoie à l'effigie de ce dernier, pour la distribuer aux soldats au moment même de la solennité de l'association à l'empire. La

légende *fides exercitus* convenoit parfaitement dans une circonstance semblable. On objectera que l'on devroit alors trouver un certain nombre de médailles de ce prince. Mais que sont devenues celles de son aïeule Victorina, desquelles Trebellius Pollion a dit: *cusi sunt ejus nummi ærei, aurei et argentei, quorum hodieque forma exstat apud Treviros?* Peut-être sont-elles encore à trouver.

La médaille de Victorin dont nous nous occupons, a été déterrée dans les ruines du *castrum* romain, découvert près de Neuwied, au commencement de ce siècle.

RÉGALIEN.

5. IMP. C. P. C. REGALIANVS..... Tête radiée de Régalien.

℞. PROVIDENTIA AVGG. Femme debout, tenant un enfant sur l'un de ses bras; à ses pieds un autre enfant lui tend la main. — Argent.

Jusqu'à présent on ne connoissoit que deux variétés de Revers dans les médailles de ce tyran; je me félicite vivement de posséder et de pouvoir publier la troisième.

DIOCLÉTIEN ET MAXIMIEN.

6. IMP. DIOCLETIANVS AVG. ET MAXIMIANVS. Têtes laurées et accolées de Dioclétien et de Maximien Hercule.

℞. GENIO POPVLI ROMANI. Génie debout; dans le champ à l'exergue TR (différent de Trèves). — Bronze de moyen module.

M. Mionnet évalue un autre moyen-bronze du même prince, aux deux têtes affrontées et radiées, à 50 francs.

JENCKLER.

NOTICE

SUR UN SOL D'OR MÉROVINGIEN.

L'un des faits les plus extraordinaires qui domine l'histoire monétaire des rois Francs de la première race, c'est sans contredit l'existence d'officiers préposés à la fabrication des monnoies, y plaçant leur nom concurremment avec celui du roi; mais le plus souvent seul, à l'exclusion de celui du chef de l'état. Cette anomalie, qu'on ne rencontre qu'en France et en Angleterre, fut-elle une usurpation, comme le pense M. Hermand, de Saint-Omer, dans un article fort remarquable de la Revue numismatique (année 1836, p. 221); ou bien la fabrication des monnoies étoit-elle affermée moyennant une redevance dont le produit faisoit partie des revenus particuliers du roi? Voilà ce qu'il n'est pas facile de décider. (1) Dans la première supposition, l'usurpation seroit venue peu à peu,

(1) Quand on se pénètre de l'esprit du temps, on voit clairement, que les rois francs n'étendoient leurs conquêtes, que dans le but d'augmenter leurs revenus, de s'enrichir par le pillage. Les rois, dit M. Aug. Thierry (Dix ans d'Études historiques), s'occupoient peu d'administration, mais bien d'augmenter leurs richesses; le génie fiscal des Romains fut d'abord le guide suivi pour le recouvrement des tributs, on lui donna plus tard toute l'extension possible, et cela se conçoit chez des maîtres barbares que le besoin de piller avoit fait sortir de leurs forêts. Frédégaire, chap. 27, parle également de la tyrannie fiscale d'un certain Protadius, maire du palais, sous Théodoric, en 605.

elle auroit commencé, comme le dit M. Hermand, lors de l'avénement de Dagobert Ier, qui institua les maires du palais, et sur les monnoies duquel se trouve, avec le sien, le nom d'un monétaire bien connu. Dans cette supposition, ne devrions-nous pas rencontrer, en plus grand nombre, des monnoies royales de 481, ou seulement de 534 jusqu'à 628, selon qu'on fera remonter le commencement du monnoyage à Clovis Ier ou à son petit-fils Théodebert Ier. Quoique ce soit, à mon avis, un mauvais raisonnement que de conclure du passé par ce qui se rencontre dans nos cartons, toujours est-il, que le nombre des monnoies royales qui nous sont connues, ne répond pas à l'espace de temps qui auroit précédé l'usurpation. Mais voici une monnoie qui, si l'attribution que je propose de lui donner est juste, élèvera de nouvelles difficultés, ce me semble; car elle prouveroit que l'usurpation est antérieure au règne de Dagobert Ier, ou bien qu'elle est arrivée brusquement et sans transition aucune.

Un hasard heureux fit tomber dans mes mains, il y a quelques années, une pièce d'or de la première race. Sa belle conservation, son type, et surtout son poids de 80 grains, ne me permirent pas d'y voir autre chose qu'un sol d'or, ce qui est rare, et, ce qui l'est plus encore, un sol d'or de monétaire. Les légendes étoient parfaitement lisibles; le nom de ville, *Choae*, devant se rapporter à Cayeux ou à la ville d'Eu, d'après le savant Polonois, M. Lelewel, indiquoit que la pièce avoit été frappée dans le royaume de Neustrie; mais sous quel règne, mais dans quel temps; quel étoit le haut fonctionnaire qui portoit le nom de *Landigisile?* Lorsqu'une pareille difficulté se présente, c'est à l'histoire que nous nous adressons, c'est elle qui nous offre, je ne dis pas des certitudes, mais des présomptions, c'est enfin l'homonymie qui nous décide. Dire qu'il n'y a pas eu des personnages dont nos annales ne parlent pas et dont le nom se trouve cependant sur les mon-

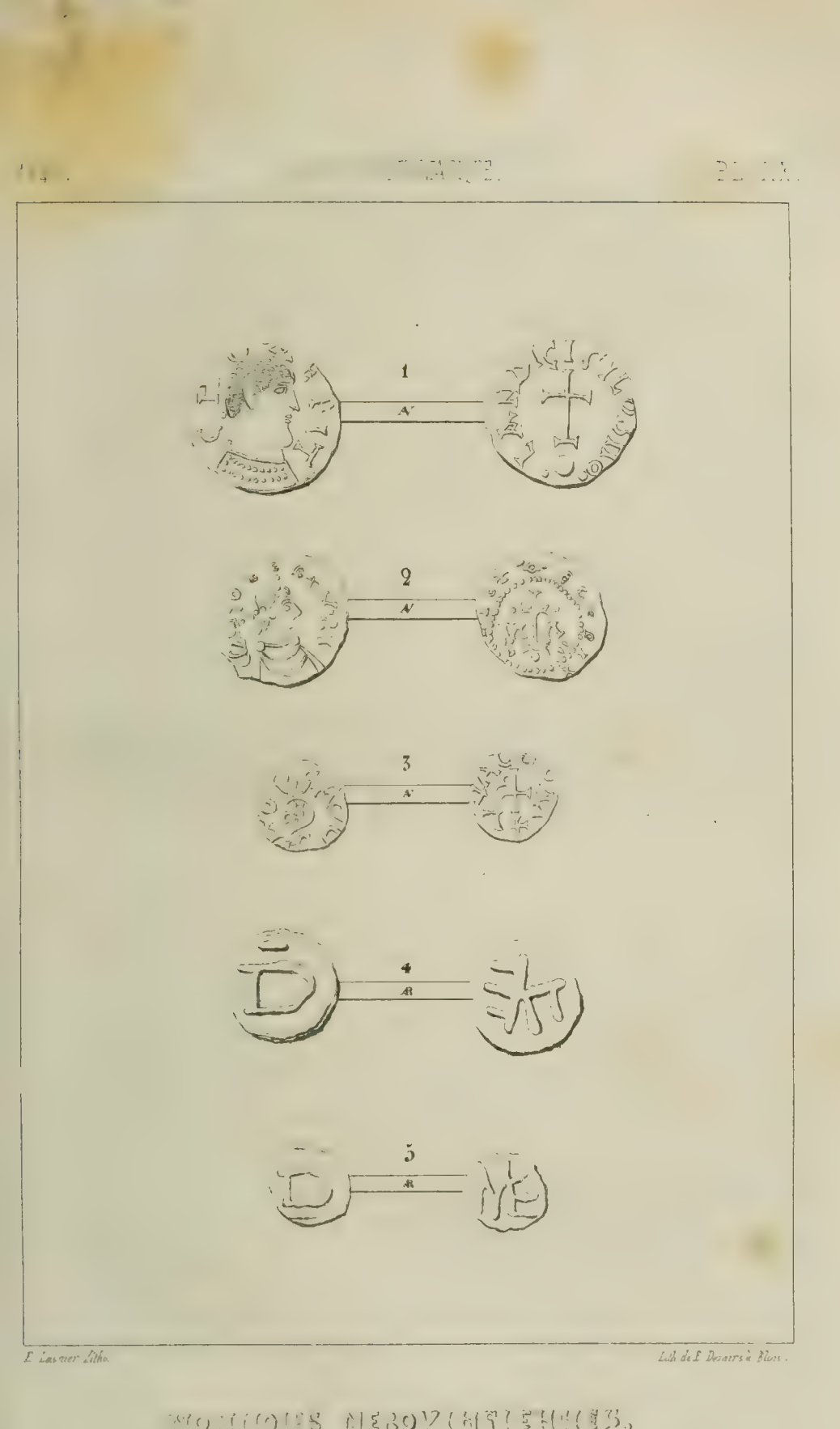

E. Lasnier Litho.

Lith. de E. Desairs à Blois.

MONNOIES MÉROVINGIENNES.

noies d'or qu'ils ont signées, comme garantie de leur légalité et de leur aloi, seroit une allégation bientôt démentie par les faits; et cependant, pour nous qui vivons loin de ces temps de barbarie, nous sommes tous les jours tentés d'attribuer à tel ou tel personnage des monnoies qui portent un nom semblable, puisque l'histoire nous les présente comme ayant rempli des fonctions importantes, ou contracté de grandes alliances. C'est là, je l'avoue, ce qui m'a déterminé à donner à l'un des beaux-frères de Dagobert Ier le sol d'or dont j'offre le dessin aux lecteurs de la Revue numismatique. (V. pl. II, n° 1.)

La légende du Revers offre le nom bien distinct de *Landigisilos mo* pour *monetarius*. Les noms propres dont la désinence est semblable à celui-ci ne sont pas rares à cette époque de notre histoire. Ainsi, on voit Austrégisile, Levigisile, Arégisile, Sadragisile, Gondégisile, Leudigisile ou Landigisile, etc., etc. Il est vrai que les noms propres, d'origine, soit visigothe, soit germanique, latinisés sous la plume de nos chroniqueurs, puis traduits en notre françois, sont souvent bien défigurés, témoin les noms de Bruneheut ou Brunehaut pour Brunechilde, Nantheut ou Nantilde pour Nantéchilde; on finit cependant par s'y reconnoître en remontant à la source. Ai-je donc abusé de la permission de traducteur en donnant Landégésile pour *Landigisilos*, je ne le crois pas. Dans ce cas, voyons ce que dit l'histoire du personnage qui a porté ce nom.

Frédégaire et les grandes chroniques de France nous offrent deux fois le nom de Landigisile. Celui des deux qui me paroît avoir joui d'une faveur plus grande à la cour de son souverain, est bien certainement le frère de l'épouse bien aimée de Dagobert Ier, la reine Nantechilde ou Nantilde.

Dagobert, d'abord roi d'Austrasie, en 622, puis roi de Neustrie et de Bourgogne, en 628, et de toute la monarchie

après la mort de son frère Caribert qui régna sur la Novempopulanie, épousa d'abord Gomatrude, sœur de Sichilde, deuxième femme de son père Chloter II. Il la répudia bientôt, pour cause de stérilité, et prit alors pour épouse Nantheut, *speciosissimi decoris puellam*, laquelle, disent les chroniques d'Aimoin, avoit été ravie à un moustier, ce qui n'empêcha pas ce roi, qui craignoit de ne pas avoir d'héritiers de ses épouses légitimes, d'admettre un an après dans son lit Ranetrude ou Ragnetrude, dont il eut l'année suivante Sigebert qui fut roi d'Austrasie. Dans la suite, l'histoire nous apprend qu'il eut jusqu'à trois femmes vivantes, portant le titre de reines, et, qu'à l'exemple du roi Salomon, il eut même un grand nombre de concubines. La 12e année de son règne il eut un fils de Nantilde, qui régna plus tard sous le nom de Clovis II. Nantechilde fut toujours l'objet de la prédilection de Dagobert. Ce fut à elle qu'il confia, en mourant, la tutelle de son fils Clovis, sous la direction du sage Ega ou Egna, un de ses plus fidèles conseillers, auquel ils les recommanda avec de vives instances. Il indiqua les moyens à suivre pour que ce fils fût reconnu héritier de la Neustrie et de la Bourgogne qu'il lui destinoit.

Ces marques d'une tendresse et d'une estime toute spéciale n'indiquent-elle pas que Dagobert a dû honorer de son affection Landigisile, frère de cette belle reine, et qu'il a pu le revêtir d'honneurs et de charges importantes? D'ailleurs, on lit dans les grandes chroniques de Saint-Denis, le passage suivant, extrait du chap. XXVI des *Gesta Dagoberti* : « En ce » temps (630, 9e année du règne de Dagobert) mourut Lan- » dégésile, frère la royne Nantheut, mis fut en sépulture » en l'église Saint-Denis, moult honorablement, par la vo- » lonté et le commandement le roy. Mais la royne sa serour le » pria avant sa mort, que il donnast à l'église des martirs, pour » sa sépulture, une ville entour Paris, qui a nom Auviler (*Alateo*

» *Villare*). Le roy gréa le don, moult volontiers, et le con-
» firma par chartre, et par conscription de son scel. »

Maintenant je demande si un personnage qui étoit le beau-frère du roi, qui avoit reçu de lui un domaine considérable, comme celui d'Alatie ou d'Auviler, car l'histoire le dit ainsi, qui obtint de partager la sépulture royale de son maître, et qui, pour avoir part aux prières qui se disoient nuit et jour à Saint-Denis, peut-être aussi pour faire sa cour, obtint de laisser le domaine qu'il avoit reçu, afin d'être compté au nombre des bienfaiteurs de la royale basilique; je demande, dis-je, si ce personnage n'a pas pu être chargé de l'office de monétaire, et signer la monnoie dont j'offre ici le dessin?

Quelques années avant l'époque dont je viens de parler, le nom d'un autre Landigisile avoit paru dans les pages de l'histoire; on lit encore dans Frédégaire (traduction de M. Guizot, éd. de 1823.): « La 26e année du règne de Gunthram, roi des » Francs en Bourgogne (583), Gondovald, aidé de Mummole » et de Didier, envahit une partie du royaume de Gunthram, » qui envoya contre eux Landigisile et Agilan....; » et que la 27e année du même règne, sans doute par reconnoissance, le même Landigisile fut nommé patrice (les grandes chroniques disent sénéchal) de la Provence. Un général, un patrice ou gouverneur d'une grande province, étoit un personnage assez important pour qu'on pût lui confier la surveillance de la fabrication des monnoies et le doter des bénéfices qui y étoient attachés. Mais l'histoire ne nous dit pas si Landigisile conserva jusqu'à la fin de sa vie la faveur de son maître; d'ailleurs, la monnoie qui m'occupe n'a point été frappée en Provence, mais en Neustrie, elle ne peut donc pas lui être donnée.

Je passe maintenant à la description de la pièce (pl. II, n° 1). Il est admis que ce doit être la tête du roi qui est représentée dans le champ, quoique le signe caractéristique de la race

régnante, les longs cheveux, manque. La face est tournée à droite, la tête est coiffée d'une résille à mailles carrées; sur ses bords, en examinant avec attention, là ou finissent les mailles, on voit des petits points ronds qui sont des nœuds ou des perles; derrière on en remarque un beaucoup plus gros qui peut bien figurer le nœud du bandeau. On voit encore sur le haut du vêtement un double rang de grosses perles qui, peut-être, forment un collier, puis pour légende circulaire, commençant de gauche à droite, on lit *Choae fit*, frappée à Cayeux, ou dans une ville située non loin des bords de la Canche (1); on remarque enfin une légère trace d'un cordon mal indiqué. Au Revers, dans le champ, une croix haussée, surmontant le globe du monde; de chaque côté de ce globe deux autres petits, puis autour, le mot *Landigisilos* ou *Landigisilus mo*, pour *monetarius*. Si la première leçon doit être admise, la terminaison de ce nom propre est plus grecque que latine, et la lettre D est remplacée par le delta des Grecs, légèrement modifié. Le sol pèse, comme je l'ai dit, 80 grains, il a dû être légèrement rogné, et peut avoir perdu cinq grains environ.

Si le Landigisile dont le nom figure ici est bien le beau-frère de Dagobert Ier, n'avois-je pas raison de dire plus haut que la substitution du nom du monétaire, sur les monnoies, à l'exclusion du nom du roi, si elle a commencé sous Dagobert Ier, n'avoit pas été graduelle, mais brusque, et par

(1) La ville de Senlis compte dans ses environs de très petites communes, qui ont joui, sous la première dynastie, du droit de frapper monnoie; la plupart étoient comprises dans la vaste étendue que couvroit la forêt de Cuise, qui, de Compiègne, s'étendoit jusque dans la Brie, et comprenoit même le Servais; ainsi on trouve des triens de Villerou, près Louvres (*Vilerarit*), d'Orry-la-Ville (*Oriaco vico*). Non loin de ce dernier endroit existe encore le village de Coye, qui pourroit bien être le Choae en question. C'est au reste l'opinion de M. de Cayrol, de Compiègne.

conséquent ne pouvoit avoir été préparée par l'admission du nom du monétaire Éloy sur les monnoies royales ? Landigisile mourut en 630, c'est-à-dire la 9e année du règne de Dagobert, et saint Éloy continua à placer son nom, non seulement au Revers des monnoies de Dagobert, mais encore sur celles de son fils. D'ailleurs, comment admettre qu'un roi si puissant eût souffert une pareille usurpation, et que des hommes comme Landigisile, qui étoit comblé des faveurs de son maître, comme l'évêque de Noyon (1), qui fut le conseiller intime, l'ami du père et du fils, eussent songé à s'arroger ce droit régalien? Et ce que les maires du palais n'ont jamais osé faire, malgré leur toute-puissance, un ami et un parent de ces rois l'eussent osé? Ceci n'est pas vraisemblable. Il faut donc, je le répète, admettre que s'il y eût usurpation, elle étoit déjà consommée sous Dagobert Ier ; ou bien que le droit de frapper monnoie étoit mis en régie, tandis que, pour conserver une marque d'autorité, les rois de la première race ne faisoient inscrire leur nom que sur une très petite masse de leur monnoie.

A la suite de cette pièce j'ajoute un triens du même roi Dagobert et du monétaire Éloy, pièce qui, je crois, n'a pas encore été publiée (n° 2). Elle a été frappée à Marseille. Son flaon large m'avoit fait penser que ce pouvoit être un demi-sol, division que j'ai cherchée jusqu'ici sans pouvoir la rencontrer. Son poids de 23 grains m'a prouvé que ce n'étoit qu'un triens sur lequel il manque même quelques grains. Il justifie assez mal l'opinion où l'on est que saint Éloy introduisit une grande amélioration dans la fabrication des monnoies, à moins que ce ne soit dans leur titre ; cependant le Revers est mieux que le droit. Cette monnoie offre bien la physionomie des

(1) Il existe un triens, frappé à Paris, où le nom d'Éloy se lit seul ; son type est, en tout, semblable à celui des monnoies de Dagobert Ier.

triens romains ou du bas empire, et pourtant la séparation des deux états, consentie par Justinien, étoit opérée depuis long-temps, et les Gaulois habitués aux monnoies des rois francs.

Au droit, la face du roi, vue de profil, tournée à droite, la tête ceinte du bandeau de perles, paroît posée sur un piédouche drapé. On lit en minuscules mérovingiennes le mot *Dagobertus*, puis une lettre incertaine, peut-être un R.

Au Revers, une croix haussée, posée comme dans la pièce précédente sur le globe du monde; le support et les extrémités de la croix sont échancrés : à chaque extrémité des bras, se voient deux globes plus petits que celui dont il vient d'être question; de sorte qu'il y a quelque analogie entre le Revers de ces deux pièces. A droite et à gauche du montant de la croix, le différent MA de Marseille, et au-dessous de deux lettres à gauche, une espèce de cœur; à droite deux points allongés qui, réunis, eussent pu composer une figure pareille à la précédente. Un grenetis ferme le champ, et pour légende les mots *Elegiu monet* se lisent distinctement.

On concevroit avec M. de Saulcy (Revue numismatique, année 1836, page 90 et suiv.) que Dagobert eût pu, par considération pour son fidèle ministre, lui permettre d'inscrire son nom conjointement avec le sien sur ses monnoies si, dans le même temps, Landigisile n'y eût pas mis le sien seul. Ce ne pouvoit plus être une faveur que le roi accordoit, puisqu'il y avoit usage reçu, et que des monnoies étoient admises sans le nom du chef de l'état. Éloy, au contraire, se couvrant du nom de son souverain, faisoit alors un acte d'abnégation de ses droits; si en observant qu'il existe aussi des triens avec le nom d'Éloy seul, on admet que, du moment où ils furent frappés, dut commencer l'usurpation, on détruira aisément cette hypothèse en prouvant que, plus tard, Éloy signoit les monnoies frappées au nom de Clovis II.

Le tiers de sol qui suit (n° 3), me paroît appartenir encore à Dagobert; mais l'absence du buste, remplacé par le monogramme du prince, DS, la fabrication plus négligée de la pièce, me font supposer qu'elle appartient à Dagobert II, roi d'Austrasie (674), ou à Dagobert III, roi de Neustrie et de Bourgogne (711 à 715). Je n'ai pu lier convenablement ensemble, les lettres qui constituent la légende du droit pour en former un nom de ville, cette légende *alborgasoi* me paroît inintelligible. Quant au Revers, le nom du monétaire + *Vualso mo*, pour *monetario*, se lit fort bien. Une croix chrismée à branches inégales, occupe le champ. M. Lelewel pense que l'introduction de cet ornement date de 561 ; c'est ce qui me feroit pencher pour Dagobert II. Le poids de ce triens est de 20 grains; on voit, en effet, que ses bords ont été rognés.

A ce triens de Dagobert II, j'ajouterai deux deniers d'argent (n°s 4 et 5), qui ne sont que des variétés de ceux que M. de Saulcy a déjà fait connoître dans la Revue Numismatique (année 1838, page 270). Je les crois tous deux de Dagobert II, roi d'Austrasie, et frappés à Metz. Il me semble qu'il existe de l'analogie entre eux et le dernier tiers de sol dont je viens de parler. Le D, avec le tréma abréviatif placé en haut, indique bien qu'il s'agit ici de l'initiale d'un nom propre, qui peut être celui du roi que je viens de nommer ; le Revers laisse apercevoir assez aisément les initiales M et E.. (*Mettis*). Quoique de largeur différente, le poids de ces deux pièces est à peu près le même; le n° 4 pèse 22 grains, l'autre, le n° 5, 23 gr. J'avouerai que ce poids est plus élevé qu'il ne devroit être, puisque le saiga ou denier ne devoit peser que 21 grains environ. Aussi, ai-je quelques doutes sur l'authenticité du n° 5, que son peu de largeur m'avoit fait prendre pour un demi-denier.

En parlant des monnoies de la première race, M. Cartier, remarquant combien peu de deniers d'argent de cette épo-

que nous sont parvenus, dit dans sa troisième lettre, année 1836 : que la numismatique françoise, à l'époque mérovingienne, est vraiment dans son âge d'or; que le roi des métaux y règne sans partage. Ceci n'est juste que quant à nos collections. Il ajoute : que le peu de monnoies d'argent que nous connoissons sont si semblables à celles d'or, et que de plus, quelques-unes des premières nous étant parvenues dorées, on doit les considérer, pour la plupart, comme l'œuvre de faussaires qui ont voulu imiter les triens.

Il faut convenir que les numismatistes ont apporté jusqu'ici une grande préoccupation dans l'étude des monnoies d'argent mérovingiennes. On n'a voulu admettre comme telles, que celles qui avoient de l'analogie, pour la forme et le burin, avec celles d'or, et qu'on a rejeté à d'autres peuples des pièces sans légendes et d'une fabrication grossière, qui ont pu et même dû appartenir à nos ancêtres. Il est hors de doute que l'argent et le cuivre ont été chez eux, comme chez nous, le signe représentatif des richesses. Les lois salique et ripuaire sont formelles à cet égard. Il y avoit un sol d'argent que nous n'avons pas encore retrouvé, et qui peut-être étoit de compte, sa valeur, de 12 deniers, approchoit de bien près de celles du tiers de sol d'or; puis le saiga, ou denier, et le tiers de saiga, ce dernier nous est aussi complètement inconnu.

Si on réfléchit que le foible poids du denier d'argent, et sa fabrication grossière, lui ont donné peu d'importance, que d'ailleurs, il étoit plus aisé de cacher des sommes d'or que des sommes d'argent, on concevra que la plupart des enfouissements aient dû avoir pour objet l'or de préférence à l'argent.

Le Dr Voillemier.

DISSERTATION

Sur des monnoies portant les noms de Charles roi et de la ville de Melle, vulgairement attribuées à Charles-le-Simple.

ORIGINE DU MOT MAILLE.

Lorsque l'autorité royale, évanouie entre les mains des foibles successeurs de Charlemagne, eut fait place au pouvoir des comtes et des seigneurs, ceux-ci usurpèrent, chacun dans sa terre, les droits que le souverain y avoit antérieurement exercés. Ainsi, partout où avoient existé des ateliers monétaires carlovingiens, surgirent des monnoies baronales, sur lesquelles les seigneurs, tantôt marquèrent hardiment leurs noms ou leurs monogrammes, tantôt ne conservèrent que le nom de la ville ou du pays, tantôt même, comme à Limoges, à Angoulême et à Saintes, gardèrent par habitude le nom d'un ancien roi.

Les comtes de Poitou, qui possédoient dans leur territoire les mines de Melle et l'atelier monétaire de cette ville, si fécond sous les Carlovingiens, ne durent pas être des derniers à s'emparer du droit de monnoyage et à l'exercer en grand à leur profit. A la faveur de la rivalité de Charles-le-Chauve et des Pepin d'Aquitaine, leur pouvoir s'étoit rapidement accru et s'étoit de bonne heure affranchi de l'autorité royale. Aussi dans ses dernières années, Charles-le-Chauve ne conservoit

plus sur le Poitou qu'une vaine suzeraineté, qu'un pouvoir nominal ; tous les profits, toute la puissance étoient dans les mains du vassal.

Il n'est donc pas étonnant de trouver, dans les chartes, de fréquentes mentions de la monnoie poitevine. Sa fabrication fut active, son cours fort étendu.

Raymond d'Agiles nomme-t-il les monnoies qui circuloient dans l'armée des croisés, il cite les deniers poitevins en première ligne (1). A une époque antérieure aux croisades, vers 1060, Agnès, comtesse de Poitou, pour suppléer à l'insuffisance de la dotation de l'abbaye de Saint-Nicolas de Poitiers, dotation qui, dit-elle, étoit beaucoup trop foible, ajoute, comme un don fort important, la dîme de son droit de seigneuriage sur la monnoie poitevine (2). Vers le même temps, *cette monnoie* donnoit son nom de Pite ou Poitevine (*Picta*, *Pictavina*) à la plus petite de nos pièces françoises, au quart de denier, sans doute parce que les premiers diminutifs de l'obole furent frappés en Poitou.

Toutefois cette monnoie poitevine, dont l'existence est attestée par des documents si positifs, a long-temps mis en défaut la numismatique, qui ne trouvoit, sur aucune pièce des Xe, XIe et XIIe siècles, ni les noms des comtes de Poitou antérieurs à Richard Cœur-de-Lion, ni les noms des villes de Niort et de Poitiers, où des chartes nous apprennent que ces princes avoient leurs ateliers monétaires. Voyons si elle ne se déguisoit point au moyen de légendes pseudonymes qui empêchoient de la reconnoître.

(1) *Erat moneta nostra hæc : Pictavini, Cartenses, Mansei, Lucenses, Valentinenses, Mergoresii et duo Pogesii pro uno istorum. — Raymundus de Agiles, hist. hierosolimit. ; apud Gesta dei per Francos*, t. I, p. 165.

(2) *Videns autem hæc admodum pauca, superadjeci decimam mei monetagii in monetâ Pictaviensi.* — Dom Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 187.

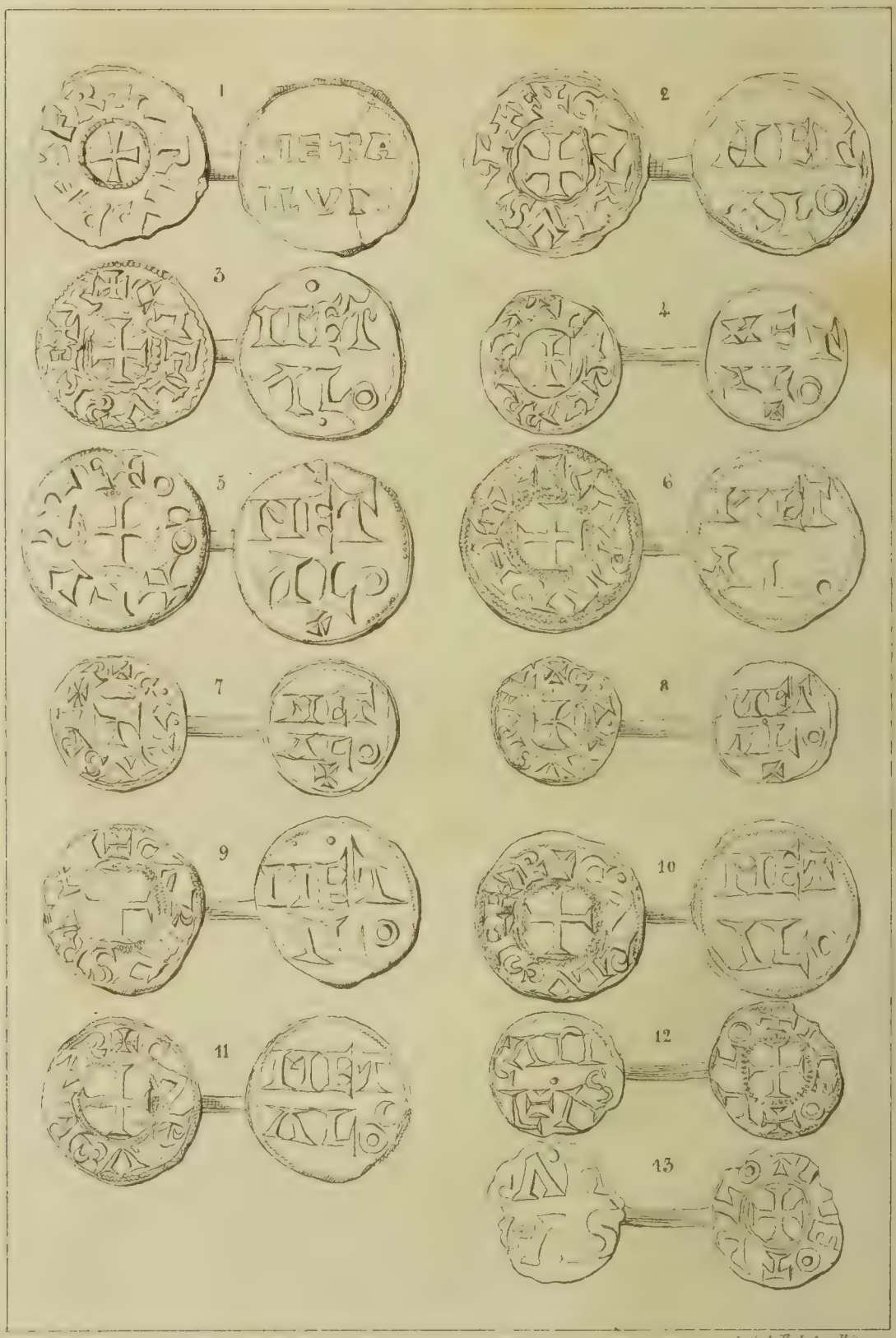

Lith. de Pichot à Poitiers.

MONNOIES DU POITOU

On rencontre communément, surtout dans les provinces qui formoient l'ancien duché d'Aquitaine, des pièces qui d'un côté portent, autour d'une croix grecque simple ou pattée, le nom royal de Charles, et au Revers l'inscription *Metalo*, nom de la ville de Melle, en deux lignes. Elles présentent de très nombreuses variétés.

Ainsi la légende d'obvers se modifie de beaucoup de façons différentes. On trouve des

CARLVS REX
CARLVS REX F
CARLVS REX R
CARLVS REX E
CARLVS REX O
CARLVS REX I
CARLVS REX P

sans parler de fréquentes mutations et transpositions de lettres, erreurs évidentes du graveur, qui nous donnent des CVRLVS REX R — CARLVƧ ERX — CARLVS RERX. La pièce n° 5, pl. III, offre un de ces deniers à légendes fautives, sur lequel le nom de CARLVS est tout-à-fait défiguré et se trouve métamorphosé en OCOARVS REX. Le roi OCOARVS n'est autre qu'un CARLVS REX O.

Les diverses lettres qui suivent le mot REX étoient sans doute autant de différents monétaires, et on peut y voir les initiales d'épithètes honorifiques, telles que *fortis, religiosus*, *egregius*, *optimus*, *inclitus*, *pius*, quoique dans le principe les lettres R et F, que l'on trouve sur les variétés les plus anciennes, fussent probablement un reste du sigle FR (*Francorum*).

Des sous-variétés, dont le nombre incalculable prouve une fabrication long-temps prolongée et de fréquentes émissions successives, se distinguent par un ou plusieurs points, un ou plusieurs annelets diversement placés dans le champ ou dans les légendes, par une ou deux petites croix, un crois-

sant, une étoile, par la forme de certaines lettres et notamment de la lettre S, qui se trouve droite, renversée, couchée à droite, couchée à gauche, ou seulement inclinée sur un de ces côtés, et qui, jointe, dans ces positions diverses, à chacun des autres différents monétaires, produit des combinaisons variées à l'infini.

Sous le rapport du module, du poids, du titre et de la fabrication se présentent des différences encore plus nombreuses et plus sensibles que sous le rapport du type et des légendes.

Le module des deniers varie de 24 à 17 millimètres, leur poids de 32 à 15 grains, leur titre du fin à 250 millièmes, et même quelques pièces paroissent purement de cuivre, mais peut-être sont-elles de la fausse monnoie. Tantôt les flaons sont assez épais, le dessin est net, les lettres courtes, épaisses et correctes; le plus souvent les flaons sont très minces et légèrement frappés, le dessin barbare, les caractères allongés, maigres et anguleux.

Outre les deniers, il existe beaucoup de pièces de moindre valeur, au même type et aux mêmes légendes; savoir, des oboles dont le poids varie de neuf à douze grains, et même des diminutifs de l'obole, qui ne pèsent que cinq, six ou sept grains.

Ce nombre prodigieux de variétés, ces différences si notables dans le module, dans le poids, dans le titre, dans la fabrication, joints à l'existence de diminutifs de l'obole, fait insolite dans la monnoie de la seconde race dont les pièces les plus foibles pèsent au moins douze grains, nous conduisent déjà à nous demander si toutes ces pièces appartiennent bien à l'époque qu'indique le nom du prince dont elles sont marquées, ou si les noms de *Charles, roi de Melle*, ne se seroient point continués par habitude, pendant plusieurs siècles, sur les monnoies qui nous occupent; car si quelques unes annoncent la période carlovingienne, le plus grand nombre offre tous les caractères des monnoies des XIe et XIIe siècles.

Pour répondre à cette question, nous allons: 1° interroger la composition de plusieurs dépôts numismatiques qui nous ont fourni de ces monnoies aux noms de CARLVS REX — METALO; 2° comparer ces monnoies à quelques autres pièces de date certaine; 3° examiner si le fait de la continuation des noms CARLVS REX—METALO, sur la monnoie poitevine, n'est point contredite par les documents historiques relatifs à cette monnoie, ou s'il n'a point laissé de traces dans ces documents.

I.

Le 19 juillet 1835, M. Maurice Ardant, zélé antiquaire de Limoges, me fit part d'une découverte de monnoies du moyen-âge qui venoit d'être faite auprès de Confolens.

« Je regarde comme une bonne fortune, m'écrivoit-il, de » pouvoir vous mander que j'ai fait dernièrement l'acquisi- » tion d'une certaine quantité de monnoies venant des envi- » rons du Poitou, de cinq types différents. Les premières, » en argent foible ou billon, sont de Charles-le-Simple. On lit » autour d'une croix pattée, enfermée dans un cercle en grene- » tis, CARLVS REX R; au Revers METALO, en deux lignes, » que vous expliquez par *Melle*, à la page 341, du tome II » de la Revue anglo-françoise. La plus grande de ces mon- » noies pèse 17 grains; une plus petite, mais plus épaisse, en » pèse 19; le poids ne varie que de 16 à 19 grains, une seule » en pèse 25. Mais j'ai remarqué sur ces monnoies des varié- » tés que je crois devoir vous signaler. Les unes ont le point » au-dessus du mot *Metalo*, les autres au-dessous, d'autres » entre l'A et l'L. Plusieurs ont l'O plus petit que les lettres » précédentes, deux ont une étoile à huit rayons au-dessus » de l'O, et deux enfin, à la place de l'R qui suit le mot *rex*, » ont un I.

» Les secondes que, malgré l'opinion de M. Cartier, j'at-
» tribue à Louis le Jeune, portent autour d'une croix la lé-
» gende LODOICVS, et au Revers une petite croix entre
» trois annelets et un croissant avec la légende EGOLI S-
» SIME. Les S sont couchées, sur une face comme sur l'au-
» tre. Elles pèsent 17, 18 et 20 grains; une ou deux vont
» jusqu'à 22 grains. (Duby, pl. LXXI, n°s 2 et 3.)

» Les troisièmes sont de Richard Cœur-de-Lion, parfaite-
» ment décrites dans votre notice. Je n'ai d'observations à
» vous signaler, qu'un trait en forme de clou que je trouve
» sur quelques pièces au bas du mot *Pictaviensis*, avec la
» pointe tournée soit à droite soit à gauche. Elles pèsent
» toutes de 19 à 20 grains, sauf une ou deux mieux conser-
» vées qui vont à 24. Une seule plus petite, que je crois la
» pite, pèse neuf grains et porte un point dans l'angle infé-
» rieur à gauche, formé par les bras de la croix. (Variétés
« des n°s 1 et 2, pl. XCII de Duby.)

» Les quatrièmes sont plus difficiles à déchiffrer, parce qu'il
» n'y en a que trois, bien mal empreintes. Le Revers offre
» cinq petites croix; il me semble y trouver le mot GVILLEL-
» MO et de l'autre côté BVRDIGALA. Elles ne pèsent que
» 12 à 13 grains. — Variété du n° 1, pl. XXXII de Duby.

» Il ne me reste à vous décrire que deux monnoies sans lé-
» gendes portant, d'un côté, une croix pattée dans un cercle
» en grenetis, et de l'autre une espèce de croix à six bran-
» ches, dont le relief sort de l'autre côté des bras de la croix.
» Un ami me mande de Paris qu'il les croit des princes d'O-
» range. Elles pèsent 14 à 15 grains. — Duby, pl. XXVI,
» n° 12. »

Voilà déjà une première trouvaille qui nous offre bon nombre de ces *Carlus Rex-Metalo* dans un dépôt monétaire dont l'enfouissement n'a pu avoir lieu, au plus tôt, que dans les dix dernières années du XIIe siècle, puisque Richard ne

monta sur le trône d'Angleterre qu'en 1189, et qu'il prend le titre de roi sur les monnoies signalées par M. Ardant. Continuons.

Le compte-rendu des travaux de la société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse pour 1838 (1), donne les détails suivants sur un autre dépôt numismatique qui nous paroît de quelques années antérieur à l'enfouissement du petit trésor de Confolens.

« On trouva près de la Souterraine, dans le courant de juin » 1835, environ 430 pièces de monnoies du moyen-âge. » Elles étoient renfermées dans un sac de toile, entre deux » pierres. Celle de dessous présentoit une cavité pour les re- » cevoir. Un membre correspondant s'en procura 50 qu'il » offrit à la société ; un de nos collègues, amateur de numis- » matique, en acheta 200. Nous regrettons de n'avoir pu » nous en procurer un plus grand nombre qui nous auroient » sans doute offert d'autres variétés.

» Les n°s 1 et 2 de la pl. v, sont des deniers des barons » d'Angoulême. — Duby, pl. LXXI, n°s 4 et 5.

» Les n°s 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sont des monnoies de Charles- » le-Simple. »

(Les cinq premières sont des deniers variés aux noms de CARLVS REX R—METALO. La dernière est une pite qui offre les mêmes points monétaires que le n° 8, pl. III.)

» Le n° 9, un denier de Saint-Martial de Limoges. — Va- » riété du n° 2 des monnoies de Limoges, pl. II, de Duby.

» Le n° 10, une monnoie d'Eudes. »

(Cette pièce, si elle est fidèlement lithographiée, n'est point du roi Eudes, mais bien d'un Guillaume, duc d'Aquitaine, tout-à-fait pareille aux trois pièces de la découverte

(1) V. ce compte-rendu. p. 43.

de Confolens, décrites par M. Ardant, sauf que les légendes sont GVILILMO au lieu de GVILLELMO et BVRDEGALA au lieu de BVRDIGALA.)

» Le n° 11, un denier des seigneurs de Déols, faubourg » de Châteauroux. — Duby, pl. CIX, n° 1er des monnoies » de Châteauroux.

» Le n° 12, un denier des prieurs de Souvigny. — Duby, » pl. XVII, n° 9.

» Le n° 13, un denier des comtes de Gien. — Duby, pl. » LXXIII, n° 2, des monnoies de Gien.

« Le n° 14, un denier épiscopal de Lyon. — Duby, pl. VII, » n° 8. »

L'absence des noms des comtes, évêques et abbés qui ont fait frapper les deniers d'Angoulême, de Lyon, de Souvigny et de Limoges, et la multiplicité des princes des noms de Guillaume, de Raoul de Geoffroy, qui se sont succédés à Bordeaux, à Gien et à Déols, depuis le Xe siècle, jusqu'en 1176, époque de la mort du dernier Raoul, rendent difficile à préciser l'époque où fut enfoui ce dépôt numismatique. Toutefois, en remarquant que les pièces qui en font partie se rencontrent généralement dans les dépôts du XIIe siècle et du commencement du XIIIe (1), en remarquant aussi que les pièces d'Angoulême, nombreuses dans cette trouvaille, n'offroient aucune le croissant, qui, selon la remarque de M. Cartier, confirmée par les trouvailles de Confolens et de Saint-Saviol, ne

(1) Pareils deniers de Lyon, de Limoges et de Souvigny faisoient partie de la découverte des monnoies d'Espaly, dont l'enfouissement paroît dater à peu près de 1260. (Voir la Revue, année 1838, p. 451). — Pareilles monnoies de Déols, de Gien et de Souvigny se trouvoient aussi dans le dépôt monétaire de Chauvigny, enfoui vers 1220 (V. la Revue, année 1838, p. 191.), et dans le trésor de Châtillon-sur-Cher, dont les pièces les plus récentes appartiennent à Hervé IV de Donzy, comme comte de Nevers. (V. le mémoire de M. de la Saussaye sur cet enfouissement, Revue 1839, p. 129.)

parut que sur les dernières monnoies d'Angoulême, vers la fin du XIIe siècle (1), on peut avec quelque assurance conjecturer que l'enfouissement eut lieu dans le troisième quart du XIIe siècle, et assigner à la fabrication des pièces qui le composoient la période d'années comprise entre 1100 et 1175. Passons maintenant à une autre trouvaille dont la date est plus facile à déterminer.

Au mois de février 1836, je vis annoncée, dans *la Quotidienne,* la découverte récente faite à Saint-Amand (Cher), d'un dépôt assez considérable de monnoies du moyen-âge, comprenant des pièces de Charles-le-Simple, de Louis VI, des comtes de Chartres, de Sancerre et de Gien. Je me doutai de suite que les Charles-le-Simple, qui se trouvoient en pareille compagnie, n'étoient autres que nos CARLVS REX-METALO, et pour m'en assurer, je m'adressai à M. Mater, premier président de la cour royale de Bourges, qui eut la bonté de m'envoyer pour réponse la petite pièce figurée au n° 8, pl. III. Grâces aux détails que M. Mater me donnoit en même temps sur la composition de cette trouvaille, grâces aux renseignements recueillis par M. Cartier, qui a bien voulu me les communiquer, je puis dresser ici l'état du petit trésor de Saint-Amand.

Il comprenoit:

1° Trois deniers de Philippe Ier, deux frappés à Orléans, et le troisième à Etampes.—Le Blanc pl. de la p. 148, n° 10, édit. d'Amsterdam.

2° Trois deniers et quatre oboles de Louis VI, frappés à Bourges. — Le Blanc, pl. de la p. 154, n° 7.

3° Vingt deniers de Louis VI ou VII frappés à Orléans. — Le Blanc, même pl. n° 10.

4° Une vingtaine de deniers des prieurs de Souvigny, pa-

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de l'ouest, t. I, p. 340.

reils aux deniers trouvés près de la Souterraine. — Duby, pl. XVII, n° 9.

5° Environ cent vingt oboles de Geoffroy, comte de Gien. — Duby, pl. LXXIII, n° 5 des monnoies de Gien.

6° Environ deux cents pièces de Sancerre, appartenant à quatre variétés, portant toutes du côté de la croix STEPHANVS COMES, non publiées par Tobiesen Duby.

7° Une cinquantaine d'oboles anonymes de Chartres. — Duby, pl. LXXVIII, n° 9.

8° Enfin dix-huit pièces d'un très petit module, appartenant à plusieurs variétés, portant du côté de la croix la légende CARLVS REX, et au Revers l'inscription METALO en deux lignes, avec croisille au-dessous.

Les pièces de Sancerre ne peuvent appartenir qu'à Etienne II, premier seigneur de ce lieu qui ait pris le titre de comte de Sancerre, parce qu'il étoit de race comtale (1). Ainsi elles datent de 1152 à 1191; et elles sont sans doute les plus récentes de la trouvaille, de même que les deniers de Philippe Ier, datant de 1060 à 1108, doivent être les plus anciennes.

Presque au même moment où j'avois appris la découverte de Saint-Amand, j'eus connoissance d'une autre trouvaille faite à Rome ou dans ses environs, qui comprenoit aussi de nos CARLVS REX—METALO.

» J'ai bien regretté, m'écrivoit M. le marquis de La Grange, » le 22 avril et le 3 mai 1836, de n'avoir pas acheté en bloc » environ deux livres de monnoies du moyen-âge que je trou- » vai, l'hiver de 1835, chez un marchand de Rome. J'en pris » une quinzaine au hasard, elles étoient fort sales, on venoit » de les exhumer. Ce ne fut que quinze jours après que, rete- » nu chez moi par un temps pluvieux, je m'amusai à les déchif- » frer. Voyant que c'étoient des pièces françoises, je cou-

(1) Art de vérifier les dates, t. II, p. 407.

» rus chez mon marchand. Elles avoient été fondues la » veille.

» Voici ce que j'avois conservé :

» 1° Herbert comte du Maine.

» Croix cantonnée de deux points et d'alpha et d'oméga; » autour, entre deux grenetis, SIGNVM DEI VIVI. — ℞. » Monogramme; autour, entre deux grenetis, COMES CENO- » MANIS. — Duby, pl. LXXXVIII, n° 8.

» Denier de bas argent.

» 2° Autre semblable avec COMES CENOMANNIS.

» 3° Archevêques de Besançon.

» Coix cantonnée d'un point et d'une étoile. Autour, entre » deux grenetis, VESVNTIVM.

» ℞. Main ouverte à l'exception des deux derniers doigts. » Autour, entre deux cercles, B^s STEPHANN.

» 4° Autre semblable, avec la légende B. STEPHANI. — Duby, pl. III, n° 9.

» 5° Denier de billon d'un Charles, roi.

» Croix: autour, entre deux grenetis, CARLVS REX R.

» ℞. MET ALO dans un grenetis. — Poids: 1 gramme 15 centi- » grammes.

» 6° Autre semblable avec CARLVS REX R. — Poids 1 gramme 2 décigrammes.

» 6° Plusieurs pièces anonymes, présentant une tête » informe. »

La monnoie du Mans semble nous rapprocher du temps de la seconde race, car Herbert Ier fut comte du Maine depuis 1016 jusqu'en 1035, et Herbert II depuis 1051 jusqu'en 1062 (1); toutefois quatre-vingt-treize ans séparèrent l'é-

(1) La monnoie mancelle, au monogramme des Herbert, eut un très grand cours dans le Maine et dans la Normandie au douzième et dans la première moitié du treizième siècle, ainsi que le prouvent les stipulations en sols et de-

poque de la fin du règne de Charles-le-Simple de l'avénement du premier Herbert, et dès lors la rencontre, dans un même dépôt monétaire, de pièces frappées sous ces deux princes est encore un fait peu probable. Nous arrivons maintenant à une découverte qui nous ramène à la période carlovingienne.

Au commencement de 1838, un de mes amis m'apporta de Chefboutonne deux deniers d'argent aux légendes CARLVS REX—METALO, bien différents par le titre, le poids, l'épaisseur, le relief des lettres et tous les autres détails de fabrication, des pièces au même type que j'avois rencontrées jusqu'alors. J'écrivis de suite pour me procurer d'autres exemplaires ; mais j'appris que tout le reste du petit trésor avoit été acheté par M. Rondier, de Melle, qui, sur ma demande, s'empressa, avec une obligeance que je me plais à signaler ici, de m'envoyer en communication la plus grande partie de ces pièces, et de me donner les détails qu'il avoit recueillis sur leur découverte.

La trouvaille avoit eu lieu à Javarzai, vers le mois de décembre 1837. Les monnoies, au nombre de 225, portoient toutes dans le champ le mot METALO, à l'exception de deux deniers de Charles-le-Gros, frappés à Bourges (1), et d'un denier de Melle, portant d'un côté, autour d'une croix, la légende CARLVS REX F., et au Revers le monogramme altéré de Charles-le-Chauve avec la légende ME+TVLLO (2).

niers manceaux que l'on trouve continuellement dans les chartes de ces deux provinces, jusqu'en 1230, et j'ai lieu de croire que sa fabrication fut long-temps continuée après la mort du comte Herbert II. Il est donc possible, et je le pense d'après l'inspection des monnoies, que la composition du dépôt numismatique de Rome ne remonte qu'au douzième siècle.

(1) Catalogue raisonné des monnoies de la seconde race, n° 52, p. 23.

(2) *Ibidem*, n° 336, p. 40. — MM. Fougères et Conbrouse attribuent ces pièces de Bourges et de Melle à Charlemagne. Je ne puis partager leur opinion ;

Presque toutes ces pièces sont de coins différents, au point que M. Rondier les regardoit comme des deniers de boëte; leurs poids varient depuis 24 jusqu'à 32 grains, et donnent pour moyenne 28 grains 1/2; leur titre est presque le fin.

Ainsi, dans la découverte de Javarzai ces pièces aux noms de CARLVS REX—METALO se trouvent mêlées à des deniers de la fin du IXe siècle, et elles offrent tous les caractères des monnoies carlovingiennes, tandis que, dans les trouvailles de Confolens, de la Souterraine, de Saint-Amand et de Rome, elles se rencontrent en compagnie de monnoies des XIIIe, XIIe et XIe siècles; mais alors elles présentent les caractères de poids, de titre et de fabrication de ces deux derniers siècles. Ce fait seul me semble concluant pour prouver la continuation de la fabrication des monnoies en Poitou, au nom de Charles roi, et de la ville de Melle, depuis le IXe siècle jusque vers la fin du XIIe.

Au commencement de l'année 1837, plus de quatorze cents pièces du moyen âge furent déterrées dans la commune de Saint-Saviol, arrondissement de Civray; trois cents de ces monnoies, environ, furent dispersées et le reste fut acheté par M. Dupont, mon beau-frère, qui me les remit toutes pour les classer.

l'altération sensible du monogramme de Charles, sur le denier de Melle, me semble même annoncer une époque postérieure à Charles-le-Chauve, qui ne devoit plus, vers la fin de son règne, frapper pour son compte monnoie à Melle, ainsi que je l'ai dit au commencement de ce mémoire, et effectivement on ne trouve point de pièces de cet atelier avec la légende GRATIA D ⁻ I REX, qui figure sur toutes les monnoies des dernières années de Charles-le-Chauve. Quant à Bourges, cette ville faisoit partie du royaume d'Aquitaine, que Louis-le-Débonnaire gouvernoit déjà, lorsque Charlemagne fut sacré empereur. Charlemagne ne dut donc pas prendre le titre d'*imp. aug.* sur les pièces qu'il y a pu faire frapper avant la majorité de son fils.

55 pièces étoient au nom de Louis d'Angoulême. Une seule offroit les quatre annelets autour de la petite croix, comme dans la trouvaille de la Souterraine, toutes les autres présentoient le croissant, comme dans la trouvaille de Confolens.

4 pièces portoient le nom de Raimond, vicomte de Turenne (sans doute Raimond II, de 1143 à 1191), avec le monogramme altéré du roi Eudes, dans le champ. — Duby, pl. XCII, n° 2 des monnoies de Turenne.

95 deniers portoient la légende CARLVS REX R ou CARLVS REX I, et au Revers l'inscription METALO. Ils appartenoient à douze variétés, dont plusieurs s'étoient déjà rencontrées dans les découvertes de Confolens et de la Souterraine. Mais une variété nouvelle présentoit un croissant au Revers, au-dessus de l'O du mot *Metalo*.

Enfin le reste du petit trésor consistoit en dix-neuf variétés de deniers de Richard Cœur-de-Lion, avec la légende RICARDVS REX et l'inscription PICTAVIENSIS.

Le grand nombre de monnoies de Richard, de tant de variétés différentes, prouve d'un côté que l'enfouissement du trésor de Saint-Saviol n'eut pas lieu avant la mort de ce prince, en 1199, et d'un autre côté l'absence des monnoies du comté de la Marche, monnoies que l'on voit paroître en 1208, et qui selon MM. Robert du Dorat, se frappoient à Charroux, à 4 lieues seulement de Saint-Saviol, montre qu'on ne sauroit assigner à cet enfouissement une date postérieure à 1208. Ainsi donc, même au commencement du XIIIe siècle, cette monnoie circuloit encore en Poitou, concurremment avec les nouvelles espèces frappées par Richard Cœur-de-Lion.

J'ai été curieux de connoître le rapport de poids et de titre que présentoient entr'elles les monnoies au nom de Charles et celles au nom de Richard. A cet effet, j'ai pesé tous les Charles et il m'ont donné pour moyenne de poids 17 gr.

$\frac{20}{100}$. J'ai pesé aussi 247 deniers de Richard pris dans les diverses variétés, et j'ai trouvé la moyenne de 19 gr. $\frac{110}{100}$; mais il est à remarquer que les pièces au nom de Charles avoient bien plus souffert du frai que les deniers de Richard qui avoient très peu circulé. Pour m'assurer du titre, jai fait essayer à la monnoie de Paris, grâces à l'obligeante entremise de M. Cartier, quatre deniers au nom de Charles et six au nom de Richard. La loi des premiers varioit de 341 à 378 millièmes et donnoit pour moyenne 360. Les seconds varioient de 378 à 398 millièmes et donnoient pour moyenne 389. Deux deniers d'Angoulême essayés en même temps donnoient pour moyenne 375 millièmes (1).

Ainsi donc une foible différence pour le titre comme pour le poids existe entre les deniers poitevins au nom de Charles de Melle et au nom de Richard, et si elle est à l'avantage de ces derniers, c'est que sans doute Richard, en substituant des légendes nouvelles à des noms que le peuple étoit depuis des siècles habitué à trouver sur la monnoie courante, sentit la nécessité d'améliorer ses espèces pour diminuer la défaveur qui s'attache toujours aux innovations, surtout en fait de numéraire (2).

(1) Voir dans les Mémoires de la Société des Ant. de l'ouest, t. III, p. 213 et suiv., les tableaux des poids et des essais des pièces de la trouvaille de Saint-Saviol à la suite de mon rapport sur cette découverte.

(2) Richard Cœur-de-Lion, ainsi que nous l'apprend Brompton, chroniqueur anglois, fit faire pour toute l'Angleterre une monnoie uniforme : *unam monetam per totam terram, ad magnam utilitatem populi qui ex ejus diversitate gravabatur, statuit atque fecit.* Le même prince, n'étant encore que duc d'Aquitaine, paroît aussi avoir amélioré la monnoie poitevine; il est en effet question de *denarii enforzati* dans deux chartes de Montarzai et de Charroux, de 1178 et 1180 (Mss. de D. Fonteneau). Dans mon rapport sur les monnoies trouvées à Saint-Saviol, j'ai essayé de démontrer que ce prince avait introduit en Poitou l'usage du marc de Troyes pour la taille des deniers poitevins.

II.

Si nous comparons maintenant les monnoies aux noms de CARLVS REX—METALO à quelques pièces frappées en Aquitaine à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, nous allons trouver de nouveaux arguments en faveur de notre système.

Nous venons de dire qu'une variété de nos Charles offroit au Revers un croissant. Ce symbole figure sur un grand nombre de monnoies d'Aquitaine vers la fin du XIIe siècle. Nous l'avons déjà remarqué à Angoulême. Il paroît sur la monnoie de la Marche dès son origine, vers 1208; on le voit sur des pièces d'Eléonore et de Richard. (Duby, pl. XXXII, n°s 5, 7, 8, 9.) On peut donc le regarder comme un signe monétaire datant du XIIe siècle, et, à moins de fortes preuves contraires, sa présence ne permet pas d'attribuer à une époque antérieure les monnoies d'Aquitaine qui en sont marquées.

Mais maintenant si nous analysons le type de nos CARLVS—METALO, nous trouverons à l'Obvers un nom royal autour d'une croix, et au Revers un nom de ville en inscription. Autre n'est pas le type des monnoies poitevines, frappées par Richard Cœur-de-Lion à Montreuil Bonnin depuis 1189; seulement le nom de *Ricardus* a pris la place de *Carlus*, et le mot *Pictaviensis* est substitué à *Metalo*.

Cette inscription même de *Metalo*, nous la voyons reparoître, quinze ans après la mort de Richard, sur les premières monnoies de Savary de Mauléon (1). Elle n'étoit donc pas oubliée encore dans le Poitou en 1215, puisque Savary la reproduisoit dans la même forme où nous l'avons vue se montrer dès la fin du IXe siècle. Certes ce denier de Mauléon n'est

(1) Voir cette Revue, année 1838, p. 195.

pas le plus foible argument en faveur du système que j'ai cherché à établir.

III.

Ici cependant se présente une objection. Les comtes de Poitou, me dira-t-on, ont eu des ateliers monétaires à Niort et à Poitiers aux XIe et XIIe siècles. C'est ce qu'attestent des chartes authentiques (1), tandis qu'aucun document ne prouve qu'à cette époque ils aient eu une monnoie à Melle, et cependant toutes nos pièces n'offrent que le nom de cette dernière ville. Mais, répondrai-je, pourquoi le mot METALO auroit-il eu une acception plus rigoureuse que le nom de CARLVS, plus rigoureuse que ne l'eut plus tard la légende TVRONVS CIVIS, qui fut mise sur toutes nos monnoies royales, frappées dans le système de la livre tournois, et même sur quantité de monnoies étrangères à la France ?

Le mot *Metalo* s'est continué par habitude, comme le nom de *Carlus-rex;* il a figuré sur les monnoies sorties des ateliers monétaires de Niort et de Poitiers, de même que sur les deniers de Savary-de-Mauléon, qui sans doute ne faisoit

(1) Vers 1078, Guillaume-Guy-Geoffroy, comte de Poitou, donne aux moines de Cluny sa monnoie de Niort. (D'Achery, *Spicilegium*, t. VI, p. 459, 1re édit.) — En 1227, Guillaume, prevôt de l'église cathédrale de Poitiers, donne pour la desserte d'une chapelle dans cette église, les bâtiments de l'ancienne Monnoie de Poitiers (*domos de la vieille monete*). — V. Essai historique sur les monnoies du Poitou de la période anglo-française, dans la Revue anglo-française, t. II, p. 329.

pas battre sa monnoie à Melle, ville qui ne lui appartenoit point. Ce mot n'avoit d'autre valeur que de désigner la monnoie poitevine.

On se rendoit même si peu compte en Poitou, au XIe siècle, de l'acception primitive de METALO, que, tandis que les noms *Metullum*, *Metallum*, se contractoient en *Melle*, dans le langage ordinaire, pour former un nom de ville, l'inscription METALO donnoit naissance aux mots MEDALE (1), MEALE, MAALE, et que ce dernier mot étoit ensuite traduit en bas latin par *masculus*, *mascula moneta*, noms sous les lesquels nous trouvons désignée la monnoie poitevine, dans plusieurs documents des XIe et XIIe siècles.

Le moine Audebert a donné à Maingot *vingt sols de monnoie mâle* (MASCVLE *monete* XX *solidos*), pour la moitié d'une métairie et toute la propriété d'un morceau de terre, situé près l'église, dit une charte de 1085, par laquelle Isambert II, évêque de Poitiers, et plusieurs autres seigneurs donnent à l'abbaye de Saint-Maixent une église dédiée à Saint-Martin, située dans le village nommé Lorniaco (2).

Vous avez, dit-on, promis à l'abbé d'Angely de déposer Renault de Chesnel, s'il vous donnoit *trois cents sols de Poitevins mâles* (*trecentos solidos Pictavensium* MASCULORUM), écrivoit, en 1100, Geoffroy de Vendôme à l'évêque d'Angoulême, Girard, légat du Saint-Siége (3).

(1) *Ipsæ nummorum nostrorum veterum, hoc est Francicorum, inscriptiones originem vocabuli* [médaille] *videntur prodidisse. Prostant enim in libello Petaviano nummi aliquot argentei Ludovici Pii et Caroli Calvi, in quibus METALLVM scribitur in nummi circulo; ità ut nummi indè* METALLA *nuncupari potuerint, voce a* medail *non abludente.* — Ducange, *gloss.*, *verbo*, MEDALLA.

(2) *Et Audebertus monachus dedit Maiengoto* Mascule monete XX solidos, *pro medietate agrarii et toto dominio cujusdam massi terre que est juxtà ecclesiam.* — Mss. de D. Fonteneau, t. XV, p. 397.

(3) *Abbati Angeriacensi, ut dicitur, promisisti quod, si* trecentos solidos pictaviensium masculorum *vobis daret, Raynaldum Chesnelli deponeretis.* —

Le 23 avril 1121, Guillaume I, évêque de Poitiers, donne à l'abbaye de Charroux l'église de Mauprier, sous la redevance annuelle de *deux sols de Poitevins mâles* (*duos solidos Pictavensium* MASCULORUM), payables à la cathédrale de Poitiers, au synode de la Pentecôte (1).

On dira peut-être que les mots *monnoie mâle* sont synonymes de *forte monnoie*. Mais alors pourquoi ces expressions ne s'appliquent-elles qu'aux pièces poitevines et non aux monnoies des autres provinces, pourquoi ne trouvons-nous ni Parisis mâles, ni Angevins mâles, ni Angoumoisins mâles. Une seule fois j'ai rencontré le mot de *Masculus* accolé à une autre monnoie qu'à la monnoie poitevine, dans une citation d'une charte de Marmoutier relative au prieuré du Louroux, situé sur les confins de la Touraine et du Poitou, charte qui mentionne *dix livres de deniers mâles tournois* (*decem libras denarorium* TURONENSIUM MASCULORUM.) (2). Mais en admettant cette citation comme exacte, ce qui me paroît douteux, car Mabillon n'avoit pas vu l'original de la charte, mais seulement la copie conservée dans le chartulaire de Marmourtier, ne peut-on pas supposer que le notaire, qui entendoit nommer *mâles* les pièces du Poitou, ait par ignorance appliqué à la monnoie tournois une dénomination qui ne convenoit qu'à la monnoie poitevine.

Gaufredi Vindocinensis epist. XXI, *lib.* I, *apud Sirmondi opera*, t. III, p. 664.

(1) *Ut autem hoc firmum permaneat, reddet abbas Karoffensis annuatim censum pro ecclesiâ de Malo-Presbytero ecclesie Pictaviensi* duos solidos pictavensium masculorum *ad sinodum Pentecostes.* — Mss. de D. Fonteneau, t. IV, p. 145.

(2) *Interveniente Bartholomeo majoris monasterii abbate, statutum est ut Loratorii homines pro mulctâ* decem libras denariorum turonensium masculorum, *id est fortium, Hugoni de* [*Sancta-Maurâ*] *persolverent, et monachi pro animâ occisi ejus nepotis, preces Deo funderent.* — Mabillon, Annales Bénédictines, t. V, p. 13, sous l'année 1076.

Les expressions de *monnoie mâle* étoient si loin de signifier de la forte monnoie, que le mot de *male*, transformé depuis en *Maille*, resta, comme on sait, dans notre vieux langage, pour exprimer le demi-denier, que l'on trouve quelquefois désigné dans les anciens documents sous le nom de *minuta* (1), (monnoie affoiblie).

Aussi Ducange et Dom Fonteneau, loin de voir dans les mots *masculi pictavenses* l'indication d'une forte monnoie, ont-ils pensé, au contraire, que ces termes exprimoient les petites pièces vulgairement nommées *maille* et *pite*, les demi-deniers et les quarts de deniers (2).

Telle n'est point non plus leur signification. Le passage de la charte du Louroux, cité par Mabillon, en est déjà une preuve, puisque le mot de *masculi* s'y trouve appliqué à des deniers. Un titre tiré du cartulaire de Saint-Jean-d'Angely va nous fournir de nouvelles mentions de *deniers mâles* tout-à-fait concluantes.

(1) Voir le Glossaire de Ducange, à ce mot.

(2) *Ubi* MASCULI *Pictavenses sunt eæ* minusculæ *monetæ quas vulgò* MAILLES *vocant, crebriùs* MAILLES POITEVINES, PICTAS, PICTAVINAS, *de quibus vocibus agimus suis locis.* Du Cange, *V° Masculus.* — *Masculi pictavenses dicuntur malliæ pictavinæ, seu* mailles poitevines. *Ità enim expressere hanc vocem* maille *per* MASCULUS, *quæ vox apud nos* masle *redditur.* — *Ibid., verb. Pictavenses denarii.*

On trouve souvent dans les anciens titres, *masculi pictavenses*, *masculina pecunia, moneta masculina.* C'étoient de petites monnoies qu'on appeloit *mailles* et plus souvent *mailles poitevines*, *pictæ, pictavinæ.* Les écrivains et les notaires de ce temps ont traduit en latin le mot de *mailles* par celui de *masculus*, c'est-à-dire, Masle. La pite étoit la monnoie des comtes de Poitou et presque la plus petite de toutes. Nous lisons dans les Gestes de Saint-Louis, t. V, *Hist. Francor.*, p. 394 : *Quandam maculam circà caudam oculi dextri, ad modum puncturæ pulicis rubeam, latam sicut una pictavina*, ce qui nous fait voir quelle étoit la largeur d'une pite. — Note 12 de D. Fonteneau, sur la charte de l'abbaye de Saint-Maixent, de l'an 1085, que j'ai citée à la note 2 de la page 57.

Ranulfe de Tignac va partir pour Jérusalem. Soigneux de ses intérêts temporels et spirituels, il veut se bien monter pour sa route, il veut garnir sa bourse de bons deniers comptant, s'assurer des prières pour le repos de son âme, s'il venoit à rester dans ce lointain voyage, et cependant, en cas de retour, retrouver son avoir. A cet effet il donne à Dieu et à saint Jean-Baptiste, répresentés par Ansculfe, abbé de Saint-Jean-d'Angely, toute sa part de l'aleu paternel avec un bénéfice qu'il possède dans l'église de Piglé, et il reçoit de l'abbé *deux cents sols poitevins de* DENIERS MALES, et une mule de la valeur de cent sols de MÊMES DENIERS, stipulant que, s'il décède dans la route, le tout sera acquis à forfait aux moines d'Angely, et que s'il revient il rentrera franchement dans la moitié de ses dons, et que les religieux garderont l'autre moitié, jusqu'à ce qu'il leur rende intégralement les trois cents sols DES MÊMES SUSDITS DENIERS (1).

Ainsi le mot *masculus* n'a point, comme l'ont cru D. Fonteneau et Ducange, la signification du mot générique *maille*, pris dans le sens d'obole; encore moins peut-il, selon l'interprétation de Mabillon, exprimer de la forte monnoie; il ne reste donc qu'à dire, avec le père Sirmond (2), que la mon-

(1) *Notum sit omnibus quod ego Ramnulfus de Tuignac do et concedo Deo et sancto Johanni Baptiste, per manum Ansculfi abbatis, totam partem mei alodii, cum alio beneficio quod habeo in ecclesiâ de Piglac. Accipiens itaque ab ipso abbate* ducentos solidos pictavenses MASCULORUM DENARIORUM *et unam mulam, in precium centum solidorum* eorumdem denariorum, *iturus Jerosolimam, promisi, datâ propriâ fide in manu Geraldi Fulcherii, fratris mei, me firmiter et inviolabiliter tenere, ità ut si in itinere Jerosolimitano remaneam, totum istud donum perpetualiter sit sancti Johannis; si verò redierim, liberè accipiam medietatem unam hujus doni et aliam medietatem teneant fratres quoadusquè trecentos solidos* eorumdem supradictorum denariorum *ex integro restituam*, etc. (1096 à 1102). — Cart. de Saint-Jean-d'Angely, f° 100. — Mss. de D. Fonteneau, vol. LXIII, p. 509.

(2) *Masculi Pictavenses peculiaris notæ nummi.* — Note M du père

noie poitevine étoit ainsi nommée *mâle* à cause d'une marque particulière, et cette marque nous la retrouvons dans son inscription METALO.

Il est bien vrai que le mot *maille*, même comme synonyme d'obole, en latin *Meala*, *Medaglia*, n'a pas eu d'autre origine que ce mot METALO; mais, de même que le nom de *Pite* (*Picta*, *Pictavina*), fut, comme nous l'avons déjà dit, employé spécialement pour exprimer le quart de denier, encore que dans la monnoie poitevine il y eût des deniers, des demi-deniers et des quarts de deniers, de même aussi le nom de *Maille* vint à être appliqué génériquement et exclusivement au demi-denier, sans doute à cause de la quantité de ces petites pièces qui furent frappées en Poitou.

En effet, dans les médaillers qui m'ont passé sous les yeux, j'ai trouvé autant d'oboles de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve, au nom de la ville de Melle seule, qu'aux noms de tous leurs autres ateliers monétaires réunis. Les demi-deniers aux légendes CARLVS REX R—METALO se rencontrent encore plus communément, et dans son premier numéro (p. 44), la Revue de la Numismatique Françoise signaloit la découverte de plus de deux cents de ces pièces faite en 1834, auprès de la Motte-Saint-Heraye. D'ailleurs les mentions d'oboles poitevines ne sont pas rares dans les chartes de la première moitié du XIIe siècle. On rencontre même des stipulations en oboles pour des sommes qui étoient assez importantes à cette époque. Ainsi nous trouvons dans une charte, vers 1105, rapportée par Besly (1), une stipulation de trois cents sols poitevins anciens et de deux cents sols en *oboles* d'excellente monnoie (ccc *solidos pictavenses veteres et* cc *solidos*

Sirmond, sur la lettre XXI de Geoffroi de Vendôme, déjà citée.

(1) Comtes de Poitou, p. 393.

MINUTARUM *optimæ monetæ* (1). Ainsi encore, en 1130, dans une donation faite à l'abbaye de N. D. de Saintes, par un nommé Audebert, de quelques dîmes de vignes, terres et jardins situés près de cette abbaye, un nommé Guillaume reçoit trente sols en oboles poitevines (2).

Je n'ai pu trouver dans les documents du moyen-âge d'autres traces de la longue continuation du monnoyage en Poitou aux noms de Charles roi et de la ville de Melle que la dénomination de *Mascula moneta*, *Masculi pictavienses*. Mais cette dénomination suffit pour ajouter, si je puis

(1) Les mots *optimæ monetæ*, appliqués ici aux oboles, qui étoient sans doute de fabrication nouvelle, après la mention des *sols anciens* qui figurent auparavant, peuvent étonner, car on sait qu'en général, au commencement du douzième siècle, les espèces nouvelles, loin de valoir mieux que les anciennes, alloient toujours s'affoiblissant. Le contraire cependant arriva en 1103 pour la monnoie poitevine, à la suite de grands troubles causés sans doute par la détérioration continuelle des monnoies. C'est ce que nous apprend la chronique de Saint-Maixent, en ces termes : ANNO MCIII. *Magna fuit tribulatio et nummi* ARGENTEI PRO ÆREIS *mutati et* FACTI SUNT. Mais ce retour à la monnoie d'argent ne fut pas de longue durée, car en 1112 et en 1120, au mois de novembre, d'après la même chronique, les espèces furent de nouveau changées. — (V. D. Bouquet, *rerum gallicarum scriptores*, t. XII, p. 404 et 405.)

Le Blanc est tombé dans d'étranges erreurs au sujet du passage de la chronique de Saint-Maixent que je viens de citer. D'abord il l'applique aux monnoies royales de Louis VI, qui n'avoient point cours en Aquitaine, tandis que, dans ces annales poitevines, il ne s'agit que des monnoies du Poitou. Ensuite, ce qui est inconcevable, il voit dans ces expressions : *nummi argentei pro æreis mutati et facti sunt*, la substitution de la monnoie de billon à la monnoie d'argent. La chronique ne pouvoit cependant exprimer avec plus de clarté la fabrication de la monnoie d'argent que par ces mots : *nummi argentei facti sunt*.

(2) *Et ut donatio ista firma perpetua haberetur, domina Esna Sacristana, quæ curam ecclesie precipuè gerebat, de altaris facultatibus* XXX *solidos pictavensium obolorum predicto Willelmo donavit.* — Mss. de D. Fonteneau, t. XXV, p. 407.

m'exprimer ainsi, une sanction historique aux preuves matérielles que j'ai tirées de la diversité de poids, de titre, de module et de fabrication dans les nombreuses variétés des pièces aux légendes CARLVS REX—METALO, de l'existence parmi ces pièces de quarts de deniers, de la présence d'un croissant sur quelques unes d'elles, de la conformité de leur type avec le type des deniers poitevins de Richard Cœur-de-Lion, frappés à partir de 1189, de leur identité avec les premières monnoies de Savary de Mauléon qui n'offrent pour toute différence que la substitution du nom SAVARICVS aux mots CARLVS REX R, et surtout de leur rencontre fréquente dans les enfouissements numismatiques des Xe, XIe et XIIe siècles.

Cette continuation ne peut être douteuse pour quiconque a comme moi sous les yeux une série de ces monnoies trouvées dans les différents dépôts que j'ai cités. Cette série m'appartient, car, non contents de me fournir des renseignements sur les découvertes de Confolens, de la Souterraine, de Saint-Amand, de Rome, de Javarzai et de Saint-Saviol, MM. Ardant, Cartier, Mater, le marquis de La Grange, Rondier et Dupont ont bien voulu encore placer, par échange, dans ma collection poitevine, quelques spécimen des pièces provenant de ces trouvailles, et je les prie d'en recevoir ici tous mes remercîments. Grâces à leur obligeance, je puis, en y ajoutant quelques curieuses variétés que j'ai rencontrées moi-même en Poitou, présenter sur une planche une suite de dessins des plus intéressantes de ces pièces, classées chronologiquement, qui, si tant de preuves déjà données ne suffisoient pas, complèteroient, je l'espère ma démonstration. (V. pl. III.)

1. CARLVS REX FR. — Croix grecque dans un grenetis. ℟. METALLVM dans le champ. — Poids : 26 grains. — IXe siècle.

Ce denier inédit, d'assez mauvais argent, frappé probablement sous Charles-le-Chauve, à l'imitation de deniers assez communs de Louis-le-Débonnaire, me paroît offrir le type générateur des monnoies fabriquées au nom royal par les comtes du Poitou, qui, pour tout changement, substituèrent le mot *Metalo* à l'inscription *Metallum*, et remplacèrent le sigle FR de *francorum*, soit par la lettre F seule, soit, et c'est le plus commun, par la lettre R, seule aussi, soit enfin par une des lettres E· O· I· P· Il seroit même possible que ce denier fût un des premiers essais de la monnoie des comtes.

2. CARLVS REX F.

℞. METALO en deux lignes dans le champ. Denier d'argent provenant de la trouvaille de Javarzai. — Poids 30 gr. 172. — Xe siècle.

3. CARLVS REX R. Croix grecque cantonnée de petits triangles.

℞. METALO avec un point sur la lettre E et un autre sous la lettre L. — Poids 21 grains forts. — XIe siècle.

Ce denier provient d'une découverte faite à Couhé, en 1827. Je n'ai point eu de détails sur la composition de ce petit trésor monétaire, j'ai vu seulement plus de quarante pièces qui en faisoient partie. Toutes étoient des deniers et des oboles aux mêmes noms de *Carlus rex r* et *Metalo*.

Je possède un CARLVS RE+O qui paroît du même temps.

4. CARLVS REX R. Croix pattée.

℞. METALO. Au-dessus, une croisille. — Poids: 9 gr. 374. — XIe siècle.

Cette obole provient aussi de la découverte de Couhé.

5. OCOARUS RE+.

℞. METALO. Croisilles au-dessus et au-dessous de ce mot. — Poids: 21 grains. — XIe siècle.

Les lettres ont un relief très prononcé qui pourroit peut-

être faire classer ce denier avant les n°s 3 et 4. Toutefois les rapports frappants que j'ai trouvés entre le n° 3 et quelques pièces de la trouvaille de Javarzai m'ont engagé à donner la priorité aux deux pièces qui précèdent.

6. CARLVS REX R.

℟. METALO, avec un point entre les lettres M et E. — Poids: 22 grains. — Première moitié du XIIe siècle.

Cette pièce de bon billon provient de la découverte de Rome.

Je possède l'obole qui répond à ce denier.

7. CARLVS REX P. La lettre A est entre deux points. Dans le champ croix pattée.

℟. METALO, au-dessous une croisille. — Poids : 11 gr. — Milieu du XIIe siècle.

Obole de bon billon du cabinet de la ville de Poitiers.

8. CARLVS REX. La lettre A est entre deux points. Dans le champ croix pattée.

℟. Comme au n° 7. — Poids: 6 gr. 172. — Milieu du XIIe siècle.

Pite de billon, à plus bas titre que l'obole précédente, à laquelle cependant elle répond, rencontrée dans les trouvailles de Saint-Amand et de la Souterraine.

L'exemplaire est de parfaite conservation et nullement attaqué par le frai.

9. CARLVS REX I.

℟. METALO. Un annelet sur la lettre M et un point sur la lettre E. — Poids: 13 gr. 172. — Seconde moitié du XIIe siècle.

Denier de billon provenant de la trouvaille de la Souterraine.

10. CARLVS REX R. Un annelet entre les lettres C et A.

℟. METALO. Poids : 18 grains. — Seconde moitié du XIIe siècle.

Cette variété s'est rencontrée dans les découvertes de la Souterraine, de Confolens et de Saint-Saviol.

11. CARLVS REX R.

℟. METALO. Un croissant entre la basse du T et le sommet de l'O. — Poids: 19 grains. — Seconde moitié du XIIe siècle, sous le duc Richard.

Denier de billon provenant du petit trésor de Saint Saviol.

12. CARL+AS, en deux lignes, dans le champ.— La forme de la lettre R est tout-à-fait insolite, la lettre V est renversée et précédée d'une croisille et d'un point.

℟. VLOTMEO (pour *Meotulo*). Dans le champ une croix entourée d'un grenetis.

Obole de billon pesant 11 gr. 174.

13. CARLAS, en deux lignes, dans le champ.

℟. MEOTVLO, dans le champ une croix.

Pite de bas billon, assez usée, pesant 6 grains, moins barbare que l'obole qui précède. La même forme de la lettre R du mot *Carlus* se trouve sur des Raimondins d'Alby, qui paroissent de la fin du XIe siècle.

J'ai cru devoir ajouter ces deux monnoies aux precédentes, parce que je les regarde aussi comme frappées du temps des Guillaumes, ducs d'Aquitaine et comtes du Poitou, dont le nom VILELMO sembleroit rappelé par la légende du Revers de la première de ces pièces (VLOTMEO), si la seconde pièce n'indiquoit pas que le nom défiguré est *Meotulo*.

Leur poids, leur très bas titre, leur barbarie, la forme de certaines lettres, tous les détails de la fabrication se réunissent pour me faire assigner l'obole qui m'appartient au XIe siècle, et la pite qui fait partie du médailler de la ville de

Poitiers, au XIIe. M. Rondier de Melle, dans sa nombreuse collection poitevine, possède une autre obole au même type, qui présente les mêmes caractères (1).

(1) MM. Fougères et Conbrouse, dans leur Description des monnoies de la seconde race, n° 383, ont donné une variété de l'obole, d'un dessin beaucoup moins barbare. Ils l'attribuent à Charlemagne.

LECOINTRE-DUPONT.

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ADMINISTRATION MONÉTAIRE

EN FRANCE.

Un journal quotidien, *Le Messager*, spécialement consacré aux affaires politiques, a publié, dans ses numéros des 2, 8 et 13 octobre 1839, des *Considérations sur l'organisation actuelle de la Commission des Monnoies.* L'auteur anonyme, qui paroît appartenir ou avoir appartenu à l'administration monétaire, a pour but d'établir qu'il faudroit : « 1° Supprimer les six ateliers monétaires de province, et ne conserver » que celui de Paris ; 2° Supprimer la Commission, sauf à » conserver, en le modifiant, le bureau des essais, lequel » seroit soumis à un contrôle facile à établir ; 3° Mettre en » adjudication la fabrication des espèces, y compris celle » projetée des monnoies de cuivre. » Plusieurs des observations faites sur l'état actuel des choses sont justes, mais je ne puis adopter ces conclusions. Après avoir combattu le système du monopole monétaire demandé pour Paris, et l'exercice de ce monopole par un adjudicataire, j'exposerai mes idées sur l'organisation de laquelle on se plaint. J'essaierai de prouver que si notre administration monétaire n'est pas ce qu'elle devroit être, il faut y chercher d'autres remèdes que les mesures proposées dans le *Messager.*

Le nombre des monnoieries royales a dû varier selon l'état de la société et les besoins de la population; d'abord on frappa monnoie dans chaque endroit où se faisoit une recette royale et dans quelques lieux privilégiés, en vertu de concessions du monarque ou par le fait de sa résidence habituelle ou momentanée. Sous la deuxième race, ces deux dernières espèces d'ateliers monétaires furent conservées; la première fut abolie, mais les chefs-lieux des provinces ou de leurs divisions monnoyèrent, au nom du roi, pour l'utilité du pays. Sous les Capétiens, l'extrême division du territoire, dont le suzerain ne possédoit réellement que quelques portions, força les rois, tout en établissant des monnoies générales sous les noms de *Parisis* et *Tournois*, de les faire fabriquer sur un grand nombre de points. Une autre cause, heureusement disparue depuis long-temps, nécessitoit le même système; le produit du monnoyage étoit un des revenus les plus importants de nos rois, et comme les communications n'étoient ni promptes, ni faciles, il falloit faire partout de fréquentes refontes pour opérer ces altérations de monnoies, ordonnées comme des impôts. On a vu, par exemple, lorsque la France fut vendue par Isabeau de Bavière à l'usurpateur anglois, l'héritier légitime de la couronne réduit à semer autour de lui ces officines où les espèces venoient se multiplier en diminuant de qualité: la Touraine eut trois hôtels des monnoies, le Poitou cinq ou six. Mais, lorsque l'avénement des Bourbons au trône eut rendu au royaume le bonheur dont il a joui pendant quatre règnes consécutifs, le nombre des ateliers monétaires dut diminuer successivement. Il y en avoit trente sous Henry II, et naguère la France, plus grande qu'alors, n'en comptoit que treize, aujourd'hui réduits à sept; on propose d'arriver à un seul.

Je voudrois d'abord écarter de la discussion le motif d'éco-

nomie qui, dans cette circonstance, ne me paroît pas digne d'entrer en considération. Ce n'est pas en présence d'un budget comme le nôtre qu'on doit *marchander* l'existence d'un petit nombre de fonctionnaires et l'intérêt des provinces, lorsqu'il s'agit de sommes aussi minimes comparées avec les trésors prodigués si libéralement à des hommes et pour des choses qui le méritent beaucoup moins. Il en coûte, dit-on, 321,029 fr..., quel homme de sens et de cœur ne voteroit pas davantage, s'il le falloit, pour assurer les progrès des sciences et des arts qui se rattachent à la belle fabrication de nos monnoies et de nos médailles ?

On pourroit pousser un peu plus loin la réduction des hôtels de monnoies; celui de Rouen, surtout, m'a toujours paru d'une complète inutilité, et je ne puis me rendre compte de sa conservation, au moment où l'on supprimoit à la fois ceux de Nantes, La Rochelle et Limoges, en sorte qu'il n'en existe plus dans l'ouest, depuis Paris jusqu'à Bordeaux. J'ignore si ce n'est pas l'effet d'un calcul dont je ne recherche-rai pas la raison ; mais je crois qu'en thèse générale, il seroit prudent de laisser des moyens de fabriquer les monnoies dans tous les groupes de provinces qui peuvent, tôt ou tard, en avoir besoin. On dira que Paris est la France comme la tête est l'individu ; moi, qui ne vois pas pourquoi il en sera toujours de l'avenir comme du passé, je nierai le principe et les conséquences... Lorsqu'en 1815 on voulut guerroyer derrière la Loire, n'eût-on pas été heureux d'avoir les ateliers monétaires de Nantes et de La Rochelle? Est-on certain qu'il ne nous surviendra jamais de grandes calamités qui, en portant au comble la misère publique, feroient tellement disparoître le numéraire qu'il faudroit y suppléer par la fonte et le monnoyage de la vaisselle plate, de toutes les matières d'or et d'argent? Comment le fera-t-on des extrémités de la France à Paris?

L'objection la plus forte, sans doute, est l'inaction de ces ateliers et la difficulté d'y maintenir un directeur (entrepreneur de la fabrication). A mon avis, s'il ne falloit que rétablir les honoraires de 3,000 fr. jadis alloués aux directeurs ne recevant pas assez de matières pour fabriquer une certaine quantité d'espèces, le mal ne seroit pas grand pour deux ou trois qui seroient quelquefois dans ce cas. Il vaudroit mieux conserver un atelier monétaire, momentanément inactif et qui peut devenir très utile, qu'un autre travaillant par une spéculation particulière sans pouvoir, par sa situation, rendre jamais de vrais services à l'état. Dans certaines crises commerciales ou politiques, les provinces de Flandre, de Bretagne, de Guyenne et de Provence seroient heureuses de trouver à leurs centres des moyens d'échapper aux dangers d'une centralisation poussée aussi loin. On pourroit d'ailleurs utiliser le personnel administratif de ces monnoies en leur donnant, par exemple, la direction des essais et du contrôle des matières et objets d'or et d'argent, dans un certain rayon; c'est par une fiscalité inutile qu'on a attribué aux *Contributions indirectes* ces fonctions qui avoient toujours appartenu à l'administration monétaire. On pourroit encore y rétablir les changes, très-utiles sur nos frontières et fort mal à propos supprimés par l'organisation de la Commission des monnoies.

Quant à la mise en adjudication du monnoyage, je ne la crois justifiable par aucune raison solide. Serait-ce l'économie? On convient que les frais de fabrication offrent si peu de bénéfice aux directeurs qu'ils se ruinent; comment donc espérer d'un adjudicataire de meilleures conditions? A la vérité, on attribue en partie leurs pertes aux délais qu'apportoit aux délivrances, pour les provinces, l'envoi des échantillons, les essais et la transmission des jugements; ce qui, dans le cas du monopole central, détermineroit peut-

être un rabais sur l'allocation actuelle. Ce rabais doit-être si minime qu'il ne balanceroit pas, à mon avis, les inconvénients du système d'adjudication.

L'art du monnoyage doit suivre la marche naturellement progressive de toutes les connoissances humaines, lorsque la société est tranquille et bien gouvernée; or, nous n'avons apporté aucune amélioration récente à nos monnoies, à l'exception de la tranche en relief, connue depuis long-temps, mais perfectionnée et rendue usuelle avant juillet 1830. Je crois que nos premières monnoies consulaires et impériales étoient mieux frappées que celles d'aujourd'hui, et que ces dernières n'ont pas la perfection des monnoies angloises. Sont-elles frappées avec une puissance mécanique suffisante pour leur donner une empreinte brillante, nette dans les moindres détails et assez solides pour ne pas s'altérer promptement? Je ne discuterai pas ici tout ce qui se rattache à ces questions, je dirai seulement que le monnoyage adjugé au rabais n'étant plus qu'une spéculation, une entreprise industrielle sans concurrence, il y aura encore moins de progrès artistiques; l'adjudicataire, par tous les moyens, voudra regagner ce qu'il auroit perdu en rabais pour écarter ses rivaux; pourvu que ses espèces soient acceptées il aura toujours assez bien fait. Je sais qu'il doit en être, pour ainsi dire, de même aujourd'hui; il existe du moins, au-dessus du directeur, une administration dont le devoir est de rechercher sans cesse tous les moyens de faire de plus belles monnoies, plus difficiles à contrefaire, plus honorables pour elle et pour le gouvernement. Sans doute elle ne doit pas augmenter les frais du directeur sans indemnité; mais après avoir exigé de lui le mieux possible, d'après ses obligations, s'il faut, pour faire des essais, dépenser quelques mille francs, qu'importe? Jamais un adjudicataire n'aura pour but de mettre le monnoyage françois au-dessus de celui des autres peuples; le plus bel écu sera celui

qui lui coûtera le moins, ce système est barbare et rétrograde. En Angleterre, la banque de Londres, seule, fait frapper monnoie, sous la surveillance du gouvernement; mais l'Angleterre a peu besoin de numéraire, elle a beaucoup de banques locales et des billets de très petites sommes que, Dieu merci! nous ne connoissons pas; ils nous rappelleroient trop les assignats. La banque, d'ailleurs, n'est pas un individu, c'est une association dont les chefs, tout en soignant les intérêts des actionnaires, sont inspirés par l'esprit national, si puissant chez les Anglois, et qu'on ne trouveroit pas en France chez un financier, essentiellement cosmopolite, ou chez un capitaliste qui voudra ajouter un million à ses millions.

Nous voici arrivés à la question principale: l'organisation actuelle de la Commission des monnoies est-elle bonne? Doit-on supprimer cette commission ou chercher à l'améliorer? J'écarterai, autant qu'il me sera possible, ce qui touche aux personnes; mais je ne puis m'empêcher de répéter, avec le collaborateur du *Messager*, « que depuis long-temps cette adminis- » tration a été sacrifiée à la nécessité d'assurer une position à » messieurs tels ou tels; » c'est encore un *anglicisme* dont nous nous fussions très bien passé, comme de beaucoup d'autres, grands et petits; la France n'est pas l'Angleterre, il y a toujours eu entre les deux voisines une telle incompatibilité d'humeur et d'intérêt qu'il est d'ifficile de concevoir pourquoi l'une a eu la manie de s'habiller comme l'autre. Cependant, comme il est certain que dans le gouvernement anglois importé en France on doit semer des faveurs pour recueillir des votes, si nous faisons aussi de la direction des monnoies une place de cabinet, il faudroit constituer à côté de ce dignitaire une administration forte, habile et stable, composée d'hommes capables et travailleurs, qui devant regarder leur position comme le dernier terme de leur ambition, par la certitude de n'en plus

sortir, tiendront à honneur de bien remplir leurs fonctions et quitteront l'intrigue pour se livrer consciencieusement à l'accomplissement de leurs devoirs.

Certes notre anonyme a beau jeu de nous peindre la commission rendant ses *jugements*..... « Il faut des juges pour » juger, où sont-ils ? Un président et un commissaire-général » (car de bonne foi on ne peut compter un second commis- » saire général, appelé, par un contre-sens dérisoire, à contrôler » ses propres opérations comme directeur des essais); et si l'un » des deux autres est malade ou absent, le *jugement* doit » être bientôt rendu, il ne sauroit donner lieu à une longue » délibération, et M. le président en est réduit à se présider » lui-même, à moins qu'il ne compte pour auxiliaires les deux » fauteuils vides qui lui font face... » En réduisant, comme il le fait, à peu de chose près, les travaux de la commission à signer les jugements, c'est-à-dire les procès-verbaux de vérification et d'essais, on pourroit, en effet, économiser jusqu'au président; mais il y a, je pense, de l'exagération dans ces critiques. Pour moi, je ne rechercherai pas ce qui peut être vicieux dans ce qui existe, si le mal vient de l'organisation ou de la composition de la commission, je dirai comment je conçois une bonne administration monétaire en France. Des commissaires-généraux, ne travaillant pas, pourroient, dans tous les temps, être supprimés; des fonctionnaires apportant tous leurs soins, consacrant tous leurs instants, appliquant tout leur savoir et toute leur intelligence au perfectionnement de tout ce qui tient à la numismatique françoise, devroient être inamovibles de fait, sinon de droit, et entourés d'une grande considération.

Je dois faire observer que, dans les réflexions du *Messager*, il n'est presque pas question de la Monnoie des médailles, jointe, depuis la révolution de 1830, aux attributions de la commission. Cette direction, si importante pour notre his-

toire nationale et pour les progrès de l'art, avoit toujours été un apanage de la couronne, c'étoit une *charge* honorable de la royauté; je doute que notre numismatique monumentale ait gagné à cette répudiation..... Je suis trop étranger à ce qui se passe aujourd'hui à cet égard, pour en parler ici. Toujours est-il que la direction de nos médailles, pour être bonne et *progressive*, doit avoir une grande part dans les travaux de la commission; elle suffiroit pour lui donner l'importance qu'on lui refuse.

Cinq choses principales sont dans les attributions de l'administration monétaire: 1° l'administration proprement dite, ou le travail des bureaux; 2° la fabrication des espèces monnoyées; 3° la direction des médailles; 4° les essais; 5° la conservation du musée, des collections et des archives. Chacune de ces divisions devroit avoir un chef spécial; ainsi, au lieu de demander la suppression de la Commission, je voudrois la voir augmentée et reconstituée dans une haute administration, composée de cinq membres, y compris le président. On y adjoindroit les collaborateurs indispensables, tels qu'un secrétaire-général, un habile mécanicien, un graveur-général, etc.

Au président appartiendroient la direction des affaires et le travail avec le ministre; il seroit chargé de faire exécuter les décisions de l'administration, réunie tous les jours en conseil, et des détails administratifs hors des attributions spéciales de ses collègues. Il seroit, pour cela, secondé par le secrétaire-général dont le rétablissement est d'autant plus nécessaire qu'en changeant le chef de l'administration, suivant les exigeances des combinaisons politiques, on est exposé à perdre la tradition des affaires et à en retarder quelquefois indéfiniment la conclusion. Intermédiaire officiel entre les chefs et les subordonnés, il faut que ce fonctionnaire soit habile aux affaires, très actif et dévoué à l'administration dont le mouvement intérieur repose, pour ainsi dire, sur lui.

Un des administrateurs seroit chargé du monnoyage des espèces, de la direction des hôtels monétaires, de leur comptabilité, de leur personnel, des matrices, poinçons et coins; de tout ce qui concerne la beauté des monnoies, leur régularité, etc.

Un autre dirigeroit la fabrication des médailles, l'adoption des types, la réception et l'emploi des coins; il auroit, dans ses attributions, les concours, les rapports avec les artistes, etc.

Le directeur des essais deviendroit un des administrateurs avec la haute direction des travaux des essayeurs; il présenteroit à l'administration le résultat des opérations faites et tout ce qui se rapporteroit à cette partie. Ces fonctions sont déjà remplies, et certes elles ne peuvent pas l'être mieux; à cet égard, la nouvelle organisation n'auroit rien à faire; tout le personnel et les attributions existent.

Enfin, un administrateur seroit le conservateur des archives et des collections formant le musée monétaire et ses dépendances. Cette nouvelle fonction demande quelques développements, parce qu'on ne comprendra peut-être pas bien, d'abord, l'importance que je voudrois lui donner.

Sans examiner ici, dans ses détails, la grande faute commise par la nomination du successeur de M. Sivard, et surtout par l'organisation monétaire qui précéda de quelques jours seulement la retraite de M. de Villèle, on doit convenir que tout cela n'eût pour but que de faire une position avantageuse à un pair de France, qui a fini par concentrer sur lui seul toute l'administration, et jusqu'à la dépouille de M. de Puymaurin. Sauf des suppressions dont quelques favorisés ont plus profité que le trésor public, on ne pourroit citer de notable, je pense, sous cette administration, que la refonte, qui se fût toujours et peut-être plus tôt faite, et la créa-

tion du Musée monétaire. Si on eût donné à cet établissement toute la portée dont il est susceptible, il feroit honneur à son fondateur; mais, à prendre les choses dans l'état où il les a laissées, on ne doit pas lui en savoir beaucoup de gré. Ce musée ne fut fait que pour le conservateur qu'on lui destinoit, *in petto,* et qui commença à jouir des avantages attachés à sa sinécure aussitôt que son musée fut fait et parfait par un autre; du reste, le musée et son conservateur furent inconnus l'un à l'autre. J'ignore où en sont les choses aujourd'hui; mais en disant ce que je souhaiterois dans un conservateur du musée et des archives monétaires, on verra que ce n'est peut-être pas trop demander que de vouloir en faire un administrateur. Un simple fonctionnaire, sans voix au conseil, n'obtiendroit pas assez de considération et d'influence pour y faire ce que l'intérêt de la numismatique françoise doit attendre de lui.

Personne n'ignore que depuis quelques années les esprits studieux, vivement portés vers les sciences historiques, n'ont pas négligé la numismatique du moyen-âge; nos monnoies nationales sont infiniment mieux connues aujourd'hui qu'elles ne l'avoient été de tous ceux qui nous ont laissé des ouvrages sur ce sujet. Cependant il reste beaucoup de choses à apprendre, de lacunes à remplir, d'obscurités à éclaircir, et le gouvernement doit à cette science, comme à toutes les autres, protection et secours. Je sais que le Cabinet royal des médailles, qui possède une riche collection de monnoies françoises, est confié aux soins de savants toujours disposés à aider ceux qui veulent s'instruire; mais, livrés plus spécialement à l'étude des médailles grecques et romaines, ils ne suffisent pas aux besoins de la numismatique françoise. Il est nécessaire, sous tous les rapports, que cette collection nationale se fasse dans deux endroits, et elle me paroît mieux placée au Musée monétaire que partout ailleurs; celle qu'on y trouve

déjà est importante, mais elle a besoin d'être augmentée dans plusieurs parties, notamment dans la suite des monnoies baronales. Celles des monnoies étrangères doivent y être soignées et tenues au courant, comme objet de comparaison entre les monnoyages de tous les peuples, à toutes les époques, et comme renseignements utiles sur les systèmes monétaires modernes. Cela demande une autre organisation, peut-être; il faut un chef habile et quelques collaborateurs zélés.

Je désire que tout individu, porteur d'une monnoie quelconque, puisse apprendre, dans nos hôtels des monnoies, et surtout au centre de notre administration monétaire, quelle est son origine, son mérite archéologique et sa valeur intrinsèque. Il existe, il est vrai, des changeurs et des antiquaires; j'en connois d'habiles et consciencieux, mais la confiance ne se commande pas et les étrangers viendroient plus volontiers au Musée monétaire; c'est une sorte de protection qu'on leur doit, ainsi qu'à nos compatriotes. C'est pour cela qu'il seroit utile de placer à l'hôtel des monnoies un numismatiste qui, à portée d'étudier dans les collections du musée les monnoies de tous les temps et de tous les lieux, sauroit bientôt discerner, au premier coup d'œil, celles qu'on lui soumettroit, inédites ou déjà publiées. Il trouveroit aujourd'hui facilement, pour collaborateurs, quelques jeunes gens instruits qui seroient bientôt dans le cas de l'aider, ou de le suppléer au besoin. Il est clair qu'il en résulteroit souvent, pour l'administration monétaire d'heureuses occasions d'augmenter ses collections et d'y placer des pièces rares. Une correspondance officielle avec les agents du gouvernement dans les pays étrangers, tiendroit le musée au courant de toutes les nouvelles émissions d'espèces; on enregistreroit tout ce qui concerne l'histoire monétaire.

Cette direction scientifique, la collection des médailles françoises, la conservation des matrices et des coins, une

bibliothèque numismatique, la formation et la garde des archives monétaires formeroient certainement au Conservateur d'honorables et très utiles fonctions; il me semble d'autant plus convenable de lui faire partager le rang et l'autorité des administrateurs, que très souvent il auroit à donner à ses collègues des renseignements précieux et à provoquer, en conseil, des mesures administratives dans l'intérêt de la science.

Dans les *Considérations sur l'histoire monétaire* que j'adressai, en 1835, au congrès scientifique de Douai, j'avois déjà émis le vœu qu'il fût adjoint à la Commission un fonctionnaire spécial, *conservateur des archives et collections monétaires;* « un employé, disois-je alors, trop dépendant d'un ca-
» price ou d'une économie, ne pourroit pas mettre à ce tra-
» vail le zèle et la suite nécessaires, il faut placer ce conser-
» vateur dans une sorte d'inamovibilité, et lui accorder une
» position honorable pour qu'il remplisse bien le but de son
» institution. »

Les archives monétaires sont-elles assez intéressantes pour donner à leur conservation des soins particuliers? Je n'hésite pas à répondre affirmativement, quand même le vandalisme de quelques administrateurs en eût fait disparoître la plus grande partie chez l'épicier ou le relieur. S'il n'y en avoit plus, il faudroit en refaire, et j'en indiquois plusieurs moyens dans la brochure que je viens de citer. Mes observations furent, dans le temps, transmises au Ministre et recommandées par le Congrès; si on ne leur donna aucune suite, c'est peut-être parce qu'il en fût résulté quelque dérangement dans le budget de la Commission, et que le prédécesseur de M. Persil devoit naturellement s'y opposer. On trouve dans un recueil scientifique, publié à Gand, d'excellentes réflexions sur ce sujet par M. C.-P. Serrure, qui voudroit qu'on s'occupât activement de la recherche des documents relatifs aux

monnoies. « 1° Il faudroit, dit-il, recueillir et publier les » passages les plus intéressants des chartes et des chroniques » dans lesquelles il est fait mention de telle ou telle monnoie. » On pourroit remonter à une époque très reculée, et les » diplômes émanés des rois, tant de la première que de la » seconde race, fourniroient des renseignements assez nom- » breux; 2° Il s'agiroit de faire imprimer un *codex numis-* » *maticus*, dans lequel on réuniroit, soit pour une province, » soit pour tout un pays, les chartes, ordonnances, édits, etc., » qui traitent de la fabrication des monnoies, qui défendent » la circulation de telle ou telle espèce, qui ordonnent l'éta- » blissement ou la translation des hôtels de monnoies ou » l'organisation des cours de monnoies, etc. En faisant des » recherches dans les différents dépôts d'archives, on décou- » vriroit de nombreux documents, à partir du Xe siècle jus- » qu'au XVIe, qui répandroient le plus grand jour sur une » foule de points encore obscurs, ou tout-à-fait inconnus » jusqu'ici; 3° Enfin, il faudroit dépouiller et analyser les » comptes des monnoies... » (*Messager des sciences historiques de Belgique*, 1839, page 225.)

En passant en revue les diverses améliorations réclamées par notre numismatique nationale, je devrois ajouter ici quelques réflexions sur la honteuse insignifiance de nos types monétaires et émettre le vœu qu'une administration éclairée avisât aux moyens de faire cesser une sorte de barbarie, désolante pour tous ceux qui comprennent les rapports qui ont toujours existé entre les monnoies, les arts et l'histoire de tous les peuples. Déjà, dans plusieurs pays voisins, on a élevé la voix en faveur des monnoies historiques; le journal anglois de M. Akermann a donné un excellent article, signé S.W. B., *sur les monnoies courantes de la Grande-Bretagne considérées sous le rapport de l'art;* je voudrois pouvoir reproduire tous les arguments de l'auteur contre les monnoies n'ayant

pour types que des armoiries. « Cela ne convient, dit-il, » qu'à des boutons de livrée. » La France n'a même plus, sur ses monnoies, les antiques insignes de la monarchie, et on n'y trouve plus qu'un chiffre, d'une parfaite inutilité, sur une pièce dont personne n'ignore la valeur. Le journal numismatique de Hanovre a aussi traité cette question ainsi qu'on la vu dans la Revue (1839, p. 393), et je crois peu fondées les objections faites à ce sujet. Il me semble que la contrefaçon seroit encore plus difficile avec des types plus compliqués, le surcroît de dépense tourneroit à l'avantage des arts. Il ne s'agiroit pas d'ailleurs de changer le type des monnoies à chaque événement important, tous les ans comme sous les empereurs romains, mais après avoir adopté un type plus *noble*, des légendes plus *animées*, ne pourroit-on pas consacrer quelques grands événements par une émission de *monnoies-médailles*, conservant tous les éléments distinctifs des espèces courantes, sauf un revers historique? Cette discussion me mèneroit trop loin; il me suffit de dire, qu'à mon avis, cette désirable innovation seroit généralement applaudie aussitôt qu'on la verroit exécutée convenablement.

Je crois donc qu'une administration, telle que je la conçois, composée d'hommes bien choisis, capables et zélés, auroit beaucoup de bien à faire, et que bientôt on ne parleroit plus de suppression. Il ne faut pas toujours considérer une institution comme elle est, mais comme elle doit être; mettez quelque part des hommes qui veuillent se rendre utiles, ils le seront. Les anciennes administrations monétaires sous plusieurs formes, même avec des charges héréditaires ou vénales, ont fourni des hommes instruits qui se faisoient un honneur de publier le fruit de leur expérience, et qui ont laissé des travaux importants imprimés ou manuscrits. François Garrault, général en la cour des monnoies; Germain Constans, juge-garde en la monnoie de Toulouse; Claude Bouteroue,

J. Boizard, Henri Poulain, Abot de Basinghen, conseillers en la cour des monnoies; Desrotours, premier commis des monnoies; l'abbé Rochon, inspecteur des machines et ustensiles servant à l'administration des monnoies et ensuite membre de la commission générale en 1792, etc. Aujourd'hui, par la suppression d'un grand nombre d'hôtels des monnoies, on trouveroit plusieurs fonctionnaires très capables de bien remplir les places qu'on leur confieroit dans la nouvelle organisation; le gouvernement ne peut leur refuser, sans injustice, des pensions ou des places équivalentes à ce qu'ils avoient, ce qui atténue l'objection relative à l'augmentation de dépense. L'École des Chartes fourniroit d'excellents collaborateurs pour les archives dont je desire la formation; on feroit, pour l'histoire monétaire, ce qui se fait pour l'histoire du tiers-état sous la direction de M. Augustin Thierry.

C'est une restauration monétaire que j'appelle de tous mes vœux, et je suis assuré d'avoir l'assentiment de tous ceux qui s'intéressent aux sciences historiques et numismatiques, ainsi qu'à l'honneur national; car il veut que nos monnoies et nos médailles attestent à la postérité, par leur perfection, qu'elles ont été frappées dans le siècle qui prétend être celui des lumières. Je proteste d'avance contre toutes les interprétations malveillantes dont mes réflexions pourroient devenir l'objet; si la crainte d'être trop long, ou d'autres motifs, m'ont empêché de dire tout ce que je pense sur cette matière, du moins tout ce que j'ai dit est dans ma profonde conviction, sans m'être inspiré par tout autre intérêt que celui de la science. Il ne faut pas s'arrêter à celui qui parle, mais peser ce qu'il dit: mes propositions sont-elles utiles et suffisamment motivées? je ne *sollicite* qu'une réponse raisonnée à cette question... En l'attendant, je ne crains pas de proclamer que si cette nouvelle organisation, ou une autre à peu près semblable se faisoit, on verroit bientôt ses bons ef-

fets, et que le gouvernement n'auroit qu'à se féliciter d'avoir résisté à quelques intérêts privés, à quelques préventions routinières, et surtout d'avoir édifié au lieu de détruire, comme on le demande dans le *Messager*. Lorsque Louis XIII eut substitué le balancier au marteau, et qu'il eut employé le talent du célèbre Varin, on grava sur la tranche des pieds-forts: LVDOVICO XIII MONETÆ RESTITVTORI; nous aurions aussi à frapper une belle *monnoie-médaille* en l'honneur des restaurateurs de la Numismatique françoise, je veux y souscrire le premier.

E. Cartier.

CHRONIQUE.

Médailles de la Bactriane. — Le dernier numéro de la *Chronique Numismatique* de Londres contient une note d'un correspondant qui signe *Parvulus*, et qui annonce aux antiquaires anglois l'existence d'une médaille d'or d'un nouveau roi de la Bactriane. Cette médaille, qu'il a vue à Paris et qu'il croit inconnue aux *principaux* numismatistes de cette ville, appartient selon lui au second Diodote, le prédécesseur immédiat d'Euthydème. Si nous ne connoissions pas personnellement l'honorable antiquaire qui se cache sous le pseudonyme de *Parvulus*, nous prendrions sa note pour une mystification; comment en effet s'imaginer qu'une pièce de l'importance de celle qu'il décrit soit restée si fort cachée aux yeux des antiquaires? Quant à nous, nous pouvons lui donner l'assurance que depuis plus d'une année nous avons le très grand bonheur de connoître le magnifique statère de Diodote; mais comme par là nous ne détruirions pas, sans doute, l'assertion de l'antiquaire anglois, puisqu'il ne parle que des *principaux* numismatistes, nous ajouterons que la raison véritable qui fait que cette pièce n'a point été publiée, bien qu'elle soit connue de tout le monde, c'est qu'elle fait partie d'un travail de M. Raoul Rochette, dont le *Journal des Savants* a déjà donné le commencement et qui, nous l'espérons, sera prochainement terminé. Puisque nous sommes sur le chapitre des rois de la Bactriane, nous en profiterons pour faire connoître à l'Angleterre une richesse numismatique qu'elle possède sans le savoir; c'est un tétradrachme de Diodote, gravé dans le voyage à Bockara (pl. III, n° 8, décrit p. 372) de M. Burnes, qui présente absolument les mêmes types que la pièce d'or, c'est-à-dire, le buste du roi et, au Revers, le Jupiter *promachos*, ayant à ses pieds son aigle (que *Parvulus* prend pour une cigogne).

Cette pièce étant assez mal conservée, on avoit cru y lire le nom d'Antiochus ; mais nous ne doutons pas qu'un nouvel examen ne lève tous les doutes qui pourroient s'élever sur sa restitution à Diodote, et nous serons heureux d'avoir appelé l'attention sur un monument numismatique d'une si haute valeur historique.

A. DE L.

— Une belle suite de médailles romaines, impériales, en argent, est à vendre ou à échanger contre d'anciennes monnoies françoises, particulièrement des baronales. Cette collection comprend 1,500 pièces, sans doubles; elle offre une série presque complète des têtes rares; on y remarque Cnæius Pompeius, L. Antonius, Domitilla, Julia Titi Filia, Marciana, Matidia, Pertinax, Didia Clara, Pescennius Niger, Diadumenianus, *grand module*, Aquila Severa, Orbiana, Paulina, Maximus, Gordianus Africanus pater, Maxentius, Nepos, Gunthramundus, Trisamundus, Hildericus, Heraclius II, etc. Il y a un grand nombre de Revers rares, quelques-uns inédits, 600 pièces sont cotées dans l'ouvrage de M. Mionnet, intitulé : *De la Rareté des Médailles Romaines ;* le nombre des têtes rares est de 138. Presque toutes ces médailles sont de bonne conservation, surtout les plus rares, beaucoup sont à fleur de coin. Il faut s'adresser, pour traiter de cette collection, en totalité ou en partie à M. Poey-d'Avant, receveur de l'Enregistrement à Ballon, par Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

—Le mémoire de M. Voillemier, inséré dans ce numéro, p. 29, est depuis long-temps entre les mains des Directeurs de la Revue, et bien avant l'apparition de la VIIe lettre de M. Cartier; son impression a été différée par diverses causes imprévues. Ce retard explique ce qui pourroit, aujourd'hui, paroître inopportun dans le travail de M. Voillemier, relativement aux doutes exprimés par M. Cartier, en 1836, dans sa IIIe lettre, et qu'il a abandonnés dans sa dernière publication, sur l'existence des monnoies d'argent mérovingiennes.

Le Directeur-Gerant,

L. DE LA SAUSSAYE.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

MÉDAILLES D'EMPORIUM.

Parmi les villes de l'ancienne Espagne, celles qui frappèrent les médailles les plus en harmonie avec le système monétaire des Grecs furent Emporium et Rhoda, fondées non loin des Pyrénées par des colonies massiliotes. Ces deux villes, phocéennes d'origine, comme leur métropole, ne conservèrent dans leur numismatique aucun souvenir des types primitifs de Phocée. Rhoda, aujourd'hui Rosas, eut une monnoie d'argent très élégante portant, d'un côté, la tête de Cérès, comme les pièces d'Emporium, de l'autre, la rose vue en dessous, emblème allusif à son nom et qui fut défiguré par de nombreuses imitations gauloises dont plusieurs ont été trouvées près d'Aurillac avec un énorme bracelet d'or, de travail barbare.

Emporium, port très commerçant, exportant sans cesse pour l'Italie les denrées destinées au gréement nautique, fut en rapport constant avec Rhoda et Massilia, comme l'attestent ses monnoies par leur poids et leur travail; mais son commerce assidu dans les parages de l'Italie dut lui imposer, en même temps, la nécessité d'adopter une monnoie conforme, pour le type, à celle qui paroît avoir eu long-temps cours à

Syracuse, c'est-à-dire, une drachme appartenant au temps de Timoléon, portant la tête de Cérès entourée de poissons avec un Pégase au revers. Cette monnoie syracusaine n'est, à son tour, qu'une imitation des drachmes de Corinthe avec de légères modifications dans les attributs de la tête de femme.

Les pièces d'Emporium offrent, en outre, une particularité remarquable entrevue par Sestini, dans sa description du musée d'Hédervar, et signalée à notre attention par M. Rollin. Le Pégase, au Revers, n'a rien, au premier aspect, qui le rend différent de ceux qui lui servirent de modèles; mais un examen attentif permet de constater que la tête du cheval est formée d'une figure virile nue, assise et étendant la main vers son pied. Cette figure est si précise sur les deux monnoies de bronze et sur quatre des pièces d'argent gravées pl. IV et V, que son existence ne peut être révoquée en doute. Cependant Florez ne l'a pas observée, Sestini se contente de la décrire comme un petit génie ailé *assis* sur la tête du Pégase. Mais il n'en est pas ainsi : la figure, ailée comme l'Amour, *compose réellement à elle seule* la tête du Pégase sur le plus grand nombre des médailles grecques d'argent et barbares de bronze. Les autres ont pour type un Pégase ordinaire, un cheval couronné par la victoire, un Centaure, autre monstre demi-homme, demi-cheval, brandissant une épée, ou, enfin, un cheval dont la tête est formée, à ce qu'il paroît, du corps d'un dauphin et accompagné d'une Victoire grossièrement indiquée. Il n'est pas inutile d'ajouter que, dans ces types différents, celui du Centaure, d'un style barbare ancien, est remarquable par la grande épée que le monstre tient de la main gauche et l'espèce de triple arcade sous laquelle il galoppe; celui où le cheval debout est suivi d'une Victoire rappelle les types puniques de la Sicile, et le dernier, par son travail informe, ouvre la série des médailles gauloises imitées

Meucci D. et L.

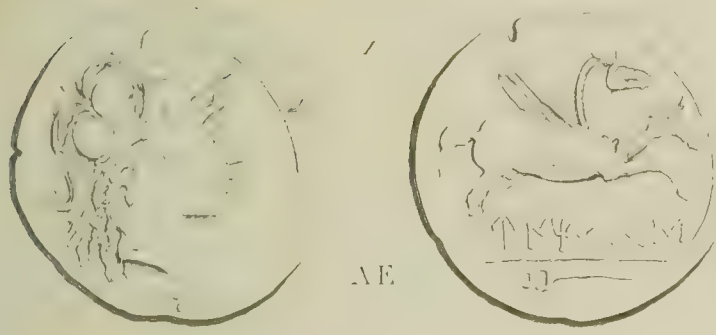
1
AE

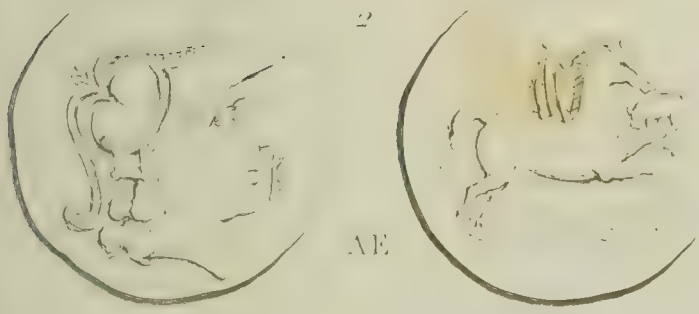
2
AE

de celle-ci en quantité immense, disséminées dans toute la France et jusque dans l'île de Jersey (1).

Si, revenant au type principal, objet de cette notice, nous en cherchons l'explication, nous ne la trouvons pas dans le nom même d'Emporium, qui est purement commercial; elle ne sera pas, non plus, suffisamment établie par l'histoire de cette ville dont la division en deux cités, l'une grecque et l'autre barbare, lui avoit valu le surnom de *Dipolis*.

Faudroit-il attribuer ce type singulier à un caprice de graveur qui auroit déçu l'attention des magistrats monétaires dans l'antiquité, comme il a trompé celle des numismatistes jusqu'à nos jours? On adopteroit difficilement cette pensée, parce que les coins différents de cette variété sont très nombreux, surtout en argent, et, en second lieu, parce que la numismatique massiliote nous fournit plusieurs jolies médailles publiées par M. de Lagoy, où, par une disposition semblable, la tête d'Apollon a, sur la joue, des caractères grecs dont l'arrangement simule exactement une barbe naissante. Il sera plus surprenant d'observer qu'en Sicile, une petite médaille d'Himera, en argent et de style très ancien, a pour type un animal symbolique, résultat d'un assemblage plus étrange encore que le Pégase d'Emporium. En effet, cette figure est composée d'une tête humaine à longue barbe et à cornes de bouc, portée sur un long col reposant sur la partie antérieure d'un lion ailé dont la tête, parfaitement visible sur les exemplaires bien conservés, est vue en dessus, et forme l'épaule de l'animal fantastique. Au Revers, on voit Mercure nu, sa baguette magique dans la main gauche, et tenant, de la droite, la corne d'un bouc sur lequel il est assis.

Il semble démontré par ce que nous venons d'exposer,

(1) Les médailles trouvées à Jersey, avec ce type, ont été publiées par M. de Donop.

1° que les médailles de Rhoda et d'Emporium furent imitées fréquemment dans les Gaules; 2° que le Pégase d'Emporium fut représenté avec cette tête singulière du consentement des magistrats dirigeant l'atelier monétaire; 3° que ce système n'étoit pas sans exemple dans la numismatique grecque-gauloise; 4° enfin que la figure composant la tête du Pégase dut probablement avoir une signification dont le sens nous échappe et sera très difficile à fixer.

Duc de Luynes.

LETTRES

à M. le marquis de Pina

SUR

deux médaillons Contorniates de son cabinet.

I.

Monsieur,

Vous avez exigé de moi que je vous adresse par écrit mes observations sur les rares médaillons contorniates dont vous êtes devenu récemment le possesseur, et que vous avez bien voulu me communiquer. Vous me ramenez ainsi aux médailles romaines dont je m'occupe fort peu depuis assez longtemps, disposé que je suis à me défaire même de cette classe de mes collections, pour me livrer exclusivement à l'acqui-

sition et à l'étude des médailles grecques, champ plus vaste et moins exploité où il reste encore bien des découvertes à faire. Je n'ai pu vous refuser : il faut donc que je tienne ma parole, puisque je l'ai donnée. Je ne le fais, je vous assure, que pour l'acquit de ma conscience; car je crains avec raison de ne pouvoir vous intéresser, vous satisfaire, et surtout vous instruire. Mais vous l'avez voulu, et vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous-même si je ne réussis pas en essayant de remplir ma tâche le moins mal qu'il me sera possible.

J'ai donc à vous parler de deux médaillons contorniates; je commence non par la plus belle de ces deux pièces, mais par celle qui est la plus rare; elle se lie, par son type, à une série peu nombreuse, mais bien intéressante, de monuments d'antiquité figurée.

ANTONINVS. PIVS. Buste d'Antonin-le-Pieux, à droite, la tête nue, les épaules couvertes du *paludamentum* (1).

℞. SALVS. AVG. (*ut videtur*). Grand bélier tourné à droite, à côté d'un arbre, mangeant dans une crèche portée sur des pieds; sous le ventre de l'animal est suspendu un homme coiffé du *pileus*, s'accrochant par-devant à sa toison avec les mains, et relevant les pieds sur sa croupe.

Cette médaille curieuse vous avoit paru inédite, monsieur, et vous pouvez vous souvenir que j'en portai le même jugement lorsque vous me la fîtes voir pour la première fois. Mais depuis lors, je l'ai trouvée décrite dans le catalogue du comte de Wiczai (2); et comme vous m'avez dit l'avoir achetée

(1) Sur la seule effigie, qui est on ne peut moins ressemblante, il seroit difficile de déterminer quel est celui des Antonins qu'on doit reconnoître sur ce médaillon, ce qui est, du reste, fort peu important. Je suis ici l'auteur que je vais citer.

(2) *Mus. Hedervar.*, *etc.*, t. II, p. 411.

de M. Rollin, acquéreur de cette riche collection, je ne doute pas que votre exemplaire ne soit celui qui en faisoit partie. Le rédacteur de ce catalogue a lu au revers SALVS. AVG. Quelque peu de rapport que cette légende présente avec le type, je ne puis hésiter à adopter sa leçon; elle est probable pour ce qui est du premier mot, et certaine quant au second. Je dois vous faire observer cependant que la légende se devine plutôt qu'elle ne se lit, les lettres étant mangées par le cercle en creux qui caractérise, pour l'ordinaire, les médaillons contorniates, en sorte qu'il n'en existe que les traits inférieurs (1). Cette inscription est une particularité qui distingue votre médaillon d'un autre semblable, qui a été publié par Frœlich, avec la légende OLENIVS, mais déclaré faux par Eckhel (2). Le vôtre n'a point à redouter un tel jugement; quoique les contorniates manquent souvent de ce caractère inimitable qui signale d'une manière si marquée les autres médailles antiques, les poussures du métal qu'on observe sur le vôtre, pour ne rien dire des autres circonstances, ne sauroient permettre de le suspecter. Eckhel, à son tour, en a décrit un autre, dont il garantit l'authenticité, et qui fait lire OLEXIVS (3). Aucun des deux antiquaires allemands que je viens de citer n'a fait mention de l'homme placé sous le bélier, sans doute parce que les exemplaires qu'ils avoient sous les yeux étoient en fort mauvais état. S'il en eût été autrement de celui d'Eckhel, ce nom d'OLEXIVS, qui paroît une corruption évidente du latin VLIXES, ou, si vous aimez mieux, du grec ΟΔΥΣΣΕΥΣ auroit dû le mettre

(1) Ce médaillon, mieux qu'aucun autre que j'aie vu, indique une particularité qui tient à la fabrication de ces monuments numismatiques: c'est que le cercle dont je parle étoit souvent creusé au tour, et après que la médaille avoit été frappée.

(2) *Doctr. num. vet.*, t. VIII, p. 309.

(3) *Loc. laud.*

sur la bonne voie de l'interprétation, et il se seroit bien gardé de ne voir ici, comme il l'a fait, que le nom d'un obscur cocher du cirque (1).

On ne sauroit douter, en effet, que le type de votre médaillon ne soit relatif à un épisode bien connu des aventures merveilleuses attribuées au fils de Laerte. L'art antique à toutes ses époques, vous le savez, monsieur, a reproduit fréquemment des types de sujets homériques, soit de l'Iliade, soit de l'Odyssée. Ainsi, pour me borner à un seul exemple qui offre un rapport direct avec notre objet, d'autres médaillons contorniates nous font voir, au revers, Ulysse passant sur son vaisseau devant le monstre Scylla, qui attaque ses compagnons (2). Ici nous avons une autre scène de l'Odyssée : c'est le même héros, se dérobant par la fuite à la cruauté du cyclope Polyphème, caché sous le plus grand bélier de son troupeau. Je ne vous répète point le récit du poète (3), il vous est familier; mais j'aurai occasion bientôt d'en rappeler quelques circonstances, rendues avec une extrême fidélité sur votre médaillon.

Je viens de remarquer que les divers mythes de l'Odyssée sont assez souvent l'objet des représentations que les artistes de l'antiquité nous ont léguées. Moins fréquemment répété que plusieurs autres, celui-ci cependant nous apparoît plus d'une fois parmi les productions de diverses branches de l'art. Je citerai en premier lieu Winckelmann, qui a illustré deux monuments de sculpture relatifs à cet épisode homérique. L'un est un marbre de la villa Pamfili, qui représente

(1) *Loc. laud.*

(2) Eckhel, *doctr. num. vet.*, t. VIII, p. 285; — Havercamp, *De Alexandri M. numismate, et de num. contorniat.*, fig. 36 et 54, pp. 101 et 137.

(3) *Odyss.* IX, vv. 315-470.

aussi le roi d'Ithaque sous l'énorme bélier qu'il embrasse (1). Le savant archéologue signale, comme également antique, une répétition du même sujet qui se voyoit à la villa Albani, et qu'on a cru compléter dans les temps modernes, en y ajoutant la statue de Polyphème, palpant le dos de ce bélier (2). L'autre monument est un de ces miroirs en bronze, si communs chez les Etrusques et qu'on a décrits quelquefois comme des patères. Le même sujet y est figuré deux fois symétriquement, c'est-à-dire en sens inverse, mais comme simple ornement, et formant la jonction du manche avec le disque, sur lequel est représenté un monstre marin (3). On peut observer ici une circonstance qui n'a pas été mentionnée par Homère : le héros grec est attaché par des liens à l'animal qui le porte, au lieu de s'accrocher à sa toison; nous retrouverons ailleurs la même particularité.

Parmi les monuments d'un choix fort remarquable qu'a publiés l'Institut archéologique, on trouve deux peintures de vases, d'ancien style, et à figure noire, que M. le duc de Luynes a illustrées (4), et dans lesquelles, au premier coup d'œil, on reconnoît ce même sujet mythique. Toutes deux nous montrent Ulysse lié avec des cordes sous le ventre du bélier; mais l'une d'elles le place dans une position différente, qui rendoit indispensable l'usage de ces liens, car c'est par le dos qu'elle le met en contact avec le chef du troupeau bêlant. De plus elle nous le montre armé de son glaive, soit pour être à même de couper les cordes quand le moment sera venu, soit pour se défendre, s'il rencontroit quelque obstacle à sa fuite; enfin elle lui donne un casque au lieu du

(1) *Monum. ined.*, n° 155.

(2) *Mus. Hedervar.*, t. II, p. 412.

(3) *Monum. ined.*, n° 156.

(4) *Annali dell' Instit.*, pl. VII, n°s 2 et 3, t. I, p. 283.

pileus qui caractérise ordinairement le fils de Laerte sur les monuments antiques, et spécialement sur les médailles de son île (1). La même scène est encore figurée sur un autre vase provenant des fouilles de Canino, et publiée avec les divers objets antiques formant le musée du prince Lucien (2); le héros, peint en rouge, y est aussi armé d'un glaive. Des inscriptions tracées sur ce monument devoient y attacher un nouvel intérêt; malheureusement, elles sont regardées comme indéchiffrables (3).

La collection si nombreuse et si riche de feu M. Durand, aujourd'hui dispersée, possédoit un quatrième vase encore à figures noires, que M. Raoul-Rochette a publié, avec cette entente parfaite de l'art antique qui le distingue si éminemment (4). Il y a moins de simplicité dans la composition de cette peinture. On n'y voit pas seulement Ulysse avec le bélier auquel il va devoir son salut : Polyphème y figure encore assis appuyé sur un rocher, la tête inclinée sur la poitrine, dans une attitude qui paroît indiquer un profond sommeil, mais qui n'est pas conforme au récit d'Homère (5). A la manière dont le roi d'Ithaque tient son épée, comme s'il en menaçoit le géant, on peut reconnoître, ainsi que le remarque M. Raoul-Rochette, que cette arme est bien moins destinée à couper les liens qui l'attachent à l'ani-

(1) De Bosset, *Essais sur les médailles antiques de Céphalonie et d'Ithaque*, pl. 5.

(2) Sous le n° 1449.

(3) On peut consulter M. de Witte, *Description d'une collection de vases peints et de bronzes antiques, provenant des fouilles de l'Étrurie*, Paris, 1837, in-8°, p. 96, n° 151, et l'addition à la fin du volume. La vente de ces objets, appartenant au prince de Canino, ne fut point achevée : j'ignore si ce beau vase est du nombre de ceux qui ont été vendus.

(4) *Monuments inédits*, pl. LXV, n° 1, p. 349.

(5) *Odyss.*, IX, v. 446.

mal, qu'à le défendre, au besoin, contre son ennemi (1).

Il existe plusieurs autres monuments connus, relatifs également à cet épisode de l'Odyssée, qui pourroient encore être mentionnés ici. Tels sont deux bas-reliefs d'urnes étrusques auxquels M. Raoul-Rochette a donné place dans son recueil (2); un autre appartenant à la même classe, dont nous devons la publication à M. Micali (3), etc. Mais ces diverses représentations plus compliquées, comprennent d'autres scènes du même drame, et se lient moins intimement au type de votre médaillon : je m'arrête donc ici.

Vous le voyez, monsieur, tous ces monuments qui retracent la même fable l'ont traitée, en général, d'une manière assez analogue quant à l'ensemble ; mais ils présentent dans les détails des variantes nombreuses. Outre celles qui résultent de la nature fort différente de ces monuments, de leurs âges, plus ou moins rapprochés du berceau des arts, de la diversité des contrées qui les ont produites, toutes circonstances tendant à établir une variété de style bien marquée. Vous avez observé aussi celles qui différencient, sous le rapport de la composition, ces reproductions successives de types plus anciens. Ce sont surtout le costume, les armes, la pose du héros, la manière dont il se tient au bélier sauveur, etc.

Votre médaillon contorniate, auquel il est bien temps de revenir enfin, vous fait voir également et cette ressemblance commune avec les autres représentations de ce même mythe homérique, et des caractères particuliers qui le distinguent tout-à-fait des ouvrages de l'art que je viens de décrire. Comme sur plusieurs de ceux-ci, Ulysse y est coiffé du *pileus*.

(1) *Op. laud.*, p. 349.

(2) *Op. laud.*, pl. LXII, nos 1 et 3, p. 350.

(3) *L'Italia avanti il dominio dei Romani*, pl. XLV.

Comme dans le monument de la villa Pamfili et l'un des vases peints, il ne porte point l'arme offensive que nous lui avons vue ailleurs. Comme dans la seule statue de marbre, il n'est pas attaché par des liens à l'animal laineux qui va lui servir de protection; mais il s'y tient suspendu à l'aide de ses mains et de ses pieds, attitude beaucoup plus conforme au récit d'Homère. Car le poète fait dire à son héros que, placé sous le ventre du bélier qu'il avoit choisi, il se tenoit de ses deux mains à son épaisse toison (1). En un mot, moins le glaive et les liens, votre médaillon tient plus ou moins des divers détails observés sur toutes les représentations de cette scène qui nous sont connues jusqu'ici.

Mais il est plus essentiel d'y remarquer une particularité fort curieuse que nous n'avons point encore rencontrée ailleurs, je veux parler de l'objet bien distinct qu'on y voit placé devant le gigantesque animal. Sur un exemplaire que j'ai supposé avec raison fort altéré dans plusieurs, au moins, de ses parties, le judicieux Eckhel a cru reconnoître un objet dont la présence dans cette composition devroit paroître plus qu'étrange: un autel (2). Votre médaillon est assez bien conservé pour qu'on ne puisse commettre ici aucune erreur; et il me semble impossible, quoi qu'on fasse, d'y voir autre chose qu'une espèce de crèche ou de mangeoire portée sur des pieds, où le bélier mange sa provende, et dont la forme rappelle ces crèches portatives qu'on place aux portes de nos auberges, devant les chevaux des voyageurs pressés. Il seroit plus difficile de déterminer précisément en quoi consiste la nourriture que cet animal paroît manger avec avidité; mais à la manière dont il en laisse retomber une portion, on seroit porté à présumer, comme une chose fort vraisemblable, que

(1) *Odyss.*, IX, v. 434.

(2) *Doctr. num. vet.*, *tom.* VIII, p. 309.

c'est quelque espèce de grain, plutôt que du foin ou de l'herbe fraîche.

A part les objets de pur ornement, les anciens ont peu donné au caprice dans les ouvrages de l'art, surtout lorsqu'il s'agissoit de figures des mythes reçus: nous voyons au contraire qu'ils suivoient religieusement les traditions admises, et les types consacrés, en quelque sorte, par l'exemple d'autres monuments plus anciens et devenus célèbres. Nous avons donc toute raison de supposer que la particularité fort curieuse sur laquelle je viens d'appeler votre attention, n'a pas été introduite ici sans une intention formelle et sérieuse de la part de l'artiste. Si au premier abord, elle a pu vous paroître assez insignifiante, peut être acquerra-t-elle plus d'importance à vos yeux, pourvu que je réussisse à vous faire partager ma conviction, qu'elle se rattache en effet à l'une des circonstances les plus marquées dans le récit du chantre d'Ulysse.

Rappelez - vous, monsieur, que dans cet épisode, riche de détails, les malheureux Grecs, parqués par le sanguinaire cyclope, attendent long-temps l'aurore après qu'ils ont terminé leurs préparatifs de départ (1); que le roi d'Ithaque, ainsi qu'il convenoit à un chef prudent et courageux, commence par faire passer tous ses hommes, avec les animaux qui les portoient et qu'il sort le dernier de l'antre du géant (2); enfin que Polyphème, privé de la vue par le stratagème de ses captifs (3), mais reconnoissant au toucher son bélier favori, s'étonne de ce qu'il est cette fois le dernier à sortir de la caverne, lui qui marchoit toujours à la tête du troupeau (4).

(1) *Odyss.*, IX, v. 436.
(2) *Ibid.*, v. 444.
(3) *Ibid.*, vv. 371-397.
(4) *Ibid.*, v. 447.

Si vous rapprochez ces détails poétiques du type qui forme le Revers de votre contorniate, il doit vous paroître extrêmement vraisemblable que l'artiste, se fondant peut-être sur quelque tradition qui nous est inconnue, ou bien imitant une autre production estimée de l'art antique aura prêté au plus rusé des Grecs, pour retenir ainsi, contre ses habitudes, un animal impatient et vigoureux, l'idée ingénieuse, mais naturelle, de l'affriander par une nourriture plus agréable à son goût que l'herbe accoutumée de ses pâturages. Cette induction me paroît plus que plausible: je la soumets, du reste, à votre jugement exercé.

Sous le rapport du style, votre médaillon est bien certainement des plus mauvais, surtout pour le côté de la tête impériale qu'il défigure; car le Revers, quoiqu'il soit aussi d'une assez pauvre exécution, se ressent un peu néanmoins des sources meilleures où l'artiste avoit puisé son type. Mais sous d'autres rapports, ceux d'origine et d'époque, il peut avoir droit à une attention particulière. D'abord il est peut-être le seul monument évidemment romain où soit retracée une scène rare, comme vous l'avez remarqué, dans les ouvrages des anciens artistes. Je ne sais point, en effet, si le monument de la villa Pamfili, qui ne m'est connu que par la gravure fort médiocre de Winckelmann, ne seroit pas l'œuvre d'un ciseau grec. Ce qui est plus sûr, du moins, c'est que votre contorniate est, dans l'ordre des temps, la dernière représentation de cette fable homérique qui nous soit connue parmi les restes des âges que nous appelons antiques; âges, après tout, qui touchoient de bien près à leur extrême limite vers l'époque qu'on peut assigner à ce monument. Cette circonstance, qui ailleurs peut-être mériteroit à peine d'être remarquée, est loin d'être indifférente ici, et même paroîtra digne de quelque intérêt, si l'on se rappelle les grands événements que cette époque vit s'accomplir au sein de l'univers romain.

Vous ne pouvez avoir oublié, monsieur, que, suivant l'opinion communément admise, les médaillons contorniates appartiennent tous au commencement de l'âge byzantin : c'est-à-dire, pour ne pas les restreindre dans une période trop resserrée, qu'ils ne peuvent guère avoir été frappés que durant l'espace de temps qui s'est écoulé entre les règnes de Constantin ou de ses fils, et celui de Placide Valentinien. C'est le sentiment du grand homme qui, vers la fin du siècle dernier, vint répandre la lumière d'une critique judicieuse sur la science numismatique, encore enveloppée de ténèbres, et mêlée de vieilles erreurs (1). Comme vous le savez par vous-même, cette détermination d'âge est tout-à-fait justifiée par un examen attentif du style particulier à cette classe de monuments.

Or cet âge est celui où le christianisme triomphant, après une persécution de trois siècles, venoit de soumettre à la croix les souverains du monde, ivres du sang de ses enfants, où les religions humiliées de la Grèce et de Rome commençoient à s'effacer devant la religion nouvelle dont cette croix étoit le symbole. On peut donc s'étonner, avec quelque raison, de retrouver de tels types sur des monuments numismatiques frappés sous les règnes de princes qui s'avouoient chrétiens ; car les mythes du vieil Homère tenoient de trop près aux idées du paganisme, et ne pouvoient être encore pour les premiers chrétiens ce qu'ils sont devenus pour nous, des sujets d'études classiques. Il y a une grande vérité de costume dans ce que notre illustre Châteaubriand fait dire à Cyrylle, évêque de Jérusalem : « Un jour viendra peut-être que » les mensonges de la naïve antiquité ne seront plus que » des fables ingénieuses, objets des chansons du poète. Mais » aujourd'hui, ils offusquent votre esprit, ils vous tiennent

(1) *Doctr. num. vet.*, *tom.* VIII, *p.* 310 *et seq.*

» pendant la vie sous un joug indigne de la raison de l'hom-
» me, et perdent votre âme après la mort (1). »

Mais, quelle que soit la participation plus ou moins explicite qu'on doive reconnoître au pouvoir souverain dans la percussion des médaillons contorniates (et c'est une question bien peu éclaircie), ce qui peut ici nous paroître inconvenant et blâmable, pour ne rien dire de plus, ne constitue point un fait isolé : nous le voyons coordonné, au contraire, avec d'autres faits de même nature, et plus graves encore. Pour n'en mentionner qu'un seul qui ait, avec l'objet de cette remarque, un rapport plus marqué, il suffira de vous rappeler, monsieur, que sous les fils du premier empereur chrétien, sous Jovien, sous Valentinien, Valens et même Gratien, les dieux de la vieille Rome, et plus souvent ceux de l'Egypte, se montrent sur des médailles bien autrement officielles, si je puis parler ainsi, puisqu'elles n'étoient que les monnoies ayant cours dans l'empire (2). Et cependant sur d'autres médailles des mêmes règnes, on voit figurer la croix, le monogramme du Christ, et la célèbre légende de la vision de Constantin : IN. HOC. SIGNO. VICTOR. ERIS. Au reste il paroît que les premiers empereurs, jusqu'à Gratien, conservèrent le titre tout païen de souverains pontifes; nous voyons qu'ils laissèrent subsister long-temps l'autel de la Victoire (3), et d'autres données historiques prouvent assez que la plupart n'étoient chrétiens que de nom. Théodose fut en réalité le premier des maîtres du monde qui ait fait hautement profession d'un christianisme pur, et qui ait répudié complè-

(1) *Les Martyrs*, liv. II.

(2) Mionnet, *De la rareté et du prix des médailles romaines*, et Banduri, *Numismata imperat.*, etc., à ces règnes.

(3) Hofmann, *De ara Victoriæ imperatoribus christianis odiosa*, Wittembergæ, 1760, in-4°.

tement toute participation à des actes entachés de paganisme (1).

Je m'aperçois, monsieur, mais bien tard peut-être, que je me suis laissé entraîner par le plaisir de causer avec vous de vos richesses numismatiques. Il est temps de mettre fin aux observations qui m'ont été suggérées par l'examen de votre premier médaillon contorniate, et en même temps à cette lettre. Une autre sera destinée à vous entretenir du second, et vous recevrez bientôt cette nouvelle partie de mon petit travail.

(1) Stuffken, *Dissertatio de Theodosii Magni in rem christianam meritis; Lugduni Batavorum*, 1828, in-8°.

A. Greppo.

SUPPLÉMENT

A LA VIIe LETTRE SUR L'HISTOIRE MONÉTAIRE

DE FRANCE.

I. Tiers de sol inédits.

Voici encore deux planches de triens inédits qui m'ont été communiqués en nature, ou par des dessins sur la fidélité desquels j'ai lieu de compter; quelques-uns seulement sont extraits d'ouvrages peu connus (V. la pl. VI).

1. ANDICAVI. Tête à droite. ℞. ALLONI MO. Croix longue sur une boule. Nouveau monétaire d'Angers; à M. Boilleau.

2. TVRTVRONNO. Tête à droite. ℞. AVNVLFI, dans le champ, entre deux lignes perlées; au-dessus une croix longue entre N et DE. Je ne sais comment expliquer ces lettres. Bouteroue et Le Blanc ont donné un triens de *Turturonno* du monétaire *Ricobodo*, d'un autre type. « Le lieu, dit » M. Lelewel (page 46), n'est inconnu que par les trois lettres » TVR qui sont ou le résultat d'une répétition, ou l'indica- » tion de *Turris Turonna*, la tour de la ville de Tours, ou » enfin elles ne sont que le reste de FITVR TVRONNO. » Peut-on accepter les deux monétaires de *Turturonno* pour Tours, maintenant surtout que nous connoissons des triens

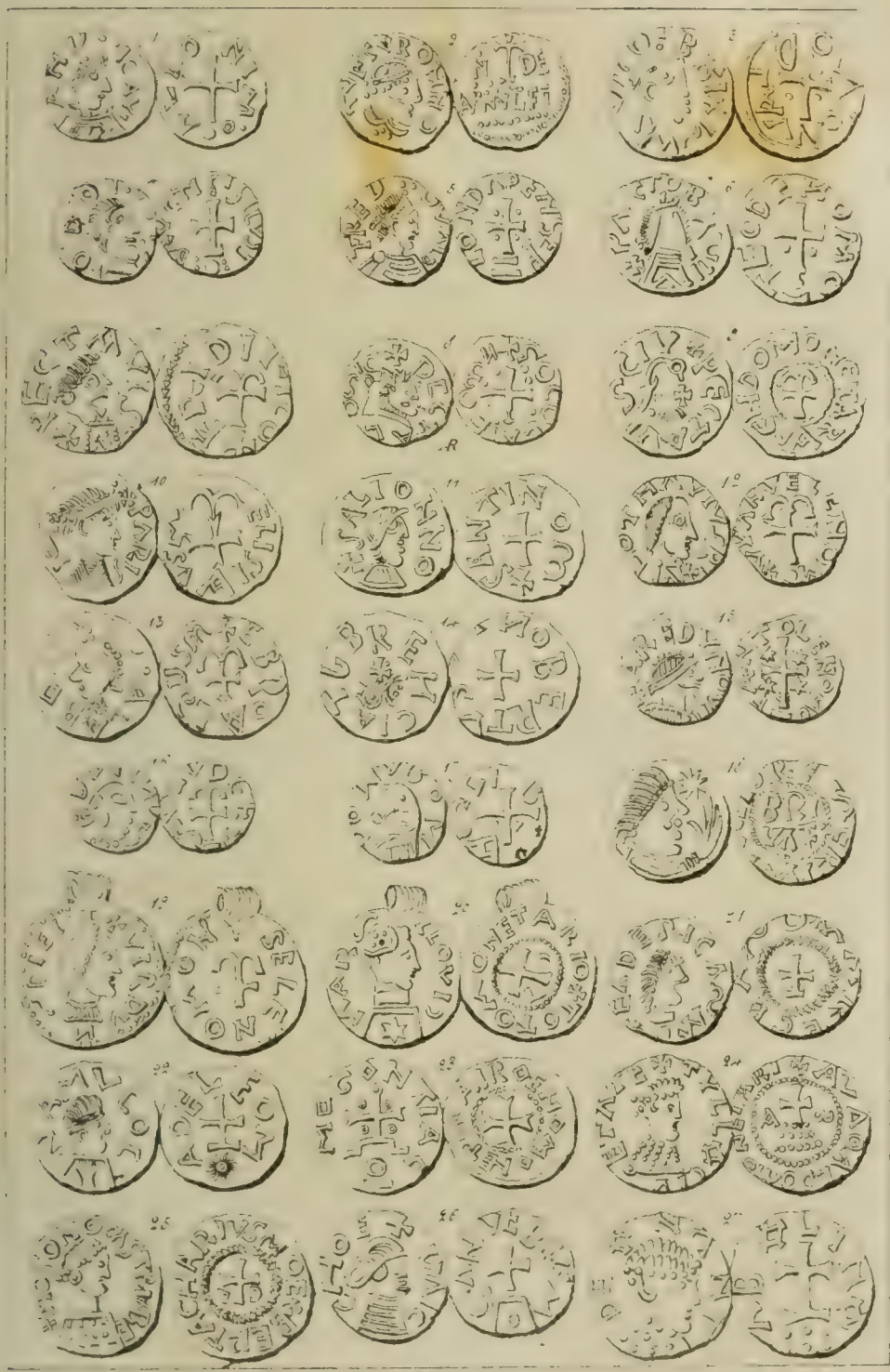

E. Cartier

MONNOIES MÉROVINGIENNES.

qui portent clairement *Turonus* et *Turonus civi?* J'aimerois mieux Turenne, comme l'indique Bouteroue, ou Tourteron près Vouziers.

3. BRIXISVICO. Tête à droite. ℞. DLAVNO MO. Croix longue avec quatre points. Nouveau monétaire du lieu que j'ai dit précédemment pouvoir être *Le Bridoré* près Loches, mais qui pourroit encore s'attribuer à *Brizai* près Chinon, ou à *Brixéy* près Vouziers (Meuse).

4. ODOR.... Tête à droite. ℞. DRVCTIGISILVSM. Croix sur une base, une boule dessous. La légende de tête est incomplète; si un roi mérovingien avoit porté le nom de Eudes, ODO, cette pièce pourroit être royale. Eudes, descendant de Clotaire II, régna sur l'Aquitaine de 688 à 735, mais à titre de duc, vassal de la couronne de France, et il n'est pas probable, malgré ses tentatives d'indépendance, qu'il ait frappé en son nom, comme roi, des monnoies semblables à celles où les rois francs ne faisoient mettre que le nom du monétaire. On ne peut, au reste, conjecturer à quel lieu cette pièce appartient.

5. FREDOVALD. Tête à droite. ℞. CONDAPENSEP. Croix sur deux degrés avec quatre points. Peut-être la dernière lettre devoit-elle être un F pour *Fit?* L'attribution du lieu est incertaine; seroit-ce un Condé, *Condatense?*

6. LVCLOBVGII. Lecture très douteuse; ou dans l'autre sens RACIOBASII? Tête informe à droite. ℞. TEODENOMO. Croix longue sur une boule, avec deux points. Ces cinq dernières pièces appartiennent à M. le comte de Clermont-Galerande.

7. PECTAVIS. Tête à droite. ℞. FRIDIRICO. Croix ancrée; à M. Aug. Asselin.

8. PECTAVIOSIC. Tête à droite. ℞. GOCOLAIEOM. Petite croix haussée avec plusieurs points. En argent, au cabinet de Poitiers. Ailleurs on lit *Godilaico?*

9. PECTAVIS CIV. Tête informe, à droite, avec une petite croix. ℞. AVENDO, ou LENDO MONETAR. Croix ancrée dans un cercle sur un A. C'est ainsi que cette légende est lue par M. de Saulcy à qui je dois le dessin de cette pièce du Cabinet de Metz. Le L est incertain, l'A placé à rebours des autres lettres de la légende semble lui être étranger et figurer un *alpha*, comme nous allons le voir sur la pièce suivante.

10. + PARISIS. Tête royale, à droite. ℞. ELIGIVS M. Croix grecque, placée sur l'*alpha* et surmontée de l'*omega*; c'est du moins de cette manière que j'explique l'A parasite qui coupe la légende et l'ω renversé au sommet de la croix. Ce caractère, ainsi placé, rappelant aussi le chrisme, est resté sur les monnoies mérovingiennes et a formé ce qu'on a pris l'habitude d'appeler l'ancre. On a vu encore ces deux lettres grecques, symbole de Dieu, le *principe* et la *fin* de tout, appendues aux branches de la croix. Cette forme, moins fréquente que la croix ancrée, lui a peut-être survécu; elle a reparu dès le commencement de notre troisième dynastie. Notre pièce est une variété inédite des triens de saint Éloy, comme monétaire; elle offre, par une singulière anticipation de neuf siècles, l'A placé, comme il le fut depuis 1539, pour différent monétaire de Paris.

11. + SALIONNO. Tête à droite. ℞. SANTINOM. Croix longue. Attribution incertaine, *Salon?*

12. LOTHAVIVS RIX. Tête à droite. ℞. VVANVELENO M. Croix ancrée sur une boule. Seroit-ce une monnoie du roi Clotaire?

13. ....ALABO.. (légende incomplète). Tête à gauche. ℞. EBROALDVS. M. Petite croix ancrée.

14. TOBRENCIA? Type confus. ℞. + NOBERTVS M. Croix simple. Ces quatre pièces ont été trouvées avec d'autres : *Arverno, Vellavos, Meronodomo? Baiocas, Andecavis,*

Burdegala, Namnetis et *Gavaletano*, de monétaires connus ou illisibles, dans la démolition du palais de Lombrière à Bordeaux, habitation des ducs de Guyenne. M. Perry m'en a envoyé des esquisses, j'aurois été un peu plus hardi à en parler si j'eusse vu les pièces en nature ou sur de bons clichés.

15. AREDVNOVIC. Tête diadémée, barbue, à droite. ℞. FANTOLENO MO. Croix longue, sur une base, avec quatre étoiles. Le cabinet royal a un triens du même lieu, du monétaire *Teodulfo*. M. Conbrouse le donne à Saint-Yriex, ainsi que celui qui porte le nom d'*Aredius*. (Bouteroue, page 201).

16. DVCINVS. Tête à droite au chaperon perlé? ℞. SVLVDE MT. Croix ancrée. Ducinus est-il le nom de lieu *Ducy?* Il y a un endroit de ce nom près de Senlis et deux en Normandie.

17. DOMARO M. Tête de cheval à droite. ℞. B**ASCI. Croix simple cantonnée de deux points irréguliers en forme de coin, à M. Châlon.

18. Buste à droite, la main élevée, un astre. ℞. PRESERIVS M.; dans le champ BRIVA F*it*. Nouveau monétaire de Brives ou Brioude; on a lu *Brivate*, mais après BRIVA il y a, comme dans beaucoup de légendes circulaires, après le nom de lieu, le monogramme de FIT.

19. VIRDVN*i*S DIET (ou plutôt FIET). Tête à droite. ℞. SELENOMON. Croix ancrée imparfaite.

20. MARS*a*LLOVIC. Tête à droite. ℞. + TOTOMONETARIO. Croix longue avec C. A. dans un cercle perlé. Ces deux pièces, portant des bélières, ont été publiées dans un ouvrage anglois intitulé : *Nenia Britannica, or a Sepulchral History of Great Britain, by James Douglas, London* 1793, pl. XXII. L'auteur lit, au droit du n° 19, VIRTVS THIEI, ce que le dessin ne justifie pas; c'est bien un triens de Ver-

dun. Sur le n° 20 il lit MARSCLOVIS; il n'est pas difficile de voir son erreur et de reconnoître une monnoie de Marsal.

On a trouvé ces deux triens dans deux anciennes sépultures, en Angleterre, dans un lieu nommé *Sisbert's Wold*. Cette circonstance et les bélières pourroient faire naître quelques présomptions sur l'époque de leur fabrication. Berthe, fille de Charibert, roi de Paris, épousa Ethelbert Ier roi de Kent, et eut beaucoup de part à la conversion de son mari et d'une grande partie de ses sujets, en 597. Ethelbert mourut, en 616, après Berthe, et il avoit pris pour seconde femme une autre princesse mérovingienne qu'on ne nomme pas, alors la France étoit partagée en plusieurs royaumes. Il est vraisemblable que les princesses mariées au roi de Kent furent accompagnées de quelques chevaliers francs qui portèrent en Angleterre des monnoies où étoient les effigies des rois régnant alors. Ces chevaliers, peut-être lorrains, après avoir ajouté des bélières à ces souvenirs de leur pays, purent s'en décorer et vouloir même les emporter au tombeau. Il est à remarquer que ce fut cinquante ans après la mort d'Ethelbert que l'usage s'introduisit en Angleterre de mettre le nom du monétaire sur les monnoies royales.

Un peu plus tard, Dagobert, fils de Sigebert II, roi d'Austrasie, mort en 656, disparut par l'ordre de Grimoald, maire du palais; on fit courir le bruit de sa mort, et il fut conduit en Ecosse. Mais en 674, par les soins de Wilfrid, évêque d'York et précepteur d'Alfred, roi de Northumberland, il revint à Metz et fut rétabli sur le trône. Il eut occasion de témoigner sa reconnoissance à Wilfrid, persécuté ainsi qu'Alfred et, dans ces diverses circonstances, des chevaliers austrasiens purent porter en Angleterre des monnoies de Verdun et de Marsal, ou des Anglois en rapporter, en en faisant des bijoux, dans leur pays où les monnoies d'or n'étoient pas connues.

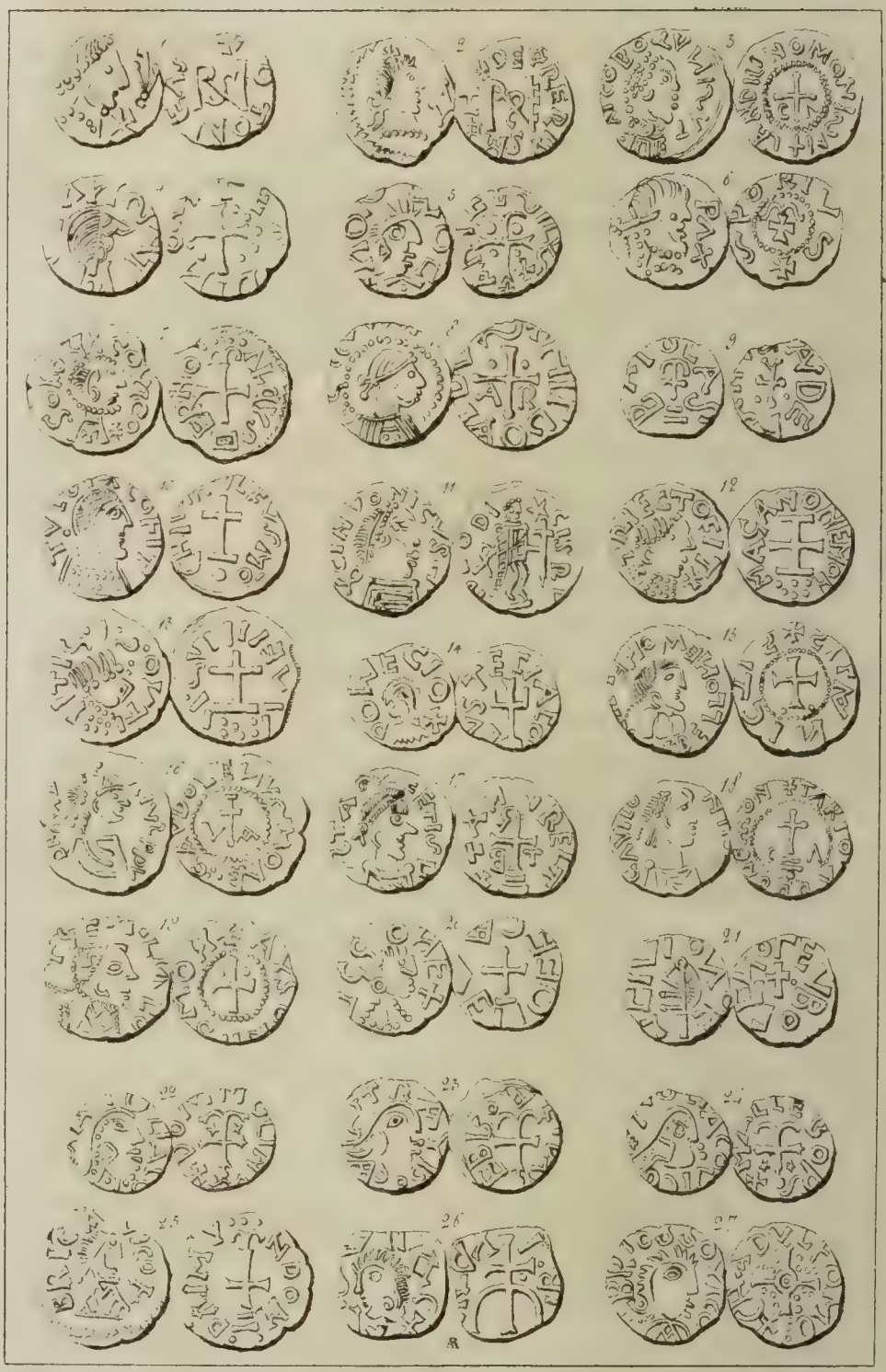

Lith. E. Decaisne, Paris.

MONNOIES MEROVINGIENNES.

21. TEVDERICVSM (les V sont renversés). Tête à droite. ℞. MAIRECEASO? Croix sur une base, dans une couronne. Incertaine.

22. NAMVCO C. Tête à droite. ℞. ADELEO M. Croix sur une base, un petit astre dessous. Le catalogue de M. Conbrouse, n° 554, donne à Ham ou à Namur, qui est à préférer, un triens ainsi décrit : NAMVCOC, profil droit au type de *Brivate*. ℞. VADELEO M, croisette. Je crois qu'il doit y avoir + ADELEOM. M. Bohl, de Coblentz, à qui appartient notre pièce, possède également celle au type du buste avec la main élevée; on y lit très distinctement + *Adeleom*.

23. MOGONTIACO. Croix avec quatre annelets sur une sorte de calvaire. ℞. AIROENO MONET. Croix grecque dans un cercle perlé. *Mayence*.

24. + TVLLO CIVETATE. Tête à droite. ℞. + AVDOALDO MONETARI. Croix sur trois degrés perlés, entre A et ω, dans un cercle perlé. *Toul*.

25. + MOSONO CASTRI + BE. Tête à droite. ℞. + BERTACHARIVS MOE. Croix entre C. A. dans une couronne. *Mouzon*. J'ignore la valeur des lettres B E.

26. CHOE + VVIC. Tête à droite. ℞. GANVEBER M. Croix sur une sorte de piédestal. Nouveau monétaire de *Choe*.

27. DEONANT. Tête à droite. ℞. ABOLINO. Croix sur une base, six points au-dessous. *Dinant*, entre Liége et Namur. *Deonantum*.

1. Tête à droite, croisette et branche devant; sans légende. ℞. + OTONEVS. Monogramme semblable à ceux qu'on attribue à Trèves? (V. la pl. VII).

M. Bohl, qui m'a envoyé les esquisses des sept pièces précédentes, les a faites sur des triens de sa collection ou sur des dessins qu'on lui avoit communiqués; quelque soin qu'il y ait apporté, je ne puis garantir l'exactitude de ces emprein-

tes; à chaque copie successive un dessin se dénature toujours un peu.

Les deux pièces suivantes sont calquées sur la pl. 1, n°s 21 et 20 d'une brochure hollandoise intitulée : *Verhandeling over de bij Domburg gevondene munten, door* C. A. RETHAAN MACARÉ; *to Middelburg*, 1838, in-8°, 43 pages et 5 pl. Ses dessins sont très beaux et les lithographies d'une perfection que je n'ai pas rencontrée ailleurs, mais il est à craindre que quelques pièces aient été mal lues ou flattées par le dessinateur; j'ai calqué fidèlement.

2. Tête diadémée à droite, lozange devant; sans légende. ℞. + DEORERIVS MON. Dans le champ un monog. Cette pièce ressemble à celle des monétaires *Vincemius*, *Gosolus*, *Aspasius*, etc. (V. Lelewel, 1re part., p. 40). On a cru y voir le monogramme de Trèves, ici je ne vois pas de T. Le S qui croise la barre diagonale pourroit faire le X de REX? M. Macaré, croyant voir un O *lozangé* devant la tête, dit: « Comme il ne se trouve pas de rois d'Austrasie dont le nom » commence par O, j'attribue cette pièce à Eudes, duc d'Aqui- » taine, qui régnoit vers 734, et dont le nom s'écrivoit ODO. » (V. le n° 4 de la pl. précédente.) On n'a pas assigné d'époque à cette sorte de monnoies et le lieu de leur fabrication est encore douteux; le cabinet royal en possède plusieurs variétés, sans la nôtre.

3. VICOBOTANIS VT. Tête à droite, coiffée de perles. ℞. LANDILINO MONITA, (la fin douteuse). Croix à branches égales entre C. A. dans un cercle perlé. M. Macaré lit, dans un sens inverse, NICOBOLVNIS; je préfère *Vicobotanis*, les deux suivantes pour FIT. Il existe près de Belfort (Haut-Rhin), un lieu nommé *Botans* auquel notre pièce pourroit convenir, si ce *bourg* est ancien et si ma lecture peut être acceptée.

4. SANSAT? Tête informe à droite. ℞. LEVDINO M.

Croix longue, plusieurs points dans le champ. La lecture de la première légende est très incertaine.

5. + NOIOMOCiV. Tête à droite. ℞. AMELSILVS, (très douteux). Croix ancrée, fourchue, cantonnée de deux gros points et de deux petits. Noyon? Les clichés de ces deux pièces et du n° 9 m'ont été envoyés par M. de Gerville.

6. Tête à droite avec PAX devant. ℞. + SPORIVS. Petite croix ancrée, ou surmontée d'un double chrisme, dans un cercle perlé.

7. SOLONACOVICO +. Tête à droite. ℞. ERNOALDVS. Croix ancrée sur un socle. Cette pièce appartenant à M. le docteur Coulon, a été trouvée aux environs d'Amboise. Grégoire de Tours, dans son X^e livre, dit que saint Martin bâtit, dans son diocèse, des églises *in vicis Alingaviensi*, *Solonacensi*, *Ambaciensi*, *Cisomagensi*, *Tornomagensi*, *Condatensi;* on traduit ces mots par les bourgs de Langeais, Sonnai, Amboise, Chisseau, Tournon et Candes, tous situés en Touraine. Notre pièce peut être de Sonnai, près Châteauregnault; on connoît celles d'Amboise et de Chisseau, *Cisomovico*, le cabinet royal possède ALINGAVIAS, *Langeais*, et CONDATEVICO, *Candes*. Celle de Tournon n'est pas connue.

8. Tête royale à droite, *légende illisible*. ℞. + HILDOALDVS. Croix longue, cantonnée de deux points et des lettres A. R. M. le comte de Clermont possède une pièce d'argent dont voici la description: DAGIOR.?... REX. Tête avec bandeau perlé. ℞. HILDOALDO. Croix chrismée.

9. ·BAIOCAS. Petite croix sur deux degrés, surmontée d'un demi-cercle. ℞. AVDERANVS. Croix avec deux points à la branche supérieure, et deux points sous les bras. Nouveau monétaire de Bayeux.

10. TVLBIACOFIT. Tête à droite. ℞. CHIVINVLFVS MO. Croix longue sur une base, une boule dessous; à M.

Nomophile. Nouveau triens de Tolbiac, aujourd'hui Zulpich, célèbre par la victoire de Clovis; on en a un autre du monétaire *Sabiulfus*.

11. CINVONICVS N. Tête à droite. ℞. IDCODICIS RV. Ange, ou victoire ailée tournée à droite, tenant une longue croix et une couronne; une étoile devant. Cette pièce, qui m'a été communiquée par M. le comte de Bérenger, me semble de l'origine du monnoyage mérovingien; la première légende est sans doute le nom d'un monétaire; je n'entreprendrai pas d'expliquer la seconde.

12. + TRIECTO FIT +. Tête à droite. ℞. MAGANONE MON. Croix entre deux lignes, six points dessous. Nouveau monétaire d'Utrecht. A M. de Coster, ainsi que le n° suivant.

13. TVOSISITI. Tête à droite. ℞. VEMIVS. Croix sur une sorte de piédestal; au-dessous, six points. Cette pièce est incertaine dans ses légendes, son type la classe parmi les triens belges d'Utrecht et de Dorestadt.

14. DOMECIO +. Tête informe. ℞ CVSTECIACO. Croix longue relevée aux extrémités des bras. Je ne sais comment interpréter le nom de lieu, dont la lecture offre quelques incertitudes.

15. BELLONE MONE.... Tête à droite. ℞. + SILVANICTIS écrit à rebours. Croix avec deux points au bas, dans un cercle perlé. Nouveau triens de Senlis.

16. D. N. MAV....ICIVS. P. P. A. Buste impérial à droite. ℞. GAVDOLENVS MONE. Croix longue sur une boule entre V. A. Le dessin de cette pièce, du cabinet de la ville de Mâcon, m'a été envoyé par M. A. Barthélemy. Elle a sans doute été frappée à Valence, du temps de Gondovald, 583 à 585, au nom de l'empereur Maurice, comme celles de Vienne et de Marseille; on vient d'en trouver une d'Arles. Les dessins de plusieurs de ces pièces ont été donnés très imparfaitement

dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la suite d'un mémoire de M. Bonami (V. Revue 1836, p. 62). Voici celle qui, frappée à Marseille, porte le chiffre XXI, dont j'ai parlé précédemment. C'est un sol d'or de 72 gr., de la collection de M. de Saulcy. Je l'avois placé à tort dans le cabinet de Metz (1).

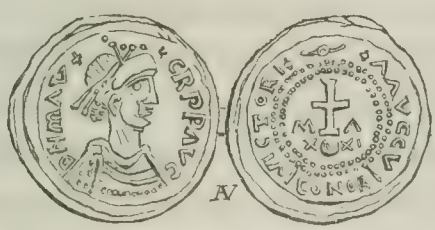

17. ✝ STAGNEETISO. Tête à droite. ℞. ✝ TANINRELT.

(1) En adoptant mon explication des nombres 21 et 7, quant à leur signification numismatique, M. de Saulcy m'a fait remarquer (lettre du 4 mars), que rien ne sauroit prouver que l'unité de ces nombres fut équivalente à 4 de nos grains, ni qu'elle fut le karat des lapidaires, évalué par Paucton, p. 837, à 3 876/1000 grains. « Le kirath des Arabes, dont nous avons faît karat, étoit » connu, dit-il, de longue date, dans la métrologie, lorsque les Mérovingiens » règnoient dans les Gaules, et ce n'étoit autre chose que le poids de la graine » d'une plante qui porte le nom de *Ceratonia siliqua* parmi les botanistes.... » Le sol d'or des Romains se subdivisoit en 24 siliques; or, *siliqua*, *keration* » des Grecs, et kharoub chez les Arabes c'est la même chose; il y en avoit 24 » chez les Grecs, les Romains et les Arabes dans l'*aureus*, le dynar ou mithcal. » Je ne crois donc pas qu'il s'agisse de kiraths ou karats dans le sol mérovin- » gien, à moins que les rois francs n'aient jugé à propos de faire une réduction » de 1/8 sur le poids des pièces romaines qu'ils copioient. »

Cela est rigoureusement vrai, ainsi que je l'ai dit, sur les monnoies postérieures à Théodebert; les calculs de M. Guérard l'ont prouvé. Je n'ai parlé du karat que d'une manière dubitative, et faute de trouver dans le moment un poids plus connu, exprimant mieux le rapport entre nos chiffres et le poids légal des monnoies romaines et des premiers Mérovingiens. Mais, comme les nombres qui nous occupent ne se trouvent que sur les pièces dont le poids a été réduit, ils doivent exprimer des unités de poids en usage chez les Francs et

Croix chrismée à gauche, sur des degrés entre ꝗ. T. Ces deux légendes présentent quelques incertitudes. Cette pièce et la suivante appartiennent à M. Barthélemy.

18. CAVILONNO *fit*. Buste drapé à droite. ℞. ABBONEMONI + TARIO. Croix longue sur deux degrés et une boule avec C. A. dans un cercle perlé. Seconde pièce frappée à Châlon-sur-Saône par le monétaire *Abbon;* elle ouvre, dans ce lieu, la série des têtes de profil.

19. + GEMILIACO. Tête droite. ℞. AVSONIVS MON. Croix avec deux points, dans un cercle perlé. Est-ce un nouveau triens de Jumièges, *Gemeliaco*, dont le cabinet royal possède un monétaire *Nectarius?* Cette pièce et la suivante appartiennent à M. l'abbé de Béchillon.

20. VGGONE +. Tête à droite. ℞. CAVENOFE. Croix simple. Cette dernière légende, très incertaine, peut être lue de plusieurs manières, rien n'indiquant son commencement.

21. CIVIONO CIV. Tête informe à gauche. ℞. LEVBOLENO. Petite croix longue. Vraisemblablement Dijon, DIVIONO, l'échange du D en un E bien formé seroit une erreur du

dans les Gaules; il reste à en trouver le nom et le rapport avec nos poids usuels.

Garrault, dans *les Recherches des monnoyes, poix et manières de nombrer* (Paris, 1576, p. 67), note, « la silicque de quatre grains romains qui valent » trois grains cinq neufiesmes de grains du poix de marc. » Paucton, dans sa Métrologie, p. 292 et 294, évalue la silique ou kération des Grecs, comme le kirac des Arabes, la silique et le pondion des Hébreux, à 3 d. 47/72. Ce poids aura donc passé dans la métrologie monétaire des derniers empereurs et des Mérovingiens, sous un nom qui ne nous est pas bien connu. C'est ce que j'avois pressenti lorsque j'ai eu à m'occuper de ces notes numérales, je ne pouvois pas faire une dissertation complète sur cette difficulté.

M. Duchalais vient d'en faire l'objet d'une notice très intéressante qu'il a bien voulu m'envoyer; elle prouvera parfaitement qu'il s'agit, depuis les monnoies frappées chez les Francs au nom de l'empereur Maurice, de la silicque ou d'un poids semblable équivalant à 3 1/2 de nos grains.

graveur; l'abrégé de CIV*itas* écarte l'attribution à une localité peu importante. J'ai vu plusieurs exemplaires de cette pièce.

22. MATOLIACO. Tête à droite coiffée du chaperon perlé. ℞. ✠ DOMMOLINO. Croix ancrée, cantonnée en haut de deux étoiles.

23. CASTRAVICO. Effigie semblable à la précédente. ℞. EBROAL. DVS. Croix ancrée sur une boule,

24. ROLIACOVICO, même type. ℞. ✠ MALLEBOPS? Croix ancrée, cantonnée en bas de deux étoiles. Ces trois pièces ont été trouvées près de Fontenay en Poitou. Leur attribution est à trouver; tant de lieux portent le nom de *Castres*, *Châtres*, *La Chastre*, qu'il est difficile de choisir pour le n° 23.

25. BRICAVICOF. Tête à droite. ℞. DAIMVNDO (pour *Raimundo*?). Croix haussée et ancrée. Grégoire de Tours cite un bourg nommé BRICCA, où l'évêque Brice avoit construit une église; on traduit ce mot par *Brèches* en Touraine, sur les confins du Maine.

26. ✠ LVSVNOC. Tête à droite. ℞. RIVDVM? Croix longue sur un demi-cercle. Argent. Légendes incertaines, surtout la seconde. Ces deux pièces sont au cabinet de la ville de Poitiers.

27. BRIOSSOVICO. Tête à droite. ℞. ✠ CHADVLFOMO. Croix formée sur un annelet, avec un point au centre et plusieurs dans chaque angle. Cette pièce de Brioux, près Melle en Poitou, est du cabinet royal, où il s'en trouve plusieurs variétés; elles ont été omises dans le catalogue de M. Conbrouse. On a encore un triens de Brioux du monétaire *Gennastes*.

II. Noms des monétaires connus.

J'avois entrepris de rédiger un inventaire de toutes les

monnoies mérovingiennes dont j'aurois pu avoir connoissance, tant par les descriptions et les empreintes déjà publiées, que par ma correspondance numismatique et par mes recherches dans les collections publiques et particulières. Ce fut un des motifs qui me conduisirent à Paris, il y a trois ans; j'y étudiai surtout les tiroirs des monnoies de la première race au cabinet royal. J'aurois voulu, après avoir classé ces monnoies suivant le seul système admissible, à mon avis, c'est-à-dire par ordre alphabétique des noms de rois, de lieux ou de monétaires, ajouter à la description de chaque pièce l'indication des ouvrages qui l'avoient publiée, les diverses attributions proposées, le métal, le module, le poids... Mais plus j'amassois des matériaux, plus les difficultés se multiplioient; la publication du catalogue de M. Conbrouse, en me fournissant une foule de pièces nouvelles, augmentoit mon embarras. Il falloit découvrir toutes les sources où il avoit puisé, m'assurer de l'identité ou de la différence de ses descriptions avec les pièces déjà publiées, étudier les doubles emplois inévitables dans un pareil travail. En effet, beaucoup de mérovingiennes, plus ou moins bien conservées, sont susceptibles d'être lues de plusieurs manières, et la même pièce peut être décrite très diversement dans plusieurs correspondances; leurs empreintes même peuvent laisser des doutes, il faudroit avoir sous les yeux tout ce qui est à classer et à décrire..... A cette masse de difficultés est venue s'en joindre une bien plus grande que je n'ai pas eu le courage de surmonter; cela auroit fait un volume, et les volumes me font peur! Je me suis donc décidé à me réduire ici à une simple liste alphabétique des *Monétaires*, tellement succincte qu'une ligne suffise à chaque pièce. J'ai supprimé les descriptions qu'on trouve dans le catalogue de M. Conbrouse et dans les autres sources indiquées.

Je me borne à la transcription des légendes, en commen-

çant par celle du monétaire. J'ai pensé que cette nomenclature pourroit être utile pour aider à expliquer une pièce dont ce seul côté est lisible; on y verra dans quels lieux on trouve le même monétaire ou des monétaires du même nom, car il n'est rien moins que certain que le maître de la Monnoie de Limoges, Abbon, ait été le monétaire de Châlon-sur-Saône; que Metz, Utrecht et Évreux aient eu pour monétaire le même Ansoald; que le même Berthoald ait monnoyé à Amiens, en Auvergne et ailleurs; *Arnebode*, à Paris et à Toulouse; *Joannes*, dans cinq lieux différents, etc. On remarquera toutes les modifications qu'un nom aura pu subir suivant le caprice ou l'ignorance du graveur : Théodulfus, Teudulfus, Theodulfo; Leudenus, Leudeno, Leudino; Maurinus, Maurinos, Maurino; Betto, Bettone.....

Lorsque l'empreinte a été publiée, je cite l'ouvrage qui l'a donnée le premier, ou dessinée d'après nature. Il est certain que plusieurs dessins de nos anciens livres de numismatique françoise devront être remplacés par de meilleurs, lorsqu'on aura découvert les mêmes pièces bien conservées, comme le fameux Teudomer de *Wultaconno*. M. Lelewel a déjà fait plusieurs de ces corrections sur des exemplaires dessinés dans des collections particulières; mais c'est particulièrement au Cabinet royal et au Musée monétaire qu'on retrouvera ces pièces à rétablir.

P. Petau, dans son ouvrage intitulé *Veterum nummorum gnorisma* (Paris 1610), a donné environ quarante-cinq monétaires, sans texte; Bouteroue, qui l'a suivi en 1666, nous en donne environ cent cinquante, dont trente sont copiés dans Petau, il indique souvent dans quels cabinets il a copié ses pièces, beaucoup appartenoient à M. de Harlay, très peu au cabinet royal d'alors, elles étoient marquées, sur les planches, d'une fleur de lys. Le Blanc (1690), qui n'a que soixante-quinze monétaires, les a copiés dans Bouteroue, à l'exception

d'une douzaine. Eckart, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis*, etc., 1729, n'a ajouté que deux pièces à ses devanciers. Le P. Hardouin, *Opera varia*, 1733, dont la bizarre érudition s'est exercée sur deux cent vingt monnoies mérovingiennes royales ou monétaires de Petau, Bouteroue et Le Blanc, a donné quatre pièces nouvelles. L'allemand Mader, 1803-1810, a publié trente inédites dont quelques-unes sont indéchiffrables. M. Lelewel, dans sa Numismatique du moyen-âge, en a donné environ soixante-quinze inédites ou dessinées plus exactement. Enfin, la Revue Numismatique aura publié près de trois cents mérovingiennes. La totalité des monnoies de monétaires publiées peut s'élever à cinq cent cinquante, ma liste arrive à près de neuf cents; il resteroit donc à en dessiner environ trois cent cinquante : les inédites du Cabinet royal y seroient pour un tiers. Je ne comprends pas dans ces calculs approximatifs, les nombreuses variétés des mêmes monétaires pour le même lieu.

Je disois en 1836, dans ma IIIe lettre, qu'on doubleroit les monétaires publiés par Bouteroue; les voici quadruplés, du moins en descriptions, ce qui montre quelle impulsion ont reçue l'étude de la numismatique françoise et le goût des collections de nos anciennes monnoies. Il est probable qu'il en sortira encore beaucoup de la terre et des médaillers qui n'ont pas encore fait connoître leurs richesses; avant quelques années, sans doute, le nombre de ces monnoies de la Ire race s'élèvera à 1200 bien distinctes, sans les variétés de coins. Le catalogue de M. Conbrouse va jusqu'au n° 1046, mais il y a une quantité assez considérable de pièces répétées, soit avec la même description, soit avec des légendes en apparence différentes.

La note relative à chaque pièce devoit être terminée par l'indication des cabinets où elle se trouve, ou du moins du principal dont j'aurois connoissance; j'ai considéré que les

échanges apportent tant de modifications aux collections particulières, qu'il y a quelquefois de l'inconvénient à nommer comme propriétaire d'une monnoie celui qui ne la possède plus, d'ailleurs on trouvera le plus souvent cette indication dans le catalogue de M. Conbrouse qui sert de base à ma liste. Je l'ai mise seulement aux pièces qui lui ont échappé et que j'écris en *capitales*. Cependant j'ai cru devoir marquer celles qui se trouvent au cabinet royal et dans d'autres collections publiques où l'on doit toujours les retrouver, et dans quelques cabinets importants. J'ajoute quelquefois la traduction proposée de noms de lieux, je n'en garantis aucune; c'est une étude trop fastidieuse et trop stérile, elle fera perdre beaucoup de temps à quelques numismatistes bien zélés; mais avec un peu d'expérience on sent qu'à l'exception des *cités*, il faut souvent s'en tenir à la désignation latine qui fournit la légende. Il y a témérité de vouloir décider d'un *vicus* ou d'un *castrum* qui a plusieurs homonymes.

J'ai placé dans ma liste quelques monétaires incomplets et douteux, afin que ceux qui les posséderoient, d'une bonne conservation, puissent rétablir les légendes. J'ai noté quelques pièces d'après le catalogue, que j'ai lieu de croire assez peu exact, d'une collection à laquelle il est difficile de parvenir; elles sont soulignées et marquées S B. Les monétaires d'argent sont précédés d'un astérisque. Lorsque je n'ai pu découvrir d'où M. Conbrouse avoit tiré la description d'une pièce, je donne le numéro de son catalogue avec le signe du doute; les autres qui n'ont que les deux légendes sont inédites quant à l'empreinte, on trouvera dans cet ouvrage leur description et leur provenance au nom du lieu.

Pour compléter cet inventaire, il faudroit ajouter les pièces royales et celles qui ne portent que des noms de lieux, ces dernières sont en petit nombre. Les pièces royales, aujourd'hui connues s'élèvent à environ quatre-vingts variétés nota-

bles et quelques autres moins importantes. Six au nom de Cherebert, cinq de Childéric, douze de Clovis, dix de Clotaire, vingt de Dagobert, dix de Sigebert, dix de Théodebert, etc; elles sont décrites dans le catalogue de M. Conbrouse, sauf quelques nouvelles découvertes. On peut y ajouter les cinq à six pièces au nom de l'empereur Maurice dont j'ai déjà parlé; le nombre des premières imitations des derniers triens romains par les rois francs est assez considérable, mais ces pièces échappent à toute description. Je n'ai voulu que faire l'appel des monétaires mérovingiens, cela étoit déjà beaucoup pour le cadre dans lequel j'étois forcé de me renfermer.

Ma nomenclature aura nécessairement besoin de rectifications; quelque soin que j'aie apporté à la faire, il y aura des erreurs; elles viendront de moi, des ouvrages que j'ai consultés, ou des renseignements qui m'ont été fournis. J'ai passé un temps infini à faire ce travail que j'ai été souvent prêt à abandonner, tant il m'offroit de dégoûts et de difficultés; je crains qu'il ne soit l'objet de plus d'un reproche, si on veut m'aider à le corriger et à le compléter, en m'avertissant de mes erreurs et en me communiquant de nouvelles pièces, ce sera la matière d'une note supplémentaire.

E. Cartier.

UN MOT

SUR LE TYPE DU PORTAIL.

Une petite discussion archéologique s'est élevée entre MM. Cartier et Deschamps, à propos d'un type monétaire qui a pris naissance sous la seconde race, et qui est aujourd'hui connu sous les noms de *Portail*, de *Porte d'église*, de *Porte de ville*, et enfin de *Barrière des jeux*. C'est ordinairement un édifice sans fronton, haussé de deux degrés, percé d'une petite porte carrée, et flanqué de deux tourelles à toit aigu.

M. Cartier a vu dans ce type, tel qu'il existe sur le denier d'Arles, à l'effigie de Charlemagne : l'*entrée d'une lice, fermée de deux poteaux surmontés d'une espèce d'ornement grossier, et liés entre eux par des traits qui ressemblent à des cordes*. Ce type rappelleroit, selon lui, sur cette pièce : *les jeux célèbres de l'amphithéâtre d'Arles, où présidèrent les empereurs romains, puis nos rois de France*. Il auroit donné *naissance à la porte..... qu'on voit sur les monnoies de Louis-le-Débonnaire, frappées également à Arles, à Orléans, Tours et Toulouse* (1).

M. Deschamps, au contraire, croit découvrir, dans cette figure, une imitation de la porte prétorienne qu'on remar-

(1) Revue Numismatique, t. II, p. 269.

que si souvent sur les monnoies romaines de la fin du IIIe et du commencement du IVe siècle (1).

Pour nous, un examen attentif nous a conduit à reconnoître, dans ce type, ce que Le Blanc y avoit vu tout d'abord; un portail, mais un portail pris symboliquement pour la représentation d'une ville. Puisque l'occasion s'en présente, qu'il nous soit permis de développer ici notre opinion et d'exposer les motifs qui nous l'ont fait adopter.

Il existe au cabinet du roi une bulle de plomb de Charlemagne, malheureusement fort endommagée, dont voici la figure et la description :

DN KAR IMP P F PP AVG (D*ominus* N*oster* KAR*lus* IMP*erator* P*ius* F*elix* P*er*P*etue* AVG*ustus*); buste de face, le corps couvert du paludamentum, la main armée d'un bouclier ovale et d'une lance, la tête ornée d'un casque du milieu duquel s'échappent trois aigrettes.

℟. RENOVAT...MANI IMP (RENOVAT*io ro*MANI IMP*erii*); dans le champ, un édifice carré, surmonté d'une croix et percé d'une porte en plein cintre. Cet édifice est flanqué de deux tours couvertes chacune d'une calotte pointue; des traits horizontaux servent à désigner la séparation des pierres; à l'exergue, on lit ROMA (2).

(1) Revue Numismatique, t. IV, p. 379.

(2) Le Blanc et dom Tassin (Nouveau traité de diplomatique) ont déjà publié cette bulle; mais, comme elle est inexactement représentée, et que l'exemplaire du cabinet se détériore tous les jours, nous avons cru devoir en reproduire un dessin que nous devons à l'amitié de M. Adrien de Longpérier.

Les légendes de cette bulle ne laissent rien à deviner. Le personnage de l'obvers, c'est Charlemagne, paré des dépouilles des Césars, et rappelant, par ses titres pompeux, les beaux jours du vieil empire déchu. Quant à l'édifice du Revers, il est impossible de concevoir le moindre doute sur sa nature, puisque son nom est écrit en toutes lettres; c'est la capitale du monde. Quoi de plus convenable, en effet, que cette image, pour accompagner la légende *Renovatio imperii romani?*

La ressemblance du portail figuré sur le denier d'Arles avec le bâtiment par lequel on a voulu représenter Rome sur la bulle, ne seroit-elle pas assez grande pour faire présumer qu'à Arles, comme à Rome, on avoit l'intention d'offrir l'image de la cité? Et en effet, seroit-il déraisonnable de voir, dans *les deux poteaux surmontés d'ornements grossiers*, les deux tourelles couronnées de leurs toits, et de reconnoître dans *les cordes*, des traits horizontaux servant à marquer la séparation des pierres? Cette supposition deviendra peut-être probable, si l'on observe avec attention un denier anglo-saxon du roi Édouard Ier, figuré par Ruding, pl. XVI, n° 26, et Lelewel, pl. X, n° 45. Ce denier présente un édifice qui, de même que le portail du Charlemagne d'Arles, n'offre aucune trace de porte, les traits horizontaux qu'on remarque à l'intérieur sont coupés par d'autres traits verticaux. Ce sont des pierres qu'on a voulu représenter, et cet édifice, c'est un portail, comme à Rome et à Arles; ces pierres elles-mêmes, et la comparaison qu'on peut en faire avec d'autres édifices représentés sur des monnoies anglo-saxonnes, aussi frappés sous le règne du roi Édouard, le prouvent assez.

En avouant que le portail de Louis-le-Débonnaire avoit pour modèle celui d'Arles de Charlemagne, M. Cartier devoit nécessairement lui prêter la même signification, et sous-entendre que toutes les fois que ce type paroîtroit, il feroit

allusion aux jeux du cirque (1). Mais, si nous parvenons à prouver que, comme celui de Charlemagne de Rome, le portail de Louis-le-Débonnaire étoit l'image d'une ville, il faudra nécessairement admettre aussi que tous ces portails ont une seule et même origine, une seule et même signification, et que tous sont l'emblême de la cité, mais de la cité quelle qu'elle soit, et qui n'est reconnoissable que par la légende qui l'accompagne. Ainsi cette figure, à Arles, à Orléans, à Tours, à Rome, ce sera Rome, Tours, Orléans, Arles, ou toute autre ville dont le nom sera rappelé par la légende. Une curieuse pierre gravée nous prouve qu'il en est effectivement ainsi; c'est un onyx, figuré par Gruter, pl. MCLVIII, et dont nous reproduisons de nouveau la figure.

Elle est de forme ovale et présente au milieu un portail au bas duquel on lit CÆNOM. Immédiatement au-dessus, une main sort des nuages, au milieu des rayons lumineux, et semble le bénir. Cette main est accompagnée des lettres DEX. Enfin deux personnages se tiennent debout, l'un à droite, l'autre à

(1) Cette induction n'est pas exacte, je ne pouvois pas supposer, sur les monnoies d'Orléans et de Tours, rien qui se rapportât aux jeux du cirque. J'ai dit positivement que si le type primitif, que je prenois pour la barrière des jeux d'Arles, avoit donné naissance à ceux des monnoies d'Orléans et de Tours, il y étoit devenu l'entrée d'un camp ou d'un fort (j'aurois dû ajouter : une porte de ville), et qu'il avoit déjà dégénéré sous Louis-le-Débonnaire, même à Arles, sous l'apparence d'une porte...

L'explication de M. Duchalais est bonne; je m'empresse de l'adopter pour le type de la porte en général, et même sur le denier de Charlemagne; cependant j'affirme de nouveau qu'en voyant ce denier, on ne peut y trouver autre chose que *deux poteaux*, etc. Mon hypothèse n'avoit rien qui répugnât à l'histoire et s'appuyoit matériellement sur la pièce en question. Ce n'est qu'en rapprochant ce premier type de ses imitations monétaires qu'il peut être regardé, dès son origine, comme une porte, plus ou moins bien dessinée, mais figurant symboliquement la cité. Le sceau de Rome et surtout la monnoie d'Édouard Ier n'ont aucun rapport avec notre denier de Charlemagne, c'est celui de Louis Ier à Arles qui, seul, rattache le premier à ceux qui l'ont suivi, comme type de la porte de ville. E. CARTIER.

gauche du portail. Derrière celui de gauche, on lit GERBA; derrière celui de droite, PROTA (1).

Cette pierre gravée qui, comme la bulle, porte aussi son explication avec elle, nous apprend donc que le portail qu'elle représente n'est rien autre chose que la ville du Mans, CÆNOM*annis*, bénie par Dieu, dont la dextre, DEX*tra*, sort des nuages, et par ses deux patrons, Gervais et Protais, GERBA*sius* et PROTA*sius*. C'est au lecteur à décider maintenant si, dans la figure dont nous nous occupons, il faut voir autre chose que l'image symbolique d'une cité. Pour nous, ce qui nous confirme dans notre opinion, c'est que cette explication est tout-à-fait en rapport avec l'esprit qui semble avoir dicté les représentations carlovingiennes. Toutes sont en effet allégoriques ou symboliques, et toutes représentent quelques allusions aux localités où elles ont apparu. Ainsi, c'est seulement à Quentovic et à Durestat (Saint-Josse et Wicht Duresdt) qu'on retrouve le *vaisseau*, parce que le vaisseau étoit

(1) Les deux éditions de Gruter retracent d'une manière si infidèle la pierre gravée du Mans, que dans la seconde on ne retrouve pas les rayons lumineux qui accompagnent la main céleste, quoique cependant ils soient bien marqués sur la première. Sur celle-ci, l'épreuve est si défectueuse, qu'au lieu de GERBA, nous avions lu GERRA. Peu familier avec l'histoire ecclésiastique du Mans, nous avons été, nous devons l'avouer, un peu embarrassé par l'explication du nom des deux personnages. Nous nous plaisons à rappeler ici que c'est M. Éloy Johanneau qui nous a mis sur la voie, et nous saisissons avec empressement l'occasion de le remercier des utiles conseils dont il veut bien nous aider tous les jours.

l'emblème du commerce maritime, et qu'aucune ville du littoral des Gaules n'étoit plus commerçante. C'est seulement à Melle qu'on voit deux coins monétaires et deux marteaux pour faire allusion au nom de cette ville, qui s'appelle en latin *Metallum*, et ce jeu de mots se trouve conservé jusque dans la légende *Metallum*, *Metullo* d'un denier anonyme de Louis-le-Débonnaire. Au contraire, le portail se rencontre plus fréquemment parce qu'il peut convenir à un plus grand nombre de localités. Il en est de même du temple, encore bien que lorsqu'il est accompagné de la légende *Xristiana religio*, il représente une idée complexe, la personnification matérielle de l'église catholique, ainsi que s'est attaché à le démontrer M. de Longpérier, dans une dissertation qui doit faire partie des Mémoires de la société des Antiquaires de France..

L'opinion de M. Deschamps nous semble plus plausible que celle de M. Cartier; et en effet, sous Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, la France pouvoit avoir en circulation des petits-bronzes romains, au type de la porte prétorienne, frappés à Arles et à Trèves, et il n'y auroit rien d'étonnant que les barbares Francs ou Anglo-Saxons aient eu l'idée de les copier. On sait que ces derniers étoient de grands imitateurs des monnoies; la louve de Romulus et Rémus des types de triens byzantins, le monogramme de Charles, et tant d'autres types étrangers, se retrouvent sur leurs espèces, et l'on peut en dire de même des Mérovingiens. Sans sortir de notre sujet, d'ailleurs, il est impossible de ne pas reconnoître, dans le bâtiment figuré sur le denier d'Édouard Ier, la copie servile de la porte prétorienne. Tout s'y retrouve, jusqu'à l'astre qui la surmonte. Cependant les monuments cités plus haut empêchent de ranger le *portail* dans le genre des types imités sans être compris, s'il est permis de nous servir d'une telle expression, et copiés sans intelligence, comme

ceux dont nous parlions tout-à-l'heure. Il faut voir une idée formulée par cette image ; mais il est un moyen de concilier notre opinion avec celle de M. Deschamps : une cause toute naturelle peut avoir produit cette étonnante ressemblance. L'art gallo-franc n'étoit autre que l'art romain dégénéré. Les mêmes idées allégoriques et symboliques devoient donc germer dans les esprits des IVe et IXe siècles, avec quelques légères modifications, et les mêmes manières de les rendre se présenter sous la main des artistes, avec plus ou moins d'habileté pourtant. Il aura donc bien pu se faire, si, ce qui est probable, on ne veut pas admettre la simultanéité d'idées, que les artistes carlovingiens se soient inspiré du modèle antique. Mais peu à peu ils ont abandonné les vieilles idées classiques, et le portail subit l'impulsion des arts. Quand le style byzantin vint se mêler au style latin, le portail devint roman, puis il revêtit les formes gothiques quand l'ogive se montra.

Il seroit beaucoup trop long de suivre le portail dans toutes ses phases; nous renverrons à Muratori et au 4e volume de la diplomatique des bénédictins ceux qui seroient curieux d'observer ses transformations. Ils le verront à Capoue et à Rome, pendant les Xe et XVe siècles, s'élançant en trois tours à calottes pointues et s'accompagnant de légendes pompeuses, *Speciosa Capua*, *Aurea Roma;* puis à Rome, cinq tourelles s'élèveront en portant chacune une des lettres d'*aurea*. Une fois, la *Rome d'or* se personnifiera par un buste à mi-corps, mais elle abandonnera bientôt cette personnification pour revenir à un bâtiment, qu'elle ornera plus que jamais et auquel elle appliquera, dans son orgueil, ce prétentieux vers léonin :

Roma caput mundi regit orbis frena rotondi.

Enfin, au XIIIe siècle, *la capitale du monde* sera représentée par une belle femme majestueusement assise sur son

trône, tandis que Pavie, Aquilée et d'autres cités italiennes changeront le même portail en de somptueux édifices. Dans l'ouest et en Gaule le portail eut une autre destinée ; Besançon et Trèves, loin d'aller chercher une représentation fictive, gravèrent sur leurs deniers un de leurs édifices les plus vénérés, la principale porte de la cité qui fut prise pour la cité elle-même, ce qui, soit dit en passant, prouve bien que le *portail* est une porte de ville. Ce fut la Porte Noire (*porta Nigra*), de *la ville d'or* (Chrysopolis), et la Porte Blanche (*porta Alba*), de la *seconde Rome* (*secunda Roma*). Une idée semblable se reproduit encore au XVIe siècle, à Provins, quand, sur les murs de l'église Sainte-Croix de cette ville, un peintre représente le vieux donjon des comtes de Champagne, la *tour le roi*, la *tour de César*, au bas duquel il inscrit ce verset, qu'on retrouve aussi sur une des cloches de la cathédrale de Meaux : *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilant qui custodiunt eum* (1).

C'est encore à la vieille idée des carlovingiens, exprimée sur le sceau de Charlemagne, le denier d'Arles et la pierre gravée du Mans, qu'il faut faire remonter ces tours et ces châteaux qu'on remarque sur les armes d'un grand nombre de villes, dont le nom n'a pas le moindre rapport avec *Castrum* et *turris*, objets qui sont les symboles parlants de la ville de Tours et du royaume de Castille. C'est à cette vieille idée, dis-je, qu'il faut reporter l'origine des châteaux, emblèmes de Mende, de Lorris et d'Étampes qui, sur ses armoiries du XVe siècle, présente encore le portail carlovingien, et de tant d'autres villes enfin. Mais nous sommes déjà bien loin de notre sujet ; finissons en citant le curieux contre-scel du bailly d'Orléans qui, tant que cette ville appartint directement

(1) Bourquelot, hist. de Provins, t. I, p. 353 ; — M. Allou, év. de Meaux, Description archéologique de sa cathédrale.

au roi de France, encore que le portail, type de la monnoie locale, eût disparu depuis long-temps, se servoit toujours de cette figure, avec la légende *Aurelianis*, pour authentiquer les actes qu'il passoit devant lui. Les archives d'Orléans conservent plusieurs sceaux originaux offrant cette représentation, qui est dessinée aussi dans un cartulaire ms. du XVIIIe siècle conservé à la bibliothèque du roi, où il est connu sous le nom de Cartulaire de Marmoutiers.

Résumons-nous, en disant que le portail nous paroît n'avoir jamais représenté des barrières de jeux, que c'est la figure d'une porte, et qu'il a été employé comme l'emblème d'une ville; qu'il ne ressemble à la porte prétorienne, que parce que l'art carlovingien étoit encore tout empreint d'idées romaines, et qu'enfin il fut transformé et altéré par le génie des peuples, à mesure que ce génie subit une influence nouvelle.

A. Duchalais.

RECHERCHES

SUR LES MONNOIES DE MEAUX.

Autrefois la première ville de l'ancienne province de Brie, Meaux, se nomma d'abord en latin, *Jatinum Meldorum*, puis, comme la plupart des villes de la Gaule, Meaux quitta son nom pour celui du peuple qui l'habitoit, et de là vint le nom de *Meldis* ou *Meldus* qu'on lui donne dans la basse latinité. Dans les Commentaires de César, il n'est fait aucune mention des *Meldes;* mais on les trouve nommés dans Strabon (1) et dans Ptolémée (2); enfin Pline, en les citant, ajoute à leur nom l'épithète de *Liberi* (3), ce qui a donné lieu de penser que ces peuples n'avoient pas toujours été indépendants, ou du moins que leur existence, comme peuples distincts des Parisii, ne remontoit pas à une époque bien ancienne.

On n'a point jusqu'à présent, à ma connoissance, rencontré de médailles gauloises qui portassent le nom de Meaux. On découvre, il est vrai, assez fréquemment, dans la ville et dans les environs, des médailles celtiques parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes dont le type, plus souvent répété, peut les faire considérer comme locales; mais aucune légende ne

(1) Strab. Géog., liv. IV.

(2) Ptol. Géog., liv. II, ch. 8.

(3) Plin., hist. nat., liv. IV, c. 18.

peut donner la certitude qu'elles aient été frappées dans la ville de Meaux même (1). D'après un acte du XVIe ou du XVIIe siècle, cité par l'auteur des *Essais historiques* DU *département de Seine-et-Marne*, on auroit découvert à Meaux, en creusant une cave, des ossements humains d'une grandeur gigantesque, qu'accompagnoient divers débris d'antiquités, tels que des vases, des chevaux de bronze et dix médailles d'or sur lesquelles on lisoit d'un côté : *Meldorum comiti*, et de l'autre deux mots grecs que l'on n'avoit pu expliquer d'une manière satisfaisante (2).

J'avoue que je ne puis ajouter aucune foi à la réalité de la légende MELDORVM COMITI; cependant, en raison même des circonstances de leur découverte, on pourroit croire que ces dix pièces d'or, à légendes bilingues, étoient des monnoies gauloises que l'on n'aura pas su lire. Dans tous les cas, leur destruction s'oppose à ce qu'on en puisse jamais déterminer la nature véritable.

Dans les bas temps de la domination romaine, il est probable qu'il a existé à Meaux, comme dans beaucoup d'autres villes de la Gaule, un atelier monétaire. La grande quantité de petites monnoies de bronze des Tétricus, que l'on y découvre

(1) Cette considération m'a paru assez puissante pour me dispenser de reproduire les médailles dont je parle. Il me semble que, dans l'intérêt de la numismatique, comme de notre histoire nationale, on ne sauroit être trop sobre de ces attributions qui ne reposent que sur la découverte d'un nombre quelquefois très restreint de médailles, dans un lieu où elles ont pu être apportées par mille circonstances diverses, faciles à imaginer. MM. de Lagoy et de la Saussaye, dans leurs recherches sur la numismatique celtique, ne fondent leurs attributions que sur une suite d'observations régulières; s'écarter de la sage critique qui préside à leurs travaux, ce seroit s'exposer à donner cours à des erreurs, d'autant plus à déplorer qu'elles sont moins saisissables pour le plus grand nombre des lecteurs.

(2) Essais historiques du département de Seine-et-Marne, 3e livraison, p. 1027.

par masses dans la plupart des fouilles, le donneroit à penser. Ces tyrans, qui n'ont pas quitté la Gaule pendant leur règne de cinq ans (268-73), ont dû faire battre de la monnoie dans la plupart des villes fortes où séjournoient leurs troupes. Ensuite, lorsqu'au VIe siècle les Francs eurent achevé l'envahissement de la Gaule, alors que chaque cité, chaque chef de tribu victorieuse, usurpoit les prérogatives de l'empire démembré, Meaux vit fabriquer des monnoies à son nom.

La monnoie mérovingienne que je donne ici existoit dans la célèbre collection de M. d'Ennery. (Voir la planche VI). Elle passa ensuite entre les mains de M. Heaumont, à qui elle fut adjugée, en vente publique, avec cinquante-trois autres monnoies mérovingiennes d'or et d'argent, pour la modique somme de 153 livres 3 sols (1). On ne sait ce qu'est devenue cette pièce, dont heureusement la figure nous a été conservée dans une des planches de l'ouvrage sur les monnoies de France que préparoit Duby lorsque la mort vint le frapper (2). J'ai reproduit avec exactitude cette figure qui paroît fidèle, elle porte le n° 1 de la planche XVI, dans le livre de Duby.

1. MELDVS CIVEM. Tête tournée à droite.

℞. + GVDVMVNDVS. Croix potencée posée sur un globe. Tiers de sol d'or.

J'arrive aux monnoies frappées sous les Carlovingiens. En général elles sont assez rares. Les plus anciennes que je connoisse sont de Louis-le-Débonnaire. La planche VI contient trois variétés de deniers frappés au nom de cet empereur.

2. + HLVDOVVICVS·IMP· Croix dans un grenetis.

(1) Le 30 avril 1788. Tel étoit, il y a cinquante années, le prix que l'on attachoit aux monnoies françoises.

(2) Vingt-quatre pl. in 4°, dont plusieurs ne sont que des épreuves. Je dois la communication de ce reste unique d'un livre qui n'a jamais paru à M. Norblin, son possesseur.

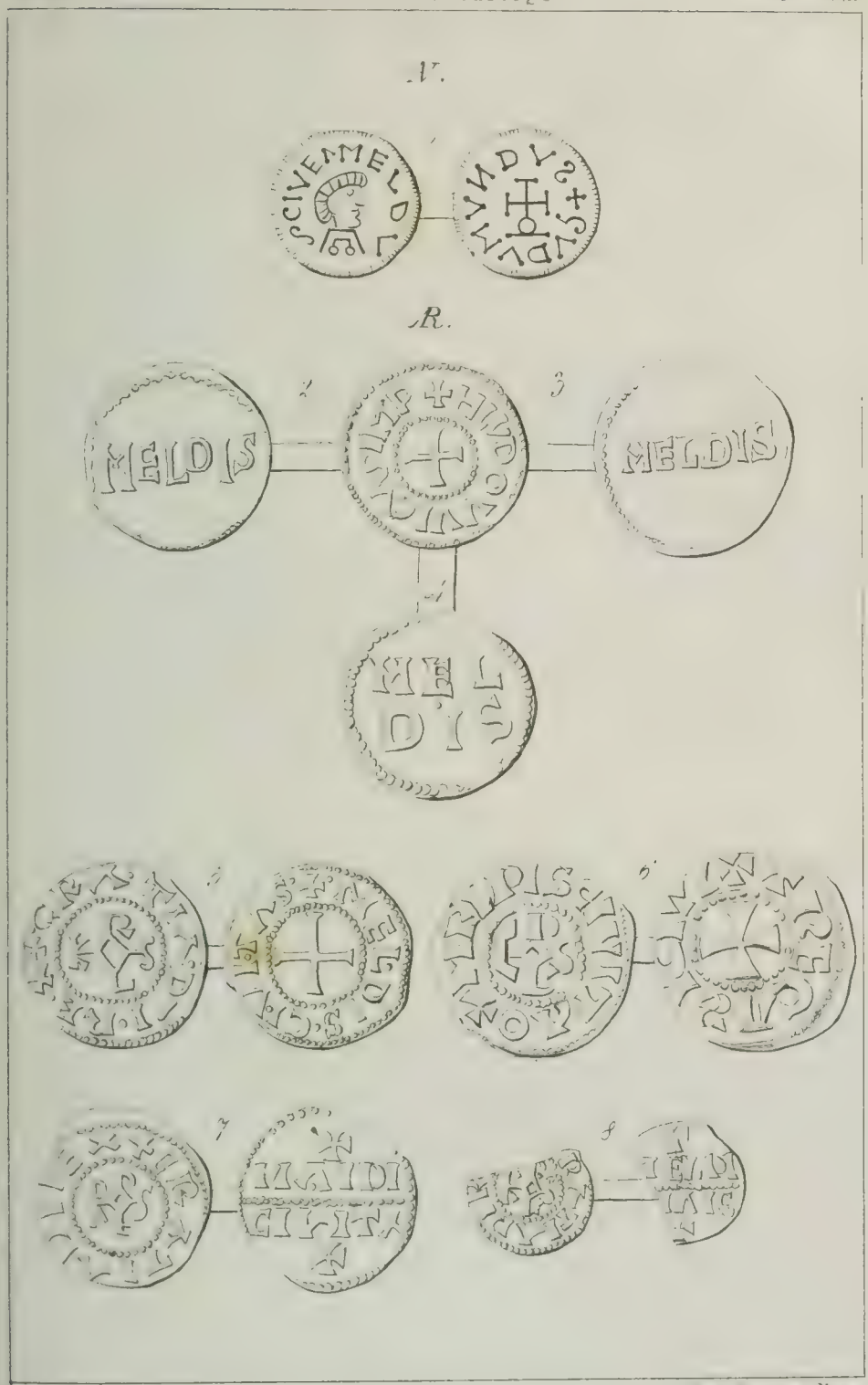

MONNAIES DE MEAUX.

℟. M LI . En une seule ligne dans le champ. Arg. poids 28 ½ gr. Cabinet du Roi.

Dans le mot *Meldis*, les trois lettres M·L·I· sont sur une ligne, tandis que les trois autres E·D·S· ont été sorties de leur rang. Ce dérangement semble avoir été fait avec intention et constitue, je crois, une marque distinctive du même ordre que les points secrets.

3. Mêmes légendes des deux côtés. Arg. 31 gr.

Cette pièce fait partie de la riche collection de M. Dassy de Meaux, à qui appartiennent aussi la plupart des monnoies que je vais décrire. J'aurai soin d'indiquer celles dont je dois la communication à l'amitié de ce zélé numismatiste.

4. Mêmes légendes; le mot *Meldis* écrit en deux lignes. Arg. 32 gr. Cette pièce inédite, et jusqu'à présent unique, appartient à M. Dassy.

Vient ensuite un denier de Charles-le-Chauve.

5. Monogramme de *Karolus;* autour, +·GRA·TIA·DI ⁻ . RE·X·

℟. +· MEL·DIS·CI·VI·TAS· Croix. Arg. 32 ½ gr. Cabinet du Roi. Cette pièce existe aussi chez M. Dassy.

Meaux n'est pas du nombre des villes auxquelles les rois de la seconde race reconnoissoient le droit de battre monnoie.

Ce droit, par différents capitulaires de Charlemagne en 805 et 808, de Louis en 823, de Charles-le-Chauve en 864, étoit réservé aux villes de Quentovic, Rouen, Reims, Sens, Paris, Orléans, Châlons, Melle et Narbonne, ainsi qu'au palais du roi.

On sait cependant que Meaux n'est pas la seule ville *non autorisée* qui ait battu monnoie pendant le règne de ses princes. Il est vrai qu'ils dérogèrent quelquefois à leurs propres ordonnances en faveur de quelques évêchés ou abbayes; mais il est à remarquer qu'ils n'accordèrent ces droits exceptionnels de monnoyage à aucun seigneur laïc. Il est impossi-

ble de supposer que la quantité considérable de deniers qui portent des noms de villes que ne contiennent pas les capitulaires précités, ait été fabriquée et mise en circulation malgré la volonté formelle du souverain. Ne doit-on pas plutôt penser que ces édits n'avoient d'autre but que de restreindre le nombre des lieux où l'on devoit *fabriquer* la monnoie, et non d'ôter aux villes le droit d'en faire frapper à leur nom, pourvu qu'elles la fissent faire dans les *chefs-lieux monétaires* désignés par les ordonnances (1).

Les points qui divisent les légendes du denier de Charles-le-Chauve paroissent être ce que l'on nomme en terme de monnoyeur, des *points secrets*. Ici, le nom de la ville étant sur la monnoie, ils ont dû servir à faire reconnoître à quelle émission elle appartenoit.

6. Monogramme de *Karolus;* autour, ✝ MELDIS CIVITAO·

℟. ✝TRECASI CIVI· Croix. Arg. 24 gr. forts. Cabinet de M. Dassy.

Cette monnoie, tout-à-fait inédite, peut, en raison de sa fabrique, être attribuée à Charles-le-Simple, si toutefois on la considère comme étant royale, car elle ne porte que le monogramme sans la légende complémentaire *Gracia Dei rex* (2).

(1) Les empereurs françois essayoient de ramener, autant que possible, l'empire à l'unité de législation et d'administration ; les capitulaires contiennent des preuves multipliées de ces efforts. Je n'en citerai qu'une, elle se rattache tout-à-fait à mon sujet : Charles-le-Chauve ordonne à tous les comtes d'envoyer leurs vicomtes dans une même ville, à Senlis, pour y recevoir les matières d'argent destinées à la fabrication des monnoies.

(2) Le monogramme seul n'est pas toujours un indice suffisant de l'autorité royale. On le trouve reproduit sur la monnoie des barons, bien postérieurement à la race de Charlemagne. Tout le monde connoît le denier de Henry, évêque de Beauvais (1148—62), qui porte le monogramme de Charles.

L'histoire ne fournit aucun moyen d'expliquer la présence, sur une même monnoie, des noms de Troyes et de Meaux, à une époque où la Champagne n'étoit pas encore gouvernée par un comte particulier, possédant en même temps la Brie. Si l'on admet que les monnoies de plusieurs villes étoient fabriquées dans le même atelier, on pourra attribuer à la confusion des coins la rencontre de ces deux noms de villes; mais on devroit encore s'étonner de ce que l'un de ces noms accompagne le monogramme et l'autre la croix, de sorte qu'il n'y ait pas double emploi de l'un de ces deux types. Cette supposition qui m'avoit paru d'abord peu satisfaisante, devient pour moi tout-à-fait inadmissible, depuis que j'ai vu entre les mains de M. Pfister un denier absolument pareil à celui que je viens de décrire. Cette pièce n'est donc pas un *lapsus* monétaire; elle appartient à une émission dont plusieurs monuments existent encore.

Voici l'explication que j'en propose. J'avoue toutefois que je ne la regarde pas comme bien solide et que je ne lui donne place ici qu'afin de profiter des observations qu'elle pourra m'attirer de la part des numismatistes.

Dans la première année du règne de Hugues-Capet, Charles de Lorraine, dernier héritier de la race carlovingienne, revendiquant ses droits au trône, prit les armes, appuyé qu'il étoit par plusieurs des hauts barons. Bientôt il s'empara de la ville de Laon, puis en 989 de Reims, enfin ce n'est qu'après deux ans, en 991, qu'il est livré à Hugues et emprisonné à Orléans.

Charles avoit épousé la fille d'Herbert, comte de Troyes et premier comte de Meaux, qui bien probablement étoit de son parti. On pourroit donc penser que ce seigneur a fait frapper des monnoies portant les noms de ses deux principales villes, en y joignant le monogramme de son gendre, pour indiquer qu'il le reconnoissoit comme le roi légitime.

Ces deniers seroient alors, après la pièce de Guillaume de Bourges et celle de Hugues, duc de France, les plus anciennes monnoies seigneuriales que l'on connoisse.

Voici une obole qui appartient incontestablement à Charles-le-Simple.

7. Monogramme de *Karolus;* GRATIAD IR.

℟. MELDI.... IAIS (*sic*) en deux lignes; au-dessus et au-dessous, une croix. Arg. (fig. 8.)

Cette charmante petite pièce, dont on regrette la mutilation malheureuse, fait partie de la riche collection de M. le Dr Voillemier, qui a bien voulu me la dessiner lui-même.

La pièce qui suit, quoique légèrement surfrappée du côté du monogramme, peut être sûrement attribuée à Raoul.

8. Monogramme de Radulfus; autour ✠ GRATIA·DI·REX.

℟. MALDI·CIVITA· en deux lignes; au-dessus et au-dessous, une croix. Arg. 21 ½, Cab. de M. Dassy. (fig. 7.)

Ces huit pièces sont dessinées sur la pl. VIII.

Telles sont les monnoies royales frappées avec le nom de Meaux. Cette ville fut ensuite un siècle sans avoir de monnoies, pendant que s'accomplissoient les derniers actes qui devoient porter à son comble la puissance temporelle des prélats, désormais seigneurs souverains et presque indépendants. Au XIe siècle, les évêques peuvent être considérés comme les personnages les plus influents dans l'État; au caractère de chefs des chrétiens, qu'ils possédoient encore avec toute sa force primitive, ils joignoient les prérogatives de la puissance féodale. C'est ainsi qu'ils acquirent successivement les droits de juridiction, de monnoyage, etc., qu'ils s'attribuoient d'eux-mêmes ou qui leur étoient octroyés par les rois jaloux de se concilier leur bienveillance et de s'assurer leur appui. C'est donc aux mains de l'évêque que nous retrouvons, au XIe siècle, la monnoie meldoise.

Les plus anciens deniers épiscopaux portent le nom de Gau-

tier (1). M. Lelewel a cru devoir les classer à Gautier II (1085-1105) (2); malgré cette autorité, je les crois frappés sous l'épiscopat de Gautier I (1045-82). Ce qui me détermine à adopter cette classification, c'est, non-seulement la considération du long gouvernement de cet évêque, du grand crédit dont il jouissoit auprès du roi, mais encore l'examen attentif des monnoies que je lui attribue et dont la fabrique a tant de rapports avec celle des deniers des premiers Capétiens; enfin la découverte d'un denier au nom d'un Gautier, tout différent de type, d'une apparence plus moderne, et que je pense en conséquence appartenir à Gautier II, dernier prélat de ce nom.

Avant de décrire les monnoies épiscopales, je dois dire que c'étoit au carrefour Saint-Rémy, nommé autrefois, à cause de cela, *carrefour des Forges*, que l'on fabriquoit la monnoie meldoise (3): il ne reste pas maintenant trace de cet ancien hôtel des monnoies.

GAUTIER I.

Ce prélat succéda à Dagobert vers le milieu du XIe siècle, car on a des chartes de lui à la date de 1045. Ce fut lui que le roi Henry I envoya chez le tzar des Moscowites, Jaroslaf, pour lui demander sa fille Anne en mariage. Il réussit dans cette

(1) Le manuscrit de Pierre Janvier, conservé dans la bibliothèque communale de Meaux, contient les dessins grossiers des monnoies de plusieurs évêques antérieurs à Gautier; tels que Sanctinus (vers 375), Faron (626-72), Hubert (823-53), Ségémond (887), Gilbert (995-1015). Mais, outre que dans les dessins de Janvier ces monnoies ont un pouce de diamètre, elles portent des figures et des légendes si insolites que l'on doit les regarder comme controuvées. Au reste, les cinq volumes in-f° de Janvier sont remplis de *créations* en tout genre, et ne méritent aucune confiance.

(2) Numismatique du moyen-âge, t. I, p. 199.

(3) Manuscrit de Rochard, t. I, p. 23, bibliothèque de la ville de Meaux.

mission et ramena la princesse en France, en 1049. Gautier mourut le 20 octobre 1082. Il fut inhumé dans la cathédrale de Meaux, dont il avoit entrepris la reconstruction. (V. la pl. IX, fig. 1 à 10.)

8. GALTERIVS PESV (*praesul*). Main dont le pouce et les deux premiers doigts sont ouverts pour donner la bénédiction.

℟. ✝ MELDIS·CIVITA. Croix. Arg. 19 gr. Cabinet du Roi.

Ce denier est à un titre assez bon; les lettres de ses légendes sont bien formées et rappellent celles des deniers d'Henry Ier et de Philippe Ier.

9. GALTERIVS PRISV. Main épiscopale.

✝ MELDIS·CIVIA· Croix. Billon. 22 gr. Cab. du Roi.

Il y en a un aussi dans le cabinet de M. Dassy.

10. GALTERIVS·PRISV. Même type.

℟. ✝ MELDIS·CIVIOTA· Croix. 19 gr. Cabinet du Roi.

11. GALTERIVS PRESV· Même type.

℟. ✝ MELDIS CIVIA· Croix. Arg. 15 ½ gr. Cabinet de M. Dassy.

Toutes ces monnoies sont fort rares. Le Revers des trois dernières est tout-à-fait barbare. M. Lelewel n'a connu qu'un seul de ces deniers, le n° 10. Tobiesen Duby a donné aussi un denier de Gautier, mais il est facile de voir que son dessin n'a pas été fait exactement, puisqu'on y lit *Cauterius episc.*

Après la mort de Gautier I, le légat Hugues de Die, fit élire Robert, abbé de Rebais; mais sa nomination ne fut pas reconnue par les prélats de la province, il fut excommunié par eux, et, le 2 novembre 1085, on nomma à sa place Gautier de Chambly. Je n'ai pas trouvé de monnoies de Robert. En réfléchissant à l'opposition que rencontra son élection, on comprend qu'il n'ait pu faire usage des droits régaliens nouvellement acquis à son évêché.

Billon.

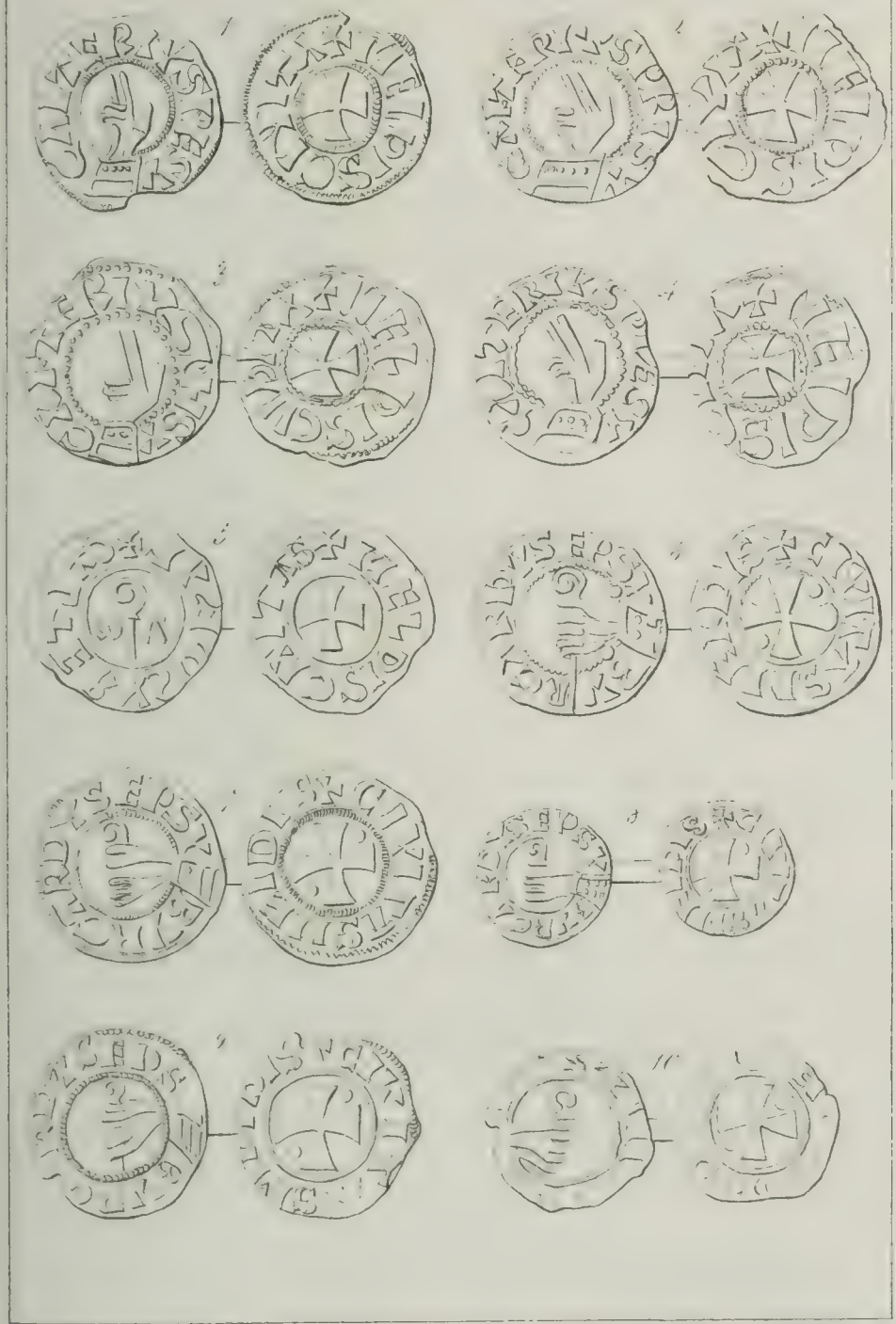

Lith. Dembour Metz

GAUTIER II.

Cet évêque autorisa, dit-on, de son suffrage Philippe Ier, qui répudia Berthe pour épouser Bertrade de Montfort. Plus tard il changea de sentiment et refusa d'assister au concile de Reims que le roi assembla pour faire ratifier son mariage. Gautier mourut le 26 juillet 1105.

J'ai dit à l'article de Gautier Ier qu'une des raisons qui me faisoit lui attribuer les deniers que j'ai décrits, c'étoit la découverte d'une monnoie très différente et que je crois être de Gautier II. Voici cette rare monnoie. Je l'ai trouvée parmi quelques médailles appartenant à M. le marquis de Mornay, et que M. Ferdinand Denis, bibliothécaire du ministère de l'instruction publique, avoit eu l'obligeance de me confier. Je saisis l'occasion qui se présente ici de l'en remercier.

12. ✝ GALTERVS PRESVL rétrograde. Crosse entre un A et un ω.

℟. ✝ MELDIS·CIVITAS. Croix. Arg. 19 gr.

La crosse entre A et ω se retrouve tout-à-fait semblable sur la monnoie des abbés de Corbie (1048-1193).

Après Gautier, le siége de Meaux fut occupé par Manassès Ier qui fut sacré vers la fin de 1105, et mourut le 9 janvier 1120. Je n'ai pas vu de médaille frappée à son nom. Pierre Janvier (1) donne le dessin d'une monnoie dont voici la description :

MANASSES·EPISCOPVS· Tête mitrée, et au Revers une croix haussée, accotée de deux fleurs de lys, sans légende. J'ai dit plus haut ce que l'on devoit penser des dessins de Janvier; je crois que celui-ci n'est pas plus authentique que les autres. Les fleurs de lys n'avoient pas encore paru sur la monnoie royale même, et ce ne fut que plus tard que les évêques pla-

(1) Voyez plus haut, p. 135, note 1.

cèrent sur leurs deniers une tête mitrée (1). Il reste néanmoins fort étonnant que l'on n'ait pas de monnoies de Manassès qui eut quinze années pour en faire frapper.

BURCARD.

Cinquante-deuxième évêque de Meaux, fut promu au siége de cette ville en 1120. Ce prélat étoit d'un caractère sévère, il rétablit les règles de plusieurs monastères et y fit revivre l'esprit de la primitive Église; il eut quelques contestations avec les abbayes de Jouarre et de Rebais; sa querelle avec ses officiers monétaires, dont les détails nous ont été transmis par une charte, mérite d'être rapportée avec quelques développements. La charte dont je parle a été donnée vers 1130, suivant Dom Martenne qui nous l'a conservée (2). Cet acte, le plus ancien qui nous soit resté des monuments écrits, relatifs à la monnoie de Meaux, constate que les évêques prédécesseurs de Burcard étoient dans l'usage de concéder à des particuliers l'exercice de leur droit de monnoyage; mais que cette cession, dont les conditions ne nous sont malheureusement pas connues, étoit personnelle et temporaire, et que le choix des concessionnaires appartenoit entièrement à l'évêque.

Mais Eudes et Hugues, fils de Grimold ou Brimod (3), prétendoient hériter du droit concédé à leur père, et l'évêque les ayant cités à comparoître devant lui, ils récusèrent sa juridiction et conservèrent sacrilégement la chose ecclésias-

(1) La plus ancienne monnoie épiscopale, avec ce type, est celle de Gautier de Laon (1151-55). Voir l'intéressante publication de M. Desains, intitulée Rech. sur les monnoies de Laon, in-4°, 1838.

(2) Dom. Edm. Martenne, *Amplissima collectio*, t. V, col. 696.

(3) Il y a certainement une faute de copiste dans la charte; le nom de Brimod et celui de Grimold désignent un même individu; le mot *ejusdem* ne laisse aucun doute à cet égard.

tique. Burcard les excommunia, puis, à la prière de Thibaut, comte de Blois, seigneur lige des deux coupables, il consentit à leur laisser, leur vie durant, la jouissance du droit en litige, mais à la condition expresse, qu'après leur mort il reviendroit, sans réclamation possible, à l'évêque qui en conséquence leva son excommunication.

Les monnoies de Burcard sont nombreuses; voici les principales variétés que j'ai reconnues :

On remarquera d'abord que cet évêque, réunissant les deux types de ses prédécesseurs en un seul, a placé sur sa monnoie une main épiscopale tenant une crosse, ensuite que le type de *præsul* a fait place à celui d'*Episcopus*.

13. BVRCARDVS EPSV· Main tenant une crosse, tournée à gauche, le bâton de la crosse coupant la légende.

℟. ✝ CIVITAS MELDIS. Croix cantonnée de deux besants. Denier de billon. 21 gr. Cabinet du Roi.

14. Même légende, même type. La crosse se termine au grenetis. Billon. 22 gr. Cabinet du Roi.

15. Mêmes légendes, mêmes types. Obole de billon 8 gr. $\frac{1}{2}$. Cabinet du Roi.

Cette pièce est bien conservée, cependant elle peut avoir perdu quelques grains de son poids primitif.

16. BVRCARDVS EPS· Main tenant une crosse courte.

℟. ✝ CIVITAS MELDIS· Croix cantonnée de deux besants. Billon. 22 gr.

Ce denier appartient à mon frère.

17. Légende effacée. Main tenant une crosse tournée à droite.

℟. ..... Croix cantonnée de deux besants. Billon 11 gr. $\frac{1}{2}$.

J'ai rangé ce denier entièrement inédit, et qui appartient à mon frère, parmi ceux de Burcard, à cause de la similitude du type, qui semble être une contre-épreuve de celui des de-

niers qui précèdent. Cependant il se pourroit qu'il appartînt à l'un des Manassès, mais les traces de légende qu'il porte ne pouvant nous être d'aucun secours, nous sommes forcés de suspendre tout jugement jusqu'à la découverte d'un exemplaire mieux conservé.

A Burcard, succéda Manassès II, neveu de Manassès Ier. Rien de bien marquant ne distingue son gouvernement, si ce n'est un voyage que le pape Eugène III fit à Meaux. Ce prélat mourut le 26 avril 1157, après avoir occupé le siége pendant vingt-trois années.

Les remarques que j'ai faites plus haut sur l'absence des monnoies de Manassès Ier sont applicables à Manassès II.

REINAUD.

Après la mort de Manassès, le trône épiscopal resta vacant pendant près d'une année. Enfin il fut donné en 1158 à Reinaud, abbé de Jouy près Sens.

C'étoit depuis Hildeger (853-69) le premier moine qui eût gouverné l'église de Meaux. On ne sait rien de la vie de cet évêque, si ce n'est qu'il conserva toujours ses habitudes monastiques et qu'il s'entoura de dignitaires tirés du cloître. Il mourut le 1er mai 1161. (V. la pl. x, fig. 1 à 7.)

18 ✠ REINALDVS EPSV. Deux crosses adossées (1); dans le champ, trois étoiles posées *une et deux.*

℟. ✠ CIVITAS MELDIS. Croix cantonnée de deux étoiles.

Billon très bas. 23 gr. Cabinet de M. Dassy. L'exemplaire du Cabinet du Roi, de meilleur aloi, mais très rogné, ne pèse

(1) Il semble que l'addition d'une seconde crosse au type déjà connu, ait eu pour but de rappeler que Reinaud, avant d'être évêque, possédoit déjà la crosse abbatiale.

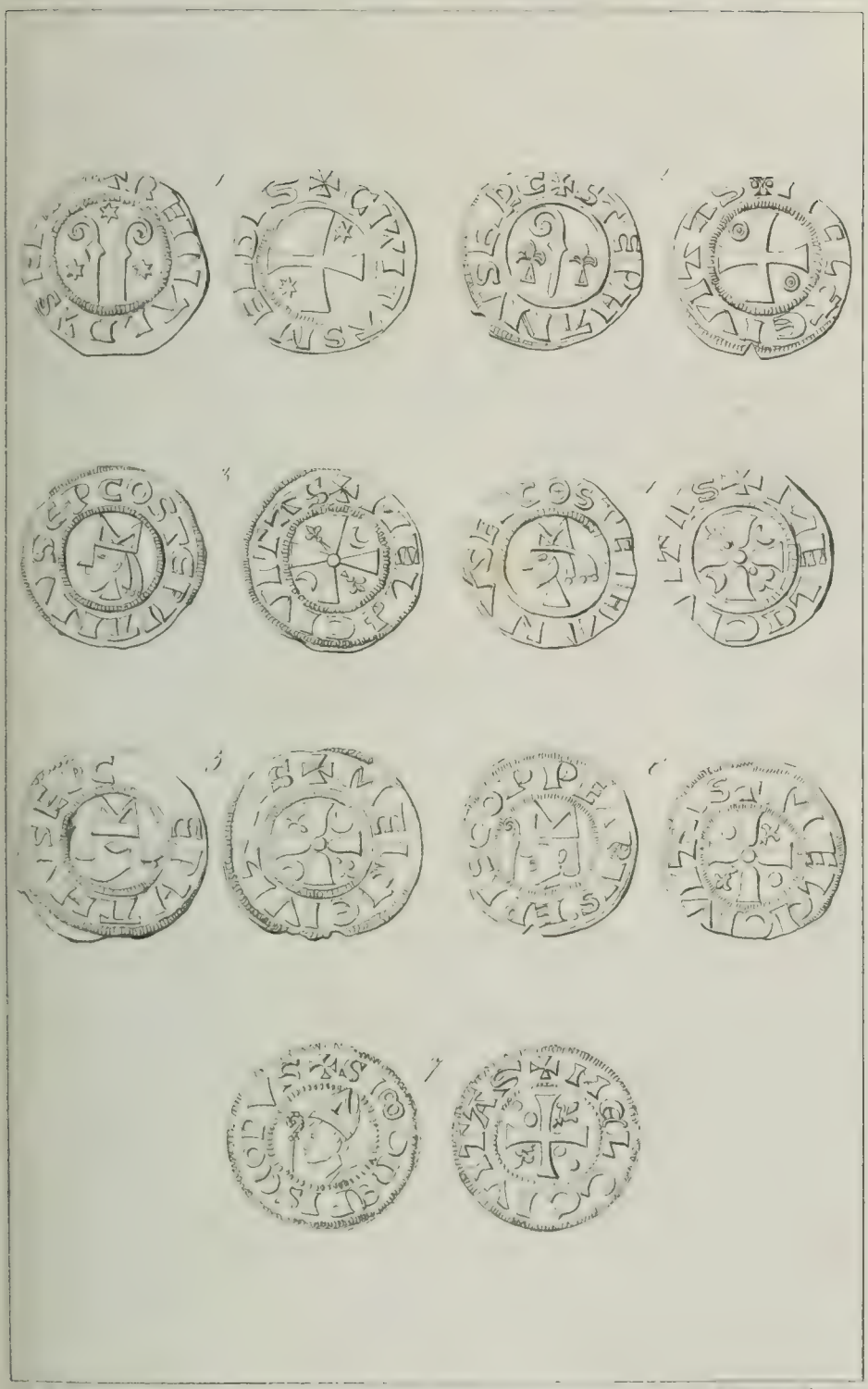

MONNOIES DE MEAUX.

que 14 grains $\frac{1}{2}$. Cette pièce est de la plus grande rareté.

Hugues, doyen de la cathédrale, succèda à Reinaud, mais il mourut au bout de quelques mois le 6 ou le 7 septembre 1161. Cette circonstance explique suffisamment le manque de monnoies frappées à son nom.

ÉTIENNE.

Cet évêque fut sacré vers la fin de 1161; il était frère de Gautier de la Chapelle, chambellan des rois Louis VII et Philippe-Auguste. On va voir la contestation qu'il eut au sujet de sa monnoie avec Henry Ier, comte de Champagne. Étienne passa en 1171 à l'archevêché de Bourges; il se retira en 1174 à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, où il mourut le 14 janvier 1177.

Le comte de Champagne, ayant eu avec l'évêque de Meaux une querelle dont nous ignorons les causes, avoit fait contrefaire la monnoie meldoise. L'évêque justement blessé de ce singulier procédé, fit des représentations au comte qui se repentit et donna en 1165 une charte qui a été bien des fois citée (1), et qui en effet est un monument des plus curieux des mœurs du moyen-âge. Henry, comte palatin de Troyes, déclare qu'il a fait faire, dans ses domaines, de la monnoie semblable à celle de Meaux; mais que reconnoissant son tort, il jure sur les saints Évangiles que désormais il ne fera faire ni ne permettra de faire de la monnoie meldoise, soit bonne, soit fausse, *nec bonam, nec falsam.* De plus il ordonne à tous les gens de ses comtés de Provins et de Troyes de recevoir les monnoies de Meaux, sans aucun change, et sans établir de distinction entre elles et ses propres monnoies.

(1) Dom Martenne, *Ampl. collect.* supp. t. I, col. 873. — Brussel, Usage des fiefs.—Du Cange, *verbo Moneta.* — Duby, Traité des monnoies des prélats et barons. — Hiver, Revue numismatique, 1839, p. 33.

D'après son ordre, trois de ses barons, Anselle, bouteiller, Hugues de Plancy et le connétable Eudes jurèrent qu'ils n'agiroient contrairement à ce qui venoit d'être convenu, ni de leur consentement, ni par leur conseil. *Immo*, ajoute la charte, *si me aliter velle facere presentirent, dehortationibus et quibuscumque possent precibus ne fecerem impedirent.*

On pourra s'étonner de voir un comte palatin de Champagne et de Brie, après avoir engagé solennellement sa parole en jurant sur de saints reliquaires, après avoir consigné ce serment dans une charte, obliger son bouteiller et son connétable à se rendre garants de sa bonne foi, à jurer de tout mettre en usage, exhortations et prières, pour l'empêcher de faire encore une fois de la fausse monnoie. Mais au XIIe siècle, un fait semblable n'avoit rien de choquant et cette transaction n'est pas l'unique de son espèce.

Voici une charte par laquelle Étienne, comte de Sancerre, frère de Henry de Champagne, reconnoît et confirme la précédente; j'en donne le texte en entier, parce qu'elle a été omise, sans doute à dessein, par M. Hiver, dans ses Considérations (1).

Ego Stephanus, Sacrocæsariensis Dominus, universis et præsentibus et futuris notum facio, quod sicut Dominus et frater meus Comes Henricus in litteris suis jus ecclesiæ suæ meldensis recognovit, hoc scilicet quod meldensem monetam nec mutare, nec alleviare, nec aliquo modo deteriorare debet, sed cum monetis suis pruvinensi et trecensi per comitatum pruvinensem et trecensem et in toto posse suo ut currat et accipiatur, facere debet, sic et Ego recognosco, et litteris meis sigilli mei auctoritate roboratis confirmo. Hujus rei testes sunt, etc.

(1) Revue numismatique, 1839, p. 29 et suiv.

Datum per manum Odonis, clerici mei (1).

Ainsi la fraude du comte de Troyes tourna en définitive au profit de la ville de Meaux, puisqu'elle eut pour résultat de donner cours à la monnoie épiscopale dans les villes si commerçantes de Provins et de Troyes et dans toute l'étendue de la comté de Champagne (2).

Il est probable que l'évêque Étienne en profita pour émettre une quantité considérable de deniers; aussi en reste-t-il un fort grand nombre à son nom parmi lesquels quelques-uns peut-être proviennent de la fabrication du comte de Champagne. Je crois que l'on doit aussi attribuer à cette circonstance le changement qu'Étienne introduisit dans le type de la monnoie. Il est naturel, en effet, de supposer qu'il ait voulu créer une nouvelle monnoie bien distincte des contrefaçons, sauf à décrier l'ancien type. Ce seroit donc dans cette vue qu'il fit mettre sa tête sur ses deniers, ce que n'avoit encore fait aucun de ses prédécesseurs; et celles de ces monnoies qui ne représentent qu'une crosse appartiendroient aux quatre premières années de son épiscopat. Des deux deniers de cette espèce que j'ai pu examiner, l'un, qui est rogné, pèse 21 g. $\frac{1}{2}$; l'autre, beaucoup mieux conservé, n'en pèse que 18. Ce dernier me paroît être une des pièces fabriquées en Champagne.

19. ✝ STEPHANVS· EPC. Crosse entre deux fleurs de lys.
℟. MELD. CIVITAS (*sic*). Croix cantonnée de deux doubles cercles.

Billon. Cabinet du Roi, 21 gr. $\frac{1}{2}$. Cabinet de M. Dassy.

(1) Martenne, *Amp. coll.* suppl., t. I, col. 873.

(2) Cette admission, sur les terres d'un seigneur, d'une monnoie frappée par un autre, fut plus tard interdite par l'*ordenance que li bon roys Loys, cui diex face merey, fist sus le fait des monnoies* où il est commandé que *es terres des barrons ne courussent que leur propre monnoie en la terre de chascun baron tant seulement.*

20. OSTЄPHANVS ЄPC. Tête mitrée à gauche.

℟. + MELD CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lys et de deux croissants.

Billon. 25 gr. Cette pièce appartient à mon frère.

21. OSTEPHANVS EPC.. Tête mitrée.

℟. MELD. CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lys et de croissants.

Billon. 21 gr. Cabinet de M. Dassy.

22. . . . ЄPHANVS EPC. Tête mitrée.

℟. MELD. CIVITAS. Croix cantonnée de fleurs de lys et de croissants.

Argent. 22 grains. Cabinet de M. Dassy.

Les monnoies d'Étienne avec sa tête sont, comme je l'ai déjà dit, fort nombreuses; j'ai choisi les trois variétés les plus tranchées et auxquelles toutes les autres peuvent se rapporter, à très peu de chose près. Je me suis abstenu de reproduire la figure que donne Duby (pl. XI, n° 5) d'un denier avec la tête d'Étienne posée de face, par la raison que je regarde ce dessin comme le résultat d'une méprise.

On a pu remarquer que les monnoies d'Étienne portent des fleurs de lys; il m'a été impossible de découvrir à quel titre. M. Lelewel croit que l'évêque de Meaux voulut *profiter de l'impulsion* donnée par l'archevêque de Reims, Samson de Mauvoisin (1140-61) qui, le premier de tous les barons, plaça sur sa monnoie l'emblème royal de la fleur de lys (1). Je n'ai rien trouvé qui puisse détruire ou justifier cette assertion, d'ailleurs bien vague en elle-même.

PIERRE.

Cet évêque succéda à Étienne de la Chapelle en 1172. Sorti de l'université de Paris, il obtint successivement toutes

(1) Lelewel, Numismatique du moyen-âge, prem. part., p. 205

les dignités de l'église; docteur, abbé, puis évêque de Meaux, il fut fait enfin évêque de Tusculum et cardinal du titre de saint Chrysogone. Le pape Alexandre III l'envoya trois fois en France en qualité de légat. Pierre, nommé cardinal, conserva quelque temps encore l'évêché de Meaux. L'archevêque de Sens s'en plaignit au pape qui ordonna à l'évêque de se démettre de son siége (1), ce qu'il fit. On élut à sa place, vers la fin de 1173, un autre Pierre, aussi docteur en l'université, sur lequel il ne nous a été conservé aucun renseignement. On ne sait pas même s'il prit jamais possession, et l'évêché étoit encore vacant en 1175.

C'est au premier de ces deux Pierre qu'il faut attribuer, je crois, la monnoie que voici.

23. PETRVS EPISCOP. Tête mitrée, à gauche; devant, une crosse.

℟. + MELCI CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lys et de deux besants.

Billon. Cabinet du Roi, 17 gr. Cabinet de M. Dassy, 18 gr.

Le denier gravé dans l'ouvrage de Duby diffère de celui-ci en ce que le nombre des besants qui cantonnent la croix du Revers est de quatre, deux dans chaque canton. Je ne reproduis pas ce dessin qui ne me paroît pas exact. J'avois, au premier abord, cru voir sur le denier du cabinet du roi quatre besants; mais, en examinant avec plus d'attention cette pièce qui est je crois précisément celle d'après laquelle a été fait le dessin qu'a publié Duby, j'ai acquis la certitude que l'effet produit par le peu d'épaisseur du flaon, qui laisse apercevoir sur le Revers des traces du coin de la tête, m'avoit induit en erreur.

SIMON.

Il fut élu en 1176. Le comte Henry de Champagne, ayant

(1) Dans une lettre fort curieuse, *Conc. Labb.*, t. X, p. 1296.

en 1179 institué la commune de Meaux, l'évêque Simon, malgré l'excommunication lancée au nom du pape par l'évêque de Chartres, toléra cette innovation qui devoit avoir un si immense résultat pour la liberté des peuples. Grâce à ce haut esprit de tolérance, les Juifs, chassés de Meaux par l'édit royal de 1182, ne furent pas bien rigoureusement traités dans le diocèse ; ils obtinrent même bientôt un quartier dans la ville et un cimetière. Quelques années plus tard, en 1228, Enguerrand de Coucy les établit dans sa terre de Condé, près Meaux. Simon mourut le 7 mai 1195.

Je donne ici le dessin d'un denier de Simon, tel que je l'ai trouvé dans le précieux livre de Haultin, et qui, abstraction faite du style trop moderne donné à la tête, paroît bien copié. Du Cange, de Boze, Duby ont depuis reproduit cette figure, mais en l'altérant considérablement.

24. ✝ SIMON ЄPISCOPVS. Tête mitrée ; devant, une crosse.

✝ MELCI·CIVITAS· Croix cantonnée de deux fleurs de lys et de quatre besants, deux à deux.

Telle est la dernière monnoie épiscopale meldoise dont l'empreinte soit venue jusqu'à nous. (Les méreaux sont figurés pl. XI, n°s 1 à 9.) Cependant il paroît certain que les évêques en frappèrent jusqu'au commencement du XIVe siècle.

En 1208, Blanche, comtesse de Champagne et de Brie, conclut avec Geoffroy de Tressy, évêque de Meaux, un traité par lequel ils convinrent de fabriquer en commun, pendant trois années, leur monnoie, dans les villes de Troyes, de Provins et de Meaux. D'après les conditions de ce traité, les deux tiers des bénéfices provenant de cette fabrication devoient revenir à la comtesse, le dernier tiers restant à l'évêque. (Voir la charte citée ; Revue 1839, p. 35.)

Il est probable que la durée de cette société fut prolongée

au-delà des trois années fixées par la convention, car nous voyons qu'en 1214, Guillaume de Nemours, successeur de Geoffroy, écrivit à la comtesse pour lui offrir de maintenir ce qui avoit été consenti *jusqu'à l'époque convenue* avec son prédécesseur.

En 1225, Pierre, évêque de Meaux, ayant fait frapper une nouvelle monnoie, et défendu le cours de l'ancienne, le roi Louis VIII, se plaignit de ce que les habitants de quelques terres de sa mouvance où l'ancience monnoie de Meaux avoit cours, n'ayant pas été avertis à temps, ne pouvoient se défaire de cette monnoie décriée, et étoient ainsi gravement lésés dans leurs intérêts. L'évêque promit par une charte (1), qu'à l'avenir lui ou ses successeurs avertiroient le roi quatre mois à l'avance des changements qu'ils voudroient introduire dans la monnoie.

Quatre-vingts ans plus tard, l'évêque de Meaux battoit encore monnoie, et le roi Philippe-le-Bel reçut l'évêque Nicolas à hommage, pour ce droit, ainsi que l'atteste une charte que voici :

Philippus, d. g. franc. rex, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod super monetagio et cursu monetæ, quos dilectus noster Nicolaus Meldensis episcopus, per se et ejus predecessores nomine ecclesiæ suæ Meldensis, se habere dicebat, plenius informati; eumdem de dicta moneta est cursu ipsius recepimus in nostrum homagium : presentes sibi in hujus rei testimonium concedentes, dantesque omnibus nostris subditis et justitiariis eisdem præsentibus in mandatis, quatenus prefatum episcopum ad modum predecessorum suorum moneta sua et ejus cursu gaudere pacifici, prout ad eorum quemlibet pertinuerit permittentes, ipsum a modo in prædictis aliquatenus non impediant

(1) Brussel, Usage des fiefs, t. I, p. 200.

aut perturbent. Actum ad Pontisaram prima die septemb., A. D. M CCCV II (1).

Sept mois après, le roi retira à l'évêque le droit de battre monnoie. C'est encore à une charte que nous devons la connoissance de ce fait. Voici cette pièce :

Philippus, d. g. franc. rex, dilecto ac fideli nostro Nicolao episcopo Meldensi, salutem et dilectionem. Cum nos nuper, diligenti deliberatione, præhabita et reipublicæ utilitati pensata, cusionem seu operationem monetarum Prælatorum et Baronum quorumlibet regni nostri ad manum nostra ex causâ posuerimus, donec super hoc aliud duxerimus ordinandum; mandamus vobis, sub fidelitatis vinculo quo nobis astricti tenemini firmiter injungenter, quatenus ab hujusmodi monetarum cusione, visis præsentibus, penitus desistatis. Actum meleduni die XXIJ *martii, ann. Dni* M° CCC° VII° (2).

L'année alors commençoit à Pâques, et en 1307 cette fête tomboit le 26 mars. Cette pièce a donc été écrite quatre jours avant la fin de l'année.

En 1315, l'ordonnance de Louis X, rendue à Lagny-sur-Marne, fixe le poids et la loi de la monnoie meldoise ainsi qu'il suit :

« Deniers à trois deniers dix grains de loy, argent le roy, » de vingt-deux grains de poids, au feur de cent trente-cinq » pièces au marc. »

« Maille de ladite monnoie III d. vingt-et-un grains de loy, » argent le roy, de vingt-deux grains de poids au poids au » feur de II C VIII pièces de taille au marc. »

La livre de ces monnoies valoit 3 sols 4 deniers de moins que celle de la monnoie royale, en sorte que treize deniers ne valoient que douze deniers tournois, argent le roi.

(1) Martenne, *Ampl. coll.*, t. I, col. 1415.

(2) Brussel, Us. des fiefs, t. I, p. 208.

Le recueil de Duchesne (1) contient la copie d'une pièce extraite du registre des ouvriers monnoyers du serment de France, c'est à savoir les lettres-patentes d'Henry, roi de France et d'Angleterre, du 22 janvier 1425, le quart an de son règne, données à Paris. Nous y trouvons après la liste des ouvriers de Paris, celle des *ouvriers demeurant en la sénéchaussée de Maulx,* au nombre de quarante environ. Presque tous sont des *laboureurs* domiciliés dans les villages qui entourent Meaux, comme Vareddes, Yverny, Monthyon, Neufmontier; deux de ces ouvriers sont des habitants de Meaux, Thomas Droynel, tanneur, et Lorin Roquette, huissier. Je ne sais comment ces professions pouvoient être compatibles avec l'emploi d'ouvrier monnoyer, à moins que cette dernière qualité ne fût purement honorifique. Au reste, cette question ne sauroit être traitée ici; il ne paroît pas qu'il ait jamais été frappé de monnoie royale à Meaux, sous les rois de la troisième race.

Je ne connois point de monnoie obsidionale frappée à Meaux, pendant les siéges célèbres qu'a soutenus cette ville.

Sous Charles VI, en 1420, lorsque l'abbé de Saint-Faron, Philippe de Gamaches, se défendit sept mois contre les Anglois, les monnoies obsidionales n'étoient certainement pas encore en usage.

Au mois de mai 1589, le sieur de Villarceaux soutint à la tête des ligueurs, le siége mis devant la ville par les troupes royales; mais celles-ci furent bientôt repoussées; d'ailleurs la ville se défendoit elle-même, par le secours de ses bourgeois, et sans avoir recours à des troupes étrangères, dont les exigences paroissent avoir donné naissance aux monnoies obsidionales.

(1) Duchesne, t. XVIII, p. 185, mss. de la Bib. Royale.

Il me reste à décrire quelques méreaux qui ont été frappés pour l'usage de l'église et du chapitre de Meaux. Mon intention n'est pas de discuter ici l'usage des méreaux. Leur valeur et les limites chronologiques que l'on doit leur assigner seront l'objet d'un travail particulier que j'espère publier, s'il plaît à Dieu. En attendant, je renvoie à l'excellente dissertation que M. Hermand a donnée sur ces monuments numismatiques, dans les Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie (1), et que bien des lecteurs de la Revue connoissent sans aucun doute.

25. AVE MARIA GRATIA. Buste de la Vierge voilée, couronnée et nimbée, et tenant l'enfant dans ses bras.

℟. S·STEPHANVS. ꝏELDEnSIS. AVE dans le champ, entre deux barres. Cuivre. Cabinet de M. Dassy et collection de mon frère.

L'église de Meaux est sous le vocable de Saint-Étienne; mais elle a toujours eu pour la Vierge une vénération particulière.

Dans des lettres du pape Paschal II, en 1103, et d'Étienne, évêque de Meaux, en 1180, les chanoines de cette ville sont appelés: *Canonici B. Mariæ beatique protomartyris Stephani;* Henry, comte de Champagne, les nomme, en 1152: *Canonici sanctæ Mariæ sanctique Stephani Meldensis ecclesiæ* (2).

On trouve dans les mémoires manuscrits de Janvier, que j'ai déjà eu occasion de citer (3), le passage suivant: « DÉ-
» CEMBRE. Le jour de la conception de la Vierge, se doit dis-
» tribuer, avec les méreaux de l'*ave regina*, à chacun chape-
» lain, un sol. Le 8, il y a distribution aux petits et grands

(1) T. II, p. 253. V. aussi la Revue Numismatique, 1836, p. 132.

(2) *Adr. Valesius*, Not. Gall., p. 331.

(3) Voyez la note, p. 135.

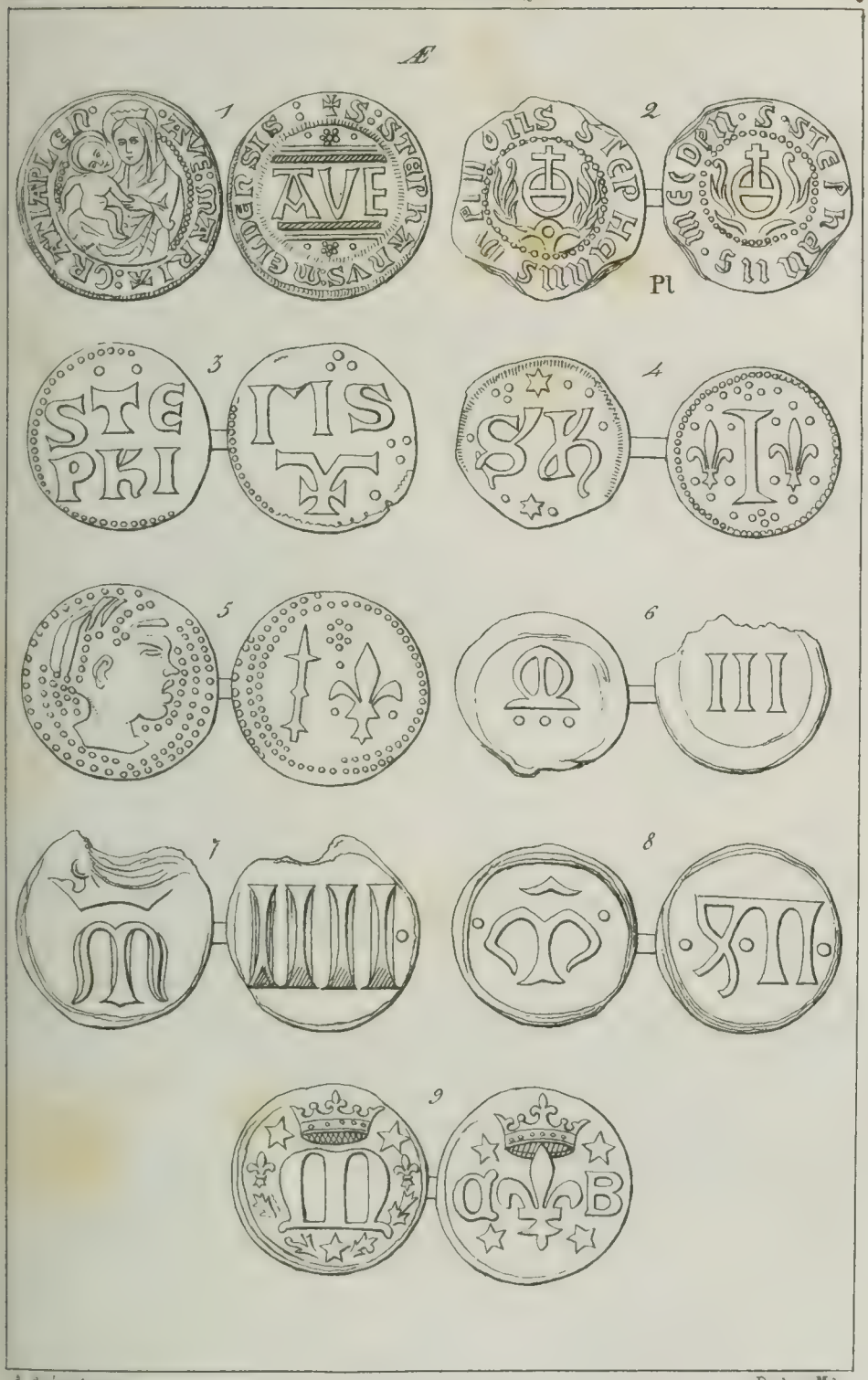

A. de Longperier Dembour Metz

Monnoies de Meaux.

» chapelains seulement, et le jour de la conception; et pour » ce un sol et six deniers, cela se rapporte à l'article cy-des- » sus, car le peu d'assiduité que font les chanoynes à l'église » contre leur serment et foy, leur ont fait oster les mé- » reaux (1). »

Janvier donne les dessins très grossiers de deux méreaux, dont le type est semblable à celui que je viens de décrire, l'un avec la date de 1487, l'autre celle de 1552 (2).

26. S·STEPHANVS MELDEN. Globe surmonté d'une croix.

℟. Même légende. Même type. Plomb. Cabinet de M. Dassy.

Ce méreau a été trouvé dans un terrain dépendant de l'abbaye de Chaage, près Meaux.

27. STE PKI (Stephani), en deux lignes dans le champ.

℟. MS (Meldensis). Croix surmontée d'un appendice en forme d'Y. Cuivre. Cabinet de M. Dassy.

28. STh entre deux étoiles.

℟. I entre deux fleurs de lys. Cuivre. Cabinet de M. Dassy.

Trouvé à Meaux.

29. Tête de saint Étienne, grossièrement figurée.

℟. Un flambeau et une fleur de lys. Cuivre. Cabinet du Roi.

Les armoiries du chapitre de Meaux étoient, au premier et quatrième quartier, d'azur à une fleur de lys d'or, et au deuxième et troisième, de gueulles à un chandelier d'or. Il subsiste un écusson conforme à cette description, sur un vitrail de la seconde chapelle, au nord de la nef de la cathédrale de Meaux (3).

(1) T. II, p. 141.

(2) T. II, p. 487.

(3) Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Meaux, par M. l'évêque de Meaux, in-8°, 1839.

30. ꝏ majuscule; au-dessous trois points.

℞. III · Plomb. Cabinet de M. Dassy.

31. ꝏ majuscule couronné.

℞. IIIIo. Plomb. Même cabinet.

Trouvé à Meaux.

32. M couronné entre deux points.

℞. XII entre deux points. Plomb. Cabinet du Roi.

33. M couronné entre deux fleurs de lys.

℞. C · B. fleur de lys couronnée. Cuivre. Cabinet de M. Dassy.

Les deux lettres C · B. sont sans doute les initiales de *Capitulum Brigense*, chapitre de Brie. La ville de Meaux porte un grand M dans ses armes.

Pierre Janvier nous a laissé les dessins de trois méreaux, portant la figure de saint Étienne debout, avec la légende : *S. Stephanus meldensis*, et au Revers les indices de valeur comparative, II. III. IV.

Au moment où j'écris, M. Dassy vient de m'en communiquer un semblable, portant au Revers l'indice V. Les dessins de Janvier sont accompagnés de cette note: « Méreaux » que l'on distribuoit aux heures à Saint-Étienne de Meaux. »

Outre les monnoies et les méreaux dont on trouvera ici la description, il existe plusieurs jetons et médailles frappés à Meaux, ou destinés à rappeler quelques faits importants, relatifs à cette ville ou quelques personnages célèbres dont elle s'honore; mais j'avoue que toute mon ardeur de numismatiste s'évanouit à l'aspect de monuments si modernes, et je craindrois de ne pas les commenter avec le soin qu'ils méritent. L'obscurité qui enveloppe l'origine de certaines médailles, la difficulté que l'on éprouve à expliquer leurs types, excitent l'esprit d'investigation et font naître le courage nécessaire aux recherches historiques; mais quel intérêt trouverions-nous à décrire les tristes médailles de l'âge contempo-

rain, dans l'exécution desquelles il semble que l'art soit entré pour si peu chose? — La vétusté leur apportera sans doute quelque valeur. D'ailleurs ne devons-nous pas laisser quelque chose à faire aux antiquaires à venir?

AD. DE LONGPÉRIER.

NOUVEAU

GROS D'ALOST.

Les gros d'Alost ont depuis long-temps le privilége d'exercer la sagacité des numismatistes, et, malgré ce qu'on a déjà publié dans cette Revue (1837, p. 275 et 376; 1838, p. 61), toutes les difficultés relatives à ces monnoies singulières n'ont pas été entièrement éclaircies. Il suffit d'une pièce nouvelle pour remettre en question ce qu'on pourroit croire suffisamment expliqué.

M. Fernand Mallet a bien voulu me communiquer un gros d'Alost qu'il venoit de se procurer et dont voici la description. Du côté de la croix on lit: ✠°I ⁂ F ⁂ COIT. FLAMD'; un trait placé entre les lettres O I et au-dessus d'elles indique clairement l'abréviation que renferme ce mot. La légende extérieure est ainsi conçue: ✠PAX. DOMII: SIT: SEMPEPE NOBISCV. L'orthographe n'y est pas scrupuleusement observée.

Au Revers, le portail ordinaire du gros d'Alost est entouré de la légende ✠ MONETA ⁂ ALOST. La bordure est formée de trèfles et non de fleurs de lys.

Je laisse aux personnes, plus versées que moi dans la connoissance de l'histoire de Flandre, à décider s'il ne seroit pas possible d'attribuer cette pièce à Jean d'Avesnes, fils aîné de la comtesse Marguerite, dite de Constantinople. On sait que, du vivant de sa mère, qui d'ailleurs lui survécut, il réclama, en 1247, la terre d'Alost et d'autres fiefs, en outre du Hainaut qui lui étoit promis en héritage. Il y renonça, il est vrai, en 1248, mais en 1252, le comte de Hollande, roi des Romains, son beau-frère, lui assigna de nouveau Alost qui relevoit de l'empire. Cette donation brouilla Jean d'Avesnes avec sa mère; il en résulta des contestations et des guerres dans lesquelles les Dampierre furent faits prisonniers. Ces débats se terminèrent en 1256, mais, pendant leur durée, il est très possible que Jean d'Avesnes ait trouvé l'occasion de faire frapper à Alost une monnoie où il se qualifioit fils d'une comtesse de Flandre.

Dans le cas où cette attribution ne seroit pas admise, il faudroit se reporter à Jean-Sans-Peur, fils de Philippe-le-Hardi: il est vrai qu'on n'aperçoit aucune circonstance historique qui rende raison de cette fabrication, comme on en a trouvé pour les autres gros sur lesquels on lit: PH. F. COIT. FLAND ou PH. COIT. FLAND. Les villes de Flandre, Alost et Gand, en guerre avec Louis de Male, les firent, dit-on, frapper de son vivant, au nom de son gendre Philippe: rien de pareil ne motive une monnoie frappée pour Jean-Sans-Peur avant la mort de Philippe-le-Hardi. Ces pièces seroient-elles le résultat d'une concession particulière faite à ces princes, héritiers du comté de Flandre? Peut-être suffit-il que ce droit ait été accordé précédemment à Philippe-le-Hardi pour qu'il fût de nouveau octroyé à son fils. La monnoie d'Alost se

montre ici avec tous les caractères propres à la localité : ainsi Jean n'est pas désigné comme héritier d'un duc de Bourgogne, et les fleurs de lys, qu'il étoit naturel de trouver sur la bordure d'une pièce frappée pour un petit-fils de France, sont remplacées par de simples trèfles qui se voient surtout sur les monnoies du Hainaut.

Je me borne à ce court exposé ; je ne pourrois y ajouter que des conjectures dont je fais grâce aux lecteurs.

RIGOLLOT.

CHRONIQUE.

Moneta dvplex du Prince Noir. — Je dois rassurer M. de Crazannes contre la crainte que le *Moneta duplex* du Prince Noir n'ait pas été frappé comme monnoie courante; lorsque je lisois sa notice (Revue 1839, p. 454), je possédois un de ces *doubles*; depuis j'en ai acquis un second. La mieux conservée des deux pièces est entièrement conforme au pied fort; elle diffère seulement par le signe du lieu de fabrique; il y a distinctement B, Bordeaux, et l'ancre de ses navires. L'autre porte F, Figeac, mais ce que le temps a laissé subsister de la légende du Droit présente une variante, REGIS ANG.... au lieu de REG ANGL... Ainsi le *Moneta duplex* a été monnoie courante, il y a eu variété de coins, émission en plusieurs lieux.

Ces pièces ont de l'intérêt pour les amateurs de notre numismatique anglo-gasconne. En effet, point d'autre *double* connu du Prince Noir, point d'autre monnoie de ce prince présentant une légende dans le champ. Le type de ce *double* s'écarte peu de ceux d'Edouard III, et l'on voit avec quelle précaution, quelle soumission filiale on pourroit dire, une nouveauté se hasardoit. Au Revers, ce sont invariablement ces larges lettres du *Moneta duplex* d'Edouard, qui appartiennent même plutôt au siècle d'Edouard Ier qu'au style plus élégant de ses successeurs. Au Droit, la couronne subsiste, seulement le nom de l'Aquitaine remplace le léopard.

Il est assez curieux que chacun des deux princes ne se soit écarté de l'usage d'une légende circulaire que dans une seule sorte de

monnoie : Edouard dans le tournois ou gros à la queue ; son fils dans le double. Comte DE GOURGUES.

— M. Bergmann, en nous écrivant pour nous remercier de la notice consacrée dans la Revue (1) à quelques monnoies carlovingiennes frappées en Italie, notice dans laquelle est reproduit, en partie, et développé un mémoire de M. Bergmann sur ces monnoies, nous signale une faute typographique qui n'a pas été relevée dans l'*errata*. A la page 373, ligne 12, on a imprimé *Trieste* au lieu de *Trente*.

Nous acceptons avec empressement la promesse que veut bien nous faire M. Bergmann, de nous adresser des notices sur plusieurs médailles ou monnoies rares du cabinet de Vienne, dont il est le conservateur.

Bulletin bibliographique.

Numismatic manual, or an introduction, etc., Manuel numismatique, ou introduction à l'étude des monnoies grecques, romaines et angloises, par J. YONGE AKERMAN, etc. Un vol. in-8°, avec un grand nombre de planches.

Cette nouvelle édition du Manuel numismatique anglois, déjà avantageusement connu, est en réalité un autre ouvrage, rédigé sur un nouveau plan avec des augmentations remarquables et très utiles ; il contient :

1° Monnoies grecques. — Origine probable du monnoyage. Divinités représentées sur les monnoies grecques. Dates. Dénominations. Titres des princes. Légendes. Jeux publics. Noms des magistrats et des fonctions. Titres et épithètes des villes. Monnoies des colonies. Liste géographique des villes grecques et des princes, suivant le système d'Eckhel, mis au niveau actuel de la science, avec les degrés de rareté.

(1) 1839, p. 371.

2° Monnoies romaines. — Commencement du monnoyage romain. Dénominations. Titres et fonctions. Le consulat. La puissance tribunitienne, etc. Listes des monnoies consulaires avec leurs degrés de rareté. Liste des monnoies impériales, de Pompée à Constantin Paléologue.

3° Monnoies angloises. — Traité sommaire du monnoyage anglois depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours. Monnoies bretonnes. Monnoies saxonnes. Catalogue descriptif. Liste des monnoies angloises depuis la conquête jusqu'au règne de la reine Anne.

4° Monnoies anglo-françoises ou monnoies frappées par les princes anglois dans leurs possessions françoises, avec un catalogue de toutes les pièces remarquables.

5° Monnoies d'Irlande et d'Écosse, etc., etc.

Ce volume qui, sous un format commode, peut tenir lieu de plusieurs ouvrages d'un prix élevé, sera principalement utile pour les monnoies angloises et anglo-françoises, encore peu connues. Il est publié par le rédacteur des recueils intitulés *The Numismatic Journal* et *The numismatic Chronicle* dont la Revue a souvent entretenu ses lecteurs. M. Akerman s'est encore chargé d'achever la nouvelle édition des Annales du monnoyage anglois par Ruding. Tous ces travaux garantissent l'importance et l'exactitude de son Manuel, dont la 1re édition a été promptement épuisée.

Cet ouvrage se trouvera, ainsi que les autres publications de l'auteur, à Londres, chez MM. Taylor et Walton, Gower Street; à Paris, chez MM. Rollin, rue Vivienne, n° 10, et Techener, place du Louvre, n° 12.

Lettres à M. Reinaud, membre de l'Institut de France, sur quelques points de la numismatique arabe, par DE SAULCY, correspondant de l'Acad. des Inscriptions, etc. Lettres I, II, III; Paris, imp. royale, 1839, 8°, 4 feuilles 1/2. Extrait du *Journal Asiatique*, IIIe série. Tiré à 50 exemplaires.

Vers la fin de l'année dernière, nous déplorions dans quelques pages de ce recueil l'abandon où sembloit être tombée la numis-

matique orientale et à peine avions-nous exprimé cette pensée qu'il nous étoit donné un consolant démenti. L'appel fait au zèle des antiquaires avoit été entendu. M. de Saulcy avoit compris comme nous toute l'attention que réclamoient les monuments monnoyés de tant de peuples qui, bien que liés entre eux par une même loi religieuse qui imprime à leurs œuvres d'art un caractère général de ressemblance, n'en ont pas moins conservé le faire particulier à chacun d'eux; en même temps qu'ils modifioient leur profession de foi écrite, d'une manière qui rend encore intéressant l'examen des symboles inscrits sur la monnoie.

Dès l'instant que M. de Saulcy se livroit à l'étude des monnoies musulmanes, nous devions nous attendre à des résultats dignes de ceux qu'il a obtenus lorsqu'il s'est occupé des autres branches de la numismatique, et nous y comptions avec d'autant plus de confiance que les dernières recherches de cet habile numismatiste sur la Byzantine l'avoient conduit naturellement vers le berceau de l'Islamisme.

Lorsque Héraclius et sa famille fabriquoient dans les magnifiques provinces d'Asie et d'Afrique les nombreuses monnoies si bien décrites dans l'*Essai de classification*, ces contrées n'alloient pas tarder à changer de maîtres.

La législation nouvelle, fondée par le prophète arabe, tendit dès son origine à se constituer l'héritier de l'Empire affoibli. Sans doute il ne fut pas donné au peuple de Mahomet de se porter au cœur même de la puissance impériale; il étoit réservé à l'enthousiasme d'une horde convertie d'accomplir cette œuvre suprême; mais dès son commencement l'Islamisme s'achemina vers la ville de Constantin qui devoit devenir la *cité de la foi* (1). Dans ce grand dessein les premiers musulmans n'usèrent pas seulement des moyens que leur force, aussi bien que la décrépitude des peuples grecs, les mettoient en droit d'adopter. Plusieurs circonstances nous prouvent qu'ils surent, par certaines concessions, faire accepter une domination qui étoit en même temps un apostolat.

(1) Islamboul.

La monnoie, ce lien entre les peuples, cette base première de tout commerce, réclamoit une attention particulière. Par un sage compromis, le type et le module des premières monnoies frappées par les musulmans dans la Syrie et l'Asie-Mineure ne furent pas différents de ceux des monnoies impériales alors en circulation. Les légendes seules furent changées, et afin que les deux nations pussent en comprendre également le sens, elles furent conçues dans leurs deux langues. Telle est la découverte que présente et développe M. de Saulcy dans la seconde de ses Lettres. La première, consacrée à la discussion grammaticale d'une formule arabe employée sur quelques monnoies, bien qu'elle soit d'un grand intérêt pour les orientalistes, et que nous en particulier, nous la regardions comme une des productions les plus solides de l'autenr, n'est pas de nature à être analysée, il faudroit la reproduire tout entière. Disons seulement que, si la prévision est le caractère essentiel d'un ensemble d'observations arrivé à l'état de science, il ne manque rien à l'interprétation de M. de Saulcy pour être acceptée par les érudits. En effet le sens donné par lui à la formule *mimmà ámara biih*, contrairement à l'opinion de M. l'abbé Arri, de Turin, est entièrement confirmé par la légende d'une petite médaille arabo-latine que nous avons trouvée récemment parmi des médailles du cabinet de la Bibliothèque Royale et que M. de Saulcy va prochainement publier.

Nous revenons aux monnoies bilingues décrites dans la seconde Lettre. Ce sont toutes des petits-bronzes. Long-temps on les conserva dans les cabinets, sous la dénomination de *monnoies des chrétiens d'Orient*. Les tentatives que firent Sestini, Eckhel, Marchant, dans le but de leur assigner une origine précise ne firent que retarder, pour ainsi dire, la découverte de la vérité. Ces illustres numismatistes, étant partis d'un principe faux, c'est-à-dire, croyant que ces monnoies étoient frappées par les Grecs, ne dirigeant leurs recherches que d'après cette donnée, ne purent jamais expliquer d'une manière satisfaisante les mots arabes qu'elles présentent, soit qu'ils y vissent des surnoms d'empereurs, soit qu'ils y cherchassent le nom de personnages arabes chrétiens, qui, dévoués à l'autorité grecque, auroient rempli dans la Syrie des fonctions importantes.

M. de Saulcy, dégagé des préjugés qui sont malheureusement encore si répandus au sujet de l'esprit de l'Islâmisme, comprit dès l'abord que les monnoies qu'il avoit sous les yeux n'étoient autre chose que des imitations de la monnoie grecque et chrétienne, fabriquées par l'autorité des Khalifs. Ceci posé il expliqua les mots arabes qui sont tous des noms de ville, ou bien des épithètes qui s'appliquent à la monnoie même.

Voici le résultat de ce travail précieux.

1° A Damas: Figure debout, ΛЄO; légende inexpliquée mais qui ne peut se rapporter à aucun empereur du nom de Léon, ΔΑΜΑCKOC; au Revers un M et la légende arabe, *frappée à Damas;* plus un mot qui avoit embarrassé tous les antiquaires et que M. de Saulcy a fort bien lu, *djaïz, permis, qui peut passer,* cela s'entend de la monnoie. 2° à Emèse: même type: ΚΑΛΟΝ (bon) et en arabe, *au nom de Dieu,* ou *à Emese* (frappé sous-entendu); au Revers ΕΜΗCIC et le mot arabe *Thaïeb* (bon), correspondant au καλον du Droit. 3° à Antaradus: ΚΑΛΟΝ et en arabe: *à Tardous*; au Revers ΑΝΤΑΡΟΥ et le mot *Thaïeb* (bon). 4° à Héliopolis: deux figures impériales sans légende; au Revers, ΗΛΙΟΠΟΛΕ et en arabe, *baâlbek,* nom actuel d'Héliopolis. 5° à Tibériade: trois figures impériales sans légende; au Revers ΤΗΒΕΡΙΑΔΟ, et en arabe *Thabarieh.* 6° à Chalcys: une seule figure comme à Damas, trace d'une légende arabe; au Revers ΧΑΛΛC, deux fois répété et un mot dont on ne peut distinguer qu'une partie ...OMA... sans toutefois que M. de Saulcy ose y lire le nom du fameux Khalif Omar. Viennent ensuite quelques pièces dont la mauvaise conservation ne permet pas une attribution définitive; l'auteur y distingue les mots ΤΡΕΠΟ, ΛΑΤΗΚΙ, ΑΦΑΑΝΑ, qui peuvent s'appliquer à Tripolis, Laodicée, Apamée; mais, quoi qu'il en puisse être de ces dernières lectures, auxquelles M. de Saulcy n'attache pas une grande importance, le point essentiel est atteint. Il reste prouvé qu'un assez grand nombre de villes de la Syrie ont frappé des monnoies bilingues, conçues dans un système commun. Tout porte à croire que cette nouvelle série monétaire est considérable; espérons que l'éveil donné par M. de Saulcy fera découvrir la plus grande partie des monuments qui s'y rattachent.

La troisième et dernière Lettre excite un intérêt tout particulier. Nous venons de voir qu'en Orient, les musulmans avoient fait usage de la langue grecque sur leurs monnoies en même temps que de la langue arabe qui non seulement étoit leur langue sacrée, mais qui étoit aussi parlée par les habitants des pays conquis sur les Grecs ; en Occident, où régnoit la langue latine, ils durent, fidèles à leur système de concession, employer les caractères latins, afin d'accréditer les espèces qu'ils mettoient en circulation. Cette conséquence des faits qui ont été exposés plus haut est formellement établie par l'existence de petites monnoies d'or et de bronze, qui jusqu'à présent étoient restées parmi les incertaines d'Héraclius, et dont l'une vient d'être enfin lue par M. de Saulcy: voici la figure de cette pièce.

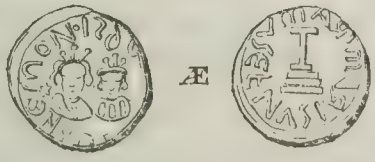

Au Droit deux effigies de taille différente avec diadêmes surmontés d'un trèfle de pierreries; en légende, NOMENδV.....OδSI. Dans le champ, près de l'épaule de la grande effigie, une étoile. ℞. MVSE F NASIR AMIR A. Espèce de croix sans tête sur trois degrés. La légende du Droit est, à n'en pas douter, une phrase religieuse du genre de la formule musulmane *bismi'llahi, in nomine Dei;* celle du Revers ne peut signifier que *Mousa* fils de Naser, émir d'Afrique. M. de Saulcy trace l'histoire de cet émir, qui conquit en peu d'années (de 83 à 93 de l'hégire, 702-12 de J.-C.), Hippone, Tanger, Ceuta, l'Andalousie tout entière, la Sardaigne, la Corse, et qui finit par mourir misérablement à Damas, vers 97 (715 de J.-C.). On voit combien de faits importants viennent se rattacher à ce petit-bronze dont l'explication fait le plus grand honneur à l'érudition de M. de Saulcy. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et la Société Asiatique, ont hautement apprécié cette découverte. Espérons que l'auteur ne s'arrêtera pas là, les monuments ne manquent pas, la patience et le savoir ne font pas non plus défaut chez

lui. Il y a tous les éléments pour conduire à bonne fin un travail historique aussi curieux que nouveau par son sujet.

AD. DE L.

— Nous venons de recevoir les planches du splendide ouvrage publié par M. le duc de Luynes, et intitulé *Choix de médailles grecques*. Ces planches, au nombre de 27, et les plus parfaites que l'on ait encore exécuté en France, nous présentent une série des monuments les plus excellents de l'art grec à toutes les époques et dans tout l'ancien monde. Le texte doit paroître dans quelques mois. Nous rendrons alors compte de ce beau livre à nos lecteurs.

— La plupart de nos sonscripteurs ont dû recevoir, comme nous, le prospectus d'un nouvel ouvrage que se propose de faire prochainement paroître M. Lelewel, sous ce titre: *Études numismatiques et archéologiques*. Le premier volume sera consacré au *type gaulois*. Nous n'avons pas besoin de recommander aux antiquaires la publication du savant professeur, dont les précieuses recherches sur le type de la monnoie du moyen-âge ont obtenu un succès si général et si mérité. Ce volume formera quatre livraisons, trois de texte et une de tableaux chronologiques et de planches: le prix est fixé à 3 francs la livraison, payables à réception. On souscrit chez Marylsky, rue des Marais-Saint-Germain, 17 *bis*, et chez Techener, place du Louvre, n° 12. On peut se faire inscrire aussi pour les volumes qui suivront celui-ci, et dont le prix sera établi suivant le nombre de feuilles de texte et de gravures.

Le Directeur-Gérant,
L. DE LA SAUSSAYE.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

MONNOIES GAULOISES

DÉCOUVERTES A BAZOCHES, EN DUNOIS.

Un habitant de Bazoches, en Dunois (Eure-et-Loir), trouva, il y a quelques mois, en labourant, un petit dépôt de monnoies gauloises. Ces pièces étoient enfouies à six pouces du sol tout au plus; heurtées par le soc de la charrue, elles se répandirent aussitôt de tous côtés. On parvint pourtant à en recueillir jusqu'à trois cents environ qui, presque toutes, nous ont passé sous les yeux. Cent trente-une ont été achetées par M. Monteaux, quatre-vingt-quatorze par M. Rollin et quarante par M. Rousseau; quelques-unes nous appartiennent; les plus importantes sont restées dans le cabinet de M. de la Saussaye. Le nombre des pièces que renfermoit le petit trésor de Bazoches, la beauté de leur conservation et la rareté de quelques-unes d'entre elles, nous ont paru dignes de fixer l'attention des numismatistes. Qu'il nous soit permis de remercier M. Adrien de Longpérier, dont les utiles conseils nous ont beaucoup servi pour la rédaction de cette notice.

Toutes les monnoies sont d'argent, et toutes du même module. Comme celles qui sont provenues de l'enfouissement de la Roussellière, près Cheverny (Loir-et-Cher), et dont M. de la Saussaye a donné la description, elles sont assez mal monnoyées. Leur flaon, généralement plus petit que la matrice qui servoit à les frapper, n'a reçu le plus souvent que la moitié de l'empreinte qui lui étoit destinée, de sorte que presque toutes ces pièces, quoique sorties des mêmes coins, semblent au premier coup d'œil présenter un grand nombre de variétés. Tantôt elles ne portent que la moitié du type et la légende complète, tantôt, au contraire, le type sans légende. Il est même rare de rencontrer un exemplaire parfaitement complet. Quoi qu'il en soit, après les avoir examinées toutes avec le plus grand soin, nous n'avons trouvé que les treize variétés suivantes :

1. EPAD (légende tournée en dehors). Buste à droite, le corps couvert d'un vêtement, et la tête coiffée d'un casque qui laisse échapper des cheveux bouclés. Ce casque est surmonté d'un panache et couronné de laurier. Grenetis.

℞. Guerrier tourné à gauche, tenant d'une main une enseigne ailée, de l'autre une lance, un bouclier et une épée dans son fourreau. Dans le champ, pour symbole, un casque. Grenetis.

Trente-huit exemplaires dont le poids moyen est de 37 grains.

Pellerin, t. I, p. 36, n° 25. — Mionnet, supplément, Chefs gaulois, n° 46. — Conbrouse, monnoies nat. celt. autonomes, n° 271.

Cette monnoie est généralement attribuée à Épasnact (*Epasnactus*), chef arverne, allié du peuple romain, et qui livra à César Luctère, l'ami et le compagnon d'armes de Vercingétorix. Outre les exemplaires en argent, on en connoît d'autres en bronze, tout-à-fait semblables, et M. de la

Saussaye a même décrit, t. II, p. 246 de la Revue numismatique, une pièce de ce genre. Nous renverrons donc le lecteur à ses judicieuses observations, en faisant observer toutefois que le symbole où nous avons cru reconnoître un casque, avoit été pris jusqu'ici pour une sonnette. (V. la pl. VII, n° 14, 1837.)

2. Buste de femme tourné à droite; derrière la tête un symbole effacé; vis-à-vis un sceptre surmonté de trois boules disposées en triangle.

℞. LITA. Cavalier tourné à droite, portant une enseigne surmontée d'un sanglier.

Un seul exemplaire; poids : 37 gr. 172.

Bouteroue, Pellerin, MM. Mionnet et de Lagoy ont décrit plusieurs monnoies du même genre; mais la nôtre offre une petite variété avec toutes celles qui ont été éditées jusqu'ici. Cette variété, peu importante du reste, consiste seulement dans la forme du sceptre placé du côté de la figure, et dans la position de l'enseigne que porte le cavalier du Revers.

Il n'est plus possible d'émettre aucun doute sur l'attribution de cette monnoie depuis que M. de Lagoy en a publié une autre du même genre, qui porte le mot LITAVICOS en toutes lettres. C'est à *Litavicus*, chef des *Ædui*, qu'il faut la rapporter. (Voyez la notice sur l'attribution de quelques médailles gauloises, n° 22, et la Revue num., 1838, p. 299.)

3. ARIVOS (légende à rebours). Tête de Pallas casquée et tournée à gauche. Grenetis.

℞. SANTONO (légende à rebours). Cheval sellé, au galop, tourné à gauche. Entre ses deux jambes un point dans un cercle formé par huit autres points. Grenetis.

Six exemplaires dont le poids moyen est de 36 grains.

Arivos, comme la légende du Revers l'indique, étoit un chef santon ; mais son existence ne nous est révélée que par

cette médaille déjà publiée par MM. Mionnet, suppl., Gaule Aquitaine, n° 3, et Conbrouse, n° 560.

Il est bon de remarquer en passant l'identité de fabrique qui existe entre les monnoies des Santons qui portent le nom d'ARIVOS et celles sur lesquelles on lit Q DOCI. Parmi les cinq exemplaires que nous venons de signaler, il y en a un d'incus. La tête de Pallas seule est bien marquée, et elle se dessine en creux au Revers.

4. ANDECOM. Tête diadèmée à gauche, imitée de celles d'Apollon.

℞. ANDECOMBO. Cheval au galop tourné à droite. Entre ses pieds un petit sanglier, également tourné à droite et porté sur une croix cantonnée au 2e et au 4e canton de deux croissants renversés. Grenetis.

Trente exemplaires; poids moyen : 37 grains (1).

M. Mionnet, qui n'avoit qu'imparfaitement déchiffré cette monnoie, l'avoit cataloguée sous le n° 95, suppl. des chefs gaulois. Il y lisoit VDECON. Notre exemplaire, mieux conservé, nous permet de rétablir la véritable leçon ANDECOMBO, et il nous prouve aussi que sur les autres pièces gauloises, attribuées jusqu'à présent à Angers par Bouteroue, Pellerin et autres, il ne faut plus lire DICOM à l'Obvers, et ANDEC*avis* au Revers, mais ANDECOMBO sur les deux côtés de la médaille. Ce n'est pas sur une simple analogie que nous nous fondons pour proposer cette rectification, le cabinet de Pellerin fait maintenant partie de la collection conservée à la Bibliothèque du Roi, et nous avons pu étudier en nature les exemplaires mêmes qu'il avoit eus à sa disposition. La légende DICOM ne retrace donc pas un nom de chef, comme on avoit pu le croire d'abord, mais bien le

(1) Cette médaille sera dessinée sur une des planches qui accompagneront le prochain numéro de la Revue.

même nom qu'ANDEC du Revers; c'est l'abrégé d'ANDECOMBO. Cette nouvelle leçon ne nous paroît pas toutefois devoir infirmer l'ancienne attribution, car les mots *Andecombo* et *Andecavi* ne sont pas si éloignés l'un de l'autre qu'ils le paroissent au premier coup d'œil. On se rappelle, en effet, que les Gaulois employoient souvent les terminaisons *os*, *o*; *Julios*, *Cattos*, *Cisiambos*, *Simissos*, *Publicos*, *Vergobretos*, *Santono*, et de plus le B est synonime du V, et ces deux lettres s'emploient si fréquemment l'une pour l'autre, c'est une vérité si bien reconnue, qu'il est inutile d'en chercher des exemples. Quant à l'O, c'est une voyelle, et l'on sait qu'en linguistique toutes les voyelles se permutent fréquemment. L'ignorance où nous sommes de la langue gauloise nous force de choisir autre part nos exemples, qui heureusement ne manquent pas. Ainsi sur les triens mérovingiens on lit également *Childericus* et *Chuldericus*, et dans les textes de la même époque: *omnebus* pour *omnibus*, *osteunis* pour *austeunis*. Si nos conclusions ne sont pas fautives, ANDECOMBO seroit synonime d'*Andecomvo* ou *Andecamvi* : une seule lettre parasite, il est vrai, le M, vient s'opposer à la similitude parfaite de ces deux noms, mais une difficulté si légère n'est capable d'arrêter personne. En effet, le M n'est placé là que comme liaison, et pour unir l'O au B, car il est et plus harmonieux et plus facile de prononcer ANDECOMBO qu'ANDECOBO. Il joue le même rôle que le P de *calumpnia* et le H de *michi*, etc. Telles sont les raisons qui nous ont engagé à admettre, jusqu'à preuve du contraire, et malgré la forme singulière de cette légende, l'attribution à Angers des monnoies qu'on lui avoit déjà accordées. Le petit sanglier qui se trouve entre les jambes du cheval, nous paroît placé sur le sommet d'une enseigne, dans le genre de celle que porte le cavalier de *Litavicus*.

5. ATEVLA (légende à rebours). Figure nue, ailée et tour-

née à droite ; les mamelles sont indiquées avec soin et le col est orné du *torques* gaulois. Grenetis.

℞. VLATOS (légende à rebours). Bœuf debout tourné à droite, au-dessus un ∽; entre ses deux jambes un pentagone. A l'exergue, séparé du champ par un trait horizontal, un croissant enfermé dans un demi-cercle. Grenetis.

Seize exemplaires ; poids moyen : 36 gr. Pl. XII, n° 6.

6. Même type et même légende ; seulement, au Revers, le croissant de l'exergue a disparu et le pentagone, placé entre les jambes du cheval, est remplacé par une fleur crucifère.

Cinq exemplaires; poids moyen : 36 gr. Pl. XII, n° 8.

Mionnet, t. I, Chefs gaulois, n° 13. — Conbrouse, n° 372.

Quand bien même cette trouvaille ne nous l'apprendroit pas, il seroit inutile aujourd'hui de dire que ces deux monnoies n'ont jamais appartenu au roi des Huns, à qui plusieurs de nos vieux auteurs ont voulu l'attribuer. *Ateula* et *Ulatos* sont probablement les noms de deux chefs gaulois inconnus.

7. Tête diadèmée tournée à droite. Grenetis.

℞. CALEDV. Cheval au galop tourné à gauche ; entre ses jambes, le symbole du cercle avec un point au centre. Grenetis.

Deux exemplaires ; poids : 36 gr. Pl. XII, n° 1.

M. Mionnet, qui avoit catalogué cette monnoie sous le n° 74 de ses chefs gaulois, y lisoit LEDV. M. Conbrouse, n° 502 de ses celtiques autonomes, avoit regardé cette lecture comme fautive ; notre médaille vient lui donner pleinement raison, et il faut y reconnoître maintenant, comme il l'avoit conjecturé, le mot plus complet CALEDV.

8. CALEDV. Buste de profil tourné à gauche, le col orné d'un *torques* gaulois, les mamelles bien marquées. Der-

rière la tête, qui est entourée d'un bandeau, le symbole ⊙. Grenetis.

℞. Cheval libre au galop, les pieds de derrière posés sur deux lignes parallèles et horizontales, un ⊙ entre les jambes du cheval. Au-dessus un ∽.

Quinze exemplaires; poids moyen : 36 gr. Pl. XII, n° 2.

Mionnet, Chefs gaulois, n° 19. — Conbrouse, n° 399.

9. SENODON (légende à rebours). Même type qu'au numéro précédent.

℞. CALEDV. Type du Revers précédent, symbole du ⊙; le ∽ est remplacé par la légende; le cheval est détaché et traîne sa bride comme au numéro 8.

Douze exemplaires; poids moyen : 36 gr. Pl. XII, n° 5.

Conbrouse, n° 399. — Mionnet, Chefs gaulois, t. I, n° 118. — Marquis de Lagoy, n° 28.

La légende SENODON qu'on remarque à l'Obvers de cette monnoie l'a fait attribuer, par M. de Lagoy, aux *Senones*. SENODON, dit-il p. 41 de son savant mémoire, SENODON *me paraît désigner et faire connaître le nom que portait jadis la ville principale des Senonais que l'histoire ne nomme pas*. Nous n'osons adopter l'opinion émise par cet habile numismatiste : en effet, du temps de César, le nom de la ville principale des Senones est bien connu, c'est *Agendicum*, et César la nomme même dans ses commentaires : *Duas legiones*, dit-il, *ad fines Trevirorum*, *duas in Lingonibus*, *sex reliquas in Senonum finibus Agendici in hibernis collocavit*. (Commentaires, *lib.* VI, *cap.* 44.) Sans doute M. de Lagoy regarde encore Provins, comme l'ancien *Agendicum*? Pourtant d'Anville a bien prouvé l'identité de la vieille cité gauloise avec la ville de Sens, et les partisans de Provins ne sauroient rien objecter à des textes tels que ceux de la Chronique de Saint-Bertin, qui nous apprennent que dans le

concile de Savonière, Charles-le-Chauve accusa de félonie *Guenilonem*, *Agendici Senonum Metropolitanum episcopum* (D. Bouquet, t. VII, p. 75), et à la Notice de Magon, archevêque de Sens (804), qui, nommant toutes les villes de France par leur nom ancien, appelle Sens, *Senonos Agendicum*. Mais cette discussion nous entraîne loin de notre sujet ; d'ailleurs, un homme dont le nom a déjà figuré dans ce recueil, M. Félix Bourquelot, a, dans une histoire de Provins, nouvellement imprimée, réduit au silence les adversaires de d'Anville. C'est dans son livre qu'il faut aller chercher les preuves de l'identité de Sens et d'*Agendicum*.

Si *Senodon* n'est pas le nom de la ville principale des Senonois, il nous paroît bien téméraire d'y voir celui des habitants de la province, des Senonois eux-mêmes ; car la syllabe *don* est fort différente de la syllabe *nes* : nous ne connoissons aucun exemple du changement du V en D et du S en N . De plus, il faut, dans les transformations de lettres, respecter, autant que possible, les consonnes qui forment presque toujours le corps du mot, tandis que les voyelles, essentiellement variables, servent seulement à leur donner un son, et peuvent se mettre à la place l'une de l'autre. Nous voulons bien croire qu'à la rigueur OMBO soit synonime de AVO, mais, nous le répétons, l'analogie de DON et de NES nous paroît fort difficile à établir. Nous aimons mieux chercher dans SENODON et CALEDV, deux noms de chefs. Il n'est pas sans exemple, d'ailleurs, de voir deux de ces noms accolés sur une même pièce, tels que CISIAMBOS CATTOS, TASGIITIOS —ЄΛKЄSOOVIX.

Ce n'est pas sans intention que nous avons rapproché les uns des autres les cinq numéros précédents ; leur identité de fabrique, leur frappante ressemblance, tant pour le type que pour la manière dont les différentes parties de chacune d'eux sont rendues, tout porte à croire qu'ils ont été monnoyés dans

un même pays. Cette vérité est incontestable pour les trois derniers numéros, puisque tous trois portent le nom de CALEDV; mais on trouveroit une différence immense entre le n° 7 et les deux suivants, si le n° 6 ne venoit pas, pour ainsi dire, combler cette lacune. On pourra, du reste, en jetant les yeux sur la planche XII, se convaincre de la justesse ou du peu de fondement de notre rapprochement. Si, comme nous le pensons, *Senodon* ne signifie pas les Senonois, nous ignorons, nous devons l'avouer, à quel peuple il faut attribuer ces monnoies.

10. SOLIMA (légende à rebours). Tête barbare tournée à gauche, derrière laquelle se trouve un S.

℞..... ΟΛΙΜ.... Cheval bridé en course, tourné à gauche; entre ses jambes un dauphin tourné à droite.

Vingt-trois exemplaires; poids moyen : 36 gr. Pl. III, 1836, n°s 12 et 13; pl. XVI, 1838, n°s 3 et 4.

Mionnet, t. I, n° 119 des Chefs gaulois, 81 à 82 inclus du supplément. — Conbrouse, 592. — De Saulcy, Revue numismatique, t. I. p. 169.—De la Saussaye, *ibid.*, t. III, p. 409.

Grâce aux savantes recherches de MM. de Saulcy et de la Saussaye, la localité qui a produit ces monnoies est aujourd'hui bien connue : c'est l'antique *Solimariaca*, Soulosse, près Toul.

11. TOGIRIX (légende à rebours). Tête barbare tournée à gauche.

℞. TOGIRIX. Cheval au galop tourné à gauche; dessous, une branche recourbée et chargée de baies à l'une de ses extrémités.

Quatre-vingt-douze exemplaires; poids moyen : 36 grains. Pl. XII, 2e part., n°s 1 à 3, et pl. VIII, 1836, n° 13.

Mionnet, supplément, Chefs gaulois, n° 90, t. I; *ibid.*, suppl. n°s 126 à 129. — Conbrouse, n° 586.

M. de la Saussaye a déjà publié, t. I, p. 312 de la Revue, une monnoie portant le même nom et le même type, mais d'un travail un peu supérieur. Voici quelques-unes des réflexions que l'observation de la pièce elle-même et des dépôts monétaires dans lesquels elle se rencontre habituellement l'ont engagé à consigner à la suite de sa description : « Rien, » dit-il, ne peut nous indiquer la contrée où a été frappée la » pièce de Togirix, *mais sa barbarie nous permet de la classer* » *parmi les monnoies des provinces orientales*, occupées en » grande partie par la race gallique. *Cette médaille est l'une de* » *celles que l'on rencontre le plus fréquemment dans les départements de l'est et du centre de la France.* » Ces observations sont précieuses pour nous ; nous nous en servirons tout à l'heure, en tâchant de préciser encore davantage le lieu où ces pièces ont été frappées. Mais il faut auparavant décrire la douzième et dernière variété que nous ait fourni le trésor de Bazoches.

12. IVLIV... (légende tournée en dehors). Tête barbare tournée à gauche.

℞. Cheval libre tourné à gauche ; sous ses pieds une branche recourbée et garnie de baies à l'une de ses extrémités. Au-dessus du cheval, caractères indéchiffrés.

Six exemplaires ; poids moyen : 36 gr. Pl. XII, 2e part., nos 4 et 5.

Cette monnoie est complètement inédite et le nom de IVLIVS est celui d'un chef encore inconnu. Il est vrai qu'on a déjà publié une pièce attribuée à Durat, chef des Pictons, et sur laquelle on lit DVRAT, autour d'une tête de Vénus, et IVLIOS à l'exergue du Revers, au-dessous d'un cheval au galop ; mais la grande différence de fabrique qui existe entre ces deux monnoies empêchera toujours de les rapprocher. Celle que nous publions présente au contraire, tant par son style que par ses symboles, une analogie frappante avec celles

de TOGIRIX. Sur l'une et sur l'autre nous remarquons le cheval, tourné à gauche, la branche chargée de baies placée à ses pieds; tout enfin, jusqu'à la tête de l'Obvers, est identique. Cette grande ressemblance nous a fait croire que les pièces de *Julius* et de *Togirix* avoient eu cours dans les mêmes localités, et que la ville où elles avoient été frappées n'étoit autre que *Solimariaca*. C'est encore sur la parfaite similitude que présentent entre elles ces trois pièces que nous avons fondé notre opinion. Au lieu de répéter, à propos de la pièce de *Solimariaca*, ce que nous avons dit en comparant entre eux les n°s 11 et 12, nous renverrons à la planche XII, et chacun pourra juger par lui-même.

Quoique M. de la Saussaye, comme il l'avoue lui-même dans sa curieuse monographie des pièces de Soulosse, n'ait encore rencontré aucune monnoie d'argent qu'il puisse, avec certitude, donner aux chefs leuks, nous n'en persisterons pas moins dans notre croyance. L'observation qu'il a émise à propos de la pièce de Togirix viendroit même à notre secours, puisque Soulosse est située précisément dans la partie est de l'ancienne Gaule. Nous lui soumettons, du reste, notre conjecture, sans y attacher plus d'importance qu'elle n'en a; pourtant, elle deviendroit certaine si, sur une pièce d'or qu'il a publiée lui-même, t. III, p. 414, n° 15 de la Revue, et qu'il attribue à un chef de cette nation, il falloit lire IVLIVS au lieu de IVNIS (1)?

Le trésor de Bazoches a donc révélé au moins deux faits intéressants pour la numismatique gauloise. Il a rectifié la lecture des monnoies attribuées à la ville d'Angers, et donné le nom d'un chef gaulois encore inconnu. De plus, en compa-

(1) Il est impossible de lire IVLIVS sur la pièce en question; mais on nous verra, dans le mémoire suivant, adopter les conjectures de M. Duchalais et confirmer l'une d'elles par un argument sans réplique.

L. D. L. S.

rant entre eux les poids des diverses monnoies qu'il a mis au jour, nous avons reconnu, qu'à l'exception d'un petit nombre, toutes pèsent de 36 à 37 grains. C'étoit donc le poids légal des monnoies gauloises d'argent qui circuloient dans les Gaules occidentales, septentrionales et orientales, et peut-être même dans les Gaules tout entières, à l'époque de la conquête et pendant l'autonomie des cités gallo-romaines. La pièce de *Litavicus*, qui porte sa date avec elle, nous permet de préciser cette époque, de même que les monnoies de Soulosse et des Santons, dont on ne peut contester l'attribution, nous montrent que les systèmes monétaires de l'est, de l'ouest et du nord étoient absolument les mêmes. Alors, si l'on se rappelle la grande ressemblance qui, sous le rapport du type, existe si souvent entre les monnoies gauloises de cette époque, et les pièces romaines; si l'on se rappelle que le denier romain pèse 73 ou 74 grains, on sera convaincu plus que jamais qu'à cette époque l'influence grecque avoit été remplacée par la prépondérance romaine, et l'on conviendra que ces monnoies gauloises, taillées tout-à-fait dans le système romain, ne sont rien autre chose que des *demi-deniers* ou *quinaires*.

Un autre fait, non moins curieux et tout aussi peu connu, paroît encore résulter de l'examen attentif de cet enfouissement monétaire. Les flaons des monnoies, comme nous l'avons dit plus haut, étoient presque toujours mal ajustés avec les matrices, il en est résulté quelques bizarreries singulières et qui ne peuvent s'expliquer que d'une seule manière : en admettant que les fers destinés à la fabrication de ces monnoies avoient reçu plusieurs matrices, gravées à côté les unes des autres, de manière à ce que celles destinées au Revers correspondissent parfaitement à celles de l'Obvers. On devoit alors placer, dans les creux gravés sur l'un de ces fers, les flaons, et les frapper ensuite d'un seul coup, en appliquant avec

force, les uns contre les autres, les deux fers; mais dans cette opération, il pouvoit arriver souvent que, dérangé par un accident quelconque, le fer supérieur donnoit au flaon la moitié de l'empreinte qui lui étoit destinée, et la moitié de celle que devoit recevoir le flaon voisin. C'est pour cette cause que nous avons rencontré une quinzaine de monnoies du trésor de Bazoches, qui portoient d'un côté une empreinte parfaitement nette, et de l'autre deux moitiés d'empreintes. Il est impossible de dire que ce défaut provenoit d'un pièce mal placée sous un coin unique, et qui, pour cette raison, auroit reçu deux empreintes, puisque toujours un des côtés est parfaitement intact, tandis que l'autre est défectueux. Quand un pareil défaut arrive sur nos monnoies, ce défaut se fait sentir des deux côtés et, de plus, le grenetis qui les entoure forme deux circonférences concentriques; tandis que sur ces pièces, le grenetis, destiné à envelopper le type en entier, forme deux circonférences opposées. Un dessin, au reste, fera bien mieux comprendre notre conjecture que tout ce que nous pourrions dire là-dessus. Nous renvoyons donc le lecteur au n° 2, 2e partie de la planche XII.

Nous finirons, en nous excusant auprès du lecteur, de nous être arrêté si long-temps sur la description de cet enfouissement monétaire; mais il nous a semblé qu'un dépôt aussi considérable méritoit une attention particulière.

A. Duchalais.

MÉDAILLES

DES SENONES ET DES LEUCI.

Pendant que M. Duchalais écrivoit le mémoire que l'on vient de lire, une grande partie des médailles qui en font le sujet tomboit entre nos mains, par les soins de notre collègue des Antiquaires de France, M. de Boisvillette, de Châteaudun, et nous suggéroit l'idée de former deux groupes de pièces attribuables, le premier aux *Senones*, et le second aux *Leuci*. Nous les avons représentés sur la planche XII, d'après les dessins pris sur les originaux, déposés dans notre cabinet, à l'exception des deux derniers, dont l'un appartient à M. de Saulcy, et l'autre se trouve au Cabinet du Roi, sous le numéro 53 du supplément aux Chefs gaulois. Voici la description des pièces composant le premier groupe :

SENONES.

1. Tête de femme diadèmée à gauche, un fleuron à la bouche. Grenetis.

   ℞. CALEDV. Cheval en course, à gauche; dessous, un serpent. Grenetis. — Æ. 3. R^5. F. o. 37 gr. $\frac{1}{2}$.

2. CALEDV. Tête d'homme à gauche; *torques* et collier de perles au cou; derrière ⊙. Grenetis.

   ℞. Cheval en course à gauche; au-dessus, ∞; au-dessous, ⊖. — Æ. 3. R^3. F. b. 36 gr.

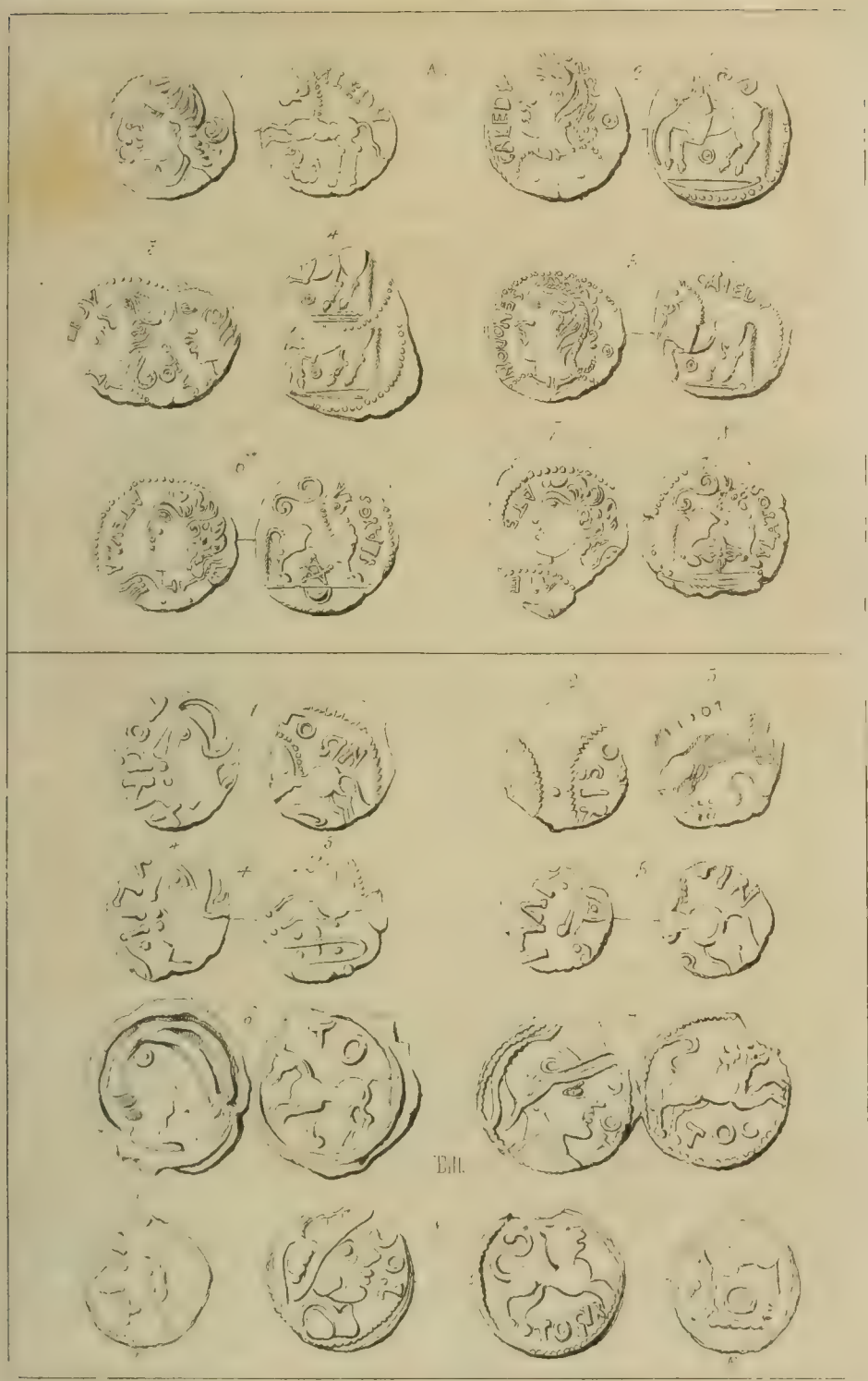
A.
B.

3. Variété de la même pièce. La tête est répétée deux fois par l'effet d'une double frappe. — *Inédite.*
4. Variété avec le type du Revers répété deux fois, par le même accident de monnoyage. — *Inédite.*
5. SENODON. Même tête, même symbole.

   ℞. CALEDV. Même type, le seul symbole ⊙. — AR. 3. R⁴. F. b. 37 gr.

CHEFS DES SENONES.

6. ATEVLA. Buste de femme tourné à gauche, le *torques* au col, et des ailes aux épaules. Grenetis.

   ℞. VLATOS. Bœuf à droite; dessus, ∽; dessous, le pentagone, et à l'exergue, un croissant. — AR. 3. C. F. o. 36 gr.
7. Variété avec surfrappe du côté de la tête. — *Inédite.*
8. Même légende et même tête.

   ℞. Même légende et même type. Dessus, ∽; dessous, quatre feuilles; un épi à l'exergue (1). Grenetis — AR. 3. R². F. o. 36 gr.

Le trésor de Bazoches contenoit des variétés de ces monnoies avec la légende ATIVLA.

En attribuant à la puissante cité des Sénons ces huit médailles, j'ai été guidé, on a dû le voir, par la légende SENODON du numéro 5. Les autres pièces ont avec celle-ci les rapports, soit de légendes, soit de types et symboles, les plus évidents.

Ce point de départ me force, à la vérité, à repousser l'opinion de l'auteur du mémoire précédent, sur la valeur du mot

(1) Cette pièce est la même qne le numéro 6 de M. Duchalais; le mauvais état de conservation de celle-ci a seul empêché d'apercevoir l'épi placé à l'exergue.

Senodon, et je dois m'en tenir à l'attribution proposée par M. le marquis de Lagoy (1). Je l'avois déjà adoptée dans la Revue, en rendant compte de sa Notice sur l'attribution de quelques médailles de la Gaule. Seulement, ne pouvant reconnoître dans le mot *Senodon* le nom de la capitale des Senons, qui s'appeloit alors *Agedincum*, j'avois proposé d'y voir le nom d'une autre ville du même peuple, *Senodunum*, négligé par les géographes et les historiens. Mais plutôt que d'inventer un nom de ville, peut-être vaut-il mieux reconnoître dans la légende CALEDV, pour *Caledunum*, le nom de la localité où auroient été frappées les médailles qui nous occupent, et les deux légendes équivaudroient ainsi à *Caledunum Senonum*.

Maintenant, dans quel nom de lieu trouver aujourd'hui la trace de *Caledunum?* Je proposerois volontiers Chaumont, nom d'un village, situé près de la voie romaine d'*Agedincum* à *Condate*, sur une hauteur, comme l'indique les deux terminaisons gauloise et françoise. Les antiquaires de la Champagne trouveroient sans doute plus facilement que moi un nom qui répondroit mieux à celui de la ville gauloise, et pourroient peut-être justifier leur opinion par des vestiges d'inscriptions ou de constructions antiques, qui ne se rencontrent pas à Chaumont. M. Leys, notre collaborateur, qui habite Sens, et s'occupe avec zèle de l'histoire de sa province, a été consulté par moi à cette égard, et il m'écrit n'avoir trouvé à Chaumont d'autres restes de l'antiquité qu'une médaille de Tetricus. Il m'apprend également qu'au XIIe siècle, Chaumont possédoit un château fort qui perpétuoit peut-être l'ancienne importance de cette position comme *castellum* romain, ayant succédé à un *oppidum* gaulois.

(1) Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules, p. 41, et Revue numismatique, 1838, p. 304.

Au surplus, quoique le nom latin de tous les Chaumont soit ordinairement *Calidus* ou *Calvus Mons*, il n'y auroit rien d'extraordinaire à ce que le nom primitif eût été traduit de cette manière. C'est sans doute l'opinion de M. de Saulcy, car il place le *Caledunum* de nos médailles à *Chaumont*, capitale du Bassigny, chez les Lingons. Il propose même de rattacher à cette localité les médailles aux légendes ΚΑΛ, ΚΑΛΕΤ, ΚΑΛΕΤϹΑΟΥ, dont l'attribution a déjà été vivement discutée dans la Revue (1836, p. 166, 168 et 282; 1837, p. 7-10, et 1838, p. 301-303). Il est certain que ces dernières pièces se rencontrent en très grand nombre dans l'étendue de l'ancienne cité des *Lingones*, tandis qu'elles sont très rares, sinon introuvables, dans le pays de Caux, auquel on les a jusqu'ici attribuées. Cette nouvelle proposition mérite, je pense, d'être reçue, mais elle n'entraîne pas pour cela avec elle l'attribution des médailles que nous publions aujourd'hui, dont la fabrique est totalement différente, et il me paroît difficile de ne pas prendre en considération l'analogie frappante qui existe entre la légende SENODON et le nom de la cité des *Senones*. D'un côté, le système graphique des Gaulois est si imparfait, et d'un autre, les auteurs anciens défigurent tellement les noms des nations étrangères, qu'il est impossible d'exiger une concordance, pour ainsi dire mathématique, entre les noms conservés par les médailles, et ceux transmis par les historiens (1).

Le type du droit de la médaille numéro 1, dont la fabrique est la plus ancienne, me semble une imitation de la tête de Diane des médailles de Marseille. Peut-être a-t-on voulu représenter sur les autres pièces le buste d'Apollon; mais l'artiste

(1) Je dois signaler à l'attention des antiquaires, *Caldeniacum*, Chaudenay, en Lorraine, comme une localité du nord-est de la France, dont le nom offre de l'analogie avec le *Caledu* des médailles de Bazoches.

gaulois lui a donné la coiffure particulière à sa peuplade, et lui a mis au col le *torques* celtique.

Nous trouvons un exemple de l'usage où étoient les Gaulois d'offrir des *torques* aux simulacres de leurs divinités dans le vœu, fait par les soldats d'Aneroeste, de consacrer à leur dieu Mars un *torques* fabriqué avec l'or qu'ils enlèveroient aux Romains. Jupiter *intercepta,* selon l'expression de Florus, le vœu des Gaulois à son profit, car le consul Flaminius lui éleva un trophée d'or avec leurs propres colliers (1).

Le symbole du serpent, figuré sur la première médaille, me feroit supposer que le ∽ des autres pièces pourroit n'être autre chose qu'une dégénérescence, une sorte de signe cursif du symbole primitif, le serpent de la monnoie senonoise. C'est ainsi que le symbole des poissons, imité des médailles de la Grande-Grèce, est devenu un fleuron que semble tenir à la bouche la divinité représentée sur les médailles de plusieurs cités de la Gaule, notamment sur le n° 1 de notre planche. Nous le ferons voir plus clairement dans la planche des monnoies des Volces Tectosages, qui accompagnera la première livraison de notre travail général sur la numismatique gauloise.

La vieille opinion qui attribuoit à Attila les médailles n°s 6 à 8 ne mérite pas aujourd'hui d'être réfutée. La fabrique, le symbole ∽, l'espèce d'armature qui enveloppe les épaules et la croupe du bœuf, comme on le remarque à l'égard du cheval des médailles d'abord décrites, classent, sans aucun doute, toutes ces pièces à la même cité, celle des *Senones*, d'après nos conjectures. La figure ailée du Droit est une imitation du type de la Victoire, ou de *Venus Victrix* des mé-

(1) *Vovere [Galli] de nostrorum militum præda Marti suo torquem. Intercepit Jupiter votum, nam de torquibus eorum aureum trophæum Jovi Flaminius erexit.* Florus, II, IV (an de Rome 529; 223 av. J.-C.).

dailles consulaires, nationalisée par la décoration du *torques*. C'est un fait non contesté que les Gaulois avoient adopté le culte des grandes divinités de la Grèce et de Rome, et il est tout simple de les voir figurer sur leurs monnoies. On sait également que les types des monnoies sont exclusivement religieux chez tous les peuples, à toutes les anciennes époques du monnoyage.

Millin assure que le nom d'Ateula se lisoit sur une inscription trouvée près de Nancy, et rapportée par Reinesius; nous avons vainement feuilleté cet auteur pour y rencontrer l'inscription citée: *Ateula Soli F.* On trouve dans Gruter le nom d'Ateila inscrit sur un sarcophage chrétien (1).

La légende du Revers des monnoies d'Ateula, VLATOS, n'affecte guère la forme d'un nom de lieu, et c'est vraisemblablement un nom d'homme comme celui du Droit. La présence de deux noms de chef sur les médailles de la Gaule n'est pas un fait bien rare, et on se rappelle les légendes *Tasgitios-Elkesovix*, *Commios-Carmanos*, etc. (2). On ne peut supposer que le premier fût un prénom et l'autre un nom de famille, puisque ces noms n'étoient pas en usage chez les Gaulois. L'un auroit pu être celui du père, et l'autre celui du fils, comme nous l'avions supposé en parlant de la médaille de Tasget (3); mais nous croirions de préférence que le second étoit une épithète du premier. En effet, sur les curieuses médailles de Cisiambos Cattos, publiées dans la Revue (4), on remarque sur la seconde l'absence du mot *Cattos*, qui sembleroit n'avoir été qu'une espèce de titre honorifique ou de surnom, comme *le Brave*, *le Belliqueux*,

(1) Mém. des Antiq. de France, t. I, p. 346. — Gruter, t. IV, p. M DC XXXIII, n° 2.

(2) V. la Revue 1837, p. 1 et 4.

(3) Revue 1837, *loc. cit.*

(4) *Ibid.*, p. 12 et 13.

joint au nom du Vergobret des Lixoviens (1). Ceci est, au surplus, une opinion qui demande à être mûrie, et nous ne nous arrêterons pas, pour l'appuyer, à torturer les légendes des médailles à deux noms de chefs, au moyen des étymologies celtiques, si décriées aujourd'hui.

Voici la description du second groupe de médailles dont nous avons parlé. (V. la planche XII, 2e partie.)

CHEFS DES LEUCI.

1. TOGIRIX. Tête imberbe à gauche.

   ℞. TOGIRI. Cheval en course à gauche. On n'aperçoit qu'une partie du symbole de cette médaille, une espèce de rameau recourbé et garni de baies. Grenetis en forme de couronne. — ℞. 2. C. F. très b. 36 gr.
2. Variété à double empreinte du côté de la tête. (V. le mémoire précédent, p. 176)(2).—*Inédite.*
3. Variété incuse du côté du Revers. — *Inédite.*
4. ..VLIVS. Tête imberbe à gauche.

   ℞..... Cheval en course à gauche. Symbole du rameau ployé et garni de baies. — ℞. 2. R6. F. très b. 39 gr. — *Inédite.*

(1) De *cad*, guerre, en Gallois, d'où *cadarn*, brave, en Armoricain. (*Owen's diction.*; Diction. bret. de Le Pelletier). On trouve ce mot, en composition, dans *Cattivolcus*, *Caturiges*, *Catuaci*, etc. D'après l'opinion de Wachter, le radical *Cad* ou *Cat* avoit la même valeur dans les anciens idiômes germaniques; il servoit pour désigner la tribu des Suèves, voisine du Rhin, qui passoit pour la plus belliqueuse de toute la Germanie. On se rappelle la phrase de Tacite: *Alios ad prœlium ire videas, Cattos ad bellum.* (V. la Germanie de Tacite, ch. XXX et XXXI).

(2) Nous croyons que la double frappe dont cette pièce porte la trace est le résultat d'un accident de monnoyage semblable à celui qui a produit les deux empreintes des nos 3 et 4 de la planche XII, 1re partie. Le cordon n'est pas concentrique parce que le coin a sauté plus loin et a donné l'empreinte du grenetis opposé.

5. ·IVLI... Même tête.

R/..... GIRI. Même type. — ℞. 2. R[6]. F. très b. 34 gr. — *Inédite.*

6. Tête imberbe à gauche.

R/. TOC. Cheval en course à gauche. — Pot. 4. R[1]. F. très b. — *Inédite.*

7. TOC. Tête imberbe, casquée, à droite.

R/. TOC. Lion en course à droite. Grenetis. — Pot. 3. R[2]. F. o.

8. TOC. Tête imberbe, casquée, à droite. Grenetis.

R/. TOGIR. Lion en course à droite. Grenetis — Pot. 3. R[8]. F. b. — *Inédite.*

9. .....OGIRIX. Tête nue à gauche. Grenetis.

R/. Cheval à gauche; dessous, ⊙. — Æ. 2½. R[8]. F. t. b.

Un rapport évident de fabrique entre les médailles d'argent de ce groupe et celles de Solimariaca, rapport déjà signalé par M. Duchalais, permet d'attribuer le groupe tout entier à la cité des *Leuci*, dont Solimariaca faisoit partie, et à l'atelier monétaire de cette ville elle-même (1). La série déjà importante de ses monuments numismatiques va donc être ainsi augmentée d'une monnoie de chef, frappée dans le système romain (2).

Les médailles de Togirix sont peut-être les plus communes de toutes celles de la Gaule, et elles eurent, malgré leur barbarie, un cours très répandu dans le pays, car il y a peu d'enfouissement de monnoies gauloises où il ne s'en trouve en assez grand nombre; elles formoient le tiers de celui de Bazoches (3).

(1) Cf., les n°s 12 et 13 de la pl. III, année 1836; 3 et 4 de la pl. XVI, année 1838.

(2) V. notre mémoire sur les médailles des *Leuci*, 1838, p. 405-416.

(3) V. notre IIe mémoire sur les enfouissements numismatiques de la Sologne, p. 312-314, année 1836.

Au surplus, les Romains eux-mêmes devoient favoriser le cours de cette monnoie, toute mauvaise qu'elle fût, puisqu'elle avoit été frappée, comme on va voir, sous leur influence immédiate.

Ce fait nous est révélé par le petit nombre de variétés des pièces de Togirix, qui portent du côté de la tête la légende IVLIVS, et que la découverte de Bazoches a fait paroître pour la première fois aux yeux des antiquaires. On doit supposer, en effet, à l'emploi de cette légende, un motif semblable à celui qui a fait mettre le nom de IVLIOS sur les médailles du chef des *Pictavi*, Durat, et reconnoître dans Togirix un de ces chefs gaulois vendus à César, et se glorifiant de mettre sur leur monnoie le nom de celui dont ils avoient accepté le honteux patronage. Cette circonstance remarquable fixe en même temps l'âge des médailles de Togirix, et vient prêter une nouvelle force à l'opinion que nous avons émise sur l'époque de la fabrication des pièces coulées, que plusieurs numismatistes regardoient comme les premiers essais du monnoyage dans la Gaule (1).

L'attribution des médailles coulées, à la légende TOC, se trouve maintenant déterminée par la médaille nouvelle, de même fabrique, avec la légende plus complète, TOGIR. La provenance est ici d'accord avec nos conjectures, car ces pièces se trouvent habituellement et en fort grand nombre dans la Lorraine.

On aura pu remarquer une singulière analogie entre ces médailles et celles avec les légendes DOC et DOCI, figurées planche 1re de la Revue 1838. J'avoue qu'il me seroit pénible de renoncer à l'attribution donnée à ces dernières par notre jeune collaborateur, M. Barthélemy (2), mais je dois

(1) V. la Revue 1837, p. 249, et 1838, p. 6 et 394.

(2) Revue 1838, p. 2 et suiv.

dire qu'elles sont assez communes dans l'est de la France, et très rares dans le pays où il les suppose fabriquées. J'en dois dire autant des pièces d'argent elles-mêmes, avec la légende Q. DOCI, qui offrent aussi d'assez grands rapports de fabrique avec celles de Togirix, en argent. Faudra-t-il continuer de les classer au pays des *Santones*, et ne pas les rapporter à l'est de la Gaule? C'est une question sur laquelle nous réclamons les lumières des lecteurs de la Revue.

Nous croyons avoir établi d'une manière incontestable les points de rapports existant entre les médailles des deux groupes qui ont fourni le sujet de notre mémoire; mais nous convenons que les attributions des noms d'hommes et de localités laissent à désirer de nouveaux éclaircissements. Il y a de grandes obscurités dans la Numismatique de nos ayeux les Gaulois; mais cette obscurité même en rend l'étude plus attrayante, et l'a sortie depuis quelque temps de l'abandon où l'avoient laissée les maîtres de la science. J'ai été heureux de trouver l'occasion aujourd'hui de leur soumettre une nouvelle classification, sur laquelle j'appelle leur attention et leurs avis, avant de la placer dans l'ouvrage spécial que je veux consacrer aux médailles de la Gaule.

L. DE LA SAUSSAYE.

TYPE DES MÉDAILLES GRECQUES.

VII.

LE CHIEN DE CRÈTE.

La numismatique crétoise offre une grande variété de types tous curieux à étudier, à cause des fables locales dont ils conservent le souvenir. M. Cavedoni, dans un savant article inséré au septième volume des *Annales de l'Institut Archéologique de Rome* (1), a donné une explication satisfaisante, sous tous les rapports, du personnage ailé figuré sur les médailles d'argent et de bronze de Phæstus. Le docte numismatiste italien reconnoît, dans le type de l'homme nu et aîlé, armé dans chaque main d'une pierre, le géant *Talos*, gardien de l'île de Crète qui, trois fois par an (2) ou trois

(1) Page 154 et suivantes.

(2) Pseud. Plat. *Menos*, p. 266, éd. Bekk.

fois par jour (1), faisoit le tour de l'île et empêchoit les étrangers d'y aborder. Ce qui justifie complètement cette explication, ce sont les lettres ΤΑΛ ou ΤΑΛΩΝ qui, sur la plupart des pièces en argent, sont tracées dans le champ de la médaille à côté du personnage aîlé. Les mythographes nous enseignent que Talos étoit un homme d'airain, fabriqué par Vulcain; Jupiter l'avoit donné à Europe pour être le gardien de l'île de Crète (2). M. Cavedoni en cherchant à saisir l'intention qui a fait donner des aîles à Talos sur les monnoies de Phæstus avoue que sur ce point, les auteurs anciens ne nous ont laissé aucun renseignement. Un vers des Argonautiques, poème attribué à Orphée, donne à *Talos* l'épithète de τριγίγας, *géant triple* (3). Or, l'être triple par excellence est *Géryon*, le héros de l'Ibérie, vaincu par Hercule. Stésichore, dans un poème intitulé *Geryonis* (4), décrit le triple Géryon comme un personnage aîlé, et les monuments sont d'accord avec cette tradition (5). D'un autre côté le géant Typhon est couvert de plumes dans un récit qui se lit dans Appollodore (6). Rien n'empêche donc de croire, il me semble, que les artistes anciens aient été autorisés à donner des ailes à un être qui nous est représenté comme doué de la faculté de parcourir rapidement l'île à la garde de laquelle Jupiter l'avoit préposé. Toutefois il est très probable que les ailes n'étoient point un attribut rigou-

(1) Apollod. I, 9, 26.

(2) Apollon Rhod. *Argon.* IV, 1643.

(3) Pseud. Orph. *Argon.*, 1359,

(4) Ap. Schol. *ad* Hesiod. *Theogon.*, 287.

(5) Cf. mon article sur Géryon, dans le second volume des *Nouvelles Annales, publiées par la section française de l'Institut Archéologique*, p, 115 et 117.

(6) I, 6, 3. Un vase du Musée du prince de Canino, n° 530, représente Typhon aîlé.

reux des figures de Talos, pas plus qu'elles ne le sont à l'égard des géants et de Géryon. Une curieuse figurine en bronze du musée de Cagliari, publiée récemment par M. Guigniaut (1), d'après le dessin de M. le général de la Marmora, offre la représentation d'un homme à trois têtes, grossièrement fabriqué. Nous n'hésitons pas à considérer cette idole comme une image du triple *Talos*, par la raison qu'elle a été trouvée dans l'île de Sardaigne où ce personnage héroïque, qui semble s'être confondu avec Moloch, étoit honoré par des sacrifices humains (2).

Quant au chien qui accompagne quelquefois Talos sur les tétradrachmes (3) ou qui se remarque au Revers du géant sur les pièces de bronze (4), nous ne pouvons partager l'opinion de M. Cavedoni qui se borne à ne reconnoître dans cet animal qu'un compagnon du géant, placé à côté de lui pour exprimer l'idée de *célérité*, ou pour faire allusion à sa qualité de *gardien* (5). En partant de cette dernière donnée nous croyons pouvoir arriver à une solution plus satisfaisante de la question. Les habitants de Phæstus n'auroient pas attaché tant d'importance à la représentation du chien sur leurs monnoies, s'ils n'avoient eu un motif tout particulier pour adopter ce type. Souvent le chien occupe la place du taureau qui se voit sur d'autres pièces de la ville de Phæstus (6): on sait que le taureau, sur les médailles de la Crète en général, est un type très fréquent qui fait allusion au taureau qui porta Europe de Phénicie en Crète. Ainsi donc pour faire

(1) Dans le *Recueil de planches*, (pl. LVI, *bis*, 214, *c*,), qui accompagne sa savante traduction de la *Symbolique* de M. Creuzer.

(2) Suid. *v.* Σαρδώνιος γέλως; Zenob. *Proverb.* V. 85.

(3) Mionnet, suppl. IV, p. 332, n° 234.

(4) Pellerin, *Recueil*, III, pl. CI, 67.

(5) *Ann. de l'Inst. Arch.* VII, p. 162.

(6) Hunter, *Num. pop.*, tab. XLIII, 3.

alterner le taureau et le chien sur les monnoies de Phæstus' le rôle de ce dernier devoit tenir une place importante dans la religion locale. En effet Antoninus Liberalis (1), le Scholiaste de Pindare (2) et celui d'Homère (3) nous ont conservé une tradition particulière sur un chien qui avoit servi à la garde du petit Jupiter, quand sa mère Rhéa étoit venue le cacher dans une grotte de l'île de Crète, pour soustraire l'enfant à la voracité de son père Saturne. Voici ce récit, tel qu'on le lit dans les Métamorphoses d'Antoninus Liberalis, livre qui nous a transmis le récit d'une foule de fables curieuses et fort anciennes.

« Quand *Rhéa*, qui craignoit *Cronus*, eut caché *Jupiter* dans » l'antre de Crète, la nymphe *Æx* vint le nourrir de son lait; » un chien d'or gardoit *Æx*, d'après l'ordre de *Rhéa*. Après » que *Jupiter* eut ôté l'empire à *Cronus*, par la victoire qu'il » remporta sur les *Titans*, il donna l'immortalité à sa nour- » rice : son image fut mise au rang des astres. Quant au » chien d'or, il l'établit gardien de son temple dans l'île de » Crète. Pandarée, fils de Mérope, ayant volé ce chien, le » conduisit au mont Sipyle et le donna en garde à Tantale, » fils de Jupiter et de Pluto. Quelque temps après, Panda- » rée étant venu au Sipyle réclama le chien; mais Tantale » jura ne pas l'avoir reçu. Jupiter donc, pour punir Pan- » darée du vol qu'il avoit commis, le changea en pierre dans » l'endroit même où il se trouvoit, et précipita Tantale en bas » du mont Sipyle, pour se venger de son parjure. »

Dans les deux scholiastes que nous avons cités plus haut, le récit présente quelques différences qui servent à compléter la narration d'Antoninus Liberalis. Le chien est un

(1) XXXVI.

(2) *Ad. Olymp.* I, 90 et 97.

(3) *Ad Odyss.* T, 518 et *ad Odyss.* Y, 66.

être animé (ἔμψυχον) fabriqué par Vulcain (Ηφαιστό τευκτον), absolument comme l'homme d'airain Talos, ouvrage du dieu artiste. C'est Mercure que Jupiter envoie pour redemander le chien. Pandarée s'enfuit à Athènes et de là en Sicile; mais Jupiter l'ayant aperçu le tue ainsi que sa femme; ses filles sont enlevées par les Harpyes (1). Quant à Tantale, Jupiter l'écrase sous le mont Sipyle.

M. Ch. Lenormant a reconnu la fable du chien de Crète sur un charmant vase grec de la collection de M. Dupré. Là, on voit Pandarée dans le costume héroïque, c'est-à-dire armé de toutes pièces; il conduit le chien enchaîné. Neptune et Junon sont présents à cette scène et protégent le voleur (2). Un scarabée de travail étrusque de la collection de M. le duc de Luynes représente le même sujet, réduit à la seule figure de Pandarée. On y voit ce héros ayant à côté de lui le chien crétois, un scyphus est dans sa main; dans le champ un masque de Silène indique l'embouchure d'une fontaine.

Tout nous porte à penser que les médailles de Phæstus nous ont conservé le souvenir du chien d'or de Jupiter, fabriqué par Vulcain. Sur la monnoie de bronze est représenté d'un côté le héros Talos, gardien de l'île de Crète et au revers le chien gardien du temple sacré de Jupiter, divinité suprême du pays. Cette association des deux gardiens nous paroît des plus naturelles; les anciens aimoient ces sortes de rapprochements. L'idée de *garde* est d'ailleurs tellement inhérente au chien que souvent dans la mythologie, d'autres êtres mystiques qui jouent le rôle de *gardien* reçoivent l'épithète de *chien* (κύων).

(1) Ce sujet est représenté sur un rhyton décrit dans mon *Cat. Beugnot*, n° 92.

(2) Voyez mon *catalogue*, *Durand*, no 262.

Nous nous contenterons de citer pour cette fois le gardien d'Io, Argus (1). Les griffons d'un autre côté, gardiens de l'or et si souvent représentés sur les sarcophages, sont aussi les chiens de Jupiter (2). Quelquefois les monstres, envoyés par les dieux pour punir les mortels, sont nommés *chiens*. Telle est l'épithète que porte dans Lycophron (3) la baleine que Neptune place sur les côtes de la Troade pour se venger du parjure de Laomédon.

(1) Etym. gudianum, *v.* Ἀργειφόντης.
(2) Æschyl. *Prometh.*, 809, éd. Schütz.
(3) *Cassandr.*, 34.

J. DE WITTE.

DES MÉDAILLES CONSULAIRES.

De toutes les collections numismatiques, il en est peu qui soient aussi intéréssantes par les souvenirs qu'elles retracent, aussi variées par leurs types, que la série des pièces dites consulaires. Tous les amateurs en conviennent, et cependant il n'en est aucun, à ma connoissance, qui ait dit d'une manière bien précise à quels temps on doit les rapporter et quelle doit être leur classification. Dans sa doctrine, Ekhel n'a fait qu'effleurer ce sujet; Jobert se contente de convenir que ces pièces n'ont point été frappées sous les consuls dont elles portent les noms. Je crois que dans son Manuel de Numismatique, M. Hennin a dû résumer les opinions émises jusqu'à lui. Voici ce qu'il dit : « On peut croire que les triumvirs mo-
» nétaires avoient la faculté de composer à leur gré les types
» des monnoies; souvent ils se sont plu à rappeler sur ces
» pièces les actions de leurs ancêtres... Les portraits de per-
» sonnages morts se trouvent sur ces monnoies, etc. etc. »

Il est un peu hardi de venir donner son avis après les savants que je viens de citer : toutefois, qu'il me soit permis d'émettre quelques opinions à ce sujet.

Pendant long-temps, on a cru voir dans ces médailles des monuments contemporains de la puissance consulaire. C'était une conjecture bien attrayante à laquelle il a fallu renoncer. Le peuple romain n'eût pas souffert un pareil acte de la part

de magistrats républicains. Je sais bien que les Athéniens permettoient à leurs archontes de mettre leur nom sur ces monnoies, mais du moins les types de la tête et du revers étoient tout-à-fait *nationaux*. C'est différent pour les médailles consulaires; la tête seule se rapporte réellement à la cité, encore y a-t-il des exceptions, tandis que très souvent le revers et les légendes rappellent un citoyen consulaire ou revêtu de hautes dignités. — Examinons d'abord quelles monnoies d'argent on peut regarder comme purement républicaines, puis nous arriverons par gradation jusqu'aux monnoies impériales. — Près de cinq siècles s'étoient écoulés depuis la fondation de Rome, et cette ville n'avoit eu jusque-là que des monnoies d'airain; c'est qu'aussi jusque-là les fils de Romulus avoient conservé une ombre de simplicité républicaine, simplicité que la civilisation chasse toujours progressivement, ainsi que le système auquel elle est attachée. Mais dans les derniers temps, on s'aperçut que du moment où un métal commun étoit employé comme numéraire public, une fortune un peu considérable devenoit un véritable fardeau; le luxe augmentoit, les monnoies d'or et d'argent des nations étrangères circuloient à Rome.

Alors, les citoyens riches, s'écartant des lois tracées jadis aux Lacédémoniens par Lycurgue, persuadèrent au peuple d'avoir des monnoies d'or et d'argent; c'est ce qui arriva en 485 de Rome, sous le consulat de P. Fabius Pictor et de L. Quinctius Gulo, cinq ans avant la première guerre punique. Mais quelle fut cette monnoie primitive? c'est ce que je n'ai vu indiqué nulle part. Remarquons d'abord que les peuples en général inscrivent sur leurs monnoies, dans le principe, leurs propres noms, et, pour exemple, je puis citer ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΩΝ, ΒΡΕΤΤΙΩΝ, ΝΕΟΠΟΛΙΤΩΝ, etc., etc. Eh bien! les Romains, qui imitèrent le mode de monnoyage du sud de l'Italie et de la Grèce, durent aussi copier leurs lé-

gendes sur celles des peuples qu'ils avoient pris pour modèles : c'est ce qui me porte à dire que les premières monnoies d'argent sont celles qui portent les légendes ROMANOM, ROMANO, ROMAN, qui toutes sont les abréviations de *Romanorum*, jusqu'à ce que l'ont ait adopté le nom de ROMA, accompagnant la tête de la déesse, protectrice de la cité. — Plus tard, on crut devoir mettre sur les monnoies d'autres types : d'abord les dioscures, puis les biges, les quadriges, ensuite les trophées et les victoires qui faisoient allusion à la gloire du peuple romain. Je sais bien que quelques-unes de ces pièces qui ne portent que ROMA se rapprochent singulièrement des médailles à légendes consulaires; mais alors je ne vois dans ces dernières qu'une imitation faite dans les temps postérieurs de sujets représentés lorsque les emblèmes étoient véritablement républicains. Dans cette série, il est difficile de classer les différentes époques autrement que par la composition du métal ; ainsi il ne faut pas oublier que d'abord l'argent fut très pur, que le tribun Livius Drusus y mêla 0,125 de cuivre, et qu'enfin, d'après le témoignage de Cicéron, le décret fut cassé plus tard et l'argent remis à son premier titre. Quant aux types, on dut adopter d'abord les quadriges, puis le bige, ensuite les dioscures, et enfin les autres emblèmes dont nous avons parlé plus haut.

Parlons maintenant des pièces à légendes consulaires, on verra que je crois devoir les diviser en plusieurs classes, mais auparavant, examinons quand a pu avoir lieu ce changement remarquable dans le système monétaire romain. Sylla, malgré l'autorité tyrannique qu'il avoit usurpée, ne dut pas changer le type de la monnoie républicaine ; mais Jules César fut le premier qui y porta une atteinte, en obtenant le privilége de mettre son effigie sur le numéraire public : usurpa-t-il ce droit, lui fut-il contesté ou donné bénévolement ? c'est ce que nous ignorons ; en tous cas le fait est prouvé par les pièces qui

portent sa tête avec la légende DICT. PERP. Mais il eût été maladroit à lui de ne pas intéresser à cette innovation l'amour-propre romain. Que dut-il faire alors? Il plaça au Revers des monnoies sur lesquelles sa tête étoit gravée, le nom d'un triumvir monétaire, nom qui se retrouve presque toujours dans les fastes consulaires. De plus il permit à plusieurs familles patriciennes de graver des types qui pussent immortaliser les hauts faits de leurs ancêtres; peut-être commença-t-il par là, pour pouvoir s'autoriser ensuite à agir de même à son égard et à l'égard de sa famille; voilà d'où vient que sur les médailles en question nous voyons des titres comme ceux de Préteur, Propréteur, Augure, Flamen, Préfet de la ville, etc., etc. Après César, cet usage fut conservé, il se maintint sous les triumvirs : Lépide, M. Antoine, Brutus même, firent passer, par ce moyen, leurs traits à la postérité; enfin le sénat y donna son acquiescement; nous en voyons des preuves sur quelques exemplaires des familles Cordia, Sergia, Julia, etc., etc., sur lesquelles on lit EX. S. C., *en senatus consulte.*

Parmi ces pièces, il y en a qui, je crois, peuvent être regardées comme transitoires : ce sont celles qui, tout en portant des noms de monétaires, ont des types semblables à ceux qui accompagnent la seule légende ROMA; ainsi le quinaire de la famille Porcia, au Revers de la victoire, les deniers au dioscure de la famille Servilia, les quadriges en général, marquent cette époque de transition entre l'ancien et le nouveau système.

Auguste, parvenu à l'empire, imita l'habileté de César, et suivit son exemple et celui des triumvirs; je crois qu'il fit plus : il fit frapper des monnoies en l'honneur du peuple et de l'armée, et c'est à lui que je rapporte ces pièces d'une fabrique superbe, et qui, par leurs types et leurs légendes, semblent faites pour flatter l'amour-propre. Prenez l'ouvrage

de M. Mionnet, et dans ses médailles incertaines, voyez si celles qui portent les légendes CONCORDIA EXECITVVM, CONCORDIA, PRAETORIANORVM, PAX ET LIBERTAS, toutes celles sur lesquelles on lit S. P. Q. R., et qui ont de l'analogie avec plusieurs types d'Auguste même, ne semblent pas justifier mes conjectures. Ainsi la famille Cassia frappoit évidemment des deniers semblables à ceux fabriqués en l'honneur du peuple.

— Q. CASSIVS. Tête voilée de Vesta; à côté, VEST. — ℞. Temple rond ; dedans, une chaire curule; dans le champ, une urne avec une petite table et les lettres A. C. (Voy. Mionn., p. 27, t. I.)

— VESTA. P. R. QVIRITIVM. Tête voilée de femme devant une torche. — ℞. CAPITOLINVS. I. O. MAX. Jupiter assis dans un temple dystile, (Mionnet, I, p. 76). Je pourrois en citer une foule d'autres exemples. Et pourquoi Auguste agit-il ainsi ? Ce fut pour pouvoir faire frapper des monnoies à lui, indépendantes de tout nom de monétaires, et distinctes des autres. Ainsi fut établie la monnoie impériale. Je crois que les autres pièces continuèrent d'être fabriquées sous les premiers empereurs romains de la famille de César.

Plus tard, Trajan et Constantin voulurent honorer les familles patriciennes de leur temps, dans les personnes de leurs ancêtres; ils usèrent du même moyen qu'Auguste et César, et voilà pourquoi ils firent restituer quelques-unes des médailles que leurs prédécesseurs avoient fait frapper jadis dans le même dessein.

En un mot, je crois donc que les monnoies dites consulaires furent la transition entre les pièces républicaines et les pièces impériales, et que l'on doit les envisager ainsi :

1° *Monnoies républicaines*, portant seulement ROMA;

2° *Monnoies consulaires* : d'abord celles imitées de celles

dont on vient de parler, puis celles de César, des Triumvirs, etc., etc.

3° *Monnoies populaires*, frappées par Auguste, en l'honneur du peuple;

4° *Monnoies militaires*, frappées par Auguste, en l'honneur des armées;

5° *Monnoies impériales*, qui comprennent celles au nom d'Auguste; d'abord celles avec des noms de monétaires, puis celles qui sont affranchies de toutes formes républicaines.

A. Barthélemy.

LETTRES

à M. le marquis de Pina,

SUR

deux médaillons contorniates de son cabinet.

II.

Monsieur,

Après vous avoir entretenu, dans ma dernière lettre, de votre contorniate dont le revers est relatif à une aventure d'Ulysse, je viens aujourd'hui achever ma tâche en examinant avec vous l'autre monument numismatique de la même classe dont vous êtes aussi le possesseur. Suivant l'usage, je commence par vous en rappeler la description dans tous les détails de ses types, détails qui ont ici quelque importance.

DIVO. TRAIANO. AVGVSTO. Buste de Trajan à droite, avec le *paludamentum*, la tête laurée.

℞. *Sine epigraphe.* Un homme barbu, assis sur un siége à droite, couvert d'un vêtement court, les cheveux hérissés sur le devant de la tête, contemplant un zodiaque circulaire placé devant lui; sur un trépied, dans le champ, à sa droite, un objet qui ressemble au *parazonium* avec son baudrier; plus haut, sur la gauche, une petite figure de Pallas casquée, tenant la haste et s'appuyant sur son bouclier.

Ce médaillon, Monsieur, étoit beaucoup plus connu que le précédent. Vous m'avez dit qu'il sortoit du cabinet Wiczai. Je le trouve décrit, en effet, dans le catalogue de ce cabinet, comme étant doré (1), et cette dorure antique est très bien conservée sur votre exemplaire. Mais de semblables médaillons avoient été décrits et commentés plus d'une fois. Sébastien Erizzo est, je crois, le plus ancien écrivain qui en ait fait mention (2); Havercamp l'a décrit et illustré dans son livre sur les contorniates (3); et le savant Eckhel en a parlé en peu de mots dans son grand et classique ouvrage (4).

Ces orateurs ont varié cependant sur quelques particularités de leurs descriptions, et ils ont vu dans les mêmes détails des objets assez différents, suivant l'état de conservation des exemplaires qu'ils avoient entre les mains. Ainsi ces touffes de cheveux élevés sur le front, qui paroissent si évidemment indiquées, ont été prises par Eckhel, pour une trompe d'éléphant (5), et le rédacteur du catalogue Wiczai en a jugé de même dans sa description, bien que la gravure à peu près exacte qu'il en a donnée représente, sur le

(1) *Mus. Hedervar.*, t. II, p. 4.

(2) *Dichiaratione di medagl. ant.*, p. 203.

(3) *Dissert.*, etc., *de num. contorn.*, p. 95, n° 29.

(4) *Doctr. num. vet.*, t. VIII, p. 308.

(5) *Loc. laud.*

devant de la tête trois masses, bien distinctes, qui n'ont rien de commun avec une proboscide (1). Quant à l'objet placé un peu en arrière sur la droite du personnage, ce dernier écrivain l'a représenté comme une massue attachée avec une courroie et il veut que ce soit la *rudis* des gladiateurs. Eckhel et Havercamp n'en ont fait aucune mention, et celui-ci, en effet, ne l'a point figurée sur la planche où il a placé ce médaillon. Cependant Erizzo, dont il cite le témoignage avec plus de confiance qu'il n'en mérite, n'avoit point omis ce symbole dans sa mauvaise gravure en bois; seulement il ne lui avoit point donné le baudrier qui l'accompagne dans votre exemplaire, où je vois fort distinctement un glaive large et court, tout-à-fait semblable au *parazonium* (2).

Tout ceci, au reste, ne constitue que des accessoires moins importants. Il en est de même peut-être de la figure de Minerve, et certainement aussi du trépied qui supporte le zodiaque. Celui-ci cependant mérite quelque attention pour sa forme peu élégante, mais peu commune, et dont les baguettes minces et droites me rappellent un peu le curieux trépied de bronze que vous avez remarqué, comme moi, au musée royal de Turin. L'objet essentiel de ce type est le zodiaque lui-même, avec l'homme assis qui le considère. Ici, nous ne sommes plus au milieu des fables poétiques du vieil Homère, mais dans les réalités de la vie civile des Romains, et plus qu'ailleurs les rapprochements peuvent devenir intéressants et utiles.

Les zodiaques jouent un grand rôle dans les monuments figurés de l'antiquité. On connoît partout aujourd'hui ceux de Dendera et d'Esné, observés par les savants qui accom-

(1) *Loc. laud.*

(2) Peut-être ce glaive étoit-il une arme ou plutôt un instrument commun aux cochers du cirque.

pagnoient l'armée françoise en Egypte, ainsi que quelques autres moins célèbres. Des représentations zodiacales de bien moindres dimensions ont été vues encore peintes dans de rares cercueils de momies. Enfin des sujets analogues, mais traités d'une manière fort différente, se reproduisent fréquemment sur de petits monuments des Grecs ou des Romains, notamment sur des pierres gravées. A cette dernière classe appartiennent surtout les amulettes qu'on attribue aux Basilidiens et aux autres sectes gnostiques.

Je ne vous indiquerai qu'un seul ouvrage de la peinture où figure également le zodiaque, mais qui, bien différent des autres représentations de ce genre, avoit réellement un but d'utilité. Il fut reconnu en 1812, dans les cryptes des thermes de Titus, sur les parois d'un antique oratoire chrétien dédié à sainte Félicité et à ses fils martyrs, ainsi que l'attestent d'autres peintures accompagnées d'inscriptions. Ce monument chrétien appartenoit aux bas-siècles, mais le zodiaque, plus ancien, faisoit partie d'un calendrier retrouvé au-dessous des peintures chrétiennes. Celui-ci étoit évidemment païen, comme l'indiquent les figures des divinités païennes qui donnèrent leurs noms aux jours de la semaine, figures qu'on avoit placées au sommet du calendrier. Je n'entre pas dans les détails sur ce monument, vous renvoyant aux auteurs italiens qui l'ont décrit et dessiné (1); mais je tenois à le mentionner comme une exception remarquable au système général que l'expérience et l'observation ont établi avec

(1) On peut voir sur cette chapelle : Marulli, *Lettera sopra un'antica capella cristiana, scoperta di fresco in Roma nelle Terme di Tito.* Napoli 1813, in-8°. — Guattani, *Mémorie enciclopediche per il* 1816. nov., p. 153. Ces auteurs ont donné les dessins de toutes les peintures. On trouvera aussi le calendrier gravé avec le zodiaque, p. 12 de l'ouvrage de l'architecte de Romains, intitulé : *Le antiche camere esquiline dette communemente delle Terme di Tito.* Roma 1822, in-f°.

toute raison sur les représentations de cette nature.

A ces diverses classes de représentations zodiacales, je dois ajouter celle d'un autre genre de monuments qui offre ici un plus puissant intérêt: les médailles. Vous savez, Monsieur, que parmi les monnoies des villes grecques, on en trouve un certain nombre où le zodiaque figure parmi les types de leur revers. Telles sont celles de Nicée, au revers d'Antonin-le-Pieux (1); d'Amastris, au revers de Julia Mæsa (2); de Sidon, au revers de Julia Paula (3); de Perinthe, au revers de Sévère Alexandre (4); d'Aegæ de Cilicie, au revers de Valérien (5), etc.

Les plus curieuses, sans aucun doute, sont celles qui furent frappées par la ville égyptienne d'Alexandrie, avec l'effigie d'Antonin-le-Pieux, et qui demandent quelques détails de plus. Celles-ci ne sont pas, comme les autres, des monuments isolés, apparoissant à de longs intervalles; mais, coordonnées entre elles, elles forment une suite, supposent un système, et, ainsi que l'a établi d'une manière fort ingénieuse notre célèbre abbé Barthelemy (6), elles rappellent quelques-uns des principes fort arbitraires de l'astrologie ancienne, tels que nous les connoissons très imparfaitement, d'après un petit nombre d'auteurs grecs et latins (7).

Quelques-unes de ces médailles représentent le zodiaque circulaire avec ses douze signes, et dans un autre cercle in-

(1) Mionnet, *Description de médailles*, etc.; t. II, p. 453, n° 225.

(2) *Op. laud.*, t. II, p. 396, n° 52.

(3) *Op. laud.*, t. V, p. 338, n° 350.

(4) *Op. laud.*, t. I, p. 411, n° 316.

(5) *Op. laud.*, t. VII, suppl., p. 167, n° 78.

(6) *Remarques sur quelques médailles de l'empereur Antonin, frappées en Egypte*, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. XLI, p. 501-522.

(7) Julius Firmicus Maternus, Sextus Empiricus, Macrobe, Ptolemée, etc.

térieur, le soleil et les planètes caractérisés par les figures des divinités homonymes; au centre de tout cela les têtes de Serapis et d'Isis (1). Une variété du même type fait voir la tête seule de Serapis au centre d'un double zodiaque (2). D'autres médailles plus nombreuses se rattachant à celles-ci, nous montrent partiellement le développement du zodiaque, car chacune d'elles a pour type l'un des douze signes, dont la figure surmontée d'un astre ne permet pas de s'y méprendre, et accompagné d'une autre figure qui représente le soleil ou l'une des planètes (3). Ces figures sont diversement combinées avec celle du signe principal, selon les demeures du zodiaque assignées aux planètes dans le système des anciens astrologues (4). Les Gémeaux sont le seul signe qu'on n'ait pas encore rencontré dans cette série à peu près complète de médailles zodiacales (5).

Sur ces divers monuments numismatiques, on peut observer encore une particularité remarquable : c'est qu'ils portent tous une date commune, la lettre numérale H, qui indique la huitième année du règne d'Antonin. Il y a lieu de croire que cette circonstance n'est pas sans motif, et, fort vraisemblablement, elle devoit rendre raison du système général de cette suite de médailles. Barthelemy a cru pouvoir l'expliquer par l'intention de démentir une prédiction funeste qui circuloit alors sur la durée du règne de ce prince (6). Je vous renvoie au texte de Jules Capitolin qui

(1) Mionnet, *Descript. de méd.*, t. VI, p. 237, n° 1603.

(2) *Ibid.*, n° 1604.

(3) *Ibid.*, n°s 1605-1615, IX, *suppl.*, p. 73, n° 279.

(4) Sur cette association des planètes avec les signes du zodiaque, je renvoie au mémoire de Barthelemy, p. 502 et suivantes.

(5) Lorsque Barthelemy écrivoit son mémoire, on ne connoissoit aucune de ces médailles avec le signe du Bélier : les éditeurs du catalogue de d'Ennery ont été les premiers à publier ce type.

(6) *Op. laud.*, p. 512.

l'a rapportée (1). Rasche ne semble pas approuver cette explication donnée par notre illustre compatriote (2).

Avec plus ou moins de raison, on a quelquefois voulu reconnoître encore des signes isolés du zodiaque dans les types assez communs de plusieurs autres médailles grecques, comme le bélier, sur celles d'Antioche de Syrie; le lion sur celles de Milet; le capricorne sur celles de Parium et d'Anazarbe. A Rome aussi se montrent de loin en loin quelques types qu'on seroit porté à juger de la même manière; mais vous savez qu'il n'y a de certitude, à cet égard, que pour une seule médaille dont l'histoire écrite a fait mention et sur laquelle j'aurai bientôt l'occasion de revenir.

Voilà de bien longs détails, Monsieur, quoique j'aie cherché à les abréger, autant que je l'ai cru possible; mais ils tiennent de trop près à vos études de prédilection, pour que vous puissiez, je pense, m'en faire de graves reproches. Il faut maintenant fixer nos idées sur l'objet général de ces représentations des signes célestes, avant d'en venir plus spécialement à ce qui concerne votre médaillon.

A cet égard mon travail est tout fait; je n'ai qu'à vous rappeler les résultats d'un ouvrage important de M. Letronne, ouvrage savant et remarquablement fait, comme tout ce qui sort de sa plume. (3) Vous savez avec quelle lucidité il a établi que les monuments ainsi figurés, qui appartiennent tous à l'époque romaine et aux siècles des empereurs, ne sauroient être considérés comme exprimant des observations d'une sérieuse astronomie; qu'ils ne sont au contraire que les œuvres de l'astrologie judiciaire, depuis les zodiaques de grandes

(1) *Macrin.*, 3.

(2) *Lexic. rei num.*, t. VII, col. 1277.

(3) *Observations sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité*, etc.; Paris, 1824, in-8°.

dimensions, trouvés dans les temples de l'Egypte et qui furent les thèmes de nativité des césars, jusqu'aux amulettes des sectes gnostiques qu'on fabriqua en si grand nombre pour satisfaire à la superstition de toutes les classes sociales (1). Il est impossible, pour quiconque aura lu le savant archéologue, de se refuser à l'adoption sans réserve de ces idées justes et sages, qui, avec les découvertes de l'illustre Champollion, ont porté le coup mortel aux spéculations d'une fausse science sur les prétendues observations astronomiques constatant une fabuleuse antiquité, dont on faisoit dépositaires les anciens temples pharaoniques.

La multiplicité des petits monuments ornés de représentations zodiacales qui nous sont venus de l'antiquité tendroit donc à prouver d'une manière évidente à quel point les superstitions de l'astrologie s'étoient répandues dans l'univers romain à l'époque ainsi connue qui les vit exécuter. Sur ce point le témoignage des monuments est complètement d'accord avec ce que nous avons appris des écrivains de cette même époque. Je n'ai qu'à choisir dans le grand nombre de faits et de détails de mœurs qu'ils nous ont conservés.

L'origine de l'astrologie est orientale, suivant toute apparence : Cicéron en place le berceau chez les Chaldéens (2) auxquels on attribue également l'origine de la magie (3). Nous ignorons presque entièrement l'histoire de cet antique peuple. Il ne nous reste rien de ses monuments certains ; mais à l'époque romaine, nous voyons chez les auteurs le nom de Chaldéens, de même que la qualification de mathématiciens devenir une désignation ordinaire des astrologues (4). Dans son

(1) On trouve de ces petits monuments astrologiques dans tous les recueils de gravures antiques qui ont été publiés dans les derniers siècles.

(2) *De divin.*, I, 1 et 41.

(3) Tiedman, *de art. magic.* etc., p. 17.

(4) Tacit. *Annal.*, VI, 20 ; XII, 68 ; XIV, 9. — Sueton. *Vitell.*, XIV. — Juvenal. *Sat.*, X, v. 94. — Gell. *Noct. Attic.*, XIV, 1, etc.

texte, que je viens d'indiquer, Cicéron leur adjoint les Égyptiens, et ceci est conforme à un passage d'Hérodote, qui leur attribue aussi l'invention de cette prétendue science (1). Mais, comme l'a fait voir évidemment M. Letronne, on ne voit rien de positivement astrologique sur leurs monuments anciens véritablement nationaux (2); leurs livres, sur cette matière, que Pline a mentionnés (3), ne sont point parvenus jusqu'à nous; nous voyons seulement que des Égyptiens exerçoient à Rome la profession d'astrologues, et nous pouvons, avec vraisemblance, attribuer à cela la proscription à laquelle leurs personnes, et surtout leur culte, paroissent avoir été condamnés à de fréquentes reprises (4). Pour ce qui est des Grecs, il résulte encore des recherches savantes de M. Letronne, que l'astrologie ne poussa jamais parmi eux de bien profondes racines; que cette espèce de divination se montre à peine avant l'âge d'Alexandre, parmi celles qu'ils pratiquoient, et que chez eux encore il faut descendre jusqu'à la domination romaine pour la trouver dans sa plus grande vogue (5).

Autant que nous pouvons en juger, d'après les synchronismes qui nous sont connus, c'est de l'Orient, et à dater des rapports des Romains avec les peuples de ces contrées, que l'astrologie, se répandant en Italie, vint ajouter ses nouvelles superstitions à celles que Rome avoit apprises anciennement des nations italiotes au milieu desquelles son premier établissement s'étoit formé. Les mesures de rigueur

(1) *Hist.*, II., 82.

(2) *Op. laud.*, p. 58 *et seq.*

(3) *Nat. hist.*, II, 23, VII, 49.

(4) Valer. Maxim. *Memorab.* I, 3. — Tertullian. *Apologet.* VI, *Advers. nat.* I, 10. — Arnob. *Advers. gent.* II, 73. — Dion. *Hist. rom.* XL, 142. — Sueton. *Tiber.* XXXVI, etc.

(5) *Op. laud.*, p. 73.

prises si fréquemment et si vainement contre les charlatans qui en vendoient les oracles, aux descendants de Quirinus (1), prouvent mieux que tout le reste à quel point elle s'y étoit propagée en peu de temps, et quel progrès elle ne cessa de faire, à mesure que vieillissoient les autres erreurs du paganisme. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans la croyance que lui accordoient plusieurs esprits éclairés et des écrivains graves d'alors. Le poème de Manilius est tout astrologique. On aperçoit chez Gallien des traces marquées de cette maladie du temps; Sénèque n'en est pas exempt; les ouvrages de Pline en sont infectés; le sceptique Lucien, qui se moquoit de tout, défendoit de telles rêveries, et il écrivoit sur cette matière un traité qui nous est resté parmi ses autres ouvrages.

Nous ne saurions donc être étonnés de voir des hommes illustres parmi les Romains et les princes eux-mêmes favoriser cette prétendue science, et l'étudier même sous ceux qui la professoient. Cicéron nous apprend que Pompée, Crassus, César avoient consulté les astrologues et qu'ils en avoient reçu la promesse d'un avenir bien différent de celui qui leur étoit réservé (2). Auguste avoit foi à leurs prédictions, et, parmi ceux auxquels il eut recours, l'histoire nous a conservé les noms de Théogène (3) et de l'Égyptien Arius (4). C'est par suite de la confiance qu'il avoit au premier, nous dit Suétone (5), qu'il fit frapper une monnoie d'argent, avec le signe du Capricorne, qui étoit son thème natal. Vous savez,

(1) Valer. Maxim. *Memorab.* I, 3. — Dion. *Hist. rom.* XLIX, 417; LVI, 586; LXV, 734; LXVI, 749. — Tacit. *Annal.* II, 32; XII, 52; *Hist.* II, 62. — Sueton. *Tiber.* XXXVI; *Vitell.* XIV, etc.

(2) *De divin.* II, 47. Cf. *Ibid.*, 9.

(3) Sueton. *August.* XCIV.

(4) Themist. *Orat.* XII, édit. 1684, p. 173.

(5) *Loc. laud.*

Monsieur, que nous possédons ce denier d'argent (1), ainsi qu'un médaillon de même métal, et peu rare, qui présente le même type (2). Des médailles d'Alexandrie, en moyen et petit-bronze, qui font voir aussi le Capricorne au revers d'Auguste, doivent avoir été frappées avec la même intention (3) astrologique. Tibère aussi donnoit dans ces superstitions: il accueilloit l'astrologue Thrasyllus, et reçut même ses leçons (4). Néron avoit la même confiance (5). Othon avoit reçu d'un nommé Ptolemée un thème natal, et la prédiction qu'il parviendroit à l'empire (6). Sous le règne suivant, les astrologues étant bannis par un décret, ces charlatans, pour s'en venger, annoncèrent la mort de Vitellius pour le jour même où la sentence d'exil devoit être mise à exécution (7), trait d'audace qu'on vit imiter, comme vous le savez, à une époque moins éloignée de nous. Les trois Vespasien recouroient aussi à cette science trompeuse (8). Hadrien l'avoit étudiée, et suivant Spartien (9), il croyoit pouvoir prévoir d'avance ce qui devoit lui arriver dans le cours d'une année. Septime-Sévère y ajoutoit foi, et s'il épousa Julia Domna, ce fut, suivant le même historien, parce que l'horoscope de cette Syrienne lui promettoit la main d'un monarque (10).

(1) Mionnet, *De la rareté des méd. rom.*, t. I, p. 101

(2) *Ibid.*, p. 100.

(3) Mionnet, *Descrip. de méd.*, t. VI, p. 47, n°s 15 et 16.

(4) Sueton. *Tiber.* XIV. — Tacit. *Annal.* VI, 20.— Dion. *Hist. rom.* LVII, 612.

(5) Sueton. *Ner.* XXXVI.

(6) Tacit. *Hist.* I, 22. — Plutarch. *Galb.*, édit. Paris, p. 1063. — Suétone (*Oth.* IV.) le nomme Seleucus.

(7) Sueton. *Vitell.* XIV.

(8) Tacit. *Hist.* II, 78; — Dion. *Hist. rom.* LXVI, 794.— Sueton. *Vespas.* XIV. — Themist. *Orat.* XII, édit. 1684, p. 173. — Sueton. *Domit.* X, XIV.

(9) *Adrian.* 15, *Æl. Ver.*, 13.

(10) *Sever.*, 3.

Ces croyances erronées ne durent pas s'affoiblir sous Sévère Alexandre, bon prince, mais fort enclin aux idées superstitieuses, comme le prouve particulièrement ce que nous savons de son biographe Lampride, sur les objets de son culte domestique (1). Suivant le même historien, il laissa aux mathématiciens toute liberté d'exercer leur profession et de tenir des écoles à Rome (2). Le christianisme même ne put abolir ces erreurs condamnables que nous voyons se propager dans le moyen-âge, et encore après la renaissance, levant aussi leur tribut sur les esprits les plus graves et les plus avancés. Plusieurs des sectes qui se séparèrent de l'Église dans les premiers siècles, les Gnostiques, les Basilidiens, les Carpocratiens, etc., mêlèrent les folies astrologiques à leurs autres aberrations, témoin les amulettes constellés dont j'ai parlé plus haut. Au siècle de Constantin, où nous reporte le monument numismatique, objet principal de ces recherches, nous voyons une singulière invocation astrologique en faveur de ce prince, que Barthelemy a traduite (3). Elle seroit doublement remarquable, s'il étoit certain que Julius Firmicus, à qui nous la devons, est le même écrivain chrétien qui nous a laissé un traité *de errore profanarum religionum,* imprimé ordinairement à la suite de Minutius Félix.

Il est temps de revenir à votre médaillon, Monsieur, et d'examiner les autres détails du type qui en forment le revers, notamment la figure assise, en observation devant le zodiaque placé sur un trépied. Erizzo veut que ce soit Jupiter, considéré comme souverain du monde, et emblème de la puis-

(1) *Alex. Sever.* 29 et 31. — S'il est permis de se citer soi-même, je renverrai, pour cet objet à ma *Dissertation sur les laraires de l'empereur Sévère Alexandre.* Belley 1834, in-8°. Opuscule tiré à petit nombre.

(2) *Alex. Sever.*, 27.

(3) *Op. laud.*, p. 511.

sance de Trajan, dont la tête figure sur l'autre face du médaillon (1); mais il n'est pas possible de reconnoître ici le monarque des dieux. Havercamp, sans plus de fondement, suppose qu'on a voulu représenter Jupiter-Ammon (2). Eckhel a jugé tout simplement qu'il s'agissoit d'une opération astrologique (3), ce qui paroît incontestable. Quant à ce qu'il ajoute: *homines circensibus studiis deditos præ aliis hac superstitione laborasse, aliorum satis constat*, comme il ne cite point ses autorités, je ne saurois voir sur quoi il se fonde. Du moins la chose est fort vraisemblable. Il étoit d'une haute importance pour les cochers du cirque de l'emporter sur leurs concurrents, et cela ne l'étoit pas moins pour ceux qui, à une époque où les plaisirs étoient des affaires, s'intéressoient à leur couleur. Vous savez que les partisans des diverses factions du cirque occasionèrent presque des guerres civiles. On conçoit qu'ils se donnassent la peine de consulter les astres sur le succès de leur course.

On peut donc supposer, d'après la destination attribuée le plus ordinairement aux contorniates, que cette figure est celle d'un cocher du cirque, ou bien de quelque autre personnage employé aux spectacles qu'on y donnoit, plutôt que d'un astrologue de profession. Les cheveux, en quelque sorte hérissés, qu'on observe sur son front indiqueroient-ils l'horripilation que les écrivains de l'antiquité nous dépeignent fréquemment dans les opérations magiques? Je n'oserois l'assurer, et cependant cette explication me semble la seule qu'on puisse donner de cette particularité, car je ne pense pas qu'elle ait rien de commun avec la coiffure usitée à cette époque.

(1) *Loc. laud.*

(2) *Op. laud.*, p. 96.

(3) *Doctr. num. vet.* t. VIII, p. 308.

Sans doute, la figure de Pallas qui se voit sur la gauche du personnage, n'y a pas été placée sans intention. Je ne sache pas que Minerve ait jamais été regardée, dans l'antiquité, comme présidant aux pratiques de l'astrologie; mais quelque peu sages que nous paroissent de telles superstitions, on peut supposer que l'intervention ici de la déesse de la sagesse indique l'importance que l'on attachoit à cette consultation des astres, à moins qu'elle ne se rapporte à quelque vœu, ou bien à une dévotion particulière. Je vous soumets cette conjecture à laquelle, du reste, nous ne saurions attacher qu'une bien médiocre importance.

Je m'arrête enfin, Monsieur, après avoir essayé d'accomplir de mon mieux la tâche que vous m'aviez imposée. Je vous livre mon petit travail pour en faire tel usage que bon vous semblera. Tout ce que je vous demande, si, comme je le crains bien, j'ai trop mal réussi, c'est de ne pas infliger à l'auteur le traitement sévère que ce vilain fou de Caligula faisoit subir jadis aux mauvais écrivains, mes compatriotes. J'aurois trop à faire pour effacer de ma langue les longues pages que je vous adresse, et ne suis pas assez bon nageur pour me tirer facilement d'un bain forcé dans les fleuves de ma ville natale. J'attends de vous plus d'indulgence.

A. Greppo.

CATALOGUE

DES LÉGENDES DES MONNOIES MÉROVINGIENNES,

Suivant l'ordre alphabétique des noms des Monétaires.

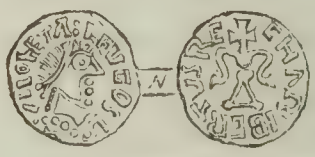

Cette liste des monétaires contient 905 pièces dont à peu près 140 n'ont pas été décrites dans le Catalogue raisonné des monnoies de France, par M. Conbrouse.

Il seroit assez difficile de déterminer le nombre des monétaires réels inscrits sur cette liste, parce que les mêmes noms se répètent souvent, plus ou moins dénaturés; on peut l'évaluer à 700 environ, connus jusqu'à ce jour.

La vignette donnée ici représente un précieux tiers de sol d'or, tout-à-fait inédit, du roi Cherebert, avec le nom du nouveau monétaire LEVGOSIS; on en connaissoit déjà du même roi et au même type du monétaire *Maximinus.*

J'ajoute à cette revue des monétaires deux nouvelles planches de triens inédits, quant à l'empreinte, mais décrits dans le Catalogue de M. Conbrouse, dont j'ai donné à chaque

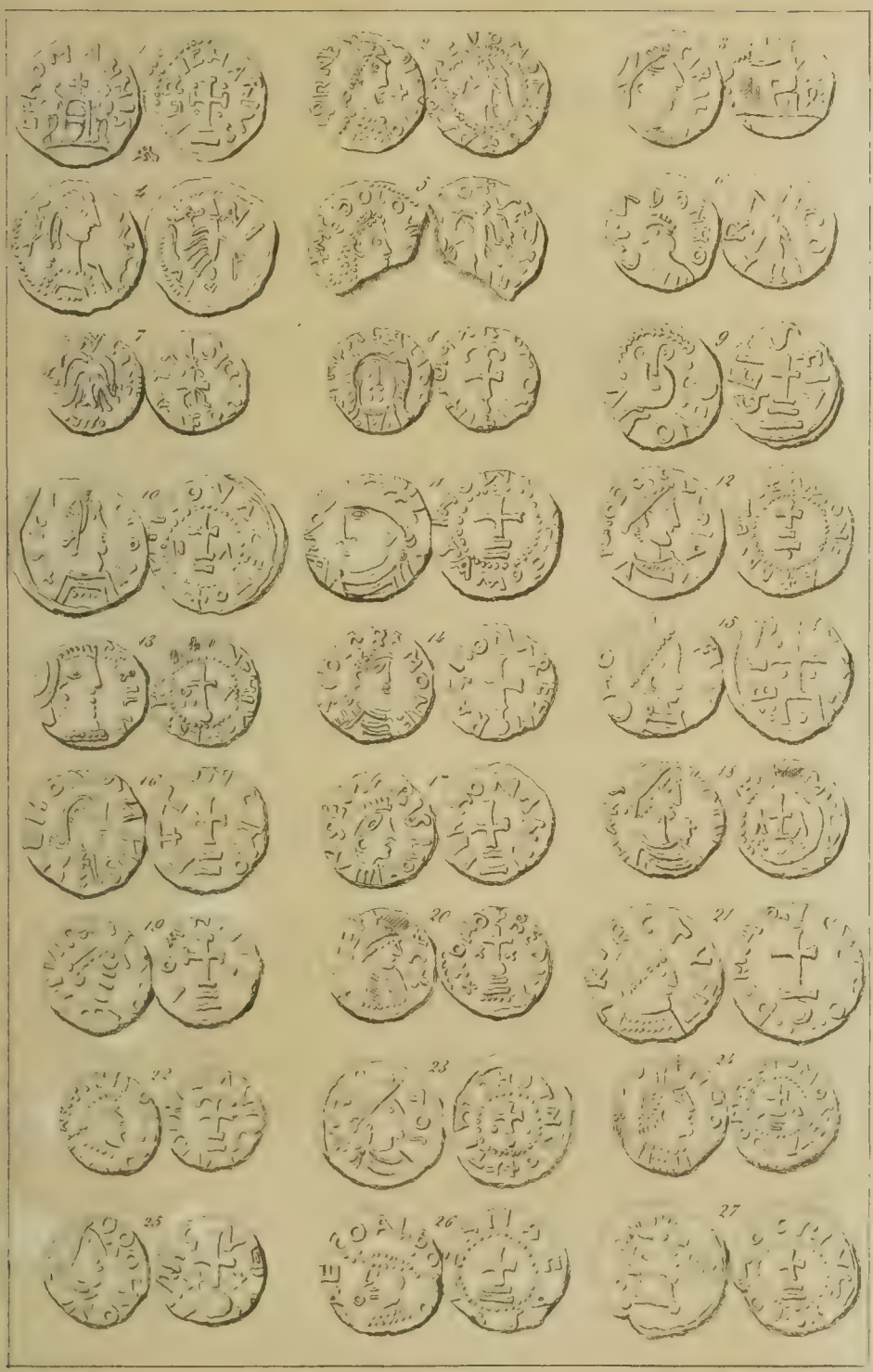

MONNOIES MEROVINSIENNES

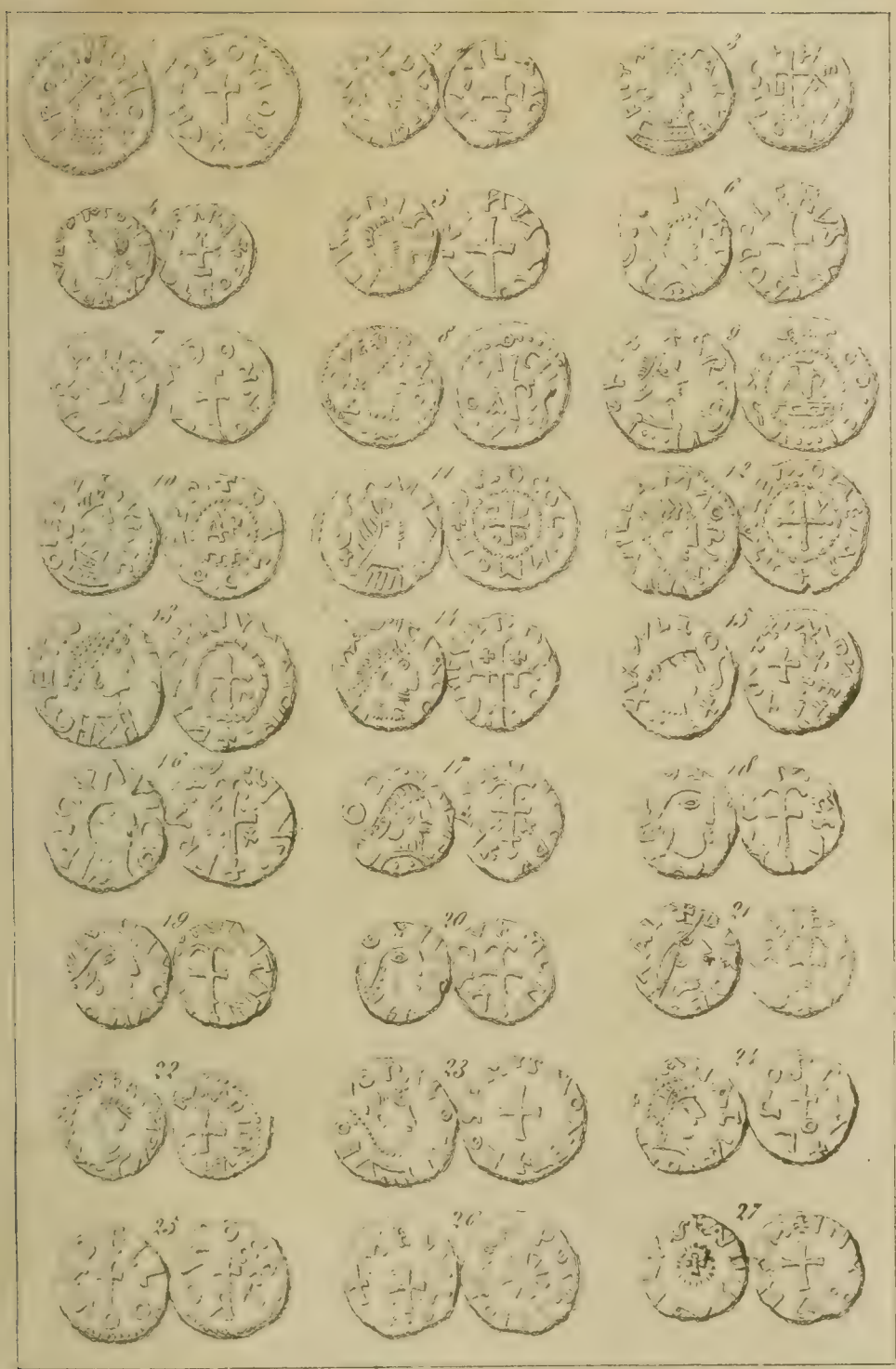

MONNOIES MEROVINGIENNES.

pièce le numéro, et même *les numéros*, lorsqu'il a répété la même pièce, comme on pourra s'en assurer au moyen de la correspondance de nos numéros avec les siens, qui suivra notre liste. Les empreintes, sur ces deux planches, sont placées à peu près dans l'ordre probable de leur antiquité.

La transcription de mes légendes n'est pas toujours semblable à celle de M. Conbrouse; j'ai copié ce que j'ai cru voir sur les pièces en nature ou sur des clichés. On est quelque fois induit en erreur, soit par des dessins fautifs, soit par la correspondance de collecteurs peu habitués à déchiffrer des monnoies en général assez barbares.

La nature de ce travail m'a forcé d'employer beaucoup d'abréviations qu'il est indispensable de bien connoître. Les voici par ordre de matières :

Ouvrages cités :	R. 18...	La Revue numismatique avec l'année et le n° de la planche.
	L.	J. Lelewel, la planche de la Numismatique du moyen-âge, son texte, ou ses notes manuscrites.
	M.	Mader, la Ire ou la IIIe partie de son ouvrage.
	E.	Eckart, *De rebus franciæ orientalis.*
	P.	Petau. — H. Hardouin, *opera varia.*
	B.	Bouteroue. — Le Bl. Le Blanc. — ML. mérovingiennes publiées par M. le marquis de Lagoy.
Cabinets :	C.	Cabinet royal. — M°. Musée monétaire. — M^e^. Ville de Metz. — D. M. Dassy. — R. M. Rousseau.

S. M. de Saulcy, son cabinet et ses notes manuscrites.
md. ou ld. Monétaire douteux ou légendes douteuses.
n. m. Notes manuscrites.
v. variété. — vv. Plusieurs variétés.
com. Communiqué par...

MONÉTAIRES.

1 Abbon — Limovecas fit. 479?
2 ABBONEMONETA — Tête de face entre L. E? *M. Lecointre.*
3 Abbone (C. A.) Cablonno. R. 1839, XVIII.
4 ABBONE MONETARIO — CAVILONNO. R. 1840, VII.
5 Abolenus — Domniracio — M° — R. 1836, XI.
6 ABOLINO — DEONANT — R. 1840, VI. — Dinant.
7 Abundantius mo — silaniaco fit. R. 1839, XVIII.
8 *Id.* — Silvanec... 732?
9 * ... Acioelio? — ....orgasci. — ML. n° 34.
10 Acoleno mo (L. N.) — Blatomo. Scimar. — C — R. 1838, IX.
11 * Adadom — Pectavus c — B. 207.
12 * Adalberto — Bas. ci? — L. XVII. — Bâle?
13 Adelbertus m — Triecto fit — E. 284. — R.
14 ADELEO M — NAMVCO C. — R. 1840, VI (*vadeleo*).
15 ADELENOMVNTAR — MALLOCAMPIONE — M. de Saulcy.
16 Aderico mu (I. C.) — Iconnavi — M. III (*mutaderico*).
17 Aegoaldomo Lennacas — M[6] — 675? R. 1840, XIII.
18 Agigino — Mogunta civ — C — Lectures douteuses.
19 Agodofus? — Valmiolo — B. 364.
20 Agomaremo — Betoregas — M° — R. 1836, XI.
21 Aicanario — Nivialcha — P. VI. Nivelles?
22 Aietius mui.. — Siduniscivet fit — C — M. III. V. avec V. II.
23 Aindulfus. — .. sco...? — C — Lectures douteuses.
24 AIROENO MONETA — MOGONTIAC — R. 1840, VI.
25 A la..ncus — Camaraco — R. 1839, XVIII.
26 Alapta monitario — Burdegala fiet — M[e] — L. IV, VV C.

27 Alasius m. (C. A) — Cablonno — L. III. D'après Duby.
28 Alco — Parisius civis — 596?
29 * Aldegiselo? — Nacioccim — P. XV. Naiac?
30 Aldoricus — Da..ria?—C. (*ricusaldo* 388[b].)
31 Alebodeo — Cuiluvico — C. — (ocuilugo S.)
32 Alemundus — Vatu.... 844 ? (*vatusium* n. m. L.)
33 Alitodne — Suliucuv.? — S — md. *Ali..vduc.*
34 ALLONI — ANDICAVI. R. 1840, VI. M. Boilleau.
35 Alovil mo — Deacvico fit — M. III, 16. Die?
36 Ambrovald — Virduno fitur — B. 370.
37 AMELSILVS? — NOIOMOCiV. R. 1840, VII, md.
38 Angio monet — Vvico fit — P. III.
39 Angiulfus — Aurilianis — C., (v. Petau. v. 17?)
40 Aniciovaceto (II. A) — + Sicucio fi — 49. R. 1840, XIII.
41 Annobertus mone — Blesocastro — B. 342, ou Aunobertus.
42 Anoaldo mo — Rotomo — M. III. 26, ou Aigoaldo.
43 Ansoaldo mex — Ebroceca — M° — Evreux?
44 Ansoaldus monet (C. A.)—Mettiscivetati—Cvv.—R. 1836, IX
45 Ansoaldo — Triecto fit — C — B. 364.
46 * Anteno m — *Sans légende* — R. 1839, XVII.
47 Antidiusomo — Beoregasciv — R. 1838, X, ou Auticiuso.
48 Aonoaldom — Tidiriciaco — C — M. III. 15.
49 * *Aribaldo — Aurelianis civis* — SB.
50 Aribode m — Tauriliaco — C — Thorigny?
51 Arigis m — Alnavic — C — Aulnay.
52 Arimundus — Coraria — Cité par Lelewel, tabl. 37.
53 Arimun m — Auriacos — P. V. (*gavarciaco* L.)
54 Arius — Mantenrennaco? R. 1839, IX.
55 Arnebode. m — Parisius cive — C.
56 Arnebode mn. (v. v.) — Tholosa fit — C.
57 Arnoaldo — Naronno — M°. ou Naromo.
58 Arnoaldus mo — Parisius — C. vv.
59 Arvaldus? — Vienna — C — B. 370.
60 Ascarico moni (L. E.) — Lemovecas fit — C — B. 349.
61 Ascarico mo — Sanctonas — R. 1838, IX.

62 Ascarioco — Locosanto. Lieusaint en Brie?
63 Aspasius m — Monogramme de Trèves? — C. M°.
64 Atheuc.ltu? (M. A.) — Marsallovico — C. ou Theudulfu...
65 Audegisilus — Mon arbuni? 80. R. 1840, XIV.
66 Audegiselu. — Gavaronno fit — M° — L. IV.
67 Audegiselu — Pectavic. — B. 354.
68 Audelifus m — Eloisina? — C. — Lectures douteuses.
69 Audemaro... — Ambrovvic — B. 326 — Embrau?
70 Audemundus m (V. I.) — Vienna fit — C — B. 370.
71 Auden..mon — Nontœ...ovic — M°.
72 AVDERANVS — BAIOCAS. R. 1840, VII.
73 Audieranus — Bellomonte — M° — B. 342.
74 AVDIRICVS — BRIVATEVICO FITV — Notes mss. L.
75 Audoaldo moneta — Canane vic — M°.
76 Audoaldo m — Cintiniaco ou Lintiniaco.
77 AVDOALDO MONETARI — Tullo Civetate — R. 1840, VI.
78 Audobodom — Anauliaco — M°.
79 * Audolenus — pectav... — C — L. III.
80 Audolenus mon — Trecas — C — B. 364. — Id.
81 Audolenus mone. (A. V.) — ...rilippu? — C.
82 Audomundus monita — Condatevico — C. Candes.
83 Audomum...d? — ..icotorm? — C — Pour Rotomoci.
84 Audorico — Versorodo — B. 370.
85 Augemaris mon — Cennomanis — C. 274, R. 1840, XIII.
86 Aulinus — Aurilianis — C — B. 342.
87 Aumengiselus — ...latochuncus? — C. Id.
88 Aunardus — Andecavis — L. III. VV.
89 Aunoaldo — Teodobercia — C.
90 AVNVLFI (N. DE) — TVRTVRONNO — R. 1840. VI.
91 Aunulfus — Auscis fit — M. III. 2.
92 AVNVLFO — DOMNACIO. Com. par M. Lambert.
93 Auptu...ldo? — Solemnis — C — Solemnes?
94 Ausonius — Santonis — R. 1838, IX.
95 AVSONIVS MON — + GEMILIACO — R. 1840, VII.
96 Austadi... (C. A.) — Cab.... — M. III, 13. Châlon-s.-S.

97 Austomerit — Sce.ecclesie — C — Mère Eglise?
98 Austruleus mt. (A. G) — Augusteduno — C. M^e.
99 Autharius m — Cabrianeco — C — B. 342. — Chevry.
100 Autidioso — Baiocas. 125.
101 Autin — Cannaco — L. IV, V. avec Rutin? — Ciney?
102 Automedo moneta — Sornegdia vico. 738. R. 1840, XIII.
103 Au... moneta — Mediolano castro — P. III.
104 Aut...risu.. — Parisu — B. 213. Légendes douteuses.
105 AVENDOMONETAR — PECTAVIS CIV — md. Lendo? S.
106 ...Axtisiiracio? — Aurelianis civi — 956. R. 1840, XIII.

107 B..... — *Cunleivico* — SB.
108 * Babone.mon (C. V.) — Bilucovico. *Bisucovicort.* n. m. S.
109 Babrica? — Vado ft — L. III. Monétaire douteux.
110 Badigisilo mo — Borgoiano. M. Dassy.
111 Badiricus mo — Redonis fici — B. 359.
112 Baidenus mo — Cantriaco vic — C — B. 342.
113 *Id.* — Carisiaco vic — B...*bid.*
114 Baidicilus — Alleco? — C.
115 Ba...nuis mon — Noviomo fit? Lectures douteuses.
116 BAPPA — VIENNA. M. Barthélemy.
117 BAVDACHARIVS — ROTOMOCIV — M°.
118 Baudigisilo — Canpausiac — C — *Campus ausciorum?*
119 Baudoixilucs muneta — Cabillonno fit. M. Voilemier.
120 Baudoledio m — Sco aredio — C — Saint-Iriex?
121 Baudolefus — Tremoello — C — B. 364. (*Baudulfus.*)
122 BAVDOMERE MON — CABILONNO FIT. Notes mss. S.
123 BAVDOM*ere et magno* ALDOM — CABILONNO. *Id.*
124 Baudoveus mone (V. III.) — Divione fiet — R. 1836, XI.
125 Baudricus mo — AR — B. 288.
126 Baudulfus — Monogramme d'Autun? — L. III.
127 Baudulfus m — Augustidunu — B. 274.
128 Baudulfo mone (IE. NI) — *Légende illisible* — C.
129 Bautharius — Aturre — M° — Aire?
130 Bavagul...mota (L. E. M. o) — Serornno? — C.

131 *Bebone moneta — Bekecillo.* SB.
132 BELLONE MONE — SILVANECTIS — R. 1840, VII.
133 Ben....celus — Pur..tispal — Lectures douteuses. R.
134 Benvialo? AR — 58?
135 Berebodes mo — Burdegala fit — C. 8 variétés.
136 Beregiselus m — Arv... — C.
137 Beremundus m.— Vasatis civt. — C. R. 1838, IX.
138 Beroalds — Parisius fit — R. 1836, IX.
139 Beroaldus mo — Neberno civit — R. 1839, IX.
140 BERTACHARIVSMOE — Mosonocastri+be — R. 1840, VI.
141 Bertchramno mo — Rotomociv — C — L. III.
142 BERTC.... — METTIS — B. 384.
143 .....echranno m — Ambianes civi (REX) — L. III.
144 BERTERICO MONI — BANTE+DRITO ? n. mss. L.
145 Bertoaldus — Ambianos — R. 1836, IX.
146 Bertoal.. — Choae ft. 282. R. 1840, XIII. D'après M. Macaré.
147 Bertoaldo mo — Dosovicofato — Le Bl. 2 var. L. III.
148 Bertoaldo (AR) — Vicoiedus — 578, R. 1840, XIV.
149 Bertoaldus mo (AR) — Telemete — C — R. 1836, XI.
150 Bertoino mo — Porto vediri — C. 2 v. var. Portvendres?
151 Bertoino mo — Mironno fit — R. 1839, XVIII.
152 Bertulfus — Aurilianis — C — P. IV.
153 BERTVLFVS — EATNNBOIX ? — M. Thomas.
154 Bertunis mu — Ninoa? — M°. (*mutubertunis.* 568).
155 Berulfus — Abrenktas — R. 1836, XI.
156 Berulfo moneta — Ternodero — C — Tonnere ?
157 Betto monit — Castro Lucidu — L. III.
158 Betto mone pri — Santi remivico (AR.) M. Macaré. M°.
159 Betto mo — Suessionis fit — C — Var. B. 196.
160 Betto monetari (A. AI.)—Rimus fitai—*ibetto monetar.*n. m. S.
161 Bettone mon — Exona fici — P. III.
162 Bettone m — Burdegal... — C. 2 var.
163 Bettone moneta — ... Nectes — C.
164 Bettoni — Suesionis — Le Bl. 16.
165 Bidulfus — Nasio vico — 566, Naix?

166 Binidius — AR — B. 288.
167 Bituegario. I. — Suessionis. R. 1836, XI.
168 Blidemundus (V. I.) — Vienna fit — 880?
169 Blidiric mo — Carnotas — L. III. M. Norblin.
170 Blidomundo — Carnotasci — L. III. M. Cartier.
171 BLODO ALDOMO — RIS... VI? — C.
172 Bobbolo mon — Aginno fit.
173 Boboleno — Pallatetone. S.
174 Boboleno — Redonas. R.
175 Bobolino — Claio fit? ou *Caio.* — L. IV.
176 BOBONE MONET. (R. O.) — OLIACA — M. Tiolier.
177 BOCCINO MONITA (C L.) — DOSOVICOPATO — M°. S.
178 BODOMON — ORIENEVIC — C. Douteuse.
179 Bodolenus mo — Sci. iorgi — C. 697. R. 1840, XIV.
180 Bodone mo — Bacaciaco. Bavai? D.
181 Boefridus mon — Sauriciaco fit. Saucourt? D.
182 *Boetius.* Dans le Catalogue de d'Ennery.
183 Bonicius mot — Lunduconni — R. 1839, XVIII.
184 Bonifacio avec *Suintrio?* (C. A.) — Cabilonno fit. M°.
185 Bonnasius (C. A.) — Cabilonno fit. M°.
186 Bonriadus? — Andegascivs — B. 342.
187 Borsa monita? — Bononia civi — C. R. 1838, II.
188 Borxa fit ... mri? — *Dagobert* — C. Le Bl. 50.
189 BOSO FICIT — .... MOVICIS — B. 349.
190 Boso monetar — Gavaronno fit — R. 1836, IX.
191 Bosoaldus — Bodoso vico — Calmet, pl. I. 62.
192 * Bosolenus — Sese...co — L. III.
193 Bosone mo — Triecto fit — C. B. 364.
194 Botrea — Soberato. D.
195 Bridigisel — Redonis — B. 370. Légendes douteuses.
196 Buccunlionus mun? — Novicento vicu fit — B. 354.
197 Budulenus montn (C. A.) — Mettis civeta — B. 222.
198 Buvicinno? — Novico. M. Dassy.

199 Cadaindilgilio — Venta — 849? Vence?

200 Cadoome monn?(A. R.) — Bagnoben? — 124 ?
201 Cafeci — Vesoncione — M. III. —R. 1836 , IX.
202 Candelioni m — Choae fit — B. 370, ou Sandelioni.
203 Candido mo — Ranciof — Rancon? n. m. L.—V.
204 Can....on? — Claruccocas — B. 206. Clery?
205 Canreso — Elenptops — M. III. 17. Id.
206 Canterellus — Redonis — C — Lebl. R. 1836, IX.
207 Caritus mon — Tormronno fit. — M. de Reiffenberg.
208 *Carolitu — Burdegala.* SB.
209 Carolus monita (M. A.) — Maurienn. L. IV. — V. C.
210 Caroso Moni — Pectavis civi — C. (*garoso.*)
211 Censulfus — Carvill. — B. 342.
212 CERVLFO MO — ATTIDIRICIA ? com. par M. Lambert.
213 Ch....mo — Tola....saca. Toulon? M. Varnier.
214 Chabevicus — Anbace — B. p. 336. Amboise.
215 CHADOALDO — BONAFITUR. M. Monteaux.
216 Chadomari (I. I.) — Turonus civi — C.
217 Chadouldo....a — Auxiaci.. fit B. 336. — Auch.
218 CHADVC..NEA? — ATACIACOVICO — M. L. n° 1.
219 Chadul... — Driono vico. M. Dassy.
220 CHADVL FO MO—BRIOSSOVICO—C.3 var. R. 1840, VII.
221 Chagne do ms — Aurelianis — B. 336. md.
222 Chagnoaldo mon — Rotomocivitati — C. 4 v. Cheloaldo ?
223 Cha...nus — Cabor — C. Lectures douteuses.
224 Chardo — Venetus — C. B. 203. Vannes?
225 Chareso mo — Autisodro — M. III. 6. Auxerre?
226 Charigis m — Ticinnaco — C. 784. R. 1840, XIV.
227 CHAROALDO.. — DAD...AVICO — B. 349.
228 CHARVARIVS — BRIONNA. Notes mss. de M. Lelewel.
229 Cha...ulfus — Monnov...? — M°. ou Chaidulfo ?
230 Cheldebert — AR. — B. 227, peut-être Childebert II.
231 Chidolenus — Baiocas — C.
232 Childiernus — Masiciaco. 507. R. 1840, XIV.
233 Childricus — Mettis. Le Bl. 54.
234 CHIVINVLFVS MO—TVLBIACO FIT—R. 1840, VII. Tolbiac.

235 Chrodeberto — Triecto fit — R. 1836, IX.
236 Chrodoladus m — Vindovera — Vendœuvre? M. Norblin.
237 Chudegisilo m — Macediaco — M°.
238 Chuldricu munita (C. A.) — Mittis civitati — R. 1838, X.
239 Cicm..nus mon — Insgola fit — C. Id. Angoulême?
240 CINVONICVS N — IDCODICIS RV? R. 1840, VII.
241 Cinsulfo mune — Tidiriciaco — C. var. R. 1838, X.
242 Clona? — Drociacus — Lectures douteuses.
243 Cniloac — Rotomoci — B. 359.
244 Combolenu mu — Cadorca f — C. R. 1839, IX.
245 .....cor mon — Castro fusi f — Foix.
246 CORBO M (G. N.) — COLVMBAREOVIC — H. 564.
247 ....coinom — Iselaniaco — C.
248 Cosia...nani m — Argentat vic f. — C — B. 184.
249 COSIO..VRVS — MA..... (M. A.) — P. VI.
250 Cosrubet — Stratoibord — Strasbourg. R.
251 CRAVDVLFO — BRIVVIRI — C.
252 Cruteneciu.. — Cannaco fi — M. III. 14.
253 Ctigtchindo? — Sotccifit — 739. R. 1840. XIII.
254 Cuggilomu — Lausonna fit — M°.

255 Dabaudis — Oconiaco. M. Bohl.
256 Dacoaldo — Locosanto. P. V. (Cotonanto.)
257 Dacovaldus — Locosancto — C — B. 349.
258 Dado mt. — Briotreit... M. Boilleau.
259 Dagomares m (V.V.) — Vellavos — R. 1836, XI.
260 DAGVLFVS MONET — DONICIAVICO FIT. — n. mss. L.
261 DAIMVNDO M — BRICAVICOF — R. 1840, VII.
262 Daocolum mon (L. E. M. O.) — Lussalia fi? 492. R. 1840, XIV.
263 DASAT MON — MVFOCENOS — P. VI.
264 Daude..? — Celo? L. IV. — S. — Monétaire douteux.
265 Daudulfo moneta — Isiodocusia. 463. R. 1840, XIII.
266 Daulfo monit — Limovecas fit — C.
267 Defii... s.. — Scta flura — B. 349. Douteux.
268 * *Dcolo — Cenomanisci* — SB.

269 DEORERIVS MON — *Sans légende.* R. 1840, VII.
270 Deorrigilo — Patigaso — R. 1838, X.
271 Dertolenus — Musicacovic — R. 1839, IX.
272 DIPENO MONI — CA..... M. de Lagoy, n° 2.
273 Disiderio — Rotomo — R. 1839, IX.
274 Diviulibodo — *Sans légende* (V. II.) S.
275 DLAVNO MO — BRIXIS VICO — R. 1840, VI.
276 Doccio mo — Lugiduno (L. V.) — C — B. 219.
277 Doccio monet — Victor. aviustoru (V. II.) — C — B. 219.
278 Docmne moni — vvic...fi — P. VI.
279 Doctarius (L. C.) — Palaciolo — B. 354.
280 DODDO MONI — SILLIO NANCIO — n. m. L.
281 Dodo monita — ..Avilonno — B. 342.
282 Dodo munet — Veriduno fit — R. 1838, X. VV.
283 DODONI MVNETARIO (V. II.) VIRDVNO FIT — M^e.
284 Dogomarus mo — Aurelianis — R. 1839, XIII.
285 DOHANO MN — ARALIACOCI — n. m. L. Aurillac?
286 Domaricus muni (V. II.) — Eberduno fit. R.
287 Domaricus mo — Triecto fit, 805. R. 1840, XIII.
288 DOMARDOM. — SANONNO. — n. m. de M. Lecointre.
289 DOMARO — BLE.... ASCI. R. 1840, VI.
290 DOMECIO — CVSTECIACO? R. 1840, VII.
291 Domino monitario — Albiviinse — R. 1838, X.
292 Dommolen — Palacio fi — C.
293 DOMMOLINO — MATOLIACO — R. 1840, VII.
294 Domnacharus — Ambaciavico — C — R. 1839, XVIII.
295 Domnica — Bleso. M. le comte de Clermont-Gallerande.
296 Domnicius (G. R.) — Gratianopolis — R. 1836, XI.
297 Domnitto moneta (C.A.) — cablo + nno fit. 961. R. 1840, XIII.
298 Domnolo m — Cabilonno fit m n — M°.
299 Domolo mo — Novovico — B. 270.
300 Domoluno — Vicco fit — C — B. 364.
301 Domolus m — Cisomovi — C. var. R. 1839, XVIII.
302 Donatus — *Dagobertus rix.* — M. Bourgeois.
303 Dotiloranus i — Veremund — P. — R. 1837, V.

304 Droctebalus m n (I. S.) — Isarnobero fit — C. B. 268.
305 DRVCBERTO. F. — *Sans légende* — R. 1839, XVII.
306 Druciagisilus — ...curgdp — C — Légendes très douteuses.
307 DRVCOIVIFOMO — TRICIRCO FIT — E. 284.
308 DRVCTIGILVS M — ODOR... — R. 1840, VI.
309 Ructoaldus mo (T. V.) — Tullo civita — C. — P. III.
310 DRVCTOALD? — ...OBAIECMO? — M^e — L. IV.
311 Ructomarus — Stampas fitur — R. 1838, X. Étampes.
312 Drustoalius mo (T. V.) — Tuino civita — Le Bl. 53.
313 Dumlinin..on — Argentorata — L. IV, 62. Strasbourg.
314 Dutta monet — Wicco fit — M. III, 38.
315 Dutta moneta? — xixvvltos + — 906. Ld. R. 1840, XIV.

316 Eblinius m (AR) — Arroverno — M°.
317 Ebone mo — Axsonac — P. VI.
318 Eboho mo — St..va.. — M. III. 32. Légendes douteuses.
319 Eborinomon — *Chodovio rex.* 321. R. 1840, XIV.
320 Ebregisiro — Catolaco — C — Le Bl. L. IV.
321 Ebregisilo — Sci. dionisiim — L. IV. M. Ducas.
322 * Ebricharius — Cinomannis — C — 276. R. 1840, XIII.
323 Ebrigisilus monit — Aurilianis civit — V.
324 Ebrigisilus — Donnaciaco? (A. V) — C. Onnaliaco?
325 EBROALDVS — CASTRAVICO — R. 1840, VII.
326 Ebroaldo mo (AR) — Vorolio vico — L. IV.
327 EBROALDVS M — ... ALABO.. — R. 1840, VI.
328 Ebroaldus moni — Monti clavati. D.
529 Ebromar? — Ampliaco — C — Ampilly?
330 Ebrulfo — Siroallo — R. 1839, IX.
331 Ebuvigdus — Siamvico. D.
332 Edoiadus — *Légende illisible* — C.
333 Edunta — Acau fit — M° — Légendes incomplètes.
334 ...eicilance — Viriduno. R.
335 Ela monit — Vvicus fit — C — P. III.
336 Elalius mo — Suessionis — R. 1836, IX.
337 Eldebertus — *Chrisme* — C — B. 317. Cuivre.

338 Eligius mo $\frac{AR}{V.II}$ — *Cholovicus* — C.
339 Elici. Palati moneta — *Chlothovchus* — C.
340 Elici. Parisiusin civet — *Chlodoveux rex* — C. M^e.
341 El.ici *Dagobertus rex* — Cealit — C. (Sol.)
342 Elegius m (M. A.) — *Dagobertux..x* — M^o — vv.
343 El.ici *Dagobertus rex* — Parisi civi — L. III.
344 Eligius — Massilia. 516?
345 El.ici. iareia sco? — Moneta palati — B. 287.
346 ELI. CI +PALATI—+ Moneta. M. III. 24.
347 Eligius mone — Parisius fit — B. 286.
348 ELIGIVS M. (A) — PARISIS — R. 1840, VI.
349 Elluto mon — Palanioni. v. — md.
350 Elvile — Vilelarit — L. IV. md. Villeron, près Paris?
351 Enthivololathu..? — Cerilia — C — 278. R. 1840, XIII.
352 EODICIVS. AR à la croix — ARVERNO, R. 1840, XIV, 8.
353 Eodicius (AR) — Arverno fit — 65. R. 1840, XIV, 9.
354 Eosemus monet — Eovorigo fit — M^o. 409. R. 1840, XIV.
355 Eperino $\frac{CG}{V.II}$ — Brilliaco — R. 1838, X. — Brillac.
356 *Episillo — Uranoluno.* SB.
357 Ercegi sivo?— Catullaco. M^o.
358 ...ericoso mu... — Triecto. n. mss. S. 805^t.
359 Eridegiselus mo — Eborovico — C. ou Fridegiselus.
360 Ermachario — Tellao. Tilly-sur-Yere.
361 Erneberto m — Rotomoci — C.
362 ERNOALDVS — SOLONACO VICO — R. 1840, VII.
363 Erpone monetari — Aquivis fit — C — B. 336.
364 Ertromo — Vindello. 887. R. 1840, XIV.
365 Escolare mone — Ragno mares fit. 634. R. 1840, XIII.
366 Esperio — Vellao — M^e — L. IV. — Ailleurs Vellavos.
367 ....ettone mon — Balaionno. D. — Bettone?
368 Ettone mo — Cenomannis — C. 275. R. 1840, XIII.
369 Eusebii monita — Dorovernis civitas — C — Akerman.
370 *Euosio ivi — Novovico* — SB.
371 Ev...stas — Cuteca? — C.

372 EVARTVS MONA.. — PAX — H. 556.

373 Facstm — Canechoris — M°. Ciney.
374 Fainulfomonetht (C. A.) — Scarponat — M° — Marchant, 121.
375 Falco monet — Brivavico — R. 1839, XVIII. Brives.
376 Fantoaldo — Pectavis civi — C.
377 FANTOLENO MO — AREDVNOVIC — R. 1840, VI.
378 Fati — Marsallovico — Cité par M. Lelewel.
379 Faustinus mo BRI + — *Sans légende.* R. 1836, IX.
380 Fedegius mo — Curciacovi — R. 1839, XVIII. Courçai.
381 Fedolenus — Cenomannis — R. 1839, XVIII.
382 Fettom... — Cabilonno fit — M. III, 10.
383 Fidigius — Namnetis — C — B. 354.
384 Filaharius — Remus fit — C — B. 222 avec v. II.
385 Filumarus (A. Ω.) — Rimus fit — M. III, 25.
386 * Filbert sco — Gemedico cal — L. IV.
387 Flanigisilus — Vesonnovico — R. 1339, IX.
388 Flanulfus — Novovico. — R.
389 Fla...fomon — Novovico fit mon — C.
390 FLAVLFVS M — NOVOVICO FIT monog. de Gontran? — C.
391 FLAVI MONIT — AVGVSTIDVNO FIT — M°
392 Flavianus e — Canuniaco — M°.
393 FRAESVS — VALAVO — M°.
394 Fragiulfus mu — Vereduno fit — C — B. 370.
395 Fraibo... — Curbonno fit — P. IV. Corbon, près Mortagne.
396 FRAMIGILLVS? — CLVTAN...SI? — C. 465. R. 1840, XIII.
397 Franco mo — Baiocas — B. 342 (chez M. Perry).
398 Franco — Camdonno — C. — 241. — R. 1840, XIII.
399 Franciom — Camdonno — 242 R. 1840, XIV.
400 FRANCO — NAMNETIS — 579?
401 Francobaupus — Salviniaco fit — R.
402 Francobodus — Ambaciavico — R. 1849, XVIII.
403 * Francultus — Cadurca — C — R. 1839, IX.
404 Frando ficit — Cambidonno — C. v. Camdonno.

405 Fransicinu? — Viduavico — *Cuivre.* 1040. R. 1840, XIV.
406 Fraterno m — Alingavias — C — Langeais.
407 Fraterno mon (C. A.) — Cabilono fit — C.
408 Fravardo m — Curisiaco — C — Kiersi.
409 Fravaro m (E. D.) — Curisiaco — L. III. Type différent.
410 Fredemundo — Bellovaeco — R. 1836, XI. Beauvais.
411 FREDOVALD — CONDAPENSEF? — R. 1840, VI.
412 Fredulius mo — Breciaco fi — Duby, v. n. pl. I.
413 FRIDIRICO — + PECTAVIS — R. 1840, VI.
414 Fridirico monit — Viriliaco fitur — C — L. IV, V. M^e.
415 Frido..ni — Par — B. 354.
416 Fripiricus monitar — Incummowigo — C.
417 Friucfo mon — Bedecillo — M^o.
418 Frunisisilus — Vosonno vic — B. 370.
419 Fulconus mo (A ω) — Mecfidone? — C.

420 Gaimodus mo — Aprariciа fi — C — B. 336. — Aprey?
421 GANVEBER.. — CHOAE — R. 1840, VI.
422 *Gando — Cansenovico.* SB.
423 Gariazo — Mittis Civitate — 543?
424 Garoaldus m (C.V) — Medinaocfa. D.
425 Garoaldus mon (C. A.) — Marsallovico — Me — L. III.
426 GAVDOLENVS MONE (V. A) — D.NMAVRI.VC PPV. — R. 1840, VII.
427 Gaudelefius m (L. E.) — Sco aredi fit — Saint-Iriez.
428 Gemellos — Scs. Mar. — M^e — R. 1838, IX.
429 Gemellus — *Dagobertusre* — C — R. 1838, IX.
430 Genegiselus mo — Noviomo fit. S. Noyon?
431 Genn.... — Devenetus — C. — Id.
432 Gennardus (MN) — Besoncione — C. P. VII.
433 Gennardus erio — Vesuncione dle L. V. II. — R. 1838, XI.
434 GENNASTIS M — BRIOSSOVIC — à Poitiers.
435 Genaubodi — Criociac — R. 1839, IX.
436 Genoberto mi — Pectavis civi — C.
437 Genulfus monitarius — Tricis civetate — C — B 364.
438 Gilliberto moni — ...recasci. S.

439 Gisloaldus monet (C. A.) — Marsallovico — Me — L. III.
440 GODOBODE MONE (C. E.) - CVRBAINNA—M. Lecointre.
441 * Goesaromi, AF *en monogramme.* — Peg..visclp? — V.
442 * GOCOLAICO — PECTAVI — Me et Poitiers.—R. 1840, VI.
443 GONDERADVS MO — MONGOTIACOFIT — M. Bohl.
444 Gosolus — *Monog. de Trèves*? — C. Me variétés — L. III.
445 Gracosxpe — *Victuria ghotica* (M. A) — R. 1836, p. 445.
446 Gracus monitarius — Sidunis civitate fit (v. II).
447 * Grimbertus m — Gem...m — C — B. 349.
448 GVDVMVNDVS — MELDVS CIVEM. — R. 1840, VIII.
449 Gundbaldo mo — Andecaves fit — Mo.
450 Gundenus — Sefiniaco — P. VI. — R.
451 Gundoaldox — Tirruciac — R. 1836, p. 128.—Troucey ?
452 Gundobode — Tidiriciaco — R. 1836, XI.
453 Gundofridus — Dorocas — Mo var. — Dreux.
454 Gundomere m — Missiaco — C. — St-Mesmin de Mici ?
455 Gunsom.. — Basilia fit — C. — Bâle.
456 Guselomtrae — Balavo — Me — L. IV. — Baillou ?
423bis GARIDERTVEMVNEA — REMV+S CIVET. — A M. Duchesne.

457 H..+dasmo — Petraficta. — R. — Pierrefitte ?
458 Hadelenus (V. C.) — ..iccofit — C. Id.
459 Hadenas mu — Camiliaco — C — L. IV. — Chemillé.
460 Halido..m | Mettis cive. — S.
461 Hang...uliu ? — *Cor*boronno, 350, 585. R. 1840, XIII.
462 HEDE...ARIC — LVDINV..VI — B. 349. Lectures douteuses.
463 Heribertus — Massilia (M. A.) — B. 250. — Cherebert II ?
464 Heudelenus mone (C. A.) — Mettis civetati. *Tudelenus* nm S.
465 Hildebertus — Pet...fiita — Le Bl. 46.
466 HILDOALDUS — *Légende illisible.* R. 1840, VII.
467 * HILDOALDO — DAGIOR..REX ? — M. le Cte de Clermont.
468 Honniromon — Avenno fict — C. (nonnito ?) — Avignon ?

469 Iacomonetarius — Aurelianis fit — C. R. 1836, XI — VV.
470 IACOTEDIC — CABLONNO. M Barthélemy (no 226b ?).
471 *Ialasius.* Catalogue de D'Enneri.

472 *Iatrettelenus. Ibid.*
473 Ilghisilo monet — Sesemovilla — B. 359.
474 Ideal? monit. — Augustedunum civitas (V. II) — M° — L. IV.
475 Idone moni — Andegavis fit — M°.
476 ..IDRADVS MO? SVSOIV FIT? Com. M. E. Lambert.
477 Ieodu — Cabiliaco. D. — Id.
478 Ifisco? monet — Vviccus? — C. 2 var. — B. 364.
479 Ildebodus mon — Petra fit — R. 1839, IX. — V.
480 Ingomaro monit — In Palacio fit? — 458 R. 1840, IX.
481 Ioannes·porto — Crietoialo — L. III. — V. D.
482 Ioannis — Namnetis — C — B. 354.
483 Ioannis — Tidiriciaco. 1036 R. 1840, XIII.
484 Ioannes au — Vadoviri — L. III.
485 Iohannes — Theudeberciaco — C — L. III. D'après B.
486 ...IOSCIPETA.. — AVRELIANISCIVI — B. 212.
487 Ipaultus — Bonelulias — R. 1839, IX. — Bonneuil?
488 Isarnus.. — Massilia — B. 354.
489 * ISARNO — *Sans légende* — C.
490 ISOBAVDE — BALAIONN... — R. 1839, IX.
491 Isorus nominitar — Augustiduno fit — C. — B. 278.
492 ...oorus (A. G.) — Augustiduno fit — M° — Type différent.
493 *Itadius — Châlons-S-S.* Au cabinet de Nismes.
494 Itantimonetar (AR.) — Caasanvicof — R. 1838, X.
495 Itviulus monits? — *Légende illisible* — R. 1836, IX.
496 Iuffomone ci — Daernalo — C — B. 349.
497 Ius..ve (V. II) — Dunis fit — P. III.
498 Iuse monetarius (M. A.) — Mataloneci — L. IV, Id.
499 IVO MONITARIO — AGIVNNIIS (AR) — n. m. L.

500 *Kaitulfo — Barmisone.* Catalogue de d'Ennery.
501 Kimvéust? — Char...? — M°.

502 L...munita — Lusdunucivitate — V.
503 Lairardus.. — And..vecas? — B. 336. — Angers.
504 Landebertomo — Camaraco civi — B. 342.
505 Landegisilus — Choe monetarius — C.

506 Landigisilos mon — Choae ficiti — R. 1840, II. — (Sol.)
507 Landerico — Draverno — M°.
508 LANDILINO MONI.. (C. V) — VICOBOTANIS VT — R. 1840, VII.
509 Landoaldom — Andegavis — C.
510 Laudilfo. — Domnirac — B. 349. — Denain ?
511 Launomund — Cornucastro — R. 1838, X.
512 Launomund — Rialacoci — C. 3 var. 652, 853. R. 1840, XIV.
513 LAVRENTI (Vienna de officina) Dn. Mauricius p. p. aug — B.S.
514 Laurufoni — Tubnas — R. 1838, X. — S.
515 Launociar — Racio domit — C.
516 Lebtoe moi? — Porto vediri — C.
517 Lec..iusiso? — Redonis — C.
518 Lecsac netio — Vvicco fit. C.
519 LELOENVS — VIENNA FIT — N. mss. de M. Conbrouse.
520 Lenotse? (A. ω .) Burdegala — C.
521 Lensurivo — Theodeberciaco — R. 1838, IX. — var. M°.
522 Lentler... — Pectavic — C — Lectures douteuses.
523 Leo mo — Cadorca — C — R. 1839, IX. — V.
524 Leo — Wico fit — 870?
525 Leo monitar — Drionno vico — P. VI, 407 b. R. 1840, XIV.
526 Leo monitario — A. R. ci — b. 227. md.
527 Leobulfui fact — Catonaco fitur — C — B. 227.
528 * Leodegsl? — ER. — Attribuée à Childebert III?
529 + LEODENO M — + ANTED... Com. par M. E. Lambert.
530 Leoderamnus m — Arpatone ou Arpacone — M. III. I.
531 Leodogisolo — Cucciaco. M. Voillemier.
532 Leodo mo — Userca fit — R. 1836, XI. Uzerche.
533 LEODONIDOM — BENAIASCOV — R. 1839, XVIII. Benayes.
534 Leodulfo mo — Cabanisio — R. 1836, XI. — Chabanais ?
535 Leone monitario (L. E. M. O.) — Blatomago fi — R. 1838, IX.
536 LEVBOLENO — CIVIONO CIV — R. 1840, VII.
537 Leubovald — Tauliaco — M°.
538 Leudelinus mo — *Sans légende* — M°. — VV.
539 Leudeno monet — Andecavis fitur — L. III.
540 LEVDINO M — SANSAT? R. 1840, VII.

541 Leudino mone — Vienna fit — R. 1839, XVIII.
542 Leudino mot — Antebrinnaco? — L. IV. — Lieu incertain.
543 Leudocinus (A. V.) — Dunis. s — L. IV.
544 Leudomaro — Costanca — C — (*Adomarole.*)
545 Leudulfus — Abrancatas — M^e — L. IV. — Avranches.
546 LEVDVL FVS — VENISCIACO. nm. L.
547 LEVGOSIS MONETA — *Charibertus re.* Au c^te O'Reilly. (V. la vig.)
548 Leunardus — Andecavis — L. III.
549 LEVNO MONE — MARIO FA FIT? — M^e — L. IV.
550 Leunulfus m — Andecavis — C — var. avec Leunulfo.
551 Lhadulfo — Theudeberciaco — C.
552 Libiricus mo — Tullo fit — R. 1838, X. S. Toul.
553 * Licinic? — Iausocos? (AR) — M L n° 35.
554 Llavio monetari — Vale..vicoii — C.
555 Lmn...es? Salus fit — C — Lectures douteuses.
556 Lobegipil? mu — Bleso castru — C. — Blois.
557 *Loito.* Catalogue de d'Ennery.
558 LOPVS MVNET — Légende illisible — L. IV.
559 Luccarius m — Lugdunum fit (L. V) — B. 349.
560 Ludedis (V. II) — Mettis — C.
561 Lullus monita — Catalacive — M° — R. 1836, XI.
562 Lulvo monetar — Chaballoca — L. IV. — S.

563 Madelino mone — Bodeisiovicota — M^e — L. II.
564 Madelinus m — Dorestati fit — C. — L. III.
565 Madelinus mo — Triectofit — C. — B. 364.
566 Maelinus mo — Sellovico... — C.
567 MAGANONE — TRIECTO FIT — R. 1840, VII.
568 Magnoaldus — Augustedunum — 833?
569 Magnoaldus (C. A) — Cablonno — C. — Le Bl. 47. VV.
570 Magnovaldi — Cresia fietur — M°.
571 Magnovaldu — Lasciavicus — M°.
572 Magnulf m — Preuvenda silva (*très douteux*). L. IV.
573 MAGNVLFVS — PECTAVIS — M. de Saulcy.
574 Magnus — Cadorca — C. six var. — R. 1838, IX.

575 Magnus ? — Vesaronno — B. 370.
576 Magnus m — Bainnoiaito.t... M. Voillemier.
577 MALLEBOPS — ROLIACOVICO — R. 1840, VII.
578 *Mandus monetarius — Otius?* — SB.
579 Manileobo monet (AR) — *Theodoberto re* — C. — M. I. 2.
580 Manno monitat — Lodino fit — 489?
581 MANRO MONETATIV — *Triectocivetas — ?* R. 1839, XVIII.
582 Marcelli? — Nidomafo (AR) — C — Lectures douteuses.
583 Marcoaldo m — Senonas — C.
584 MARET (DE OFFICINA) — D. N. MAVRICIVSACT — A Mâcon.
585 Margisilio — Alaona — C. — Alonne en Anjou.
586 Margisilo — *Légende inexplicable* — C.
587 Marius monitar — Castrovicus? — P. V.
588 Marlemus — Petrocorius — P. VI.
589 Martini (Sci) — Bannaciaco fit — R. 1838, IX.
590 Martini (Sci) — Racio Basilici — R. 1838, IX, VV.
591 Masino mone — Tholosa fit — C. 2 var. md.
592 Maurinus mon... — Aurilianis civ — C. 4 var. — P. VII.
593 Maurino? — Lusnavic? — L. IV. (*Mavijigo.*)
594 Maurino avo — Tidiriciacof — R. 1836, IX.
595 Maurinos — Silliac? — C. Lectures douteuses.
596 Maurinos m (A. I.) — Mectedone — M°.
597 Mauritanus mon — Recaliaco — M° var.
598 Maurolenus mt — Burdegala — C. 14 var.
599 Maurolenus — Sciontis cas — P. VI. — Saintes.
600 Mauro — Vindello — C.
601 MAVRVS MON.. — VSERCACAS — M. Ardant.
602 *Maurus — Turonas.* SB.
603 MAVRVSMONT — BICETIAFITCAS — nm. S.
604 Maximinus mo — Bannacaco fit — C. 2 var.
605 Max+imin.us mo — Gavaletanof (Ban) — C.
606 Maximinus m — *Charibertus rex* — C — L. III.
607 Maximo monetario — AR. ci — C — B. 227.
608 Med...cs mo — O.. viliaco — C. Lectures douteuses.
609 Medegisilo monet (V. A) — Vaddonnacovi. S.

610 Medo...mo — Beturgas? R. — Amiens.
611 Medoaldo m — Ambeanis — C — B. 336.
612 Medobodus m — Limariaco — M^e — Le Bl. 32 — L. IV.
613 Medodis mu — Aolpacovic — C — Lectures douteuses.
614 Medulo — Campotrecio — M° — 533. R. 1840, XIV.
615 Melgito — Rotomo — B. 263.
616 Melinus mon — Aurelianis civit — P. IV.
617 Mellobaudi — Loroviovico — C. — Loroux, en Anjou.
618 Meodratu mn — Brivate — 183? (*moderatu.*) S.
619 Mepoanpoao? — Bettinis fit. D.
620 Merio ou Merto m — P+otom civit — M° — R. 1836, IX.
621 Moderatom — Burdegala.
622 Moderato m — Racio. S^T. Martini — R. 1838, IX.
623 Moderatus — Baracillo fit — M°.
624 * Modo...o — *Monogramme*. R.
625 Monno montarit (C. L.) — Ebcoifit estuit? — M°.
626 Moptatus moneta — Tara... 746. R. 1840, XIII.
627 Moriatomuna — E..lcomdai — C.
628 Morricus — Penobrias. S.
629 Muarverso? — Senone...o — B. 359. md.
630 Mudulenus mon (C. A) — *Meroveus* — Le Bl. L. III.
631 Muldulu..nite? — Marsallovico? 513. R. 1840, XIII.
632 Mummolenus — Burdegala — C. 7 variétés.
633 Mummous — Cablonno — R. 1836, p. 97.
634 Mumolinus fici — Trecas — M. III. 31.
635 Mundudu — Noviumu. 350. 573^6. R. 1840, XIV.
636 Munnus moni — Saius civita — C. — Seez.
637 Munsobe mon — Parisius civi — P. IV.
638 MVROLVS — GAVECIFICTI — B. 349.
639 Mutimi mon — Turonus.. R.

640 Nanu....m — Frustania. 427 R. 1840, XIII. Id.
641 Nantavarius (V. II) — Mogunciacus — C.
642 Naulfiomont — Bodourela (pour Burdegala?). — D.
643 Nectarius m. — Gemeliaco f — C.

644 Nectarns (ω A) — Nc. carne fit? 975. R. 1840, XIV.
645 Nertuno mo — Cablonno — R. 1836, IX.
646 * ....tunomo — Cablonno — C — B. 342. Type différent.
647 Neudellius mon (C.A.) — Mettis civetati — 545. R. 1840, XIV.
648 Nicasio monit — Sci. maurici — R. 1836, IX.
649 *Nicasio — Acuno fit* — SB.
650 NICVLFVS — BRIENN... n. mss. L.
651 NIVIARDOS monitario — Petrocoris civitate. M ?man — R.
652 NOALDUS MON — Parisivs civi — B. 359.
653 NOBERTVS M — TOBRENCIACO — R. 1840, VI.
654 Noiaviu..m (V. II) — Niacimarai? — 567.
655 Nonnittus — Ambacea — R. 1839, XVIII, var.
656 Nonno mo — Toareca — R. 1838, X. — Thouars.
657 Nso.... — Adsaccio. — 946.
658 Nuimunu? — ...isugo. — Musée d'Avignon.
659 Nunnus mot — Andecavis. — P. VI. — md.

660 Odmisoat? — Camiliaco — M°. — Chemillé.
661 ...OLENO MO (ER *dans le champ*) — Racioleli — A Turin.
662 Olivmont — Canoateo ou Fanoateo — M°.
663 Omacius — Racioneciasme — R. 1836, XI. A Poitiers.
664 ....O MONETA (V. II) — VESONCIONE. R. 1836, IX.
665 Onarecaucius mone — ..Henegauctias — R. 1836, XI, ld.
666 Onarulfo — Teudemciaco — R. 1836, XI.
667 Optatus monetar (V. II) — Dabanas ou Dabaicas — P. VI.
668 Optatus monta — ....icas. — M. Dassy.
669 * Orgesa — Sagomo — L. III. — M. Jeuffrain.
670 Osocrius — o BR — 589^{b} — R. 1840, XIII. — R.
671 ....Otimim? — *Childeberti* — Le Bl. 30.
672 OTONEVS M (Monog. de Trèves) — *Sans lég.* R. 1840, VII.
673 ...Ount... — Cirilia — 280. R. 1840, XIII.

674 PA...M (AR) — ARVERNOC M — M°.
675 *Pulino* — Ailirubrias — P. III. (Pulino.)
676 Paovaldus — Arciaca — R. 1838, XI.
677 Paovaldo mo — Raciodom...

678 *Parius—Arverno* — SB.
679 Passencio moneta — Ambaciaco — R. 1839, XVIII, 2 var.
680 Patornino — Ambaciavico — R. 1830, XVIII. — VV.
681 Patricius — Apraricia — C — B. 336.
682 Paulus — Pectavis. — M. Lecointre.
683 Paulus monitar — Porto vidrari. 623[t]. R. 1840, XIV.
684 * Paxfivicl? — in Palacio. — S.
685 Peccane m — Rotom — C — P. VII.
686 Petrus Guiriuse (LV) — Lugduno fiet — L. III. md.
687 Piperone — Acunivis? — R. 1836, XI. On lit +vimirao? V.
688 Polus m (Monog.) — *Sans lég.* — A Avignon — ML. 32.
689 Pre*citato* mo? — Blesocastro.
690 PRESERIVS M (BRIVAFT) — Tête s. l. — R. 1840, VI.
691 Priscus *et Domnolus*—Cabilono fit de sede past (V. III)—M°.
692 Procolomoneta—Arelenco fitur — R. 1839, IX.
693 Procomeres — Similiaco — C.
694 Produlfo — Balciaco — P. III.

695 RATIALANOMONTI — VIRIDVNO FIT· A M. Clouet.
696 Radu...ispi — Redonis — C.
697 Ragnemaro mo — Suessionis — M°.
698 RAGNIMARIO MOT — MONETA PLATI — M. de Saulcy.
699 Ragnola mo? — Suessionis fit — B. 264.
700 RAGNVLFOMONE — CATILIACO. n. m. L. — Cadillac?
701 Ragnulfo — Silvanec — M° — R. 1836, XI. var. B. 359.
702 Rameleno — Brivate — 180?
703 Raneperto — Castrofusi fit — R. 1839, XVIII.
704 *Ranuleus — Viriduno* — SB.
705 Ratus munitarius — Silanace — M. III, 28.
706 *Ravicosus* — Catalogue de d'Enneri.
707 RESOALDO — ICOCORATE (ou Ilocorate) — N. m. L.
708 RESTEVS MON—ITIEVDEMEILVS—P. V. (2 monétaires?)
709 Retto munitar — Austa civitate fit — R. 1836, IX.
710 Ricisilus — Ambacia — C — P. R. 1839, XVIII, V.
711 Ricobodo mo — Turturopno — C — Le Bl. 58.

712 Rigoaldus — Choe ficiti — C.
713 Rigulde — Parisius — Cité par L. 1re p. p. 60.
714 Rimoaldus m — Triecto fit — C — Le Bl. — L. IV.
715 Rimualdus m — Alesto fit — P. V.
716 *Rionicius — Custancia* — SB.
717 * RIVDA.M — +LVSVNOC — L. très d. R. 1840, VII.
718 Roccone — Baiocas. P. VI — Module du sol.
719 Rodomeris m — Conbellis fit. — B. 342.
720 Rolendeo — *Sans légende* — C — B. 359.
721 Romulfus — Auscius fit — C — R. 1838. IX.
722 RONSI — BVBIULLO (Bulles? *en Beauvoisis*). n. m. L.
723 Rusticius — Oriadoialo? — 584?

724 SABIULFVS M — TOLBIACOFIT? — N. m. de M. Conbrouse.
725 SADDORF — BENAVIA — n. m. L.
726 Sandirico — Elariaco.. *Clariaco*? Clairac, n. mss. L.
727 Sanctus monetarius — Vienna fit — C.
728 SANTINO M — +SALIONNO — R. 1840, VI.
729 Santolus moneta (A. V.) — ...a. — C — M. III, 41 — V.
730 SANTOLVS MVNE (V. II) — ...BELIS — A Turin, n. m. S.
731 Saturnus mt — Lemovecas f — R. 1836, XI.
732 Savelone moneta — Blatomago — C — R. 1838, IX.
733 Scoino m.m — Bonisi fit. — M. Bigant.
734 Secone moneta (L.E.M.O) — Biaenate pago. — V.
735 Sedul..mo — Medolovic — C. — 526. — R. 1840, XIII.
736 Seggelenus m — Burdegal.. — C. V. (*Segileno..*) R. 1840, XIV.
737 SELENO MON... — VIRDUNIS FIET — R. 1840, VI.
738 SELEVIGSELVS — TVLLOCIVIT — Noté par L. p. 81.
739 Senoaldo m — Burdegala — C. 2 var.
740 Senolus.. si BRI VATE — s. l. — C — B. 370. *Senoaldusmon*. n. m. S.
741 Sepagiens — Abrinktas — C. 2 var — *Gepagiens?*
742 Sesi monit — Parisii ci — P. IV.
743 *Sesovigo* — Catalogue de d'Enneri.
744 Seudulfus — Andegavis — R. 1839, XVIII.
745 *Seudullo — Sallovic* — SB.

746 Severinus mo — Cacalain...? — C — Peut-être *Catalaunis*.
747 Sevollu... — Geus fit. — 442. — R. 1840, XIII.
748 Shccuimoaivoh? — Cirimond fit — Me — L. IV.
749 Sicoinnus — Aurelianus civi — B. 241.
750 Sifonard mu — Silvanecti — C — B. 359.
751 Sigiber — Gavaletano (Ban) — C — M. I. 3. v. pièce royale?
752 Sigilaico — Lauduno fit. 470. — R. 1840, XIV.
753 Sigismundo — Leuduno — L. IV.
754 Sigoaldo — Tidiriciacovi — L. III, 2 types différents.
755 * Sigobertus — Cncs...? — C.
756 Sigofredus (AR) — Telemate fit — R. 1836, XI.
757 *Sigofredus mon — Parisii* — SB.
758 Sillon.m.. — Rodomoci. — 570.
759 Sinardoc — Raxniio..? — M. Norblin.
760 Sinutus.. — Visvong — M. III. 33.
761 Sisbertus mon — Andecavis civ. — C. — B. 326. *Demi sol.*
762 SNITVS — LATEVICO. Notes mss. L.
763 Solenno... — Colliacovico — Me — L. IV.
764 SOMELI — TELEMATE FIT — M. Matussiere.
765 SOMOLEN — PALACIOLO.I. — R. 1836, XI.
766 *Sorellus* — Catalogue de Renesse.
767 Spectatus m — Teodeberciaco — Me — L. III. R. 1836, IX.
768 SPORIVS — PAX — R. 1840, VII.
769 .....Srio m (C. A) — ....dovis fit — M. Voillemier.
770 Stefans c? — Burdegala — C.
771 Suinirico — Coilma — L. IV.
772 SVLVDEMT — DVCINVS — R. 1840, VI.
773 Sundebodos — Hiccioderovi — M. III, 20.
774 Sunnegesil — Masiciaco — 514?
775 Sunone mone — Colunia civit (V. A.) — B. 342.
776 Suvids m — Dunofitur. R.

777 ..Taconemonet? — Autiziodero ci — C — B. 336.
778 Talafius — Daiorate — C — Lectures douteuses.
779 TALOPO MO — ..ONO...IV? — P. VII.

780 Taniolino monetario — Adedunovico fitur—C—P. VI.
781 TANOIRELT? — STAGNEETISO—R. 1840, VII. l. d.
782 TASILONE MONET — AVTIZIODEROCI — B. 221.
783 TASONE MONE — TNOVVOVICO?? — M. III, 23.
784 TASSALOMO — VIRIDVNVM CIV. Note de M. Clouet.
785 Tauldolino — R.toomoci — C.
786 Taurecus — Beterra fit (C. G) — L. IV. — Béziers.
787 Tauricligilus — Canogacovic — R. 1839, XVIII.
788 Telafius monita — S. l. ou avec PAX — C. var. — P. VII.
789 *Tenomosero — Castranusci* — SB.
790 TEODENOMO — LACLOBVGII? — R. 1840, VI.
791 Teodenus — andernoing — Catalogue de d'Ennery.
792 Teodirico m — Raciate — B. 358.
793 Teodirico m — viriliaco vito fitu — C — B. 364.
794 Teodoaldo m — Ferruciaco? — C.
795 Teodoleno m. — Carovicus f — R. 1839, XVIII.
796 Teodulfo m — Areduno vico — C.
797 Teodulfus mot — Maugonaco — à Poitiers — R. 1836, XI.
798 Teud charius — Turnaco — C — B 364.
799 Teudciusolus — *monog. de Trèves* — C.
800 Teudeberte — Cabillonnu — Le Bl. L. III — *Billon*
801 Teudegisillus (V. II) — Metals — M° — R. 1836, XI.
802 Teudelin mon — Mosomocastrum — L. p. 43.
803 Teudeme — Wulta conno — P. III. — Inconnu.
804 TEVDERICVS — MAIRECEASO? R. 1840. VI.
805 Teudirico — Arastes — C — B. 222.
806 Teudo... — Auseno? — C.
807 TEVDORICI — monog. de Teodoric — C.
808 *Teudomares — Moavoso.* Catalogue de Renesse.
809 Teudulfo moneta (A. G.) — Augustiduno fi. — R.
810 Teudulfo m — Augusot edunof — R. 1836, IX, autre type.
811 Theodegisilus — Andegavi — C — B. 194.
812 Theodirico m. — Novovico — B. 354.
813 Theodolenom $\frac{DC}{E}$ — Rieodunin — C — Le Bl. L. III.

814 Theodorics — Mettis — M° — Le Bl. L. III.
815 Theotorio — Parducio. — M. le baron de Crazannes.
816 Theudbienus (C. A.) — Mettis civetati — C.
817 Theudecisilus m — Mett... sfiet — C.
818 Theudeilenus mont (C. A.) — Mallomatiriaco — C.
819 Theudelenus mo (C. A.)—Mettis civita — M°—R. 1838, x.
820 Theudemundus mon (C. A.) — Mediano vico fit. — S.
821 Theudemundus mon — Marsallo va. — R.
822 Theudo. — Novovico. — M. Dassy.
823 Thevald — Novovico — M°.
824 *Thibaiom. fscit* (L. E. M. O.)—Légende confuse. SB.
825 Thieudemaro mo (C. V.) — Mosomo cas. R.
826 Thillo — Parisius — Cité par L. Sans pièce connue.
827 Thrasemundus m — Triecto fit — M° — B. 364.
828 Todarente mon—Castro fuscit? —C. peut-être + odarente.
829 Toilnus ti? monog. de Trèves? — *Sans lég.* (ƎT)—C.
830 ....tolo — Petra Castro — B. 354.
831 Tomnicius (G. B.) — Scype moni?? — M° —
832 Tonus ms — Sans légende. *Plomb mérovingien ?*
833 TOTO MONETARIO (C. L.)—MARSALLOVIC—R. 1840, VI.
834 *Toto — sidunis.* S B.
835 Tottoleno m — Virduno — M° — R. 1836, XI.
836 *Totus monetarius — Sidunis civitate* (V. II) — S B.
837 Tullioni mo — Nammuco. — M. Dassy.
838 TVRSINUS.. — *Sans légende* — B. 206.

839 Ugihtnars? Cathirigi — M° — L. IV. *Ugi monetar?*
840 UGGONE — CALENOFE? R. 1840, VII.
841 ULCEMERES — CONSERINES — P. VI.
842 Ulfino moneta — Parisi — Catalogue de d'Ennery.
843 Ulfons? — ...nis — C. — Attribué à Orléans?
844 ...ulfus mone — Briennone pao fi — C.
845 Ulircaei (C. L.)—Macolen — M°. Lectures douteuses.
846 Uncco monet — Wicus civi — C. plus. var. — L. III.
847 Uncimesa? —Nogianis. —1016.— R. 1840, XIV.

848 UNDERICO MONET — AIVIVLNOCI ? — H. 557.
849 Uneligilo? — Vellacoivic — B. 370.
850 Unipluvasu ? — Limmusim — P. IV.
851 Unvaoiao ? — Austacivi — M° — L. IV.
852 Urcolenus (C. A.) — Pocciaco. — D.
853 Urosca — Danaciaco fi ? — 835 R. 1840, XIV.
854 Urovius mio — Madronas — M. 1. 6.
855 Ursio moneta — Vicobriva — M°.
856 Ursolinus — Silvanectis — C — B. 359.
857 ...Utto — onno...le (IV. G.) — M. Voillemier.

858 Vaccioveilus — Niovcentovicum — M°.
859 Vadoleno mo — Aredius — B. 201.
860 Valdoleno m — Blote fit — S. — R.
861 Valfechramnoc (C. A.) — Medianovico fici — L. II. — V.
862 Valirino muni (V. II) — Genava fit — C.
863 .... val...mon (VA. OL) — Vaciligoli ? — M°.
864 Vanoduifo mu ? — Tolosa mu — C.
865 Vasc. ilaicomo (A. C.) Ticacastro. — R.
866 VEMIUS ? TVOSTSITI ? R. 1840, VII.
867 Vencemius mnet. — Monog. de Trèves ? — *Sans lég.* — C. VV.
868 Venenius — id. — R. 1836, IX. (*Venœnius.*)
869 ....VICIRO.. — LEVDVNV FIT — B. 349.
870 Victaria ? — Cannaco. — Ciney. — S.
871 *Villaleon* — Catalogue de d'Ennery.
872 Vimes mon. (M. S.) — Vien...oi ? — M°.
873 * Vincemacus monita — *cas*Tru sauricanis. 1029. R. 1840, XIV.
874 Vinufu mone — Treverus cive — R. 1837, IX. var.
875 Vinoald — Limovecas fit — 483.
876 Vinovaldus — Climone fit. — M. de Saulcy.
877 Viomo — Orsatvico. — M. de Saulcy.
878 Vipolino — Agnetisico — B. 336.
879 VIRVALDO MO — ISARNOBEROVIC — n. m. S.
880 Visiiloius — Noviomaco — C. Lectures douteuses.
881 Vitale monetar (C. V.) — Villamaorin. 885. R. 1840, XIV.

882 Vitalis m — Parisus — R. 1839, IX. var.
883 Vitalsmon — Gardus fit — C.
884 VIVAS MON — CNLVATAUSTOPV (VI·VA.) — P. III.
885 Vizoleus — Rotomoci — 672 ?
886 Voitisudoim. n — Iarto vico fit — L. III. M. Lecointre.
887 *Vortunus — suc...* — SB.
888 Vor — Gabalorum — R. 1839, XVIII.
889 Vot... vi — Avicio. — M. Dassy.
890 Vulfar... Parisius — cité par L. p. 60.
891 Vulterico mon — Sareburco — Le Bl. — L. III.
892 Vulzolenus — + odomofitur — B. 359. *Rouen.*

893 Walso m — Orgasoialo. R. 1840, II.
894 Waecivecus mo — Scarponna fit. — S. — Charpagne ?
895 WANVELENO MO — LOTHAVIVS RIX — R. 1840, VI.
896 Wasendoso — Matovall — R. 1838, X.
897 Waldb. min — Bris..sa — M°.
898 Waldone mo — Brexis vico — R. 1839, XVIII.
899 Wannecisilus — Bodesio vico — M. 1. 4.
900 Watechramnu.. m (C. V.) — Bodoso vico — M°.
901 Widdo mo — Orsatoilo — R. 1838, X.
902 Wintrio monetaroc (C· A.) — Cabilonno — C — R. 1836, IX. VV.
903 Wintrio mon (I. V.) — Isernobero — B. 268.
904 Xisomude — Balatone ? — 959?
905 Xxonotredus — Sgetteuc — 907, R. 1840, XIII.

Rapport des numéros des deux planches avec ceux du Catalogue de M. Conbrouse.

Ire pl. 1, 276 — 2, 738 — 3, 280 — 4, 427 — 5, 526 — 6, 241 — 7, 465 — 8, 458 — 9, 442 — 10, 49 — 11, 746 — 12, 463 — 13, 278 — 14, 634 — 15, 282 — 16, 275 — 17, 274 — 18, 513 — 19, 1036 — 20, 907 — 21, 805 — 22, 956 — 23, 739 — 24, 961, 275, 220 — 25, 585, 350 — 26, 675 — 27, 589b.

IIe pl. 1, 321 — 2, 470 — 3, 975 — 4, 623t — 5, 784 — 6, 697 — 7, 242 — 8, 64 — 9, 65 — 10, 578t — 11, 492 — 12, 885 — 13, 545 — 14, 507 — 15, 906 — 16, 1040 — 17, 652, 853 — 18, 1016 — 19, 407b — 20, 573b — 21, 199b — 22, 1029 — 23, 419 — 24, 835 — 25, 887 — 26, 533 — 27, 80.

E. Cartier.

CHRONIQUE.

Deux numismatistes distingués ont été récemment honorés du titre de Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce sont : M. Avellino, de Naples, ancien directeur du *Giornale Numismatico*, élu en remplacement de M. Scrofani, mort à Palerme, en septembre 1839, et M. l'abbé Greppo, vicaire-général de la cathédrale de Belley, élu en remplacement de M. le marquis de Villeneuve-Trans, nommé académicien libre. La Revue Numismatique doit être fière de voir aujourd'hui la plupart de ses collaborateurs attachés à l'Académie des Inscriptions.

Bulletin bibliographique.

— Nous avons annoncé dans la Revue de 1839, p. 399, le *Catalogue raisonné des monnaies de France*, vol. gr. in-4°, avec 20 pl. d'alphabets, monogrammes et types monétaires. Bientôt après, l'auteur a publié 12 planches de monnoies, puis, agrandissant son plan, il s'est décidé à ajouter à son Catalogue un *Atlas des monnoies nationales de France*, qui, en y comprenant ces 12 pl., formera un 2e volume de 100 planches ; plus un beau Frontispice, un dernier Supplément pour l'ouvrage entier, et une Table générale des matières.

M. Conbrouse n'a pas voulu placer dans cet Atlas *toutes* nos monnoies, il a voulu seulement donner des *specimen* de notre monnoyage à toutes les époques, en s'attachant aux pièces inédites ou à des raretés du premier ordre dont les empreintes avoient été publiées imparfaitement. Il y aura 5 pl. gauloises, 2 gallo-romaines, 20 mérovingiennes, 14 carlovingiennes, 40 pour la 3e dynastie,

15 des monnoies décimales; le reste consacré aux obsidionales, piéforts et autres variétés monétaires.

Ayant sous les yeux 41 planches, dont 29 viennent de paroître, nous pouvons assurer qu'il seroit difficile de mieux faire, tant pour l'exécution que pour le choix des pièces publiées, et nous regardons l'ouvrage entier comme nécessaire à tous ceux qui s'occupent de nos monnoies. En voyant ces belles planches, on regrettera sans doute que l'auteur n'ait placé sur plusieurs qu'une seule pièce; mais les dessins des pièces inédites et quelquefois uniques qu'il s'est procuré à grands frais, et le luxe typographique de son livre, lui ont tant couté, qu'il n'a pas pu ajouter de plus grands sacrifices à ceux déjà faits, dont il peut d'autant moins espérer de se rembourser qu'on a tiré à un petit nombre d'exemplaires.

Les 12 pl. de la 1re livraison de l'Atlas ne se livrent plus séparément. Pour ceux qui les possèdent, les 29 dernières se vendent 30 fr. Le prix du *Catalogue* complet, avec ces 41 planches et les 20 qui lui sont propres, est de 100 fr. Il ne sera bientôt plus délivré de planches séparément du *Catalogue* qui sera porté à 160 fr., après l'entier achèvement de l'Atlas et la confection du Supplément. S'adresser à l'auteur, rue Contrescarpe-Saint-Antoine, n° 70, et à M. Rollin, rue Vivienne, n° 10, à Paris. E. C.

— M. Bergmann, Conservateur des Médailles et Antiques du Cabinet Impérial de Vienne, vient de publier le prospectus d'un ouvrage sur les médailles des hommes illustres de l'Autriche, depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe. Cet ouvrage aura pour titre: *Medaillen auf berühmte und ausgezeichnete Maenner des Kaiserthums Œsterreich*, etc. Tendler et Schaefer, à Vienne, Graben, 618.

Chaque dessin de médaille est accompagné d'une notice biographique consacrée au personnage qu'il représente. La notice sur Jacob Bannissius, jointe au Prospectus de M. Bergmann, donne une idée très avantageuse du travail entrepris par ce savant.

Le Directeur-Gérant,
L. DE LA SAUSSAYE.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LE VÉRITABLE SYMBOLE

DE LA NATION GAULOISE,

DÉMONTRÉ PAR LES MÉDAILLES.

L'usage antique de placer sur la monnoie les symboles particuliers à la nation chez laquelle elle étoit frappée, est un fait qui n'a pas besoin d'être discuté, et l'origine religieuse de ces symboles est une vérité également reconnue. Rien n'est donc plus naturel que de chercher sur les monnoies de la Gaule le symbole ordinaire du peuple qui l'habitoit, et d'interroger la mythologie celtique sur les motifs qui l'avoient fait choisir. C'est en effet ce que l'on a déjà tenté, et l'on s'est accordé généralement à considérer comme le symbole de la nation gauloise le cheval libre ou attelé, figuré si souvent sur ses médailles. Nous avons eu l'occasion de discuter plusieurs fois la valeur de cette représentation, et nous l'avons regardée comme le résultat de l'imitation barbare du type monétaire le plus répandu dans

toute l'antiquité, le bige des statères de Macédoine et des deniers consulaires. Ainsi, selon nous, de la nécessité seulement d'adopter un type universellement reçu, pour faciliter le cours de la monnoie et lui servir en quelque sorte de passeport, naquit la représentation habituelle du cheval sur le numéraire de la Gaule.

Plusieurs autres types monétaires, tels que le centaure ou cheval à tête humaine, la roue, l'aigle, le cavalier, etc., sont encore des imitations évidentes des types de la Grèce et de Rome. Quelques autres, tels que le bœuf (1), le chien, le guerrier debout, etc., se présentent rarement et paroissent particuliers à certaines localités. Il faut donc trouver dans un type plus généralement employé le symbole national, objet des recherches entreprises dans ce mémoire. Quant au *Coq Gaulois*, il ne se rencontre jamais sur les médailles de la Gaule, et c'est un fait prodigieux qu'au XIXe siècle, les descendants des Celtes aient donné une consécration politique à un symbole dont la valeur ne mérite même pas d'être discutée.

Si l'on doit reconnoître un symbole spécial de la nation gauloise, à l'aide des médailles frappées par elle, c'est assurément le sanglier qu'elles représentent à toutes les époques du monnoyage, dans toutes les contrées de la Gaule et dans toutes celles des autres pays où elle a possédé des établissements permanents.

La fréquence de cette représentation sur les médailles gauloises avoit déjà été remarquée et avoit fait donner au sanglier monétaire le nom de *sus gallicus*; mais personne n'avoit reconnu son importance symbolique et mythologique.

(1) Je ne parle pas du taureau cornupète, du lion, du trépied et des autres symboles des monnoies marseilloises; ces pièces sont de véritables monnoies grecques, frappées dans la Gaule, et auxquelles sont à peu près étrangères les propositions qui font le sujet de notre mémoire.

Dans une question où les lumières historiques manquent complètement, il devient nécessaire de procéder par inductions. A ce titre, nous établissons que le sanglier fut choisi comme un symbole naturel de la force farouche des Gaulois et de leur vie sauvage dans les forêts et les marécages qui couvroient la plus grande partie de leur territoire. Et, quant à la valeur religieuse que sa présence sur la monnoie nous commande de reconnoître, elle nous paroît aussi avoir dû son origine à la vie habituelle du sanglier dans ces forêts qui étoient honorées d'un culte spécial et où il se nourrissoit du fruit même de l'arbre sacré par excellence, le chêne, placé à la tête de tous les objets d'adoration, comme le simulacre du dieu unique des druides.

Je ne sais si, comme je l'ai avancé dans mes premiers travaux sur la numismatique gauloise, le porc ou verrat ne figuroit pas aussi sur la monnoie nationale. Je pensois que sa consécration pouvoit venir de l'importance qu'avoit, pour la fortune du pays, le commerce énorme de salaisons provenant de la chair de ces porcs à demi-sauvages qui erroient en immenses troupeaux dans les forêts de la Gaule. C'étoit en effet un usage reçu chez les anciens peuples, d'honorer d'un culte religieux les objets auxquels le pays devoit la source principale de ses richesses. Le porc et le sanglier auroient pu ainsi se confondre dans un commun culte.

Ces propositions livrées à l'examen de nos lecteurs, nous allons leur présenter, à l'appui, un choix de médailles emprunté, presque en entier, à la riche collection du Cabinet du Roi et à notre collection particulière. Nous suivrons l'ordre des différentes provinces de la Gaule, et nous ferons ensuite une excursion dans les autres contrées où les Gaulois ont existé soit comme nation, soit à l'état de colonie. Nous nous attacherons, en général, aux médailles dont l'attribution ne peut être contestée.

NARBONNOISE.

Planche XV.

Avenio. — On ne doit pas s'attendre à rencontrer fréquemment le type du sanglier sur les médailles d'or frappées dans le midi de la Gaule, à l'imitation des statères de Macédoine. A cette première époque du monnoyage gaulois, l'imitation étoit trop servile pour placer habituellement autre chose, sur la monnoie, que la tête d'Apollon et le bige, types ordinaires des philippes d'or. Aussi, ne connoissons-nous jusqu'ici qu'une médaille, unique et inédite de notre cabinet, sur laquelle on voit, au revers de la tête d'Apollon, le sanglier symbolique (n° 1). Le graveur semble avoir eu égard à une circonstance de la vie habituelle de cet animal, et l'avoir représenté au milieu des roseaux d'un marais. Une grande analogie entre les types de cette médaille et ceux des pièces dont nous allons parler, nous a engagé à l'attribuer à la ville d'Avignon.

La colonie établie par les Phocéens de Marseille, dans la cité des Cavares, accepta le type monétaire de cette nation et plaça le sanglier au revers des pièces d'argent et de bronze frappées dans leur capitale (n°s 2 et 3).

Enfin, sur une médaille inédite de notre cabinet, et dont la fabrique celtique est semblable à celle des pièces attribuées pour la première fois à Avignon par M. le marquis de Lagoy (1), on remarque le sanglier placé comme symbole accessoire du type du revers. Ce type est une imitation barbare du bige traîné par des cerfs que l'on voit sur plusieurs deniers consulaires (n° 4).

Nemausus. — Le sanglier gaulois est employé comme type

(1) Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules, etc., p. 19, n°s 5 à 7 de la planche. — Revue numismatique, 1838, p. 220.

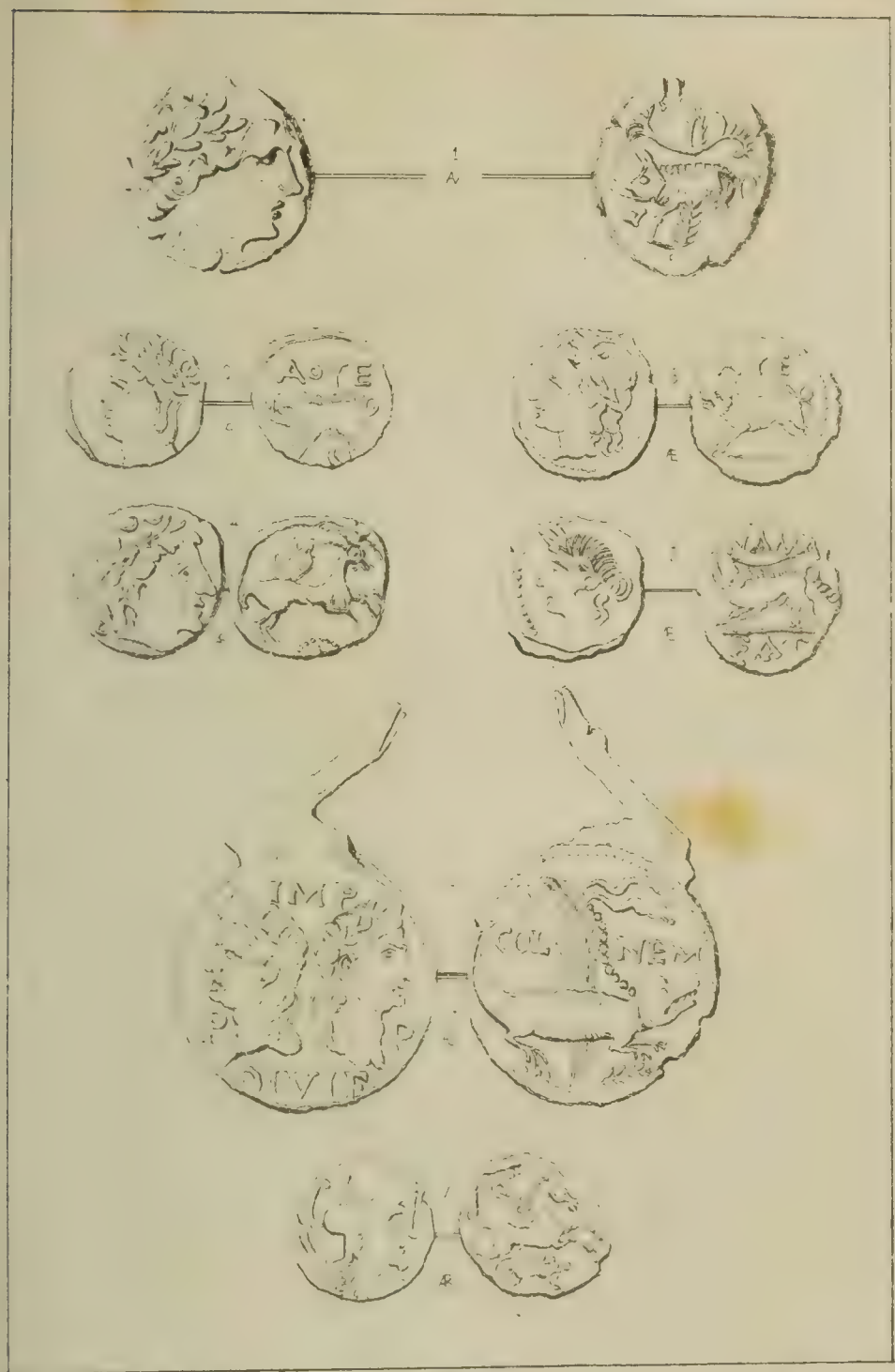

Litho E. Lézaris

CAVLE NARBONNOISE.

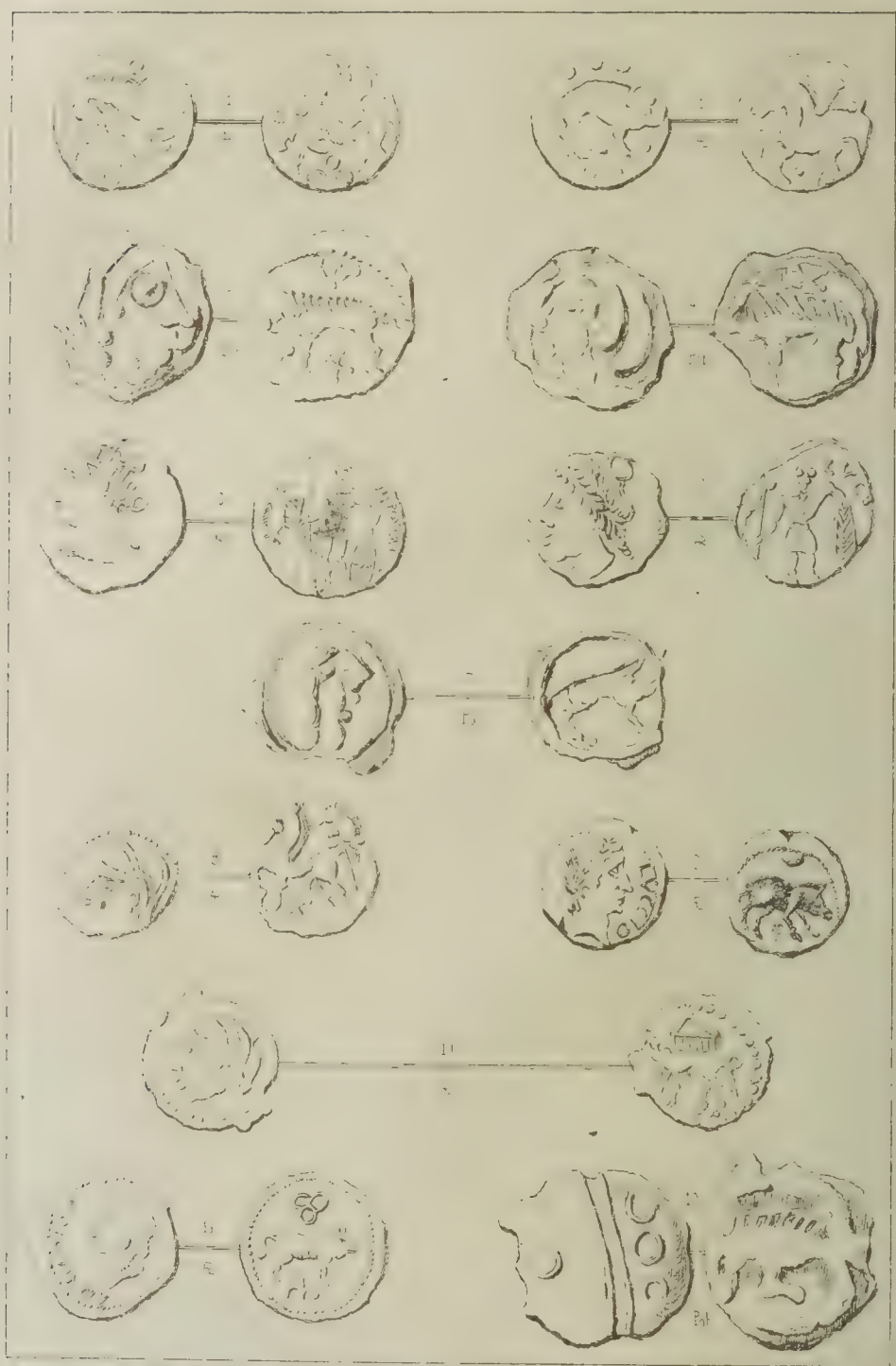

AQVITAINE.

sur la médaille coloniale grecque frappée dans la capitale des *Volcæ-Arecomices* (n° 5).

On se rappellera ici l'observation judicieuse de M. le marquis de Lagoy (1), et l'on reconnoîtra avec lui que c'est la cuisse et la jambe d'un sanglier, et non d'une biche, qui forment le prolongement du flaon des médailles coloniales romaines de Nîmes, trouvées dans le bassin de la fontaine sacrée de cette ville (n° 6). Il est en effet très présumable que ces singulières pièces, qui n'ont pas été retrouvées ailleurs, étoient des *ex-voto* offerts à la divinité - fontaine dont la tête est représentée sur la coloniale grecque où le sanglier forme le type du revers. (V le n° 5.)

Volcæ Tectosages. — Une médaille imitée de celles d'*Emporium*, et que j'attribue au peuple le plus voisin de cette colonie marseilloise, nous montrera le symbole gaulois donnant son cachet de nationalité à une contrefaçon de monnoie étrangère (n° 7).

AQUITAINE.

Planche XVI.

Avaricum. — Je ne connois, parmi les médailles de l'Aquitaine, au type qui fait le sujet de nos recherches, qu'une seule pièce dont l'attribution soit incontestée, c'est celle d'*Avaricum*, possédée seulement par le Cabinet du Roi (n° 1).

Un rapport évident dans les types permet de classer aussi à *Avaricum* la médaille n° 2. D'autres rapports, entre celle-ci et les n°s 3 et 4, nous engagent également à placer ces dernières dans la même catégorie.

Arverni. — Le type du guerrier debout, appuyé sur son

(1) Description de quelques médailles inédites, etc., p. 37. — Revue numismatique, 1837, p. 232.

bouclier, me semble particulier à l'Auvergne, et je n'hésite pas à attribuer à un chef de cette puissante cité la jolie médaille n° 5, dont la légende est restée jusqu'à présent inexplicable. La médaille d'Epadnactus offre également le type du guerrier debout (V. pl. VII, 1837, n° 14), avec cette différence que le costume du guerrier est tout romain.

La médaille coulée, n° 7, se trouve si fréquemment en Auvergne, où je l'ai recueillie moi-même dans la localité antique de Corent et sur la montagne où fut Gergovie, que je crois devoir la rapporter aussi à la cité des Arvernes.

Cadurci. — Je propose d'attribuer à Lucterius, chef des *Cadurci*, la médaille n° 6, de la collection de M. Ledru, à Clermont-Ferrand, contre-façon barbare de celle n° 5. Les rapports de Lucterius avec les Arvernes, dans la grande révolte des Gaules commandée par Vercingetorix (1), et le voisinage de la cité des Cadurces ont pu fournir l'idée d'imiter la monnoie d'un chef Arverne. La différence dans le costume et les armes du guerrier, représenté sur les médailles de Lucterius et d'Epadnactus, s'explique naturellement par le rôle bien opposé qu'ils remplirent dans l'histoire de la Gaule. L'un fut le courageux défenseur de l'indépendance de son pays, et l'autre, vendu à la cause romaine, livra à César l'ami et le compagnon d'armes de Vercingetorix (2). Le symbole national, qui ornoit l'enseigne des chefs arvernes, sur les médailles n°s 5 et 6, devoit disparoître sur celle d'Epadnactus, frappée sous l'influence romaine. En effet, l'enseigne est entièrement semblable à celle des armées du proconsul, comme la cotte-d'armes et l'écu rond ont remplacé le *sagum* et le bouclier long des gaulois (3).

(1) *De bello gall., lib.* VII, *cap.* 5, 7, 8.

(2) *Hunc* [*Lucterium*] *Epasnactus Arvernus, amicissimus populi romani, sine dubitatione ullâ, vinctum ad Cæsarem deduxit* (Hirt. Pansa, ch. XLIV).

(3) V. ce que nous avons dit de la forme du bouclier gaulois, Rev. 1836, p. 306.

Cambiovicenses. — Je ne répéterai pas la discussion consignée dans la Revue, à l'égard de toutes les médailles de même fabrique que le n° 8, et provenant de la trouvaille de la Rousselière (1). J'ai proposé pour cette pièce, déjà figurée pl. VIII, n° 7 de la Revue 1836, l'attribution aux *Bituriges*; mais aujourd'hui je préfère la rapporter aux *Cambiovicenses*, comme les médailles 10 et 11 de la même planche.

Mons-Lucio. — Je désirerois beaucoup donner à Montluçon, ville située sur la voie romaine de Néris à Bourges et offrant des vestiges non équivoques d'une haute antiquité, la nouvelle médaille avec la légende LVCCIO (pour *Lucciodunum?*), figurée n° 9. Je dois la possession de ce joli petit-bronze, inédit et unique jusqu'à présent, à la généreuse amitié de M. de Saulcy.

Pictones.—Le symbole du temple, placé au-dessus du sanglier qui forme le type du revers de la médaille n° 10, m'a engagé à classer cette pièce aux *Pictones;* mais ce symbole étant le seul rapport qu'elle offre avec la médaille de Durat, chef des Pictons, j'avoue que ce motif peut paroître insuffisant. Au surplus, la coiffure particulière de la tête, représentée sur le droit de la médaille, doit toujours la faire conserver à l'Aquitaine, et la classer de préférence, peut-être, aux *Bituriges* ou aux *Cambiovicenses* (2).

Santones. — M. le baron de Crazannes a déjà attribué aux *Santones*, avec beaucoup de vraisemblance, le petit-bronze n° 11. On remarquera, sous le sanglier du revers, et nous retrouverons sur plusieurs autres médailles, au même type, un symbole que nous prendrions volontiers pour la fleur d'une plante de marais, le glaïeul. Il se rapportoit peut-être au

(1) Rev. 1836, p. 308 et suiv.

(2) Cf. les n°s 3, 4 et 8 de notre planche, et les n°s 6 à 11 de la pl. VIII de la Revue 1836.

mythe du sanglier gaulois, et sa forme ressemble à celle de la fleur de lys héraldique qui devoit plus tard devenir le symbole des Gallo-Francs (1).

La médaille coulée, n° 12, du cabinet de M. Bouchage, à Mâcon, doit être rapprochée de celles publiées par M. Barthélemy, dans la Revue 1837, et attribuée comme elles aux *Santones*, si cette classification est complètement approuvée par les antiquaires.

LYONNOISE OU CELTIQUE.

Planche XVII.

Ædui.—La médaille d'argent, qui porte à son revers le nom du chef éduen, Litavicus, est une des plus jolies et des plus intéressantes de la Gaule (n° 1). Je ne pense pas que beaucoup de numismatistes se rangent à l'opinion de M. Pierquin de Gembloux, qui propose de lire sur cette pièce COSLITAV ou VATISLOC, au lieu de LITAVICOS, et porte à une antiquité très reculée une médaille dans laquelle le style et la fabrique des Romains sont de la dernière évidence (2). On remarque au droit un sceptre surmonté de la fleur de lys, déjà signalée sur les médailles de la Gaule, et le cavalier du revers porte une enseigne surmontée d'un sanglier. Cette dernière circon-

(1) Voir le savant ouvrage de notre collaborateur, M. Rey, sur le drapeau, les couleurs et les insignes de la monarchie françoise.

(2) Hist. monétaire du Berry, p. 54. — M. Pierquin prétend que les nations galliques battoient monnoie avant leurs premières expéditions en Grèce, et qu'elles cessèrent immédiatement après la conquête, c'est-à-dire il y a bientôt deux mille ans. Il affirme en outre que *le plus plaisant et le plus* IGNORANT de tous les systèmes publiés sur la numismatique gauloise est certainement le mien. J'enregistre, en toute humilité, ce jugement consigné dans une Lettre au *général* Bory-Saint-Vincent, sur l'Unité de l'espèce humaine. Je ferai connoître, prochainement, j'espère, aux lecteurs de la Revue, le système de mon savant adversaire, en rendant compte de son Histoire monétaire du Berry.

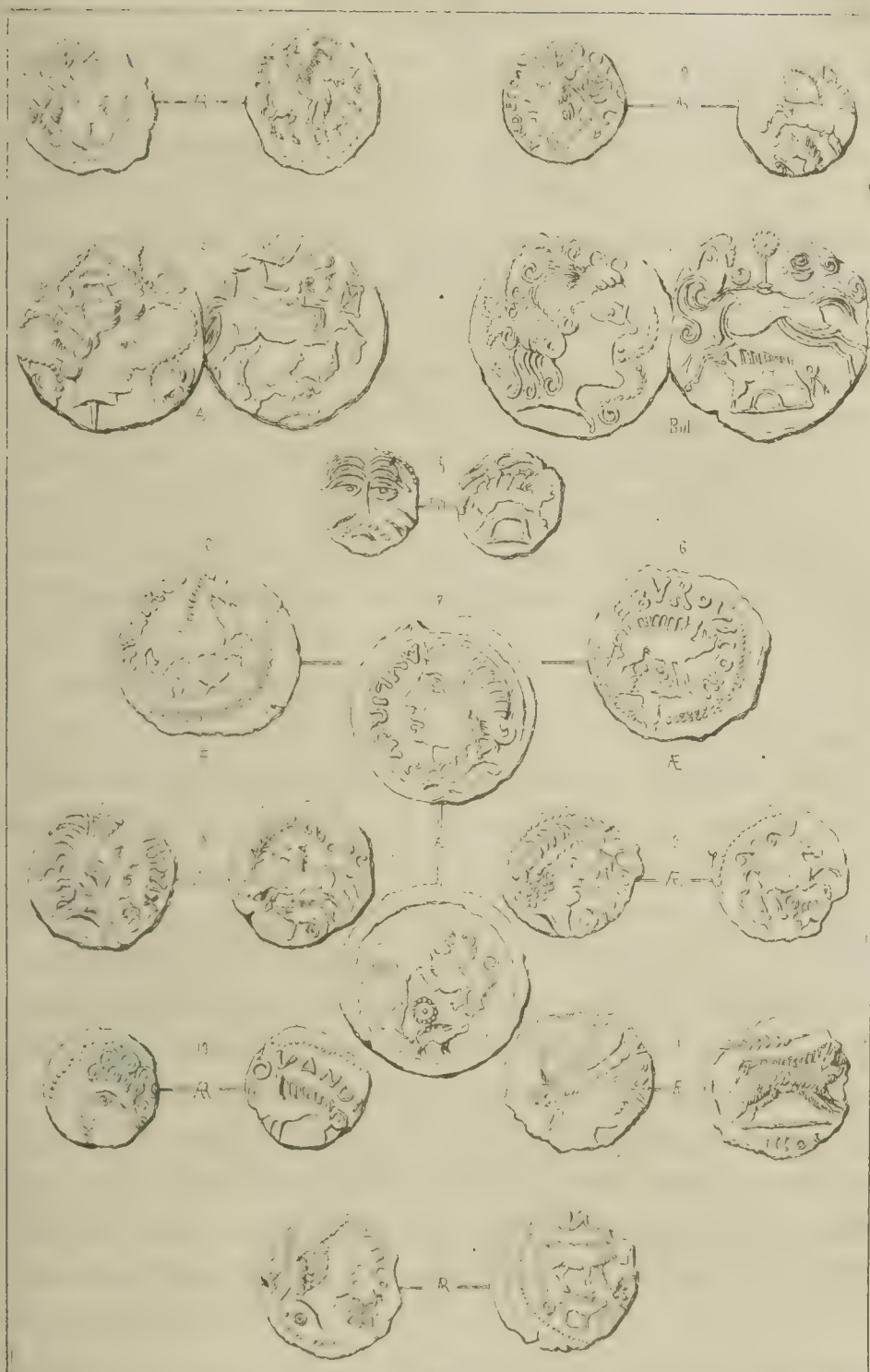

L. de la Saussaye, et Muret

CELTIQVE

stance, déjà observée sur les médailles des Arvernes, vient parfaitement à l'appui de nos opinions, car on ne peut mieux reconnoître les symboles adoptés par une nation, ailleurs que sur ses enseignes militaires. N'est-ce pas là, en effet, que nous retrouvons la chouette athénienne, le pégase de Corinthe, l'aigle ou la louve des Romains...., et cet usage antique ne subsiste-t-il pas encore dans toute sa vigueur?

Andecavi. — Sur la médaille des *Andecavi* (n° 2), nous voyons, au-dessous du cheval du revers, le sommet de l'enseigne militaire gauloise, comme l'a très bien remarqué M. Duchalais dans son mémoire sur la trouvaille de Bazoches. Nous renvoyons à la discussion soutenue par notre collaborateur à l'égard de cette pièce, dont l'attribution offre quelque incertitude (1).

Armorici. — Fidèles au culte des anciennes coutumes, à toutes les époques de leur histoire, les Armoricains n'abandonnèrent point la fabrique grecque des premiers temps du monnoyage gaulois, et n'inscrivirent point sur leur numéraire les caractères de l'écriture défendus par les druides. La grande quantité de médailles analogues à celles représentées sous les n°s 3 et 4 de notre planche, que l'on trouve continuellement en Bretagne et dans les îles voisines de cette province, a seule fixé leur attribution. On peut consulter, à cet égard, la Revue numismatique, où il a été plus d'une fois question de ces médailles, et le mémoire où le savant baron de Donop a publié si consciencieusement plusieurs centaines de variétés de la même pièce, en les accompagnant toutefois d'interprétations auxquelles il nous est impossible de souscrire (2).

(1) *V. suprà*, p. 168-169.

(2) V. la Rev. numism. 1836, p. 1 et 370; 1837, p. 64, et 221; 1838, p. 75; 1839, p. 219.

Sur le statère n° 3, le sanglier surmonte la tête de la divinité représentée sur le droit, entourée de chaînes où semblent suspendues, comme offrande, les têtes des ennemis vaincus. Nous soumettons cette explication à la critique de nos lecteurs.

Sur le didrachme n° 4, le sanglier de l'enseigne gauloise est représenté sous le centaure, imité des médailles de la Grande-Grèce et attelé au charriot dont on n'aperçoit que le conducteur.

C'est également la partie supérieure de la même enseigne que l'on aperçoit sur l'obole n° 5 dont j'ai proposé l'attribution à l'Armorique, dans la Revue 1837, p. 309. M. Pierquin veut voir une colline dans le demi-cercle placé au-dessous du sanglier, et indiquant probablement la pièce destinée à recevoir le bâton de l'enseigne et à fixer dessus le simulacre de l'animal symbolique. Il décrit ainsi le revers de notre médaille, page 51 de son Histoire monétaire du Berry. « Sanglier courant; au-dessous, le monticule de Dun; » au-dessus, les bâtons druidiques à double crosse, pres- » que effacés, de Sancerre. »

Aulerci-Eburovices. — Voici l'une des pièces les plus remarquables de la numismatique gauloise, et sur l'attribution de laquelle il ne peut régner aucune incertitude (n° 6). On distingue parfaitement au revers le sanglier de l'enseigne militaire de la Gaule et le haut du bâton de l'enseigne. Ce type important sert de justification à ce que nous venons de dire de la représentation du sanglier sur les médailles n°s 2, 4 et 5. M. Mionnet, trompé par la mauvaise conservation de cette curieuse pièce du Cabinet du Roi, en a décrit ainsi le revers, n° 148 du supplément aux autonomes de la Gaule : « Sanglier » marchant à droite; dessous, un casque sur un tronc d'ar- » bre. »

Le revers de la médaille n° 7 est extrêmement curieux, et je

regrette de ne pouvoir en trouver une explication assez satisfaisante pour la présenter ici.

L'attribution de la médaille suivante (n° 8) est susceptible d'être contestée; M. Pierquin en a fait le point de départ de sa Numismatique des Bituriges, que cet auteur appelle *Ibruiches* ou *Ibruichons*, guidé par la légende de notre médaille qu'il regarde comme le plus ancien monument offrant le nom de ce peuple (1). Je reviendrai sur cette explication, en rendant compte de l'ouvrage de M. Pierquin; mais je déclare, en attendant, m'en tenir à l'attribution du savant Pellerin, qui pense qu'IBRVIX a été mis pour EBVROVIX, le *civitas Ebroicorum* de la Notice des Gaules (2). Cette médaille unique n'est point en argent, comme le dit M. Pierquin, mais en bronze, et se trouve au Cabinet du Roi. Je ne la regarde point non plus, avec lui, comme un monument très reculé de la numismatique gauloise; la beauté du style, la légende, la complication des types et symboles et sa fabrique, évidemment romaine, me la font considérer, au contraire, comme un des derniers produits du monnoyage de la cité des *Aulerci-Eburovices*.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que la parfaite analogie existant entre les types et symboles de cette médaille et ceux de la suivante, n° 9, commande d'attribuer celle-ci à la même cité.

Sequani. — J'ai déjà publié la médaille *Seq*OVANOI, n° 10, dans la Revue 1836, p. 314. Le sanglier gaulois forme seul le type du revers.

Turones. — Je dois à l'aimable obligeance de mon collègue, M. Cartier, la communication de la médaille n° 11, toute nouvelle dans la numismatique de la Gaule, et d'un intérêt bien particulier pour sa collection turonniene. Ce petit-

(1) Hist. monét. du Berry, p. 37.

(2) Pellerin, Médailles de peuples et de villes, t. I, p. 23.

bronze, malheureusement très fruste, a été trouvé dans le camp romain d'Amboise. M. Cartier lit TVRONOS, du côté de la tête, et croit reconnoître les vestiges de la légende TRICCOS sous le sanglier aux soies hérissées qui forme le type gaulois du revers, au lieu de celui tout romain du bige qui occupe sa place sur les médailles, moins rares, offrant les mêmes légendes.

Veliocasses. — On sait assez, par les travaux de M. de Lagoy et par la monographie des médailles gauloises de Rouen, publiée par M. Deville (1), que les pièces avec les noms de RATVMACOS, SVTICOS, VELIOCA⊙I, doivent être attribuées à la ville de Rouen, et aux *Veliocasses* dont elle étoit la capitale. Nous sommes heureux d'ajouter à la série numismatique du même peuple une médaille du Cabinet du Roi qui avoit échappé aux savantes recherches de M. Deville. C'est la seule médaille des *Veliocasses* qui présente le symbole du sanglier (n° 12).

BELGIQUE.

Planche XVIII.

Catalauni. — Cette jolie médaille est remarquable par les ornements qui décorent le casque de la tête du droit (n° 1).

Les n°s 2 à 10 se rencontrent en grand nombre dans les localités antiques de la Champagne et de la Lorraine, et même de tout le nord de la Gaule. L'état de la science n'est pas encore assez avancé pour distinguer sûrement les types qui appartiennent à telle ou telle cité ; mais à coup sûr

(1) Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules, p. 46, et notre compte-rendu de cet ouvrage, Revue 1838, p. 307 ; — Mém. des antiq. de Normandie, t. XI, p. 60-69.

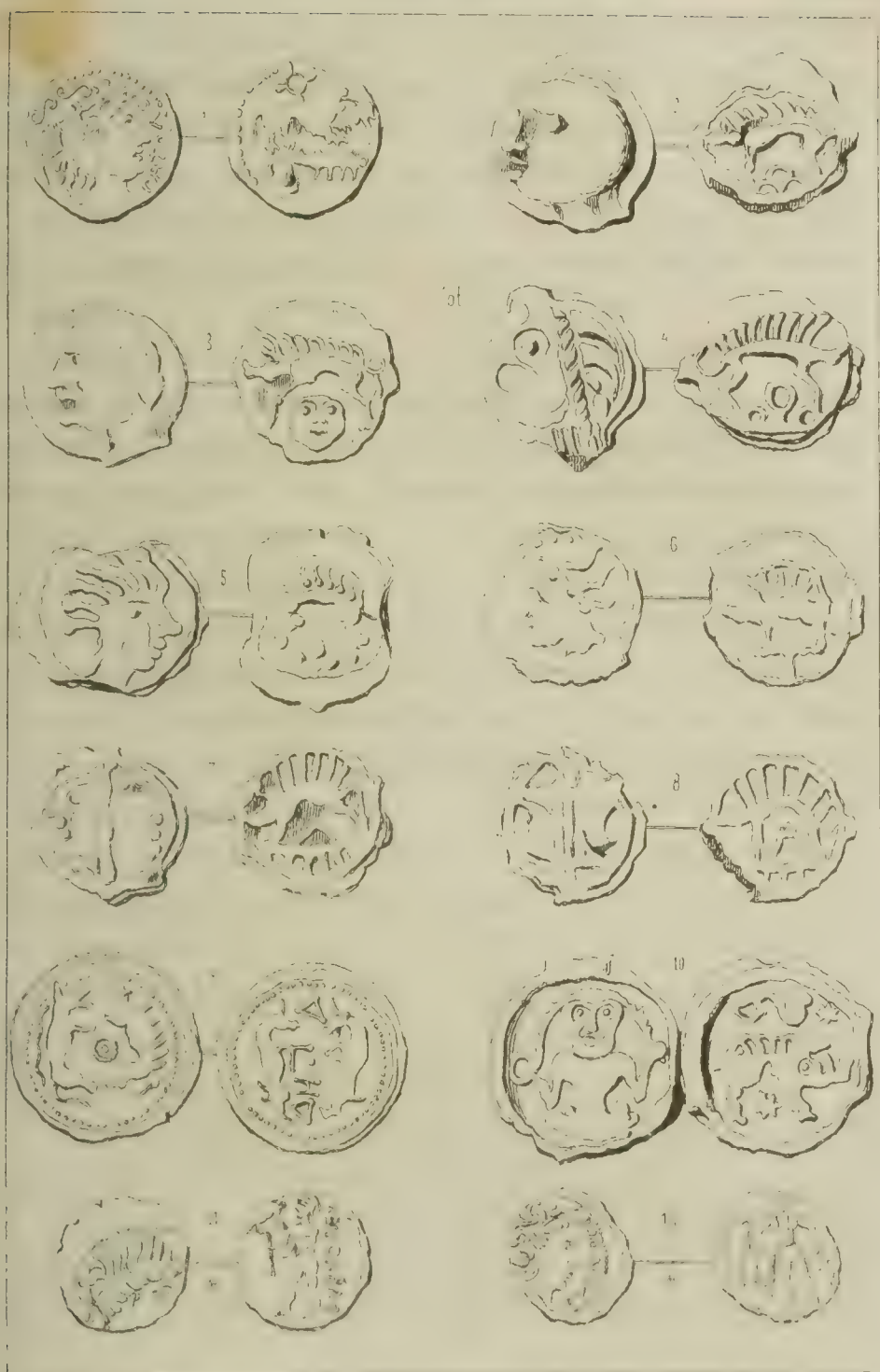

SELCIOVE.

on peut les rapporter tous à la Gaule-Belgique. J'aurai un contradicteur dans M. Pierquin, qui cherche à classer au Berry presque toutes les pièces sur lesquelles figure le sanglier gaulois, et s'est déjà emparé, au profit des *Ibruiches*, des n°s 2, 3 et 10, en attendant les nouveaux matériaux qu'il puisera, je n'en doute pas, dans ma monographie du sanglier numismatique.

On observera que c'est le sanglier-enseigne qui forme le type de la plupart des médailles de notre planche XVIII. On retrouvera encore le symbole de la fleur de lys dans l'ornement des supports des n°s 2 et 4 dont on connoît un nombre considérable de variétés.

Le type du droit de la médaille n° 8 est certainement une imitation très barbare de la double tête de la médaille n° 7, imitation dégénérée elle-même du Janus des monnoies consulaires. Ce rapprochement fera voir si j'ai eu tort de considérer, comme une imitation du même genre, le type de beaucoup de médailles bretonnes, analogues au n° 12 de notre planche XIII de l'année 1839. Sur ces pièces, frappées probablement d'après celles de la Gaule, la barbarie devoit se montrer encore plus grande (1). La fréquence de ce type sur les médailles bretonnes et la provenance de plusieurs de nos pièces gauloises, me porteroient à croire que celles-ci étoient frappées dans le nord-ouest de la France.

Les n°s 9 et 10 me paroissent, jusqu'à présent, appartenir de préférence aux provinces du nord-est.

Turnacum. — J'accepte ici, comme je l'ai déjà acceptée plus haut (2), l'opinion commune, mais contestée, qui rapporte les légendes DVRNACO ou DVRNOCOV à la ville de Tournay.

(1) Voir nos théories sur la numismatique bretonne, Rev. 1839, p. 69-74 et 311-319.

(2) Revue numism., 1836, p. 318-320.

M. Pierquin les réclame pour Durnac, chez les Eduens (1), et il y a d'autres *Turnacum* ou *Tornacum* dans la géographie de la Gaule. Ce qui peut démontrer le mieux que les médailles avec la légende *Durnaco* appartiennent à la Belgique, c'est la découverte d'un demi-denier d'argent qui m'a été communiqué par M. de Saulcy, et sur lequel on lit DVRNACO—EBVRO. Or on ne peut expliquer, je crois, ces légendes, qu'en supposant une monnoie frappée de société par deux peuples voisins, comme l'étoient les Eburons et les Nerviens, dans la capitale de ce dernier peuple. Sur nos pièces, l'enseigne du sanglier est portée, comme sur celles des Arvernes et des Cadurces, par un guerrier à pied, revêtu du costume gaulois. L'un d'eux tient l'enseigne à deux mains, l'autre la porte de la droite et tient à la main gauche une tête humaine (n°s 11 et 12). La coutume cruelle de couper, sur le champ de bataille, les têtes des ennemis morts se rencontre chez tous les peuples barbares; mais elle n'avoit plus lieu que dans l'Armorique et les contrées septentrionales de la Gaule, à l'époque où furent frappées les monnoies de fabrique romaine dont nous venons de parler (2).

BRETAGNE, ESPAGNE, ILLYRIE, GALATIE.

Planche XIX.

Britannia. — L'île de Bretagne, habitée par des populations dont l'origine étoit commune avec celles de la Gaule, devoit aussi placer sur ses monnoies le symbole de la grande famille Gallo-Kimrique. Nous le voyons en effet figurer sur un assez grand nombre d'entre elles, et il forme ordinaire-

(1) Hist. monét. du Berry, p. 223.

(2) T. Liv., l. X, c. 26; — Strab., l. IV, p. 197-198; — Diod. de Sic., l. V, c. 29.

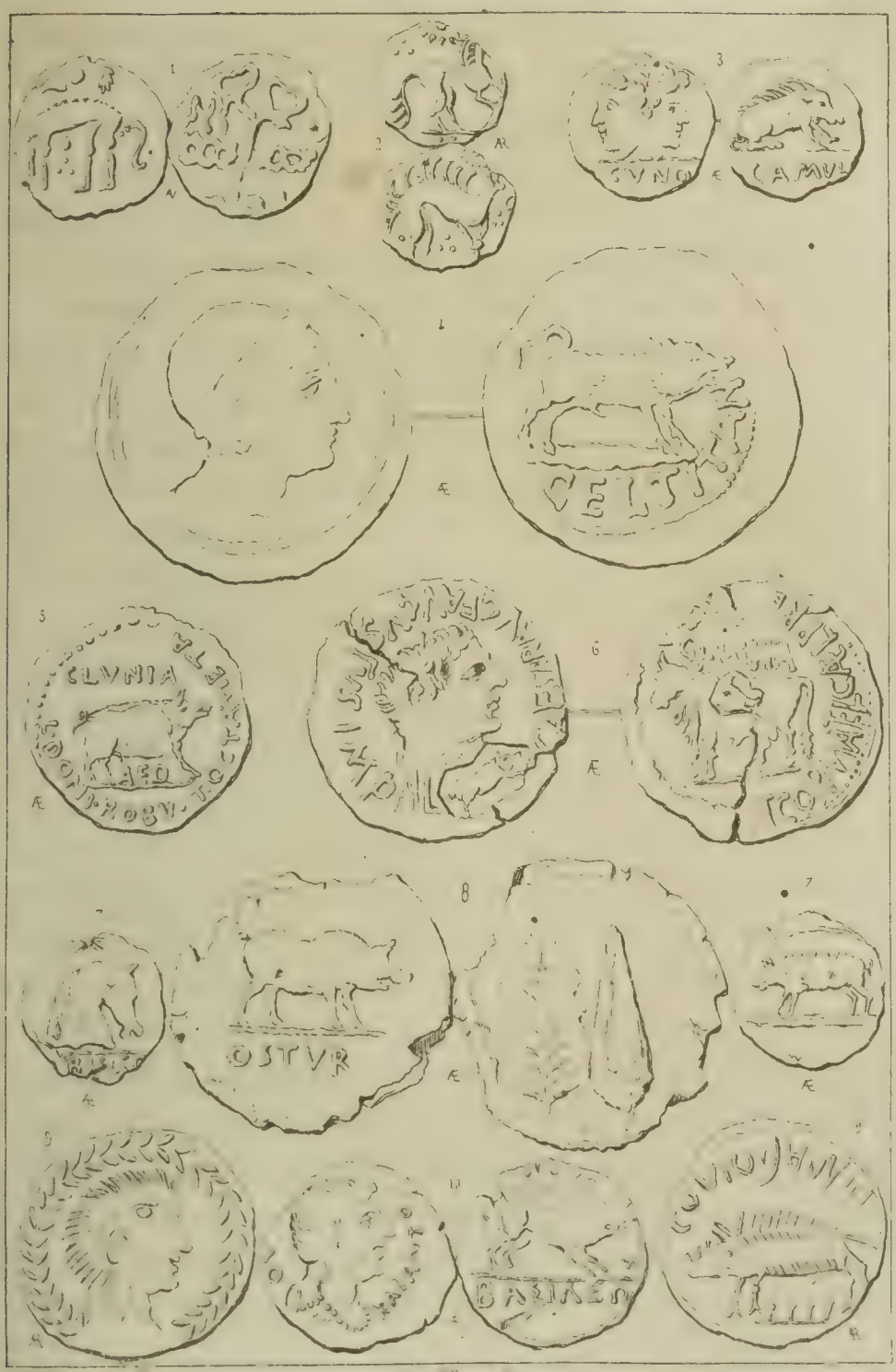

BRETAGNE, ESPAGNE, ILLYRIE, GALATIE.

ment le type de l'une des faces, comme on peut le voir sur les médailles n°s 1 à 3, appartenant à chacun des trois métaux. Les légendes de la dernière nous rappellent le roi CVNO*belinus* et CAMV*lodunum* sa capitale. J'ai emprunté les dessins de ces monnoies au *Numismatic chronicle*, et à la monographie des médailles de Cunobelinus, par M. de Lagoy.

Hispania.—Chez les Celtibères, nous voyons aussi le sanglier composer, à lui seul, le type de l'un des côtés des rares médailles de *Celti* (n° 4), *Obulco* (n° 7) et *Ostur* (n° 8). Sur celle-ci on remarque, au revers, la feuille et le fruit de l'arbre sacré qui fournissoit au sanglier sa nourriture habituelle. Le type du sanglier symbolique est conservé sur une médaille coloniale de *Clunia*, frappée sous Tibère (n° 5), et il est curieux de voir, sur une autre coloniale de la même ville et du même empereur, le sanglier, repoussé comme type, y reparoître en contre-marque (n° 6), en souvenir sans doute des traditions nationales d'une ville à laquelle la politique des Césars avoit laissé une ombre de liberté qui devoit bientôt s'évanouir. On trouve aussi sur les médailles celtibériennes le cavalier portant l'enseigne militaire surmontée du sanglier gaulois (1). On voit la même enseigne sur des deniers romains de familles ayant eu des rapports avec l'Espagne (2).

Illyricum.—Les hordes sorties de la Gaule, sous la conduite de Sigovèse, et fixées sur les bords du Danube, y devinrent plus tard un grand peuple dont il nous reste des monnoies frappées dans le système drachmal de la Grèce. Nous retrouverons encore, quoique rarement, sur ces monnoies, le souvenir symbolique de la nation à laquelle les colonies illyriennes devoient leur origine. Le n° 9 de notre planche repré-

(1) V. Florez, *Medallas de las colon., municip., y pueb. antig. de Espagna*, t. I, pl. LVIII, n° 5.

(2) *Ibid.*, p. 369-372.

sente une de ces pièces dont la légende est malheureusement indéchiffrable.

Galatia. — La seconde migration gauloise qui, trois siècles après celle conduite par Sigovèse, sortit comme elle par la forêt d'Hercinie et descendit les rives du Danube, pénétra jusqu'en Asie où elle fonda, comme on sait, un empire. Sur une médaille de Caentolus, l'un des souverains de la Galatie ou Gallo-Grèce, paroît encore le sanglier de la nation gauloise (n° 10).

On ne connoît point de médailles frappées par les Gaulois qui possédèrent si long-temps les contrées de l'Italie situées au-dessous des Alpes. Ce fait nous paroît confirmer l'opinion où nous sommes que la fabrication d'une monnoie nationale commença très tard dans les Gaules, et probablement après la conquête totale de la Cisalpine vers l'année 170 avant l'ère chrétienne.

Si l'on ajoute, à l'autorité des médailles dont nous venons de présenter le tableau, l'examen des innombrables statuettes ou amulettes du sanglier qui sont continuellement rencontrées dans toutes les localités antiques de notre territoire; si l'on se rappelle les enseignes gauloises figurées sur l'arc d'Orange et le bas-relief, encore inexpliqué, de la montagne sacrée du Dônon (1), nous espérons que l'on acceptera, comme démontrée, la proposition placée en tête de notre mémoire.

(1) Ce curieux bas-relief, sculpté sur le rocher même qui couronne la cime du Dônon, représente un lion et un sanglier dans l'attitude du combat. Sous le bas-relief est inscrit, BELLICCVS SVRBVR (pour *sus robur?*). Doit-on reconnoître ici une image symbolique des derniers efforts de courage tentés par les Gaulois, pressés dans leurs retraites les plus inaccessibles par les Romains, représentés sous la figure du lion? (V. Shœppflin, *Alsatia illust.*, et l'Antiq. expl., pl. CLXXXVIII, n° 3.)

L. DE LA SAUSSAYE.

POIDS

DE L'AUREUS ROMAIN

DANS LA GAULE.

Au moment où la Revue de la numismatique publioit la dernière lettre de M. Cartier, sur les monnoies mérovingiennes, nous nous occupions à rechercher si, comme cela est généralement admis dans la science, l'aureus romain pesoit en réalité 85 gr. $\frac{1}{2}$.

L'examen attentif de 288 monnoies d'or (triens, semis, solidus), appartenant aux empereurs qui régnèrent depuis Majorien jusqu'à Maurice inclusivement, nous avoit convaincu que le solidus devoit légalement peser, non pas 85 grains $\frac{1}{2}$ mais 84 seulement. Ce résultat nous sembloit d'autant plus certain qu'il paroissoit s'accorder parfaitement avec les textes et quelques-unes des recherches faites par les modernes sur la livre romaine. Le code théodosien, en effet, et les actes de saint Marcellin nous apprennent qu'on tailloit 72 sols dans la livre pesant d'or, tandis que Savot et Romé de Lille ont admis que la livre romaine équivaut à 6048 de nos grains (1). Or 84 multipliés par 72 donnent justement

(1) La livre romaine proposée par Romé de Lille n'est pas, nous le savons, admise par tous les antiquaires, et l'on regarde généralement aujourd'hui cette livre comme composée de 6144 grains; nous croyons que l'examen de nos pesées justifiera pleinement la préférence que nous lui accordons. D'ailleurs des re-

6048. On sent avec quelle confiance nous dûmes accueillir alors les réflexions de M. Cartier à propos des chiffres VII et XXI qu'on remarque sur quelques monnoies mérovingiennes et sur des triens et des aureus frappés au nom de l'empereur Maurice, dans les villes d'Arles, de Marseille et de Vienne. Enchanté d'une telle découverte, nous avons voulu vérifier par nous-même le calcul du directeur de la Revue, et chercher à quel poids antique répondoit le karat des lapidaires. Mais comme, malgré toutes nos investigations, il nous a été impossible jusqu'ici d'en rencontrer un seul qui lui correspondît parfaitement, et que tout porte à croire que ni les Romains ni les Francs ne se sont servi d'un poids équivalant à quatre grains, nous avons dû chercher ce que signifient ces chiffres (1).

Nous avons donc pesé de nouveau et avec soin tous les triens et tous les solidus de l'empereur Maurice, qui portent les nombres VII et XXI, et qui tous ont été frappés en Gaule. Voici le résultat que nous avons obtenu :

cherches exécutées au commencement de ce siècle et faites avec grand soin, par M. Mongez, ont produit un résultat qui en diffère bien peu. Ce savant a pesé les grains regardés comme ayant servi d'unités pondérales aux anciens, et il a trouvé une livre composée de 6,069 grains. Il ne diffère donc que de 21 grains avec nous, tandis qu'il trouve 75 grains de moins que dans la livre proposée par de la Nauze. (Voyez le t. III de la Nouvelle collection des Mémoires de l'Académie des Inscriptions; Mémoire sur les grains qui ont servi d'unités pondérales aux anciens.)

(1) Persuadé, malgré l'insuffisance de nos recherches, que M. Cartier avoit trouvé la véritable solution de cette question si importante, nous ne nous sommes pas fié à nous-même, et nous nous sommes adressé à M. Hase, qui avec son obligeance ordinaire a bien voulu nous confirmer qu'il n'existoit à sa connoissance aucun poids antique répondant à quatre de nos grains, et nous a engagé à examiner si le poids que nous recherchions n'étoit pas la silique. Nous saisissons avec empressement cette occasion de témoigner publiquement au savant académicien tout notre respect et toute notre reconnoissance.

Monnoies de l'empereur Maurice portant les chiffres

XXI	et	VII
Solidus.	*Semis.*	*Triens.*
gr.		gr.
1..... 74 1/2	.....	1..... 26
1..... 73 1/2		2..... 24 1/2
1..... 72		2..... 24
		1..... 23 1/2
		1..... 22
		1..... 19
3		8

Ce poids insolite a lieu de surprendre surtout si on le compare à celui des *aureus* frappés en Orient ou dans les autres parties de l'empire, et dont aucun ne présente les chiffres VII et XXI.

Monnoies de l'empereur Maurice semblables aux anciens aureus.

Solidus.	*Semis.*	*Triens.*
gr.		gr.
11..... 84	.....	1..... 29
1..... 82 1/2		1..... 28
2..... 82		1..... 27 1 2
1..... 81 1/2		1..... 27
1..... 81		1..... 26
1..... 66 conserv. très mauvaise.		1..... 25 1/2
17		6

Monnoies des empereurs qui ont régné, tant en orient qu'en occident, depuis Majorien jusqu'à Maurice.

Solidus.	*Semis.*	*Triens.*
gr.	gr.	gr.
1..... 87	3..... 42	1..... 29
5..... 84 1/2	5..... 41	34..... 28
34..... 84	1..... 40	10..... 27 1/2
5..... 83 1/2	2..... 38	60..... 27
30..... 83		4..... 26 1/2
5..... 82 1/2	11	20..... 26
12..... 82		2..... 25 1/2
2..... 81 1/2		2..... 25
7..... 80		4..... 24
1..... 79		1..... 21
1..... 78		
1..... 77		
1..... 75		
105		148

Les tableaux qui précèdent nous montrent que la Gaule seule s'étoit séparée de l'ancien système de l'empire, et puisque les monnoies frappées à Marseille, à Arles et à Vienne paroissent être les premières sur lesquelles on ait gravé les nombres XXI et VII, que de plus, leur poids est évidemment plus foible que celui des aureus ordinaires, il est certain que ces chiffres ne peuvent représenter des unités égales à quatre grains, une telle supercherie n'auroit trompé personne; on se seroit enquis de suite des causes de cette nouveauté et la fraude n'auroit pas tardé à être découverte. Lorsque Majorien lança son rescrit contre les monnoies frappées en Gaule, et qu'il en défendit le cours dans toutes les parties de l'empire qui reconnoissoient encore ses ordres, il n'avoit certainement pas en vue des espèces moins pesantes que les monnoies ordinaires, et ces fameuses paroles *minus valore taxantur* doivent, bien probablement, s'entendre de la qualité de l'or plutôt que du manque de poids, puisqu'on n'a retrouvé jusqu'ici aucun aureus de ces temps, évidemment plus foible que les autres. Certes si les monétaires de Marseille, d'Arles et de Vienne eussent voulu frauder, bien loin d'innover et de fabriquer une nouvelle monnoie, ils se seroient contentés de copier l'ancienne en l'altérant. Car cette monnoie, à son apparition, ne dut pas manquer d'attirer l'attention du peuple déjà si méfiant, et qui ne vouloit point de l'or marqué au coin des conquérants barbares, comme le dit Procope. Il faut donc chercher une autre raison de l'affoiblissement des aureus de la Gaule et trouver une autre explication aux chiffres VII et XXI.

Cette explication nous paroît toute simple si l'on admet que les unités pondérales, représentées par VII et XXI sont des siliques ou kerations, ou quelque poids semblable alors en usage, puisque la silique équivaut à $3\frac{1}{2}$ de nos grains et que $3\frac{1}{2}$ multipliés par 21 donnent $73\frac{1}{2}$, poids qui se rapproche beaucoup des résultats obtenus par notre pesée.

Nous appelons l'attention des numismatistes sur cette observation qui ne nous paroît pas être sans importance. En effet, un savant antiquaire, M. Guérard, a prouvé déjà que l'aureus mérovingien différoit de poids avec l'aureus romain et que sa pesanteur légale devoit être de 72 grains au lieu de 85 $\frac{1}{2}$, de 84 et de 83, comme on l'avoit présumé jusqu'alors. Son opinion, basée sur l'examen des pièces elles-mêmes, seroit donc confirmée encore, puisque nous ne différerions avec lui que d'un grain et demi. De plus, comme les sols d'or de Theodebert qui pèsent généralement de 83 à 79 grains sont tout-à-fait fabriqués selon l'ancien système, il faudroit rapporter au règne de Maurice cette révolution qui donna naissance au système franc proprement dit et produisit ces *solidi franci* dont parle Marculfe.

A. Duchalais.

NOTE

SUR UN DENIER DE CATHERINE DE FOIX,

vicomtesse de Béarn, reine de Navarre.

EXPLICATION DU TYPE DES MONNOIES DES CENTULES.

François Phebus, roi de Navarre et vicomte de Béarn, mort sans postérité le 30 janvier 1483, avoit laissé la couronne de Navarre, avec le comté de Foix et le Béarn, à Catherine, sa sœur, qui, seize mois après, les porta, par son mariage, dans la maison d'Albret. Duby (pl. XIX, n°s 2, 3, 4 et 5) a publié plusieurs monnoies frappées aux noms réunis de Jean d'Albret et de Catherine, comme roi et reine de Navarre. Il a aussi fait connoître (pl. CVIII, n°s 3 et 4) deux pièces fabriquées au nom de Catherine seule, comme dame de Béarn. Ce sont des *blancs à deux vaches*, dont le premier, qui a dû être frappé entre le 30 janvier 1483, époque de son avénement et le 14 juin 1484, date de son mariage, porte pour légendes : K*a*TERINA DEI G*racia* D*omi*NA

BEARNI. — ℞. PA*x* ET HONOR FORQVIE MORLAS.

A ces pièces de Catherine je puis aujourd'hui en ajouter une nouvelle, qui a dû également être frappée avant son mariage. C'est un denier de très bon billon qui, d'un côté, montre une croix grecque renfermée dans un double cercle, cantonnée de deux points aux deux quartiers supérieurs, avec la légende: K*atherina* DEI GRA*cia* D*omi*NA BEARNI. Sous la lettre R du mot *gracia* est un point secret, qui étoit sans doute le différent de la monnoie de Morlas. Au revers, on lit, dans le champ, le mot PAX disposé ainsi : $^{P}\,\underset{X}{\cdot}\,{}^{A}$ La légende, en partie mangée, qui se lie avec ce mot est: ET ONOR F.....MORL*as*. Deux points sont placés entre les lettres P et A l'un au haut l'autre au bas. Deux autres points sont disposés de chaque côté de la lettre X.—Poids: 81 centig.—Cabinet de M. de Traversay, à Verré (Deux-Sèvres).

Ce denier, en lui-même, n'offre rien de bien remarquable; mais si on le compare avec les deniers et les oboles des Centules de Béarn, qui avoient cours aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, on est frappé de l'analogie de son type avec le type de ces pièces fabriquées deux ou trois cents ans plus tôt. En effet, nous retrouvons, au droit du denier de Catherine, la croix, cantonnée de deux points aux deux quartiers supérieurs, qui figure sur les monnoies des Centules, et au revers de ces dernières on pourroit retrouver le mot PAX, écrit en monogramme, dans ces trois caractères : $_{P}{}^{M}{}_{+}$.

On sait combien, sur les monnoies des XIe et XIIe siècles, on trouve souvent la lettre X dans la position droite, sous la forme d'une petite croix grecque +. Cependant la lettre du haut de ce monogramme figure bien un M, et, en la comparant avec l'A du mot *forc*A*s* de la légende, on y aperçoit, malgré leur analogie, une différence caractéristique dans la barre qui joint les deux jambages. Néanmoins il ne seroit pas impossible que cette différence tînt à un caprice

de graveur, et que ce fût la même lettre, parce que l'A avoit indifféremment une barre droite ou angulaire, ou il étoit sans traverse intérieure comme sur le denier de Catherine.

La pièce que je publie changeroit-elle l'opinion de Duby (1) et de M. le baron de Crazannes (2) qui voyoient, dans les caractères figurés au champ des pièces des Centules, les lettres M P suivies d'une croix, lettres que le savant antiquaire de Montauban croyoit, avec Lelewel (3), être les initiales des mots *Morlaci percussa?* Seroit-ce le mot *Pax* qu'il faut voir dans le champ de ces anciennes monnoies? Cette conjecture n'est pas dénuée de toute probabilité.

Ce mot *Pax* étoit sans doute une devise des vicomtes de Béarn. Un de ces princes, Guillaume de Montrate, fonda, en 1229, un ordre religieux et militaire, sous le nom de *Chevaliers de la foi et de la* PAIX.

Quant au mot *onor*, il signifioit, dans le principe, une *seigneurie*, comme l'ont dit avec raison Duby et M. de Crazannes; mais cette signification primitive avoit été oubliée, puisque sur les pièces de Catherine le mot *onor* se trouve joint par la particule *et* au mot *pax*, qui n'avoit originairement aucun rapport avec lui. Il en résulte une légende dénuée de sens. C'est une bévue bien digne de ces artistes monétaires du XVe siècle qui nous fabriquoient des *obolus civis*.

(1) Monnoies des prélats et barons, t. II, p. 163.

(2) Revue numismatique, 1838, p. 427.

(3) Numismatique du moyen-âge, t. I, p. 156.

LECOINTRE-DUPONT.

OBSERVATIONS

SUR LE TYPE DES MONNOIES DE MORLAS. [1]

+KA.....BEARnI.... Écu de Béarn, surmonté d'une couronne et accosté de deux K, dans un entourage formé de quatre cintres. — ℟. +.... FORϘVIα MORLA... Croix pattée dans un entourage de cintres. — Bl.

Cette monnoie appartient à Catherine de Foix, reine de Navarre et dame de Béarn (1483-1516). En 1484, elle épousa Jean d'Albret et régna avec lui jusqu'à la mort de ce prince, en 1516; alors elle abandonna le trône à son fils, Henry d'Albret, l'aïeul de notre Henry IV. Ce grand-blanc, frappé à Morlas, quoique inédit, ne présente qu'une variété peu importante avec les autres monnoies du même genre

(1) Quoique nos deux collaborateurs se soient rencontrés dans leur explication du type des monnoies de Morlas, chacun de leurs articles faisant connoître une pièce inédite de cette localité, nous les avons insérés tous les deux. Le blanc décrit par M. Duchalais étant très fruste, nous avons préféré donner l'empreinte d'un denier frappé à Morlas au XIIIe siècle. *N. des D.*

déjà publiées par Duby et M. Adrien de Longpérier. Il nous a été communiqué par M. Norblin, dont la riche collection et l'obligeance sont connues de tous les amateurs de médailles. Malgré son peu d'importance, nous avons cru devoir le reproduire ici parce qu'il nous amène tout naturellement à parler du type des deniers de Morlas qui ne nous paroît point avoir été expliqué d'une manière satisfaisante.

Ce type, comme on sait, se compose des trois caractères $_{P}{}^{M}{}_{+}$ placés en triangle dans le champ des deniers les plus anciens de cette ville, deniers qui ont tous été frappés par des comtes du nom de Centule, probablement Centule IV et Centule V (1058-1088 et 1120-1134).

Le savant Lelewel est le premier qui ait cherché à expliquer ces trois caractères, qu'il a pris pour un P, un M et une +. Sachant que l'Onor de Fourquie étoit le château seigneurial de Morlas, et préoccupé sans doute par cette idée, il lut sans hésiter *Palacium Morlacis* +, donnant à ces lettres la valeur de trois sigles. Plus tard, M. Chaudruc de Crazannes, sans contredire formellement l'opinion de Lelewel, proposa une nouvelle lecture, et vit dans les caractères P M +, l'initiale des mots *Percussum Morlano* +.

Toutes ingénieuses et toutes plausibles qu'elles soient, ces deux interprétations nous paroissent devoir être rejetées. Ce n'est effectivement pas un P, un M et une +, qu'il faut voir dans ces lettres, mais un P, un A et un X, ce ne sont pas des sigles, mais trois lettres qui forment un mot bien complet, le mot PAX.

En effet, quelque extraordinaire qu'elle semble au premier coup d'œil, la forme de l'A, tel qu'il se trouve sur notre monnoie, se rencontre assez souvent dans le midi de la France et le nord de l'Espagne pendant les XIe et XIIe siècles. Sans sortir de la Numismatique, nous le retrou-

vons ainsi figuré sur les deniers de Raymond V et d'Alphonse Jourdain, à Toulouse; de Ramire et de Sanche, en Aragon. Sa forme singulière a souvent trompé les antiquaires. C'est ainsi que sur un denier de Raymond V, où le nom de ce prince est écrit en langage vulgaire RAMON, Duby a lu RH*e*MON*dus*, et que sur notre denier Lelewel déchiffroit ONOR FORCHS au lieu de ONOR FORCAS. Ce caractère ressemble effectivement beaucoup à un H, lorsque les deux montants de l'A sont réunis par une barre horizontale; il présente au contraire l'aspect d'un M lorsque cette barre est brisée. Cependant nous pensons qu'avec un peu d'attention personne n'hésitera à reconnoître avec nous un A dans le caractère qui nous occupe.

Tout le monde sait aussi combien il est facile de confondre un X avec une +, puisque ces deux caractères sont absolument figurés de la même manière, et que dans certaines occasions ils sont pris à la fois pour l'un et l'autre signe. On n'aura donc aucune objection à nous opposer quant à ce qui regarde la valeur des trois lettres PAX. L'ordre bizarre dans lequel elles sont disposées n'est pas non plus sans exemple; nous le rencontrons sur les deniers de Plaisance, qui portent pour légende PLACEN au pourtour, et $_{E}{}^{I}{}_{A}$ dans le champ, sur ceux de Carcassonne CARCASONECI $_{E}{}^{V}{}_{H}$, de Toulouse $^{V}{}_{O}{}^{G}$ $^{E}{}_{O}{}^{T}$, et il ne seroit pas difficile de trouver d'autres bizarreries du même genre.

Le mot PAX fut employé très souvent aussi sur la monnoie pendant le moyen-âge. Sans parler des deniers d'Harold et de Guillaume-le-Conquérant, sans remonter jusqu'aux Anglo-Saxons et aller chercher des exemples chez d'autres nations, ne retrouvons-nous pas cette formule sur les deniers des évêques de Châlons-sur-Marne et d'Amiens, qui y inscrivoient, l'un PAX tout simplement, et l'autre PAX dans le champ et CIVIBVSTVIS en légende.

Le meilleur moyen d'ailleurs de juger notre lecture, est de jeter les yeux sur un de ces deniers. Mais ce qui nous engage surtout à la préférer à celles que proposent MM. Lelewel et de Crazannes, c'est qu'alors la légende des deniers du XIIe siècle seroit, à peu de chose près, la même que celle qu'on lit sur les grands-blancs du XVe. Trois cents ans séparent, il est vrai, ces monnoies les unes des autres, et nous ne connoissons jusqu'ici aucun monument intermédiaire; mais depuis la publication de M. de Longpérier nous pouvons affirmer que, jusqu'à cette époque, les deniers Morlas ont toujours conservé le même type, puisque celui de Jean, dont il donne la description, et qui ne peut être que de Jean Ier (1412-1436), porte aussi, comme les autres, PAX ONOR FORCAS. Nous nous persuadons donc qu'à l'époque où pour la première fois, l'ancien type fut remplacé par les armes des sires de Béarn, on se contenta de transporter du champ dans la légende le mot PAX, et qu'augmenté du mot MORLACIS, le tout forme la phrase que nous déchiffrons sur toutes les pièces sorties, pendant le XVe siècle, des ateliers monétaires de cette ville, et que nous lisons encore sur celui que nous publions en tête de cet article : PAX ET HONOR FOVR9VIα MORLACIS.

A. Duchalais.

PRIVILÉGES

DES MONNOYERS

DE BLOIS.

M. de la Saussaye et M. de Longpérier ont déjà parlé incidemment, dans la Revue, des corporations privilégiées que formoient au moyen-âge les ouvriers des monnoies ou les *monnoyers* comme on disoit alors, et à cette occasion, ils ont donné les dessins de deux sceaux appartenant aux monnoyers de Vierzon et d'Avalon (1). Mais les priviléges dont jouissoient ces corporations sont généralement peu connus, et c'est ce qui donne un intérêt particulier aux titres originaux que fournit à cet égard la précieuse collection de pièces anciennes, connue sous le nom de *Fonds Joursanvault*. Cette collection, qui n'est autre chose qu'un débris des archives de l'ancienne chambre des comptes de Blois, a été acquise en partie par la bibliothèque de cette ville, et c'est en m'occupant d'en faire le catalogue que j'ai découvert les documents suivants qui donnent des renseignements curieux sur les prérogatives des monnoyers de Blois.

Le premier de ces documents est un mémoire relatif à un procès que les gens de justice du comte Guy II, dernier seigneur de Blois, de la maison de Châtillon, avoient intenté

(1) Revue num., 1839, p. 142 et 216.

à la veuve d'un monnoyer qui refusoit de payer le droit de festage en se fondant sur les priviléges de son mari. Ce mémoire, présenté le 28 septembre 1392 à Regnault de Sens, bailli de Blois, par le procureur du comte, est divisé en 52 articles ou propositions, et très développé; car le rouleau de parchemin sur lequel il est écrit a encore cinq pieds de longueur, quoiqu'il en ait été perdu une partie, et qu'il y manque les onze premiers articles. Nous nous bornerons à en extraire les passages les plus saillants.

Le procureur du comte ne méconnoissoit point l'existence et les droits de la confrérie des monnoyers; mais il alléguoit d'abord que le nommé Philippot, mari de la réclamante Jacquette, n'avoit pas été reçu dans la corporation avec les solennités requises, et qu'en fait, il n'avoit jamais travaillé à la fabrication des monnoies, ce qui est très vraisemblable, la monnoie de Blois ayant été supprimée depuis l'année 1328, époque où le comte Guy Ier vendit son droit de monnoyage au roi Philippe de Valois: « Et supposé que il eut esté pré-
» senté à la monnoie, tout foiz en vérité ne furent oncques
» les solempnitez gardées en sa personne que l'en garde en tel
» cas, et ne fist oncques les serments acoustumés ... et onc-
» ques en vérité il ne forgea ne ovra en fait de monnoie et
» ne fut oucune personne qui le vist ovrez. »

A la vérité, les termes du privilége s'appliquoient aux monnoyers *ouvrans et non ouvrans*; mais le procureur du comte faisoit observer avec raison qu'on devoit entendre par là ceux qui cessoient momentanément d'*ouvrer*, et non ceux qui n'avoient jamais travaillé: « Il n'est pas simplement en-
» tendu qu'ils ne doient avoir ovré et fait opéracion, mais
» est entendu ovriés présentez qui ont ovré et fait leur deu,
» supposé que en autre temps ils n'ovrent pas faulte
» de mestal ou que le roy ne le vieult pas. » C'est qu'en effet ces compagnies s'étoient maintenues dans des villes où l'on

ne fabriquoit plus de monnoies depuis l'ordonnance de 1315, et n'étoient plus que des corps privilégiés dans lesquels on se faisoit admettre uniquement pour s'exempter des taxes et se soustraire aux justices seigneuriales.

Il paroît que pour y être reçu il falloit être exempt de servage au moins depuis deux générations, car le procureur contestoit audit Philippot les qualités requises pour être monnoyer, « parce qu'il estoit de par son père ou au moins » de par son belail [ayeul] venu et astrait de servitute et que » nul ne doit estre receu à monnoier qui est de par père ou » par belail ni d'aucun court de seigneur, ni atraint d'autre » lian de servitute. »

Le procureur du comte prétendoit encore que le privilége ne pouvoit s'appliquer qu'à l'exemption des taxes personnelles comme les péages et non à une taxe réelle, à un impôt foncier comme le droit de festage qui étoit « ung droit de » v sols imposé sur une chascune meson estant en la ville et » banlieue de Blois. »

Il demandoit ensuite si ledit Philippot avoit été monnoyer du roi ou monnoyer du comte de Blois, disant qu'à la vérité une charte d'un comte de Blois qu'il ne nomme pas accordoit des priviléges aux monnoyers du comté, mais que cette charte, n'ayant point été renouvelée ni confirmée par les successeurs de ce comte, avoit fini avec la vie de son auteur, et surtout avec l'existence de la monnoie de Blois; que si ledit Philippot étoit monnoyer du roi, il ne devoit jouir de ses priviléges que dans le domaine du roi et non dans le comté de Blois, qui jusqu'alors, ajoutoit le procureur, n'avoit jamais fait partie du domaine royal, et étoit tenu par ses possesseurs en *franc aleu,* indépendant de la couronne. Nous verrons ci-après que les monnoyers de Blois prétendoient être ouvriers du roi, quoique certainement ils ne travaillassent point pour les monnoies royales.

En vain, alléguoit-on que les monnoies du roi, ayant cours dans le comté de Blois, « ladite conté en avoit aussi bien » prouffit comme l'autre pays; » le procureur du comte répondoit « que en la conté avoit la monnoie de monsieur le » conte de Blois qui faisoit monnoie dont les subgets se » povoient aider, et aussi la monnoie du roy quant au pays » ne leur estoit pas nécessaire, et supposé qu'elle fust néces- » saire pour aller hors marchander, tout foiz ce n'estoit pas » raison d'establir telles choses en préjudice de Mgr. et en » diminucion de ses droiz et noblesse. » Cet argument perdoit beaucoup de sa force par la suppression de la monnoie de Blois qui ne travailloit plus depuis soixante ans. Aussi l'avocat de la réclamante répliqua-t-il sur-le-champ « qu'il ne » croyoit point que la monnoie du roy ne fust nécessaire au » pays. »

Sans insister sur ce point délicat et très contestable, le procureur du comte passe à des raisons plus valables. En supposant, continue-t-il, que ledit Philippot ait pu jouir personnellement des priviléges des monnoyers, ces priviléges ne pouvoient passer à sa veuve; car ils étoient attachés à une fonction que les femmes ne pouvoient remplir, « office de monnoier si est » office virile, c'est-à-dire office appartenant à homme et » office corporelle, ainssi est-il selon droit escript que tout » office corporelle et à homme appartenant les femmes en » sont forcluses par deux raisons, l'une *propter sexûs fragi-* » *litatem*, l'autre *propter corporis impotentiam*, car elles » sont moult frelles et ne sont pas si puissans de corps ni si » habilles pour travailler comme les hommes et pour ce, » d'estre argentières ou monnoières elles sont deffandues. »

Cependant le privilége portoit que les femmes et les enfants des monnoyers en jouiroient avec eux. Mais, comme le disoit naïvement le procureur du comte, cela devoit s'entendre seulement durant la vie des monnoyers: « car après

» leur mort ils n'ont ne femme, ne famille, et est la raison » (du privilége) adfain que plus continuellement et plus dili- » gemment vaquent à la forge de la monnoie, pourquoy » après sa mort ceste reson cesse; car après sa mort jamés il » ne forgera. »

L'argument étoit péremptoire et difficile à rétorquer. L'avocat de la réclamante essaya d'y opposer la loi romaine *femina de senatoribus*, en vertu de laquelle les femmes des sénateurs conservoient leurs honneurs et prérogatives même après la mort de leurs maris. Là-dessus le procureur du comte s'irrite et répond « que ceste loy est entendue des » dignitez et honneurs et selon la matère subjecte, c'est as- » savoir des sénateurs qui obtenoient la plus grand dignité de » la cité de Rome; car y gouvernoient et faisoient les loix; » mais en nostre cas l'on ne traite pas de dignité ni d'hon- » neur comme si dessous sera desclaré. Car premièrement les » monnoiers sont sers astrains ad ce, voire en tant que à » nul autre mestier il ne se peust appliquer comme propre- » ment il est déclaré ou texte de leur privilége, et oucore » plus la loy vieult que ilz soient puniz *suplicio et morte* et » leurs biens confisqués se ils se apliquent ailleurs (1), » dont à dire que tels serviteurs soient honeurs, nul ne le » diroit ni ne deveroit dire, mais sont honéreux et par ainssi » cesse la raison de ladite Jacquette. Item honneur est dit » avoir administracion de la chose publique avec dignité; » or il est ainssi que en la personne des monnoiers ceste » diffinicion cesse, car ils n'ont nule administracion de la » chose publique, mais sont seulement exécuteurs de la fa- » brique, comme ung sergent de fère le commandement d'un

(1) Nous verrons plus bas que cet article du privilége étoit tout-à-fait tombé en désuétude au XVe siècle, car les prétendus monnoyeurs exerçoient toutes sortes de professions excepté celle dont ils se prévaloient pour réclamer des exemptions d'impôts.

» bailli ou d'un prévost; par quoy dont à dire que ce soit » honneur, nul ne le puet dire. »

Jusque-là le raisonnement est assez concluant, mais, emporté par la chaleur de la discussion, le procureur va plus loin. Il applique aux monnoyers la loi romaine *dempnati in metallum*, qui traite des criminels condamnés aux mines « pour ce que ils sont condempnez à fouïr le mestail, et » vraiement ainssi est-il des monnoiers, car ils sont astrains » perpétuelment à forger la monnoie; pourquoy il apert » clérement que ce ne sont pas honneurs, mais sont choses » très desplaisentes et honteuses, et pour ce en leur privilége » est mis notablement ce mot *sers ad ce constrains* qui est » un mot honteurs et non pas honnorable. » En vain prétendroit-on que la monnoie est une chose sacrée, *sacra fabrica*, dit la loi romaine; le procureur du comte ne nie pas que la monnoie ne soit une chose sainte, ce qui prouve qu'en tout temps le culte de la monnoie a été respecté; « oui, s'écrie-t-il, c'est sainte chose pour ce que c'est chose » publique et aussi l'image du prince qui est figurée en la » monnoie, esquelx regars elle est réputée sainte, et non pas » quant à forgeurs et administrateurs; car il est plusieurs » forgeurs et administrateurs des choses saintes qui ne sont » saints, mès gens vils et deshonnestes comme chescun apper- » soit et peut appercevoir en plusieurs et divers estas de » esglise et temporalité. » Si des priviléges ont été accordés aux monnoyers « c'est seullement en recompensacion de » leurs misères, paines et travaux; car de mal heure ceroient » nez se ilz n'avoient autre alégement de telx hontes et pai- » nes; et par ainsi ne peuent et doivent leurs femmes après » leur mort jouïr de telx priviléges et par conséquent ne » ladite Jacquette. »

Nous n'avons pas la sentence rendue sur cet éloquent plaidoyer par le bailli Regnault de Sens, homme assez connu

dans son temps et ami de l'historien Froissart ; mais nous croyons que Jacquette dut perdre son procès.

Néanmoins on voit que les gens de justice du comte de Blois ne refusoient point de reconnoître en principe les priviléges des monnoyers ; ils s'efforçoient seulement d'en restreindre l'étendue et d'en contester l'application. De nouvelles circonstances politiques exposèrent bientôt ces priviléges à des attaques plus sérieuses.

Par acte du mois d'octobre 1391, Guy de Châtillon avoit vendu les comtés de Blois et de Dunois à Louis, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI ; mais il s'en étoit réservé la jouissance pendant sa vie. Il mourut le 22 décembre 1397, et le duc d'Orléans prit immédiatement possession du comté de Blois.

Cet événement opéra une notable révolution dans le sort des habitants de cette province. Au lieu du gouvernement paternel des seigneurs de la maison de Châtillon, qui naissoient et vivoient au milieu d'eux, ils eurent à subir l'administration fiscale d'un haut et puissant prince, frère du roi de France, qui leur étoit étranger et qui ne voyoit dans ses domaines du Blésois qu'une ferme à exploiter de manière à en tirer le plus d'argent possible. Les anciennes concessions, les vieilles redevances, les coutumes du pays étoient parfaitement connues du suzerain et des vassaux, et reposoient depuis des siècles sur des habitudes incontestées. Mais les agents du duc d'Orléans arrivoient ignorants de tous ces usages ; ils ne connoissoient de droits que ceux de leur maître, de priviléges que ceux qui étoient justifiés par des titres authentiques, et un conseil, siégeant à Paris, prononçoit en dernier ressort sur les plaintes des sujets de tous les apanages du prince.

Malheur aux habitants de Blois qui, se confiant en la paisible possession de leurs franchises, n'avoient point mis leurs pièces en règle ! Les agents du duc d'Orléans étoient

sourds à toute autre considération qu'à la signification judiciaire d'un titre ou arrêt ayant force de chose jugée. Aussi voyons-nous par les archives de la chambre des comptes de Blois (fonds Joursanvault), que les corporations, les communes, les particuliers même s'empressèrent à cette époque d'exhumer leurs vieilles chartes, de faire vidimer celles que le temps commençoit à détruire, et d'en représenter des copies revêtues de toutes les formalités légales.

Les priviléges des monnoyers devoient être particulièrement odieux aux seigneurs qu'ils ne servoient plus et dont ils gênoient l'autorité. Les agents du duc d'Orléans ne voulurent point reconnoître les franchises des monnoyers de Blois; ils les traduisirent devant leur justice, les soumirent aux mêmes taxes que les autres vassaux et regardèrent toutes leurs réclamations comme non avenues.

Poussés à bout, les monnoyers portèrent leurs plaintes au roi, leur protecteur naturel. Les conseillers de la couronne avoient alors pour principe de saisir toutes les occasions de restreindre les juridictions seigneuriales et d'abaisser l'autorité des grands vassaux. On pouvoit compter sur leur appui, et en effet les monnoyers obtinrent du roi Charles VI des lettres patentes qui confirmoient tous leurs priviléges et que je transcris ici parce qu'elles en contiennent l'énonciation la plus exacte. Je me suis seulement permis d'abréger ce qui étoit de pure forme. Ces lettres sont adressées au bailli royal de Chartres, dans le ressort duquel se trouvoit le comté de Blois; elles sont datées du 24 janvier 1399; mais comme l'année ne commençoit alors qu'à Pâques, leur véritable date, suivant notre chronologie actuelle, est du mois de janvier 1400.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, etc... Nous avons receu l'humble supplicacion de noz amez les ouvriers et monnoiers du serment de France demourans à Blois consors en ceste

partie, comme tant par leurs privilleges et franchises à eulx donnez et octroyez de noz prédécesseurs et de nous et du comte de Blois comme autrement, eulx et leurs prédécesseurs entre les autres choses ne soyent tenuz de respondre devant aucun juige audit Blois ne ailleurs que pardevant le prévost des monnoyers excepté en trois cas seulement, c'est à savoir meurtre, larecin et rapt, aient aussi esté, soient et doivent estre frans, quittes et exemps tant à Blois comme ailleurs de touz festaiges, paiages, travers (1), chaucées et de toutes autres subventions et exactions quelxconques, comment qu'ilz soient dites, nommées ou appellées, soient ouvrans ou non ouvrans, marchandans ou non marchandans, et de ces choses et de chacune d'icelles, yceulx supplians aient joy et usé par eulx et leurs prédécesseurs ouvriers et monnoyeurs dudit serment de tel et si long temps qu'il n'est mémoire du contraire, sans ce que nostre très chier et amé frère le duc d'Orléans comte de Blois, son bailli, gens et officiers ne autres y puissent ne doient troubler ne empescher lesdiz supplians ou aucuns d'eulx, et pour ce que depuis nagaires le bailli, gens et officiers de nostre dit frère, ce sachant ou non doians ignorer, se sont efforcés de vouloir prandre et avoir lesdiz festaiges, chaucées et autres exactions, de et sur lesdiz suppléans ou aucuns d'eulx demourans à Blois et de les en contraindre et aussi de leur faire plusieurs autres choses en les molestant oultre et contre la teneur de leurs droiz, privilleges, possessions et saisines dessus dites par procés et autrement, induement, en venant folement contre yceulx privilleges, franchises et libertez et en les voulant enfraindre ou domaige et préjudice d'iceulx supplians, yceulx supplians se sont nagaires traiz pardevant nous en nostre court et narracion faicte de ces choses ou en substance ont obtenu lettres par vertu desquelles commandement a esté fait de par nous au procureur, gens

(1) *Travers*, droits de transit sur les marchandises. Cet article du privilége justifie l'inscription d'une médaille de monnoyer citée par M. de Longpérier (Revue 1839, p. 216) : *Barriés, péagiés, pontonniés, laissez passer les monnoyés ;* on voit aussi par là quel étoit l'usage de ces médailles, espèce de passeport pour l'exemption des droits.

et officiers de nostre dit frère audit lieu de Blois que ils souffrent et laissent les diz supplians joïr et user de leurs diz privilleges, franchises et libertez et de chascune d'icelles sans les contraindre ne molester en aucune manière, au contraire ne les en mettre ne tenir pour ce en procés par devant eulx ou aucuns d'eulx et que les attemptaz ils repparassent, amandassent et remissent au premier estat et deu. A quoy le procureur de nostre dit frère s'est opposez et pour son opposicion jour lui a esté donné et assigné par devant vous ou vostre lieutenant à qui la cognoissance de la cause fut commise par lesdites lettres pour dire la cause de la dite opposicion, respondre, procéder et aler avant sur ce en oultre selon raison; mais ce nonobstant, icellui procureur et les autres gens et officiers de nostre dit frère s'efforçant de jour en jour de exiger et avoir des diz supplians les diz festages, paiages, travers et autres exactions et de les en mollester et travailler par devant eulx induement en attemptant folement contre le plait et procés pour ce pendant en nostre dite court, grief domaige et préjudice d'iceulx supplians se sur ce ne leur est pourveu de gracieux et convenable remede, si comme ils dient, en nous requérant humblement icelluy. Pourquoy nous, ces choses considérées, vous mandons que vous faiciez ou faiciez fere deffence de par nous audit bailli, procureur, gens et officiers de nostre dit frère et autres à qui il appartendra et à certain et grans paines à nous estre appliquées que ou préjudice dudit procés ils ne molestent ou contraignent yceulx supplians à aucune chose paier d'iceulx festages, paiages, travers ne autres exactions dessus dites, et en oultre, se mestier est et requis en estes. Informez vous et faites dilligemment et secrétement informer de et sur les diz astemptaz et tous ceulx qui par ladite informacion en seront trouvez coupables, adjournez ou faites adjourner à certain et compectant jour de nostre présent parlement, etc...

Donné à Paris le xxiiiie jour de janvier l'an de grâce mil ccc iiii^xx^ et dix neuf, et de nostre regne le xxe.

En conséquence le bailli, de Chartres commit un sergent

royal pour aller signifier ces défenses et injonctions aux gens du duc d'Orléans. Mais les gens du duc se savoient trop bien appuyés pour s'effrayer de si peu de choses. Ils ne tinrent aucun compte des sommations de la justice du roi, ne comparurent pas aux *jours* ou assises du parlement, qui se tinrent à Chartres au mois de mai suivant, quoiqu'ils y eussent été assignés, et en attendant ils continuèrent à faire payer toutes les taxes aux monnoyers et à faire saisir et emprisonner par leurs sergents ceux qui s'y refusoient.

Dans cette lutte inégale, les monnoyers ne se découragèrent pas, ils obtinrent, le 19 juin 1400, de nouvelles lettres patentes conçues à peu près dans les mêmes termes que les premières, mais où leurs priviléges étoient encore plus explicitement énoncés; car ils y étoient dits exempts de *toutes tailles, coustumes, paaiges, festaiges, passaiges, trantiesme, cinquantiesme, males tostes et de touz autres subsides, exactions, ordenances quelxconques et subjections tant envers le duc d'Orléans comme autres quelconques.* En même temps ces lettres désignoient nominativement quatre sergents de Blois, comme coupables d'actes attentatoires aux priviléges, et ordonnoient d'informer contre eux.

Le bailli de Chartres commit donc encore un sergent, qui se nommoit Etienne Aumont, pour se transporter à Blois et mettre les ordres du roi à exécution. Nous avons l'original du procès-verbal rédigé par ce sergent et adressé par lui à *noble homme, saige et bien pourveu monsieur le bailli de Chartres.* Cette pièce montre combien sa mission fut infructueuse.

Arrivé à Blois le 9 juillet, il se rendit d'abord chez les quatre sergents qui étoient nominativement désignés dans les lettres patentes et leur enjoignit d'annuler leurs exploits, de réparer le préjudice causé aux monnoyers, et de ne plus récidiver à l'avenir. Les sergents répondirent *qu'ilz se garde-*

roient de mesprandre; mais ils ne firent rien de ce qui leur étoit commandé. En conséquence ils furent ajournés devant le parlement de Paris, pour répondre de leur conduite.

« Le mesme jour, ajoute Étienne Aumont, je trouvé au » change de Blois honorables hommes et saige maistre » Jehan Chevalier lieutenant général de Monsieur le bailli de » Blois, et maistre Jehan Martin, procureur dudit Mgr. le » duc et Macé Goury, censier dudit Mgr., aux quels je mon- » stré ledit mandement et en firent letture, et ce fait, je leur » fis deffense de par le roy nostre dit seigneur que ils n'at- » temptassent aucunement à l'encontre des diz monnoyers, » lesquels me respondirent que ilz se garderoient de » mesprandre, et ledit maistre Jehan Martin procureur » dudit Mgr. s'opposa contre mondit mandement et esploit » tant pour luy comme pour tous les officiers dudit Mgr. le » duc. » Le sergent royal refusa de recevoir cette opposition et se retira afin de donner aux gens de justice de Blois le temps d'exécuter les ordres du roi s'ils vouloient s'y conformer. Il revint le 23 juillet bien déterminé cette fois à mettre son mandement à exécution, et trouva encore au change, qui étoit à ce qu'il paroît le lieu de réunion ordinaire de la ville, le lieutenant-général du baillage et le procureur du duc : « Et incontinent, dit Étienne Aumont, avant » que je pusse procéder et accomplir mon esploit, ledit pro- » cureur dudit Mgr. le duc soy adressa à moy et amena ung » tabellion avec lui et me dist : je me oppose contre vostre » esploit et contre vostre mandement de rechief et vous re- » quier que vous me recevoir à opposicion, et ou cas que » vous ne m'y vouldroit recevoir, j'en appelle en parle- » ment. Lors je luy respondis comme devant que je ne rece- » verois point, dont ledit procureur, en continuant son pre- » mier appel, dit : si vous voullez plus procéder par vertu

» de vostre mandement, j'en appelle de vous et de vostre » puissance en parlement, en demandant audit tabellion » instrument de son appel; pour lequel appel je différé sans » plus procéder à l'exécucion. »

Ainsi la justice du roi recula devant celle du duc. Cependant le catalogue imprimé de la collection Joursanvault mentionne encore, sous le n° 78, une ordonnance du roi en date du 21 août 1400, qui prescrit au duc d'Orléans, en la personne de son procureur, de comparoître devant le bailli de Vermandois pour juger la cause d'appel *sur certaine affaire entre les ouvriers monnoyeurs demeurant à Blois et les officiers dudit prince*. Nous ne connoissons que l'intitulé de cette pièce qui ne fait point partie de celles achetées pour la Bibliothèque de Blois; mais il nous paroît évident que ce fut sur la demande du duc d'Orléans lui-même qu'on enleva la cause à ses juges naturels, siégeant à Chartres, pour la porter devant le bailli d'une province située à plus de soixante lieues de Blois, et au milieu des domaines du duc. Aussi, quoiqu'il ne soit venu jusqu'à nous aucun autre acte de cette procédure, nous sommes convaincus que les pauvres monnoyers en furent pour leurs frais. La démence de Charles VI avoit mis le gouvernement au pouvoir de son frère et de ses oncles, et le duc d'Orléans, l'un des maîtres du royaume, n'étoit pas une partie contre laquelle on pût plaider impunément.

Sans doute les priviléges des monnoyers furent partout en butte à de semblables attaques, car je ne crois pas qu'on trouve des traces de l'existence de ces compagnies au-delà du XVIe siècle. La plus récente des médailles de monnoyers qui existent à la Bibliothèque royale est du temps de la ligue et porte le nom et les armes du cardinal de Bourbon (Charles X). Le fait est que depuis long-temps ces priviléges étoient dégénérés en abus. Institués dans le dessein de favo-

riser la fabrication des monnoies, cette grande source des revenus des suzerains du moyen-âge, ils étoient devenus sans objet par la suppression de la plupart des monnoies particulières et par l'application d'un système régulier d'administration au monnoyage royal. Mais rien n'est plus difficile à tuer qu'une corporation privilégiée. Celle des monnoyers ne vouloit pas mourir, et dans toutes les villes où l'on avoit frappé monnoie à une époque quelconque, des compagnies, conservant ce titre désormais sans fonctions, se perpétuoient par des affiliations accompagnées de serments et de solennités traditionnelles, dans le seul but de s'exempter des taxes et de se soustraire aux juridictions locales, en ne reconnoissant d'autre juge que le prévot des monnoies (1).

Pendant quelque temps le conseil du roi soutint contre les seigneurs ces corporations indépendantes qui s'étoient mises sous sa protection, et qui lui offroient l'occasion d'intervenir dans l'administration intérieure des grands fiefs. Mais à mesure que ces fiefs furent réunis au domaine royal, l'intérêt de la couronne changea. Elle ne voulut plus souffrir dans ses états l'existence de ces franchises qu'elle maintenoit avec tant de soin à côté des pouvoirs rivaux. Aussi voyons-nous, à partir du XVe siècle, les corporations indépendantes, dont l'aggrégation formoit tout l'état social au

(1) M. de Longpérier, dans son excellent article sur les monnoies de Meaux (Revue, 1840, p. 149), cite des lettres patentes d'Henry, roi de France et d'Angleterre, données à Paris, le 22 janvier 1425, et contenant la liste des *ouvriers monnoyers du serment de France, demeurant en la sénéchaussée de Meaux*. Ces prétendus ouvriers étoient presque tous des laboureurs domiciliés dans les villages qui entourent Meaux; deux seulement habitoient la ville: l'un étoit tanneur et l'autre huissier. Tous s'intituloient *monnoyers du roy* quoiqu'il n'ait jamais été frappé de monnoie royale à Meaux depuis l'avénement de Hugues Capet.

moyen-âge, s'affoiblir insensiblement jusqu'à ce que la révolution de 1789 vînt en effacer les derniers vestiges.

Les confréries des monnoyers s'étoient éteintes bien avant cette dernière époque. Cependant, en 1785, il existoit encore dans les dix-sept ateliers monétaires, alors en activité, des communautés de *monnoyeurs* et *d'ajusteurs* dans lesquelles on ne pouvoit être admis si l'on n'étoit *d'estoc* et *ligne*, c'est-à-dire issu de familles exerçant la même profession : dans ces familles les aînés étoient ordinairement monnoyeurs et les cadets ajusteurs. Leurs filles pouvoient être aussi reçues sous le nom de *tailleresses*, et elles transmettoient à leurs enfants mâles le droit d'être admis dans la corporation. Ces communautés ne reconnoissoient d'autre juridiction que celle de leurs prévots ou celle des officiers des monnoies, et elles jouissoient en outre de plusieurs priviléges qui avoient été renouvelés et confirmés par un édit du mois d'octobre 1782.

J. DE PÉTIGNY.

NOTE

SUR DES VITRAUX

représentant des Monnoyeurs.

Nous avions promis, il y a long-temps (1), à nos souscripteurs, le dessin de trois vitraux curieux de la cathédrale du Mans, représentant différentes scènes relatives à la fabrication de la monnoie, à l'époque de l'exécution de ces vitraux, c'est-à-dire au XIIIe siècle. Cette promesse, que nous n'avions pu jusqu'ici réaliser, va enfin recevoir aujourd'hui son accomplissement. (Voir la pl. xx.)

Deux des vitraux forment la moitié d'un rond composé de quatre compartiments ; le troisième vitrail est renfermé dans un encadrement carré, et ces trois tableaux font partie d'une grande verrière dont les autres sujets sont étrangers au monnoyage. Sur le premier, un ouvrier paroît occupé à placer, dans un instrument destiné à la frappe, ou à en retirer des pièces de monnoie ; sur le second, les ajusteurs les pèsent avant de les encaisser ; sur le troisième, des changeurs viennent chercher la monnoie nouvellement fabriquée. Dans ces trois petits tableaux, et au premier plan, on a représenté

(1) Revue, 1837, p. 299.

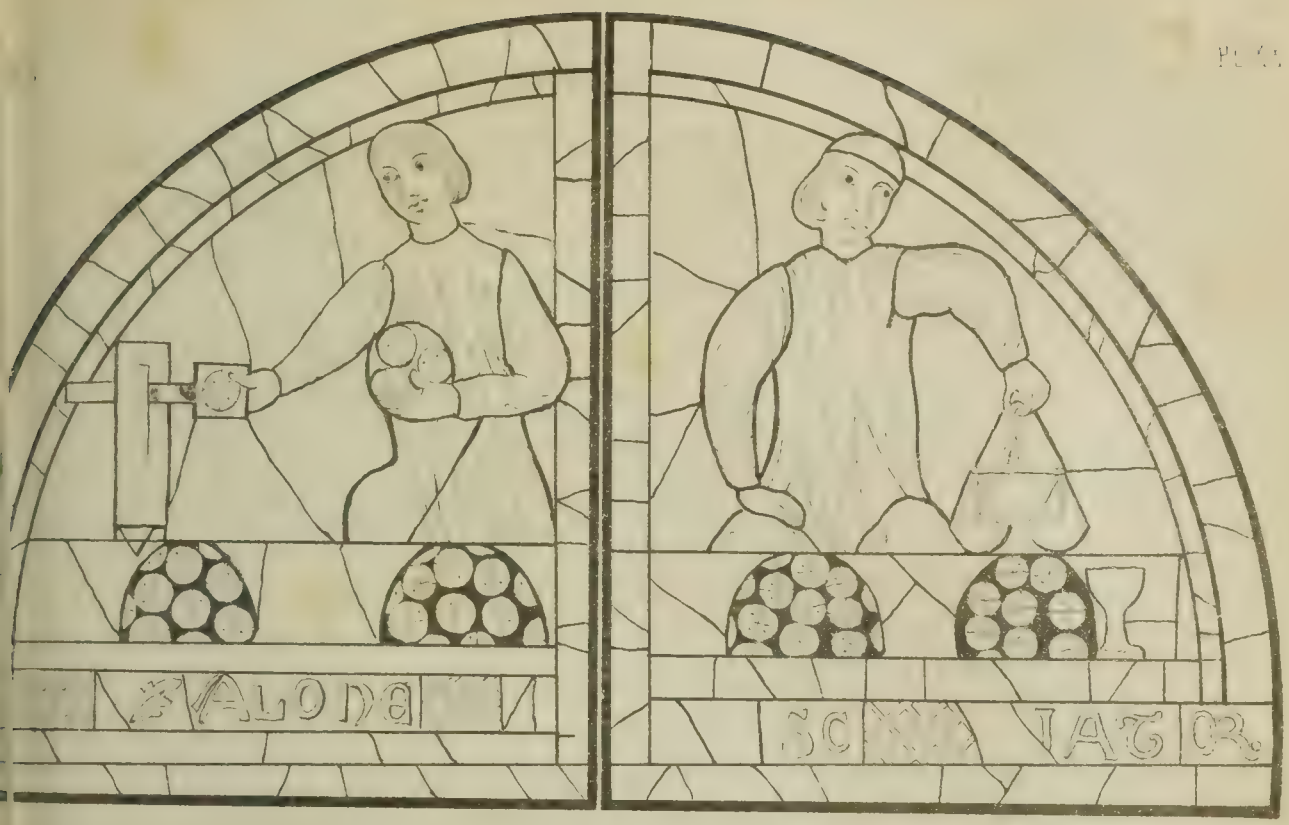
ALONE

des tables avec des sébiles et des vases remplis de numéraire.

Il est inutile de faire remarquer que les inscriptions placées au bas des deux premiers tableaux sont étrangères aux sujets représentés et proviennent d'un raccommodage maladroit, fait avec les morceaux d'un autre vitrail. D'un côté, on lit le nom d'un bourg voisin du Mans, ALONE, et de l'autre, un fragment de la légende d'un tableau représentant saint Viateur ou saint Viâtre, SCS. VIATOR. La robe de la figure placée au milieu du tableau carré a disparu en partie, le vitrail ayant été brisé, et les fragments remplacés par du verre colorié sans indication de plis, ce qui donne l'apparence d'un pantalon à cette portion du vêtement.

Le premier tableau est celui qui offre le plus d'intérêt; mais il est malheureusement difficile de bien se rendre compte de l'opération à laquelle se livre le monnoyeur. Voici l'opinion de mon savant collègue du Mans, M. Richelet, au sujet de ce tableau :

« En examinant avec attention le quart de rond, au bas » duquel est écrit ALONE, j'ai fini par penser que le cylindre, » percé d'une longue mortaise et traversé par un levier, où le » monnoyeur *semble* introduire le denier d'argent, n'étoit » autre chose qu'une vis de pression que l'on faisoit agir par » le moyen du levier. Dans cette hypothèse, le cylindre étoit » terminé par une vis, au bout de laquelle se trouvoit la ma- » trice que je supposerois avoir été composée de diverses » pièces enchassées dans un composteur, à peu près comme » les caractères d'imprimerie. Cela expliqueroit la diversité » des légendes, la transposition des lettres, les lettres omi- » ses, la variété de l'orthographe, etc. Le monnoyeur seroit » alors au moment où il vient de retirer sa pièce après la » pression, et comme cette pression ne pouvoit être consi- » dérable, la matrice ne formoit pas emporte-pièce, aussi

» le morceau de métal offre-t-il encore sa forme carrée, » que l'on étoit obligé d'abattre ou de couper après la pre- » mière opération. »

M. Duchalais, qui vient d'étudier nos vitraux, sur place, pense avec M. Richelet que le cylindre étoit destiné à contenir la pièce pendant la frappe; mais il croit que la barre transversale est composée de deux pièces; l'une à gauche, creuse et destinée à recevoir et fixer l'autre, espèce d'appendice d'une boîte carrée qui contenoit le flaon et préservoit les doigts du monnoyeur pendant la frappe. M. Richelet, auquel j'ai fait part de cette objection y répond de la manière suivante:

« Il seroit difficile de ne pas reconnoître un levier, ou une » barre, si vous voulez, mais d'un seul morceau, et traversant » l'instrument de monnoyage sans aucune adhérence à la piè- » ce. Et cela se confirme par la grosseur de cette barre à » droite et à gauche, et par la couleur jaune qui la colore » identiquement des deux côtés. Si, comme le pense M. Du- » chalais, la partie qui se trouve *près du carré qui entoure la* » *pièce* formoit corps avec lui, et étoit un appendice destiné à » s'engager dans l'autre portion de la barre, alors cette par- » tie seroit plus petite et auroit présenté la même couleur que » le carré, et ce carré est blanc et paroît d'argent comme la » pièce.

» On ne peut, je crois, rien induire du défaut de perspec- » tive: la pièce est frappée; l'artiste la présente pour faire voir » l'empreinte qu'il vient de lui donner.

» Ce carré, selon moi, ne seroit pas un instrument propre » à recevoir et à maintenir le flaon, mais seroit au contraire, » comme je l'ai déjà dit, le flaon tout entier, ayant cette forme » pour permettre à l'ouvrier de le tenir par un des angles » quand il le présente sous le coin. Le coin lui-même pouvoit » laisser dans son contour une assez forte empreinte pour » qu'il fût possible de faire tomber la bavure du flaon, et alors

» on la rejetoit à la fonte. Cela expliqueroit tout notre systè-
» me de monnoyage. »

Nos lecteurs verront, d'après les dessins fidèles que nous leur donnons, s'il y a quelques meilleures conjectures à produire; pour nous, nous nous en tenons à celles de M. Richelet. Quand l'explication des curieux vitraux du Mans devroit rester dans le doute, nous nous applaudirions néanmoins d'avoir fait connoître un aussi ancien monument de peinture relatif aux fonctions de ces monnoyeurs du moyen-âge, dont les priviléges viennent de nous occuper tout-à-l'heure.

L. DE LA SAUSSAYE.

CHRONIQUE.

Médaille CONTOVTOS.—Dans ma dissertation, insérée dans la Revue (année 1839, p. 405), j'ai dit (p. 406) qu'il étoit possible, probable même que *Contoutos* fût le nom d'un chef gaulois. En m'exprimant ainsi, je me suis laissé guider par ce qui avoit déjà été écrit à ce sujet par plusieurs antiquaires qui ont cherché le sens de ce mot; mais ils ne m'a pas fallu beaucoup de réflexions pour voir qu'une telle opinion n'auroit aucune liaison avec celle que j'ai cherché à établir, savoir que la face présentoit la tête de Drusus. Si, en effet, je suis dans le vrai, en voyant dans cette tête celle du fils de Tibère, la légende qui l'accompagne doit être ou un titre donné au prince, ou désigner un corps de magistrats par qui la fabrication de cette pièce aura été ordonnée.

Contoutos a une terminaison grecque. On sait que l'usage de cette langue étoit très répandu dans la Gaule, à l'époque où cette pièce a dû être émise. On peut donc, dans son composé, découvrir des traces d'imitation, comme les lettres, dans leurs formes, nous en montrent des signes que j'ai fait remarquer (Rev., p. 408).

Si ce mot désigne un corps de magistrats, dans ce cas il seroit collectif, et indiqueroit ce corps de la même manière que le mot ΣΥΝΚΛΗΤΟC (auquel on joint ordinairement, ou le titre ΘΕΟΝ, ou le titre ΙΕΡΑ) indique le sénat sur plusieurs médailles que je possède. Et ces pièces, ou leurs analogues, qui sont connues, ont dû être frappées à peu près à la même époque que celle-ci; car les an-

tiquaires s'accordent à reconnoître, dans les têtes qu'elles offrent, soit l'effigie d'Auguste, soit celle de Livie.

Pour ceux qui verroient plus d'apparence à ce que *Contoutos* fût un titre donné au prince, ce titre pourroit signifier *chef, conducteur de l'état*, dans le cas où on le dériveroit de KONTOC, *aviron, qui sert à diriger une barque*; ou si, par le moyen d'une imitation gallo-grecque, on dérivoit ce mot du latin *contutor*, alors il signifieroit *quelqu'un qui gouverne, protége conjointement avec un autre*. D'après cette étymologie, qui me paroîtroit la plus rationnelle, on pourroit rapporter l'émission de cette pièce à l'époque où Drusus avoit été associé par son père au gouvernement de l'empire.

En considérant isolément les diverses opinions que j'ai conçues relativement à cette pièce, sans doute quelques personnes ne leur trouveront pas une évidence mathématique; mais si on les rapproche les unes des autres, et si on les juge dans leur ensemble, peut-être ne seront-elles pas sans offrir quelque probabilité.

Le grand nombre de pièces pareilles à celle-ci, qui ont été trouvées et se découvrent encore tous les jours, à Saintes et dans ses environs, donne lieu de penser qu'elles ont été émises dans le pays des Santons. La ressemblance que je trouve, entre la tête empreinte sur cette pièce et celle des médailles de Drusus, ressemblance sur laquelle, d'après des lettres que j'ai reçues, plusieurs numismatistes sont tout-à-fait d'accord avec moi, et le nom de ce prince, inscrit sur un arc de triomphe existant à Saintes, sont des motifs qui autorisent à croire que les Santons ont pu vouloir honorer Drusus, en frappant une monnoie à son effigie, et en cela, ils auroient suivi l'exemple des *Cubes* à l'égard de Lépide, des *Némauses*, à l'égard d'Auguste et d'Agrippa, etc., etc.

Enfin l'existence à Saintes des vestiges d'un amphithéâtre consacré aux jeux publics et aux combats d'animaux, vestiges parmi lesquels on distingue encore les cellules destinées aux bêtes féroces, donne un appui à l'explication que j'ai donnée (p. 410) du type du revers de cette pièce.

Je livre aujourd'hui à la critique des amateurs l'interprétation

que je crois pouvoir donner du mot *Contoutos*. Si elle n'est pas la véritable, peut-être pourra-t-elle mettre sur la voie pour y arriver, et alors mon intention sera toujours remplie, car le progrès de la science est le seul but que je me propose.

AND. JEUFFRAIN.

MONNOIE DE BLOIS.— Nos lecteurs n'ont point oublié sans doute un document original du plus haut intérêt, publié par M. Cartier, dans le tome Ier de la Revue numismatique, p. 20, et relatif à la fabrication des monnoies à Blois, de 1315 à 1317. M. Cartier avoit joint à ce document inédit un commentaire non moins intéressant que la pièce elle-même, mais où il n'avoit pu tout expliquer, parce qu'on manquoit alors de renseignements positifs sur les personnages nommés dans l'acte original. Plusieurs pièces de la collection Joursanvault, dans lesquelles les noms de ces personnages se trouvent reproduits nous offrent l'occasion de rectifier quelques conjectures que M. Cartier avoit présentées sous la forme du doute, à défaut d'indications précises.

Ainsi, ayant remarqué parmi les personnes qui assistoient à la *délivrance de la monnoie*, un fonctionnaire, désigné seulement par le titre de doyen (*déan ou deian*), et même de *doyen royal*, M. Cartier en avoit conclu qu'il existoit, près des monnoies baronales, un officier du roi, chargé de surveiller la fabrication, pour assurer l'exécution des ordonnances monétaires. Voyant ensuite que les *boîtes des monnoies* étoient ordinairement remises à un nommé Mellin, dont les fonctions n'étoient point indiquées, il avoit pensé que ce Mellin pouvoit être un suppléant ou commis du doyen royal.

Cette dernière conjecture est détruite par plusieurs actes de la collection Joursanvault, qui nous apprennent que Mellin étoit à l'époque dont il s'agit, de 1315 à 1317, receveur des finances du comté de Blois. Ces fonctions expliquent au surplus très bien pourquoi les boîtes des monnoies étoient remises entre ses mains en présence du comte qui assistoit toujours à cette opération solennelle, soit en personne, soit par ses délégués. Quant au doyen

royal, M. Cartier, n'ayant trouvé nulle part cet office en usage dans les monnoies, avait supposé qu'un doyen civil ou ecclésiastique de la ville de Blois avoit été chargé de la surveillance de la monnoie de Blois par le roi. C'est en effet la seule explication qu'on puisse donner du titre de ce personnage énigmatique. Mais rien n'annonce qu'il fût officier du roi; il semble même qu'on ait la preuve du contraire dans une pièce mentionnée par le catalogue imprimé du fonds Joursanvault, sous le n° 507, et dont voici l'intitulé : *Ce sont les parties des despens fez pour les chevaulx Mgr., de séjour à Chozi en* 1316, *par Olivier de Chozi, desquelx ledit Olivier compta à Blois devant le déian.* Il est peu probable qu'un officier du roi se chargeât de recevoir des comptes d'écurie pour la maison de Guy de Châtillon.

Nous proposerons donc une autre conjecture qui paroît mieux s'accorder avec les actes contemporains. Les comtes de Blois de cette famille, étant souvent forcés de résider dans leurs domaines de Flandres, confioient l'administration du comté à des commissaires auxquels ils déléguoient tous leurs pouvoirs. C'est ainsi que nous voyons figurer en tête des assistants à la *délivrance de la monnoie*, du 27 novembre 1316 (1), *frère Johan de Villesavoir*, noble chevalier de la maison de Basoche, alliée à celle de Châtillon, que l'on appeloit *frère Johan*, parce qu'il appartenoit à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et qu'un acte du fonds Joursanvault, en date du mois de décembre 1317, désigne, comme le lieutenant du comte, *frère Johan de Villesavoir, tenant le leu de sa contée de Blois.*

Au mois d'avril 1315, *Mgr. de St Pol* exerçoit les mêmes pouvoirs en l'absence du comte Guy de Châtillon; la *délivrance de la monnoie* (2) se fit alors par le commandement de ce seigneur, dans la maison du *doyen*, en présence de *monsieur Hue de Galvart* et de *monsieur Nichole de Bapaume*, qui étoient des conseillers flamands, assistant le lieutenant du comte dans l'administration du comté ; les

(1) V. Revue numism., 1836, t. I, p. 23.

(2) Revue numism., 1836, t. I, p. 21.

autres témoins étoient le bailli de Blois, *mestre Ligier*, procureur du comte, et le receveur-général Mellin. D'après toutes ces circonstances, il nous paroît vraisemblable que le *doyen* étoit aussi un officier ou commissaire du comte, spécialement chargé de la surveillance des opérations financières, et qui prenoit ce titre parce qu'il étoit doyen d'un chapitre ou peut-être, comme semble l'indiquer le titre de *doyen royal*, d'une église placée sous la protection du roi de France. Sans cette épithète de *royal*, on auroit pu penser, d'après la pièce du fonds Joursanvault, dont nous avons cité plus haut l'intitulé, que ce personnage étoit le doyen de la chambre des comptes de Blois.

Il y a peu de choses à dire sur les autres noms qui figurent dans notre acte. *Maistre Ligier*, désigné ici seulement par son nom de baptême, étoit bien Ligier Siret, procureur du comte, auquel la cour des monnoies de Paris remit, le 5 février 1316, les coins modèles de la monnoie blésoise, suivant un acte cité par M. Cartier. Nous avons dans la collection Joursanvault le compte des *despens faiz pour les besoignes et causes de Mgr. le conte de Blois par maistre Ligier Siret son procureur, de la St Jean à Noël*, 1317. Ce nom de baptême ne lui donnoit d'ailleurs rien de commun avec Ligier Garnault, qui étoit mort à la fin de 1316, et dont le père s'appeloit André Garnault. D'autres pièces du fonds Joursanvault reproduisent les noms du bailli Estienne de Saillenay, de Jacques Lemercier et de Guillaume Delafontaine (1); enfin, monsieur *Davi Boan* pourroit être un des ancêtres de Jean Davy, chancelier du duc d'Orléans, en 1413, et d'un autre Jean Davy, capitaine de Chambord, en 1449.

M. Cartier, à qui ces notes ont été communiquées, a pensé qu'il seroit utile de les publier dans la Revue, comme pouvant compléter l'explication d'une pièce inédite et précieuse pour l'histoire monétaire.

(1) Revue numism., 1836, t.I, p. 23.

J. DE P.

— Le baron Edelsbacher, à Vienne en Autriche, est disposé à céder sa collection de médailles grecques et romaines pour la somme de cent mille francs.

Voici une courte analyse de la collection Edelsbacher:

Monnoies de familles romaines (une en or).	644
Id. des empereurs romains (en or).	424
(Dans ce nombre se trouvent 3 grands et 36 petits médaillons.)	
Monnoies des empereurs romains. Tant en argent qu'en bronze.	6,000
(Il y a dans ce nombre 36 médaillons en bronze et 32 en argent.)	
Monnoies grecques de tout métal.	5,800
Médailles contorniates.	11
Id. barbares.	128
Total:	13,044

Dans cette quantité de 13,044 pièces se trouve un grand nombre de médailles uniques.

Bulletin bibliographique.

Zur Geschichte der Pāonier und Dardaner, von Johan Gustav Droysen. De l'histoire des Pæoniens et des Dardaniens. Darmstadt (sans date), imprim. de Christ. Fried. Will. — Extrait du journal d'archéologie de Zimmermann, 8°, 21 pag., vignette.

Quoique ce travail ne soit pas, à proprement parler, du domaine de la Numismatique, il nous a semblé nécessaire de lui consacrer quelques lignes du Bulletin de la Revue. C'est qu'en effet, si l'auteur n'a pas eu pour but de décrire et de commenter des médailles,

l'emploi heureux qu'il a fait de ces monuments, pour remplir les lacunes de l'histoire écrite des deux peuples qu'il avoit à étudier, est digne de tout notre intérêt. Chaque jour la Numismatique devient de plus en plus indispensable aux historiens, aux philosophes; nous en avons depuis long-temps la conviction, et notre soin se portera toujours à attirer l'attention sur les ouvrages qui tendront à confirmer cette idée.

Le comte de Kherenhüller, en rapportant un passage de Tite-Live, relatif au mariage de Gentius, roi d'Illyrie, avec la fille d'*Honunus*, prince des Dardaniens, avoit eu l'ingénieuse idée de corriger ce nom en celui de Monunius; cette leçon étoit appuyée par une phrase de Polybe, dans laquelle la jeune femme est appelée Μενουνίου θυγατηρ et par la médaille qui porte la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΟΝΟΥΝΙΟΥ. ΔΙΡΡΑΧ [ηνων]. Mais M. Droysen, en reprenant avec une savante critique toute l'histoire des princes dardaniens, travail d'autant plus difficile que les textes qui concernent ces personnages sont très rares et aussi fort obscurs, tout en laissant au beau-père de Gentius le nom de Monunius, a pensé avec juste raison que la médaille que nous venons de citer ne pouvoit lui être attribuée. Cette médaille, en effet, qui est du meilleur temps de la fabrique de Dyrrachium ne seroit que fort difficilement placée à l'époque de Philippe V ou de Persée, rois de Macédoine et contemporains de Gentius; d'ailleurs la ville de Dyrrachium étoit alors au pouvoir des Romains.

Les doutes que l'on pouvoit concevoir à cet égard sont encore accrus par l'existence d'un tétradrachme de la collection de M. Dœpler, à Berlin, médaille qui porte le type adopté par Alexandre-le-Grand, et conservé par ses premiers successeurs, c'est-à-dire la tête d'Hercule, et au revers un Jupiter aëtophore assis, et sur laquelle on lit ΜΟΝΟΥΝΙΟΥ... ΣΙΛΕΩ... Cette médaille ne peut avoir été frappée que dans les cinquante années qui ont suivi la mort d'Alexandre, et par conséquent deux siècles et demi avant le Monunius de Polybe. M. Droysen en conclut qu'un premier prince dardanien, nommé Monunius, a régné à Dyrrachium dans le IVe siècle avant notre ère.

Nous avons remarqué l'explication du type des monnoies de Dyrrachium, que M. Droysen a emprunté à Udhen et qui, quoique ingénieuse, ne nous semble pas complètement satisfaisante. Les antiquaires avoient donné le nom de *Jardins d'Alcinoüs* à une sorte de cadre renfermant deux fleurons, qui se voit au revers de toutes les monnoies d'argent de Dyrrachium, et Uhden considéroit ce type comme une altération des étoiles des Dioscures. Cette conjecture avoit l'avantage de remplacer une interprétation que la science moderne ne pouvoit plus admettre; mais il nous paroît difficile de voir des étoiles dans les deux fleurons fort alongés qui rappellent bien plutôt cette figure qui se voit au fond d'un carré creux assez grossier sur des médailles d'ancienne fabrique, dont quelques-unes sont classées à Maronée.

Ad. de L.

Notice sur les deniers romains qui portent le nom de L. Valerius Asciculus, par Ch. Lenormant. Paris, Crapelet, 1838, 30 p. in-8°. — Extrait des nouv. ann. de l'Institut archéol. de Rome.

Lorsque les deniers romains, connus sous le nom de médailles consulaires, ne présentent pas les types ordinaires du bige et de la tête de Minerve, ils ont pour objet, soit de rappeler un fait honorable pour la famille du triumvir monétaire qui les a fait frapper, soit de faire allusion, par des représentations mythologiques ou historiques, au nom ou au surnom de ce triumvir. Quelquefois l'allusion est renfermée dans le type accessoire de la médaille; ainsi, sur des deniers de la famille Poblicia, on remarque un petit maillet, *malleolus*, joint au nom du triumvir C. Malleolus, sans que rien, dans le type principal, semble se rapporter à ce nom. La même remarque a été appliquée à la petite hache, *asciculus*, des deniers de la famille Valeria portant le nom du triumvir Valerius Asciculus (1).

(1) La forme de l'*asciculus* est absolument semblable à celle de l'instrument qui figure sur les tombeaux *dedicati sub ascia*, en vertu d'une formule dont l'explication continue à faire le désespoir des antiquaires.

Mais cette remarque doit-elle être limitée au type accessoire? Telle est la question que M. Lenormant se propose de résoudre.

Non-seulement l'asciculus forme le type principal d'un quinaire d'argent, publié par Morell (1); mais un passage des Parallèles de Plutarque, négligé jusqu'ici par les numismatistes, a fait découvrir à M. Lenormant que l'asciculus se lioit aussi étroitement aux types principaux des médailles qu'au surnom qui les accompagne. Voici ce curieux passage :

« La peste ayant frappé les habitants de Faléries, l'oracle an-
» nonça que le mal prendroit fin si l'on sacrifioit tous les ans une
» vierge à Junon. La superstition avoit maintenu ce sacrifice bar-
» bare, lorsque le sort tomba sur une jeune fille, nommée Valeria
» Luperca. Celle-ci, ayant tiré le glaive, alloit s'en frapper, quand
» un aigle, se précipitant dans son vol, enleva l'instrument du sa-
» crifice, et en même temps qu'il déposoit sur les offrandes un
» marteau emmanché dans un bâton court, il jeta l'épée sur une
» génisse qui paissoit dans le voisinage du temple. La vierge s'en
» étant aperçue, sacrifia la génisse, et ayant pris le marteau, elle
» s'en alla de maison en maison, réveillant les malades en les
» frappant avec douceur, et disant à chacun de se bien porter
» (en latin *valere*). Cette cérémonie mystérieuse se pratique encore
» à Faléries (2). »

M. Lenormant a très bien démontré, d'après les témoignages de Valère Maxime (3) et Zosime (4), que la famille Valéria tiroit son origine du pays des Sabins dont Faléries étoit voisine, et pense même qu'elle n'étoit pas sans rapport avec la même ville, à laquelle appartenoit Valeria Luperca, d'où la famille du triumvir tiroit une de ses illustrations mythologiques. Il conclut de là que les types variés de ses médailles doivent offrir une allusion aussi positive au nom de Valerius que l'*asciculus* au surnom de ce personnage, et il en cherche les preuves dans les mystères reli-

(1) T. I, p. 425., et pl. I, n° IV.
(2) T. VII, p. 248; Reiske.
(3) II, 4, 5.
(4) II, 1.

gieux des Falisques et de Faléries, leur capitale. Une foule de recherches profondes et de rapprochements ingénieux, présentés par M. Lenormant, ne sauroient se reproduire par l'analyse, et je ne puis que les indiquer à mesure que je donnerai la description des médailles de la famille Valeria qui font le sujet de son Mémoire, et qui ont été, comme on en va juger, peu fidèlement dessinées dans l'ouvrage de Morell.

A l'exception d'un sesterce de bronze du Musée de Bologne, qui porte d'un côté une double corne d'abondance, et de l'autre le symbole ordinaire du marteau, avec l'inscription *Asciculus* (1), il ne paroît pas qu'il y ait d'autres types que ceux des cinq deniers et du quinaire du Cabinet du Roi dessinés par Morell. M. Lenormant les a reproduits avec toute l'exactitude désirable.

Sur les trois premières pièces (Morell, I, II, III,) on doit reconnoître la tête d'Apollon, qui paroît, sur la troisième, surmontée de l'étoile des Dioscures. Cette étoile semble à M. Lenormant caractériser le dieu Véjove, voisin de l'Apollon des Grecs, double comme les Dioscures, et dont les deux têtes, accolées à la manière des figures de Janus, se voient sur les médailles des familles Fonteia et Veturia (2). Et cet Apollon Véjove n'est autre que le Soranus, le *Dis Pater*, adoré sur le Soracte par les Falisques, dont la capitale étoit située au-dessous de cette montagne (3).

M. Lenormant attribue au buste de femme du premier denier (Morell, I) le nom de Valeria Luperca. Dans le sujet du n° 3 (Mor. III), que l'on avoit considéré jusqu'ici comme l'enlèvement d'Europe, il reconnoît la génisse, substituée à Valeria Luperca, comme victime, et portant sur son dos, soit une prêtresse de Junon, soit Valeria Luperca elle-même. La Victoire, aîlée et diadèmée, dont le buste figure au Droit du quinaire (Morell, IV), est encore à ses yeux une représentation de l'héroïne de Faléries; car les anciens donnoient le nom de *Callinicé* (4) à une jeune fille, immolée pour

(1) Cavedoni, *Appendice al saggio di osservaz. sulle medaglie di fam. romane*, p. 172.

(2) Nouv. Gal. mythol. — Morell, fam. Veturia.

(3) Serv. *ad Virg. Æneid.*, XI, 785.

(4) Καλὴ, belle, νίκη, victoire.

le salut de toute une ville (1). Quant au surnom de *Luperca*, ou la Louve, il rappelle à la fois le loup, symbole du dieu Soranus (2), et les traditions qui se rattachent au berceau de Rome et à sa religion primitive.

Le type du n° 2 (Mor. 11) a beaucoup exercé la sagacité des antiquaires, et on s'accordoit généralement à le regarder comme la chouette de Minerve, revêtue des attributs de cette déesse. M. Lenormant pense que c'est une de ces sirènes que les anciens nous ont décrites comme des jeunes filles à corps d'oiseaux, et la sirène est un des symboles de Minerve ; or la *Minerva capta* qu'on adoroit sur le Capitole avoit été amenée du pays des Falisques, après la défaite de ce peuple (3). M. Lenormant, s'appuyant de plusieurs autres raisonnements, également victorieux, pense que l'on doit tirer un parti plus décisif d'un passage de Pline, dans lequel ce naturaliste décrit une espèce d'aigle, la plus petite de toutes, mais la plus vigoureuse, nommée en latin *Valeria*, sans doute à cause de sa vigueur (du verbe *valere*) (4). « Pourrions-nous refuser, continue » M. Lenormant, le nom même de Valeria à la sirène à corps » d'aigle représentée sur la médaille que nous étudions. L'attitude » de combat qu'offre cet oiseau, ses armes, les javelots qu'il va » lancer, tout cela complète l'expression, en quelque sorte, mimique » de son nom. Les recherches que contient ce Mémoire démontrent » qu'il existoit une analogie frappante entre les traditions de Rome » primitive et les fables pélasgiques qu'avoient adoptées les » Falisques et les Sabins. Nous lisons dans Solin (5) que la ville » bâtie par Évandre, sur l'emplacement où Rome s'éleva plus tard, » s'appeloit *Valentia*, et l'on sait que Rome, qui n'est que la tra- » duction grecque de Valentia (6) est constamment représentée

(1) Voyez les preuves rapportées par M. Lenormant, dans un autre article des Nouvelles Annal.; T. I, p. 260.

(2) Serv. *ad Virg.*, *loc. cit. sup.*

(3) Ovid. *Fast.*, III, 837 *et seq.*

(4) *Hist. Nat.* X, 3, 3.

(5) I, *Init.*

(6) Solin, *ibid.*

» sous les traits d'une déesse armée. *Valentia* n'est pas seulement le » nom de la Rome primitive, c'est aussi celui d'une déesse adorée » à Ocriculum (1), à peu de distance du mont Soracte, sur le ter- » ritoire même des Falisques. *Valentia* offre avec *Valeria* à peu » près le même rapport que *Falerii*, nom de la ville, avec les *Fa-* » *lisci*, nom du peuple... Cet oiseau *Valeria* n'est pas non plus tout- » à-fait étranger à la Valeria Luperca que nous avons reconnue sur » les trois médailles précédentes. Quand cette jeune fille va se » frapper, c'est un *aigle* qui enlève le glaive dont elle étoit armée, » et le jette sur la génisse qui paissoit dans le voisinage du temple. » Cet aigle armé ressemble trop à celui de la médaille pour que » nous croyions ce dernier rapprochement moins fondé que les » précédents. »

En effet, ces rapprochements sont si ingénieux, si séduisants que, malgré la nécessité où nous sommes d'abréger notre analyse, nous n'avons pu résister à donner textuellement cette partie de la discussion. Le nom de Valeria, attribué avec toutes les autorités dont s'est entouré M. Lenormant, et que nous ne pouvons reproduire ici, a l'avantage inappréciable de rentrer dans le système d'allusion directe, propre à la numismatique consulaire.

Si les trois deniers et le quinaire que nous venons d'étudier avec M. Lenormant semblent si évidemment se rapporter aux traditions religieuses de Faleries, les deux deniers qui restent à examiner ne lui paroissent pas exprimer une intention aussi certaine, et il pense avec M. Cavedoni (2), qu'ils font allusion à l'institution des jeux séculaires, l'un des titres de gloire de la famille Valeria. Ainsi, sur le dernier numéro, le type de la tête radiée du soleil, et celui de la lune, courant dans un bige, rappellent l'Apollon et la Diane honorés dans ces jeux. Toutefois, M. Lenormant pense qu'on pourroit trouver une certaine analogie entre ces figures et le Véjove et la Valéria des autres pièces, en supposant que l'artiste auroit voulu seulement exprimer sous quelles formes se présen-

(1) Tertull. *Apolog.*, 24.

(2) *Osserv.*, etc., p. 188.

toient dans les jeux séculaires les divinités principales du pays des Falisques.

Quant au cinquième denier, dont les types sont une tête barbue et laurée et un géant anguipède, armé de la foudre, M. Cavedoni et M. Lenormant rappellent que le second jour des jeux séculaires on sacrifioit à Jupiter.

Le savant académicien a déployé toutes les ressources de son érudition, et de sa profonde connoissance de l'antiquité figurée, dans l'examen particulier du symbole de l'*Asciculus*. Il nous a fait voir successivement : l'analogie, quant au son, déjà remarquée par M. Cavedoni du mot grec Ἀκέσιος qui répond, pour le sens, au *Valerius* ou *Valesius* des Latins; Ἀκέσιος ou Ἀκέστωρ surnom, chez les Grecs, d'Apollon, le dieu le plus fréquent sur les médailles de la famille Valeria; l'*asciculus*, symbole de mort, devenu entre les mains de Valeria un symbole de guérison et de salut, comme les divinités cruelles ou malfaisantes sont aussi celles auxquelles on demande la santé ; le Charon des Étrusques avec lesquels les Falisques devoient avoir des rapports de religion, comme d'origine et de politique, armé d'un marteau, et le même personnage, sur un vase du musée de Berlin (1), portant une robe décorée d'un astre qui rappelle celui qui brille au front du Véjove des médailles de la famille Valéria; enfin ce marteau, auprès de Soranus, de Véjove ou du Soleil, emblême de force ou de puissance *(valentia)*, devenant entre les mains de Valeria un signe de santé *(valetudo)*.

M. Lenormant remarque ensuite que le marteau de Charon est le même que celui de Vulcain, dont il démontre l'étroite parenté avec l'Apollon Soranus, adoré sur le Soracte. La bipenne est aussi l'arme que plusieurs monuments font voir entre les mains de Vulcain comme dans celles d'Apollon et du Soleil.

M. Lenormant range donc les médailles de la famille Valeria parmi les monuments les plus précieux du culte de Vulcain. Non-seulement comme instrument de métallurgie, on retrouve sans cesse le marteau entre les mains de ce dieu, mais le sang qui arro-

(1) Ambrosh, *de Charonto etrusco*, 1837.

soit les autels du dieu Cabire, montre que Vulcain, père des Cabires, peut, à l'égal de Charon, être considéré comme un dieu cruel. « Enfin, dit en finissant notre savant collaborateur, après le marteau » qui frappe et qui tue, le marteau qui guérit n'est point étranger » à Vulcain. Sans parler des rapports de ce dieu avec Esculape, » les témoignages antiques nous prouvent que le Dieu de Lemnos » ne compte pas moins que celui de Délos ou d'Épidaure, parmi » les dieux qui présidoient à la santé. »

Nous demandons pardon à M. Lenormant de n'avoir pu donner autre chose à nos lecteurs, qu'une analyse froide et incomplète d'un travail aussi riche d'érudition et de savoir.

Observations sur le droit de monnoyage attribué aux abbés de Montauriol, et sur une monnoie de la république de Montauban; par M. le baron DE CRAZANNES. — Feuilleton du *Courrier de Tarn-et-Garonne*, du 11 mars 1840.

Sur le premier article, l'auteur fait remarquer qu'il n'est question des monnoies de l'abbaye de Montauriol ni dans les ordonnances royales, ni dans les chartes de la province, ni dans les historiens, excepté dans l'ouvrage de Lebret; que cette abbaye fut toujours dans la dépendance des évêques de Cahors, exerçant le droit monétaire, jusqu'à ce que le diocèse de Montauban, ayant été formé aux dépens de ceux de Toulouse et de Cahors, le siége du nouvel évêché fût précisément placé dans l'abbaye de Saint-Théodard ou de Montauriol. Il paroît que ce prétendu monnoyage dont on ne retrouve aucune trace, ne reposeroit que sur un certain *jus cunni* qui n'étoit rien moins que le *jus monetalis*. C'est l'avis de M. de Crazannes et il le motive de manière à le faire partager à ses lecteurs.

Quant à la monnoie de Montauban, qu'on assure avoir été frappée avec cette légende: MONEDO NOVELA DE LA REPVBLIQVO DE MONTALBA, si elle a jamais existé on ne la retrouve plus, et ceux qui en ont parlé ne l'avoient pas vue. M. de Crazannes dit que le mot *république* doit être considéré ici comme le syno-

nyme de celui de cité, *civitas*, et qu'il ne prouve pas l'intention des Montalbanois de se constituer en république et de ne plus reconnoître la souveraineté des rois de France. Cela est juste, quant à la valeur réelle du mot, cependant si cette monnoie a été frappée comme le dit Le Blanc (p. 335), sous le règne de Charles IX, *lorsque les habitants de la ville de Montauban eurent embrassé le calvinisme* (1), il ne seroit pas surprenant que les chefs du parti calviniste, à qui, en 1570, on avoit donné Montauban comme place de sûreté, y eussent organisé une sorte de république. On sait que dès l'origine de la prétendue réforme, lorsque les rois ne voulurent pas apostasier, le républicanisme fut toujours le projet favori des principaux sectaires qui présentoient aux peuples, pour les séduire, l'appât de la liberté qu'ils comptoient exploiter à leur bénéfice. Si cette monnoie fut frappée alors, ce ne fut vraisemblablement qu'une pièce d'inauguration distribuée aux nouveaux hérétiques de Montauban, devenus, sous le prétexte de la religion, rebelles à l'autorité royale; la légende en patois populaire prouve que ce ne fut pas une monnoie réelle.

Au fait on peut croire avec M. de Crazannes que le titre de république n'est ici que ce qu'il fut lorsque, sous Henry IV, Montauban fut parfaitement soumis à l'autorité royale, le nom collectif de l'administration municipale, les consuls et le sénat, c'est-à-dire les échevins et le conseil de la ville; et nous partageons l'opinion de l'auteur sur cette pièce « que nous regardons comme une médaille » ou un jeton, plutôt que comme une véritable monnoie destinée » à être mise en circulation, et que nous présumons n'avoir été » frappée qu'à un petit nombre d'exemplaires, ce qui explique son » extrême rareté, et l'on pourroit dire sa disparition totale au- » jourd'hui. »

Il est même permis de douter qu'elle ait jamais existé, et il est à croire que cette monnoie municipale ne figurera pas plus dans nos collections que celles de l'abbaye de Montauriol qui auroit exercé

(1) Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* a imprimé, par erreur, *catholicisme* au lieu de *calvinisme*.

son prétendu droit de monnoyage, sur le sol même de Montauban, plusieurs siècles auparavant.

E. C.

Medaillen auf berühmte und ausgezeichnete maenner des Kaiserthums Oesterreich, etc. Médailles des hommes illustres et distingués de l'empire d'Autriche, depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe, fidèlement dessinées et accompagnées de notices biographiques-historiques, par J. Bergmann. Ier cahier, 48 pages, 4 planches.

Cet ouvrage étoit annoncé dans notre dernier numéro, et la première partie qui vient de paroître remplit largement les promesses du prospectus que nous avions eu sous les yeux. Nous y trouvons dix-neuf médailles parfaitement dessinées, frappées ou coulées pour dix personnages dont les noms, pour n'être pas bien connus dans notre pays, n'en rappellent pas moins à l'Autriche des services militaires, politiques ou littéraires, que M. Bergmann a su parfaitement analyser en peu de lignes. La plus ancienne de ces médailles est de Jacques de Bannissis (mort en 1532), conseiller et secrétaire de l'empereur Maximilien; cet érudit dont on a écrit : *Quis vel sapientia vel integritate unquam excelluit Jacobum de Bannissis?*

Ensuite viennent seize médailles des barons de Madruzzo, maison alliée aux Baufremont, et qui a donné plusieurs princes-évêques au siége de Trente.

Tous ces monuments ont un grand mérite d'art, et en effet, ils appartiennent à la belle époque de la gravure en médailles. Sans doute, il est à regretter que les médailles qui succéderont à celles-ci dans la publication de M. Bergmann doivent présenter le tableau d'une décadence sans cesse plus évidente; mais à mesure que la valeur d'exécution diminue, l'intérêt qui s'attache aux personnages représentés augmente pour nous; et peu nous importe après tout que la médaille d'un Eckhel, d'un Metternich ne soit pas un chef-d'œuvre, préoccupés que nous sommes par l'éclat tout actuel que répandent ces gens illustres. Dans quelques siècles on discutera le

mérite extérieur des médailles de notre temps; nous aurons un terrible compte à rendre à nos successeurs.

AD. DE L.

— La première livraison des *Études numismatiques et archéologiques* de Lelewel vient de paroître. Quand la partie relative au *type gaulois* sera terminée, nous rendrons compte à nos lecteurs de la nouvelle publication du savant polonois.

— Les amis de notre Numismatique nationale ont accueilli, avec le plus vif plaisir, l'annonce de l'ouvrage que notre zélé collaborateur, M. de Longpérier, se propose de consacrer à l'histoire monétaire des provinces de France. Nos souscripteurs ont trouvé, dans notre dernier numéro, le prospectus de M. de Longpérier dont le mérite leur est assez connu pour qu'ils soient certains de le voir remplir fidèlement ses engagements. Nous pouvons donc compter sur un *nouveau Duby*, rédigé avec méthode, complété par les travaux parus depuis 1790, augmenté des monnoies inédites du Cabinet du Roi et des collections particulières que chacun, nous n'en doutons pas, s'empressera d'ouvrir, et enrichi de dessins fidèles; enfin digne, en tout point, de la réputation de l'auteur.

Le Directeur-Gérant,

L. DE LA SAUSSAYE.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

NOUVELLE EXPLICATION

D'UNE MÉDAILLE CONTORNIATE

DU CABINET DE M. DE PINA.

Dans un article, inséré au dernier numéro de la Revue Numismatique, M. de Greppo s'est occupé de l'étude d'un médaillon contorniate dont nous connoissons deux exemplaires: l'un qui porte au droit la marque du cabinet de Modène, dans la collection de la Bibliothèque royale; l'autre dans celle de M. le marquis de Pina. Ces deux pièces sont de coins différents. Sur celle de M. de Pina, la figure assise est plus grande; le champ, mieux développé derrière cette figure, laisse voir dans son entier un objet dans lequel M. de Greppo a eu raison de reconnoître un *parazonium* avec son baudrier. Le même objet n'est qu'à demi indiqué sur le médaillon de la Bibliothèque royale; une erreur, qui n'appartient pas à M. de Greppo, a fait substituer le dessin

de cette dernière pièce à celui du médaillon qui appartient à M. de Pina, qui, dans tous les cas, mérite la préférence à cause de sa parfaite intégrité.

En terminant sa dissertation, M. de Greppo exprime le regret de n'avoir pu donner de ce monument une explication complètement satisfaisante. Eckhel, avant lui, n'avoit pas été plus heureux. Nous devons rendre grâce à M. de Greppo d'avoir rectifié l'erreur qui existe dans la description du profond numismatiste viennois, relativement à la coiffure du personnage assis. Cette figure ne porte pas sur la tête la dépouille d'un éléphant, et ce qu'Eckhel a pris pour la promocide et les défenses de l'animal n'est qu'une masse de cheveux touffue et hérissée; mais M. de Greppo suit Eckhel dans l'explication astrologique qu'il donne de ce médaillon, et nous devons déclarer que nous ne partageons nullement cette manière de voir. Le personnage assis ne sauroit en aucun cas être pris pour un *cocher du cirque* ou bien pour quelque autre personnage employé aux spectacles qu'on y donnoit. Le costume de cette figure ne permet, à ce qu'il me semble, aucun doute sur l'explication qu'on en doit donner. Un homme barbu, vêtu d'une tunique courte et succincte, attachée sur l'épaule gauche et qui laisse la droite à découvert, du reste entièrement nu, avec des muscles fortement accusés aux bras et aux jambes, une chevelure hérissée, recouverte en partie par une calotte hémisphérique, un tel personnage ne peut être que Vulcain (1).

Maintenant pour deviner quelle est l'acception de ce dieu sur le monument que nous examinons, il faut comparer à la médaille contorniate deux médaillons du troisième et du quatrième consulats d'Antonin, qui existent à la Bibliothèque royale, et que j'ai reproduits, pl. XVI, n°s 12 et 15 de ma

(1) Pl. XXI, n° 4.

MÉDAILLES CONTORNIATES.

Nouvelle galerie mythologique. Le revers du premier de ces médaillons (1) nous fait voir Vulcain dans un costume exactement semblable à celui qu'on retrouve sur la contorniate, assis sur un siége de forme cubique, en présence de Minerve, debout et casquée, appuyée sur son bouclier. Entre ces deux divinités est un casque surmonté de son aigrette et posant sur une colonne. Le revers du second médaillon (2) nous montre Vulcain, toujours dans le même costume, tenant d'une main son marteau et de l'autre une cnémide qu'il appuie sur l'enclume; devant lui est posé un casque sur une base que porte un stylobate et que surmonte une corniche; derrière, une figure de Minerve nicéphore sur son piédestal, et au-dessous un bouclier.

Le second médaillon sert à expliquer le sujet du premier, Minerve n'y paroît que comme associée aux travaux de Vulcain, comme elle l'étoit en effet dans l'Attique et dans l'Asie-Mineure. L'un et l'autre monuments nous font voir le dieu de Lemnos travaillant aux armes d'Achille. Sur le second, il est encore occupé de son œuvre; sur le premier, il paroît écouter les conseils que Minerve lui donne relativement au casque qu'il vient d'achever. Au reste le sujet de Vulcain, travaillant en présence de Minerve, se retrouve sur des médailles de Tyathira et de Magnésie du Méandre (3).

Après ces observations, si nous portons de nouveau nos regards sur le médaillon contorniate, nous y retrouvons aussitôt et avec de nouveaux details le sujet observé sur les médaillons d'Antonin. Vulcain, assis sur un trône magnifique, probablement l'ouvrage de ses mains, est occupé à contempler un objet circulaire posé sur un trépied; dans le

(1) Pl. XXI, n° 1.
(2) Pl. XXI, n° 2.
(3) Pl. XXI, n° 3.

champ, au milieu, on reconnoît la statue de Minerve; derrière Vulcain, est le *parazonium* préparé pour Achille, avec son bouclier. La seule difficulté qui subsiste encore se rapporte à l'objet circulaire posé sur le trépied. M. de Greppo avec Eckhel y voit un zodiaque, et en effet, on y reconnoît clairement les bustes du soleil et de la lune entourés des douze signes que parcourt annuellement le soleil. Mais ces symboles figurent-ils là dans une intention astrologique, ou bien l'artiste a-t-il voulu simplement exprimer une partie de la décoration du bouclier d'Achille? Lisons les premiers vers de la description de ce bouclier dans Homère : « Il y représenta la terre, le ciel et la mer, le soleil infatigable, la lune dans son plein, puis tous les astres dont se couronne le ciel. (Iliad. Σ. 483-5) ». Nous ne voyons ici, il est vrai, ni le ciel ni la terre, et les constellations qu'énumère le poète ne sont pas celles du zodiaque; mais obligé de choisir entre les innombrables représentations dont se composait la décoration du bouclier d'Achille, l'artiste a dû adopter les plus faciles à exprimer, et le zodiaque introduit dans une scène homérique est un anachronisme qu'il faut passer à l'ignorance ou à l'inattention des anciens. L'objet circulaire, placé sur le trépied, est donc le bouclier d'Achille? Le trépied qui le porte, n'est-il pas un de ces fameux trépieds, que Vulcain étoit occupé à fabriquer, quand Thétis entra dans sa demeure.

τρίποδας γὰρ ἑτίκοσι πάντας ἄτευχεν
ἕστάμενας περὶ τοῖχον ἐυσταθέος μεγάροιό.

On ne me contestera pas, je crois, mon explication par la raison que l'épée ne se trouve pas parmi les objets décrits par Homère, comme faisant partie de l'armure fabriquée par Vulcain; et je n'ai pas besoin, pour justifier ma manière de voir, d'en appeler à l'opinion des commentateurs qui ont soupçonné l'existence d'une lacune entre les vers 610 et 611

du chant ς de l'Iliade. Si Homère n'a pas parlé d'une épée donnée par Thétis à Achille, Virgile décrit celle que le même dieu avait fabriquée pour Enée; et quand nous voyons les artistes de la pure école grecque si peu fidèles, dans les accessoires de leurs peintures, aux données homériques, pourquoi contesterions-nous à l'artiste de basse-époque qui a gravé le monument contorniate dont nous nous occupons, le droit qu'il a pu s'arroger à son tour de modifier les détails des descriptions de l'Iliade.

Enfin je n'ai pas besoin d'ajouter que les cheveux hérissés sur le front de Vulcain conviennent parfaitement à la toilette ordinairement négligée de ce dieu, et qu'il est inutile d'y chercher l'horripilation que les écrivains de l'antiquité nous dépeignent fréquemment dans les opérations magiques. J'ose espérer que mon explication paroîtra satisfaisante à notre savant et habile collaborateur, et que, s'il se voit obligé de renoncer au plaisir d'avoir trouvé lui-même la véritable interprétation de ce monument, il me saura quelque gré d'avoir dissipé des doutes qui, après une longue étude, devoient naturellement subsister encore dans un esprit aussi judicieux que le sien.

Ch. Lenormant.

NOTICE

SUR TROIS TIERS DE SOL D'OR MÉROVINGIENS.

Contrefaçon moderne de l'une de ces pièces.

I.

Les monnoies de la première race nous ont révélé les noms de plus de six cents monétaires de cette époque : les chroniques nous en avoient à peine fait connoître quatre, et de ces quatre noms il en est que l'on n'a point encore retrouvés sur les triens mérovingiens. Tel est Thillo, tel est Abbon, comme monétaire à Limoges, l'un et l'autre nommés dans la vie de saint Éloi, vulgairement attribuée à saint Ouen.

Voici ce que l'hagiographe nous apprend sur Abbon : Le « père d'Éloi, dit-il (1), voyant chez son fils tant de disposi- » tions, confia son apprentissage à un homme estimable » (*honorabili*), nommé Abbon, orfévre très habile, qui, à

(1) *Cum ergò videret pater ejus tantum filii ingenium, tradidit eum ad imbuendum honorabili viro, Abboni vocabulo, fabro aurifici probatissimo, qui, eo tempore, in urbe Lemovicâ, publicam fiscalis monetæ officinam gerebat. A quo in brevi hujus officii usu plenissimè doctus, cepit inter vicinos et propinquos in domino laudabiliter honorari.* —Ex vitâ B. Eligii, *apud d'Achery, spicilegium*, t. V, p. 158, 1re édition.

» cette époque, tenoit à Limoges un atelier public de mon-
» noyage, dépendant du fisc. Promptement instruit à fond
» par ce maître dans l'exercice de cet art, le jeune Éloi com-
» mença à être loué et estimé (*honorari*) dans le Seigneur,
» parmi ses voisins et ses proches. »

Pauvres comme nous le sommes en documents sur la condition des monétaires de la première race, nous ne devons point négliger cette courte citation. Combinée avec quelques autres textes historiques, elle ne laisse pas de fournir de précieux renseignements sur la position que ces hommes occupoient généralement alors dans l'échelle sociale.

D'abord Abbon est qualifié d'homme estimable dans son état. Telle est l'acception rigoureuse du mot *honorabili*. On ne sauroit lui donner plus de valeur, y chercher l'indication d'une position élevée. Sa signification est précisée par le mot *honorari*, appliqué dans la même phrase au jeune Éloi, qui, sortant de son apprentissage, commence à jouir dans sa famille et dans son voisinage, de quelque considération.

Abbon étoit un orfévre. Chez les Francs comme chez les Romains, ce n'étoient pas uniquement des hommes libres, mais encore des serfs et des esclaves qui faisoient les travaux d'orfévrerie. Le second capitulaire de Dagobert, autrement dit *la loi des Allemands* (cap. LXXIX), fixe la composition pour le meurtre d'un orfévre *qui a fait publiquement ses preuves*. Elle est de quarante sols, la même que pour le meurtre d'un cuisinier ou d'un berger qui ont un aide, d'un porcher qui garde un troupeau de quarante porcs, qui a un chien bien dressé, une corne et un valet sous lui (1), etc.

(1) *Si pastor porcorum qui habet in grege quadraginta porcos, et habet canem doctum, et cornu, et juniorem, si occisus fuerit, quadraginta solidis componatur*.....

De cette assimilation, on peut conclure que l'art de l'orfévre n'étoit point généralement exercé par des personnes d'une condition élevée, sans être néanmoins avilissant, sans être même incompatible avec de hautes fonctions, puisque nous voyons saint Éloi continuer à s'occuper de travaux d'orfévrerie et de monnoyage pendant qu'il jouissoit de toute la faveur de Dagobert, et après qu'il eut rempli pour ce prince des missions importantes (1). Toutefois, la haute fortune à laquelle parvint saint Éloi ne peut être considérée que comme une exception parmi les orfévres monétaires de la première race, de même qu'il en fut une par les talents et la probité, si rares alors chez les gens du métier, dont il fit preuve dans l'exercice de son art, à la cour de Clotaire.

Les orfévres du temps n'étoient pas en effet des gens très délicats. Ils s'approprioient sans scrupule partie du métal qui leur étoit confié, accusant du déficit, soit la flamme dévorante, soit les morsures de la lime (2): ces vilaines morsures qui, pour notre tourment, ont si souvent rongé les bords et mangé les légendes de nos tiers de sol d'or, trop fidèles témoins de la véracité de l'historien.

Enfin, Abbon tenoit à Limoges un atelier public de monnoyage. Cette publicité des ateliers monétaires étoit commandée par plusieurs motifs. Elle étoit une garantie, trop souvent impuissante, il est vrai, contre les fraudes des moné-

Si coquus, qui juniorem habet, occidatur, quadraginta solidis componatur.
Si pastor, similiter.
Si occisi fuerint faber AURIFEX *aut spatarius*, QUI PUBLICÈ PROBATI SUNT, *quadraginta solidis componatur.*—BALUZE, *capitulaires*, t. I, p. 79 (édition de Chiniac.)

(1) *Vita sancti Eligii*, liber, I, cap. 13, 14 et 32.

(2) *Non* COETERORUM *fraudulentiam sectans* (Eligius), *non mordacis limæ fragmen culpans, non edacem flamman incusans.*—*Vita sancti Eligii*, I, cap. 5.

taires, en permettant à chacun d'être témoin de la fabrication des espèces (1). Cette publicité étoit encore nécessaire afin que toute personne qui avoit des matières d'or et d'argent, pût les faire peser, essayer, et même épurer par le monétaire, ce qui étoit une de ses fonctions (2), si elle vouloit s'en servir en barres, comme c'étoit alors un usage assez répandu, ou si elle le préféroit, les faire convertir en monnoies. Le capitulaire de Metz, de 757, prouve en effet que l'on pouvoit ainsi porter de son chef de l'or ou de l'argent à monnoyer, puisqu'il règle le prix du travail des monétaires, et qu'il les autorise à le prélever sur les monnoies fabriquées (3), en rendant le surplus au maître du métal.

Saint Ouen ajoute que cette monnoie, tenue par Abbon, dépendoit du fisc, pour la distinguer sans doute des monnoies qui appartenoient à des monastères, à des villes, peut-être même à des leudes puissants et riches qui avoient sur leurs domaines des orfévres monétaires. L'existence de ces monnoies non royales, démontrée par les légendes de plusieurs pièces elles-mêmes, qui révèlent leur origine (RACIONEBASILI CISCI MARTINI—GEMEDICO CAL-SCO FILBERTO), explique assez bien et la multitude si considérable de noms d'ouvriers obscurs que nous fournissent les monnoies de la première race, et la variété extraordinaire de noms de lieux qui se lisent sur ces pièces.

(1) Un réglement administratif, donné par les évêques de Strasbourg à cette ville, vers le XIe siècle, contient cette disposition (art. LXII) :

In unâ autem domo percutiendi sunt denarii, ut omnes invicem opera manuum suarum videant. Bibliothèque de l'École des chartes, t. I, p. 436.

(2) Voir encore la vie de saint Éloy, cap. 15, et Le Blanc, p. 79 (édition d'Amsterdam).

(3) *De monetâ constituimus ut amplius non habeat in libra pensante nisi viginti duos solidos, et de ipsis viginti duobus solidis monetarius accipiat solidum unum, et illos alios domino cujus sunt reddat.* Capitulaire metense, § 7, *apud Baluz.*, t. 1, p. 179.

Déjà nous en connaissons plus de quatre cents, et chaque jour apporte quelque nom d'endroit ou de monétaire à ajouter aux longues listes de ces ouvriers et des localités dans lesquelles ils ont battu monnoie.

Quoique la barbarie de la tête qui figure sur le triens suivant contredise l'idée que l'hagiographe nous donne de l'habileté du maître de saint Éloi, je crois devoir attribuer cette pièce au monétaire de Limoges (1).

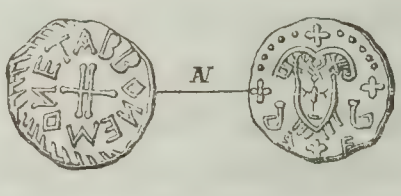

Au droit, tête vue de face, surmontée et accostée de petites croix, flanquée vers le bas de deux espèces de crosses. Au-dessous se voient deux lettres, séparées l'une de l'autre par un fleuron, ou mieux peut-être une croisille. La première, qui est fruste, pourroit être un L; la seconde est un E. Ce sont sans doute les deux premières lettres du nom de *Lemovecas* (Limoges).

℟. ABBONE MONET. Dans le champ, croix grecque à double montant. Les deux O sont à lozange.

Poids, 1 gramme 24 centigrammes.

II.

Une des grandes difficultés de l'étude des monnoies mérovingiennes est leur classification par localités. Si quelquefois nous cherchons en vain dans les chartes et les chroni-

(1) M. Cartier a publié, dans la Revue 1839, pl. XVIII, n° 13, un triens aussi à tête vue de face, frappé à Châlons par un monétaire du nom d'Abbon.

ques le nom de lieu que nous offre un triens ou un denier de la première race, plus souvent encore, je crois, nous y trouvons des endroits divers, placés sur des points éloignés l'un de l'autre, qui ont chacun des titres pour revendiquer ce nom, et nous tombons alors dans l'embarras du choix. Ainsi a-t-on proposé, pour un tiers de sol d'or publié par Bouteroue et Le Blanc (n° 26), portant la légende CVRBONNO FIT, les attributions au monastère de Corbion, à *Cherbonne*, à *Corbeni*, à *Corbini*, à *Corbon*, toutes localités qui justifient d'une ancienneté reculée, et qui peuvent, en conséquence, avoir été, sous la première race, la résidence de quelque orfévre monétaire.

Un autre tiers de sol d'or, que je dois à l'obligeance bien connue de M. Boileau, de Tours, va pouvoir nous présenter un motif de décision en faveur de l'une de ces attributions.

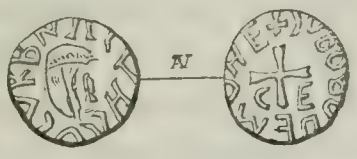

Au droit, tête barbarissime, vue de profil, ceinte d'une espèce de bandeau, et enveloppée par derrière d'un voile ou capuchon que l'on trouve sur quelques petits bronzes de Constantin IIIe, et, pour légende, CVRBNACVM.

℟ GODOBODE MONE. Dans le champ, croix grecque, flanquée aux cantons inférieurs des deux lettres C E. — Poids : 1 gramme 19 centigrammes.

Un certain nombre de triens mérovingiens présentent ainsi la croix accostée des initiales du nom du *pagus* dans lequel ils ont été frappés. Ainsi AR figure souvent sur les monnoies de l'Auvergne; LEMO, sur celles du Limousin, MA, sur celles du pays de Marseille; CA, pour le pays de Châ-

lons. Il est donc naturel de penser que, sur le triens qui nous occupe, CE remplit la même fonction et désigne le pays des *Cenomanni*, pays qui, dans l'origine, devoit comprendre CORBON, car il est certain que les Cenomanni occupoient la majeure partie de l'arrondissement de Mortagne (1).

Corbon, qui n'est maintenant qu'un village, fut, jusqu'à la révolution, le siége d'un archidiaconé du diocèse de Séez. On le trouve, aux XIe et XIIe siècles, qualifié de chef-lieu de pagus et même de comté; enfin une ancienne tradition veut que l'on y ait battu monnoie (2). C'est donc à Corbon que je propose d'attribuer, et le triens publié par Bouteroue et Le Blanc, et celui que je fais connoître aujourd'hui.

III.

M. Cartier a donné, dans le troisième numéro de ce volume de la Revue (pl. XIII, n° 3), l'empreinte d'un tiers de sol qui, au droit, offre une tête de face assez semblable pour le dessin à celle du triens d'Abbon, plus un menton excessivement rebondi. Au-dessous de cette tête est la légende SEVOJLU. Le revers présente une croix latine haussée sur trois degrés avec la légende GEVS FIT, dans laquelle on pourroit peut-être retrouver l'ancien nom de la petite ville de Ger, département de l'Ain (*Gesium*).

Le soir même du jour où j'avois reçu ce numéro de la

(1) Voir dans l'Annuaire Normand de 1838, p. 25, la notice de M. de la Sicotière, sur l'arrondissement de Mortagne.

(2) Voir dans les Mémoires des antiquaires de Normandie, 2e série, t. I, p. 57, l'Essai de M. Aug. Leprevost, sur les anciennes divisions territoriales de la Normandie; — La Dissertation d'Odolant-Desnos, sur les peuples qui ont habité anciennement le duché d'Alençon et le comté du Perche, p. 59. Les antiquités et chroniques percheronnes de l'abbé Fret, t. I, p. 198, etc.

Revue, je devins acquéreur d'un exemplaire du curieux triens de *Geus;* mais je ne tardai pas à concevoir des doutes assez forts sur l'authenticité de mon emplette, et M. Cartier, à qui je m'empressai, dès le lendemain, d'expédier la pièce, les confirma complètement. Je n'avois en effet qu'une contrefaçon, qu'un beau cliché d'étain soigneusement lavé d'or.

Comme il existe sans doute plusieurs exemplaires de cette contrefaçon, je crois devoir prémunir contre elle les amateurs de nos anciennes monnoies, en leur signalant quelques détails de fabrication qui serviront à faire reconnoître les produits de cette falsification récente.

La pièce, du module de 13 millimètres, présente une échancrure légère entre les lettres O et L du mot *Sevollu*, et son bord paroît avoir été rogné près des lettres E et V. La lettre S a quelques bavures; elle est précédée d'un petit trait parasite. Les deux L retournés sont moins alongés que sur le dessin de la Revue. Au revers, le bas de la croix et un de ses bras sont tellement applatis qu'ils se devinent plutôt qu'ils ne se voient. Au frottement la couche d'or s'écaille un peu, et la couleur de l'étain se fait jour dans les parties saillantes.

Que cette contrefaçon soit ou non coupable, qu'elle soit due à un avide faussaire, ou à un amateur imprévoyant, qui aura voulu tirer un cliché trop fidèle d'une monnoie de son médailler, elle est un malheur pour la science historique. Car non-seulement le vol dont le numismatiste est victime empoisonne ses jouissances, mais encore il corrompt les sources de notre histoire dont nos anciennes monnoies bien étudiées ne sont pas les documents les moins instructifs.

Aussitôt que des faits pareils se produiront, il importe de les signaler sans retard. Il est difficile d'atteindre les faus-

saires. La défiance, en empêchant le facile débit de leurs produits suffira peut-être seule pour les décourager.

G. Lecointre-Dupont.

NOTE DU DIRECTEUR DE LA REVUE.

Le dessin de ce triens, dans la Revue, a été fait, sur une excellente empreinte, en papier de plomb, envoyée très obligeamment par son propriétaire, avec plusieurs autres du même cabinet. Dès que j'eus reçu la pièce de M. Lecointre, achetée d'un bijoutier ambulant, je la comparai à mon empreinte, très bien conservée, et je m'aperçus que les deux pièces étoient entièrement semblables. Les accidents de monnoyage étoient reproduits avec une telle *fidélité* qu'il n'y avoit pas moyen de douter que l'une avoit été moulée sur l'autre, si les deux n'avoient pas été moulées sur un original commun. Or M. Conbrouse, qui décrit ce monétaire au n° 442 de ses mérovingiennes, l'indique comme pesant 25 grains, et le cliché n'en pèse que 18, ce qui s'explique par la différence des pesanteurs spécifiques. Les petites différences observées par M. Lecointre, entre sa pièce et mon dessin, viennent de ma faute ou de celle du lithographe; mais je puis assurer que rien n'est plus identique que ces deux pièces : la croix, par exemple, qui sur mon dessin est entière, avec des traits bien arrêtés, est effacée au pied dans l'original et dans la copie. Il s'agit donc incontestablement d'une *imitation* devenue *contrefaçon* en entrant dans le commerce.

A cette occasion, je dois faire observer que plusieurs amateurs savent faire très exactement des clichés de leurs pièces en les moulant en plâtre et en les coulant en métal fusible de Darcet. On se prête réciproquement des pièces pour les mouler, ou bien on donne de ces clichés pour augmenter, en apparence, le nombre des pièces rares qu'on ne sauroit se procurer en nature. N'est-il pas possible qu'un de ces clichés, plusieurs même, sortis de ces manipulations très innocentes, ne finissent par tomber dans des mains ignorantes qui les échangent comme bonnes pièces, ou chez des spéculateurs

qui les vendent et trouvent facilement à les vendre (à plus bas prix que les véritables) lorsqu'on n'y regarde pas de trop près. C'est surtout pour les pièces mérovingiennes que cette industrie est facile et dangereuse; c'est la couleur et le poids qui peuvent mieux nous garantir de ces accidents; il faut en outre remarquer que ce métal fusible ne supporte pas un feu tant soit peu vif, la chaleur de l'eau bouillante suffiroit pour l'altérer.

E. C.

DOUTES

SUR L'ATTRIBUTION D'UN DENIER DE SENLIS

DONNÉ A HUGUES-CAPET.

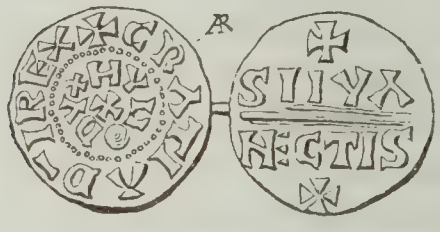

A M. Cartier, Directeur de la Revue Numismatique.

Châlons-sur-Marne, 30 avril 1840.

« Monsieur, dans son catalogue raisonné des monnoies de France, M. Conbrouse mentionne, p. 51, deux deniers de Hugues-Capet, frappés à Paris, avec le titre royal, et ajoute qu'ils lui sont inconnus; mais, par supplément, p. 80, il indique un autre denier royal, du même prince, frappé à Senlis: voici la notice qu'il en donne.

» N° 241. Denier frappé à Senlis. 24 grains d'argent pur. » Cab. Bourgeois de Suippes. 700 fr.

» Entre deux grenetis: CRÃTIÃ D-IREX. Croisette en- » tourée des lettres: HYL. (*Sic*) DUX.

» R. + — SIIYANECTIS — + en deux lignes séparées par une barre. Pièce trouvée dans les décombres d'un vieil édifice du faubourg Saint-Jacques, à Châlons-sur-Marne. »

» L'attribution, Monsieur, que l'on fait de ce denier à Hugues-Capet, me paroît plus que douteuse d'après cette description.

» En effet, il n'est pas probable que ce prince, venant d'être élu roi, ait pris sur ses monnoies royales d'autre titre que celui de REX seul, et qu'il y ait précisément ajouté un titre de DVX qui rappeloit sa sujétion, puisque avant son élection véritable, son titre héréditaire étoit celui de comte de Paris, et qu'il n'avoit celui de duc de France que par une sorte de commission des rois précédents. J'ajouterai que, si Hugues-Capet eût mis ces deux titres sur ses monnoies, celui de DVX n'auroit pas été placé immédiatement à la suite de son nom, et celui de REX, relégué dans la légende. Dans toutes les monnoies où des souverains, avant et après ce prince, ont pris plusieurs titres, ils ont tous et toujours placé le premier et le plus près de leur nom celui qui exprimoit leur plus haute dignité. Ce denier seroit donc, ce me semble, la seule exception à cette règle, et on ne peut pas l'admettre légèrement (1).

» Ces motifs seuls seroient, je crois, suffisants pour faire re-

(1) Cette objection ne me paroît pas décisive : en admettant que Hugues-Capet ait voulu d'abord ne pas se séparer trop ouvertement de ses anciens compagnons, les grands vassaux de la couronne, qui venoient de l'élever sur le trône, il ne pouvoit pas s'exprimer plus clairement pour rappeler que c'étoit le duc de France qui, par la grâce de Dieu et le suffrage de ses pairs, venoit d'être fait roi. S'il eût mis *Hugo rex — Gratia dei Dux*, cela eût rappelé bien autrement son premier rang, et fourni pour nous un véritable contre-sens historique. Hugues, duc de France, étoit d'ailleurs infiniment plus puissant que le fantôme de roi auquel il succédoit; il n'avoit gagné à son élection qu'un grand titre et un très petit territoire. E. C.

jeter l'attribution de ce denier à Hugues-Capet, quand même les lettres, que l'on dit entourer la croisette, n'indiqueroient pas qu'il doit être restitué à un Louis.

» Vous savez, Monsieur, et il s'en trouve dans la Revue plusieurs exemples, que les graveurs (du moyen-âge surtout) intervertissoient dans les légendes des monnoies l'ordre des lettres; qu'ils en supprimoient, qu'ils en changeoient, et même en ajoutoient. Ce denier se trouve dans ces circonstances, et cependant il y a peut-être peu de noms ainsi tronqués qui présentent une interprétation aussi facile et aussi probable. Les six lettres qui entourent la croisette ne peuvent pas, je pense, être lues autrement que HLVD*o*V*icu*X (la lettre X tenant ici la place de la lettre S).

» Quant au roi du nom de Louis, auquel on doit restituer ce denier, je crois que c'est à Louis IV, dit d'Outremer, car d'après Le Blanc, la Revue de 1837, pl. VIII, et M. Conbrouse, des deniers connus de ce prince présentent les mêmes types et le même arrangement de lettres du nom royal autour d'une croisette.

» Les observations que je viens de vous faire sur ce denier ne résultent que de l'examen de la description qu'en a fait M. Conbrouse, et je n'ai pu le voir en nature. M. Bourgeois de Suippes, auquel je l'avois demandé en communication, m'a répondu qu'il ne l'avoit plus en sa possession, et qu'à peine étoit-il entré dans son cabinet, qu'il en étoit sorti, avant même qu'il eût pu bien l'examiner, de manière qu'il ne peut pas dire si la description qui se trouve dans le catalogue raisonné des monnoies de France est ou n'est pas exacte.

» Si vous pensez, Monsieur, que mes observations puissent exciter l'investigation de numismatistes plus habiles que moi, et contribuer à faire classer ce denier comme il doit l'être, je vous serai obligé de les insérer dans la Revue.

» Agréez, etc. »

Châlons-sur-Marne, 21 juin 1840.

« Monsieur, je vous remercie de la bonté que vous avez eue de m'envoyer le calque du prétendu denier de Hugues-Capet.

» Le doute, sur l'attribution de cette pièce, que m'avoit inspiré le texte de M. Conbrouse, s'est changé en conviction à la vue de son dessin. L'O qui s'y trouve, et qui étoit omis dans la description, lève toute incertitude.

» Ce denier est bien de Louis IV, et je pense que la légende intérieure doit être lue + HVLOD*o*V*icus*. Ce que M. Conbrouse avoit pris pour un X n'est qu'une croisette indiquant le commencement du mot, et la troisième lettre est un L.

» Vous me faites l'observation que, dans les pièces de Louis d'Outremer, le nom ne commence pas par un H, cependant M. Conbrouse, sous le n° 298 de son catalogue, en place une de ce prince dans votre cabinet. Il y en a également commençant par un H, sous les n°s 368 et 393 de la description des monnoies de la 2e race, et les n°s 510 et 511 du catalogue fournissent des exemples que le nom de ce prince étoit aussi écrit *Lodovicus*. Ainsi ma manière de lire la légende de notre denier est suffisamment autorisée par ces précédents (1).

(1) Le n° 298 du Catalogue, qui ne m'a jamais appartenu, n'est point au type du denier en question, c'est le n° 368 de la description, où le mot REX est lié aux branches de la croix; le nom royal est en légende circulaire. Le n° 393 de ce dernier ouvrage est le 512 du Catalogue, et est attribué avec raison à Louis VI plutôt qu'à Louis V. Tous les deniers qui, à ma connoissance, ont le nom royal de Louis en cercle autour d'une croix portent LVDOWICVS ou LODOVIC... V. Revue, 1837, pl. VIII, n° 18; Description, etc., n° 199 et Catalogue, n°s 213, 352, 553, 510, 511, 877, 878, 879. L'attribution des dernières pièces carlovingiennes portant le nom de Louis n'est pas certaine entre Louis II, III, IV et V. Celle à Louis IV, des LVDOVICV, en cercle au-

» Comme roi, et en raison des relations que Louis IV a eues avec Bernard, comte de Senlis et oncle du premier Richard, duc de Normandie, il n'y a pas de doute qu'il ne soit allé dans cette ville. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait de lui des monnoies de ce lieu, puisqu'il paraît d'après celles de Marsal, Metz, Paris, Reims, Toul, etc., que, comme les autres rois Carlovingiens, il avoit un atelier qui le suivoit pour forger ses monnoies avec l'indication du lieu où il se trouvoit.

» Au surplus, monsieur, je partage entièrement l'opinion que vous avez émise dans votre cinquième lettre sur l'histoire monétaire de la troisième race. Hugues-Capet (puisqu'on ne retrouve pas les monnoies royales indiquées par Le Blanc) n'a probablement, par politique, mis en circulation que des monnoies ducales ou des monnoies abbatiales de Tours (1).

» On ne peut donc raisonnablement changer d'opinion à cet égard que si l'on rencontre les pièces données par Le Blanc ou d'autres indubitablement royales de Hugues-Capet. Le denier dont nous nous entretenons n'est pas de ce nombre, soit à cause des titres insolites qu'il contiendroit, d'après la description de M. Conbrouse, soit parce que, pour parvenir à ce sens forcé, il faut substituer dans la lé-

tour d'une croix est probable, mais ils n'ont pas le nom de lieu en deux lignes dans le champ du revers, excepté les PARISI-CIVITA. nos 510, 511, et leurs variétés, nos 877-78-79. E. C.

(1) Ce n'est pas exactement ce que je voulois dire dans cette Ve Lettre, Revue, 1838, p. 98. « Les monnoies royales durent donc être réduites d'abord » à celles du domaine particulier des rois, comme ducs de France, comtes de » Paris et d'Orléans. » Je crois au contraire que Hugues-Capet, parvenu à la royauté, aura voulu inscrire sa nouvelle dignité sur ses monnoies qu'il n'aura pu faire frapper, ainsi que ses premiers successeurs, que dans les villes qui faisoient parties des anciens domaines des ducs de France, ou dans leurs premières acquisitions comme rois, c'est-à-dire, Paris, Orléans, Châlon, Laon, Étampes, Château-Landon, Senlis, etc. E. C.

gende un G à un L, supprimer un O, et transformer une croisette en un X.

» Enfin, il n'existe pas de monnoies royales avant et depuis Hugues-Capet où un titre inférieur précède celui de roi; cela, je le répète, suffiroit pour faire rejeter l'attribution que l'on fait de ce denier au chéf de la troisième dynastie.

» Vous avez, monsieur, agi prudemment, en ne parlant pas de cette monnoie dans la Revue, pendant les débats judiciaires auxquels il a donné lieu; mais aujourd'hui, et comme il se trouve mentionné dans un ouvrage qui pourroit faire autorité et induire en erreur, je crois qu'il est indispensable de bien fixer son attribution. Il ne manqueroit même pas d'intérêt quand il resteroit à Louis IV, puisqu'il feroit connoître un nouveau lieu où il auroit été frappé monnoie au nom de ce prince.

» Agréez, etc.

» GREPINET. »

OBSERVATIONS DU DIRECTEUR DE LA REVUE.

Ce denier est celui qui a causé un procès fort animé entre MM. Rousseau et Bourgeois. On peut en voir les détails assez piquants dans *le Droit* et *la Gazette des Tribunaux* a la date du 22 février dernier.

Suivant ces journaux, un marchand de tabac avoit acheté d'un mendiant, pour cinq fr., quatre médailles ou anciennes monnoies, qui passèrent ensuite entre les mains de M. Bourgeois, de Suippes, zélé collecteur de raretés numismatiques; il ne sut pas reconnoître tout le mérite de son acquisition, ou du moins d'une des quatre pièces. Presque immédiatement M. Rousseau, bien connu des numismatistes, lui acheta, au prix de 20 fr., pour un Eudes, ce Hugues-Capet qui, bientôt connu des amateurs, acquit une grande valeur à leurs yeux. M. Rousseau le céda pour 450 fr., mais plus tard il le racheta pour environ 900 fr.

Dès que M. Bourgeois eut appris quel trésor il avoit laissé échapper, il voulut le revendiquer, et, sur le refus de M. Rousseau, il appela celui-ci devant le tribunal de commerce de Châlons, apparemment pour *lésion d'outre-moitié*. Malgré les efforts de M. Rousseau, pour décliner la juridiction commerciale, le tribunal de Châlons se déclara compétent; mais sur l'appel à la cour royale de Paris, après enquête et contre-enquête, ce jugement fut reformé et M. Rousseau déclaré *amateur non marchand*, et par conséquent non justiciable du tribunal de commerce. L'affaire en est restée là ; mais on voit que si le Hugues-Capet a fait une grande fortune depuis sa sortie de la vieille muraille où il reposoit depuis plusieurs siècles, il a coûté assez cher à celui qui en est resté possesseur, et même à celui qui n'a fait que l'entrevoir dans sa collection.

Maintenant M. Grepinet vient essayer d'ôter à ce denier une grande partie de sa valeur archéologique en l'attribuant à Louis d'Outremer. Je ne partage pas sa *conviction*, et la responsabilité de ses arguments lui reste entièrement. Je lui ai fait part de mon opinion à cet égard, et il a persisté dans la sienne, comme on le voit par sa IIe lettre. J'ai cru faire plaisir aux lecteurs de la Revue en profitant de cette occasion pour leur faire connoître cette curieuse monnoie et pour leur dire quelques mots de son histoire. La vignette est faite sur le dessin publié par M. Conbrouse, dans la xxxe planche des monnoies nationales de France; M. Conbrouse a possédé cette pièce et nous assure de l'exactitude de son empreinte. Il n'adopte nullement l'opinion de notre correspondant : « Soit » qu'on vous en adresse une empreinte ou un nouveau dessin, » m'écrit-il, je puis vous assurer que vous lirez, comme moi, *Hugo* » *Dux*, *Gratia di Rex*. DUX, parce qu'il frappe dans son domaine, » à Senlis, duché de France, et REX, parce que ses égaux viennent » de le prendre pour *suzerain*. Ce type se rapproche de Louis IV » d'Outremer, sans lui ressembler néanmoins par le poids, la fabri- » que et la grandeur des lettres : pour qui a touché des Hugues- » Capet, c'en est un bon et incontestable. »

Cette déclaration d'un expert en pareille matière, qui a possédé ce denier, est ici d'un grand poids; toutefois j'avoue que, d'après

le dessin de M. Conbrouse que j'ai tout lieu de croire exact, j'ai de la peine à voir le G de HUGODVX, au lieu du L de ✝HULODV... Si donc je m'établissois rapporteur dans ce nouveau, mais tout-à-fait pacifique procès entre les derniers Carlovingiens et les premiers des Capétiens, j'aurois peine à prendre une conclusion qui ôteroit aux numismatistes champenois, représentés par M. Bourgeois, de Suippes, la petite consolation de ne s'être laissé enlever par M. Rousseau, qu'un Louis IV ou V, au lieu d'un Hugues-Capet.

E. C.

P. S. Depuis la rédaction et trop tard pour faire faire une autre vignette, M. Rousseau m'a envoyé un nouveau calque de sa pièce; les légères différences qu'on pourroit trouver entre ce dessin et celui de M. Conbrouse ne sont pas de nature à modifier les observations précédentes. E. C.

NOTICE

SUR QUELQUES MONNOIES INÉDITES

DE REIMS.

Entre toutes les villes de la France proprement dite, Reims se fait remarquer par la variété de ses monnoies qui fournissent à toutes les époques de la numismatique quelques monuments intéressants.

C'est que, capitale d'un peuple important de la Gaule, cité puissante sous les Romains, choisie dès l'origine de la monarchie franque pour le lieu du sacre des rois, signalée par un miracle politique, possédée par le plus puissant baron de son temps, puis gouvernée par des archevêques du sang royal, cette ville a continuellement joué un rôle dans notre histoire; mais il n'en est pas moins assez remarquable que chacune des autorités entre les mains desquelles Reims a successivement passé, ait constaté sa possession en y frappant monnoie, et je crois que l'on me pardonnera de donner un aperçu rapide de toute cette numismatique. Les monnoies nouvelles que j'ai à faire connoître prendront leur place naturelle dans cette collection.

On a depuis long-temps attribué à Reims la médaille qui

porte les mots REMOC et ATICIOC (1); cette pièce est d'un bon style, et ressemble, pour la fabrique, aux statères d'or des Arvernes. Le lion du revers paroît une réminiscence du type de Marseille. Maintenant faut-il voir un nom de ville dans le mot *Remos*, ou bien n'est-ce là qu'un nom d'homme, comme *Atisios* qu'il seroit difficile d'attribuer à quelque localité? Cette question demeure fort incertaine à mes yeux, et je la livre aux méditations de mon excellent ami M. de la Saussaye. Quant au petit bronze qui présente trois têtes accolées et un bige au revers, avec le mot REMO ou RIMO sur chacune de ses faces (2), je ne pense pas qu'il puisse faire le sujet d'un doute. Les trois profils ont beaucoup d'analogie avec la tête des quinaires sur lesquels on lit CALEDV· et SENODON. Cette similitude de dessin peut encore appuyer l'attribution de ces quinaires à deux localités de la Champagne, Chaumont et Sens (3). Ce que le petit bronze de Reims présente de plus frappant c'est que son type le range parmi les très rares médailles gauloises qui ne sont pas des imitations des monnoies grecques ou romaines; aussi me paraît-il comparativement très récent.

Les monnoies mérovingiennes de Reims ne sont pas nombreuses. Cinq variétés de tiers de sol d'or seulement nous sont parvenues. Le lecteur les trouvera décrites dans l'excellent catalogue de M. Cartier, au nom des monétaires Betto, Filumarius, Filaharius, Garibertus (4).

La série carlovingienne est bien autrement riche; cependant je ne la ferai pas commencer au règne de Charlemagne, avec l'auteur du Catalogue des monnoies nationales de France.

(1) Mionnet, I, p. 82, n° 216 et suppl. I, p. 148, n° 153.

(2) *Ibid.*, n° 218.

(3) Revue numism., 1840, p. 178.

(4) Revue numism., 1840, p. 228 et suiv., n°s 160, 384, 385, 423.

M. Conbrouse décrit, sous le n° 538 de son ouvrage, la pièce suivante qu'il attribue à Reims :

REMEI-R◇DO, en deux lignes. — CARO-LVS, en deux lignes (20 grains).

Quoique la division en deux lignes n'indique pas toujours deux mots, et qu'au contraire il seroit peut-être difficile d'en trouver d'autre exemple dans ce sens qu'AQVIS VASON(1), cependant ici il est impossible de faire un seul nom de *Remeirodo*. On auroit donc *Remei* qui seroit le nom de Reims et la seconde partie *Rodo*, dont la présence paroîtroit singulièrement embarrassante.

Si nous jetons les yeux sur la carte des Gaules, nous trouvons entre Embrun et Briançon, dans la Narbonnaise, *Rame* ou *Roame*, *oppidum*, cité dans l'itinéraire d'Antonin, et dont le nom moderne est *Rosans*.

Pour peu que l'on ait quelque habitude de l'étymologie, on comprendra bien vite que *Rosans* ne sauroit venir de *Rame* ou *Roame ;* tandis que si nous supposons que *Rame* étoit une de ces colonies fondées par les Rhodiens, dans la Provence, suivant Pline, et que nous lisions la légende du denier de Charlemagne, RAMEI ROD*iO*rum, ce nom de Rosans, dont le S final indique un nom de peuple (2), se trouve très bien expliqué, puisque son origine est la même que celle de Rosas, du Catalogue qui, comme on sait, est la *Rhoda Tarraconensis*.

J'ai cru nécessaire de consigner ici cette interprétation nouvelle de la légende *Remeirodo*, parce qu'à mes yeux les monographies numismatiques cesseroient d'être utiles, si l'on n'en écartoit pas avec le plus grand soin les éléments étrangers. Faire entrer des monuments douteux dans un travail

(1) Revue numism., 1837, p. 352, et 1839, p. 144.

(2) Cf. Éloy Johanneau. Lettre à M Armand Cassan, p. 6.

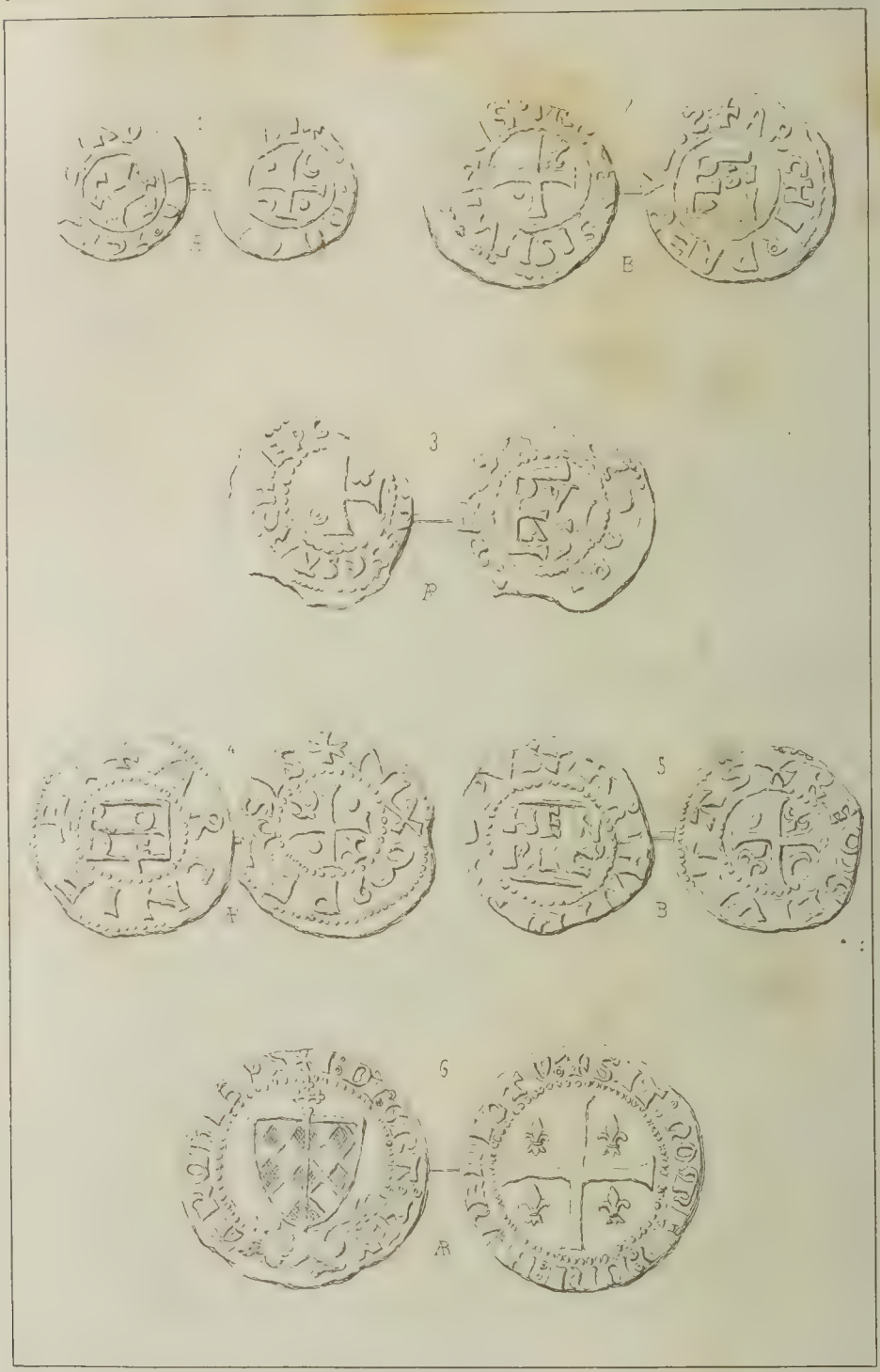

Muret. Litho E. Devars, Blois. Alexandre, Litho

MONNOIES DE RHEIMS.

de cette espèce, c'est véritablement apauvrir son sujet.

Je reprends la série des monnoies carlovingiennes de Reims; elles ont toutes été publiées, et je ne fais qu'en rappeler les légendes.

Louis-le-Débonnaire. +HLVDOVVICVS IMP. Croix. ℞ { REMIS civis / et REMIS CIVITAS } dans le champ.

Charles-le-Chauve. Monogramme. GRATIA D-I REX et RE.-℞ { REMIS CIVITAS / REMIS CIΛITAS / RHEMIS CIVITAS } croix.

Obole au même type:

Louis III? — LUDO-WIC, en deux lignes. — ℞. +REMIS CIVIS. Croix.

Eudes. — ✠ DO REX, en monogramme, GRATIA DEI REX. — ℞. + REMIS CIVITAS. Croix.

J'écarte encore un denier qui porte d'un côté RADHDVLFO, autour d'un monogramme incertain, qui n'est peut-être que le mot REX altéré, et au revers: PINCIYD, autour d'une croix. Je ne comprends pas ce qui a pu faire ranger cette monnoie parmi celles de Reims.

Charles-le-Simple. { CARLVS REX FR. Croix. / ℞. REMIS CIVITAS. / CAPLVS DEX. Croix. / ℞. +RHEOOMIS. } Temple.

Lothaire. — +LHOTARII. Dans le champ, REX. — ℞. + REMI CIVI. Croix.

Louis IV. — LVD⊙IS. Autour, +GRATIA DEI RIX, — ℞. +REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisette et d'un point.

Une charmante *obole* inédite, de la collection de M. Simonet, lit, d'un côté, LR◇LS, en monogramme, +GRACIA D-I R · ‚ · De l'autre + REMI CI..... A, autour d'une croix cantonnée de deux points et de deux croissants. (Voy. pl. XXII, nº 1.)

Il est assez difficile de fixer auxquels des rois, Charles-le-

Chauve ou Charles-le-Simple, elle doit être attribuée; mais dans tous les cas, on ne manquera pas de remarquer la présence de deux croissants dans les cantons de la croix, ornements qui reparoissent sur les deniers de l'archevêque Henri Ier et de ses successeurs (1), et qui n'avoient point encore été observés sur des monnoies carlovingiennes.

En 987, Hugues, ayant été proclamé roi par les seigneurs, vint se faire couronner à Reims. Il n'avoit jusqu'alors battu monnoie que comme duc de France. A Paris et à Senlis, où l'on frappoit depuis plusieurs règnes des deniers à légende biligne, le duc de France adopta ce type: à Reims, au contraire, où la légende circulaire avait été conservée par les derniers carlovingiens, Hugues se conforma à cet usage, ainsi que le prouve le denier du cabinet de M. Dassy, que j'ai déjà publié (2).

IIYEO dans le champ; autour, +ERATIV EI RΓX.

℟. REMIS CIVITAS. Croix.

Le titre de *Dux* a entièrement disparu, et comme les monnoies de Hugues, frappées à Paris, avec le mot REX, que cite Le Blanc, n'ont jamais été retrouvées, le denier de M. Dassy est donc la seule pièce *existante* purement royale, que nous connoissions du premier Capétien.

La ville de Reims ayant été enlevée au domaine royal par les comtes de Champagne, nous voyons Eudes II, y faire fabriquer des deniers entre 1019 et 1037.

+ODO COMES. Tête couronnée, de face.

℟. + REMIS CIVITA. Croix, autre variété barbare du précédent (3).

Ces deux pièces, publiées par M. de Saulcy, ont été accom-

(1) Duby, pl. VIII, n°s 5 et suiv.

(2) Monnoies françoises inédites du cabinet de M. Dassy, p. 8, n° 3.

(3) Revue numism., 1838, p. 199.

pagnées d'une biographie si pleine d'intérêt de l'ambitieux comte de Blois et de Champagne, que je suis dispensé de revenir sur ce sujet. Je me bornerai à remarquer que la tête d'un baron sur la monnoie, est une chose unique au XIe siècle, et que, près de deux siècles encore après, les comtes de Provence étoient les seuls qui se fissent représenter sur les espèces qu'ils faisoient fabriquer.

Avant même la mort d'Eudes de Blois, Ebles, archevêque de Reims (1021-33), avoit réuni à la monnoie de cette ville, celle de Mouzon, qu'il avoit enlevée au monastère de Saint-Vannes (1). Ce fait est attesté par une charte rapportée dans le *Gallia Christiana.*

Seize ans après Ebles, Guy occupa le siége de Reims.

Deux variétés de sa monnoie nous sont connues. La première, qui doit être la plus ancienne, à en juger par la simplicité du titre de *præsul* qu'y prend l'archevêque, a été publié dans la *Numismatique du moyen-âge* (2). J'ai moi-même décrit la seconde (3), qui appartient à M. Dassy. Voici leurs légendes.

WIdO, en deux lignes, dans le champ; autour +REMOR℞. PRESVL.

℞. +VITA XPISTIANA. Croix cantonnée d'un A et d'un Ω.

WIdO; autour REMOR℞ ARCHIP'SVL.

℞. + VITA XPISTIANA. Croix.

Le savant M. Lelewel considéroit le denier de Guy comme la plus ancienne pièce épiscopale marquée d'un nom déterminé. Mais à l'époque où il faisoit cette observation, M. Desains n'avoit pas encore publié sa belle série de monnoies des évê-

(1) Gall. christ., t. I., p.

(2) T. I, p. 199 et pl. VIII, n° 11.

(3) Monn. franç. inéd., p. 38, n° 63.

ques de Laon, dont quelques-unes, comme on le sait, sont contemporaines de Hugues-Capet et de Robert (1).

Le successeur de Guy, Gervais (1055-70), chancelier de France et homme fort distingué pour son temps, introduisit sur la monnoie de Reims, un monogramme du genre de ceux de Foulques d'Anjou, et de Herbert du Maine, type qui étoit, si l'on peut s'exprimer ainsi, devenu contagieux.

Le denier et l'obole que j'ai publiés, portent les légendes suivantes.

GERVASI, en monogramme; autour +ARCHIPRAEZVLIS.

℞. ·REMENSIS NMMVSS · (*sic*) · Croix cantonnée d'un trèfle et d'un bezant (2).

Un denier à peu près semblable, que M. Desains a eu l'obligeance de me communiquer, présente un monogramme dont les lettres sont disposées d'une façon qui diffère légèrement; les légendes circulaires ne sont pas non plus identiques +ARCHIPRAESVLIS.

℞. +REMENSIS N\MMVS. Croix. (Voyez planche XXII, n° 2.)

Une pièce entièrement inédite, que renferme le beau cabinet de M. Bourgeois, à Suippes, porte le nom de Manassès au revers du monogramme de Gervais, devenu ainsi une espèce de type. Je crois pouvoir l'attribuer à Manassès Ier (1067-69.)

+ M ·· ASSES ARCHIEPC. Croix cantonnée d'une quatre-feuille et d'un annelet.

℞. SCE MARIE REMENSIS. Monogramme. (Pl. XXII, n° 3). Le titre d'Archipræsul a disparu de la monnoie de Reims; cependant il n'étoit pas entièrement tombé en désué-

(1) Recherches sur les monn. de Laon, 1838, pl. 1, nos 1 à 9.

(2) Monn. franç. inéd., p. 35. nos 69, 70.

tude, car on le voit figurer dans une lettre de Brunon, archevêque de Trèves, adressée à Raoul, archevêque de Reims (1116-24.) (1).

J'avois rangé à l'épiscopat de Gervais, un denier d'argent dont voici la description: REMIS METROPOLIS. Monogramme formé des lettres ERAI. ℟. SANCTA ꝏARIA. Croix cantonnée de deux trèfles presque semblables à de grossières fleurs de lys (2). J'avois fait observer cependant que cette pièce me sembloit moins ancienne que les précédentes. Aujourd'hui que le denier de Manassès, est venu me prouver que le grand G carré du monogramme de Gervais, jouoit sur la monnoie de Reims le même rôle que le C du nom du Foulques d'Anjou, sur les deniers de tant de barons, je crois que l'on peut considérer cette lettre comme superflue, et voir dans les trois autres RAI, la première partie du nom de Rainaud Ier (1080-96), ce qui s'accorde bien mieux avec la fabrique de la pièce.

Un autre denier, que M. Rousseau m'a autorisé à étudier, est venu modifier aussi l'attribution que j'avois faite d'une monnoie du cabinet de M. Dassy, à Rainaud IIe (1124-37), (3). C'est à Raoul, son prédécesseur immédiat (1106-24), qu'il faut la reporter. La croix du revers, qui paraissoit en creux du côté du monogramme, défaut qui n'est pas rare au moyen-âge, m'avoit, je dois le dire, fait déchiffrer les lettres RND., tandis que le second denier, dont les légendes circulaires sont cependant fort maltraitées par le temps, m'a permis de retrouver la véritable leçon.

RODLF en monogramme; autour, +ARCNIEPI.

℟. +NW ꝏ ' RE m̄SIS. Croix cantonnée de deux fleurs de lys et de deux bezants. (Pl. XXII, n° 4.)

(1) Dom Martenne, *Ampl. collect.*, t. II, p. 624.

(2) Monn. franç. inéd., p. 35, n° 71.

(3) Monn. franç. inéd., p. 36, n° 72.

Je considère l'espèce de cadre qui lie entre elles toutes les lettres du monogramme de Rodulfus, comme la dernière trace du G carré de Gervais.

Samson de Mauvoisin (1140-1161) rétablit, sur la monnoie, le nom épiscopal complet et divisé en deux lignes comme à l'époque de Guy. Duby a publié cette monnoie qu'il répète deux fois, ayant pris la copie inexacte de M. de Boze, pour une variété réelle des deniers qu'il avoit sous les yeux.

SAN-SON en deux lignes ; autour, ×ARChIЄPISCOP.

℞. ×RE ⌒IS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lys.

Henry Ier, frère de Louis-le-Jeune (1162-75), en succédant à Samson, adopta le type de sa monnoie. M. de Boze, en attribuant à ce prélat le denier que l'on trouvera dans Duby (pl. VIII, n° 3), étoit tout-à-fait dans l'erreur. Il avoit cru voir AINRICVS, là où il n'y a pas autre chose que ALBRICVS ; en sorte que Duby, qui reproduit toujours de confiance les dessins de M. de Boze, se trouve avoir donné, dans sa planche VIII, quatre figures différentes d'une seule et même pièce, qui existe au cabinet de la Bibliothèque Royale, où il est facile de contrôler la vérité de ce que j'avance ici.

Mais si j'enlève à Henry Ier les monnoies qui lui avoient été attribuées pendant si long-temps, j'y substituerai un denier incontestable dont notre collaborateur, M. Duchalais a bien voulu enrichir mon travail.

HEN-RIC' en deux lignes; autour, XARChIEPISCOP.

℞. XRE⌒IS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lys et de deux croissants. (Voy. pl. XXII, n° 5.)

Viennent ensuite les monnoies de Guillaume Ier, *aux blanches mains*, quatrième fils de Thibault IV, comte de Champagne (1176-1202.)

GVLE-RMVS, en deux lignes; autour +ARChIEPISCOPVS.

℟. ×REOIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lys et de deux croissants.

Une variété de ce denier et une obole, sans doute un peu plus récents que la pièce qui précède, nous montrent le mot ARCHIEPISCOPVS, avec un H romain.

Je n'ai pu trouver de monnoies de l'archevêque Guy II (1202-1206); mais celles d'Aubry, son successeur (1207-18), sont assez nombreuses.

ALBR-ICVS, en deux lignes; autour, +ARCHIEPISCO-PUS.

℟. +REIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lys et deux croissants.

En transcrivant la légende nominale de cette pièce, Duby introduit un *e* dans le nom du prélat, ce qui est tout-à-fait inutile; puis il traduit *Albericus* par Albert, nom qui n'est pas l'équivalent du latin, en même temps qu'il n'est pas françois, car au XIIIe siècle on auroit à coup sûr écrit *Aubert*. La chronique de Lowe dit: anno 1206 vido obiit, *Albricus* eligitur (1).

L'attribution du denier qui suit, à Guillaume II *de Joinville* (1219-26), ne repose que sur la différence d'orthographe du nom. Il est vrai que la forme *Gulermus* fut abandonnée à peu près vers la fin du XIIe siècle; mais alors même qu'elle étoit en usage, son emploi n'étoit pas exclusif, puisque des chartes nous donnent le nom de Guillaume *aux blanches mains*, orthographié *Guillelmus et Willelmus* (2).

GVLE-LMVS, en deux lignes; autour +ARCHIEPISCO-PVS· et XREOIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lys et de deux croissants.

(1) Breve chronicon Labiense.

(2) Dom Martenne, t. III, p. 1409, et t. V, p. 657.

Le fils du comte Robert de Dreux, Henri, évêque de Catalogne, fut promu, en 1226, au siége de Reims. Ses monnoies, denier et obole, sont décrites par Duby.

HENR-ICVS en deux lignes; autour +ARCHIEPISCOPVS.

℟. XRE ∽ IS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lys et de deux croissants. L'obole porte ER ∽ IS au lieu de *Remis*.

A Henri II succédèrent quatre prélats, Johelle, Thomas, Jean et Pierre dont les monnoies nous sont inconnues; mais le denier de Robert (1299-1324), unique, à ce que je crois, et qui existe à la Bibliothèque Royale, fait voir qu'au commencement du XIVe siècle le type des monnoies de Reims s'étoit conservé dans ces traits principaux.

ROBЄ-RTVS en deux lignes; autour, ARCHIЄPISCOPVS.

℟. RE ∽ IS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lys et de deux étoiles, non pas de deux croissants comme le montre la planche de Duby.

Cet auteur donne encore un denier de Guillaume III (1324-34) avec le nom de l'archevêque écrit WILLE-LMVS; mais nous sommes en droit de nous défier des emprunts que Duby a fait à M. de Boze, et pour ma part je regarderai comme très douteuse l'existence de cette pièce que je n'ai jamais vue dans aucune collection.

Quoique nous soyons arrivés au milieu du XIVe siècle, la liste des monnoies épiscopales de Reims n'est pas encore épuisée; il me reste à faire connoître un monument du plus haut intérêt: c'est un gros d'argent magnifique qui appartient à M. Desains. Les lecteurs de la Revue auroient sans doute préféré devoir à cet amateur si zélé, l'explication d'une des plus rares médailles de son cabinet. Il a bien voulu renoncer à ce travail en ma faveur; si cela peut exciter quel-

ques regrets parmi les antiquaires, moi, du moins, je ne puis que lui en témoigner ma reconnoissance.

+ I : DI : GRA : REM ARChIEPS. Ecu lozangé devant lequel passe une longue croix trèflée, et soutenu par un lion couché.

℟. +SIT : NOMEn : DnI : BENEDICTV. Croix cantonnée de quatre fleurs de lys. (Pl. XXII, n° 6.)

Jean III, fils d'Amaury III, seigneur de Craon, et de Marguerite de Flandres, d'abord chanoine de Paris puis évêque du Mans, devint archevêque de Reims en 1355. Il fut envoyé par le dauphin Charles, avec le maréchal de Boucicaut, pour rétablir la paix entre Jeanne, duchesse de Bretagne, et le comte de Montfort, le 3 avril 1353.

Le 19 mai 1364, il sacra Charles V et sa femme Jeanne de Bourbon. Dans la suite il baptisa leur second fils, Louis d'Orléans. Il mourut à Paris, le 26 mars 1373, dans l'hôtel des archevêques de Reims, et fut inhumé aux Franciscains.

Les armoiries de Jean de Craon étoient : lozangé d'or et de gueules, qui est de Craon, écartelé d'or au lion de sable, qui est de Flandres. Le gros d'argent nous montre l'écu de Craon pur, mais soutenu par le lion de Flandres, qui prouve bien que le prélat n'étoit pas fils de Béatrice de Roucy, comme quelques-uns l'ont avancé.

La médaille de Jean III donne lieu de penser que l'on pourra en retrouver de frappées par les quatre archevêques qui l'ont précédé sur le siége de Reims. En attendant que d'heureuses découvertes nous permettent de compléter cette collection, je livre aux numismatistes ce travail dont le résultat est une liste de prélats double de celle que Duby nous avait laissée.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

NOTICE

SUR UNE MONNOIE DE NAVARRE

du roi René, dit le Bon.

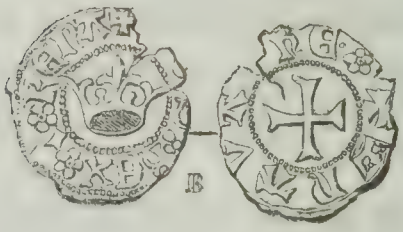

Qu'est-ce qu'une monnoie de Navarre portant pour légende le nom de René? Voilà la question que je me fis en voyant pour la première fois la pièce dont j'offre ici le dessin, et que la liste chronologique des rois de cette contrée n'a pas éclaircie de prime abord. Il falloit interroger l'histoire particulière des princes qui ont porté le nom de René, et voici le résultat que j'ai obtenu.

Louis II, cardinal, puis duc de Bar (1415), céda ce duché, en 1419, à René, duc d'Anjou, marquis de Guise, petit-fils d'Iolande, sa sœur, laquelle étoit veuve de don Juan Ier, roi d'Aragon. René, qui avoit épousé Isabelle, fille de Charles II, dit le Hardi, duc de Lorraine, hérita de ce duché

à la mort du titulaire, arrivée en 1431, et réunit dès-lors les deux couronnes sur la même tête. Mais malgré qu'il eût été reçu avec de grandes démonstrations de joie par ses nouveaux sujets, cette succession lui fut vivement disputée par Antoine, comte de Vaudemont, neveu du feu duc Charles, et cousin d'Isabelle, qui soutenoit que le fief étant masculin, n'avoit pu être transmis à René par son union avec sa parente. Aidé des Bourguignons, dont il invoqua le secours, il livra, la même année à son compétiteur, la funeste bataille de Bullegneville, par suite de laquelle le siége de Vaudemont fut levé. Dans cette bataille la noblesse lorraine et barisienne fut mise en pièces. René y fut non-seulement blessé, mais encore fait prisonnier et conduit à Dijon, où il fut enfermé dans une tour, qui depuis a conservé le nom de *Tour de Bar*. Tout eût été perdu pour lui, si Isabelle n'eût tenu bon, et gouverné les deux duchés avec sagesse et énergie. René sortit enfin de prison (1436) en payant une rançon qui, fixée d'abord à la somme énorme d'un million de saluts d'or (environ 12 ou 13 millions), fut réduite à celle de 200,000, et à la cession au profit du duc de Bourgogne, de toutes les terres que René possédoit en Flandre. Le jugement de la légitimité des prétentions des deux princes rivaux ayant été déféré à l'empereur Sigismond, la décision de ce monarque fut favorable à René, dont on exigea quelque concession nouvelle.

Tandis que ce malheureux duc étoit dans les fers, son frère, Louis III, duc d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples, mourut, sans laisser d'autre héritier que René. Cette couronne royale, au reste, lui étoit de plus assurée par le testament de la célèbre Jeanelle, ou Jeanne II, dite la Folle. Des députés napolitains vinrent donc trouver René à Dijon, pour lui faire hommage, au nom du peuple de ce royaume. Il se rendit à Naples en 1438; mais il en fut

chassé en 1442 par un autre prétendant, Alphonse V, roi d'Aragon, qui se maintint dans la possession du royaume des Deux-Siciles, où il avoit été appelé également par le testament de Jeanne II.

En 1453, René résigna à son fils Jean, duc de Calabre, le duché de Lorraine, se réservant la Provence et ses droits sur le royaume de Naples. Lorsque René, de retour en Italie, s'efforçoit de détrôner son compétiteur Alphonse une partie de la nation Aragonoise lui fit offrir la couronne de ce nouveau royaume, auquel il avoit d'ailleurs des droits du chef de sa mère Iolande d'Aragon, deuxième fille de Jean II, roi de cette contrée. Il accepta cette nouvelle royauté, et envoya dans le pays en 1465, ou mieux 1467, son fils, Jean II, duc de Lorraine, qui, après avoir soumis une grande partie du royaume, mourut à Barcelone, en 1470. Quant à René, fixé dès-lors en Provence, il y mourut en 1480.

En 1467, à la même époque où René fut élu par une partie des Aragonois, Jean II, frère d'Alphonse V, étoit en possession de l'Aragon. Ce prince avoit épousé, en 1420, Blanche II, fille de Charles d'Evreux, roi de Navarre, laquelle lui apporta en dot ce royaume, et mourut en 1441. Son mari n'en continua pas moins de régner sur la Navarre, malgré les justes réclamations de son fils D. Carlos, qui revendiquoit l'héritage de sa mère; ce dernier mourut empoisonné, et légua tous ses droits en mourant à sa sœur Blanche, qui périt aussi de mort violente trois ans après. C'est alors que se présentèrent, comme prétendants au royaume d'Aragon, Jean, prince de Portugal, et René d'Anjou.

La curieuse monnoie, dont il est ici question, paroît avoir été émise par René Ier, qui prit le titre de roi de Navarre, à l'instar de son compétiteur, Jean II. C'est sans doute dans

l'intervalle de 1467 à 1470 qu'elle a dû être frappée, tandis que son fils guerroyoit en sa faveur. Elle constate de la part de ce prince une prétention éphémère dont l'histoire fait à peine mention. Elle semble indiquer encore que les monnoies d'Aragon et de Navarre étoient distinctes, puisqu'il n'est pas fait mention du premier de ces royaumes dans les légendes; enfin, si nous joignons au dessin de cette pièce celui d'une pièce d'or, frappée pour l'Aragon, et de laquelle Duby ne donne qu'une figure fort inexacte (voir pl. XCVIII, fig. 8, t. II), nous aurons complété la série assez nombreuse des monnoies que René d'Anjou fit frapper dans ses différents états pendant son règne si agité.

Je dois le dessin de cette rare monnoie aragonoise à l'amitié de M. Lelewel, qui l'a pris sur l'original.

Notre pièce navarroise est de billon à bas titre, sa conservation est complète, elle pèse 13 gr. $\frac{1}{2}$. Le flaon a éclaté sous le choc du marteau. Au droit, la légende *Renatus Rex*, dans le champ une couronne fleuronnée ouverte, un grenetis tout autour. Au revers une croix à branches égales; le champ est fermé par un rang de perles, et la légende porte le seul mot *Navare*.

Le type de cette monnoie n'a rien de nouveau pour nous: depuis le règne de Charles-le-Bel (1322) jusques et compris celui de Louis XI (1483), on trouve sur plusieurs monnoies royales une couronne occupant le champ; souvent elle surmonte le monogramme du roi, d'autres fois ce sont trois fleurs de lys, ou le mot *rex*, mais souvent aussi elle est

seule surtout dans les menues monnoies de billon, tels que doubles parisis, doubles tournois, oboles et mailles. C'est principalement avec les dernières que notre pièce a de l'analogie. Duby nous a donné le dessin de trois deniers manceaux qui offrent cet emblême, mais on ignore leur date: les monnoies d'Anjou que nous connoissons ne le présentent point. C'est dans le royaume des Deux-Siciles, de 1289 à 1384, que se voient des sous, des deniers et des oboles couronnats, et pourtant il est à remarquer que René ne fit point frapper de monnoie à ce type, durant le temps qu'il occupa le trône, du moins je n'en connois point. Ce prince, en l'important en Navarre, le continuoit plutôt qu'il ne l'inventoit. Une obole, donnée à Robert, duc de Calabre (1309 à 1343) et qui pèse 10 grains a quelque analogie encore avec la petite pièce en question; faut-il en conclure que cette dernière est une obole? cela est probable; mais je connois trop peu le système monétaire navarrois pour l'assurer (1).

Je terminerai cette notice en faisant observer que la forme étudiée ou travaillée des lettres n'est point semblable à celle que ce roi fit graver sur ces monnoies de Lorraine, de Naples et même de Provence, mais qu'elles ont une grande similitude avec celles qu'on voit sur les pièces de René II et d'Antoine, duc de Lorraine, qui succédèrent au fils de René, Jean II, dont je ne connois pas les monnoies.

(1) En parlant des rares monnoies d'Aragon, le savant M. Lelewel dit, page 7, Numismatique du moyen-âge, t. II, que celles de Navarre suivoient le type aragonois; que, dès les XIIe et XIIIe siècles, le caractère de l'alphabet romain s'est défiguré, que les lettres T, A, N, U, E, X, S, ont éprouvé des altérations; c'est ce qui a lieu ici, le T ressemble à une croix, l'X est brisé; quant au S, il n'est pas visible dans notre pièce et l'E est rond et fermé.

D. Voillemier.

NOTICE

SUR LES MONNOIES

DE CUGNON.

Il n'est pas un des lecteurs de cette Revue qui ne connoisse les deux monnoies de Cugnon, publiées, pour la première fois par Duby, dans le *Supplément* de son *Traité sur les monnoies des barons de France* (1). Comme on le sait, malgré tous ses efforts, ce zélé numismatiste n'a pu expliquer les légendes de ces monnoies, ni dire positivement où et par qui elles avoient été frappées. Depuis cinquante ans que son ouvrage a paru, personne ne s'est occupé de ces monnoies, que l'on rencontre pourtant assez fréquemment chez les amateurs. Ces deux pièces restèrent donc inexpliquées, et elles étoient peut-être condamnées à rester encore long-temps reléguées parmi les monnoies incertaines des barons de France, sans une heureuse circonstance qui nous permet de donner à cette question une solution incontestable. Qu'on nous pardonne cette expression, nous voulons seulement annoncer tout d'abord que nous n'offrons pas ici à nos lecteurs une attribution plus ou moins ingénieuse et due à nos recherches, mais bien

(1) V. t. II, p, 220, et pl, x, n°s 12 et 13 du supplément.

que l'autorité d'un fait matériel nous a fait prendre la plume.

Disons le, nous ne cherchions pas l'explication des monnoies de Cugnon, lorsque cette explication s'est présentée à nous. Nous n'avons donc dans tout ceci que l'avantage d'avoir lu, sur un thaler du Cabinet des médailles, le nom de Cugnon, et notre mérite, si mérite il y a, se borne à nous être rappelé le chapitre consacré par Duby à deux monnoies frappées dans un lieu de ce nom.

Voici la description du thaler dont nous venons de parler :

IOANNES T EODORICVS · COMES · IN · LEWENSTEIN · WERTHEIM · ROCHEFORT. *Jean Théodoric, comte de Loewenstein, de Wertheim et de Rochefort.* Buste à droite du comte, revêtu d'une armure, la tête nue.

℟. ET · MONTAGV · SVPREMVS PRINCEPS IN CHASPIERRE ET CVGNON ETC. *Et de Montaigu, prince souverain de Chassepierre et de Cugnon, etc.* Ecusson aux armes du comte; cet écusson a pour tenant un lion et est surmonté de deux casques en regard; celui de gauche a pour cimier le lion de Loewenstein sur ses trois rochers, celui de droite un lion dans un vol. L'écusson est écartelé (1): aux 1er et 4e de Loewenstein, d'argent au lion de gueules couronné d'or sur trois rochers, au naturel armes parlantes, *lewe* lion, *stein* rocher; aux 2e et 3e un lion couronné (2) sur le tout, de Bavière, fuselé d'argent et d'azur de 21 pièces mises en bande. Argent; inédit.

Voici maintenant la description des pièces déjà publiées

(1) *Spener Opus heraldicum. Pars specialis*, p. 224. *Im Hof: Notitia*, S. R. I. *Procerum.* Éd. de Stuttgard, in-fo, 1699, p. 568.

(2) L'un de ces blasons doit être celui du Palatinat, le deuxième celui de Scharfenick; l'absence d'émaux ne nous permet pas de décider.

par Duby; on verra qu'après la lecture des légendes du thaler, il n'y avoit plus la moindre difficulté pour compléter les abréviations qui ont embarrassé Duby.

IEAN THEODORIC · COMTE · DE · LEWENSTEIN RO CHEFORT SEIGNEVR SOVVERAIN DE CHASPIERRE CVGNON. Buste à droite du comte Jean Théodoric de Loewenstein, la tête nue. Ce portrait est d'un ressemblance parfaite avec celui représenté sur ce thaler.

℟. DOVBLE TOVRNOIS · MDCXXXVIII. Dans le champ, quatre fleurs de lys; au centre, une rose. Cuivre.

FERDINAND CHARLES COMTE DE LEWENSTEIN. ROCHEFORT · SEIGNEVR SOVVERAIN DE CHASSEPIERRE CVGNON. Buste à droite du comte Ferdinand Charles, la tête nue.

℟. + DENIER DE CVGNON. MDCXLV. Dans le champ, deux fleurs de lys; au-dessous, une rose. Cuivre.

Voici donc un nouveau point éclairci dans la numismatique moderne : les monnoies de Cugnon ne seront plus désormais classées parmi les monnoies françoises, malgré l'identité de type qui les faisoit confondre avec elles, mais bien parmi celles des Pays-Bas.

Le comte de Loewenstein qui faisoit frapper des thalers dans la Souabe, et le seigneur indépendant du Luxembourg qui émettoit de la monnoie tournois sur la frontière de France, ne sont en effet qu'un même personnage. Il faisoit ainsi concurrence à la monnoie royale, comme son voisin le duc de Bouillon, et tant d'autres petits souverains de nos *borders* qui inondoient le royaume des produits de cette spéculation, si répandue jadis.

Le lieu de Cugnon, dans le Luxembourg, dont parle Duby, mais qu'il n'a pas osé désigner positivement comme le siége de la fabrication de ces monnoies, est, du reste, le seul de ce nom qui soit venu à notre connoissance. C'est bien là, à quelques lieues de Bouillon, que furent frappées le double

et le denier tournois en question. Duby avoit donc été bien près d'atteindre le but de ses recherches. Mais, comme il arrive trop souvent aux hommes occupés de travaux spéciaux, Duby étoit préoccupé du désir de faire entrer le plus de monnoies possible dans son cadre. Il vouloit tout rattacher à la France, qu'il cherchoit souvent où elle n'étoit pas, et ne s'est pas fait faute de donner avec les monnoies des barons françois, des monnoies frappées en vertu de bulles impériales dans des provinces réunies fort tard à la couronne de France (1). Voyant donc dans les pièces de Cugnon une monnoie émise par quelque baron françois peu connu, Duby, sans songer que lui-même disoit n'avoir trouvé d'autre lieu, du nom de Cugnon, qu'un village du duché du Luxembourg, province du cercle impérial de Bourgogne, a cherché patiemment les seigneurs de Cugnon dans les nobiliaires français; nulle part il ne trouva de documents satisfaisants. Bertholet, l'historien du duché de Luxembourg, que Duby a consulté, parle, à la vérité, d'une famille du nom de Cugnon, dans une énumération de la noblesse du comté de Chiny (2), mais il se contente de donner les armes de cette famille, qu'il dit être fort ancienne. Il n'ajoute même pas un mot pour nous apprendre si elle existoit au moment où il écrivoit. La famille mentionnée par le père Bertholet tiroit probablement son nom de cette terre, et elle étoit sans doute éteinte depuis long-

(1) C'est ainsi qu'on trouve, dans le Traité des Barons, les monnoies des évêques et archevêques de Cambray, des évêques de Besançon, des abbés de Murbach et de Liiders (Lure) de la principauté de Phaltzbourg, des marquis de Saluzzo (Saluces), etc. Je crois même pouvoir dire qu'on y trouve tant de monnoies étrangères au sujet du livre, qu'il y auroit un curieux travail à faire sur les chapitres à retrancher, et dont les successeurs et continuateurs ne devront pas s'occuper.

(2) Hist. Ecclés. et civile du duché de Luxembourg. V. t. VI, page 273.

temps au XVIIe siècle, car elle n'est pas mentionnée une seule fois dans le nobiliaire des Pays-Bas (1).

Quoi qu'il en soit, Duby, ne trouvant aucun renseignement sur les seigneurs de Cugnon dans l'histoire du Luxembourg, et ne trouvant en France qu'une famille de ce nom, établie en Champagne, mais ne possédant aucune terre du nom de Cugnon, renonça à expliquer ces monnoies. Il y a plus, il resta dans une telle incertitude, que, bien qu'il n'ait trouvé dans les géographies qu'un seul *Cugnon*, il n'osa pas même décider que les pièces étoient du Luxembourg. Il termine son travail en exprimant l'espoir que les notions qu'il donne sur le village de Cugnon mettront ses successeurs sur la voie. Toutefois, ce n'est qu'à un heureux hasard, et non à ces notions, ni à des recherches qui, attendu le silence gardé par les historiens du Luxembourg sur Cugnon, auroient sans doute été infructueuses, que nous devons d'avoir pu donner le mot de cet énigme.

Jean-Théodoric (2) de Loewenstein-Wertheim et Ferdinand Charles, son fils, qui ont fait frapper les monnoies qui nous occupent, étoient d'une illustre maison de comtes immédiats de l'empire, qui tire son origine de Frédéric de Bavière, dit le Victorieux, électeur Palatin. Les descendants de cette maison, qui figurent dans l'almanach de Gotha, jouissent encore aujourd'hui du titre de prince, qui fut donné à leurs ancêtres par l'empereur Joseph Ier. Ils ont été médiatisés depuis la dissolution de l'empire, et la souveraineté de leurs états a été partagée entre diverses puissances. Cette branche de la maison Palatine-Bavière n'avoit été privée de

(1) Voyez Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Luxembourg, publié par D***, S. D. H. La première partie a été imprimée à Louvain, en 1760. Ce nobiliaire a eu plusieurs suppléments.

(2) En allemand Johann Dietrich; ce dernier nom peut se traduire par Thierry ou Théodoric.

l'héritage de l'électorat que par l'effet d'une convention faite par Frédéric-le-Victorieux, avant le mariage morganatique, dont sont issus les princes de Loewenstein.

Le comte Jean Théodoric (1) étoit le dernier des quatre fils du comte Louis et de Anne-Louise de Stolberg, qui apporta en 1567, à la maison de Loewenstein, outre des domaines importants en Allemagne, les comtés et seigneuries indépendantes du Luxembourg, mentionnées sur le thaler décrit plus haut. C'étoient les comtés de Rochefort et de Montaigu, les seigneuries de Neuchâtel, d'Herbimont, de Chassepierre, etc. Cugnon, qui suit Chassepierre dans l'énumération des titres des deux comtes sur le thaler et sur les

(1) Jean Théodoric, comte de Loewenstein-Wertheim, etc., né en 1584, fit de brillantes études dans les universités d'Allemagne, voyagea dans presque toute l'Europe dont il savoit les principales langues, et se distingua tellement dans les guerres de Hongrie et des Pays-Bas que sa renommée parvint jusqu'à la cour de Louis XIII. Ce prince lui offrit les plus hautes dignités; le comte allemand refusa. En 1611, Jean-Théodoric partagea avec ses quatre frères la succession paternelle, et par suite de la mort de deux de ses frères, Christophe-Louis et lui devinrent seuls possesseurs de tous les domaines. Les seigneuries des Pays-Bas se trouvèrent dans son partage et la branche dont il est la tige prit le nom du comté de Rochefort, qui étoit le plus important domaine de cette partie de l'héritage. En 1632, il quitta la religion luthérienne et embrassa le catholicisme, ce qui causa de grandes contestations entre lui et sa famille; Gustave-Adolphe, alors l'arbitre de l'Allemagne, punit le comte d'avoir quitté le protestantisme, en dispensant les sujets du comté de Wertheim de l'obéissance, et en leur ordonnant de ne reconnoître que son frère, le comte protestant. Le comte Jean-Théodoric mourut en 1644.

Ferdinand-Charles, son fils, naquit en 1616, succéda à son père en 1644, épousa, en 1651, Anne-Marie de Furstemberg, dont il eut plusieurs enfants, fut chambellan de l'empereur, et mourut en 1672. Il étoit rentré dans toutes ses possessions à la paix de Wesphalie (1).

(1) Rilterchusius. Genealogiæ Imperatorum, Regum, Ducum, Comitum, etc Tubingue, f° 1664. V. t. I, f° 48.—Im Hof. loc. cit.—Spener. loc. cit.—Neu-vermehrtes historisch-und geographisches Allgemeines lexicon, etc., Bâle, 1742, au mot Lœwenstein.

monnoies tournois, et que nous avons trouvés tout à côté de ce village sur les cartes du duché de Luxembourg, faisoit très probablement partie de l'héritage de Stolberg. Cependant, cette seigneurie n'est mentionnée dans aucune des généalogies de cette maison, que nous avons consultées; le peu d'importance de cette terre, qui avoisine Chassepierre la faisoit sans doute confondre avec ce dernier village. On peut supposer qu'elle étoit comprise dans les pompeux *etc.* qui terminent toujours les titres des grandes maisons féodales.

Bien que la terre de Cugnon fût, au moins depuis 1623, entre les mains du comte de Loewenstein, puisqu'elle est nommée dans le thaler de cette date dont il a été parlé plus haut, on ne connoît jusqu'ici aucune monnoie de Cugnon qui soit antérieure à 1634 ou postérieure à 1645. Mais il est très possible qu'on en découvre quelque jour. Il seroit en effet singulier que chacun des deux comtes J. Théodoric et Ferdinand-Charles n'eussent fait qu'une émission de monnoie. Il sembleroit alors qu'ils n'ont voulu que constater leur droit, et cependant l'affectation du type tournois semble indiquer suffisamment qu'ils espéroient trouver d'importants débouchés en France. Quant aux seigneurs de Cugnon, qui ont précédé la maison de Loewenstein, jusqu'ici ils paroissent n'avoir pas songé à profiter du droit de monnoyage inhérent à cette petite souveraineté. Nous devons avouer que nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce droit dans les historiens du Luxembourg; mais, dans le matricule des Pays-Bas, dressé en 1774 (1) par ordre de Marie-Thérèse, Chassepierre et Cugnon figurent à part, au nombre des onze terres franches de la province de Luxembourg. Si, comme nous le croyons, cette franchise seule donnoit le droit de monnoyage,

(1) V. Van der Maelen. Dictionnaire géographique du Luxembourg, Bruxelles, 1838, p. 204.

il faut croire que c'est la haute position dont jouissoit d'ailleurs le comte de Loewenstein, qui lui suggéra l'idée et les moyens d'en profiter, ce que ne firent pas ses prédécesseurs ni les seigneurs des neuf autres terres franches.

Nous avions d'abord pensé qu'il pouvait exister des monnoies de Cugnon des comtes Wolfgang-Ernest et Jean-Théodoric en société, puisqu'en effet ces deux frères ont frappé des monnoies communes pour leurs comtés d'Allemagne (1). Sur ces monnoies ils portent les titres de comtes de Loewenstein et seigneurs d'Herbimont; or cette dernière terre est une de celles des Pays-Bas qui avoisinent Cugnon. Toutefois, comme Cugnon n'y est pas mentionné, non plus que sur aucun des thalers qui n'émanent pas du comte Jean-Théodoric seul, nous n'insisterons pas sur cette supposition.

En effet, Cugnon pourroit bien être une acquisition personnelle de ce dernier comte. L'avenir éclaircira ces diverses questions, car s'il se trouve dans quelque cabinet de nouvelles variétés des monnoies de Cugnon, la publication de cet article engagera sans doute leurs possesseurs à les faire connoître dans cette Revue. Il est difficile de dire ce qui a valu au petit village de Cugnon l'avantage d'être préféré à celui de Chassepierre, qui étoit plus important et jouissoit des mêmes franchises, pour l'établissement de la monnoie des comtes de Loewenstein. Des circonstances de localité ont sans doute déterminé les seigneurs.

Du reste, si Cugnon ne fut jamais qu'une bourgade peu considérable, ce lieu n'en est pas moins fort ancien; il a même joui d'une certaine célébrité dans les siècles mérovingiens; son nom latin est *Casæ Congidunum*. Sigebert III,

(1) V. un thaler de 1632 dans le Vollstandige-Thaler-Cabinet de Madai. II Theil., p. 588.

roi d'Austrasie, y fonda vers 645 un monastère dont il donna la direction à saint Remacle, depuis évêque de Tongres. Le saint abbé, fatigué par l'affluence des seigneurs, qui, attirés par sa réputation, venoient le visiter à Cugnon, abandonna ce monastère, qui devint un simple prieuré, et fonda les abbayes de Malmedy et de Stavelot. On voyoit autrefois à Cugnon la cellule de saint Remacle, creusée dans un rocher. Nous ne savons à quelle époque ce prieuré fut abandonné comme l'avoit été le monastère, mais au moment où écrivoit Mabillon et les auteurs de la nouvelle édition de la *Gallia Christiana*, c'est-à-dire, au commencement du XVIIIe siècle, le prieuré de Cugnon existoit encore (1).

L'histoire de Cugnon se borne à ces faits, que nous fournissent les auteurs ecclésiastiques. En 1795, la république françoise réunit au nouveau département des Forêts le canton où est situé Cugnon. Aujourd'hui ce village appartient au roi de Hollande, en sa qualité de grand-duc de Luxembourg. Les géographes modernes (2), qui ne parlent pas de la monnoie seigneuriale de Cugnon nous apprennent que ce lieu renferme environ 900 habitants; il fait partie du quartier ou district de Paliseul, et est situé à 12 lieues de la capitale du grand-duché. Cugnon est situé sur le Semoy, rivière qui se jette dans la Meuse. Malgré son peu d'importance, ce village semble se souvenir qu'il fut sanctifié par un pieux évêque; on y voit encore aujourd'hui trois églises.

Nous avons dit plus haut que le thaler du cabinet de

(1) V. pour l'histoire ancienne de Cugnon: *Annales Benedict. sub anno* 648. LII. V. aussi, *Acta sanctorum*, 1 *febr.*, p. 234, *in vita Sti. Sigeberti*. On y lit le diplôme de fondation du monastère de Cugnon. —V. enfin, *Gallia Christiana*, édit. de 1725, t. III, p. 923.

(2) V. Gosselin, Alphabetische Naamlijst der Gemeenten... het Koningrijk der Nederlanden. Amsterdam, 1826. V. aussi, Van der Maelen, Diction. géograph. du Luxembourg.

France, que nous publions, étoit inédit. En effet, ce thaler, sans date, n'est décrit ni dans l'ouvrage de Madai, ni dans celui de Koehler, ni dans les *Monnoies de S. M. l'empereur*, tandis qu'un autre thaler semblable, mais avec la date 1623, est décrit dans les deux premiers ouvrages (1), et gravé dans le troisième (2).

Parmi les monnoies des comtes de Loewenstein, dont les écrivains allemands nous ont fait connoître plusieurs variétés, il n'y en a, à notre connaissance, que trois qui portent le nom de Cugnon; ce sont, le thaler sans date gravé ici, le thaler de 1623, dont nous venons de parler, et un autre de 1725, décrit par Madai (3). Cet auteur désigne ce dernier thaler comme fort rare.

J. Appell (4) décrit, dans son *Repertorium*, 26 monnoies des divers comtes et princes de Loewenstein; mais sur aucune de celles connues par cet auteur on ne lit le nom de Cugnon. La plus récente et sans doute la dernière de celles qui aient été frappées par les princes de Loewenstein, est un pfenning de 1804 du prince Constantin Dominique. Ce prince étoit de la même branche (5) que les comtes Jean-Théodoric et Ferdinand-Charles qui ont fait frapper les monnoies de Cugnon.

(1) V. Koehler, Münz-Belustigunge, t. XV. *Préface*, p. v. — Voyez aussi Madai, Vollstandiges Thaler-Cabinet. I theil, p. 569.

(2) Les recueils anonymes intitulés: *Monnoies en or qui forment une des parties de la collection de S. M. l'empereur. Monnoies en argent*, etc., sont, comme on le sait, de Valentin Jamerai Duval. V. le second de ces recueils, p. 256.

(3) II Theil. p. 588.

(4) Repertorium zur Münzkunde des Mittelalters und der neuern Zeit., t. III, p. 1. Partie, p 496 et suiv.

(5) La branche catholique ou de Rochefort.

ANATOLE CHABOUILLET.

NOTE DU DIRECTEUR DE LA REVUE.

Notre collaborateur, M. Voillemier, nous avoit déjà mis sur la voie de la véritable attribution des deniers de Cugnon, en nous parlant d'un grand écu ou thaler, qu'il possède des seigneurs de Loeweinstein et Cugnon. (Il est semblable à celui qui fait l'objet de cette notice.) Cela nous avoit fait faire quelques recherches qui trouveront ici leur place, et compléteront l'intéressant travail de M. Chabouillet.

Le catalogue de Renesse, t. 3, p. 224, contient plusieurs monnoies des comtes de Loeweinstein avec le titre de Rochefort, qui nous avoient amené à lire ainsi la légende des deniers donnés par Duby: I*ean* TH*eodore* C*omte* D*e* LE*weinstein* R*Ochefort S*eigneur S*ouverain* D*e* ou du CH*ateau* CVGN*on*. Nous nous trompions pour la fin, sans doute, puisque CH*assepierre* doit faire partie des titres des seigneurs qui ont frappé monnoie à Cugnon.

Nous avons en outre trouvé dans le grand ouvrage du P. Anselme, sur le comte Jean-Théodoric, un document qui peut jeter quelque jour sur son monnoyage près de nos frontières; (v. t. VII, p. 173). « Jean-Théodoric, comte de Loewenstein et de Rochefort, » septième fils de Louis III du même nom, comte de Wertheim, et » d'Anne de Stolberg, épousa en 1610 Jossine de La Marck, se- » conde fille de Philippe de La Marck, seigneur de Lumain et de » Catherine de Manderscheit, etc. » Ces seigneurs de Lumain, de la maison de La Marck et des ducs de Bouillon, descendoient de Guillaume de La Marck, surnommé le *sanglier des Ardennes*.

Il est donc vraisemblable que, si Jean-Théodoric avoit hérité des domaines de sa famille, situés dans le Luxembourg, il avoit eu Chassepierre et Cugnon, ou du moins le dernier, par son mariage avec une princesse de la maison de La Marck. Les ducs de Bouillon, chefs de cette famille, frappoient alors des monnoies de cuivre semblables à celles de France, et destinées à circuler dans nos provinces limitrophes. Comme ce nom de Cugnon ne se trouve que sur les monnoies où figurent les noms de Jean-Théodoric et de son fils, et

que leurs *deniers* appartiennent exclusivement à cette seigneurie, ils n'ont été frappés sans doute que par l'exercice momentané d'une sorte de droit de monnoyage que les ducs de Bouillon et quelques autres seigneurs s'étoient arrogés dans les villes et châteaux de ces contrées, tels que Sédan, Arches, Châteaurenaud, Phalsbourg, etc.

Nous possédons un double tournois de Cugnon, de 1633. Il est à croire que ces pièces ne commencèrent qu'après 1632, lorsque le comte Jean-Théodoric, devenu catholique, fut, par suite de l'intolérance protestante, privé de ses possessions en Allemagne. La branche allemande a continué à frapper monnoie. Il est vraisemblable que celles qui nous occupent finirent avec Ferdinand-Charles, peut-être lorsqu'il fut rétabli dans ses domaines de Loewenstein et Wertheim, par le traité de Westphalie.

Les monnoies de Cugnon n'appartiennent pas directement à la France par les princes qui les ont frappées, ni par le lieu dont ils portent le nom; cependant leur fabrique, leurs légendes, et surtout leur qualité de tournois, les rendent pour ainsi dire françoises. Nous pensons qu'il faut plutôt élargir que rétrécir le champ de notre Numismatique, et nous sommes loin, par exemple, de partager l'opinion qui feroit regarder comme *étrangères*, et par conséquent comme devant être élaguées d'un traité de nos monnoies provinciales, celles des archevêques de Cambrai et de Besançon, et d'autres *frappées en vertu de bulles impériales*. Selon nous, toutes les monnoies frappées sur notre sol, à un titre quelconque, et même dans des provinces démembrées, appartiennent à nos collections nationales. Sans doute Duby a été trop loin sous ce rapport; ses articles de Monaco, Trivulce, Saluces, des ducs d'Alençon, dans les Pays-Bas, peuvent être plus ou moins considérés comme des hors d'œuvres dans son traité des monnoies des barons de France. Mais les monnoies des comtes de Flandre appartiennent à Lille, celles du Hainaut à Valenciennes, etc.; toutes nos provinces ont intérêt à trouver dans un traité de Numismatique françoise tout ce qui porte le nom de leurs seigneurs ou des lieux situés dans leur territoire.

E. C.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES MÉDAILLES MODERNES.

I.

Quoique la Revue n'ait, jusqu'à présent, traité que des médailles antiques et de nos anciennes monnoies, je ne pense pas qu'on regarde nos médailles modernes comme entièrement dépourvues d'intérêt, et j'espère qu'on voudra bien accueillir quelques réflexions sur divers monuments numismatiques de cette espèce. Je commencerai, à l'aide de médailles que j'ai sous les yeux, par venger la mémoire de Louis XIV de reproches injustes qui doivent retomber sur ses ennemis.

Ce prince, que l'Europe entière a appelé le grand roi, a été accusé d'un orgueil démesuré, et les calomnies du haineux Saint-Simon, des historiens anglois et hollandois, ont été répétées jusqu'à nous par une foule d'écrivains françois. Certes, Louis XIV pouvoit être fier de régner sur la France, et de se voir entouré de tant d'hommes de mérite en tous genres, et s'il voulut donner partout le premier rang à ses ambassadeurs, il ne fit que mettre notre nation à sa place; ce n'est pas aux François à s'en plaindre. Les nombreuses et

belles médailles, frappées sous ce règne pour consacrer le souvenir des victoires ou prises de villes, des fondations de monuments publics, ont excité l'envie de nos ennemis; ils ont grossièrement parodié ces médailles, et ont été jusqu'à en supposer qui n'avoient jamais été frappées.

Les anglo-hollandois, jaloux surtout du monopole du commerce et de la puissance maritimes, ont reproché à Louis XIV de s'être attribué sur ses médailles l'empire des mers. Sur une, frappée pour la victoire de Carthagène, en 1643, on lit ces mots : *omen imperii maritimi*, mais le roi n'avoit alors que cinq ans; ce n'est donc pas à lui qu'on pouvoit reprocher l'orgueil de cette légende. Il est vrai que plus tard le roi prit sur ses médailles un ton encore plus élevé, mais elles n'avoient en général rien d'insultant pour les vaincus. Il n'en est pas de même assurément d'une médaille que je possède, et dont voici la description.

Au milieu de débris de vaisseaux, Neptune, debout sur son char, lève à deux mains son trident pour en frapper violemment un guerrier renversé à ses pieds; dans le lointain une escadre sous voile. Légende: *Non illi imperium sed mihi sorte datum.* Exergue: *Guillelmo III M. Brit. R. ob imperium maris assert.* Mais au lieu de donner à la figure du Neptune et à celle du guerrier terrassé un caractère antique, c'est Guillaume lui-même qui terrasse Louis XIV, dont le trident est orné de fleurs de lys. Au revers, une Victoire, debout, sur une galère antique, qui porte les écussons d'Angleterre et de Hollande, élève une couronne de lauriers au-devant d'un vaisseau sous voile entouré de débris. Dans le lointain, un soleil couchant avec la légende: *Se condet in undas*, par une allusion insultante à la devise de Louis XIV. Exergue : *Deleta ac incensa gallorum classe* M.DC.XCII (1).

(1) Cette médaille, publiée par Van Loon, histoire métallique des Pays-Bas,

En 1692, Louis XIV s'empara de Namur, malgré la présence des forces de la quadruple alliance. On frappa des médailles portant: *Namurcum captum sub oculis Germ. Hisp. Ang. Bat. centum mille.* Cette ville fut reprise par les alliés, en 1695, dans des circonstances à peu près semblables, mais la médaille anglo-hollandoise porte pour inscription: *Namurcum indefessa virtute fœdorum et reddi et vinci potuisse* Villareggius *dux gall. liberationem frustrà tentans cum ingenti* $\frac{Ω}{C}$. *Hominum exercitu testis esse voluit.* (Van-Loon, t. IV, p. 88 et 200). Il faut avouer que *Villareggius testis esse voluit* est d'une insolente ironie peu digne du style historique.

Sur une autre médaille, pour la levée du siége de Reinfelds, en 1693, on trouve la légende *strenæ gallicæ*, parce que ce fut le 2 janvier que l'armée alliée fit lever ce siége. (*Ibid.*, p. 122.) Pour la reprise de Cassal, en 1699, on fait encore allusion à la devise de Louis XIV par un soleil couchant avec cette légende: *Carpimus occiduo speratam sole quietem.* (*Ibid.*, p. 217.) Ici, du moins, on avouoit que l'astre brillant

t. IV. p. 98, fut frappée en 1692 avec plusieurs autres, en réjouissance de la fameuse bataille de la Hogue, qui ruina pour jamais les espérances de Jacques II, et assura le triomphe de l'usurpateur du trône d'Angleterre. Les légendes de cette pièce pourroient être justifiées par des médailles frappées deux ans auparavant, à Paris, à l'occasion du combat de Beresier, beaucoup moins important que celui de la Hogue. Le roi de France y est représenté sous les traits de Neptune, et dit à ses ennemis: *Maturate fugam, illi imperium Pelagi* (Æneid. I, v. 141, 142). Sur d'autres, on lit: *Imperii maris assertum*, ou *Mihi imperium Pelagi* (*ibid.*. t. III, p. 450). C'est donc à ce Neptune royal, que les ennemis vainqueurs à la Hogue, firent allusion sur la médaille citée et sur plusieurs autres du même temps, sur lesquelles on lit: *Imperium Pelagi nobis—pseudo Neptuno mari ejecto*, etc. Il est certain que Louis XIV fut fier de ses victoires, et que ses artistes les célébrèrent avec orgueil; mais ils n'employèrent jamais les insultes prodiguées à ce grand roi pendant les revers qui affligèrent sa vieillesse. E. C.

de la France ne laissoit de repos à ses ennemis qu'à la fin de sa carrière.

Van-Loon a publié plusieurs autres médailles satyriques, frappées par les Anglois et les Hollandois. Voici la description d'une des plus inconvenantes sous tous les rapports. La France, dans aucun temps, n'eût prostitué le talent de ses artistes pour insulter aussi grossièrement un ennemi malheureux.

« Sur cette pièce, où la majesté des rois est foulée aux » pieds avec la dernière insolence, on voit la reine d'Angle- » terre qui, comme une autre Dalila, coupe les cheveux à » Louis XIV, qui dort dans sa tente; la légende du tour est » en allemand :

PHILISTER, UBER, DIR, SIMSON
Les Philistins triomphent de toi, ô Samson!

» Celle de l'exergue porte: POST VARIAS URBES ET » DUACUM GALLIS RECEPTUM DIE JUN 1710. *Douai » enlevé aux françois, après plusieurs autres villes le 27 » de juin 1710.* »

» Revers: La reine d'Angleterre qui fait danser, au son de » sa harpe, le roi de France. Ce prince est représenté comme » un invalide, les jambes entourées de bandes, et se soutenant » sur deux cannes. La légende est: IL FAUT S'ACCOMODER » AUX DAMES; et celle de l'exergue: LUDOVIC*us* MAGN*us* » ANNA ILLO MAJOR. *Louis le grand, Anne plus grande.* » (Van-Loon, hist. mét. des Pays-Bas, t. V, p. 167.)

II.

A quelle époque, sous quel règne et avec quel type a-t-on coulé ou frappé des médailles de France? Quelles sont les

plus anciennes médailles françoises, encore existantes, et où se trouvent-elles?

Les deux plus anciens coins, conservés au musée monétaire, ne pourroient avoir que la date de 1494, époque de la conquête de Naples, par Charles VIII, et ces deux coins, avec lesquels on frappe aujourd'hui une seule médaille, paroissent avoir été destinés aux revers de deux médailles différentes, dont l'avers auroit été l'effigie de Charles VIII, car il résulte de la réunion de ces deux coins une médaille sans date et sans ame.

Plusieurs auteurs pensent qu'il n'y a pas eu de médailles en France avant 1494, et ils citent, comme la première, une pièce offerte, cette même année, par la ville de Lyon, à Charles VIII et à Anne de Bretagne, avec leurs effigies. Le coin n'en existe point au Musée, où l'on paroît croire qu'il a été perdu beaucoup de coins plus anciens, cependant on n'y voit aucune médaille antérieure à 1494.

Si cette médaille de 1494 ne se retrouve plus, on en possède du moins, dans plusieurs cabinets, en argent et en bronze, coulées, une semblable de Louis XII et Anne de Bretagne, portant la date de 1499; elle est gravée dans l'ouvrage de Luckius. C'est un médaillon d'un très grand module, portant d'un côté, sur un champ semé de fleurs de lys, le buste couronné du roi, à droite, paré du cordon de Saint-Michel, avec cette légende : + FELICE.LVDOVICO.REGNATE DVODECIMO.CESARE.ALTERO.GAVDET.OMNIS.NACIO *(sic)*. (Un lion marchant à gauche). Revers: Sur un champ semé d'hermines, le buste couronné de la reine, à gauche, parée d'un collier de perles et d'une double cordelière; pour légende: + LVGDVN.RE PVBLICA.GAVDETE. BIS.ANNA.REGNANTE.BENIGNE.SIC.FVI.CONFLATA. 1499. (Un lion courant à gauche).

Il y a tout lieu de croire que les guerres d'Italie ont seules

donné aux François l'idée des médailles; or, pour l'Italie, même, on ne paroît pas connoître de médailles antérieures au XVe siècle. Le R. P. du Molinet, auteur d'une histoire métallique des Papes, imprimée en 1679, ne remonte qu'à Martin V (1417); encore dit-il que les médailles qu'il décrit furent coulées, et que sous Paul II seulement, de 1465 à 1475, on frappa des médailles par les soins de Victor Camelius.

On a cité aussi comme la première médaille moderne, soit une pièce sur Jean Hus, en 1415, soit un médaillon de plomb, du *Pisano* ou *Pisanello* en 1438, en l'honneur de Jean Paléologue, puis une autre pièce du même auteur, sur Alphonse V, d'Aragon. Or, si nous voyons ces premiers essais n'avoir lieu en Italie qu'au milieu du XVe siècle, il est difficile de croire que la France ait eu des médailles avant l'Italie, et même avant la fin de ce XVe siècle, époque des campagnes de Charles VIII et de Louis XII, au-delà des monts.

D'un autre côté, des écrivains plus ou moins graves parlent de médailles frappées pour ou par nos rois, dès le XIIIe siècle, même longtemps avant. M. Michaud, dans son *Histoire des Croisades*, t. II, p. 207 (éd. de 1818) dit:

« La flaterie entreprit de consoler Louis-le-Jeune des re-
» vers qu'il avoit éprouvés en Asie, et le représenta dans plu-
» sieurs médailles comme le vainqueur de l'Orient. La légende
» de l'une porte: *Regi invicto ab Oriente reduci frementes*
» *lætitia cives*. Dans une autre, on voit un trophée avec cette
» inscription: *Turcis ad ripas Mæandri cæsis fugatis.* »

Où l'estimable historien des croisades a-t-il pris cette citation? probablement dans Mezerai chez qui, je pense, beaucoup d'autres écrivains auront été chercher des médailles imaginaires, car Mezerai n'a fait que copier le roman numismatique de Jacques Debie.

En comparant la *France Métallique*, de Jacques Debie, éd.

de 1636, et l'*Histoire de France*, par Mezerai, 3 vol. 1643, 46 et 51, on voit dans l'un et dans l'autre ouvrages: les mêmes planches, avec les mêmes vides, les mêmes numérotages, toujours les mêmes explications. Aucun de ces auteurs n'indique où il pourroit avoir vu le dessin de tant de médailles; tous deux vont jusqu'à décrire des médailles dont leurs planches ne contiennent que les numéros avec de simples cercles.

Il est vrai que Mezerai ne cite aucune des 22 médailles que donne Debie pour la Ire race, sans doute parcequ'il n'avoit pas encore eu l'idée de donner à chaque règne les portraits des rois et des reines, qui, pour cette première race seulement, sont réunis à la fin du texte qui la concerne; mais pour la deuxième race, les deux auteurs donnent quarante-sept pièces absolument pareilles; Debie en ajoute six omises par Mezerai.

Malgré cette omission et quelques autres différences qu'il seroit trop long de rapporter, on ne sauroit douter que Mezerai n'a fait que copier Debie, sans se donner la peine d'examiner l'authenticité de ces médailles. D'autres ont copié de même l'historien sans connoître peut-être Jacques Debie, ni son roman, et *voilà comme l'on écrit l'histoire.*

Il reste donc à déterminer quelle est la plus ancienne *médaille* françoise, décrite avec une authenticité probable, ou parvenue jusqu'à nous (1).

(1) Haultin, dans son ouvrage intitulé, Figures des monnoies de France, 1619, donne, pl. CLXI, une médaille de Charles VII d'environ 65 millimètres, dont voici la description, en conservant toutes les fautes des légendes.

Un K gothique, couronné, dans un champ semé de fleurs de lys, est entouré de trois lignes de légendes concentriqnes, séparées par des grenetis; elles se lisent ainsi, en commençant par le cercle extérieur :

GALLIA:PERDITA:NVNC:TIBI:REDDITA:LAVDE : FRVATVR : HOSTES : IAM : DVBITENT:
CVM :TOTA : TIBI : FAMVLETVR : CVI : VIS : INEST : TANTA : ET : IPSOS:NON:SVSCIPIT :
VLTRA : MILLITIA : LATA : CLARESCVNT : LILLIA : TRINA :

III.

On trouve assez souvent, parmi les médailles romaines, des pièces saucées, fourrées ou défectueuses, ayant tout le ca-

Au revers, l'écusson royal, de France, couronné entre deux palmes, et les trois légendes concentriques:

GLORIA : PAX : TIBI : SIT : REX : KAROLE : LAVS : Q':PEREMNIS : REGNVM:FRANCORVM:
TANTO : DISCRIMINE : LABENS : hOSTILI : RABIE : VICTA : VIRTVTE :
FEFORNANS : XPI : CONSILIO : LEGIS : ET : AVXILIO :

Dans les notes manuscrites ajoutées à l'ouvrage de Haultin, dans l'exemplaire de la Bibliothèque de l'arsenal, on trouve en note sur cette pièce: « L'an 1454 Dieu de s^te^ grace, ayant donné victoire au Roi d'avoir expulsé » de son royaume les Anglois anciens capitaux ennemis de la couronne de » France, fut à la louange du roy et de sa victoire composé certaines pièces » en façon de monnoye cy portraites dont en fut forgé volontairement d'or » et d'argent de divers poids et d'icelles fait present au Roy et Reine de » France, princes et princesses de leur sang. »

J'ai vu un exemplaire de cette médaille en or, chez M. Lambert, alors commissaire-général des monnoies. Cette pièce montre qu'il y a plusieurs fautes sur l'empreinte donnée par Haultin. Une barre traverse les trois légendes, en remplaçant les deux points qui suivent le dernier mot, ce qui indique le commencement de chaque ligne, et les fautes d'orthographe n'existent pas dans PERENNIS — REFORMANS — MILITIA — LILIA. La seconde ligne du premier côté est écrite ainsi: *Cum tota tibi famuletur, vis inest tanta, quod eos non suscipit.*

Les notes ajoutées aux exemplaires du même ouvrage à la Bibliothèque royale, et à l'Hôtel des monnoies et médailles, indiquent, à la même époque, d'autres médailles dont je ne connois pas les empreintes.

1° « Argent, assez grande. Le Roi séant, de la main droite l'épée, de la » gauche le sceptre. Légendes: *Regna patris possidens in paceque lilia tenens* » *hostibus fugatis.* — *Rex vivas septime regnans Carole ferox.* — *Rebellibus* » *subditis equus, ergo tuos justus in hostis fortis et verax.*

» ℟. Le prince à cheval avec la bande d'Armagnac. Légendes: *Ferro pacem* » *quæsitam justitia magna conservas*—*Christo devotus milites disciplina coherens* » *in ævum regnes* — *hos insignes paragens actus, tempora de litteris hic et retro* » *respice scies.*

2° » Une autre, d'or fin, avec ces deux légendes. *Quand je fu fait sans di-*

ractère de fausse monnoie et qui, pourtant, figurent dans plus d'une collection. On regarde assez généralement ces pièces comme l'œuvre soit de faussaires modernes, soit d'obscurs monnoyeurs ; mais ne pourroit-on pas les attribuer aussi à l'avarice des gouverneurs de province, qui éloignés du prince régnant, se permettoient d'altérer la monnoie, ou à l'ignorance des monnoyeurs officiels eux-mêmes? Ne peut-on pas croire que, vu l'étendue de l'empire romain, la rareté des communications, le grand nombre de révoltes, de révolutions, de guerres civiles, d'Augustes, de Césars, se disputant le trône, les lois monétaires ont été souvent peu respectées; qu'outre les erreurs involontaires, il y aura eu plus d'un abus d'où auront pu résulter pour nos numismatistes des inductions par fois contraires à la vérité historique? Doit-on, d'après cela, considérer *toutes* les médailles romaines comme *des bases toujours également fixes et certaines de l'histoire?*

Nombre de faits modernes analogues à ces faits anciens, ont fait noître en moi ces doutes que je soumets aux lecteurs de la Revue. Je vais citer quelques monnoies et médailles qui présenteront un jour des difficultés à résoudre à nos successeurs dans l'étude de la numismatique.

Rien de plus positif que les dates : leur secours manque à

» *ferance au prudent Roy ami de Dieu on obéissoit par tout en France fors à* » *Calais qui est fou lieu.* — ℞. *D'or fin, suis extrait de ducas et fu fait pesant* » *troys caras en l'an que verras moi tournant les lettres du nombre prenant.* »

Il faudroit avoir ces pièces sous les yeux pour expliquer leurs chronogrammes. Ces trois pièces me paroissent être réellement les plus anciens monuments numismatiques de la monarchie françoise, autres que les monnoies. On ne peut pas cependant les regarder comme de véritables médailles, comme la pièce de Louis XII et d'Anne de Bretagne, faite à Lyon en 1499. Les pièces de Charles VII ont été vraisemblablement faites dans un atelier monétaire, en très petit nombre et comme pièces de plaisir.

E. C.

un grand nombre de monnoies anciennes et à presque toutes les nôtres jusqu'à Henri II; mais depuis ce roi, toute monnoie françoise porte le millésime de sa fabrication; or nous avons des monnoies à la date précise de 1779, avec l'effigie et le nom de Louis XV, mort en 1774. Ce sont des pièces de 6 sols qui, en vertu de lettres patentes du 22 août 1779, et vu le besoin pressant qu'on avoit de cette petite monnoie, furent fabriquées avec les poinçons dont on avoit fait usage sous le dernier règne, en y changeant seulement le millésime (1). (V. Almanach des monnoies de 1789, p. 297).

Le trône de Louis XVI a été renversé le 10 août 1792: la république, proclamée en septembre: le roi assassiné le 21 janvier 1793: toute effigie royale proscrite, et cependant nous avons beaucoup de monnoies portant la tête de Louis XVI, *roi des Français*, avec le millésime de 1793.

(1) Voici ce qu'on trouve à ce sujet, dans une note d'une critique de la *Constitution monétaire* de Mirabeau, par le comité des monnoies de l'assemblée nationale, sous la date du 8 janvier 1791. — L'Espagne (en 1779) tenoit beaucoup au projet d'une descente en Angleterre. On dit à M. le comte d'*Aranda*, ambassadeur de cette puissance à la cour de France, que les pièces de six sols étoient, de toutes les monnoies d'argent, celles que les Anglois accueilloient le plus favorablement, il demanda aussitôt au ministre des finances d'en faire fabriquer, on lui représenta que cela exigeroit un certain temps, vu la nécessité de faire graver de nouveaux poinçons, mais il insista tellement que l'on fut obligé, pour accélérer, de prendre le parti d'autoriser, par *lettres-patentes*, les officiers de la monnoie à faire usage des anciens coins à l'effigie de Louis XV; mais l'*ordre de la comptabilité* ne permit pas qu'on leur donnât un millésime correspondant à cette effigie.

On trouve encore dans ces notes la mention d'un arrêt du 19 août 1786, qui décria et fit réfondre des écus de 6 liv. frappés en la monnoie de Perpignan, dans la legende desquels on lisoit: *Lud.* XI au lieu de *Lud.* XVI; en sorte que par la faute du graveur, on auroit vu Louis XI, sous les traits de Louis XVI, figurer sur un écu de 1786. Il est vraisemblable qu'il se sera conservé quelques-unes de ces singulières pièces échappées à la refonte.

E. C.

Si je passe aux médailles modernes, au produit des arts fait avec plus de soin que la monnoie courante, et auquel on attache une grande importance historique, j'y trouve des exemples de singulières erreurs de date.

Le 12 février 1664 est la véritable date d'un traité signé à Pise, entre la France et le pape Alexandre VII, traité d'après lequel le cardinal Chigi vint à Paris, le 9 août suivant. Il a été frappé une médaille en mémoire de ce traité avec la date de 1654.

La bataille de Lépante est du 7 octobre 1571, et la médaille frappée pour ce grand événement porte la date de 1570.

Au mois d'août 1736, le cardinal de Fleury, premier ministre, s'étoit flatté de conclure un traité avec la cour de Vienne, et avoit fait frapper une fort belle médaille de 24 lignes. Ce traité ne fut conclu que le 18 novembre 1738. On frappa alors une nouvelle médaille qui ne fut que de 18 lignes. La médaille de 1736 est donc anticipée de plus de deux ans, et elle restoit toujours, si le traité n'eût pas été conclu.

Le directoire de la république françoise avoit frappé d'assez vilaines médailles pour les victoires de Millesimo et de Castiglione (14 avril et 5 août 1796). Ces médailles ne parloient que de l'armée d'Italie et point de son général en chef Buonaparte. Celui-ci, devenu le maître, et jaloux de perpétuer le souvenir de sa première victoire, fit frapper en 1801 une médaille pour la bataille de Montenotte (12 avril 1796). (V. Henin. *Num. de la Rév.*)

Si cette médaille eût été frappée en 1796, elle eût donné l'effigie de Buonaparte sec et maigre, en uniforme assez simple, avec des cheveux longs et plats, comme nous l'avons vu alors, et comme on le trouve sur plusieurs médailles antérieures au 18 brumaire. Frappée en 1801, la composition, le style, tout en est bien supérieur aux médailles frappées de

1796 à 1800, et l'effigie du général, devenu premier consul, est déjà flattée. Denon, qui signa cette médaille comme directeur, ne le fut qu'après l'élévation de Buonaparte au consulat, cinq ans après la bataille de Montenotte.

En 1803, le premier consul fit rétablir à Rome l'école françoise des Beaux-Arts, et voulut avoir une médaille relative à ce rétablissement. Par des circonstances inconnues, cette médaille, de très grand module, n'a été frappée qu'en 1812, en sorte qu'au lieu d'y voir figurer le premier consul Buonaparte, c'est l'empereur Napoléon qu'on y trouve.

En 1512, au fort de ses démêlés avec Jules II, Louis XII fit frapper une monnoie d'or portant son effigie, au titre de roi de France; il y joignit celui de roi de Naples qu'il avoit pris lors de la conquête de ce royaume par ses armées, en 1501. Les coins de cet écu d'or, retrouvés en 1825, ont servi à frapper des médailles qui n'ont aucun relief. La véritable pièce est d'une excessive rareté et d'un prix très élevé : ses reproductions modernes pourront tromper quelques collecteurs inexpérimentés.

Vers 1823, la France fit de nouveaux essais de colonisation à Madagascar. Pour frapper une médaille à ce sujet, on a pris le revers de la médaille de Louis XIV pour l'établissement de la première colonie françoise en ce pays; en sorte que l'on trouve l'effigie et le nom de Louis XVIII avec la date de 1665.

J'aurais pu signaler beaucoup d'autres exemples de ces erreurs et anachronismes numismatiques. J'aurois pu parler d'une médaille frappée pour la bataille de Dreux (19 décembre 1562), et qui porte l'effigie de Charles IX, *barbue*, tandis que ce prince, qui mourut à vingt-quatre ans, n'en avait que douze, à l'époque de la bataille de Dreux. Mais de plus longues recherches me paroissent inutiles pour appuyer ce que je disois en commençant.

Si, dans nos états modernes, si peu étendus, avec les soins que l'on apporte à la fabrication des monnoies et des médailles, on voit tant d'erreurs et de fausses dates, combien ne peut-on pas supposer qu'il en a été commis dans le vaste empire romain, au milieu de tant d'intérêts opposés, de peuples divers et de révolutions de toute espèce? Quel parti les antiquaires futurs ne pourroient-ils pas tirer des pièces que je viens d'indiquer pour étayer des systèmes bizarres comme ceux de certains savants.

Ces diverses observations sur les médailles modernes ne seront peut-être pas sans intérêt pour tous les lecteurs de la Revue, car plusieurs, sans doute, ne recueillent pas exclusivement les médailles antiques et les monnoies du moyen-âge. Puissent-elles du moins appeler l'attention des numismatistes sur nos médailles nationales et sur celles étrangères qui ont rapport à notre histoire, et faire exhumer de leurs collections des pièces inconnues plus ou moins importantes.

A. H. L. F.

CHRONIQUE.

Au moment de mettre sous presse, M. Rollin nous présente un moyen-bronze de Philippe jeune, dont le revers vient complétement étayer l'interprétation du médaillon contorniate de M. de Pina, donnée par M. Lenormant (1). Ici ce n'est plus seulement Vulcain forgeant un casque ou des cnémides; c'est le dieu achevant le bouclier d'Achille qu'il tient avec un forceps. Nous espérons que M. de Greppo sera pleinement satisfait de cette nouvelle démonstration.

— M. Grepinet, de Reims, nous fait passer le catalogue d'un enfouissement de médailles romaines, découvert en 1838, dans les marais de Saint-Gond, entre Épernay et Sezanne, département de la Marne. L'étendue de ce catalogue, rédigé avec la plus grande

(1) V. plus haut, p. 311.

exactitude et les plus grands détails, nous prive de l'insérer en entier et nous force d'en donner seulement un résumé général.

Dates.	Têtes.	Nombre.	Revers.	Poids.
193—217 AR.	Julia Domna, *arg.*	1	1	4 gr. 5
238—244	Gordien III,	21	17	87
244—249	Philippe père,	11	8	41
	Philippe fils,	2	1	7 5
	Otacilie,	6	4	21 7
249—251	Trajan Dèce,	9	5	34 8
	Etruscille,	6	3	23 4
	Herennien,	2	2	7 4
	Hostilien,	1	1	7 4
251—254	Trébonien Gallo,	16	8	49 2
252—254	Volusien,	11	5	34 4
253—254	Emilien,	2	2	6 8
253—260	Valerien, *bil.*	94	24	282 1
253—254	Mariniana,	2	1	5 6
253—258	Gallien, *bil. et br.*	296	65	905 4
253—268	Salonine, *bil.*	82	14	250 4
253—259	Salonin,	55	15	165 6
258—267	Postume,	1,204	46	4052 9
267	Marius, *pet. br.*	5	2	14 3

Outre ces pièces, passablement conservées, il y en avoit 585 en rebuts de tous métaux, ce qui faisoit un total de 2,411 pièces dans cet enfouissement, qui dut être fait en 267, peu après l'élection de Marius. Le total pesoit 7 kil. 709 gr., non compris 6 Victorin père, en petit-bronze, entièrement détériorés ; le dépôt contenoit 19 têtes. A l'exception d'une pièce de Julia Domna, grand-module, toutes les autres médailles appartiennent à des souverains ou tyrans qui ont gouverné sans interruption pendant trente années, de 238 à 268.

— Le 19 février 1840, dans un petit bois, au bord du chemin communal de Vaux-de-Vire à Martilly, au pied et entre les racines d'un grand chêne, on a trouvé soigneusement rangées quelques piles de deniers d'argent. La plupart avoient tellement souffert de

l'action du temps et de l'humidité qu'ils se brisoient sous les doigts aussi facilement qu'une coquille d'œuf. Soit dépit, soit indifférence, les ouvriers les achevèrent d'un coup de bêche.

Quelques-uns cependant ont été conservés, grâce au zèle et aux actives recherches de M. Robert-Desroquettes, habile manufacturier, sur la propriété duquel avoit eu lieu la découverte. Il a bien voulu me les communiquer, et voici le résultat de mon examen.

Tous ces deniers, plus ou moins conservés, au nombre d'une vingtaine environ, appartiennent sans exception à Charles-le-Chauve, et offrent d'un côté son monogramme ordinaire K-$\overset{R}{\underset{L}{\text{✠}}}$-S, avec la légende GRATIA D ⌐ I REX, de l'autre, une croix égale avec le nom de l'atelier monétaire; c'est le type figuré par *Le Blanc*, p. 126. J'y ai remarqué les monnoieries suivantes :

✝ ANDEGAVIS CIVITAS.	Angers.	Conbrouse, Carlovingiennes n° 11.	
✝ AVRELIANIS CIVITAS.	Orléans	id.	75.
✝ I-BAIOCAS CIVITAS.	Bayeux?	id.	105.
✝ I-BLESIANIS CASTRO (avec une légère variante).	Blois	id.	139.
✝ CARNOTIS CIVITAS.	Chartres	id.	180.
✝ CINOMANIS CIVITAS	Le Mans	id.	217.
✝ I-CVRTISASONIEN.	Courtisson	id.	234.
✝ I-ICSOVINI CIVIIT	Lisieux ?	id.	330.
✝ HNOVIOM VILLA	Noyon ou Nimègue.	id.	465.
✝ SC△IONVSIIM	Saint-Denis.	id.	584.
✝ VALENCIANIS PORT	Valenciennes.	id.	757.

Et probablement :

✝ AMBIANIS CIVITAS. Amiens. (fragment).

Il peut paroître assez singulier que, sur un aussi petit nombre d'exemplaires, il se soit rencontré proportionnellement une si grande variété de revers; cette circonstance doit rendre encore plus regrettable la destruction du surplus, qui sans doute en eût révélé bien davantage. A quelle époque ce petit trésor aura-t-il été enfoui? L'absence de toute monnoie postérieure à Charles-le-

Chauve, comme aussi la conservation parfaite des empreintes, semble annoncer qu'il a dû l'être sous son règne, et bien probablement, pour le soustraire aux ravages des Normands, dans le troisième quart du IXe siècle, époque précisément où la Normandie eut le plus à souffrir de leurs déprédations. D'ISIGNY.

(*Bulletin Monumental.*)

Louvain, 1er septembre 1840.

A M. Cartier, Directeur de la Revue numismatique.

» Monsieur, j'ai le bonheur de publier la découverte d'un trésor » inappréciable pour les amateurs des monnoies de l'ancien duché » de Brabant. En démolissant de vieux pans de murs et en extrayant » du sol les pierres des fondations, des maçons découvrirent dans » une maison, située à Louvain, cent quatre-vingts onces de vieilles » pièces, tellement liées ensemble par l'oxyde dont elles étoient » revêtues, que la plupart ne purent être suffisamment nettoyées » pour en reconnoître les types. Quelques-unes, dégagées de la » terre et de l'oxyde qui les couvroient, se trouvèrent dans le meil- » leur état de conservation. Il est probable que la plupart de ces » pièces, surtout celles de Henry, ont été frappées dans notre ville, » car Louvain, ancienne capitale du duché de Brabant, a eu un » hôtel des monnoies pendant le XIIe siècle. La preuve existe au se- » cond volume des Diplômes de Belgique, page 827, dans la charte » d'Oda, abbesse de Nivelles, datée de l'an 1156. Il y est parlé de » sols et de deniers de la monnoie de Louvain. Sous l'année 1180 » il est également parlé des sols de Louvain. Voyez la charte de » Henry Ier, duc de Brabant, au premier volume des Diplômes de » Belgique, page 396.

Désignation des pièces des ducs de Lothier ou Basse-Lorraine et de Brabant.

Portail. ℞. Deux fleurs et deux O dans les rayons d'une croix pat-

tée (deux variétés). Il y avoit à peu près	200	exempl.
Tour flanquée de deux bastions. ℞. Croix pattée, cantonnée de quatre ornements.	30	*id.*
Lion. ℞. Croix pattée, cantonnée de quatre fleurs de trèfles.	3	*id.*
Aigle éployé, à droite, un astre. ℞. *id.*	6	*id.*
Double aigle. ℞. Croix pattée, cantonnée de deux fleurs et deux O.	2	*id*
Buste casqué, dans la main droite une bannière. ℞. Croix ornée dans un cercle (deux variétés).	12	*id.*
Portail. ℞. Croix pattée, cantonnée d'un T et de trois festons. *id.* cantonnée d'un B.	1	*id.*
Id. ℞. Croix pattée, cantonnée de deux T et de deux festons (deux variétés).	150	*id.*
Id. ℞. Croix pattée avec TI. *id.* cantonnée de trois T et fleurs de lys. La dernière pièce unique : celles avec TI.	163	*id.*
Lion. ℞. Croix pattée avec TT. *id.* cantonnée de OLLI.	2	*id.*
Id. ℞. Croix pattée avec AN.	4	*id.*
Tour flanquée de deux bastions. ℞. *id.*	35	*id.*
Lion dans un écusson triangulaire orné. ℞. TALI dans les rayons d'une croix pattée.	2	*id.*
Aigle éployé, à droite un astre. ℞. TENI dans les rayons d'une croix pattée.	85	*id.*
Id. à droite un croissant.	24	*id.*
Id. à droite une fleur de lys.	6	*id.*
Id. à droite un astre. ℞. TINE dans les rayons d'une croix pattée.	18	*id.*
Id. ℞. ITNI *id.*	1	id.
Id. ℞. TIITII *id.*	14	*id.*
Double aigle éployé. ℞. TOGI *id.*	72	*id.*
Id. ℞. LEGO *id.*	1	*id.*
Id. ℞. LIGO *id.*	120	*id.*
Aigle éployé. ℞. TINN, (deux variétés).	42	*id.*

Aigle éployé, à droite un astre. ℞. T II I II *id.*	1	exempl.
Id. ℞. GERA *id.*	3	*id.*
Tour flanquée de deux bastions. ℞. BATI *id.* (trois variétés).	26	*id.*
Id. ℞. BAT et une rosette *id.*	1	*id.*
Lion. ℞. BATI *id.* (neuf variétés).	Par milliers	*id.*
Id. ℞. BITA. *id.*	1	*id.*
Portail. ℞. BATI *id.* (deux variétés).	18	*id.*
Id. ℞. TAIB *id.*	1	*id.*
Tour flanquée de deux bastions. ℞. BAST *id.*	1	*id.*
Plante. ℞. BAST *id.*	1	*id.*
Lion. ℞. *id.* (cinq variétés).	Par milliers	*id.*
Lion dans un écusson. ℞. *id.* (quatre variétés).	*id.*	*id.*
Id. ℞. BATS. *id.* avec ABTS.	2	*id.*
Id. ℞. BAIT. *id.* avec ABST.	1	*id.*
Lion dans un écusson, à g. N.—℞. BAST.	Par centain.	*id.*
Id. au lieu d'un N un H.—℞. *id.*		
Id. à gauche N et à dr. V.—℞. (2 v.) *id.*		
Id. avec H et V.—℞. (2 v.) *id.*		
Id. à droite BAN. ℞. *id.*	1	*id.*
Id. à gauche TI. ℞. *id.*	4	*id.*
Id. avec l'inscription BATI. ℞. *id.*	8	*id.*
Id. avec BASTI N.	7	*id.*
Cavalier casqué, au galop à dr. Epée élevée, au bas *dux.* ℞. Croix pattée et ornée.	2	*id.*

Henry Ier, le Guerroyeur (1190-1235).

.H. Lion. ℞. BAST dans les rayons d'un croix pattée.	1	*id.*
HS. Lion entouré d'un cercle de perles, les deux lettres sont aussi entourées d'un cercle. ℞. BBST. *id.*	1	*id.*

Henry II, le Magnanime (1234-1248).

H.D. Lion dans un écusson triangulaire. ℞. BAST. *id.*	12	*id.*

Henry III, le Débonnaire (1248-1251).

HC. VCI. Lion dans un écusson. ℞. BAST. *id.*	Par milliers.	exempl.
H. ƆV. HDV. Lion *id.*	*id.*	*id.*
H. DVCIS. Lion *id.* (quatorze variétés).	*id.*	*id.*
Id. Lion à droite (quatre variétés).	*id.*	*id.*
H. LOVAN écusson. ℞. BAST. *id.*	2	*id.*

Jean-le-Victorieux (2261-1294).

.I. D. Lion dans un écusson triangulaire. ℞. BAST. dans le rayon, etc. (1)	1	*id.*

FLANDRE.

Tête casquée, avec fleurs de lys. ℞. GANT dans les rayons d'une croix pattée.	17	*id.*
Lion dans un écusson triangulaire. ℞. IPRA dans les rayons *id.*	3	*id.*
Portail et crosse. ℞. Croix pattée cantonnée d'ornements.	46	*id.*
Lis, deux cercles et ornements. ℞. Croix pattée, cantonnée de LI.	33	*id.*

HAINAUT.

Monogr. avec VA.L E. CE.NE. ℞. Croix pattée, cantonnée de croissants.	319	*id.*

UTRECHT.

Otton III, évêque d'Utrecht (1236-1249).

OTTO. Lion dans un cercle. ℞. ...N.. aigle.	1	*id.*

ANGLETERRE.

Henry III (1216-1271) une trentaine de pièces (quatre variétés).

« Cent quarante onces de cette trouvaille sont parvenues heureu-
» sement entre mes mains; je peux donc me flatter d'avoir les plus
» beaux exemplaires et les pièces rares.

» Les points de comparaison entre toutes ces pièces, trouvées

(1) Toutes ces oboles, ou plutôt ces deniers sont du même aloi, pesant 11 à 12 as, argent fin.

» dans un enfouissement monétaire, dont la date peut être fixée, » nous fournira des documents nouveaux pour la classification » chronologique de plusieurs de nos monnoies sur lesquelles on » n'avoit que des données incertaines.

» De tout ce qui précède il résulte que ce trésor, découvert à » Louvain le 5 août de cette année, embrasse une période de » cent soixante à cent soixante-dix ans environ, en supposant » que les pièces muettes, qui appartiennent à la première époque, » aient été frappées à la fin du Xe siècle, et la plus moderne » immédiatement après la mort de Henry III (1261), la pièce de » Jean Ier, le Victorieux, duc de Brabant ayant été frappée au » commencement de son règne, comme le démontre le type de » la pièce qui a une grande analogie avec celles de son prédé- » cesseur.

» Ces pièces auront probablement été enfouies après la mort » du duc Henry, pendant que Louvain étoit agité et divisé en » deux factions, appelées du nom de leurs chefs *Blancardi* et » *Clavarii* qui, par leurs querelles, ont fait couler souvent le » sang dans cette malheureuse ville. On sait que la mort de Henry » entraîna de grandes contestations. Alix, fille de Hugues, duc » de Bourgogne, veuve de Henry III, avoit exclu de la succes- » sion Henry, qui étoit difforme et imbécille, pour lui substituer » son fils cadet, Jean, à qui la nature avoit départi toutes les qua- » lités.

» Veuillez agréer, etc. » MEYNAERTS. »

Bulletin bibliographique.

A Numismatic Manual, etc., Manuel numismatique, par J.-Y. AKERMAN, 2e édition. London. Taylor et Walton, 1840, gr. in-8°, avec dix-sept planches; à Paris, chez M. Rollin, rue Vivienne, n° 12.

Nous avons sous les yeux le Manuel Numismatique anglois que

nous avons annoncé au moment où il alloit être mis en vente (p. 158), et nous pouvons assurer qu'il est encore au-dessus de l'idée avantageuse que nous avions pu nous en former, d'après l'érudition bien connue de M. Akerman, son auteur. C'est vraiment un excellent guide pour tous ceux qui veulent se livrer aux études numismatiques et qui font des collections. Nous avons en France de bons ouvrages en ce genre, notamment le Manuel de Numismatique ancienne, de M. Hennin, qui est plus élémentaire; mais on trouve ici, réunis sous un format commode, les documents les plus sûrs pour connoître promptement à quel peuple, ville ou roi appartient une médaille. Nous avons principalement remarqué un catalogue, disposé suivant l'ordre géographique, des médailles grecques, autonomes, coloniales, etc., d'après le système d'Eckhel; on y trouve les pièces nouvellement découvertes, et l'auteur a profité de la *Géographie Numismatique* de M. Mionnet.

Il restoit peu de choses neuves à dire sur la numismatique romaine; mais M. Akerman a fait une chose utile à tous les collecteurs qui n'ont pas été à même d'étudier de riches cabinets, en leur donnant, sur deux planches, 186 portraits de personnages, consuls, princes ou princesses, sous les divers costumes que les médailles nous ont conservé. D'autres belles planches offrent des alphabets anciens, légendes et monogrammes, ainsi que les principaux types grecs et Romains; il y a, de plus, un grand nombre de vignettes en bois, d'une exécution parfaite.

Nous ne doutons pas que ce manuel ne soit recherché en Angleterre avec plus d'empressement encore que la première édition. Ce qui doit y contribuer ce sont d'importantes additions sur les monnoies angloises qui emploient près de la moitié du texte et six planches; en sorte que ce volume offre à un Anglois tout ce qui peut l'intéresser pour ses collections numismatiques, les monnoies nationales à côté des médailles antiques. Cette seconde partie du Manuel, ne peut être indifférente à des lecteurs françois, il y a eu tant de rapport entre les deux nations que leurs monnoies ont eu aussi des points de contact par celles des rois normands et angevins, ducs d'Aquitaine, comtes de Poitou et de Ponthieu, et

les pièces *quasi royales*, frappées par Henry V et son fils en France.

M. Akerman a consacré un chapitre entier à ces monnoies anglo-françoises dont il donne un catalogue très détaillé. Il a pu, d'après la nouvelle édition de Ruding, qu'il vient de terminer, ajouter quelques pièces rares à celles déjà publiées par Ducarel, Snelling, Duby, Hawkins et Ainslie. Il joint à la description de chaque pièce, comme pour les médailles antiques, l'indication de son degré de rareté, depuis 1 jusqu'à 8; ce qui nous donne l'idée de la faveur dont chacune de ces monnoies jouit de l'autre côté du détroit. Les Anglois ont toujours recueilli ces pièces avec une sorte de fierté nationale, et le général Ainslie (connu parmi nous sous le nom d'Ainsworth), pendant un long séjour en France, en avoit formé une riche et nombreuse collection, qui, par la mort du général, vient d'être vendue.

Jadis ces sortes de monnoies étoient fort rares en Angleterre où les collecteurs les payoient des prix exorbitants. Pinkerton, dans son *Essay on Medals* (1808) disoit: « Les monnoies anglo-fran-
» çoises sont toutes très rares, excepté le salut d'or et le blanc de
» billon de Henry VI. La pièce d'or d'Édouard, le prince Noir, ap-
» pelé *Chaise*, a été vendue en 1766, à M. Hollis, pour 25 l. 14 s.
» 6 d. (plus de 600 f.)..... Les deniers de Richard Ier, frappés en
» Aquitaine et en Poitou, sont de la première rareté, aucun prix
» certain.» «Il est à remarquer, dit M. Akerman, que plusieurs mon-
» noies anglo-françoises, qui étoient d'une grande rareté, il y a quel-
» ques années, le sont beaucoup moins maintenant, spécialement le
» denier Poitevin de Richard Ier, un nombre considérable en ayant
» été récemment découvert en France. »

Cela est vrai, mais à quelques exceptions près qui proviendront de certaines trouvailles importantes, ces monnoies resteront rares. Les collecteurs françois dont le nombre augmente tous les jours attachent aussi un grande importance à ces monuments historiques; ils leur rappelent que, si par le malheureux divorce d'Éléonore, et par les crimes d'Isabeau-de-Bavière, les Anglois se sont vu, deux fois, les maîtres de presque toute la France, c'est le courage national, la

haine de l'étranger, la fidélité à nos rois, qui nous donna la force d'expulser du sol de la patrie nos ennemis de tous les temps. Les monnoies du Prince-Noir nous font souvenir qu'à la mort du vainqueur de Poitiers, les Anglois ne possédoient plus dans nos provinces que Calais, Bordeaux et Bayonne; celles de Henry VI, nous disent qu'à la majorité de ce prince, dont le père se proclamoit déloyalement sur ses monnoies *heritier de la France*, le roi légitime étoit sacré à Reims, et la capitale délivrée; les monnoies anglo-françoises sont des pièces justificatives de la grande lutte entre deux nations toujours rivales.

Il y a lieu de croire que ces pièces prendront même une grande faveur en Angleterre, lorsque le goût des collections monétaires s'y sera répandu comme il l'est en France, et cela ne peut manquer d'arriver bientôt. Une société nnmismatique, à peine formée à Londres, est déjà nombreuse et florissante; des publications analogues à notre Revue, paroissent avec succès sous la direction de M. Akerman, et son Manuel contribuera puissamment à porter la jeunesse vers cette étude si pleine de charmes pour tous les âges et pour toutes les positions sociales.

Essai de classification des monnoies autonomes de l'Espagne; par F. DE SAULCY, capitaine d'artillerie, Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Metz, S. Lamort, 1840, in-8°, avec six grandes planches d'alphabets celtibériens et de légendes, et une carte numismatique de l'Espagne. (Cet ouvrage se trouve chez M Rollin, rue Vivienne, n° 12.)

Nous nous contentons aujourd'hui d'annoncer cette intéressante publication de M. de Saulcy; un de nos collaborateurs en rendra un compte détaillé dans un de nos prochains numéros. Un autre ouvrage de M. de Saulcy, intitulé *Recherches sur les monnoies des ducs héréditaires de Lorraine* est sous presse: il seroit déjà paru si l'auteur n'avoit pas été parcourir l'Italie, avec M. de la Saussaye, dans l'intérêt de leurs études numismatiques et archéologiques.

Notice historique sur trois cent trente-huit médailles trouvées à Guémenos, en face l'ancien *Gargarius Locus*, etc., précédée d'un aperçu sur quelques monuments inédits découverts dans la même localité; par M. Feautrier, Conservateur du cabinet des médailles et antiques de la ville de Marseille; in-8°, sans date, 28 pages.

Détail numismatographique adressé à la Société d'agriculture du département de la Marne; par M. le chevalier Bonnart, l'un de ses membres correspondants, in-8°, sans date, 12 pages et une planche.

Ces deux brochures contiennent des descriptions de pièces trouvées dans deux de nos provinces; ces pièces n'ont pas beaucoup de mérite en général par leur rareté ou leur importance historique, mais elles en tirent des explications données par les auteurs. Les pièces, décrites par M. Feautrier, sont des consulaires et quelques impériales d'argent du règne d'Auguste. Celles de M. le Ch^er^. Bonnart ont été trouvées dans le département de la Marne, mais en divers lieux et à différentes époques; il y a des consulaires, impériales, etc., puis des monnoies françoises jusqu'à Louis XIII. Aucune ne nous a paru mériter une attention bien particulière, mais on voit toujours avec plaisir le produit de ces recherches empressées de tous les collecteurs et amateurs de numismatique dans nos provinces; elles sauvent de la fonte des pièces plus ou moins curieuses, et nous garantissent la conservation de plus grandes raretés, s'il s'en présentoit.

Essai sur les médailles des rois perses de la dynastie Sassanide, par A. de Longpérier. Paris, Firmin Didot frères, 1840, grand in-4° avec 12 planches et un tableau d'alphabets comparés. Prix: 20 fr.

Les médailles perses n'étant pas de mon ressort dans la direction de la Revue, je n'ai pas à examiner, sous le rapport de la science,

ce bel ouvrage, qui vient de mériter à son auteur le prix de Numismatique, décerné par l'académie des Inscriptions et Belles-lettres; je veux seulement l'annoncer à nos lecteurs, en attendant le retour de nos doctes collaborateurs.

Au milieu de tant d'ouvrages importants qui laissent désormais peu de choses à dire sur les médailles grecques et romaines, après Eckhel, Rasche et Mionnet, les numismatistes doivent accueillir avec faveur les livres propres à les guider dans l'explication et le classement de médailles rares et inintelligibles pour le plus grand nombre des collecteurs. Ces médailles asiatiques, arabes, africaines, pour ainsi dire nouvelles chez nous, tant elles nous étoient peu connues, ne tarderont pas sans doute à être recherchées, parce qu'elles donneront plus d'aliment à nos études que celles qui meublent nos tiroirs depuis si long-temps, et nos relations bien plus actives avec l'Orient nous en amèneront beaucoup. Il est donc utile de s'occuper de cette branche de la numismatique ancienne, et la Revue se félicite d'avoir, parmi ses principaux collaborateurs, des orientalistes distingués, tels que MM. de Longpérier et de Saulcy :

Peu de personnes connoissent le Persan, le Pehlvi, le Zend, etc., et, pour mon compte, j'avoue ma profonde ignorance sur ce chapitre. Avant d'ouvrir le livre que j'annonce, je n'eusse pas deviné qu'une légende en caractères assez semblables à des *pieds de mouche*, sur les médailles du grand roi Sapor Ier, (pl. III), dût être lue ainsi:

Mazdiesn bèh Chahpouhri malcan malca Iran minoutchetri men iezdan; ce qui veut dire: « L'adorateur d'Ormuzd, l'excellent Sapor, roi des rois de l'Iran, germe céleste des Dieux. » Mais au moins, grâce à M. de Longpérier, avec ses douze belles planches, on pourra reconnoître une médaille sassanide dans une pièce que le hasard vous fera rencontrer, et distinguer à quel roi elle peut appartenir, depuis Artaxerce Ier, qui régna l'an de Jésus-Christ, 223, jusqu'à Izdegerd III, en 632. Un collecteur zélé ne rebute rien, et plus une médaille antique lui est inconnue, plus, en quelque façon, il met d'intérêt à l'acquérir pour en faire l'objet de ses études, et certes, pour les pièces dont il est ici question, ce sera une bonne

fortune pour lui de posséder l'ouvrage de M. de Longpérier.

L'auteur a dessiné avec une grande perfection 68 médailles de 26 rois sassanides, sur des exemplaires du cabinet des médailles, et de ceux de feu M. le duc de Blacas, de MM. de Magnoncourt, Rollin, Rigollot, Isambert et Alex. Court. Il en a pris quelques-unes sur des empreintes du cabinet impérial de Vienne, qui lui ont été apportées par M. Firmin Lestapit. Outre la description des pièces et l'explication des légendes, M. de Longpérier donne des notices intéressantes sur tous les princes de cette dynastie, et met ses lecteurs au fait de tous les travaux qui ont précédé le sien sur le même sujet. Il annonce un autre travail qui ne sera pas moins précieux sur des pièces indiennes, arabes et arméniennes, qui sont des copies des monnoies sassanides.

Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest, année 1839, Poitiers, Fradet et Barbier ; Paris, Derache, 1840, grand in-8°, fig.

La société des antiquaires de l'ouest doit être distinguée de toutes les autres sociétés du même genre, tant par l'exactitude qu'elle met à publier ses bulletins trimestriels et ses volumes de mémoires, que par le bon choix des matières qui les remplissent et par la belle exécution typographique. Le volume que nous annonçons renferme d'excellents articles sur plusieurs antiquités poitevines et sur notre histoire dans les temps anciens; nous y remarquerons surtout le mémoire de M. Lecointre-Dupont, notre collaborateur, sur l'histoire du Poitou ; l'espace et le temps nous manquent aujourd'hui pour en rendre compte, nous le ferons bientôt en profitant de l'obligeance de l'auteur pour donner les vignettes de quelques monnoies de la première race, publiées par lui pour la première fois.

Ce volume contient de belles planches dues au crayon de plusieurs membres de la société; nous devons signaler particulièrement celles qui donnent la façade de l'église de Notre-Dame de Poitiers et le château d'Oiron avec leurs détails, ainsi que les dessins de MM. de Chergé et Dupuis et les planches de monnoies. Il

est à désirer que les travaux de cette société soient encouragés de manière à ce que ses publications, non interrompues, deviennent de plus en plus intéressantes. Ces mémoires doivent figurer honorablement dans la bibliothèque de tous les amateurs de nos antiquités nationales.

— Les administrateurs du Musée Calvet, d'Avignon, viennent de publier deux brochures qui, sans être d'un grand intérêt pour la science, doivent être signalées à tous ceux qui s'occupent de numismatique, et surtout aux conservateurs de pareils établissements, comme un bon moyen d'améliorer les dépôts qui leur sont confiés.

La première publication est intitulée: *Catalogue des médailles romaines de la collection du musée Calvet, d'Avignon.* Avignon, imp. de Séguin aîné, 1840, in-8°, 33 p.

Ce catalogue a été dressé par M. Requien: « J'ai pensé, dit-il, » qu'il seroit dans l'intérêt de notre médailler de faire connoître » nos richesses aux divers musées et aux amateurs, et en même » temps ce qui nous manque, non en revers, il auroit fallu plusieurs » volumes, mais en métaux divers de chaque famille romaine et de » chaque personnage de la série impériale. Dans chaque colonne, » et en regard de chaque nom, le chiffre désigne la quantité de » pièces différentes de chaque métal et de chaque module que » possède le musée. Le » signifie qu'il existe des pièces de ce mé- » tal ou module, mais que nous n'en possédons pas, et que nous » désirons, par conséquent, en acquérir tôt ou tard, soit à prix » d'argent, soit plutôt par échange avec les doubles nombreux que » nous avons; la modicité de nos revenus, nous interdisant toute » acquisition importante. Lorsque la colonne est vide, et ne porte » ni chiffre ni signe, cela veut dire que la pièce peut exister, mais » qu'elle n'est point connue des auteurs que j'ai cités. »

Parmi les familles consulaires, qui manquent au musée Calvet, nous avons remarqué les suivantes: Atia, Aufidia, Autronia, Carvilia, Cestia, Cocceia, Cornuficia, Cosconia, Hirtia, Horatia, Minatia, Mineia, Numitoria, Oppia, Proculeia, Statia, Tarquitia, Venti-

dia. Et en tous métaux, les têtes d'empereurs, césars, tyrans ou princesses: de Britannicus, Vitellius pater, Trajanus pater, Annius Verus, Pescennius Niger, Annia Faustina, Tranquillina, Marinus, Jotapianus, Pacatianus, Sponsianus, Cornelia supera, Postumus filius, Laelianus, Regalianus, Aureolus, Zenobia, Nigrianus, Carausius, Allectus, Helena, Eugenius, Avitus, etc., et beaucoup dans la série byzantine.

Il résulte de ce catalogue, que la ville d'Avignon possède dans son musée, en médailles romaines : 140, en or; 2,470, en argent; 1,344, en grand bronze; 1,490, M.B; 1,771, P.B; et 25 médaillons ou médailles de grand module. Total : 7,240. On se propose de publier successivement de la même manière les médailles des rois, peuples et villes, y compris les impériales des colonies, les médailles modernes, ainsi que les monnoies royales et baronales françoises et étrangères. Pour négocier des échanges, on peut s'adresser (franc de port) à M. Requien, l'un des administrateurs du musée.

La deuxième brochure est intitulée : *Dons faits au muséum Calvet, pendant l'année* 1839. Avignon, imp. de Seguin aîné, 1840; in-8°, 32 p.

C'est encore une bonne idée que de faire connoître les bienfaits dont un musée est enrichi. C'est un acte consciencieux des administrateurs, un témoignage de reconnoissance et un puissant moyen d'encouragement pour l'avenir. Il y a dans la nomenclature publiée avec les noms des donateurs peu d'objets qui soient de notre compétence, car le musée Calvet réunit à la Numismatique beaucoup de collections importantes d'histoire naturelle et d'archéologie. On a donné d'anciennes monnoies et des médailles, mais nous y trouvons peu de choses remarquables: un florin d'or, attribué à Jean XXII, pape, résidant à Avignon; un quinaire en or, de Valentinien; un médaillon de bronze, représentant le mariage d'Henry IV et de Marie de Médicis; une pièce de 5 fr. de Napoléon, contremarquée en Espagne d'une tête de tigre sur le front.

Mais, ce que nous ne pouvons passer sous silence, quoi que ce ne soit pas de la numismatique, c'est le riche cadeau fait à son pays par notre honorable correspondant, M. Requien. Nouveau Calvet,

il a donné au musée sa bibliothèque sur l'histoire d'Avignon et sur celle du midi de la France, contenant:

1° Imprimés:	In-f°,	149 volumes.
	In-4°,	782
	In-8°, etc.,	2,326
Total.		3,257
2° Manuscrits.		301 in-f° ou in-4°.

Ce noble abandon fait autant d'honneur à la ville qui en profite qu'au digne citoyen qui, patriote dans la véritable acception de ce mot déshonoré par la révolution françoise, sait que ses livres chéris ne seront pas sans lecteurs au milieu d'une population partageant ses sentiments distingués et son zèle pour les sciences. Afin de mettre à même ses concitoyens de s'instruire dans l'histoire de leur pays, il n'a pas voulu différer davantage à leur offrir les matériaux rassemblés par lui, mais il en jouira toujours, et avec le juste orgueil d'une bonne action, dans le dépôt qu'il ne cessera d'administrer avec la même sollicitude.

— M. F. Fougères vient de faire paroître un dernier supplément à la *Description complète et raisonnée des monnoies de la deuxième race royale de France*, qu'il a publiée en 1837 avec M. Conbrouse. Ce supplément consiste en cinq planches de nouvelles pièces, numérotées de 420 à 539, et dans une table générale des pièces contenues dans l'ouvrage entier; elles sont placées par ordre chronologique selon les princes dont elles portent le nom. Cette table facilite, dans le texte et sur les planches, les recherches quelquefois embarrassantes par la publication de l'ouvrage en trois parties. Les dessins de ces dernières planches sont parfaitement exécutés : on y aperçoit l'expérience acquise par un travail continu et consciencieux. On y trouve des pièces déjà publiées dans la Revue par M. Fougères, pl. III et IV, 1839 ; par M, de Saulcy, pl. XII, 1838, etc. : il étoit indispensable de les comprendre dans une monographie monétaire des Carlovingiens.

Parmi les pièces, qui paroissent aujourd'hui pour la première fois, nous avons remarqué un beau denier de Charlemagne à Luc-

ques, la pièce d'or de Louis Ier, attribuée à l'église Saint-Martin (Rev. 1839, p. 433), un denier de Louis, empereur, ayant au revers ✠ VENE CIASMO NETA, en trois lignes, deux Charles, empereur, à effigie, l'un au temple et *christiana religio*, l'autre au type de la porte et RODOMAGVM; un Carloman II, de Toulouse, un Lothaire, empereur, à effigie, avec le temple et *christiana religio*, etc. Il y a quelques numéros sans empreintes avec de simples cercles figurant les deux côtés de la pièce, ce sont : un Charlemagne *Ardra*; trois Louis Ier, dont un d'Aix et deux sans désignation; quatre Charles-le-Chauve, *Brugas*, *Cavillonis*, *Niviella*, *Rotanis*; un Eudes, *Arras;* un Charles-le-Simple, de *Senlis*, et un Louis IV, de Toulouse. M. Fougères a eu connoissance de ces pièces, mais leurs possesseurs paroissant vouloir se réserver le plaisir de les publier eux-mêmes, il n'a pas pu s'en procurer des dessins exacts : aussitôt qu'il y sera parvenu, il en fera une petite planche qui sera adressée à tous les acquéreurs de son supplément : ils pourront, en découpant chaque pièce, la mettre à sa place restée vide.

M. Fougères dit que « depuis sa première publication, il a re-
» connu plusieurs erreurs qu'il rectifie, et que la classification
» donnée dans sa table doit, selon lui, être regardée comme la
» meilleure. » Nous pourrions, peut-être, exprimer quelques doutes sur un petit nombre de pièces, mais nous nous réservons de le faire dans la Revue lorsque l'occasion s'en présentera et quand l'ouvrage sera complété chez beaucoup de nos lecteurs.

L'ouvrage entier, auquel il ne sera rien ajouté à l'avenir, se compose aujourd'hui de 66 pages de texte, de 28 planches contenant 631 figures, et de 4 cartes géographiques. Malgré le dernier supplément que nous annonçons, le prix de l'ouvrage *complet* (40 fr.) ne sera pas augmenté; ceux qui en feront la demande, *par lettre affranchie*, le recevront, franc de port, par la poste. Le premier supplément, pour ceux qui ne l'ont pas encore acquis, sera livré au prix de 15 fr.; le prix du deuxième, qui vient d'être mis en vente, est de 7 fr. S'adresser à M. Fougères, rue des Grands-Augustins, n° 26, à Paris.

— M. Rigollot, président de la Société des antiquaires de Picardie, en a ouvert la séance publique du 12 juillet dernier, par un discours très remarquable, dans lequel il donne des renseignements du plus haut intérêt, sur une découverte de monnoies appartenant à sa province et frappées du commencement du règne de Robert à celui de Philippe-Auguste. Nous allons extraire de ce discours quelques détails sur ces curieuses monnoies, en attendant le mémoire que M. Rigollot compte publier.

« Il y a trois mois au plus, que M. Fernand Mallet a eu le bonheur de sauver du creuset de l'orfévre une masse considérable de monnoies toutes picardes..... Ce petit trésor contenoit des deniers tout-à-fait nouveaux, frappés à Montreuil-sur-Mer, indubitablement par Philippe Ier. Il y a très peu de temps, on ne connoissoit aucune pièce royale de Montreuil, antérieure à Philippe-Auguste; maintenant, grâce à cette découverte et à d'obligeantes communications, nous sommes en mesure de faire connoître une série presque complète, à commencer par le roi Robert, et en y comprenant peut-être son fils Henry Ier. J'ai publié assez récemment une notice sur les monnoies de Montreuil (Rev. 1839), mais j'avoue n'en avoir donné qu'une mauvaise explication. Aujourd'hui il est certain pour moi que, quoique le comté de Montreuil n'appartint pas immédiatement aux rois de France, ceux-ci y possédoient un château, où étoit placé un atelier monétaire. »

» Les plus anciennes monnoies connues des comtes de Ponthieu, étoient de Guillaume Talvas, mort en 1172. Notre trouvaille nous en a montré de Gui ou *Wido*, qualifié dans les chartes comte d'Abbeville, et qui porta ce titre depuis 1052 jusqu'en 1102. Sur les unes, on lit distinctement *Abatisvilla*, sur d'autres, la légende offre un autre assemblage de lettres. L'ignorance des monnoyeurs étoit alors extrême ; peut-être, pas plus que la population presque entière, n'étoient-ils pas capables de lire les caractères qu'ils gravoient sur leurs coins. Faut-il mettre cette légende obscure sur le compte de la barbarie de l'époque, n'y voir que le nom d'Abbeville défiguré, ou bien y chercher celui d'un château du Ponthieu que la géographie a oublié de mentionner ?

» L'ancienne abbaye de Corbie frappoit monnoie au XIe siècle ; on en avoit pour preuve un curieux réglement monétaire fait par l'abbé Evrard, vers l'an 1080 ou 85, et que je me propose de publier dans son entier..... Notre trésor renfermoit des deniers du même abbé Evrard ; le nom de Corbie ne s'y trouve pas comme sur les monnoies plus modernes des autres abbés. On lit seulement : abbaye de Pierre, pour abbaye de Saint-Pierre, en une langue tout-à-fait barbare, moitié françoise, moitié latine. »

» Vers le même temps, les comtes de Vermandois tout puissants qu'ils étoient, et quoi qu'ils prissent le titre d'abbés de Saint-Quentin, n'osoient pas encore mettre leur nom sur la monnoie qu'ils faisoient battre, et que des titres mentionnent dès l'année 1051 ; ils se contentoient d'y placer la figure de Saint-Quentin, patron de leur capitale, avec cette légende assez énigmatique : *Martir coronatus*. Nombre de ces pièces faisoient partie de notre trouvaille, et leur réunion avec les précédentes leur donne une date approximative.

» Les monnoies de Saint-Quentin et celles de Laon ont été dernièrement décrites avec une sagacité très remarquable par M. Desains, et une partie de celles qu'il a publiées le premier se sont rencontrées parmi les nôtres, ainsi nous y avons retrouvé ces singulières pièces où, d'un côté se montre l'image grossière du célèbre évêque de Laon, Adalbéron, et de l'autre celle du roi Robert.

» D'autres monnoies qui représentent le portail d'un temple, se distinguent aussi par la bizarrerie de leurs légendes, analogues à celles dont nous venons de parler. Nous n'avons pu encore parvenir à les lire, mais nous croyons cependant en nous appuyant sur d'autres indices, que ces pièces ont été frappées à Soissons.

» Il étoit à espérer qu'il se rencontreroit, au milieu de nos pièces picardes, des monnoies d'Amiens qni offriroient de nouvelles indications historiques : il s'en trouvoit effectivement au moins de deux espèces différentes, peut-être même de trois ; mais malheureusement elles donnent peu d'éclaircissement sur la matière. Les unes étoient connues depuis long-temps, elles ont pour légendes : *Ambianis, pax civibus tuis*, mais on ne les faisoit pas remonter au XIe siè-

cle. Les autres sont nouvelles, au moins c'est la première fois qu'il a été permis de lire leurs légendes: du côté de la croix, on lit ISIAMVNAI, et de l'autre ISIAMVNTAI, avec PAX dans le champ; mais cette légende elle-même est une énigme.....

» Une troisième espèce de monnoie, probablement antérieure à celles-ci, et d'une extrême barbarie, leur a peut-être servi de modèle, mais à qui l'attribuer? Seroit-ce au roi Henry, qui lui-même l'auroit grossièrement fait copier sur les mémoires de Henry-l'Oiseleur qui circuloient en Lorraine? Ce sont autant de questions à résoudre. »

— Plusieurs de nos souscripteurs nous ont témoigné leur étonnement de ne pas voir la Revue rendre compte d'une brochure, publiée il y a déjà assez long-temps par M. de Longpérier, sur des monnoies du cabinet de M. Dassy, de Meaux. Nous l'eussions fait avec le plus grand empressement, si nous eussions eu les planches dont étoit privé l'exemplaire qui nous a été adressé, comme tous les autres, à ce qu'il paroît. En effet, un assez grand nombre de personnes nous ont écrit pour nous demander quand ces planches paroîtroient, et ce qui les empêchoit de paroître; nous ne pouvons que les engager de s'adresser directement à M. Dassy, les pièces sont dans son cabinet, lui seul peut faire faire ces planches et les envoyer à ceux qui ont déjà reçu le texte.

Il est certain que les amateurs de notre Numismatique nationale regrettent avec raison de voir leurs jouissances ainsi retardées. Ils auroient préféré attendre et recevoir le tout ensemble. Il ne leur suffit pas de lire la description des monnoies rares dont ils entendent parler pour la première fois, ils ont besoin des empreintes pour juger si les pièces sont entièrement nouvelles ou des variétés. Les collecteurs sont empressés de voir si dans leurs collections ils ne posséderoient pas quelques-unes de ces raretés du cabinet de M. Dassy.

Si les directeurs de la Revue eussent eu communication des pièces en nature ou reçu des dessins, et si on eût bien voulu leur donner le texte, ils eussent été heureux d'offrir à leurs souscripteurs

l'ouvrage entier de M. de Longpérier; mais aujourd'hui ils ne peuvent que joindre leurs instances à celles de leurs correspondants pour solliciter ces planches qui font faute à plus d'un titre aux numismatistes de France.

—Dans le second volume, publié par MM. les secrétaires-généraux du congrès du Mans, séance générale du 21 septembre 1839, à la suite d'un rapport verbal sur la société *bibliophile-historique*, M. Duchalais, (dit le procès-verbal, p. 131), « défend la société contre » les attaques récentes de la Revue Numismatique, en rappelant » les honorables suffrages obtenus par plusieurs de ses mem- » bres, etc. »

Il n'a été question de la Société bibliophile-historique, dans la Revue, qu'une seule fois, et certes, le directeur, qui rendoit compte d'un bulletin de cette société, n'avoit nullement la pensée de *l'attaquer*. Son intention étoit, au contraire, de la louer du but de son institution et des travaux de ses membres, du moins de ce qui lui étoit connu. Nous ne pouvons concevoir comment nous nous serions assez mal expliqués ou comment on a pu donner à nos phrases un sens entièrement opposé. Nous ne répéterons pas ces phrases, puisqu'elles ont excité la susceptibilité de quelques-uns des sociétaires, mais nous prions nos souscripteurs de relire (Rev. 1839, pages 152 et 153) ce qui nous a valu, en notre absence, devant tout le congrès scientifique, une inculpation de mauvais vouloir contre la Société bibliophile-historique. Nous sommes persuadé que tout le monde y verra des félicitations sincères à des jeunes gens studieux, et la plus complète bienveillance pour une *louable association*. Si nous avons dit ce que nous ne voulions pas dire, nous en sommes fâché, mais nous protestons formellement contre l'accusation intempestive dont nous avons été l'objet, et nous persistons à croire que nous avons réellement loué ce que nous avions bien l'intention de louer, parce que nous n'avons jamais cessé de le trouver digne de louanges.

— Le travail entrepris pour la rédaction des tables alphabétiques de la Revue, ne pouvant être prêt pour le mois de décembre,

nous sommes forcés d'en remettre la publication à l'année prochaine. La liste générale des souscripteurs sera également ajournée à cette époque, et la Ire série de la Revue Numismatique sera composée de six volumes, au lieu de cinq comme nous l'avions annoncé d'abord.

L'un des Directeurs,

E. Cartier.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

TYPE DES MÉDAILLES GRECQUES.

VI.

LE TAUREAU A FACE HUMAINE.

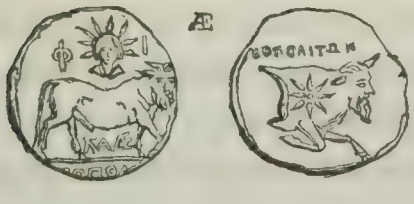

Le type du taureau, à face humaine, est fréquent sur le médailles de la Grande-Grèce, de la Sicile, de l'Acarnanie et de l'Étolie. M. Millingen (1) reconnoît dans ce type la personnification des fleuves, de sorte que, dans l'Acarnanie, les médailles offriront le fleuve Achéloüs; à Géla, en Sicile, le fleuve Gélas; à Naples, le Sébéthus; à Tauroménium, le

(1) *Transactions of the Royal Society of literature*, vol. II, part. 1, p. 100

Taurominius, etc. Un personnage voisin des fleuves, à corps de taureau et à tête humaine, est le Minotaure. Sur les monuments, le fils monstrueux de Pasiphaé, figure presque toujours comme un homme à tête et à queue de taureau. Cependant une intaille, publiée par M. Millingen (1) nous montre le Minotaure à corps humain, à face barbue, et ayant seulement des cornes de taureau. Les fleuves, du reste, ne revêtent pas toujours la forme moitié taureau, moitié homme, comme on peut s'en convaincre, tant par la lecture d'un chapitre d'Élien (2), que par l'examen de quelques médailles frappées à Agrigente et à Crotone, sur lesquelles on voit le fleuve Acragas et le fleuve AEsarus représentés par des têtes juvéniles, cornues ou sans cornes (3). Achéloüs, à son tour, se présente sous les traits d'un personnage barbu, à cornes de taureau, sur une rare médaille de Métaponte, de la collection de M. le duc de Luynes. Cette belle médaille, publiée en premier lieu par M. Millingen (4), porte l'inscription ΑΧΕΛΟΙΟ ΑΘΛΟΝ; le dieu fleuve tient une phiale et un roseau; près de lui est un dauphin. Le taureau cornupète, type des médailles des Épirotes, au revers des têtes conjuguées de Jupiter Dodonéen, et de Dioné (5), me semble devoir être considéré aussi comme une des figures du grand fleuve qui traverse l'Étolie, l'Acarnanie et l'Épire. Achéloüs avoit la faculté, à l'exemple de la plupart des divinités

(1) *L. cit.* p. 95.

(2) *Var. Hist.* II, 33.

(3) Mionnet, I, p. 215, nos 58 et 59; Millingen, *Ancient coins of greek cities and kings*, pl. 1, n° 25.

(4) *Transactions of the Royal Society of literature*, vol. I. part. 1, p. 142; *Ancient coins*, pl. 1, n° 21. Cf. duc de Luynes, *Choix de médailles grecques*, pl. v, n° 10.

(5) Mionnet, II, p. 47, n° 1. Cf. La *Nouvelle Galerie myth.*, pl. v, n° 7 et p. 63, note 14.

marines, de revêtir toutes sortes de formes (1): tantôt taureau, tantôt dragon, il prenoit encore la forme d'un homme à tête de taureau. C'est ainsi que Sophocle nous représente Achéloüs dans sa lutte contre Hercule. *Trachin*, 11—13:

Φοιτῶν ἐναργὴς ταῦρος ἄλλοτ' αἰόλος
Δράκων ἑλικτός, ἄλλοτ' ἀνδρείῳ κύτει
Βούπρωρος. . . . . .

Un curieux vase peint, à figures rouges, aujourd'hui au musée britannique, nous fait connoître une autre forme encore du dieu Achéloüs, celle d'un être humain barbu, à figure de Satyre ou de Silène, avec une longue queue de poisson et des cornes de taureau au front (2). Enfin, si nous en croyons le témoignage d'un historien byzantin, Jean Malalas (3), Achéloüs se seroit encore métamorphosé en Centaure. Ceci donneroit l'intelligence d'un passage obscur de Philostrate le jeune (4), qui semble indiquer, parmi les diverses formes d'Achéloüs, celle du cheval. Le chronographe byzantin, que nous venons de nommer, raconte, sous une forme empreinte d'Evhémérisme, la lutte d'Achéloüs contre Hercule. On sait que le sujet de la contestation, entre le dieu fleuve et le fils d'Alcmène, étoit de savoir auquel des deux prétendants appartiendroit Déjanire, fille d'OEnée, roi d'Étolie (5). On sait encore que le Centaure Nessus voulut enlever Déjanire au héros vainqueur d'Achéloüs (6). Dans le récit de Jean Malalas (7), les deux fables de Nessus et d'Achéloüs

(1) Strab. X, p. 458; Ovid. *Metam.* IX, 63 et sqq.

(2) *Bull. de l'Inst. arch.*, 1836, p. 119.

(3) VI, p. 164, ed. Bonn.

(4) *Icon.* IV. Γαύρου τε ἵππου, ὃς ὑπὸ τοσαύτῃ κεραίᾳ γυρώσας τὸν αὐχένα, κ. τ. λ.

(5) Apollod. I, 8, 1; II, 7, 5; Hygin. *Fab.* 31.

(6) Apollod. II, 7, 6; Hygin. *Fab.* 33.

(7) *L. supra cit.*

semblent s'être fondues dans une seule légende. Hercule, surnommé Polyphème, se met à la poursuite d'Achéloüs, qui devient un *hippocentaure*. Ceci ne doit pas nous étonner, puisque certaines peintures de vases (1) donnent à Achéloüs une forme identique aux Centaures, si ce n'est qu'au lieu d'un corps de cheval, le quadrupède a celui d'un taureau, comme l'indiquent clairement les sabots fendus, la queue, les oreilles et les cornes.

Notre intention n'est pas d'examiner ici, après les travaux d'Eckhel (2), de MM. Millingen (3), Panofka (4), le duc de Luynes (5), Avellino (6) et Streber (7), l'importante question si souvent débattue entre les archéologues, celle de rechercher quel nom il convient de donner au taureau à face humaine. Le taureau représente les fleuves en général, et en particulier, Achéloüs, dont le nom désigne l'eau, l'élément humide (8); le taureau fait allusion encore au Dionysus ταυρόμορφος ou Βουγένης (9), dieu infernal, qui se confond avec le Moloch des Phéniciens (10). Tout ceci résulte des doctes

(1) Tous encore inédits. Voyez mon *Cat. étrusque*, n° 92; Gerhard, *Berlin's ant. Bildwerke*, n°s 661, 669.

(2) *D. N.* I., p. 129 599.

(3) *Transactions of the Royal Society of literature*, vol. I, part. 1, p. 142; vol. II, part. 1, p. 95; *Médailles grecques inédites*, p. 6 et suiv.; *Ancient coins of greck cities and kings*, p. 17.

(4) *Musée Blacas*, p. 92 et suiv.

(5) *Métaponte*, p. 25; *Nouvelles Ann.* I, p. 383 et suiv.

(6) *Opuscoli diversi*, vol. I, p. 81.

(7) *Ueber den Stier mit dem Menschengesichte* dans les *Abhandlungen der 1 Cl. der Akad. der Wiss. von München*, Th. II, *Abth.* II, S. 453 folg. M. Streber donne une liste de tous les savants qui ont écrit sur le type du taureau à face humaine. Voyez son *Mémoire cité*, p. 455 et 456.

(8) Macrob. *Saturn.* V, 18.

(9) Athen. XI, p. 476, A; Nonn. *Dionys.* XXI, 201 et 215; Plutarch. *Quaest. graec.*, t. VII, p, 196, ed. Reiske.

(10) Voyez Bœttiger, *Ideen zur Kunst-Mythologie*, I, S. 355 folg. Cf. les

recherches auxquelles se sont livrés les savants que je viens de citer.

Mais pourquoi remarque-t-on sur quelques médailles de Naples, au-dessus du taureau à face humaine, la tête radiée du Soleil (1) ou bien un astre à plusieurs rayons, placé sur l'épaule du dieu fleuve (2)? Le surnom *Asterius,* que partage le géant milésien Léon avec le Minotaure, me parut, il y a quelques années, fournir l'explication de l'astre qui figure sur les monnoies de Milet, près du géant léontomorphe, et de l'étoile tracée sur le fragment de rocher avec lequel le monstre du labyrinthe se défend contre Thésée (3). Cette dernière particularité se trouve dans une belle peinture à figures rouges qui fait l'ornement d'une coupe due à l'artiste Épictète (4). M. Cavedoni (5), d'un autre côté, fait la remarque que l'astre souvent placé au centre du labyrinthe, sur les médailles crétoises frappées à Cnosse, se rapporte évidemment au Minotaure, nommé *Astérion* ou *Astérius* (6); et cette assertion du savant numismatiste italien acquiert une nouvelle force quand on la rapproche de notre hypothèse. M. Millingen (7),

idoles de Moloch gravées sur la pl. LVI *bis* de l'atlas de l'ouvrage de M. Guigniaut, *Religions de l'antiquité.* Cf. sur le Moloch à tête de taureau, J. Braun, *Selecta sacra*, IV, 8, p. 465 et 476 et Beyer *ad* Selden, *de Dis Syr.* p. 268.

(1) Mionnet, I, p. 119, n° 189. Cf. la *Nouvelle Galerie myth.*, pl. XXXVII, n° 9.

(2) Mionnet, I, p. 120, n°s 210, 211 et suiv.

(3) *Ann. de l'Inst. arch.* VI, p. 348 et note 1; *Revue numismatique,* 1838, p. 420.

(4) *Cat. Durand*, n° 341.

(5) *Lettera numismatica intorno ad alcune monete antiche dell' isola di Creta* dans le *Giornale scientifico-letterario pubbl. in Perugia,* année 1836, p. 59. Cf. la *Nouvelle Galerie myth.*, p. 67.

(6) Paus., II. 31, 1; Apollod., III, 1, 4.

(7) *Transactions of the Royal Society of literature*, vol. II. part. 1, p. 100

en parlant du fleuve Sébéthus, dont l'épaule est ornée d'un grand astre (1), dit qu'il est possible que les Napolitains aient placé leur fleuve au rang des astres, à l'exemple du fleuve Éridan, de l'Océan ou du Nil, qui sont regardés par certains astronomes anciens comme ayant occupé une place parmi les constellations (2). Il est possible que ces allusions aient eu lieu à une époque où tous les héros et tous les dieux, ainsi que leurs attributs et les divers symboles de leur culte furent envisagés sous un aspect sidéral, où tous les mythes revêtirent une forme astronomique. Mais peut-on admettre qu'à l'époque de l'autonomie, quand furent frappées à Naples les pièces de bronze dont il est question, le fleuve local eût été identifié déjà avec une constellation? N'est-il pas plus probable que les Napolitains avoient cherché à assimiler leur fleuve au plus brillant des astres, au Soleil? Déjà M. Avellino (3) avoit proposé de reconnoître, dans le taureau à face humaine, Dionysus comme dieu solaire. M. Streber (4), à son tour, ajoute plusieurs considérations à l'appui de l'opinion de M. Avellino. L'assimilation de Dionysus au Soleil est une idée ancienne dans les religions de la Grèce. Dans Aristophane et dans Sophocle, dont M. Streber (5) cite les vers, Bacchus est une étoile qui éclaire pendant les ténèbres.

Aristophan. *Ran.* 342-43.

Ἴακχ' ὦ Ἴακχε,
Νυκτέρου τελετῆς φωσφόρος ἀστήρ.

Sophocl. *Antigon.* 1146-47.

Ἰὼ πῦρ πνει-
όντων χοράγ' ἄστρων, κ. τ. λ.

(1) Mionnet, I, p. 120.
(2) Hygin. *Astronom.*, II, 32; Eratosthen. *Catast.*, 37.
(3) *Opuscoli diversi*, vol. I, p. 129.
(4) Dans le *Mémoire* cité, p. 510 et suiv.
(5) P. 511.

Mais peut-être M. Streber (1) a-t-il tort de comparer le dieu taureau barbu des médailles de Naples à l'enfant Sosipolis, revêtu d'une chlamyde étoilée, et tenant la corne d'abondance, tel que ce dieu avoit été représenté chez les Éléens (2). Là, évidemment, nous avons un dieu jeune, placé sous la protection de la Fortune et d'Ilithyie (3). De cette représentation du dieu Sosipolis, on peut rapprocher une peinture de vase qui montre le jeune Dionysus revêtu d'un péplus parsemé d'étoiles, et entouré des Nymphes, ses nourrices (4). Les médailles d'Ambracie, où l'on voit souvent le fleuve Achéloüs tauriforme, ont également pour type la tête radiée du dieu Hélius (5). De même, au droit des pièces qui offrent le fleuve Sébéthus, on remarque la tête juvénile et laurée d'Apollon (6). Il y a donc une distinction à établir entre le dieu jeune, revêtu d'une robe étoilée, et le dieu âgé, qui est le représentant du soleil arrivé au terme de sa carrière. Le Minotaure, monstre cruel qui réside au fond du labyrinthe, rappelle les sacrifices humains réclamés par les farouches divinités de la Phénicie (7); les détours du labyrinthe font allusion aux voies inextricables du monde souterrain (8), et le dieu qui réside dans cette demeure est par conséquent un soleil descendu dans l'hémisphère inférieur. Les images des fleuves taureaux caractérisés par l'astre, ou ayant au-dessus de leur croupe la tête radiée du soleil, ne feroient-elles pas allusion aux mêmes idées? Jupiter, changé en dra-

(1) P. 498 et suiv.

(2) Paus. VI, 25, 4.

(3) Paus. VI, 20, 2; VI, 25, 4.

(4) Millin., *Vases peints*, II, pl. XLIX; *Galerie myth.* LX, 283.

(5) Mionnet, II, p. 51, n° 47.

(6) Mionnet, I, p. 120.

(7) Bœttiger, *Ideen zur Kunst-Mythologie*, I, S. 332 folg, 348, folg.

(8) Cf. Lenormant, *Nouvelle Galerie myth.*, p, 65.

gon, se réfugie au pôle nord, parmi les ourses, ses nourrices, quand il veut éviter les poursuites de Saturne (1). Là, nous avons encore sous les yeux un mythe relatif au dieu naissant. Mais, si d'un côté, Jupiter enfant se métamorphose en dragon, d'un autre côté, Strabon (2) nous apprend qu'on donnoit aux fleuves la forme d'un serpent pour indiquer les replis tortueux de leur cours. C'est par la même raison encore que la queue de poisson, à mouvements ondulés, est donnée à Achéloüs, à Nérée et à Triton. Le serpent symbolisoit la marche tortueuse du soleil. On a donc pu comparer le cours d'un fleuve à celui de l'astre du jour. Ceci, comme on voit, rapproche singulièrement les dieux fleuves, à forme de taureau, du Minotaure, emblême du Soleil de l'hémisphère inférieur.

(1) Theon. *ad* Arat. *Phænon.* 45.

(2) X, p. 458.

J. DE WITTE.

RESTITUTION

A LA LYCIE, DE MÉDAILLES

ATTRIBUÉES A RHODANUSIA

de la Narbonnoise.

Lorsqu'une attribution numismatique a régné sans contestation pendant de longues années, quelque peu solide qu'elle fût d'ailleurs, il devient extrêmement difficile de la combattre, et l'on ne peut se flatter d'obtenir l'assentiment du plus grand nombre des antiquaires, à moins que l'on n'apporte à l'appui de son opinion des monuments inédits qui entraînent avec eux une évidence complète.

Il y a donc presque toujours quelque désavantage à venir traiter de nouveau une question considérée, à tort ou à raison, comme résolue, quand les éléments de conviction sont encore les mêmes, et quand on n'a d'autres ressources pour faire triompher son idée que la combinaison de ces mêmes éléments présentés sous un jour différent.

Cependant, quand on est persuadé profondément de la fausseté du fait accrédité, quand ce fait, mis en avant avec la plus grande légèreté, n'a jamais été prouvé scientifiquement et que la sanction qu'il a reçue des autorités, dont on

pourroit nous opposer le témoignage, tient plutôt à un défaut d'examen qu'à une communauté de doctrine, alors il semble qu'il est du devoir d'un ami de la science de faire part aux érudits de ses doutes et de ses suppositions.

C'est à cette considération que je cède en venant essayer de faire accepter une attribution neuve pour les hémidrachmes, classées à Rhodanusia de la Narbonnoise, pièces dont la fabrique n'a rien qui les rattache à la Gaule, et dont il n'a peut-être jamais été trouvé un seul exemplaire sur le sol de notre pays.

La tête du Soleil, posée de face et en partie cachée par un aigle de profil; au revers, une rose, expression phonétique du nom de Rhodes, avec les lettres MA (pl. XXIII, 1), tels étoient les types que l'on a considéré comme convenant parfaitement à la colonie Massaliote, établie à Rhodanusia. Mais il semble que c'étoit précisément le contraire que l'on auroit dû s'attendre à rencontrer, c'est-à-dire le type marseillois accompagné des initiales PO. Les médailles des *Cœnicenses* (1), des *Tricorii*, (2), des *Segovii* (3), ont été conçues dans ce sens, et dans les circonstances que présentent les hémidrachmes en question, on pouvoit tout au plus voir une copie de la monnoie rhodienne, faite à Marseille même.

Toutefois l'opinion émise par Pellerin (4), acceptée par Eckhel, Fauris de Saint-Vincens et Mionnet, semble n'avoir soulevé le doute de personne, et dans ces derniers temps elle a encore obtenu le suffrage des esprits distingués qui ont fait une étude spéciale des monnoies gauloises. Le plus récent de tous, M. J. Lelewel, cet antiquaire, si fin et si pro-

(1) Descript. de quelques méd. de Massilia, etc., par M. le marquis de Lagoy, p. 25.

(2) Notice sur quelq. méd. de la Gaule, par *le même*, n° 16.

(3) J. Lelewel; Etudes numism. et archéol., type gaulois, p. 221.

(4) Recueil de médailles des peuples, villes et rois, t. I, p. 25.

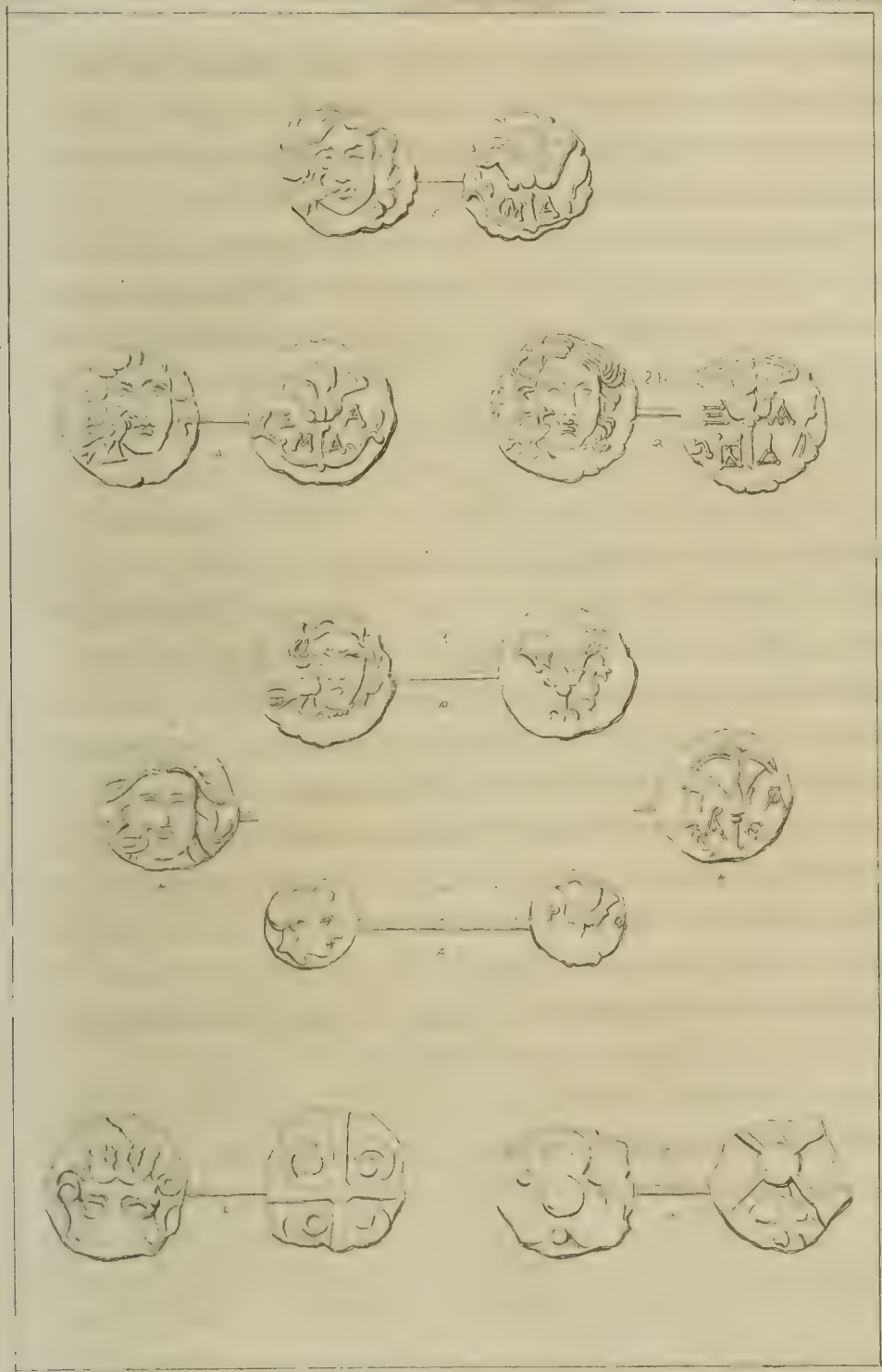

Lith. F. Dezairs, Blois

MÉDAILLES DE LYCÉE.

fond, qui pousse jusqu'aux nuances les distinctions archéologiques, ne paroît pas avoir hésité à accepter pour Rhodanusia les médailles qui portent le type que j'ai décrit (1).

Tant d'autorités et de si graves, opposées à mon sentiment pourroient me faire accuser de témérité. C'est pour répondre d'avance à ce reproche que je crois devoir prévenir ici que M. de la Saussaye, dont personne assurément ne seroit tenté de contester la compétence en pareille matière, et à qui j'ai fait part de mon projet de restitution, lui a donné son approbation en m'engageant à le développer (2).

Fauris de Saint-Vincens avoit classé parmi les médailles de Marseille un moyen-bronze qui porte au droit un buste de Diane à droite, et au revers un *parazonium* avec une tête de cerf et les lettres MA (3). Cette pièce a été rendue par Sestini (4) à la Lycie, et les lettres AY, qui sont dans le champ du droit et que Fauris de Saint-Vincens n'avoit pas aperçues, en donnoient parfaitement le motif. D'ailleurs ce type de la Diane sur un moyen-bronze se trouve fréquemment dans la numismatique de cette province, et le type du *parazonium* en particulier étoit déjà connu sur un bronze de Cragus (5). Sestini attribua donc la prétendue médaille de Marseille aux Massicytes, peuples dont la monnoie d'argent est abso-

(1) *Loc. laud.*, p. 114.

(2) M. de la Saussaye avoit résolu, avant de connoître ma restitution, d'ôter à la Gaule Narbonnoise des médailles que leur fabrique sépare tellement de celles de cette province.

(3) Notice sur Fauris de Saint-Vincens, pl. IV, n° 13.

(4) *Descrizione delle medaglie antiche greche del museo hedervariano*, t. 2, p. 251.

(5) *Ibid.*, p. 250; ou plutôt de Xanthus, car la légende est ainsi placée : ΞAN / KP, tandis que, sur le bronze qui porte le type de Kragus, le buste d'Apollon et la lyre, la légende est ainsi : KP / ΞAN.

lument semblable à celles de Cragus, qui elles-mêmes appartiennent à un système qui paroît commun à toute la Lycie.

Remarquons que le moyen-bronze de Cragus, avec la Diane et le *parazonium*, porte, outre KP, les lettres ΞA, qui nous indiquent la ville de Xanthus, à n'en pas douter, puisqu'un autre bronze, d'un type différent, nous donne KP. ΞAN, légende qui, pendant long-temps, n'a pu être interprétée, et qui pourtant est assez claire.

Maintenant, parmi les médailles de Xanthus, qui sont rares, nous en trouvons une qui présente les types de la tête du Soleil de face, en partie cachée par un aigle, et du *balaustium* ou rose, accompagnée des lettres ΞA. On voit que cette pièce a une étroite parenté avec l'hémidrachme attribuée à Rhodanusia. Si j'ajoute qu'il existe, dans le beau cabinet de notre savant collaborateur, M. le marquis de Lagoy, une hémidrachme portant à la fois les syllabes MA et ΞA (pl. XXIII, 2), toujours avec le type de la rose, il devient impossible de méconnoître une émission de médailles au type rhodien, fabriquées soit par les gens de Xanthus, soit par les Massicytes, soit par ces deux peuples en société; alliance dont les monnoies de Cragus nous ont fourni un exemple appartenant à la même contrée, et dans laquelle une des deux villes, Xanthus, figure déjà.

Quant à la monnoie muette attribuée également à Rhodanusia (1), non plus à cause de sa légende, mais en raison probablement de l'aigle qui passe devant la joue droite du Soleil (pl. XXIII, 3), je la rends à Rhodes, où ce type de l'aigle est déjà connu (2), aussi bien que les médailles sans les initiales de la ville (3).

(1) Mionnet, t. I, p. 78, n° 195.
(2) *Ibid.*, t. VI, Suppl., n° 162.
(3) *Ibid.*, t. III, n° 214.

J'ai dit que la monnoie d'argent attribuée depuis longtemps aux Massicytes appartenoit à un système commun a toute la Lycie. En effet, nous connoissons une série d'hémidrachmes portant au droit la tête d'Apollon, et présentant au revers, dans un carré creux, peu profond et parfaitement régulier, une lyre accompagnée de notes, qui varient suivant la ville. C'est ΚΡΑΓ, et plus souvent ΚΡ, pour Cragus; ΟΛΥΜ ou ΟΛ pour Olympus, ΤΛ pour Tlos, ΜΑΣ ou ΜΑ pour les Massicytes, ΡΟ pour Rhodia, ΚΥ pour Cyane, ΜΥ pour Myra, ΠΑ pour Patara, ΛΙ pour Limyra.

Comment concevoir, pourra-t-on dire, que les Lyciens, qui étoient en possession d'un système monétaire si bien établi et si uniforme, y aient renoncé pour imiter la monnoie rhodienne?

La réponse est simple, et l'histoire est là pour en fournir les éléments.

Polybe nous apprend que la Lycie, après la défaite d'Antiochus *magnus*, en l'année 189 avant J.-C., fut donnée aux Rhodiens : πλὴν Λυκίας καὶ Καρίας τὰ μέχρι τοῦ Μαίανδρου ποταμοῦ, ταῦτα δὲ Ῥοδίων ὑπάρχειν. (1) Les Lyciens ne vouloient pas se considérer comme soumis au Rhodiens, mais seulement comme leurs alliés. Εὕρηνται Λύκιοι δεδομένοι Ῥοδίοις, οὐκ ἐν δωρεᾷ, τὸ δὲ πλεῖον ὡς φίλοι καὶ σύμμαχοι (2). Les gens de Xanthus envoyèrent une ambassade à Rome, pour se plaindre, et parvinrent à toucher le sénat : οἱ γὰρ Ξάνθιοι, καθ'ὃν καιρὸν ἔμελλον εἰς τὸν πόλεμον ἐμβαίνειν ἐξέπεμψαν πρεσβευτὰς εἴς τε τὴν Ἀχαΐαν καὶ τὴν Ῥώμην, τοὺς περὶ Νικόστρατον. οἳ τότε παραγενηθέντες εἰς τὴν Ῥώμην, πολλοὺς εἰς ἔλεον ἐξεκαλέσαντο τῶν ἐν τῷ συνεδρίῳ, τιθέντες ὑπὸ τὴν ὄψιν τήν τε Ῥοδίων βαρύτητά καὶ τὴν αὐτῶν περίστασιν (3). Les Romains intervinrent, envoyèrent des députés pour exa-

(1) Polyb. XXII, 7.7. Μετὰ δὲ ταῦτα Ῥοδίοις ἐχρημάτισαν, διδόντες Λυκίαν καὶ Καρίας τὰ μέχρι Μαιάνδρου ποταμοῦ, πλὴν Τελμισσοῦ. *Id.*, 27. 8.

(2) *Ibid.*, XXVI, 7.5.

(3) *Ibid.*, XXVI, 7.3.4.

miner la réalité des griefs exposés par les gens de Xanthus, et, après une guerre dans laquelle Ptolémée-Epiphane soutint les peuples du continent, tandis qu'Eumène secouroit les Rhodiens, le sénat, par un décret rendu en l'an 146 avant J.-C., affranchit la Carie et la Lycie du joug des Insulaires: κατὰ δὲ τὸν αὐτὸν καιρὸν ἡ σύγκλητος ἐξέβαλε δόγμα, δίοτι δεῖ Κᾶρας καὶ Λυκίους ἐλευθέρους εἶναι πάντας, ὅσους προσένειμε Ῥοδίοις μετὰ τὸν Ἀντιοχικὸν πόλεμον (1).

On a vu que ceux de Xanthus étoient à la tête du mouvement qui tendoit à chasser les Rhodiens du continent. Il est très probable que c'est à cette époque qu'ils s'allièrent avec les habitants de Cragus, comme ils l'avoient fait avec les Massicytes pour frapper des monnoies au type de Rhodes, lorsqu'ils voulaient être les amis et les compagnons des Rhodiens, φίλοι καὶ σύμμαχοι.

On connoît de même, de Nisyros, île qui appartenoit aux Rhodiens, mais dont les monnoies ont pour type constant un dauphin, un petit-bronze que M. Millingen a publié (2), et qui porte une rose accostée des caractères NI. Le même auteur a restitué à l'île de Mégiste, dépendante de Rhodes, les hémidrachmes d'argent avec ME, que Sestini avoit inconsidérément classéos à Medmasa de Carie, malgré la rose qui forme leur type (3).

Une autre monnoie au type de la rose, et portant en outre les lettres KY, est habituellement classée à l'île de Cythnus,

(1) *Ibid.*, XXX, 5.12.

(2) *Sylloge of ancient unedited coins*, p. 75, pl. II., n° 50.

(3) *Lettere numismatiche*, t. VI, p. 55. La Carie, ayant, comme on l'a vu plus haut, appartenu aux Rhodiens, l'attribution de Sestini pourroit fort bien être acceptée, si les médailles qui portent ME étoient la reproduction de celles de Rhodes; mais la tête de l'Apollon, tournée à gauche, et qui n'est point radiée, constitue une dissemblance qui éloigne toute idée d'imitation. La même observation s'applique au petit-bronze de Nisyros, qu'autrement il auroit été possible d'attribuer à Ninoé de Carie.

une des Cyclades. Il sembleroit beaucoup plus naturel de la donner à Cyane de Lycie, dont la monnoie d'argent a été rappelée plus haut parmi celles des villes alliées qui battoient monnoie avec un type uniforme. M. Millingen n'a pas manqué d'en faire la remarque ; mais il s'est néanmoins rangé à l'opinion commune, en considération d'une monnoie au même type, gravée très grossièrement dans le catalogue de Pembroke (1), et sur laquelle on lit KYΘN. Il seroit bien important d'examiner cette médaille en original, car le Θ n'est peut-être qu'un A dont on ne pouvoit soupçonner la présence à une époque où l'on croyoit que le nom de la ville lycienne étoit Cydna (2).

J'avoue que le sens de l'aigle, transporté du revres de la monnoie rhodienne que j'ai déjà citée, sur la face du Soleil, dont il cache une partie, m'échappe tout-à-fait. La lecture attentive des mythographes ne m'a jusqu'ici fourni aucune explication raisonnable de cette bizarrerie. Cependant je ne doute pas que la cause ne s'en découvre un jour. C'est ainsi qu'au temps d'Eckhel, il paroissoit impossible de rendre compte de la substitution de la tête de Méduse à celle du Soleil, sur quelques médailles de Rhodes ; et toutefois, des médailles avec ce type singulier, qui ont été depuis découvertes, et au revers desquels se voit le nom du magistrat, ΓΟΡΓΟΣ, ne me laissent aucun doute sur l'intention qui a présidé à l'adoption du type de la *Gorgone* (3). D'autant plus que ce type, image de la lune nouvelle qui se lève toute sanglante, avoit encore

(1) IIe part., tab. 16.

(2) Mionnet, t. III, p. 435.

(3) Le rapprochement établi, par le magistrat Gorgos, entre son nom et le *Gorgonium*, me donne lieu de penser que les fables attribuées à saint Georges, personnage originaire de l'Asie-Mineure, fables que l'église rejette avec sagesse, n'ont peut-être pas d'autre origine que la ressemblance de son nom avec le mot γοργος, dont la prononciation, au moyen-âge, avoit quelque chose d'adouci, à peu près comme les mots arabes *Kan* et *Koutoub*, qui se prononcent *Kian* et

une application religieuse dans le culte sidéral des Rhodiens. La présence alternative, sur des monnoies, d'Apollon et d'Hécate, d'*Hélius* et de *Sélèné*, est un fait qu'il est bon de constater.

En général, je crois que la substitution des types, sur la monnoie d'une même ville et d'une même époque, ne doit pas être attribuée au hasard, ni au caprice des artistes. On sait tout le parti que l'érudition de notre siècle a tiré de circonstances analogues, observées avec sagacité sur les vases peints et sur d'autres monuments figurés.

Ceci me donne lieu de consigner un nouveau fait à l'appui de ce genre de recherches. Les monnoies de bronze du plus petit module qui aient été fabriquées à Rhodes, présentent, soit une rose sur chaque face, soit une seule rose au revers d'une tête de femme, dont le caractère a quelque chose de tout particulier, et qui est gravée avec une finesse admrable (pl. XXIII, 4.)

Toutes ces monnoies paroissent, au reste, appartenir à la même époque. Or cette femme, dont la tête alterne ainsi avec une rose, me paroît être la nymphe Rhodé, l'épouse du Soleil (1), la même qu'Halia, et qui, comme M. J. de Witte l'a prouvé, avec cette habileté qu'il apporte dans tous ses travaux, n'est qu'une des formes d'Aphrodite (2).

Si l'opinion de notre savant collaborateur n'étoit pas appuyée sur tant de preuves concluantes, je dirois qu'elle reçoit un nouveau degré de certitude de l'explication des petits-bronzes de Rhodes, puisque la nymphe qu'ils représentent est ainsi mise en contact avec la fleur sacrée d'Aphrodite : ῥόδον μὲν καὶ μυρσίνην Ἀφροδίτης τε ἱερὰ εἶναι (3).

Koutioub. Bien que γοργος et γεωργιος n'aient pas la même racine, ils ont pu néanmoins être confondus dans des temps d'ignorance.

(1) Apollod., I, 2, 7.

(2) Nouvelles annales de l'Inst. archéol., t. I, p. 98.

(3) Pausan., VI, 24. Ed. Frid. Fac., p. 223.

Une certaine classe de monnoies rhodiennes a, pour type du revers, une rose de face. Je ne sais s'il faut considérer ce revers comme le modèle qui a servi aux graveurs espagnols lorsqu'ils ont produit les coins de ces belles monnoies d'argent de Rhoda qui portent la légende ΡΟΔΗΤΩΝ (1). Si j'en juge par la fabrique, je me prononcerois pour la négative, car les médailles espagnoles sont supérieures pour le style, et par conséquent antérieures à celles de Rhodes. Eckhel est resté incertain sur la question de savoir si les monnoies dont je parle devoient être classées à Rhoda de la Tarragonoise, ou à Rhoda de la Gaule (Rhodanusia) (2). Les caractères celtibériens qui se remarquent sur une de ces monnoies tranchent la question pour nous (3); mais ces monuments sont cependant fort intéressants pour notre pays, car ils ont donné naissance au type d'une série très remarquable de monnoies gauloises, ainsi que cela est actuellement reconnu par tous les numismatistes. Deux variétés inédites de ces monnoies m'ont été communiquées par M. Léon d'Hervé, qui les a tout récemment acquises à l'Ile de Noé, près Condom, lieu même de leur découverte.

L'une (pl. XXIII, n° 5) ne présente pas le type habituel de la tête grossièrement dessinée, tournée à gauche, mais un buste de face, orné d'une couronne radiée et placé entre deux serpents, imitation assez pure encore du cabire de la monnoie des iles Baléares. Il est bon de la rapprocher du petit-bronze publié par M. le marquis de Lagoy (4), qui se

(1) Mionnet, t. I, p. 48, n° 349.

(2) *Doctrin. num.*, t. I, p. 70.

(3) Mionnet, t. I, n° 358; pl. XIX, n° 20.

(4) Notice sur l'attribution de quelq. méd. des Gaules, n° 14. Il est encore nécessaire de rappeler la découverte mentionnée dans le catalogue d'Ennry, p. 113, de monnoies de bronze au type du Cabyre, avec une légende phéni-

trouve de cette façon rattaché à la Gaule, bien que les monuments connus, lors de son apparition, ne permissent pas de le faire avec assurance.

La seconde médaille (pl. XXIII, n° 6) porte d'un côté une rose à trois pétales, assez distinctement figurée, tandis que le revers montre la même fleur réduite à l'état de croix, cantonnée de globules irréguliers. Je crois pouvoir rappeler ici que j'ai, l'un des premiers peut-être (1), retiré aux évêques de Maguelonne les monnoies de cette classe, que Duby leur avait attribuées. J'en donnois pour raison que les prétendus croissants, que l'on croyoit voir ainsi mêlés à des symboles chrétiens, n'étoient que les pétales d'une rose déformés par un copiste grossier. Aujourd'hui cette opinion, reproduite par plusieurs antiquaires, est devenue générale. J'ose espérer que la restitution aux Massicytes de l'hémidrachme de Rhodanusia, appuyée par des faits que le temps ne peut manquer d'apporter, jouira d'un égal succès.

cienne au revers, faite à Vieille-Toulouse à la fin du dernier siècle. Si la monnoie des îles Baléares avoit cours dans le Languedoc, il n'est pas étonnant que les peuples de cette province l'aient imitée en partie.

(1) Revue numismatique, 1838, p. 443, note 7.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LE SYSTÈME MONÉTAIRE DE L'EGYPTE,

SOUS LES LAGIDES.

Dans un papyrus grec alexandrin conservé au Musée royal du Louvre et contenant l'annonce d'une récompense promise à qui découvrira ou ramènera deux esclaves échappés, on voit à la neuvième ligne la phrase suivante: δέσιν ἔχων χρυσίου ἐπισήμου μναιεῖα Γ; c'est-à-dire, « il avoit (quand il s'est en- » fui) une ceinture contenant en or monnoyé trois pièces de » la valeur d'une mine. »

Dans la construction δέσιν ἔχων... μναιεῖα, je crois que μναιεῖα est régime de ἔχουσαν sous-entendu, à moins qu'on n'y voie une opposition de δέσις La locution χρυσιου ἐπισήμου μναιεῖα Γ; est précisément la même chose que αργυρίου ἐπισήμου δτ. (i. e. δραχμὰς τρὶακοσίας), qu'on trouve dans un papyrus de Turin (1), et ailleurs. Je ne puis voir dans ce μναιεῖα que l'adjectif dérivé de μνᾶ, *mine*; la forme usitée est μναιαῖος, comme celle de tous les adjectifs de ce genre, ταλαντιαῖος, δραχμιαῖος etc. (2); mais la désinence μναιεῖος ou μναίειος en diffère très peu; le

(1) VIII, p. 37, *ed. Peyron.*

(2) Lobeck, *ad Prynich.*, p. 541 et 59.

substantif neutre sous-entendu ne peut être que νόμισμα ; et par μναίειον ou μναίειον νόμισμα χρυσιου ἐπισήμου, on ne sauroit guère entendre que le *statère d'or*, dont la valeur étoit égale à une *mine* (d'argent), μνᾶν ἠδύνατο ὁ χρυσοῦς στατήρ, dit Pollux (1), et c'est en ce sens que le même Pollux a pu dire que la *mina* étoit à la fois un *poids* et une *monnoie* (2). Un des papyrus de Leyde fait mention de ce statère d'or, dont la valeur étoit considérable puisqu'il portoit intérêt de 60 drachmes de cuivre par mois, ou de 720 par an. J'y reviendrai tout-à-l'heure.

Au reste, ces divers passages de Pollux ont offert de grandes difficultés, et l'on a voulu corriger diversement le texte de cet auteur (3). En effet ils sont inexplicables, si on les entend du numéraire attique, puisqu'un statère d'or, pour équivaloir à une mine d'argent, devoit peser comme 8 drachmes, dans la proportion 12e; ou comme 10 dans la proportion 10e; or de pareils statères d'or n'ont jamais existé à Athènes. Les auteurs n'en parlent pas, et il ne s'en est pas conservé un seul ; mais ces passages s'expliquent facilement, rapportés au numéraire alexandrin, au moins tel que nous le font connoître les monnoies d'or et d'argent des Lagides qui nous restent. La pesée des principales de ces monnoies m'a donné, pour les pièces d'or, les poids suivants :

Les plus grandes,	de 520 à 542	grains.
Les moyennes,	de 260 à 264	
Les petites,	de 64 à 66	

Ces poids sont exactement dans les rapports 8, 4 et 1. La dernière pièce est évidemment l'unité monétaire, d'où l'on voit que les premières sont des octodrachmes, les deuxièmes,

(1) IX, 57. Le χρυσοῦς στατήρ, ici ne peut être qu'une monnoie.

(2) Σταθμοῦ καὶ νομίσματος ὄνομα, IX, 56.

(3) Cf. Bœckh, *Staatshaushalt.*, I, 27.

des tétradrachmes, et les dernières des drachmes simples. Le grand médaillon d'argent d'Arsinoé pèse 648 grains, ou 10 fois l'unité : c'est donc un décadrachme. Les autres monnoies d'argent donnent aussi 260 à 265 grains : ce sont des tétradrachmes toujours dans le même numéraire (1). Il s'en suit que la drachme alexandrine étoit presque égale au denier romain de 96 à la livre ($\frac{6160}{96} = 64, 16$), et que la mine (de 100 drachmes) s'éloignoit peu du poids de la livre romaine.

D'après ces observations, le μναίεῖον ou μναίεῖον νόμισμα χρυσίου doit être le χρυσοῦς στατήρ dont il est question dans un papyrus du musée de Leyde (2). Ce statère d'or, portant intérêt de 720 drachmes par an, ne peut avoir été qu'une monnoie égale en poids au grand médaillon des Lagides : d'où résulte la preuve que ce médaillon d'or a été une *monnoie réelle*, et non pas simplement une pièce de présent ou de prix, comme on l'a généralement pensé.

Son poids, de 520 à 524 grains, nous montre que c'étoit un octodrachme d'or ; et puisqu'il valoit une mine d'argent, ou 100 drachmes, on a, pour la proportion monétaire des deux métaux 12 $\frac{1}{2}$ à 1, rapports très vraisemblables puisque leur proportion flottoit alors entre 10 et 12.

Sur ces bases, le στατήρ χρυσοῦς ou μναιεῖον νόμισμα valoit nominalement une mine de 100 drachmes d'argent, ou 70 francs ; sa valeur intrinsèque, d'après la proportion 15 $\frac{1}{2}$, seroit à présent d'environ 87 francs.

Je ne suis pas encore en état de dire, avec toute confiance, quelle est la valeur du talent de cuivre ou des drachmes de cuivre dont il est fait mention un peu plus bas dans le même

(1) Quelques monnoies des Lagides appartiennent au numéraire attique ; elles forment une série à part et peu nombreuse.

(2) Reuvens, *lettres sur des papyrus grecs*, III, p. 22.

papyrus du Louvre, comme dans un grand nombre d'autres papyrus d'Egypte. L'emploi de ce numéraire, depuis qu'on en a eu connoissance par la publication du papyrus, dit de *Ptolémaïs*, par M. Bœck, a singulièrement tourmenté les interprètes; d'autant plus qu'ils sentoient combien il importoit d'en connoître l'estimation pour se faire une idée juste de plusieurs points relatifs à l'économie publique de l'Egypte. Voici pourtant quelques observations dont le résultat ne doit pas s'éloigner beaucoup de la vérité, et l'essai d'un *tableau* du système monétaire sous les Lagides. Je désire que les archéologues donnent quelque attention à ce premier essai, et l'éprouvent en y appliquant les moyens de vérification qui viendront en leur pouvoir.

La *monnoie de cuivre* étoit la *monnoie de compte* en Egypte. Que le *talent* et la *drachme de cuivre* fussent de même poids que les talents et les drachmes dans les deux autres métaux, c'est ce qu'on ne sait pas précisément, mais ce qui est infiniment probable, d'après l'usage des anciens. En admettant cette première donnée, il reste à savoir le rapport du cuivre à l'argent, et cette donnée nous manque.

Le rapport de 1 à 30, admis hypothétiquement par M. Peyron (1), est de beaucoup trop fort; on doit croire qu'en Egypte, comme partout, le rapport de l'argent avec le cuivre monnoyé étoit plus élevé qu'avec le cuivre métal. Il est même très probable que ce rapport dut se rapprocher beaucoup de celui qui existoit à Rome à la même époque, peu de temps après la quatrième réduction de l'*as* par la loi Papiria (2); car cette réduction graduelle de la monnoie de cuivre, quand le *denarius* restoit au même poids et à la même valeur, devoit venir de ce que le rapport du cuivre à l'argent se mettoit en

(1) *Ad Pap. Taur.*, p. 21.

(2) Voyez mes considérations générales sur l'évaluation des monnoies, p. 18.

équilibre avec celui qui existoit chez les peuples liés anx Romains par des relations commerciales, et l'Egypte étoit alors de ce nombre. Ce rapport, par la loi Papiria, étoit de 1 à 56, ou, en nombre rond, de 1 à 60.

S'il étoit le même à Alexandrie, il s'en suivroit que la drachme de cuivre χαλκιὺ δραχμὴ ou χαλκοῦς devoit valoir soixante fois moins que la drachme d'argent : le talent de cuivre suivoit la même proportion. Or ceci est quelque chose de plus qu'une conjecture probable. Le χαλκοῦς, à Athènes, étoit la huitième partie de l'obole, qui elle-même formoit le sixième de la drachme d'argent ; celle-ci valoit donc 48 chalques ou drachmes de cuivre ; mais Pline nous a conservé un autre rapport : c'est celui du χαλχοῦς à la dixième partie de l'obole (1); ce qui donne précisément le rapport de 1 à 60 entre les deux unités monétaires. Pline ne dit pas que ce fût à Alexandrie que ce rapport existât ; mais comme ce n'étoit pas dans le système attique, il devient probable que c'étoit dans le système alexandrin, qui dominoit avec celui-là dans le commerce de la Méditerranée.

Sur ce pied, le talent de cuivre valoit $\frac{4200}{60}$ fr. = 70 fr., c'est-à-dire, tout juste autant que la mine d'argent et que le statère d'or ; ce qui établit une simplicité vraiment remarquable dans le rapport des trois numéraires ; puisque la même valeur est représentée par trois expressions différentes, appliquées chacune à l'un des trois métaux : *talent de cuivre*, *mine d'argent*, *statère d'or*.

J'ai fait l'essai de ce système sur diverses sommes énoncées dans les papyrus, et cette application m'a toujours donné des résultats conformes à la nature des choses. Je n'en citerai que deux exemples.

1° Dans un papyrus de Leyde, il est dit que l'intérêt d'un

(1) Plin., XXI, 34.

statère d'or sera de 60 *drachmes de cuivre* par mois, et conséquemment de 720 par an; en réduisant ces 720 drachmes de cuivre en argent, d'après la proportion soixantième, on a une drachme par mois et 12 par an ; et comme le statère d'or valoit 100 drachmes, ou une mine d'argent, nous retrouvons le taux de 12 p. 0/0 par an, qui étoit généralement l'intérêt commercial dans l'antiquité : c'est justement l'intérêt ἐπὶ δραχμῇ des Grecs, l'*usura centesima* des Romains, et le taux actuel de l'intérêt dans le Levant (1). Voilà une présomption très forte en faveur de la justesse de ce système.

On avoit conclu de ce même passage un intérêt de 120 p. 0/0 par an (2), ce qui n'est guère possible.

2° Dans un papyrus du musée Égyptien de Paris, je trouve qu'un bœuf est estimé 3 talents et demi de cuivre; ce qui fait, à mon compte, 245 fr. Ce résultat ne peut être très loin de la vérité, si nous admettons qu'il s'agit d'un bœuf de grande taille et bien engraissé.

L'usage du talent de cuivre chez les Égyptiens est indiqué deux fois dans Polybe (3). Peut-être fera-t-on rentrer par ce moyen dans des limites raisonnables, la somme fabuleuse de 740,000 talents égyptiens, que contenoit, suivant Appien (4), le trésor des Lagides. Estimée en talents de cuivre, elle vaut 12,333 talents d'argent, et environ 52,000,000 de fr. de notre monnoie, ce qui n'a plus rien d'extraordinaire, eu égard aux ressources du pays et à ses revenus. Les Lagides en tiroient 6,000 talents par an (5).

(1) M. Am. Jaubert m'apprend que l'intérêt *légal* des sommes prêtées aux églises grecques et arméniennes est encore aujourd'hui de 12 p. 0/0.

(2) Reuvens, *ouvrage cité*, p. 22.

(3) V, 9, 1 ; XXIII, 9, 3.

(4) Prœf, § x.

(5) Diod. Sicul., XVII, 52.

La somme égaloit deux fois le revenu annuel : ce n'est pas trop ; mais c'est assez.

Ce résultat, fondé sur les médailles mêmes des Ptolémées, établit entre les deux talents attique et alexandrin le rapport de 5 à 4, fort différent de celui que donnent les auteurs, qui, à la vérité, sont tous en contradiction les uns avec les autres. Varron disoit que le talent égyptien valoit 80 *livres :* « *Talentum autem ægyptium pondo* LXXX *patere* (1) » ce qui est précisément le talent attique, égal à 80 livres romaines, selon Polybe (2) et Tite-Live (3); mais il est très possible qu'il y ait ici quelque équivoque.

Selon Pollux (4), le talent égyptien n'étoit que de 1,500 drachmes attiques; ce qui revient au dire de Didyme ou d'Héron d'Alexandrie (5), que le talent attique étoit quadruple de l'alexandrin.

Je ne vois nul moyen, quant à présent, de concilier des contradictions si fortes. Je m'en tiens provisoirement au résultat positif tiré des médailles ptolémaïques, lesquelles établissent que le talent alexandrin étoit les $\frac{4}{5}$ de l'attique; il valoit donc environ 4,200 fr., et la drachme environ 70 centimes.

La simplicité du système monétaire, établi sur ces rapports, ressortira du tableau ci-joint qui donne la comparaison des monnoies dans les trois métaux, et leur valeur, tant relative qu'absolue.

(1) Ap. Plin. XXXIII, 3, § 15 ; p. 674, 4.

(2) XXII, 26, 19.

(3) XXXVII, 38. Voy. mes *Consid. sur l'éval. des monnoies*, p. 78, 79.

(4) IX, 86.

(5) Ap. Ang. Mai., *ad calc.* Iliad. fr., p. 156.

MONNOIES							SOMMES.		
DE CUIVRE.	D'ARGENT.			D'OR.			MINE D'ARGENT.	TALENT	
DRACHMES.	DRACHMES.	TETRADRACHMES.	DÉCADRACHMES.	DRACHMES.	TETRADRACHMES.	OCTODRACHMES, OU STATERES.		DE CUIVRE.	D'ARGENT.
*60	1								
240	*4	1							
600	10	2 1/2	1						
759	12 1/2	3 1/2	1 1/4	1					
3,000	50	12 1/2	5	*4	1				
6,000	100	25	10	*8	2	1			
6,000	*100	25	10	8	2	*1	1		
*6,000	100	25	10	8	2	1	1	1	
360,000	*6,000	1,500	600	480	122	60	60	60	1
1 c. 16	70 c.	2 fr. 80 c.	7 fr.	8 fr. 75 c.	35 fr.	70 fr.	70 fr.	70 fr.	4,200 fr.

N. B. Les nombres marqués d'un * indiquent les rapports donnés par les textes anciens, et dont les autres sont déduits.

D'après ce tableau, les 3 statères d'or (= 3 mines d'argent, = 3 talents de cuivre), emportés par l'esclave, représentoient 210 francs de notre monnoie.

LETRONNE.

LETTRE

A M. Adrien de Longpérier sur une monnoie inédite,

ATTRIBUÉE A THÉODEBERT.

Monsieur,

Lorsque j'eus l'honneur de vous voir à Paris, l'année dernière, vous m'avez engagé à vous adresser quelques articles pour le Journal numismatique, auquel vous prenez tant d'intérêt.

Conformément à votre désir je vous envoie un calque d'une monnoie d'argent que je crois inédite, et que j'attribue à Théodebert, roi d'Austrasie.

Comme une portion de la légende, du côté de la tête, n'a pas pris sur la pièce, et qu'on n'y lit distinctement que D. N. TEOD, on pourroit douter si la monnoie ne seroit pas de Théodoricus ou de Théodahatus, dont on a également des monnoies.

Mais le motif qui fait croire que la pièce est plutôt de Théodebert, c'est qu'elle ne porte pas le nom de l'empereur d'Orient, auquel, quoique indépendants de fait, les rois goths qui régnèrent en Italie rendoient hommage comme à leur souverain.

En cette qualité de souverain, les empereurs avoient seuls le droit de frapper des monnoies d'or et d'argent, et en effet, toutes les monnoies de ce dernier métal qui montrent les noms des rois goths, Baduela, Theia, Witiges, Athalaricus et même Théodoricus, le père de Théodebert, portent seulement les noms de ces rois au revers, tandis qu'elles sont empreintes des portraits et des titres des empereurs Anastase, Justin et Justinien.

Mais Théodebertus étoit entièrement indépendant de l'empereur d'Orient, et traitoit avec l'empereur Justin sur le pied d'une égalité parfaite. A une certaine époque, ces princes étoient liés d'amitié, et des lettres, rapportées par Duchesne, prouvent que Justinien avoit adopté Théodebert. Postérieurement ils se brouillèrent, et Théodebert envahit l'Italie et en conquit la plus grande partie, ainsi que la Sicile; enfin il fut défait et rentra en France.

Aussi on trouve des monnoies d'or de ce roi imitées entièrement de celles de Justinien, même jusqu'à l'indication de la Monnoie de Constantinople, et rien ne prouve mieux combien il en étoit indépendant.

Et de fait, parmi les motifs de plaintes qu'il allègue contre Justinien, étoit celui d'avoir pris le titre d'Alemannicus et de Franciscus.

La monnoie, dont il est ici question, ressemble à celle de Justinien et de Justin. L'inscription du revers, AMЄNITAS DЄI, est singulière, et l'on ne trouve pas d'exemple de l'emploi du mot *amenitas* dans le sens de *Gratia*, *Bonitas*, *Jucunditas* (τερῶνότης).

La couronne et le cercle de perles qui entourent l'inscription trilinéaire se retrouvent dans la monnoie de Justin, publiée par M. de Saulcy, pl. III, n° 1 de son ouvrage sur la Byzantine.

Si vous croyez, Monsieur, que mon opinion soit fondée, je vous prie de joindre à ma notice le dessin de la médaille que je vous fais parvenir (1).

Florence, 25 septembre 1840.

JAMES MILLINGEN.

(1) Cette précieuse médaille vient d'entrer dans le cabinet de M. Dassy, à Meaux. *N. des D.*

ESSAI D'ATTRIBUTION

DU TIERS DE SOL MÉROVINGIEN

DE VINDOVERA.

Le tiers de sol d'or de *Vindovera* a déjà été décrit par M. Conbrouse, dans son *Catalogue raisonné des monnoies nationales de France* (1). M. Cartier, dans un mémoire publié récemment dans cette revue (2) a aussi mentionné ce triens d'après l'empreinte de M. Norblin, qui avoit servi au travail de M. Conbrouse. Malheureusement, le cadre qu'avoient à remplir chacun de ces auteurs ne leur permettoit pas de faire des dissertations sur chaque attribution douteuse : aussi le premier s'est-il contenté de désigner cette monnoie comme pouvant appartenir à *Vandœuvres, en Champagne, ou en Poitou;* le second a seulement fait suivre le mot *Vendœuvre* du signe de doute. Je crois donc pouvoir essayer de fixer l'attribution de cette monnoie dont, par une heureuse circonstance, j'ai pu voir un nouvel exemplaire en nature. M. Jaubert, notaire à Moulins-Engilbert, dans le Nivernois, a bien voulu me per-

(1) V, 1re partie, 3e catégorie, p. 80.

(2) Voyez : Rev. num., année 1840; Catal. des légendes des mon. mérov. etc., p. 223, n° 236.

mettre de prendre une empreinte de cette nouvelle pièce de *Vindovera* qu'il a trouvée dans ses propriétés. Cette empreinte est parfaitement semblable à celle de M. Norblin, avec laquelle j'ai pu la comparer.

Je donne de nouveau la description de ce tiers de sol, dont la figure est encore inédite. Je crois pouvoir ajouter à cette description le mot FIT, qui a échappé à l'attention des deux numismatistes que je viens de nommer.

VINDOVERA FIT. Tête laurée à droite.

+CHRODOLADVS M. Dans une couronne, le chrisme. —Triens d'or. Poids : 23 gr. $\frac{1}{2}$.

Nous remarquerons d'abord que le nom de ce lieu est écrit sur la monnoie d'après une orthographe plus voisine de la forme vulgaire que dans les textes où on lit *Vendopera* et *Vendoara*. Hadrien de Valois, au mot *Vendopera* (1), mentionne trois lieux de ce nom : l'un en Champagne, le second en Lorraine, le troisième dans le Maine. J'en compte six, dans la France actuelle, et un septième en Suisse. On ne s'étonneroit pas de la fréquence de ce nom, si l'on vouloit admettre l'étymologie proposée par Hadrien de Valois, *vendere opera*; mais nous ne défendrons pas ici cette étymologie, non plus que l'opinion qui attribue aux Vandales la fondation de cette ville.

Voici la liste des sept lieux du nom de Vandœuvre ou Vendœuvre (2). Un seul, celui du Maine, n'a pas conservé son nom primitif.

1° Vandœuvre en Champagne, à six lieues de Troyes, autrefois dans le diocèse de Langres, aujourd'hui dans celui de Troyes; c'est le chef-lieu de canton du département de l'Aube ; 1669 habitants.

(1) Voyez: *Notitia Galliarum*, f° 591.

(2) L'a et l'e sont souvent mis l'un pour l'autre dans les dictionnaires géographiques.

2° Vendœuvres en Poitou, commune de l'arrondissement de Poitiers, département de la Vienne; 1,958 habitants.

3° Vendœuvres en Basse-Normandie, commune de l'arrondissement de Falaise, département du Calvados; 342 habitants.

4° Saint-Léonard-des-Bois, commune du département de la Sarthe; 1,533 habitants. C'est le lieu désigné par Hadrien de Valois (*loc. cit.*) et par Dom Mabillon (1), il devint un prieuré sous le nom de Saint-Pierre de Vandœuvre, et enfin, comme il arrive très souvent, le nom du saint patron a prévalu, et ce village n'a plus d'autre nom que Saint-Léonard-des-Bois.

5° Vendœuvres en Lorraine, commune de l'arrondissement de Nancy, département de la Meurthe; 572 habitants.

6° Vendœuvres en Brenne, petite ville du Berry, département de l'Indre; 1,058 habitants.

7° Vendœuvre en Suisse, canton de Genève; 447 habitants.

Parmi toutes ces villes, à laquelle doit-on attribuer la monnoie de Vindovera? Si je ne me trompe, c'est à celle que j'ai nommée la première, à Vandœuvre en Champagne. Je n'ai, à la vérité, d'autres arguments que ceux que je tire du type et surtout du travail de la pièce; mais ils me paroissent de nature à mériter considération. J'ai comparé attentivement la monnoie de Vandœuvre, en original, avec les monnoies des diverses provinces où je trouve un lieu de ce nom, et je crois pouvoir assurer qu'il y a une analogie frappante entre la pièce de M. Jaubert et celles de Troyes, conservées au Cabinet des médailles : l'aspect est le même, les lettres sont également fines, déliées, d'assez bonne forme; enfin le type du revers est de même, un chrisme dans une couronne. D'un autre

(1) V. *De Re Diplomatica, lib.* IV, p. 333. « *Est et Vendopera apud Cenomannos ubi Leonardus abbas piissimus cœnobium instruxit.* »

côté, je me suis assuré que les monnoies de Troyes différoient beaucoup par le type et la fabrique de celles des autres provinces citées dans l'énumération qui précède. De tout ceci je conclus que la pièce doit être attribuée au *Vindopera* de Champagne, sauf meilleur avis.

Vandœuvre en Champagne est en effet une ville fort ancienne, et elle a dû avoir une certaine importance dans les temps mérovingiens, car elle est citée par nos anciens historiens dès le IXe siècle (1).

(1) V. *Annales Bertiniani*, dans le Recueil des Historiens de la France, t. VII, p. 91.

ANATOLE CHABOUILLET.

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES MONNOIES

DES Xe ET XIe SIÈCLES,

Frappées à Senlis, Chinon, Orléans, Étampes, Le Mans et Cateau-Cambresis.

Grace au dessin et à la description que le catalogue de M. Conbrouse et la Revue Numismatique nous ont donné, tout le monde connoît aujourd'hui ce fameux denier qui porte d'un côté le mot SIIVANECTIS, en deux lignes, entre deux croisettes, et de l'autre, les deux légendes CRATIA D ⁻ I REX — HVGO DVX.

Mais, est-ce à Hugues Capet, comme le veut M. Conbrouse; est-ce à Louis d'Outremer, ainsi que le prétend M. Grépinet, qu'il faut attribuer cette précieuse monnoie?

Pour quiconque a vu la pièce, la question ne peut être douteuse: c'est bien un G et non deux II qu'il faut y reconnoître, et afin que le lecteur en soit bien convaincu, nous donnons ici un calque fidèle de la lettre contestée , calque que M. Rousseau a bien voulu nous permettre de prendre sur l'original. Il faut donc lire HVGODVX et non HVIIODVX :

reste maintenant à deviner ce que peut signifier ce bizarre assemblage de lettres *Gratia dei rex — Hugo dux.*

M. Conbrouse l'explique ainsi : « Hugues prend le titre » de DVX, parce qu'il frappe dans son domaine, à Senlis, du- » ché de France, et celui de REX, parce que ses égaux vien- » nent de le prendre pour suzerain ». Nous avouons que cette explication ne nous satisfait pas entièrement et qu'elle laisse toujours subsister l'objection de M. Grépinet, objection qui n'est pas sans importance.

Comment croire en effet « que ce prince, venant d'être » élu roi, ait pris sur ses monnoies royales d'autre titre que » celui de REX seul, et qu'il y ait précisément ajouté un titre » de DVX, qui rappeloit sa sujétion?... » Et puis « si Hugues » Capet eût mis ses deux titres sur ses monnoies, celui de » duc auroit-il été placé immédiatement à la suite de son » nom, et celui de REX, relégué dans la légende? Dans toutes » les monnoies où les souverains ont pris plusieurs titres, » ils ont tous et toujours placé le plus près de leur nom celui » qui exprimoit leur plus haute dignité. »

Cette progression-là a été même suivie par les ennemis de Hugues, les grands vassaux du Midi qui, dans leurs chartes, inscrivoient encore à la fin de son règne, comme notes chronologiques, *hugone rege*, *vel potius duce Francorum*; car, on en conviendra, il est plus naturel de dire *hugo gracia dei rex*, *dux*, que *gracia dei rex*, *hugo dux.*

Lorsque, sur sa monnoie d'Orléans, Eudes place le monogramme de Charles, c'est à la suite de la légende qu'il met son nom, GRATIA D ⁻ I REX ODO, pour bien faire comprendre que c'est lui qui est roi, et non pas celui dont le signe est placé au centre.

N'y auroit-il pas un troisième moyen d'expliquer cette obscure légende? Ne seroit-il pas possible de voir dans le denier qui nous occupe, non pas une monnoie royale, mais

une simple pièce baronale frappée par un duc de France, maître de Senlis, soit par Hugues Capet lui-même, avant son avénement au trône, soit par Hugues-le-Grand, son père? Alors la légende GRATIA D ⁻ I REX n'auroit plus rien d'embarrassant, ce seroit tout simplement une formule sans valeur, placée là uniquement pour faciliter le cours de la monnoie, et parce que le peuple des environs de Senlis étoit accoutumé à se servir d'espèces portant une telle inscription. La numismatique du moyen-âge fourmille d'exemples de ce genre, et nous en trouverons plus qu'il ne nous en faudra pour autoriser notre conjecture. Qui ne sait, par exemple, que les *tournois* furent, dans l'origine, une monnoie frappée dans la ville de Tours, et que plus tard, les mots *turonensis civitas*, contractés en *turonus civis* finirent, à dater du règne de Saint-Louis, par s'appliquer à tout denier fabriqué à une certaine loi et à un certain poids, de sorte que *turonus civis*, affublé des mots *ducis*, *Franciæ Francforti* et *turonus civis Francie*, *turonus ducis*, *turonus Francforti*, ne signifia plus que tournois de France, du duc, de Francfort, et monnoie double de l'obole, *obolus civis*. Si l'on trouve cet exemple choisi à une époque un peu éloignée du Xe siècle, il nous est facile d'en trouver de contemporains de notre denier. Sans parler de ces CARLVS REX FR, MET/ALO qui, comme l'a fort bien prouvé M. Lecointre-Dupont, ont été frappés jusqu'à la fin du XIIe siècle, dans tout le Poitou; de ces Louis, de Nevers, d'Angoulême, de Langres, qu'on ne peut rapporter raisonnablement à aucun prince connu; il est d'autres deniers du même genre qui nous semblent avoir été mal compris et mal expliqués, parce que cette circonstance n'a pas été prise en considération; nous allons en passer quelques-uns en revue.

Eudes a frappé à Orléans, comme nous le disions tout-à-l'heure, une curieuse monnoie sur laquelle on voit d'un côté

la légende ordinaire AVRELIANIS CIVITAS, autour d'une croix à branches égales, de l'autre, ces mots GRATIA D ⁻ I REX ODO avec le monogramme de Charles.

On a dit, pour se tirer d'embarras, que ce monogramme se trouvoit placé là, parce qu'Eudes vouloit se faire passer pour le tuteur de Charles-le-Simple; mais, s'il en étoit ainsi, comment rencontrerions-nous de semblables monogrammes de Charles sur les deniers de Carloman, à Troyes; de Louis de Germanie, au Viset, à Utrecht, à Tongres; de Louis l'Aveugle, à Arles; de Lothaire, et du comte Guillaume II, à Bourges; de quelques rois Anglo-Saxons, et enfin des évêques de Beauvais, où ce monogramme finit par s'acclimater pour former le type local.

N'est-il pas plus simple de croire, comme M. de Longpérier le dit, que c'étoit tout uniment un signe consacré que le souverain laissoit subsister sur sa monnoie pour contenter le peuple accoutumé à l'y voir, et qui n'avoit pas d'autre importance (1).

On a frappé à Chinon, bien certainement avant le XIe siècle, deux monnoies dont voici la description :

1° LVDOVICVS REX, tête à droite diadèmée.

CAINONI CASTRO, entre grenetis, croix grecque dans le champ.

2° TVRON, buste diadèmé, orné d'un paludamentum, et tourné à droite.

CAINONI CASTRO, entre grenetis, croix grecque dans le champ.

Ces monnoies, qui ont été attribuées à Louis-le-Bègue, par MM. Conbrouse et Fougères, sont généralement d'un relief assez plat, d'un travail assez maigre, et ne ressemblent en rien aux Louis-le-Bègue, frappés à Tours et à Blois, aux Eudes

(1) Cf. la Rev. Numism., 1838, p. 356, art. de M. de la Saussaye.

et à toutes les autres monnoies contemporaines de ces princes. De plus ces mots LVDOVICVS REX, ainsi orthographiés, doivent, nous le pensons du moins, faire rapprocher de nous la première des deux monnoies, qui est peut-être un peu moins barbare que l'autre, et nous paroît, à cause de cela, avoir dû être frappée avant elle. La grande ressemblance qui existe entre ces deniers et ceux de Louis-le-Débonnaire nous porteroit à croire qu'à l'époque de la décadence de la race carlovingienne, les deniers de ce prince furent copiés à Chinon, et que, par la suite des temps, la légende, LVDOVICVS REX, fut remplacée par celle de TVRON, car, ainsi qu'on en verra d'autres exemples bientôt, il semble qu'à cette époque la monnoie tendoit à devenir anonyme.

Louis-le-Débonnaire, il faut l'avouer, étoit empereur, et il inscrivoit IMP sur sa monnoie : ici nous trouvons le mot REX; c'est une objection à laquelle il nous paroît facile de répondre. Ces légendes du Xe siècle sont, comme on sait, très souvent fautives, et, sans sortir de notre sujet, nous trouvons sur notre monnoie même le nom du roi écrit LVDOVICVS et non HLVDOVICVS. Si donc notre denier est bien réellement une imitation des pièces de Louis-le-Débonnaire, le graveur, qui vivoit sous un *roi*, et ne connoissoit plus d'*empereur*, a dû, à plus forte raison, remplacer le mot IMP par le mot REX; d'autant plus que, sur les deniers de Poitou (CARLVS REX FR METALO), qui sont évidemment des imitations des deniers de Charlemagne, on a copié son titre de *rex* et non celui d'*imperator*.

Orléans, après avoir abandonné le monogramme de Charles, revint, du temps Charles-le-Simple, à copier ce portail qui déjà, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, avoit paru sur ses espèces. C'étoit probablement une reminiscence, on revenoit là à l'antique empreinte, par la même raison que, dans les environs de Paris, on renouveloit les inscriptions

bilignes du même prince, et que, dans d'autres pays, on se reportoit à l'imitation de quelques autres particularités de l'ancienne monnoie.... Bientôt le nom de CARLVS disparut, et le portail resta seul pour servir de type, avec la légende anonyme DEXTERA D ⁻ I BENEDICTVS, dont les lettres furent disséminées dans le champ et dans la légende. Jusqu'ici ces monnoies ont été regardées comme appartenant à Philippe Ier; cependant elles sont plus larges et d'un moins mauvais aloi que celles qui portent le nom de ce prince écrit en toutes lettres. Ne pourroit-on pas les regarder comme la suite de celles de Charles-le-Simple, et comme contemporaines des deniers anonymes de Chinon, surtout maintenant que MM. Fougères et Conbrouse ont démontré que le denier de Robert, au monogramme donné par Le Blanc, appartient à Robert le carlovingien, et non au fils de Hugues Capet. La fabrication de ces monnoies auroit duré jusqu'à Philippe Ier, qui auroit corroboré de son titre royal l'autorité de la vieille légende, que toutefois ses monétaires détruisirent en partie pour y inscrire son nom, PHILIPPVS BREXDI, et DEXTRA dans le champ. Quoi qu'il en soit, disons en passant que les quatre points qu'on voit au-dessous du portail et les traits qui sont disséminés dans le champ des deniers frappés à Orléans, sous Louis VI et Louis VII, sont les restes des lettres NEDICTV ou DEXTRA, de même que l'I final de la légende LVDOVICVSREXI n'est bien probablement pas le commencement du mot *inclitus*, comme l'ont cru quelques numismatistes, mais un reste de l'ancienne inscription DEXTERA D ⁻ I BENEDICTVS. Nous terminerons en citant deux deniers dont l'examen va venir, nous l'espérons, confirmer une partie de ce que nous avons dit, et surtout démontrer que la légende GRATIA D ⁻ IREX, de la monnoie de Hugues Capet, n'est qu'une formule n'offrant aucun rapport avec le mot HVGODVX.

L'un est un denier encore inédit, dont nous ne connoissons pas le possesseur, mais dont nous pouvons néanmoins garantir l'authenticité. Il a été frappé au Mans et présente, d'un côté une croix avec la légende circulaire CENOMANIS CIVITAS, de l'autre, quatre petits temples, disposés de manière que les bases soient opposées deux à deux, et que tout l'ensemble forme une espèce de croix; autour, on lit GRACIA D ⁻ IREX.

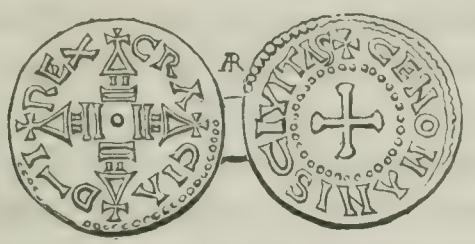

L'autre est une monnoie d'Etampes, publiée par M. Fougères dans la Revue, et sur laquelle on remarque, d'un côté, une croix à branches égales, avec la même légende GRATIA D ⁻ IREX, et de l'autre le nom de la ville en deux lignes et entre deux croisettes ✠ STAM / bIS✝ ✠

Ces deux pièces sont, comme on voit, du plus haut intérêt pour notre numismatique. La première nous offre un des plus anciens spécimens du type normand, et nous montre que cette empreinte ne fut point spéciale à la Neustrie, mais qu'elle se répandit aussi dans le Maine, où elle précéda le monogramme d'Herbert; elle est, en outre, le plus ancien denier connu, frappé à ce coin, car, à la saillie des lettres et à la perfection du travail, on doit reconnoître bien probablement le commencement du Xe siècle. La seconde, par son identité frappante avec le denier de Hugues Capet, de Senlis, ceux de Paris, Meaux, Château-Gaillard, Saint-

Denis, et frappés sous Raoul, Charles-le-Simple et Louis IV, montre que tel étoit le type usité dans le centre du royaume. Mais la chose la plus importante pour nous, et qui n'est pas non plus la moins curieuse, c'est la légende GRATIA D⁻ I REX, qu'ils présentent l'un et l'autre, sans que cette légende se rapporte à aucun prince. Un tel fait nous paroît décisif, et nous semble prouver sans réplique: que sur le denier de Senlis, la légende GRATIA D⁻ I REX n'a aucun rapport avec la légende HVGODVX; qu'à la fin du Xe siècle, la monnoie des environs de Paris, comme celles du Maine, d'Orléans, de Chinon, devint anonyme; que Hugues Capet porta la première atteinte à ce type consacré, en y ajoutant son titre de duc, absolument comme son arrière petit-fils, Philippe Ier, devoit le faire, près d'un siècle plus tard à Orléans. Seulement il y mit plus de discrétion, et ne déplaça pas la légende primitive. Il faudroit donc ranger le denier de Senlis immédiatement avant la belle monnoie ducale que possède le Cabinet du roi, qui a été publiée par Le Blanc, et sur laquelle le monogramme de Hugues, la légende GRATIA D⁻ I DVX et le nom de la ville de Paris se trouvent réunis.

Puisque nous nous sommes occupé un instant des monnoies du Xe siècle, nous croyons faire plaisir aux lecteurs de la Revue en leur donnant ici le dessin et la description d'un denier de cette époque, que possède M. Hiver, l'un des collaborateurs de ce Recueil, et dont il nous a envoyé ave

beaucoup d'obligeance un cliché, en nous permettant de le publier. Ce denier ne manque pas d'intérêt, il est anonyme, comme ceux du Mans, d'Orléans, de Chinon et d'Etampes; d'un côté on lit, au pourtour, CASTRVM, et dans le champ, séparé de la légende par un grenetis, on voit une croix grecque, aux branches de laquelle sont suspendus par des traits l'A et l'ω. Au revers se trouvent les deux mots ✝ SCE ✝ MARIE, entre deux croisettes et en deux lignes, disposées absolument comme à Senlis ou à Etampes:

✝
✝SCE✝
MARIE
✝

A quelle ville appartient ce denier? Son type et sa fabrique nous la feroit chercher dans les environs de Paris; mais, nous devons le dire, nous n'avons trouvé dans ces contrées aucun lieu qui portât le nom de *Castrum sanctæ Mariæ*. Châtres, le seul castrum du Parisis, dont le nom se rapproche de la légende de cette médaille, n'a jamais possédé, que nous sachions, d'église dédiée à Notre-Dame, et puis son nom latin a toujours été *Castra* et non *Castrum;* il est représenté, comme on sait, dans notre histoire numismatique, par un beau denier de Charles-le-Chauve, à la légende CASTRA MONETA. L'attribution la plus raisonnable que nous ayons pu trouver jusqu'ici, pour cette monnoie, nous rejeteroit, il faut l'avouer, bien loin du centre de la France, ce seroit Cateau-Cambresis, qui, dans une charte des premières années du XIe siècle, est appelé *Castrum sanctæ Mariæ* (1). Aussi, ne proposons-nous cette classification qu'en en doutant nous-même, et en espérant que nos lecteurs pourront probablement nous en indiquer une plus convenable. Dans tous les cas, nous aurons fait connoître une pièce intéressante,

(1) Voyez : Bretigny, Table des diplômes, t. II, p. 5; *Mireus*, *Opera diplomatica*, t. I, p. 58.

peut-être le premier exemple de la réapparition de l'A et de l'ω sur les monnoies, depuis que ces marques de l'Éternel avoient disparu avec les triens mérovingiens (1).

(1) MM. Fougères et Conbrouse ont publié une petite monnoie de Pepin, portant pour légende R̄P — SCA ꟽ ĀR, en deux lignes. Voici ce que ces Messieurs disent à propos de cette monnoie : « N° 7..... Au revers se présen- » tent deux manières de lire, l'une, presque naturelle, offriroit SCA MAR, pour » SANCTA MARIA, l'autre, en commencant par le point placé au-dessus du S, » nous donneroit CAMERIS, pour CAMARACVS. Laquelle adopterons-nous? » Faut-il attribuer ce denier aux cités rhénanes, qui avoient la Vierge pour patron- » ne, telles que Spire, Strasbourg, Verdun, Besançon, etc., ou bien en gratifier la » ville de Cambray? Nous préférons lire sur cette pièce plutôt un nom urbain que » celui de la Vierge.» Plus tard M. Conbrouse, dans son Catalogue raisonné des monnoies de France, a proposé d'attribuer ce denier, soit à Cambray, soit à une ville, nommée en latin *Scamara*, située sur les bords de la Loire. Nous ignorons à quelle ville doit être donné ce denier, mais puisque nous parlions ici d'un denier qui porte le nom de la Vierge, nous nous sommes cru obligé de réclamer pour la leçon la plus naturelle, et de dire qu'à notre avis, ces messieurs auroient mieux fait d'adopter la première inspiration, que d'aller chercher Cambray ou Scamara, dans une légende où il est bien difficile de voir autre chose que le nom de la Vierge. Nous ne prétendons du reste nullement chercher à quel endroit ce denier de Pepin a pu être fabriqué.

A. Du Chalais.

OBSERVATIONS

SUR LES MONNOIES DE HAYNAUT

AU NOM DE GUILLAUME,

ET DESCRIPTION DE QUELQUES PIÈCES INÉDITES DE HAYNAUT.

L'ouvrage de Duby, sur les monnoies des barons, a suffi long-temps; mais maintenant que le goût des études sérieuses s'est emparé de presque tout le monde, on s'est aperçu que son travail contenoit beaucoup d'erreurs, et qu'en outre beaucoup de pièces ne s'y trouvoient pas décrites. Cette dernière circonstance n'est pas étonnante, à cause de la grande ardeur que l'on a mise à la recherche de ce genre de monuments depuis quelque temps, ce qui nécessairement a fait faire de grandes découvertes. En attendant la publication qu'un savant collaborateur de la Revue doit faire, dans l'intention de corriger toutes ces inexactitudes, je viens essayer de jeter quelque jour sur un point obscure de notre Numismatique baronale, en ce qui concerne les monnoies du Haynaut.

A l'article relatif à ce comté, Duby accepte sans aucune objection la classification adoptée avant lui par Vau Houvelingen, pour les monnoies au nom de Guillaume. Il se contente

de faire remarquer que cette classification, étant très difficile, il préféroit prendre celle adoptée précédemment, comme lui paroissant la plus rationnelle. C'est ce point que je vais essayer de rectifier, d'après l'indication donnée par M. Adrien de Longpérier, dans sa *Description des monnoies françoises inédites du cabinet de M. Dassy* (1).

Plusieurs comtes de Haynaut portèrent le nom de Guillaume, mais on n'a réellement à s'occuper que des trois premiers, et encore le troisième est-il distingué sur ses monnoies d'une manière assez particulière, pour qu'on ne puisse le confondre avec les deux autres. Quant à ces derniers qui se sont succédé l'un à l'autre, leurs monnoies doivent nécessairement porter les mêmes caractères généraux, et par suite être confondues au premier aspect par les personnes qui ne se donneroient pas la peine de les examiner attentivement. Mais il n'est pas rationnel de supposer que ces deux princes aient fabriqué entièrement les mêmes espèces, sans y ajouter quelque différence, surtout l'identité des noms existant déjà : et, en effet, on retrouve ces différences, assez légères à la vérité, pour justifier l'erreur dans laquelle est tombé Duby.

Toutes les monnoies attribuées indifféremment à l'un des deux princes du nom de Guillaume, peuvent être partagées en deux classes distinctes : Les unes ont un caractère de ressemblance plus ou moins frappante avec celles de Jean-d'Avesnes, et les autres avec celles de Marguerite de Haynaut. L'observation des monnoies de ces époques montre que généralement les princes modifioient un peu les types de

(1) Je saisis avec empressement cette occasion, pour faire connoître avec quelle obligeance M. Adrien de Longpérier a bien voulu me donner des conseils, dans cette circonstance, ainsi que dans beaucoup d'autres.

leurs prédécesseurs, à leur avénement; mais ce type ne changeoit pas de suite totalement. Dans le commencement de leur règne, ils imitoient la monnoie du règne précédent presque servilement; puis peu à peu s'en affranchissoient afin de créer un type entièrement à eux, sauf quelques particularités qu'ils conservoient, telles que les légendes, les formules d'invocation, etc. Il est donc vraisemblable que, parmi les pièces au nom de Guillaume, celles qui ressemblent aux monnoies de Jean d'Avesnes, par un des points que j'ai signalés, soit type, soit légende, appartiendront à Guillaume Ier, qui fut son successeur immédiat. D'un autre côté, Marguerite de Haynaut, qui succéda à son frère Guillaume II, dut, dans ses imitations, suivre plutôt la monnoie de son prédécesseur que celle de Guillaume Ier, dont les espèces étoient déjà disparues en partie, par suite des changements faits dans chaque règne, et par la refonte des monnoies du règne précédent.

On a, pour ainsi dire, deux jalons qui conduisent à établir la classification suivante des monnoies données par Duby (1).

Guillaume Ier, n°s 2, 3, 4, 6, 7, 9, 11; pl. LXXXV.

Guillaume II, n°s 10, 11, 12; pl. LXXXIV et n°s 1, 5, 8, 10; pl. LXXXVI.

Je vais maintenant essayer d'exposer les causes qui m'ont engagé à donner telle ou telle pièce à l'un des deux princes plutôt qu'à l'autre; et sans suivre l'ordre indiqué plus haut, que j'avois pris pour me conformer aux numéros des planches de Duby, je commencerai par les pièces dont l'attribution est la plus évidente. Les preuves que je donnerai sont tirées en grande partie de la comparaison des pièces entre elles.

De cette comparaison il résulte évidemment que la ressemblance du n° 6, pl. LXXXV, avec le n° 9, pl. LXXXIV, ne laisse

(1) Je renvoie à l'ouvrage de Duby, pour les numéros des monnoies.

aucun doute sur son attribution, il n'y a que le nom du prince de changé. Il en est de même de la monnoie au type du cavalier armé, qui est calquée entièrement sur celle de Jean d'Avesnes. Il est probable que ces deux pièces sont de celles que Guillaume Ier frappa dans le commencement de son gouvernement. On pourra, il est vrai, m'objecter que la monnoie au cavalier armé peut aussi bien appartenir à Guillaume II qu'à son prédécesseur. On manque de preuves positives pour détruire cette objection; je n'entreprendrai pas ici de le faire, mais il me semble que l'emploi presque universel de ce type dut être une raison pour le faire abandonner, par ceux qui l'avoient pris les premiers : de plus, l'apparition du cavalier armé sur les monnoies d'or dans les provinces voisines, vers la fin du règne de Guillaume Ier, porteroit presque à croire qu'il fut délaissé alors sur les monnoies d'argent, du moins dans le Haynaut et les pays environnants.

Mais je continue l'exposé que j'ai commencé. La similitude du n° 12, pl. LXXXIV, avec le n° 1, pl. LXXXVI, indique que ce numéro appartient à Guillaume II, prédécesseur immédiat de Marguerite de Haynaut. Cette même pièce portant la même légende GVILL'MVS COMES HANON HOLL' ZEL AC DNS FRISIE, que le n° 1 de la pl. LXXXV, m'engage à attribuer cette dernière au même prince. Cette supposition s'accorderoit du reste assez avec l'histoire qui nous apprend que Guillaume II mourut pendant qu'il étoit en guerre avec les Frisons, probablement à cause de la souveraineté qu'il prétendoit exercer sur leur pays, tandis qu'il n'est nullement parlé de ce peuple sous aucun de ses prédécesseurs.

J'attribue les n°s 10 et 11, pl. LXXXIV, et les n°s 5 et 10, pl. LXXXV, à Guillaume II, à cause de la formule d'invocation BENEDICTVM SIT NOMEN DNI NRI etc., qui est à peu

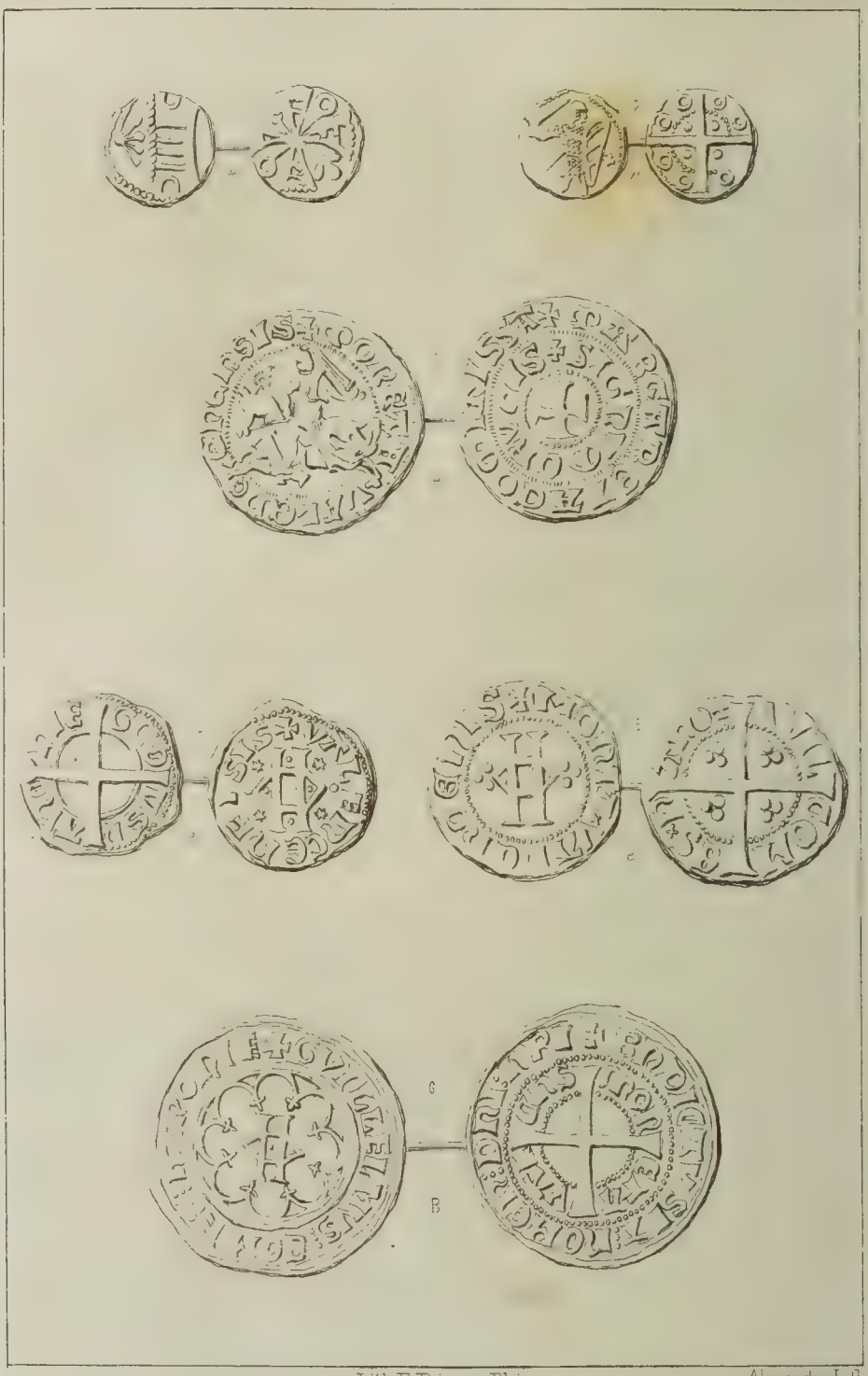

Lith. E. Dézarrs, Blois Alexandre Lith.

MONNOIES DV HAYNAVT.

de chose près la même sur ces quatre monnoies, formule qui se retrouve sur la monnoie de Marguerite de Haynaut, n° 2, pl. LXXXVI, tandis qu'elle n'a pas d'analogue sur les pièces de Jean d'Avesnes.

Sur le n° 11, pl. LXXXV, au contraire, la formule d'invocation, IN NOIE PRIS, etc., etc., qui est semblable à celle des pièces de Jean d'Avesnes, me le fait attribuer à Guillaume Ier. Je donne à ce même prince les n°s 7, 8 et 9, pl. LXXXV, à cause de leur ressemblance avec une monnoie d'argent, publiée par M. Adrien de Longpérier, et qui appartient à M. Dassy. Elle se trouve également au Cabinet des médailles et dans celui de M. Hermand, à Saint-Omer.

Enfin je pense pouvoir encore lui attribuer les n°s 3 et 4, de la pl. LXXXV, à cause de leur belle et ancienne fabrique. Le n° 4 existe en pied-fort au Cabinet des médailles.

Telles sont les raisons qui m'ont engagé à adopter la classification que j'ai indiquée. Bien loin de prétendre qu'elle soit parfaite, je reconnois moi-même qu'elle peut soulever quelques doutes, aussi je la soumets avec plaisir à la critique des numismatistes érudits, espérant au moins avoir attiré quelque attention sur des pièces qui réclament une classification qu'on avoit négligée jusqu'à présent. Maintenant revenons en arrière de l'époque dont je viens de m'occuper, afin de décrire quelques monnoies inédites appartenant aussi au Haynaut.

La monnoie de Haynaut, comme le constate M. Lelewel a une existence indiquée dès 1198. Il est évident que cette monnoie ne fut d'abord que semblable aux mailles muettes de la Flandre, à cette époque, c'est pour cela que je lui rapporte les deux premières pièces de notre pl. XXIV. Mais laquelle des deux est la plus ancienne? c'est ce qu'il n'est pas aussi facile de déterminer. Je pense cependant que le n° 1 est celui qui doit être classé le premier. Il pèse 7 grains. M. Lelewel pense

que le type des petites pièces attribuées au Haynaut, type que l'on prend pour un H barré, n'est qu'une décomposition du temple carlovingien. Je serois assez porté à être de l'avis de ce savant numismatiste, et c'est précisément cette raison qui me feroit placer cette monnoie la première. J'ai dit, dans une note publiée dans la Revue, que le temple plus ou moins défiguré devint d'un usage presque général sur toutes les espèces vers la fin du règne des Carlovingiens; il est donc possible d'admettre que, même dans les commencements de la dynastie suivante, où cet usage aura continué, plusieurs barons auront encore saisi ce type, pour le mettre sur une monnoie naissante, n'osant placer ni leur nom, ni un type particulier qui auroit fait reconnoître, et par suite prohiber peut-être leurs espèces.

Plus tard, lorsque le type du chevalier armé de pied en cap, qui avoit pris naissance sous Guillaume Cliton, en Flandre, se fut un peu plus étendu, et que la coutume se fut établie de considérer ces monnoies comme bonnes, alors probablement le Haynaut, qui étoit voisin de la Flandre, prit aussi ce type, et fit fabriquer la monnoie n° 2, dont le poids est de 6 grains. Quel est celui de ses comtes qui l'a fait frapper? c'est ce qu'il est impossible de désigner, attendu que, pendant un certain temps, la Flandre et les pays circonvoisins n'eurent que des monnoies anonymes. On pourroit cependant l'attribuer peut-être à Baudouin IV, dit le Bâtisseur. En effet, on sait que ce prince fut l'un des concurrents de Guillaume Cliton pour la possession de la Flandre. Peut-être, par cette raison, pendant que le comte de Flandre frappoit les petites mailles qu'on lui attribue, Baudouin frappoit-il celle n° 2, qui a une grande ressemblance avec celles de Guillaume Cliton, afin que ses monnoies pussent avoir cours dans les états de son compétiteur. Peut-être aussi d'autres raisons le portèrent à cette imitation; mais toujours est-

il qu'elle est cause de l'attribution que je viens proposer.

Les premières espèces de Haynaut qui portèrent le nom des seigneurs parurent sous Marguerite de Constantinople. Je ne reviendrai pas ici sur la discussion qui s'est établie dans le premier volume de la Revue, pour savoir si les monnoies au type du cavalier armé pouvoient ou non appartenir à Marguerite de Constantinople. Je sais que, depuis cette époque, M. Cartier, convaincu par les raisonnements péremptoires de M. Hermand (1), admet maintenant que le type du cavalier armé fut employé pour la première fois dans le Haynaut, par Marguerite de Constantinople, et que, par conséquent, il est inutile de l'engager *à rompre une lance en faveur de sa dame.* Mais, dans sa notice, M. Hermand tend à admettre un partage entre *les deux rivales*, partage qu'avoit éloigné M. Cartier, et avec justice, ce me semble, car, en raisonnant d'après l'hypothèse reconnue vraie maintenant, on peut voir qu'il seroit peu rationnel de supposer que Marguerite de Haynaut ait repris un type employé par Marguerite de Constantinople, dont les monnoies n'avoient probablement plus cours, tandis qu'elle avoit sous les yeux celui mis en usage peut-être par son prédécesseur, mais sûrement par Guillaume Ier, et qui n'est autre que le cavalier portant un pennon et un bouclier. Mais, sans pousser plus loin mes observations, je me contenterai de donner la monnoie n° 3, appartenant à Marguerite de Constantinople, et qui offre quelque différence avec celles publiées jusqu'à ce jour. Elle pèse 48 grains, et appartient au Cabinet des médailles.

Je ne veux pas faire une monographie des comtes de Haynaut; aussi ne parlerai-je pas de Jean d'Avesnes, dont je n'ai trouvé aucune monnoie inédite dans les cabinets que j'ai parcourus.

(1) Dans sa notice sur les monnoies trouvées à Saint-Omer, en 1838.

Je passe conséquemment à Guillaume Ier, dont je donne quelques pièces.

N° 4. G. COMS hAnOnIЄ. La légende étant partagée par les bras de la croix.

℟. Le monogramme du Haynaut, entouré de la légende.

+ VALEnCЄnEnSIS. Cette pièce est en billon, pèse 15 grains, et appartient à M. Hermand.

J'attribue aussi à Guillaume Ier la monnoie n° 5, dont voici la description.

+ WIL COMЄS . hAnO ; la légende étant partagée par les bras de la croix, qui, dans le champ, est cantonnée de 3 besants dans chaque angle.

℟. + MOnTA . VALЄnCЄnIS, et, dans le champ, le monogramme du Haynaut. Poids, 20 grains, en billon. Elle est dans mon cabinet.

L'attribution que je propose de cette monnoie, pourroit être contestée d'après l'observation de Mader, qui dit que Guillaume Ier écrivoit sur ses monnoies son nom par un G', tandis que Guillaume III l'écrivoit indifféremment par un G ou un W. Mais voici ce qui m'engage à laisser cette pièce au premier de ces deux princes. On peut observer que Guillaume III, duc de Bavière, faisoit toujours accompagner son nom du titre de DVX, qui ne se trouve pas ici. De plus, cette monnoie a une ressemblance frappante avec les esterlings de Jean d'Avesnes, à l'exception que le type du Haynaut a pris la place de la tête qui se trouvoit sur les premiers, et que les légendes sont transportées d'un côté à l'autre. On peut donc considérer cette pièce comme une réminiscence de ces esterlings, réminiscence qui n'a pu avoir lieu que sous le successeur immédiat de Jean d'Avesnes. Du reste, ce que je dis n'est qu'une hypothèse que je livre à l'examen des lecteurs de la Revue.

N° 6. + GVILLELMVS : COMES : hAnOnIE. Le mo-

Lith. E. Lezaurs Blois Alexandre, Lith.

MONNOIES DV HAYNAVT.

nogramme du Haynaut placé dans un entourage de cintres.

℞. Croix entourée de deux légendes : ꝏ ONЄTA VALЄNS et + BnDICTV ⁝ SIT : nOMЄn : DnI : nRI. Pied-fort d'une belle conservation, appartenant au Cabinet des Médailles. Poids : 371 grains. D'après ce que j'ai dit plus haut, sur les formules d'invocation qui se trouvent sur les monnoies au nom de Guillaume, celle-ci doit être attribuée à Guillaume II.

Les deux monnoies suivantes doivent être attribuées à Guillaume III, duc de Bavière. Ce fut lui qui introduisit la méthode de mettre un lion dans la légende, et cela en imitation des monnoies de Flandre, sur lesquelles on le trouve un peu avant cette époque. C'est aussi à l'imitation de Louis de Mâle, que le comte de Haynaut frappa les belles monnoies d'or n°s 1 et 2 de notre pl. xxv, et qui, sauf la légende de l'avers, sont entièrement semblables à celles de Flandre. Du reste, en voici la description :

N° 1. DVX⁑ WILLЄLM'⁑ DЄI⁑ GRA⁑ CEOM'⁑ hAnOIЄ. Cavalier armé, galopant à droite.

℞. + XPЄ⁑ VINCIT⁑ XPЄ⁑ RЄGNAT⁑ XPЄ⁑ IMPЄRAT. Croix ornée, dans un entourage de cintres. Poids : 114 grains.

N° 2. GUILLVS : DЄI : GRA : COꝏЄS : DnS : hAnOnIЄ. Cavalier galopant, à droite.

℞. Même revers que le numéro précédent.

Cette pièce pèse 56 grains, et elle est un peu moins bien conservée que la première. On peut donc en conclure que, lors de son émission, elle devoit peser la moitié de l'autre, et que toutes deux faisoient partie du même système monétaire.

Ces deux monnoies sont au Cabinet des Médailles.

Le n° 3, que j'attribue à Guillaume IV, présente d'un côté l'écusson écartelé aux armes de Haynaut et de Bavière, avec la légende WILL : DVX : COꝏЄS....nOnIЄ. La légende

du revers est mal conservée, et laisse lire le seul mot MONЄT... Cette pièce en cuivre appartient à M. Hermand, et pèse 20 grains.

Il ne me reste plus maintenant qu'une seule monnoie à décrire, c'est le n° 4. Elle est de Jean IV, duc de Brabant, devenu comte de Haynaut et de Hollande par son mariage avec Jacqueline. En cette qualité, il frappa monnoie à Valenciennes. Ghesquière, dans son mémoire sur *trois points importants de l'histoire monétaire des Pays-Bas*, donne une monnoie d'argent de ce duc, et appelle le système dont elle faisoit partie, *drielander*, parce que ces pièces étoient frappées pour les trois royaumes. Celle en question fait partie du même système, seulement elle est en cuivre. En voici la description: IOh DX BRAB: LInB: CO.....nOL. Dans le champ, deux écussons: celui de droite aux armes de Brabant, et celui de gauche aux armes du Haynaut; le tout dans un entourage de cintres.

℟. Croix entourée de deux légendes: + MOnЄTA: FCA: In: VALЄ, et SIT: nOMЄ: DOMInI: BЄnЄD... Cette pièce, d'une très mauvaise conservation, est en cuivre, et pèse 25 grains. Elle appartient à M. Hermand.

Je terminerai ici cette notice déjà trop longue. Je crains qu'elle n'offre aux yeux des lecteurs qu'un bien minime intérêt en comparaison de celui que leur présentent tous les jours les curieux et savants mémoires que ce recueil renferme; mais j'ai été guidé par le désir d'être utile à ceux qui voudront entreprendre une monographie des comtes de Haynaut, en leur faisant connoître des pièces qui, peu importantes par elles-mêmes, doivent cependant entrer dans un travail complet, et qui peut-être ne seroient pas venues à leur connoissance.

L. Deschamps.

CHRONIQUE.

RESTITUTION A LA LYCIE DES MÉDAILLES ATTRIBUÉES A RHODANUSIA — M. de la Saussaye me communique le dessin d'une médaille qui existe dans le cabinet formé par feu M. Tochon d'Annecy. Ce nouveau monument vient singulièrement corroborer les preuves que j'ai essayé de présenter en faveur de la restitution à la Lycie des médailles attribuées à Rhodanusia. J'y lis deux monogrammes qui, décomposés, donnent les noms de ΠΑΤΑΡΑ et d'ΑΡϵνδαι, deux villes de la même province que Xanthus et les Massicytes. (Voir la pl. XXIII, n° 7.) AD. DE LONGPÉRIER.

— L'Académie des Inscriptions a décerné cette année le prix de Numismatique à l'ouvrage de M. de Longpérier, sur les médailles des rois perses, de la dynastie Sassanide.

Bulletin bibliographique.

Dissertation sur les monnoies gauloises au type de la croix ou de la roue; par le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES. Toulouse, Lavergne, 1839, in-4° de 27 pages, 1 planche (1).

La première fois que je me hasardai à écrire sur la science nu-

(1) Cette dissertation a été publiée dans les Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France; elle fait partie du tome IV. La lettre de M. de Crazannes à M. de la Saussaye, sur le même sujet, insérée dans la Revue 1839, p. 161, est un extrait de cette dissertation.

mismatique, j'énonçai nettement la pleine et entière estime que je professois pour les travaux monographiques. Quelques années se sont écoulées depuis ce moment, et la conviction que je formulois alors n'a fait que s'enraciner plus profondément dans ma pensée. Plus, en effet, j'ai travaillé, et plus mes études m'ont fait sentir qu'aux hommes exceptionnels, aux hommes de génie seulement appartiennent les œuvres d'ensemble: mais si la gloire qui leur est réservée est grande, il en revient une part aux hommes de conscience dont les recherches monographiques ont rassemblé les matériaux de l'édifice à construire, et cette part est belle aussi. Il y a dix ans à peine, les monuments de notre numismatique nationale étoient rejetés avec dédain des cabinets archéologiques: au jour où nous sommes parvenus, on a peine à croire à l'immense réaction qui s'est opérée en faveur de notre propre histoire monétaire.

Aujourd'hui, il n'y a pas une de nos anciennes provinces qui ne compte un ou plusieurs numismatistes, rassemblant avec ardeur, et souvent à grands frais, les pièces dispersées des archives métalliques de leur pays, pour les livrer au domaine de l'histoire, comme, depuis des siècles, l'on a fait des archives graphiques.

Il faut le reconnoître, la Revue de Blois, en stimulant les esprits studieux et observateurs, a rendu un immense service aux sciences historiques; et, sans contredit, c'est à son influence incontestable et incontestée que nous devons la publication d'une foule de faits qui, sans elle, eussent peut-être été ensevelis pour toujours dans la pensée qui les avoit recueillis et analysés. Honneur donc aux fondateurs de cette publication, désormais impérissable! Honneur aussi à tous les hommes d'étude qui ont répondu à l'appel qu'elle proclamoit d'un bout de la France à l'autre.

Si quelque partie de l'histoire numismatique françoise restoit encore enveloppée de ténèbres épaisses, à l'époque où la Revue de Blois fut lancée dans le monde savant, c'est celle qui concernoit la période anté-romaine. Des difficultés, en apparence insurmontables, sembloient interdire l'appréciation des faits qui se rattachent à cette période monétaire; et voilà que ces difficultés, abordées

avec courage, et, pour ainsi dire, saisies corps à corps, commencent à se laisser vaincre. Le progrès est lent, dira-t-on, et je répondrai que le progrès est immense, car, en cinq ans, on a plus fait pour la science que l'on n'avoit pu faire en deux siècles. Cela est si vrai que deux ouvrages spéciaux sur ce sujet, naguère si effrayant, s'élaborent et se publient presqu'en même temps. Leurs auteurs sont tous les deux trop habiles pour que nous n'ayons pas le droit de nous féliciter à l'avance de ce que les fruits de leurs veilles nous seront bientôt généreusement départis.

Parmi les travaux monographiques les plus importants, dont ils ont à faire usage, il faut nécessairement classer la Dissertation de M. le baron de Crazannes sur les monnoies gauloises au type de la croix ou de la roue, monnoies que l'on rencontre si fréquemment dans le midi de la France, et notamment dans le pays des Volkes-Tektosages, à Vieille-Toulouse. Le savant auteur de cette dissertation a résumé dans son travail les opinions diverses émises jusqu'à lui par les numismatistes qui se sont occupés de ces curieux monuments, depuis Dom Vaissette et Papon, qui prétendoient y voir les sols melgoriens du moyen-âge, jusqu'à notre illustre Barthélemy, qui reconnut l'origine purement gauloise de ces monnoies et les classa, par instinct, avec un rare bonheur. Depuis lui personne, si ce n'est Duby, n'avoit songé à contester cette origine; mais aussi personne n'avoit songé à étudier dans son ensemble la classe monétaire vraiment très considérable que constituent les variétés des pièces précieuses de ce type caractéristique : c'est ce qu'a fait M. de Crazannes.

Reconnoissant, de prime abord, l'analogie évidente qui existe entre ce type de la croix ou de la roue, qui est celui des monnoies de Marseille, des Volkes-Arecomikes et des Ausciens, la forme des rouelles à quatre rayons à jour, dont je me suis efforcé de constater l'origine purement monétaire, M. de Crazannes se demande si réellement ces rouelles ont bien, ainsi que je l'ai cru, formé le numéraire primitif des peuples gaulois. Contre cette opinion il élève une objectiou dont je suis forcé de reconnoître la justesse : c'est qu'il y avoit plus de difficultés matérielles à vaincre pour évider une

rouelle à jour, que pour frapper au type de la roue un flaon plein et entier. Il pense donc que ces rouelles sont plutôt des pièces de nécessité, évidées parce qu'il importoit avant tout d'économiser le métal : cette nouvelle idée me paroît très spécieuse, et je renonce prudemment à la combattre.

M. de Crazannes cherche ensuite où ce type a pris naissance, et s'il fut trouvé, dans le pays même, par les colonies grecques qui s'empressèrent de l'adopter. De la discussion, il conclut que cette opinion est la plus vraisemblable, et que les Massaliètes et les Rhodiens d'Espagne copièrent et conservèrent le type déjà créé d'une monnoie nationale.

Après avoir décrit les nombreuses variétés de ces monnoies qu'il a rencontrées dans les différents cabinets numismatiques de l'Aquitaine et du Languedoc, M. de Crazannes conclut, en définitive, que ces monnoies sont gauloises, qu'elles appartiennent à plusieurs peuplades de la même famille, et que celles qui présentent des légendes en caractères dits Celtibériens ont été frappées par des Ibériens établis sur les versants septentrionaux des Pyrénées. A l'appui de cette classification, l'auteur observe que ces monnoies, si fréquentes dans les contrées précitées, ne se rencontrent pour ainsi dire point en Espagne. Quant à l'attribution proposée, par M. le marquis de Lagoy, en faveur de Rhoda ou Rhodanusia, ville placée sur les Bouches-du-Rhône, M. de Crazannes remarque que cette ville fut toujours très peu importante, et qu'il seroit bien difficile de lui donner une énorme quantité de monnoies, munies d'emblêmes extrêmement variés.

Maintenant que j'ai analysé le travail de M. de Crazannes, il me reste à faire quelques observations sur les monnoies qui y sont décrites. L'auteur cite des pièces qui portent distinctement, et en assez beaux caractères, le mot TEK, dans lequel il reconnoît, avec toute apparence de raison, le nom des Tektosages. Tout le monde, j'en suis sûr, regrettera, comme moi, de ne pas voir figurer une de ces intéressantes monnoies sur la planche qui accompagne le texte de la dissertation.

Quant aux mots et initiales SOT, pour Sotiates (n° 4 de la

planche), VO.. T et V. T., pour Volcæ-Tectosagi (n°s 7 et 12), que M. de Crazannes propose, mais avec toute réserve, de reconnoître au revers de quelques-unes de ces pièces, je ne puis partager cette opinion et je préfère ne voir dans les figures en question, que de simples symboles au lieu de caractères alphabétiques.

Le n° 16 représente une pièce fort remarquable, faisant actuellement partie du cabinet de M. de Lagoy, et provenant de celui de M. de Hauteroche. Cette monnoie porte, en caractères celtibériens, la légende ᐅᐱᗰᐯᔕ que je crois incomplète. Or, je trouve sur des monnoies celtibériennes pures, que leur type force de classer au nord de la Péninsule, la légende ᐅᐱᗰᔭᔕᐸᑎ qui est identique avec celle de la pièce gauloise, et que j'ai transcrite Basesken, en l'attribuant aux *Vascones* ou *Bascones* des Latins, devenus les Basques de nos jours (1). Je ne puis m'empêcher de voir, dans la rencontre de cette même légende, sur une pièce frappée avec les types usités chez les Volkes-Tektosages et leurs voisins, un fait heureux qui prouve, tout à la fois, l'attribution proposée par M. de Crazannes et la lecture que j'ai cru devoir adopter pour les monnoies celtiberiennes en question.

En résumé, le travail de M. de Crazannes a toutes les qualités des bons recueils monographiques: à ce titre il est indispensable à tous les amis de la numismatique françoise, qui désirent se tenir au courant des progrès de la science. F. DE S.

L'Æs Grave del Museo Kircheriano, ovvero le monete primitive de' popoli dell' Italia media, ordinate e descritte dai PP. G. MARCHI et P. TESSIERI; Roma, Puccinelli, 1839. Un vol. in-4° et un atlas. Paris, chez M. Rollin, rue Vivienne, 10.

C'est certainement un grand service rendu aux études numismatiques que la publication du livre dont nous allons entretenir nos lecteurs, et ce service ne pouvoit venir de mains plus habiles

(1) Voir mon Essai de classification des monnoies autonomes de l'Espagne, pag. 121 et suiv., pl. III, n° 101.

et plus exercées que celles des deux savants antiquaires qui se sont associés pour une pareille œuvre. La collection des *as*, du Musée Kircher, est la plus nombreuse et la mieux choisie qui existe en Italie. Déjà très riche à l'époque où le cardinal Zelada, qui avoit beaucoup contribué à la former, publia son livre sur ces sortes de monnoies onciales, cette collection s'est encore accrue dans toutes les classes dont elle se compose, par les soins mêmes des PP. Marchi et Tessieri, préposés à la garde du musée des Jésuites. Les ressources de toute espèce que fournit le sol de Rome, non seulement par la réunion des monnoies de ce genre, mais encore pour leur classification, ayant été constamment mises à profit par des antiquaires aussi éclairés que ceux-là, une publication, qui résulte d'un pareil concours de circonstances heureuses, ne peut manquer d'être, à tous égards, digne du plus haut intérêt aux yeux de quiconque est suffisamment versé dans ce genre d'études.

Comme monuments monétaires appartenant à la plus ancienne époque de l'histoire de Rome, les *as* et leurs subdivisions tiennent certainement une des premières places parmi les antiquités romaines.

Par leur poids, par les variations qu'on y remarque, ils forment un des principaux éléments de la question si grave, et encore aujourd'hui si controversée du système des mesures de Rome, et, à ce titre encore, ils deviennent, pour les questions d'économie politique et d'administration publique qui se rattachent à celles-là, des documents d'une grande importance.

Pline est à peu près le seul auteur qui donne sur l'origine de la monnoie romaine, et sur ses diminutions successives, des notions énoncées en apparence d'une manière positive, et qu'on devoit croire conformes à la vérité historique; mais il est si peu d'accord avec lui-même, et tellement en contradiction avec les monuments, qu'on n'a rien pu tirer de satisfaisant de son témoignage; aussi la plupart des antiquaires qui se sont efforcés d'en expliquer le texte et de le concilier avec les faits, y ont si mal réussi, qu'on a dû renoncer à cette tâche ingrate, sans se sentir, pour cela, plus disposé à chercher, dans les monnoies mêmes qui nous restent, les

moyens d'éclaircissement qui avoient été négligés par Pline ou qui lui manquoient. Tel est à peu près le parti où s'étoit arrêté l'illustre Eckhel lui-même. L'exposé qu'il a donné dans sa *Doctrine*, des diverses questions concernant les as romains ou italiques, est tellement succinct, et il y réduit à si peu de choses les seules notions scientifiques qu'il consent à admettre, qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître que ce grand antiquaire n'avoit foi, ni à Pline, ni aux monuments, qu'il n'avoit pas été à même d'étudier suffisamment. Sous beaucoup de rapports, la connoissance critique des *as* romains étoit donc à peu près intacte, bien qu'un si grand nombre d'antiquaires s'en fussent occupé, et que tant de monuments eussent été publiés ou décrits, ensemble ou séparément; et cette circonstance rend encore plus méritoire le travail des PP. Marchi et Tessieri.

L'imperfection dans laquelle étoit restée jusqu'à ce jour cette branche des études numismatiques, se manifestoit jusque dans la manière dont se classoient habituellement les médailles qui en faisoient partie. Ainsi, on avoit coutume de ranger ensemble les *as*, puis les *semis*, puis les *quadrans*, les *triens*, et ainsi du reste, sans même essayer de rapporter à un système commun les pièces qui, offrant les mêmes types, avec tous les signes d'une même fabrique, devoient se reconnoître à ce double caractère, comme autant de subdivisions d'une même monnoie. C'est dans cet ordre ou plutôt dans ce désordre, qu'étoient disposées les monnoies onciales du musée Kircher, publiées par le cardinal Zelada, avec l'assistance du savant antiquaire P. Borghesi. Le premier essai de classification, tenté sur ces monnoies, devoit donc avoir pour objet de les ramener toutes, autant que possible, à l'unité monétaire dont elles étoient autant d'expressions, différentes de poids et de modules, mais identiques de type et de fabrique, et c'est ce qu'ont fait les auteurs du livre qui nous occupe, avec toute l'habileté qu'ils avoient acquise par une longue pratique de ces monuments, en même temps qu'avec tout le succès qu'eux seuls peut-être, entre tous les antiquaires, étoient capables d'obtenir; car il falloit, pour cela, avoir réuni sous la main un grand nombre de monuments

avec la certitude de leur provenance habituelle, et ce n'est guère qu'à Rome que peut se trouver cette double condition pour quiconque se livre à l'étude des monnoies onciales. Or, ce premier point obtenu, c'est-à-dire la classification par familles, comprenant toutes les pièces d'une même série, depuis *l'as* ou le *dupondius*, jusqu'à l'*once* ou la *semonce*, étant une fois arrêtée, la détermination devenoit plus facile et plus sûre, ou du moins on pouvoit se livrer à cette recherche avec bien plus de chances d'y réussir, et c'est aussi ce qui se trouve effectué dans le livre que nous annonçons.

Les *as romains* se distinguent en premier lieu, à défaut d'inscriptions, par leurs types, qui, se reproduisent tous dans le même ordre, sur des pièces non plus fondues, mais frappées, avec des signes correspondant à leur valeur onciale primitive et avec l'inscription ROMA. Le système proprement romain, dans les deux modes de fondre et de frapper la monnoie, est donc parfaitement connu depuis sa plus haute antiquité dont la détermination reste encore, de l'avis de nos auteurs, sujette à quelque incertitude, mais qui résulte, en toute hypothèse, du poids le plus élevé, jusqu'aux derniers temps de la république, où la diminution du poids, dans les mêmes types, avec les mêmes valeurs, arrive au degré le plus bas qui ait été constaté par les monuments.

Un autre système qui ne se reconnoît pas avec moins d'évidence et de certitude, c'est celui des *as étrusques*, portant tous des inscriptions en caractères de cette langue; lequel système se divise lui-même en plusieurs classes, correspondant à autant de villes principales, ou de confédérations de peuples, soit de l'Étrurie proprement dite, soit de l'Ombrie, que leurs inscriptions, d'accord avec leurs types et avec leurs fabriques, assignent à *Volterra*, à *Tuder* et à *Iguvium*. On connoît enfin un troisième système tout-à-fait distinct de ces deux-là par les types et par la fabrique, et dont le siége n'est pas déterminé d'une manière moins certaine, comme appartenant au voisinage de l'Adriatique, dans la région de *Picenum*, par l'inscription HAT, en lettres latines, qui désignent la ville d'*Hatri*. Une classification générale des monnoies onciales de

l'Italie moyenne étoit donc facile à établir, et n'exigeoit de la part des antiquaires livrés à cette étude, que le soin nécessaire pour recueillir toutes les pièces appartenant à chaque système, et pour les ranger suivant leur ordre respectif de fabrication et de localité.

Mais il existe en dehors de ces trois systèmes une foule de monnoies onciales, de tout module et de tout âge, qui ne pouvoient se ranger dans aucun d'eux sans faire violence à tous les caractères de la fabrique, ou recevoir une attribution particulière que par l'effet de suppositions plus ou moins arbitraires. Or, c'est précisément dans la détermination de ces *as*, vulgairement nommés *as italiques*, qui n'étoient ni *romains*, ni *étrusques*, ni *ombriens*, ni *hadriatiques*, que consistoit la partie la plus difficile du problême des monnoies onciales, et c'est aussi dans cette partie de leur travail que nos deux auteurs ont fait preuve de plus de sagacité et de critique, en proposant, pour la plupart de ces monnoies, restées jusqu'ici sans attribution, une classification qui, si elle n'est pas absolument certaine, est, en beaucoup de cas très plausible, et toujours très ingénieuse.

Nous nous bornerons à exposer le plan et la division du livre, en l'appréciant dans ce qu'il y a de neuf et d'important.

Les monuments, distribués sur trente-neuf planches lithographiées avec soin d'après les originaux, constituent à nos yeux le principal mérite de l'ouvrage. La description de ces monuments en forme la première partie, et, sur cette partie du livre, on sent que nous ne devons avoir aucune observation critique à faire. C'est dans la seconde partie, intitulée *Ragionamento* que sont exposés en détail les motifs d'après lesquels se sont guidés nos deux auteurs, et c'est aussi sur cette partie de leur travail, qui est de beaucoup la plus étendue et la plus importante, que la critique peut trouver le plus à s'exercer, dans l'intérêt même des questions graves qui y sont traitées.

Les deux savants auteurs du livre dont nous nous occupons ont procédé dans la classification des *as* de la manière la plus conforme aux principes de la critique, en rangeant dans leur

première classe les *as* purement romains, à l'attribution desquels il ne sauroit y avoir la moindre hésitation, et en plaçant à la suite de ces monnoies celles qui, à défaut d'une égale certitude, offrent du moins à leurs yeux toutes les apparences d'une provenance latine et d'une fabrique pareille ou contemporaine. De cette manière, en effet, ils marchoient du connu à l'inconnu, avec autant de sûreté qu'on peut espérer de le faire dans des recherches aussi épineuses. Les cinq premières planches de leur recueil offrent donc le système entier de la monnoie onciale des Romains, tel qu'il existe aujourd'hui pour nous, à commencer par le *Decussis* ou pièce de *dix as*, à la suite duquel viennent le *Tripondius* et le *Dupondius*, ou pièces de *trois* et de *deux as*, puis les diverses séries de l'as, depuis son poids le plus élevé, jusqu'à sa dernière réduction. En commençant par les pièces d'un poids et d'un volume supérieurs à ceux de l'*as*, nos deux auteurs n'ont pas prétendu pour cela attribuer, à ces multiples de l'as, une antiquité plus haute que celle de l'as lui-même. Loin de là, ils sont convaincus, et nous sommes sur ce point tout-à fait de leur avis, que le *decussis*, qu'ils publient de nouveau aussi bien que les *tripondii* et les *dupondii* qui nous restent, représentant un *as* de *quatre* et même de *trois onces*, appartiennent à une époque très voisine de celle de l'émission de l'*as sextantarius*, et ne sauroient conséquemment occuper qu'un rang intermédiaire dans la série chronologique des *as*. Mais ces pièces, d'un volume si considérable et d'une si grande rareté, méritoient, à ce double titre, d'être rangées en tête de la monnoie romaine, dont elles portent du reste la marque irrécusable, le *rostrum navis*, empreinte au revers du *Decussis*, aussi bien que du *Tripondius* et du *Dupondius*.

Quant au type principal, consistant en une tête de femme coiffée d'un casque dont le cimier se termine en une tête de griffon, nos auteurs ont cru reconnoître à ce signe une divinité différente de la *Minerve*, qui forme le type constant du *triens* dans la série de l'*as*; et cette divinité, ils pensent que ce peut être la *Venus phrygienne*, dont le culte, apporté dans le Latium par Enée et ses compagnons, a bien pu, en effet, se produire sur la monnoie romaine des premiers siècles de la république. Je ne nie pas que cette

conjecture ne soit ingénieuse, et je suis disposé à croire que la tête dont il s'agit n'est pas réellement celle de Minerve, d'après la circonstance du casque, réputé *phrygien*, à raison de sa forme et de la tête du griffon qui le décore ; mais, outre que cette double particularité peut ne pas paroître décisive, le culte de cette *Vénus phrygienne*, qui n'est établi par aucun témoignage, peut aussi n'être considéré que comme une pure supposition. L'idée de M. Cavédoni qui voit dans cette tête celle de la *déesse Rome*, fondée par les *Phrygiens*, est peut-être plus près de la vérité, sans être encore mieux prouvée. Il est certain qu'une tête semblable se rencontre sur les deniers de C. Publicius et sur ceux de C. Metellus, d'où il suit que ce type étoit surtout en faveur dans le VIe siècle de la république, à une époque où la tradition de l'origine troyenne de Rome trouvoit sans doute plus de crédit à Rome qu'elle n'en avoit eu dans son berceau. C'est là, sans doute, une considération à l'appui de l'opinion de M. Cavedoni. Mais, quant au système de nos deux auteurs qui voudroient faire remonter jusqu'à l'origine même de Rome la croyance, publiquement exprimée sur la monnoie, au culte d'une Vénus phrygienne, j'avoue que je ne puis partager leur confiance, et je vois que M. Avellino est resté dans le même doute.

Relativement aux divers types de la série de l'*as* romain, tels qu'ils sont exposés par nos auteurs, il y a peu d'observations à faire. Le *Jupiter*, la *Minerve*, l'*Hercule*, le *Mercure* s'expliquent suffisamment par eux-mêmes, sauf ce dernier peut-être, dont on ne saisit pas facilement le rapport avec la religion des premiers Romains, même en supposant que ce soit ici le *Mercure pélasgique*, surtout en l'absence de *Junon*, qui étoit pourtant une des trois divinités capitolines. Sans s'expliquer sur ce point, nos auteurs sont d'avis que le *rostrum navis*, étant le type proprement romain sur toutes les parties de l'*as*, les types divers de la face principale de ces monnoies sont autant d'emprunts faits à la monnoie des peuples latins, dont la civilisation étoit antérieure à la fondation de Rome, et dont la puissance balança long-temps la destinée de cette ville. C'est là une supposition qu'il est difficile d'admettre ou de rejeter

puis qu'elle n'est au fond qu'une hypothèse, et par ce motif je me contente de l'exposer; mais relativement au *Janus Geminus*, dont nos auteurs proposent aussi une explication nouvelle, je ne puis m'empêcher de faire quelques observations.

En comparant le type de ce *Bifrons*, qui est toujours barbu sur les *as romains*, avec le *Bifrons* pareillement nu, mais imberbe, de quelques *as italiques*, et avec un autre *Bifrons*, imberbe aussi, mais la tête couverte d'un pileus pointu, qui forme le type des *as* de *Volterra*, cité étrusque, nos auteurs ont cru pouvoir inférer de cette difference, d'abord que ce n'étoit pas la même divinité qu'on avoit voulu représenter sous des formes différentes; en second lieu, que ce *Bifrons* lui-même n'étoit point le *Janus Geminus*, mais une image symbolique de l'union des deux peuples, les Sabins et les Romains, confondus en une seule nation. C'est sur la foi de Servius que se fonde ce raisonnement, et même, en admettant que l'assertion de ce grammairien ait toute la valeur qu'on lui attribue, on pourroit encore souhaiter, pour un fait aussi ancien, un témoignage moins récent. Mais c'est par d'autres considérations que je me crois en droit de refuser mon assentiment à l'opinion de nos deux auteurs. La tradition de l'antiquité romaine tout entière sur le culte d'un Janus Geminus, et sur les idées religieuses qui se rattachoient originairement à un pareil type, est de trop de poids pour pouvoir être infirmée par l'opinion d'un écrivain tel que Servius. En ne voyant dans le *Bifrons*, type *d'autres monnoies d'Italie et d'ailleurs*, comme ils disent, qu'un symbole de l'alliance de deux villes ou de deux peuples, nos auteurs restreignent à un ordre d'idées beaucoup trop vulgaires le mythe de *Janus*, qui certainement avoit des racines plus hautes et plus profondes dans la religion des anciens peuples. Enfin l'explication qu'on nous donne ne peut s'appliquer à la plupart des monuments que nous possédons. Je n'alléguerai pas les monnoies d'argent avec le type des *Bifrons imberbes* que nos auteurs revendiquent pour Rome, bien que je sois persuadé qu'elles appartiennent à la Campanie, ni les monnoies osques de Capoue, ni d'autres monnoies grecques de l'Italie que celles de *Butuntum*, en Calabre, qui offrent le même type; mais ce

type d'un *bifrons imberbe* si commun sur la monnoie d'argent de Syracuse, de petit module, comment en rendre un compte satisfaisant dans le système de nos auteurs ? Et cette double tête, l'une *barbue*, l'autre imberbe, qui forme le type constant des médailles autonomes de *Tenedos*, comment l'expliquer en se plaçant uniquement avec l'idée de l'union de deux peuples ? Cette idée de nos auteurs n'a donc, je le dis avec regret, mais avec une pleine conviction, rien qui réponde au génie de l'antiquité, et j'avoue que je ne trouve rien non plus de bien satisfaisant dans la manière dont ils cherchent à rendre compte du choix des têtes des divinités diverses pour le type des différentes divisions de l'*as*. Mais en l'absence de témoignages directs, je m'abstiens d'opposer à des hypothèses ce que je ne pourrois donner aussi que comme des suppositions.

Après les *as romains*, rangés d'ailleurs d'une manière judicieuse d'après leur poids et leur fabrique, dans un ordre qu'on peut croire conforme à celui de leur émission, viennent dans quatre planches consécutives, quatre séries d'*as* qui n'appartiennent point à la monnoie romaine; mais qui offrent, du reste, tous les caractères d'une fabrique voisine et contemporaine. Dans la classification générale de ces monnoies, qui jusqu'ici étoient confondues avec la suite des as romains, nos auteurs ont certainement fait preuve de beaucoup de sagacité, et leur système sera sans doute adopté par les numismatistes, bien qu'ils ne puissent se flatter d'obtenir leur assentiment pour chacune des attributions qu'ils proposent et pour les raisons qu'ils en donnent. Ainsi, j'admettrai bien volontiers que ces quatre séries d'*as*, qui ne sont point romains, ont été produites dans des villes latines voisines et alliées de Rome. La marque du *semis*, qui est ici la même que sur la monnoie romaine, en est, à mes yeux, la preuve indubitable : mais c'est à cela que se borne mon adhésion; et, quant à l'attribution de ces quatre séries aux quatre villes latines d'*Albe*, de *Tusculum*, d'*Aricia* et de *Lanuvium*, j'avoue que les motifs qu'ils en donnent ne m'ont offert rien de convaincant, quoi qu'on puisse les trouver souvent très ingénieux et quelquefois même assez plausibles. Le fait capital qui résulte de la fabrique

même de ces *as*, de leur poids généralement supérieur à celui des *as romains*, de la circonstance qu'ils n'existent que sous leur forme primitive, conséquemment sans avoir subi de réductions, et de cette autre particularité qu'ils se trouvoient en grand nombre mêlés à des *as romains* des plus hautes époques dans deux dépôts considérables de monnoies onciales, déterrés, il y a peu d'années, à Monte-Mario et à Ostie, ce qui prouve qu'ils avoient cours en même temps que les plus anciens *as romains* avec une valeur égale; ce fait capital justifie suffisamment l'opinion de nos auteurs, que nous devons voir, dans les quatre séries d'*as* dont il s'agit, la monnoie de la confédération des peuples latins voisins et alliés de Rome. Et, si l'on ajoute que les signes divers ajoutés au type principal, sur chacune de ces quatre séries, indiquent autant d'ateliers monétaires et conséquemment de villes différentes, toutes du territoire latin, pour le siége de la fabrication de ces *as*, on aura acquis, pour l'intelligence de ces monuments, tout ce que, dans le silence absolu de l'antiquité, comporte l'état actuel de nos connoissances.

Les mêmes observations s'appliquent en partie aux *as* d'une autre série latine représentée sur la pl. VIII. Le type de cette monnoie onciale, dans son plus grand module, l'*as*, et dans un *dupondius* dont il existe des exemplaires au musée Kircher et dans notre cabinet, est cette même tête de *divinité*, *coiffée d'un casque* présumé *phrygien*, que nous avons déjà trouvée sur d'autres *as* latins; mais la particularité la plus remarquable que présente cette famille nouvelle, c'est qu'elle a pour type constant du revers, dans toutes ses divisions, un objet figuré comme une *roue à six rayons*. A ce double signe, et d'après la provenance ordinaire des pièces de cette série, nos deux auteurs n'hésitent point à la regarder comme étant la monnoie des *Rutules*, dont Ardée étoit la métropole. Pour moi, qui y vois la marque du *semis*, je n'éprouve pas de scrupule à la croire de fabrique latine, et je penche à adopter l'opinion de nos auteurs, moins encore d'après les motifs qui les ont déterminés que d'après d'autres considérations qu'ils ont négligées, et qui peuvent n'être pas sans quelque valeur. On connoît les rapports mythologiques qui existoient entre la partie du Latium dont *Ardée* étoit la capitale,

et cette autre partie de l'Italie méridionale qui s'appeloit *Daunie*. D'après la légende poétique dont Virgile s'est rendu l'interprète, Danaë eut pour époux un héros local, *Pilumnus* ou *Picumnus*, dont elle eut un second *Picumnus*; de celui-ci naquit *Daunus*, qui fut le père de *Turnus*, et de là le nom de *Daunius heros*, donné à Turnus lui-même, et celui de *Daunia gens*, donné aux Rutules, sujets de Turnus. Or, la *Daunie* prit son nom de *Daunus*, ce qui fait supposer qu'il y eut entre Ardée et cette partie de l'Italie d'anciens rapports de race produits par une de ces colonies dont l'histoire de l'Italie est remplie tout entière, à cette époque mythologique. Ces rapports vrais ou fabuleux devoient avoir un certain appui dans la croyance des peuples, et cela, à une assez haute époque, car ils peuvent seuls rendre compte de certaines analogies de type que nous offrent les monuments numismatiques de cette époque. Effectivement ce type de la *roue à six rayons*, que nous venons de remarquer au revers de toute la série d'*as* attribuée aux *Rutules* d'*Ardée*, est précisément le même objet, figuré de la même manière, que nous voyons sur des monnoies onciales de *Luceria*, ville principale de la *Daunie*. Voilà sans doute une circonstance bien frappante à l'appui de ces antiques rapports entre Ardée et la Daunie, puisque ces monnoies sont elles-mêmes d'une époque reculée; mais ce n'est pas tout. Festus nous apprend que le roi des *Rutules* d'*Ardée*, qui vint au secours de Romulus dans sa guerre contre Tatius, chef des Sabins, s'appeloit *Lucerus*. Voilà encore un rapport de nom entre *Ardée*, métropole des Rutules, et *Luceria*, capitale de la Daunie, qui ne peut être entièrement fortuit; il est permis d'en inférer que le nom de *Luceria*, comme celui du pays même dont elle étoit la capitale, étoit dérivé d'Ardée, par le chef de la colonie qui pouvoit être fils de Daunus et s'appeloit lui-même Lucerus, et que ces traditions mythologiques avoient eu cours entre les deux peuples, certainement parce qu'elles étoient fondées sur quelque chose de réel; c'est ce que démontrent encore une fois les monuments qui nous restent, car non seulement la *roue à six rayons* est un type commun aux monnoies onciales des *Rutules* d'*Ardée* et à celles de *Luceria* de *Daunie*, mais encore

le *cheval au galop*, qui forme le type du *Triens* des Rutules, se retrouve sur ces mêmes monnoies de *Luceria*, et sur celles d'*Arpi* et de *Salapia*, deux autres villes de la *Daunie*, voisines et sans doute alliées de *Luceria*. Voilà deux preuves de fait de ces antiques rapports entre le *Latium* et la *Daunie* qui me paroissent avoir une assez grande valeur, dans la discussion actuelle, et qui ajoutent beaucoup de poids à l'ingénieuse attribution que nos deux auteurs font aux Rutules de la série d'*as* qui nous occupe.

Je ne m'étonne donc pas que cette attribution ait semblé des plus heureuses aux antiquaires de Rome, j'avoue qu'elle me paroît telle à moi-même, et je me flatte que les nouveaux rapprochements que je viens de produire à l'appui de cette idée ne lui ôteront rien de son mérite.

Dans un second article nous donnerons un aperçu de ce que le livre des PP. Marchi et Tessieri renferme de plus important et de plus neuf sur les *as étrusques ombriens* et *italiques*.

RAOUL-ROCHETTE.

— M. Conbrouse publie en ce moment le complément de son *Atlas des monnaies nationales de France*, 74 planches, y compris un nouveau frontispice d'une beauté remarquable. Il y a ajouté un texte de 150 pages sur les monnoies capétiennes, jusqu'au règne de Philippe de Valois.

Dans ce nouveau travail, précédé de considérations générales sur l'histoire de France, jusqu'à Saint-Louis, et sur l'établissement de notre ancien système monétaire, M. Conbrouse donne pour chaque roi une notice historique très détaillée; il modifie quelques-unes de ses précédentes attributions, en revenant sur les monnoies du règne, et ajoute, à partir de Philippe-Auguste, des *documents, textes, citations et ordonnances* concernant les monnoies décrites: c'est, pour ainsi dire, un nouvel ouvrage. Il est à regreter sans doute que tout le *catalogue* n'ait pas pu être rédigé d'abord avec les mêmes développements, mais cet inconvénient étoit inévitable. Dans une science presque nouvelle, comme notre histoire moné-

taire, les recherches et les découvertes en amènent toujours d'autres; ce ne sera qu'à une époque encore éloignée que nos successeurs pourront construire un édifice parfait avec les matériaux amassés de nos jours. Certes, M. Conbrouse en aura fourni une bonne partie, et son livre, tiré à un petit nombre d'exemplaires, deviendra indispensable dans une bibliothèque numismatique. Ses planches, qui contiendront 500 monnoies, ont été faites avec soin sur les originaux, et remplaceront avec avantage les empreintes presque toujours infidèles de Haultin et de Le Blanc.

Pour ceux qui ont acquis le *Catalogue* et l'*Atlas* par livraisons séparées, cette dernière partie contenant 19 feuilles in-4° et 74 planches, se vend, jusqu'au mois de juin prochain seulement, 80 fr., chez M. Rollin, rue Vivienne, n° 12, et chez l'auteur, rue Contrescarpe-Saint-Antoine, n° 70; passé ce délai, on ne pourra plus se procurer que l'ouvrage entier, dont il restera très peu d'exemplaires complets.

On pourra désormais faire relier le *Catalogue* et l'*Atlas*; les suppléments qui pourront former un autre volume ne devant être produits que dans plusieurs années. Voici comment M. Conbrouse s'exprime à ce sujet, en finissant sa série capétienne:

« Plus j'avance dans mon travail, et plus les difficultés s'accu-
» mulent. J'avois compté ne publier qu'un Catalogue, et mainte-
» nant qu'on me demande la preuve de mes attributions, qu'on
» m'accorde très gratuitement l'honneur de me citer, qu'on s'ap-
» puie, à mon regret, sur les descriptions écourtées de la série
» celtique; me voici forcé d'agrandir le cercle de mes recherches,
» ainsi que de remanier les séries défectueuses de la publication
» primitive..... Sous le point de vue pécuniaire et matériel, mon
» labeur est achevé; il reste à l'enrichir de pièces inédites, à l'amé-
» liorer par des rectifications et des documents. Les planches
» et le texte nécessaires à ces remaniements seront donnés sans
» nouveaux déboursés, à mesure qu'ils paroîtront, au petit nombre
» d'amateurs (cinquante-deux) qui n'ont pas discontinué leurs
» souscriptions, malgré l'élévation du prix et les délais de l'im-
» pression. C'est pour moi un devoir de continuer ce travail, si

» difficile qu'il m'apparoisse, si étendu qu'il devienne, mais pour
» lequel je demande un long répit.... » E. C.

— Nous avons reçu la description que notre zélé collaborateur, M. de Longpérier, vient de faire du cabinet de M. de Magnoncour. Ce catalogue, rédigé avec infiniment de soin et de méthode, forme un beau volume, grand in-8°, orné de deux planches dont la gravure fait honneur au burin de M. Dardel. La collection de M. de Magnoncour, composée de douze mille monnoies antiques et du moyen-âge, sera vendue, à Paris, le 22 mars et les jours suivants, rue des Jeuneurs, n° 16.

Le catalogue de M. de Longpérier a été adressé à une partie de nos abonnés. Nous saisissons cette occasion d'avertir ceux qui déposent leur souscription chez les libraires, et dont les noms ne peuvent ainsi nous être connus, qu'ils sont privés par là de l'envoi de prospectus d'ouvrages de numismatique, de catalogues de collections à vendre, et même de brochures sur la science, dont les auteurs adressent des exemplaires aux personnes inscrites sur notre liste de souscription imprimée en 1836 et en 1837. Une nouvelle liste sera publiée à la fin de l'année 1841; nous prions instamment nos abonnés de nous fournir tous les moyens de la rendre plus complète que les précédentes.

— Le curieux et savant ouvrage de M. Lelewel, sur le Type gaulois, continue de paroître; l'auteur a dépassé les promesses faites à ses souscripteurs, et leur enverra prochainement un cahier en sus des trois annoncés d'abord. Nous attendons avec impatience la publication de ce dernier cahier pour rendre compte à nos lecteurs du plus important travail qui ait paru jusqu'ici sur les médailles de la Gaule.

Le Directeur-Gérant,

L. DE LA SAUSSAYE.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE,

PENDANT L'ANNÉE 1840.

(5e ANNÉE.)

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

Types des médailles grecques; par M. J. DE WITTE.
V. Le chien de Crète. — Deux vignettes . . . . 188—193
VI. Le taureau à face humaine. — Vignette . . 397—404

ESPAGNE.

Extrait d'un mémoire sur l'origine de l'alphabet celtibérien; par M. CH. LENORMANT. — Un tableau . 1— 15
Médailles d'Emporium; par M. le duc DE LUYNES. — Pl. IV et V. . . . . 85— 88

GAULE.

Magusa ou Magusum, ville des Bataves; par M. le marquis DE LAGOY. — Vignette. . . . . 16— 20
Monnoies gauloises découvertes à Bazoches, en Dunois; par M. DU CHALAIS. — Pl. XII. . . . . 165—177
Médailles des *Senones* et des *Leuci*; par M. DE LA SAUSSAYE. — Pl. XII . . . . . 178—187
Le véritable symbole de la nation gauloise démontré par les médailles; par M. DE LA SAUSSAYE. — Pl. XV à XIX. . . . . 245—260

SICILE.

Médailles de Syracuse; par M. le duc DE LUYNES. . 21— 25

LYCIE.

Restitution à la Lycie de médailles attribuées à Rhodanusia de la Narbonnoise; par M. AD. DE LONGPÉRIER. — Pl. XXIII. . . . . 405—414

ÉGYPTE.

Eclaircissements sur le système monétaire de l'Égypte sous les Lagides; par M. LETRONNE. . . . . 415—423

CHRONIQUE. Médailles de la Bactriane, 83. — Choix de médailles grecques, par M. le duc DE LUYNES, 164. — Type gaulois, par J. LELEWEL, 164 et 468. — Médaille *Contoutos*, par M. A. JEUFFRAIN, 292. — De l'histoire des Pæoniens et des Dardaniens, 297. — Moyen bronze de Philippe Ier (vignette), 374. — Médailles à la roue ou à la croix, 450. — Restitution à la Lycie de médailles attribuées à Rhodanusia, 451.

Médailles Romaines.

CONSULAIRES.

Des médailles consulaires; par M. A. BARTHÉLEMY. . 194—199

IMPÉRIALES.

Médailles romaines inédites; par M. Jenckler. — Pl. I. . . . . 26— 28
Lettres à M. le marquis de Pina sur deux médaillons contorniates de son cabinet; par M. de Greppo. — Deux vignettes . . . . . 89—101 et 200—213
Nouvelle explication d'une médaille contorniate du cabinet de M. le marquis de Pina; par M. Ch. Lenormant. — Pl. XXI. . . . . 309—313
Poids de l'aureus romain dans la Gaule; par M. Du Chalais. . . . . 261—265

Chronique.—Deniers de la famille Valeria, 299. — Médailles trouvées à Guéménos, 385. — Catalogue des médailles romaines du musée d'Avignon, 388. — As italiques, 455.

NUMISMATIQUE DU MOYEN-AGE.

France.

MONNOIES ROYALES — PREMIÈRE RACE.

Notice sur un sol d'or mérovingien, par M. le docteur Voillemier. — Pl. II. . . . . 29— 38
Supplément à la VIIe lettre sur l'histoire monétaire de France; par M. Cartier. — Monétaires. — Pl. VI, VII. 102—118
Catalogue des légendes des monnoies mérovingiennes, suivant l'ordre alphabétique des monétaires; par le même. — Pl. XIII, XIV et vignette. . . . . 214—242
Notice sur trois tiers de sol d'or mérovingiens, etc.; par M. Lecointre-Dupont. — Deux vignettes. . 314—323

Lettre à M. de Longpérier, sur une monnoie inédite attribuée à Théodebert ; par M. Millingen . . . 424—426
Essai d'attribution du tiers de sol mérovingien de Vindovera ; par M. Chabouillet . . . . . 427—430

SECONDE RACE.

Un mot sur le type du portail ; par M. Du Chalais. — Deux vignettes . . . . . 119—127

TROISIÈME RACE.

Note sur des vitraux représentant des monnoyeurs; par M. de la Saussaye. — Pl. xx. . . . . 288—291
Doutes sur l'attribution d'un denier de Senlis, donné à Hugues Capet ; par M. Grepinet ; avec des notes de M. E. Cartier. — Vignette. . . . . 324—331
Observations sur quelques monnoies des Xe et XIe siècles, frappées à Senlis, Chinon, Orléans, Étampes, Le Mans et Cateau-Cambresis ; par M. Du Chalais. — Deux vignettes. . . . . 431—440

Chronique. Atlas de M. Conbrouse, 243 et 466. — Supplément de M. Fougères, 390.— Monnoies de la seconde race, trouvées en Normandie, 375.

MONNOIES PROVINCIALES.

Dissertation sur les monnoies portant les noms de Charles, roi, et de la ville de Melle; origine du mot Maille ; par M. Lecointre-Dupont. — Pl. III et vignette. . . . . 39— 66
Recherches sur les monnoies de Meaux ; par M. Ad. de Longpérier. — Pl. VIII à XI . . . . . 128—153
Note sur un denier de Catherine de Foix, vicomtesse de Béarn, reine de Navarre ; explication des monnoies des Centulles; par M. Lecointre-Dupont. — Vignette . . . . . 266—268

Observations sur le type des monnoies de Morlas, par M. Du Chalais. — Vignette. . . . . 269—272
Privilége des monnoyers de Blois; par M. de Pétigny. 273—287
Notice sur quelques monnoies inédites de Reims; par M. Ad. de Longpérier. — Pl. xxii. . . . . 332—343

Chronique. *Moneta duplex* du Prince Noir, 157. — Monnoie de Blois, par M. de Pétigny, 294. — Monnoyage de l'abbaye de Montauriol, 305. — Monnoies de Picardie, 392.

Étranger.

Notice sur une monnoie de Hanôvre, du roi René dit Le Bon; par M. le docteur Voillemier. — Deux vignettes . . . . . 344—348
Notice sur les monnoies de Cugnon; par M. A. Chabouillet. . . . . 349—358
Note sur ces monnoies; par M. E. Cartier. . . . 359—360
Observations sur les monnoies de Haynaut au nom de Guillaume, et description de quelques pièces inédites de Haynaut; par M. L. Deschamps. — Pl. xxiv et xxv . . . . . 441—450

Chronique. Numismatique arabe (vignette), 159. — Monnoies du Brabant, 377.

NUMISMATIQUE MODERNE.

Considérations sur l'administration monétaire en France; par M. E. Cartier. . . . . 67— 82

Considérations sur les médailles modernes; par M. Le Cauchois-Ferrand . . . . . 361—373

Chronique. Médailles des hommes illustres de l'Autriche, 307.

CHRONIQUE.

Médailles de la Bactriane, 83. — Médailles romaines à vendre, 84. — *Moneta Duplex* du Prince Noir, par M. le comte de Gourgues, 157. — Numismatistes nommés Correspondants de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, 243. — Médaille CONTOVTOS, par M. A. Jeuffrain, 292. — Monnoie de Blois, par M. de Pétigny, 294. — Collection numismatique du baron Edelsbacher, de Vienne en Autriche, à vendre, 297. — Moyen-bronze de Philippe Ier, au type de Vulcain Forgeant (vignette), 374. — Monnoies romaines trouvés à Saint-Gond, entre Epernay et Sezanne (Marne), par M. Grepinet, 374. — Monnoies de la IIe race, trouvées entre Vaux-de-Vire et Martilly, par M. d'Isigny, 375. — Monnoies de l'ancien duché de Brabant, trouvées à Louvain, par M. Maynaerts, 377. — Restitution à la Lycie d'une médaille attribuée à Rhodanusia; par M. Ad. de Longpérier, 451. — Prix de Numismatique décerné à M. de Longpérier, 451.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

A Numismatic Manual, etc.; par J. Y. Akerman. — Articles de M. E. Cartier . . . . . 158—381

Dissertation sur les monnoies gauloises au type de la roue; par M. le baron de Crazannes. — Article de M. de Saulcy. . . . . 451 et 455

Zur Geschichte der Pæonier und Dardaner, etc.; par

J. G. Droysen. — Article de M. de Longpérier. 297—299
L'*Æs Grave del Museo Kircheriano*; *dai* PP. Marchi *e* Tessieri.—Premier article de M. Raoul Rochette. 455—466
Notice sur les deniers romains qui portent le nom de L. Valerius Acisculus; par Ch. Lenormant. — Article de M. de la Saussaye. . . . . 299—305
Catalogue raisonné des monnoies royales de France, Atlas; par G. Conbrouse.—Articles de M. Cartier. 243 et 466
Catalogue des médailles romaines du Musée Calvet d'Avignon; par M. Requien. — Article de M. E. Cartier . . . . . 388—390
Supplément à la Description complète et raisonnée des monnoies de la 2e race royale de France; par F. Fougères. — Article de M. Cartier . . . . . 390—391
Observations sur le droit de monnoyage attribué aux abbés de Montauriol; par M. le baron de Crazannes. — Article de M. E. Cartier. . . . . , . . 305—307
Discours sur une découverte de monnoies de Picardie, par M. le Dr. Rigollot. — Article de M. Cartier. 392—394
Lettres à M. Reinaud sur quelques points de la Numismatique arabe; par F. de Saulcy. — Article de M. de Longpérier (vignette) . . . . . 159—164
Médailles des hommes illustres et distingués de l'Empire d'Autriche; par J. Bergmann. — Article de M. de Longpérier. . . . . 307—308

ANNONCES.

Choix de médailles grecques; par M. le duc de Luynes. 164
Etudes numismatiques et archéologiques. — Type gaulois; par J. Lelewel. . . . . 164 et 468
Détail numismatographique, etc.; par M. le chevalier Bonnart. 385
Catalogue du Cabinet de M. Magnoncour; par M. de Longpérier 468
Notice historique sur 338 médailles trouvées à Guémenos, etc.; par M. Feautrier. 385

Ouvrage sur l'histoire monétaire des provinces de France; par M. DE LONGPÉRIER. 308
Mémoires de la Societé des Antiquaires de l'Ouest, année 1839. . . . . 387—388

IMP. E. DÉZAIRS, A BLOIS.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00690 7394